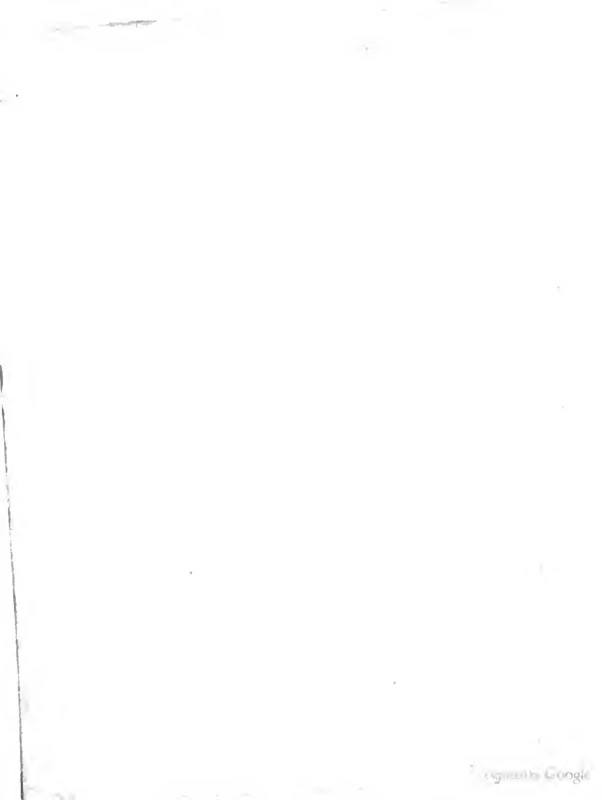




COMMENTAIRES
DE
CÉSAR,

AVEC DES NOTES HISTORIQUES, CRITIQUES, ET MILITAIRES.





COMMENTAIRES
DE CÉSAR,

AVEC DES NOTES HISTORIQUES, CRITIQUES ET MILITAIRES,

PAR M. LE COMTE TURPIN DE CRISSÉ,
Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Gouverneur pour le Roi du Fort de Scarpe, ancien Inspecteur-général de Cavalerie & de Dragons, des Académies Royales des Sciences & Belles-Lettres de Berlin & de Nancy, & Associé à celle de Marseille.

Fert animus causas tantarum expromere rerum. *Luc. Pharf. lib. I.*

TOME SECOND.

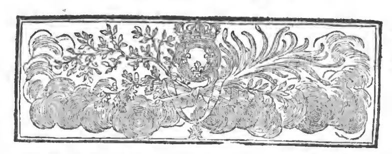


A MONTARGIS, de l'Imprimerie de CL. LEQUATRE,
Et se vend à Paris,
Chez Charles-Guillaume LECLERC, Guillaume de BURE, fils aîné, Quai des Augustins.
Alexandre JOMBERT jeune, rue Dauphine.

M. DCC. LXXXV.
Avec Approbation & Privilège du Roi.

AVIS AU RELIEUR,

Pour placer les Planches contenues dans le second Volume.



C. J. CÆSARIS COMMENTARII DE BELLO GALLICO.

LIBER SEPTIMUS.

I. *Totius fere Galliæ defectio, auctore Vercingetorige.*

II. *Cæsaris reditus in Galliam.*

III. *Avarici obsidio.*

IV. *Vercingetorix copias suas confirmat.*

V. *Apud Æduos dissensio.*

VI. *Obsidio Gergoviæ.*

VII. *Litavici rebellio.*

VIII. *Apud Alexiam summa vi pugnatur; qua pugna Vercingetorix capitur.*

I. QUIETA Gallia; Cæsar, ut constituerat, in Italiam ad conventus agendos profi-

COMMENTAIRES DE J. C. CÉSAR, DE LA GUERRE DES GAULES.

LIVRE SEPTIÈME.

Avant J. C. 52
An de Rome 602.

I. *Révolte presque générale des Gaules par le conseil de Vercingétorix.*

II. *César de retour dans les Gaules.*

III. *Siége d'Avaricum* (*).

IV. *Vercingétorix rassure ses troupes.*

V. *Division des Æduens.*

VI. *Siége de Gergovie* (**).

VII. *Révolte de Litavicus.*

VIII. *Grand combat auprès d'Alise : prise de Vercingétorix dans ce combat.*

I. LA GAULE paroissant tranquille, César, ainsi qu'il l'avoit résolu, partit pour l'Italie à des-

(*) Bourges.

(**) Clermont en Auvergne.

Avant J. C. 52. An de Rome 600.

cifcitur : ibi cognofcit de P. Clodii cæde ; de Senatufque confulto certior factus, ut omnes Italiæ juniores conjurarent ; delectum tota provincia habere inftituit. Eæ res in Galliam Tranfalpinam celeriter perferuntur : addunt ipfi & affingunt rumoribus Galli, quod res pofcere videbatur ; retineri urbano motu Cæfarem, neque in tantis diffenfionibus ad exercitum venire poffe. Hac impulfi occafione ; qui jam ante fe populi Romani imperio fubjectos dolerent, liberius atque audacius de bello confilia inire incipiunt. Indictis inter fe principes Galliæ conciliis, filveftribus ac remotis locis, queruntur de Acconis morte : hunc cafum ad ipfos recidere poffe, demonftrant : miferantur communem Galliæ fortunam ; omnibus pollici-

fein d'y tenir les États. Là ayant appris le meurtre de Clodius, & que par un décret du Sénat toute la jeuneffe d'Italie étoit obligée de prendre les armes, il fit faire des levées dans toute la province. La Gaule Tranfalpine ne tarda pas à en être informée, & au bruit qui en couroit, les Gaulois ajoutoient d'eux-mêmes une chofe qui paroiffoit fondée, que Céfar retenu en Italie par ces troubles, il lui feroit impoffible de venir joindre fon armée. Ces peuples, excités par l'occafion & fâchés de fe voir foumis au joug des Romains, crurent devoir la faifir & commencer à parler plus librement & avec plus d'audace de prendre les armes. Les principaux d'entr'eux tiennent confeil dans les bois & dans les lieux écartés ; fe plaignent du fupplice d'Accon, démontrent qu'ils y font tous intéreffés, déplorant le trifte état de la Gaule, & s'efforcent, par l'efpoir des plus belles récompenfes, d'engager quelqu'un d'entr'eux à faire les premières hoftilités, & à fe charger, au péril de fa vie, de venger les Gaulois. L'avis commun

tationibus ac præmiis deposcunt, qui belli initium faciant, & sui capitis periculo Galliam in libertatem vindicent. Ejus in primis rationem habendam esse dicunt, prius quam eorum clandestina consilia efferantur; ut Cæsar ab exercitu intercludatur. Id esse facile, quod neque legiones, absente Imperatore, audeant ex hibernis egredi; neque Imperator, sine præsidio, ad legiones pervenire possit. Postremo in acie præstare interfici; quam non veterem belli gloriam, libertatemque quam a majoribus acceperint, recuperare.

est, que l'opération la plus importante qu'ils aient à faire, avant que leurs secrets desseins n'éclatent, est d'empêcher César de joindre son armée. Cela leur paroissoit d'autant plus facile, que les Légions n'osant sortir de leurs quartiers en l'absence de leur Genéral, lui-même ne pourroit les joindre sans une bonne escorte, si on s'opposoit à son passage. Au surplus, disoient-ils, il est bien plus honorable pour nous de périr les armes à la main, que de ne pas tout tenter pour nous rétablir dans la réputation de bravoure qu'ont acquis nos ancêtres, & recouvrer une liberté qu'ils nous ont transmise.

II. His rebus agitatis, profitentur Carnutes; se nullum periculum, communis salutis causa, recusare; principesque se ex omnibus, bellum facturos pollicentur: &, quoniam in præsentia obsidibus cavere

II. Ces choses agitées, les Carnutes (*), toujours prêts à se soulever, osèrent se charger des risques de l'évènement pour le salut commun: ils promirent de commencer les premiers la guerre, & pour éviter qu'en se donnant des ôtages, dans la crainte que leurs desseins ne

(*) Ceux de Chartres.

Avant J. C. 52. l'an de Rome 602.

inter se non possent, ne res efferatur; ut jurejurando ac fide sanciatur petunt, (collatis militaribus signis, quo more eorum gravissimæ cerimoniæ continentur), ne, facto initio belli, a reliquis deserantur. Tunc, collaudatis Carnutibus, dato jurejurando ab omnibus qui aderant, tempore ejus rei constituto, ab concilio disceditur.

III. Ubi ea dies venit, Carnutes, Cotuato & Conetoduno ducibus, desperatis hominibus, Genabum dato signo concurrunt; civesque Romanos, qui negotiandi causa ibi constiterant; in iis Caium Fusium Cottam, honestum equitem Romanum, qui rei frumentariæ jussu Cæsaris præerat; interficiunt; bonaque eorum diripiunt. Celeriter ad omnes Galliæ civitates fama perfertur: (nam,

fussent trop tôt découverts, ils se bornèrent à cimenter leur union par les sermens les plus sacrés, qui furent jurés sur les drapeaux, comme ce qu'il y avoit de plus respecté parmi eux, & qu'on ne les abandonneroit point après qu'ils auroient pris les armes. Les propositions des Carnutes furent universellement applaudies; ceux qui étoient présens prêtèrent le serment exigé. On prit jour pour l'exécution, & on se sépara.

III. Le jour venu, les Carnutes conduits par Cotuatus & Cunetodunus, tous deux comme des désespérés entrèrent dans Genabum (*) au signal convenu, & massacrèrent tous les Citoyens Romains que le commerce y avoit attiré, entre autres C. Fusius Cotta, Chevalier Romain, honnête homme, qui avoit été chargé par César de l'Intendance des vivres, & pillèrent tout ce qu'ils avoient. Le bruit de cette sanglante action ne tarda pas à se répandre dans la Gaule; car lorsqu'il y arrive quelque chose d'important & d'intéressant, les Gaulois

(*) Orléans.

ubi major atque illustrior incidit res ; clamore per agros regionesque significant: hunc alii deinceps excipiunt , & proximis tradunt ; ut tum accidit :) nam , quæ Genabi oriente Sole gesta essent , ante primam confectam vigiliam in finibus Arvernorum audita sunt : quod spatium , est millium passuum circiter centum & sexaginta.

s'en avertissent les uns les autres par des cris qu'ils font dans les provinces & dans les campagnes , & ces cris se communiquent les uns aux autres ; de sorte que ce qui s'étoit passé à Genabum au soleil levant, fut su chez les Arvernes (*) avant neuf heures du soir, quoiqu'il y ait entre ces deux pays cinquante trois lieues de distance.

(*) Les Auvergnats.

IV. Simili ratione ibi Vercingetorix, Celtilli filius, Arvernus, summæ potentiæ adolescens ; cujus pater principatum Galliæ totius obtinuerat, & ob eam causam quod regnum appetebat , ab civitate erat interfectus ; convocatis suis clientibus , facile eos incendit. Cognito ejus consilio, ad arma concurritur: prohibetur ab Gobanitione , patruo suo , reliquisque principibus , qui hanc tentandam fortu-

IV. Par la même raison de se délivrer des Romains, Vercingétorix, jeune Seigneur , fils de Celtillus , Arverne , qui avoit eu le commanmandement de toute la Gaule , & qui fut assassiné par ses concitoyens, parce qu'il aspiroit à la souveraineté , assembla ceux de son parti , & n'eut pas de peine à les mettre en mouvement. A peine son dessein fut-il connu , que de toutes parts on court aux armes. Ce fut envain que Gobanition, son oncle , & les principaux du pays qui ne croyoient pas devoir tenter la fortune contre les Romains , le chassèrent de Ger-

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

nam non exiſtimabant : expellitur ex oppido Gergovia. Non tamen deſiſtit, atque in agris habet delectum egentium ac perditorum. Hac coacta manu ; quoſcumque adit ex civitate, ad ſuam ſententiam perducit : hortatur, ut, communis libertatis cauſa, arma capiant ; magniſque coactis copiis, adverſarios ſuos, a quibus paulo ante erat ejectus, expellit ex civitate. Rex ab ſuis appellatur : dimittit quoque verſus legationes ; obteſtatur, ut in fide maneant. Celeriter ſibi Senones, Pariſios, Pictones, Cadurcos, Turones, Aulercos, Lemovices, Andes, reliquoſque omnes qui Oceanum attingunt, adjungit : omnium conſenſu ad eum defertur imperium. Qua oblata poteſtate ; omnibus iis civitatibus obſides impe-

govie, il n'en perſiſta pas moins dans un projet qui lui paroiſſoit ſi beau : il ramaſſa dans les environs les vagabonds & les débauchés qu'il put trouver ; avec cette poignée de monde, il entraîna dans ſon parti tous ceux de ſa nation qu'il rencontra, & les engagea à prendre les armes pour leur commune liberté. Par ce moyen il aſſembla de grandes forces, avec leſquelles il chaſſa de la ville de Gergovie ceux qui peu auparavant l'avoient forcé d'en ſortir. Alors ſes partiſans le proclamèrent Roi. Le nouveau Monarque députe de toutes parts, dans les Etats de la Gaule, conjurant ceux qui s'étoient déja déclarés pour la liberté, de reſter fidèles à leur engagement : bientôt il eut dans ſes intérêts les Sénonois, les Pariſiens, les Pictons (*), les Cadurci (**), les Turoni, les Aulerci, les Lémovici (***), les Andes & les autres peuples qui habitent les côtes de l'Océan ; tous d'un conſentement unanime le choiſiſſent pour leur Général. Muni d'une ſi grande autorité, il leur ordonne à tous de lui livrer des ôtages, de lui fournir

(*) Les Poitevins.
(**) Ceux de Quercy.
(***) Les Limoſins.

rat, certum numerum militum celeriter ad se adduci jubet; armorum quantum quæque civitas domi, quodque ante tempus efficiat, constituit: in primis equitatui studet. Summæ diligentiæ, summam imperii severitatem addit: magnitudine supplicii, dubitantes cogit. Nam, majore commisso delicto, igni atque omnibus tormentis necat: leviore de causa, auribus desectis, aut singulis effossis oculis domum remittit; ut sint reliquis documento, & magnitudine pœnæ perterreant alios.

en diligence un certain nombre de troupes, & de se munir chacun chez eux & dans un certain tems, de la quantité d'armes qu'il leur prescrivoit: sur toutes choses, il voulut avoir un grand corps de cavalerie, & joignant la sévérité à l'extrême exactitude, il retint par l'horreur des supplices les esprits flottans; quelque petite que fût une faute, il faisoit couper les oreilles ou arracher les yeux; les fautes graves étoient punies par le feu & par les plus cruels tourmens: ceux qu'il avoit ainsi mutilés, étoient renvoyés dans leur patrie, pour servir de leçon aux autres, & les tenir dans le devoit par la grandeur du châtiment (*a*).

(*a*) La conduite de Vercingétorix est à remarquer. Sa grande sévérité pour retenir sous l'obéissance tant de peuples différens qui, quoiqu'armés pour la même cause, étoient cependant chancellans dans leur opinion, lui parut nécessaire relativement aux mœurs des Gaulois, à leur légèreté naturelle, à leur impatience & à leur pétulance; il crut que plusieurs nations, toutes indépendantes les unes des autres, mais toutes ayant un intérêt commun, qui s'armoient pour leur liberté & pour chasser de leur pays les oppresseurs de la patrie, ne pouvoient agir avec force & efficacité que par une discipline très-exacte, & que, s'il fermoit les yeux sur les moindres fautes, la licence

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

V. His suppliciis celeriter coacto exercitu, Luterium Cadurcum, summæ hominem audaciæ, cum parte copiarum in Ruthenos mittit: ipse in Bituriges proficiscitur. Ejus adventu Bituriges ad

V. Quand par ces châtimens il eut formé une armée, il envoya Luterius Cardurcus, homme d'une audace extrême, avec une partie de ses troupes chez les Rutheni, & marcha lui-même contre les Bituriges. Les Bituriges (*), à son arrivée envoyèrent demander du

(*) Ceux du Berri.

viendroit à un tel point, que la ligue formée contre les Romains seroit en peu de tems dissipée. Cette conduite sage étoit d'un politique profond & d'un Général qui savoit employer les moyens propres, relativement à la connoissance qu'il avoit des mœurs & du caractère de sa nation. Si Vercingétorix avoit été de nos jours, il auroit certainement employé d'autres moyens; mais ceux dont il se servit étoient les seuls convenables dans ces tems d'ignorance & de barbarie; ils ne réussiroient point aujourd'hui, parce que les mœurs ne sont plus les mêmes; que ces différens peuples réunis par la circonstance, étoient cependant indépendans les uns des autres; qu'aujourd'hui ils n'en font qu'un, soumis aux mêmes loix & au même Souverain; que d'ailleurs la nation en général est éclairée & a des principes. Quoique la légèreté française soit à peu près la même que celle de ses ancêtres, que peut-être elle ait souvent un principe plus frivole, cependant une sévérité outrée & mal entendue ne conviendroit point aujourd'hui, parce que le Français est instruit, que ses mœurs sont douces, & que son caractère guerrier ne veut être guidé que par l'honneur & la gloire: la trop grande sévérité tend à l'esclavage, & son caractère vif & noble ne se pliera jamais à recevoir des fers. Je ne prétends pas pour cela qu'il ne faille pas le punir lorsqu'il tombe en faute; mais la punition doit être proportionnée au délit, & jamais infligée par humeur ni par caprice. Chez le Français, il ne faut admettre aucune punition qui, suivant ses préjugés, puisse le déshonorer à ses propres yeux & à ceux de la nation, sur-tout si on le juge

secours

Æduos, quorum erant in fide, legatos mittunt, subsidium rogatum, quo facilius hostium copias sustinere possint. Ædui de consilio legatorum, quos Cæsar ad exercitum reliquerat, copias equitatus peditatusque subsidio Biturigibus mittunt; qui quum ad flumen Ligerim venissent, quod Bituriges ab Æduis dividit; paucos dies ibi morati, neque flumen transire ausi, domum rever-

secours aux Æduens, de l'avis des Lieutenans à qui César avoit laissé le gouvernement de ses Légions, font à l'instant partir de l'infanterie & de la cavalerie. Ce secours arrivé sur le bord du Ligeris, qui sépare les Æduens des Bituriges, n'ose le traverser & reste sur le bord sans rien entreprendre. Quelques jours après, sans avoir reçu aucun ordre, ces troupes reprirent le chemin de leur pays, & rapportèrent aux Officiers romains qu'ayant été informés que les Bituriges d'un côté, les Arvernes de l'autre, devoient les envelopper, si elles avoient

capable de continuer ses services. Les Gaulois pouvoient être retenus par la crainte des châtimens : ce sentiment devoit être naturel à un peuple qui, quoique valeureux, étoit ignorant, sans principes, dont le courage n'étoit excité que par un sang bouillant, & qui, à sa liberté près, dont il étoit très-jaloux, n'avoit aucune idée du véritable honneur. Il n'en est pas de même aujourd'hui; l'amour de la gloire, l'honneur, un sentiment de supériorité qui naît avec lui, & qu'il faut se donner de garde d'étouffer, sont les marques distinctives du caractère du Français; du moins il ne tient qu'au Souverain, & à ceux qui gouvernent sous lui, que ce soient les trois bases sur lesquelles soit établie la conduite qu'on doit tenir avec lui : une punition qui le diffameroit, lui seroit plus cruelle que la mort. Si les Législateurs s'écartent de ces principes, d'un peuple plein d'énergie & de qualités estimables, quoiqu'avec des défauts, ils en feront un peuple aussi vil, qu'il étoit né pour être au-dessus de beaucoup d'autres.

Avant J. C. 52.
An de Rome 602

tuntur : legatiſque noſtris renunciant, ſe Biturigum perfidiam veritos revertiſſe : quibus id conſilii fuiſſe cognoverint, ut, ſi flumen tranſiſſent, una ex parte ipſi, altera Arverni ſe circumſiſterent. Id eane de cauſa quam legatis pronunciarunt, an perfidia adducti fecerint ; quod nihil conſtat ; non videtur pro certo eſſe ponendum. Bituriges, eorum diſceſſu, ſtatim ſe cum Arvernis conjungunt.

paſſé le fleuve. Dans la crainte d'un ſi noir complot, elles n'avoient oſé paſſer outre. Cette excuſe étoit-elle un fondement réel, ou étoit-ce une perfidie de leur part ? c'eſt ce que Céſar ne décide point. Quoiqu'il en ſoit, à peine les troupes des Æduens furent-elles éloignées, que les Bituriges ſe joignirent aux Arvernes.

VI. His rebus in Italiam Cæſari nunciatis, quum jam ille virtute Cneii Pompeii urbanas res commodiorem in ſtatum perveniſſe intelligeret, in Tranſalpinam Galliam profectus eſt. Eo quum veniſſet ; magna difficultate afficiebatur, qua ratione ad exercitum pervenire poſſet. Nam, ſi legio-

VI. A ces nouvelles portées à Céſar, en Italie, comme les troubles de Rome étoient appaiſés par la valeur & la prudence de Pompée, rien alors ne le retenant plus en Italie, il partit pour la Gaule Tranſalpine. Quand il y fut arrivé, il ſe trouva très-embarraſſé pour ſe rendre à ſon armée ; pluſieurs moyens ſe préſentoient à ſon eſprit & aucun ne le fixoit ; s'il envoyoit ordre à ſes Légions de venir le trouver dans la Province Romaine,

nes in Provinciam accerferet; fe abfente, in itinere prœlio dimicaturas intelligebat : fi ipfe ad exercitum contenderet ; ne iis quidem, qui eo tempore pacati viderentur, fuam falutem recte committi videbat.

VII. Interim Luterius Cadurcus in Ruthenos miffus, eam civitatem Arvernis conciliat ; progreffus in Nitiobriges & Gabalos, ab utrifque obfides accipit ; &, magna coacta manu, in Provinciam, Narbonem verfus, eruptionem facere contendit. Qua re nunciata ; Cæfar omnibus confiliis antevertendum exiftimavit, ut Narbonem proficifceretur. Eo quum veniffet, timentes confirmat : præfidia in Ruthenis Provincialibus, Volcis Arecomicis, Tolofatibus, circumque Narbonem ; quæ loca erant hof-

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

elles pouvoient être attaquées dans leur route, & forcées de combattre en fon abfence ; fi lui-même tentoit de les aller joindre, il étoit imprudent d'expofer fa perfonne, même entre les mains de ceux qui paroiffoient encore dans les intérêts de Rome.

VII. Cependant Luterius Cadurcus envoie chez les Rutheni, les engage à prendre le parti des Arvernes, delà il paffe chez les Nitiobriges (*) & les Gabali (**), qui lui donnent des ôtages, & ayant amaffé de grandes forces, il fe prépare à entrer dans la Province Romaine, du côté de Narbonne. Inftruit de ce deffein, Céfar crut que, préférablement à tout, il devoit fe rendre dans cette ville. Son arrivée y raffura les plus intimidés : il mit d'abord des garnifons dans la partie des Rutheni, dépendante de la Province Romaine, chez les Volces (*), les Arecomici (**) & chez les Tolofates (***), tous voifins des frontières de l'ennemi ; enfuite il envoie ordre à une partie des troupes de la province

(*) Ceux d'Agen.
(**) Ceux de Gévaudan.

(*) Ceux du haut Languedoc.
(**) Ceux des environs de Montpellier.
(***) Ceux de Toulouse.

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

tibus finitima; constituit. Partem copiarum ex Provincia, supplementumque, quod ex Italia adduxerat, in Helvios, qui fines Arvernorum contingunt, convenire jubet.

(*) Ceux du Vivarais.

& aux recrues qu'il avoit amenées d'Italie, de se rendre chez les Helvii (*), peuples qui confinent aux Arvernes.

VIII. His rebus comparatis; represso jam Luterio & remoto, quod intrare intra præsidia periculosum putabat; in Helvios proficiscitur. Etsi mons Cebenna, qui Arvernos ab Helviis discludit,

(*) Les Cevennes.

VIII. Les choses ainsi arrangées, & Luterius, qui ne croyoit pas qu'il fût prudent de s'enfermer entre nos garnisons, s'étant éloigné, César se rendit chez les Helvii (*a*). Quoique les montagnes de Cebenna (*), qui séparent les Arvernes des Helvii, fussent couvertes de

(*a*) Dans toutes ses campagnes précédentes, César avoit trouvé de grands obstacles à surmonter; mais jamais qui demandassent des réflexions & des combinaisons aussi suivies, rélativement aux précautions qu'il lui fallut prendre pour joindre son armée sans danger. Dans cette circonstance, son génie s'éleva au-dessus des difficultés qui effraient les hommes ordinaires; il fut, sans doute, très-bien secondé dans ses opérations par ses Lieutenans & par ses troupes, & trouva dans les uns & les autres un zèle & une activité peu commune; mais il les dut à l'amour & à la confiance qu'il avoit su leur inspirer, à l'art de persuader qu'il savoit si bien employer, & à cette attention si chère aux soldats de savoir les soulager dans les occasions, & de veiller à leur conservation; talens sublimes dans un Général & dont tous ceux qui commandent des armées ne connoissent pas le prix. C'est par cette conduite, dont il ne se départit jamais dans les différentes circonstances où il se trouva, qu'il vint à bout de surmonter les plus grands obstacles.

duriſſimo tempore anni, altiſſima nive iter impediebat; tamen diſcuſſa nive, ſex in altitudinem pedum, atque ita viis patefactis, ſummo militum labore ad fines Arvernorum pervenit. Quibus oppreſſis inopinantibus; quod ſic ſe Cebenna, ut muro, munitos exiſtimabant; ac ne ſingulari quidem homini unquam eo tempore anni, ſemitæ patuerant; equitibus imperat, ut, quam latiſſime poſſint, vagentur; & quam maximum hoſtibus terrorem inferant. Celeriter hæc fama ac nunciis ad Vercingetorigem perferuntur: quem perterriti omnes Arverni circumſiſtunt, atque obſecrant, ut ſuis fortunis conſulat, neu ſe ab hoſtibus diripi patiatur; præſertim quum videat omne ad ſe bellum tranſlatum. Quorum ille precibus permotus,

neige, & que l'on fut alors dans la ſaiſon la plus rude de l'année; cependant à force de travail les ſoldats écartèrent la neige, qui étoit haute de ſix pieds, & lui ouvrirent les chemins pour arriver chez les Arvernes. Après être tombé ſur eux lorſqu'ils y penſoient le moins (car ils ſe croyoient à couvert par les Cebenna, comme par un mur inpénétrable, où jamais on n'avoit vu traces d'hommes dans cette ſaiſon), il ordonna à ſa cavalerie de s'étendre de tous côtés le plus qu'il lui ſeroit poſſible & de cauſer le plus grand effroi aux ennemis. Une nouvelle auſſi ſurprenante fut bientôt portée à Vercingétorix, & par le bruit public & par des coureurs qu'on lui dépêcha. A l'inſtant tous les Arvernes effrayés l'environnent, le conjurent de pourvoir à leur ſalut & de ne pas permettre que leurs biens ſoient entièrement pillés; choſe d'autant plus à craindre, ſi on n'y apportoit aucun remède, que tout le fort de la guerre étoit tombé ſur eux. Touché de leurs plaintes, il

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

castra ex Biturigibus movet in Arvernos versus.

IX. At Cæsar biduum in iis locis moratus, quod hæc de Vercingetorige usu ventura, opinione præceperat; per causam supplementi equitatusque cogendi, ab exercitu discedit: Brutum adolescentem iis copiis præficit: hunc monet, ut in omnes partes equites quam latissime pervagentur; daturum se operam, ne longius triduo ab castris absit. His constitutis rebus, suis inopinantibus, quam maximis potest itineribus Viennam pervenit. Ibi nactus recentem equitatum, quem multis ante diebus eo præmiserat; neque diurno, neque nocturno itinere intermisso, per fines Æduorum in Lingones contendit, ubi duæ legiones hiemabant; ut, si quid etiam de sua salute ab

quitte les Bituriges & accourt au secours des Arvernes.

IX. César, qui avoit prévu la démarche de Vercingétorix, quitte aussi-tôt son armée, sous prétexte de faire des recrues & d'assembler sa cavalerie, & ordonne au jeune Brutus, à qui il laissoit le commandement en son absence, de continuer de faire battre la campagne le plus loin possible par sa cavalerie, & lui promit qu'il seroit de retour dans trois jours. Ces arrangemens pris, il part, marche avec la plus grande diligence, & arrive à Vienne (*) au moment qu'on s'y attendoit le moins. Là ayant trouvé la cavalerie nouvellement levée, qu'il y avoit envoyée plusieurs jours auparavant, il se remet en marche, & sans s'arrêter jour & nuit, il traverse le pays des Æduens & parvient chez les Lingons, où hivernoient deux de ses Légions. Le motif d'une telle diligence étoit l'envie de prévenir les mauvais desseins des Æduens, en cas qu'ils eussent aussi voulu remuer. A son arrivée il dépêche vers les autres

(*) En Dauphiné.

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

Æduis iniretur consilii, celeritate præcurreret. Eo quum pervenisset, ad reliquas legiones mittit; priusque in unum locum omnes cogit, quam de ejus adventu Arvernis nunciari posset. Hac re cognita, Vercingetorix rursus in Bituriges exercitum reducit; atque inde profectus, Gergoviam Boiorum oppidum, quos ibi Helvetico prœlio victos Cæsar collocaverat Æduisque attribuerat, oppugnare instituit.

Légions : toutes se joignirent aussitôt, & son armée fut rassemblée avant même que les Æduens fussent instruits qu'il eut repassé les Alpes. Cependant Vercingétorix l'ayant appris, revint de nouveau chez les Bituriges, d'où il alla assiéger Gergovie, ville des Boii (*), que César y avoit établis après sa victoire sur les Helvétiens, à condition qu'ils dépendroient des Æduens (*a*).

(*) Ceux du Bourbonnois.

(*a*) Voici un moment bien intéressant & qui doit exciter l'attention du Lecteur. On voit ici deux Généraux combattans l'un contre l'autre pour les plus grands intérêts : l'un pour la gloire de la République, & plus encore pour satisfaire son ambition & le désir ardent qu'il avoit d'être reconnu pour le plus grand Capitaine de l'univers ; l'autre par un motif plus grand, plus noble, combattoit pour sa patrie & pour la préserver du joug que les Romains vouloient lui imposer. Le premier, déja formé au commandement par six années de succès ; l'autre jeune encore, ayant peu d'expérience, mais doué d'un génie vaste, fertile en ressources, d'un courage d'ame à toute épreuve (**), & le plus zélé Citoyen de sa nation : l'un ayant l'avantage de commander à des troupes pliées & soumises à l'ordre & à la discipline la plus exacte, habituées aux travaux, à la fatigue, enfin qui lui étoient attachées

(**) Voyez, dans mon Essai sur l'Art de la Guerre, la distinction du courage à la bravoure, Disc. prél. p. 6.

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

X. Magnam hæc res Cæsari difficultatem ad consilium capiendum afferebat : si reliquam partem hiemis uno in loco legiones contineret,

X. Cette entreprise des Gaulois sur Gergovie (*a*), mit César dans un grand embarras sur le parti qu'il devoit prendre s'il laissoit le reste de l'hiver ses Légions campées dans le même endroit, il étoit à crain-

jusqu'à la passion; l'autre n'ayant que des troupes ramassées de toutes parts, courageuses, mais sans principes, sans ordre, & qui ne faisoient consister leurs forces & n'espéroient de succès que par le nombre; souvent divisées par opinion, par intérêt & par légèreté, & qui n'avoit d'autres moyens pour les soumettre à l'obéissance, que la plus grande sévérité. L'un enfermé & environné d'un grand nombre de peuples, ou ses ennemis, ou prêts à le devenir, n'avoit, dans une position aussi critique, de ressources qu'en lui-même & dans la constante fermeté de ses troupes : l'autre, au milieu de sa propre patrie, trouvoit tous les secours possibles, tant pour pourvoir à ses subsistances, que pour les ôter à l'ennemi; mais il avoit l'opinion des Chefs de chaque nation à ménager & à combattre; il étoit sans cesse en butte à la fougue impétueuse & à la légèreté des peuples pour lesquels il se sacrifioit : enfin, l'un n'avoit à répondre qu'à lui seul, sa volonté étoit une, ses ordres exécutés aussi-tôt que donnés; l'autre avoit à rendre compte de sa conduite à trente Chefs, tous sans aucuns principes de guerre, & qui peut-être se portoient à l'exécution de ses ordres avec mollesse & répugnance. D'après cet exposé, il sera facile de voir que César étoit dans la position la moins désavantageuse, quoiqu'elle ne fut pas sans danger; que Vercingétorix avoit plus de difficultés à vaincre, & qu'il n'étoit pas en sa puissance de les toutes surmonter.

(*a*) Il y avoit deux villes de Gergovie, il y avoit *Gergovia Arvernorum* & *Gergovia Boiorum :* la première étoit en Auvergne, & c'est aujourd'hui Clermont, quoique cette ville ne soit pas située où étoit l'ancienne Gergovie; l'autre étoit dans le Bourbonnois : quelques-uns croient que c'étoit Moulins; mais cela ne peut pas être, Moulins n'existoit pas du tems de César.

dre

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

ne, ſtipendiariis Æduorum expugnatis, cuncta Gallia deficeret, quod nullum in eo amicis præſidium videret poſitum eſſe; ſin maturius ex hibernis educeret; ne ab re frumentaria duris ſubvectionibus laboraret. Præſtare viſum eſt tamen omnes difficultates perpeti, quam, tanta contumelia accepta, omnium ſuorum voluntates alienare. Itaque cohortatus Æduos de ſupportando commeatu, præmittit ad Boios, qui de ſuo adventu doceant, hortentur que ut in fide maneant, atque hoſtium impetum magno animo ſuſtineant. Duabus Agendici legionibus, atque impedimentis totius exercitus relictis; ad Boios proficiſcitur.

XI. Altero die quum ad oppidum Senonum Vellaunodunum veniſſet, ne quem poſt ſe hoſtem relinqueret,

dre qu'en abandonnant des peuples tributaires des Æduens, il ne révoltât toute la Gaule, qui verroit qu'il n'y avoit aucun fond à faire ſur les Romains, puiſque leurs alliés n'en recevoient aucun ſecours; d'un autre côté, la difficulté de faire voiturer des vivres lui faiſoit craindre d'en manquer, s'il ſe mettoit en marche. Cependant, toute réflexion faite, il crut devoir plutôt s'expoſer à toutes ſortes d'incommodités, que de refroidir la bonne volonté de ſes alliés, & de ſouffrir l'affront de les laiſſer prendre ſans les ſecourir. Cette réſolution priſe, il exhorte les Æduens à lui envoyer des vivres, envoie prévenir les Boii de ſon arrivée, & les exhorte à tenir bon & à ſe défendre courageuſement; après quoi laiſſant à Agendicum (*) deux Légions avec les bagages, il marche à Gergovie.

(*) Sens.

XI. Le lendemain il arriva à Vellaunodunum (**), ville des Senonois, & en fit le ſiège avant de paſſer plus avant, tant pour ne point laiſſer d'ennemis derrière lui,

(**) Château-landon.

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

quo expeditiore re frumentaria uteretur, oppugnare instituit; idque biduo circumvallavit. Tertio die missis ex oppido legatis de deditione, arma proferri, jumenta produci, sexcentos obsides dari jubet. Ea qui conficeret, C. Trebonium legatum relinquit. Ipse, ut quamprimum iter faceret, Genabum Carnutum proficiscitur: qui tum primum, allato nuncio de oppugnatione Vellaunoduni; quum longius eam rem ductum iri existimarent; præsidium, Genabi tuendi causa, quod eo mitterent, comparabant. Huc biduo Cæsar pervenit; &, castris ante oppidum positis, diei tempore exclusus, in posterum oppugnationem differt; quæque ad eam rem usui sint, militibus imperat; &, quod oppidum

que pour tirer des vivres plus commodément. En deux jours la circonvallation fut faite; le troisième la place capitula, & livra sur ses ordres, armes, chevaux & six cents ôtages. Trébonius, son Lieutenant, fut laissé pour veiller à l'exécution entière du traité. Pour lui, s'étant remis en marche, il va droit à Genabum, ville dépendante des Carnutes: ceux-ci, sur la nouvelle du siège de Vellaunodunum, espérant que cette place tiendroit plus long-tems, se préparoient à jetter du secours dans leur ville menacée, mais ils furent prévenus par la diligence de César, qui se rendit dans deux jours devant Genabum. César remit l'assaut au lendemain, parce qu'il étoit trop tard, & ordonna à ses troupes de tenir tout prêt pour cela. Genabum avoit un pont sur le Ligeris, & craignant que les habitans ne s'échappassent par-là pendant la nuit, il mit deux Légions pour le garder. L'événement justifia sa précaution. Vers minuit les assiégés étant sortis en silence, commençoient déjà à passer le fleuve, mais César en ayant été

Genabum pons fluminis Ligeris continebat ; veritus ne noctu ex oppido profugerent, duas legiones in armis excubare jubet. Genabenses, paulo ante mediam noctem, silentio ex oppido egressi, flumen transire cœperunt. Qua re per exploratores nunciata ; Cæsar legiones, quas expeditas esse jusserat, portis incensis, intromittit ; atque oppido potitur ; perpaucis ex hostium numero desideratis, quin cuncti caperentur ; quod pontis atque itinerum angustiæ, multitudinis fugam intercluserant. Oppidum diripit, atque incendit ; prædam militibus donat : exercitum Ligerim transducit, atque in Biturigum fines pervenit.

averti par ses coureurs, fait aussitôt mettre le feu aux portes de la ville & y fait entrer les Légions qu'il tenoit prêtes. Le peu de largeur du pont & des chemins n'ayant pas permis à tant de monde de passer à la fois, peu des ennemis échappèrent. La place fut brûlée & rasée, & le butin abandonné aux soldats. César traversant le Ligeris entra chez les Bituriges.

XII. Vercingetorix, ubi de Cæsaris adventu cognovit, oppugnatione desistit ; atque obviam Cæsari proficiscitur.

XII. Vercingétorix, au bruit de l'arrivée de César, lève le siège & marche à lui. César sur sa route avoit encore mis le siège devant

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

Ille oppidum Biturigum, positum in via, Noviodunum oppugnare instituerat. Quo ex oppido quum legati ad eum venissent, oratum, ut sibi ignosceret, suæque vitæ consuleret; ut celeritate reliquas res conficeret, qua pleraque erat consecutus; arma proferri, equos produci, obsides dari jubet. Parte jam obsidum transdita; quum reliqua administrarentur; centurionibus & paucis militibus intromissis, qui arma jumentaque conquirerent; equitatus hostium procul visus est, qui agmen Vercingetorigis antecesserat: quem simulatque oppidani conspexerunt, atque in spem auxilii venerunt; clamore sublato, arma

Noviodunum (a); cette ville lui envoya demander grace: lui, pour profiter de la même activité qui lui avoit été si utile, ordonne sur le champ qu'on lui remette les armes, les chevaux & des ôtages. Une partie des ôtages étoit déja fournie & le reste des conditions étoit déjà sur le point de s'exécuter; plusieurs Centurions & quelques soldats étoient même entrés dans la place pour recevoir les chevaux & les armes, quand tout-à-coup on apperçut de loin la cavalerie de Vercingétorix. Les habitans alors se flattant d'être bientôt secourus, coururent aux armes avec de grands cris, ferment les portes & bordent les remparts; les Centurions qui étoient dans la ville, jugeant au bruit qui s'y faisoit, qu'on y avoit pris quelque nouvelle résolution, s'emparèrent des portes l'épée à la main, & se retirèrent tous sans aucune perte.

(a) Cette petite ville, qui n'est aujourd'hui qu'un village, est à cinq lieues de Vierson & à sept de Bourges. On croit que c'est cette ville que César, après avoir passé la Loire, trouva sur son chemin, lorsqu'il marchoit sur Bourges. Ce village s'appelle aujourd'hui Neuvi ou Neufvi, qui est un dérivé de *novus vicus*, nouveau bourg, nouveau village.

capere, portas claudere, murum complere cœperunt. Centuriones in oppido, quum, ex significatione Gallorum, novi aliquid ab iis iniri consilii intellexissent; gladiis districtis, portas occupaverunt, suosque omnes incolumes receperunt.

XIII. Cæsar ex castris equitatum educi jubet; prælíumque equestre committit: laborantibus jam suis Germanos equites circiter sexcentos submittit, quos ab initio secum habere instituerat. Eorum impetum, Galli sustinere non potuerunt; atque in fugam conjecti, multis amissis, sese ad agmen receperunt. Quibus profligatis, rursus oppidani perterriti, comprehensos eos, quorum opera plebem concitatam existimabant, ad Cæsarem perduxerunt; seseque ei

XIII. Cependant César, à la vue de l'armée des Gaulois, détache sa cavalerie & attaque celle de l'ennemi; d'abord les Gaulois repoussent les Romains; mais ceux-ci ayant été soutenus par six cents chevaux germains, que César avoit près de lui depuis le commencement de la guerre, les Gaulois à leur tour assaillis par cette troupe, ne purent plus en soutenir l'effort; rompus de toutes parts, ils prennent la fuite & se retirent avec perte au gros de leur armée. Ce revers ayant renouvellé la frayeur des habitans de Noviodunum, ils se saisirent de ceux qu'ils crurent auteurs du soulèvement de la populace, les livrèrent à César & se rendirent à lui.

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

dediderunt. Quibus rebus confectis, Cæsar ad oppidum Avaricum, (quod erat maximum munitissimumque in finibus Biturgum, atque agri fertilissima regione,) profectus est : quod, eo oppido recepto, civitatem Biturigum se in potestatem redacturum confidebat.

Delà César va mettre le siège devant Avaricum, ville la plus grande & la plus forte des Bituriges, & située sur le canton le plus fertile. Il comptoit que la prise de cette place le rendroit maître de tout le pays (*a*).

(*a*) La conduite de César, dans cette circonstance, est à remarquer ; elle est d'un Général profond, expérimenté, qui ne met rien au hasard, & qui ne néglige aucun moyen pour parvenir à ses fins. Il apprend que Vercingétorix assiège Gergovie en Bourbonnois (¶) ; il voit l'importance de sauver cette place & de porter de prompts secours aux alliés des Autunois ; il ne balance pas, il part, & dans le projet qu'il a de joindre Vercingétorix pour le combattre, il ne veut cependant rien laisser derrière lui qui puisse le gêner dans ses opérations ni dans ses subsistances. La Gaule presqu'entièrement révoltée, devoit le rendre très-circonspect dans ses marches. Le tems auquel il se voit forcé d'entrer en campagne, quoique très-rude, puisqu'on étoit encore en hiver, ne l'arrête point : il ne pouvoit trouver que très-difficilement des subsistances pour ses troupes, & plus difficilement du fourrage pour sa cavalerie : d'ailleurs les chemins étoient mauvais & les charrois difficiles, ainsi il lui étoit impossible de hâter sa marche autant qu'il l'auroit désiré, pour

(¶) On a dit dans l'avant-dernière note, page 16, qu'il y avoit Gergovie en Auvergne & Gergovie en Bourbonnois. C'est la dernière que Vercingétorix assiégeoit. Il étoit Auvergnat ; il avoit chassé depuis peu de tems de Clermont Gobanition, son oncle, & ceux qui l'avoient forcé d'en sortir. C'est à Clermont même que les peuples le proclamèrent Roi & Général ; ainsi il ne pouvoit pas assiéger une place dont il étoit le maître.

XIV. Vercingetorix, tot continuis incommodis Vellaunoduni, Genabi, Novioduni acceptis, suos ad concilium convocat: docet, longe alia ratione esse bellum ge-

XIV. Vercingétorix, chagrin d'avoir perdu coup sur coup Genabum, Villaunodunum & Noviodunum, assembla ceux de son parti, & leur dit qu'il falloit faire la guerre tout autrement que par la passé; qu'il falloit sur-tout s'atta-

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

ne pas donner le tems à l'ennemi de se réunir & de se fortifier; cependant, après s'être assuré que les Autunois lui fourniroient des subsistances, il part, va assiéger Château-Landon, qu'il prend; de-là marche sur Orléans, dont il se rend maître, part d'Orléans, passe la Loire & marche vers Bourges; trouve en son chemin la petite ville nommée aujourd'hui Neuvi ou Neufvi (*), que les ennemis occupoient, l'attaque, s'en saisit, & par la perte de ces différentes places, il rend ses derrières libres pour le transport de ses subsistances. Cette conduite de César doit servir de modèle à tous les Généraux, pour les dissuader de s'avancer inconsidérément, de faire des pointes en avant, & de laisser derrière eux des places ou des postes assez importans pour les gêner dans leurs subsistances. On ignore ce que devint l'armée Gauloise, après que sa cavalerie eut été battue, & comment l'armée Romaine pût marcher de Neuvi à Bourges sans obstacle. César garde la-dessus le silence. Cependant, suivant le texte, Vercingétorix marchoit pour combattre l'armée Romaine; il s'étoit fait précéder par sa cavalerie, qui, ayant été battue, s'étoit probablement retirée sur son infanterie, qui ne devoit pas être éloignée; ainsi César auroit dû la rencontrer en marchant sur Bourges. Il y a tout lieu de croire que, lorsque Vercingétorix vit sa cavalerie revenir sur lui en déroute, il ne jugea pas à propos d'attendre l'armée Romaine, & qu'il se retira sur Bourges. C'est même de ce camp que Vercingétorix proposa dans le conseil de brûler toutes les villes, bourgs & villages, & de dévaster toute la campagne des environs, ce qui fut exécuté, à l'exception de Bourges, qui fut épargné au grand regret de Vercingétorix.

(*) Voyez la Note, pag. 20.

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

rendum, atque antea sit gestum : omnibus modis huic rei studendum, ut pabulatione & commeatu Romani prohibeantur : id esse facile, quod equitatu ipsi abundent, & quod anni tempore subleventur : pabulum secari non posse ; necessario dispersos hostes, ex ædificiis petere : hos omnes quotidie ab equitibus deleri posse. Præterea, salutis causa, rei familiaris commoda negligenda : vicos atque ædificia incendi oportere, hoc spatio a Boia quoquo versus, quo, pabulandi causa, adire posse videantur : harum ipsis rerum copiam suppetere, quod, quorum in finibus bellum geratur, eorum opibus subleventur. Romanos aut inopiam non laturos, aut magno cum periculo longius a castris progressuros : neque interesse, ipsosne interficiant,

cher à priver les Romains de vivres & de fourrage ; que cela étoit facile, puisqu'ils avoient tant de cavalerie & que la saison les favorisoit ; qu'il n'y avoit point encore d'herbe à faucher, ce qui obligeroit l'ennemi à s'écarter pour en chercher dans les maisons, & faciliteroit à leur cavalerie le moyen de le détruire ; que d'ailleurs le salut commun demandoit que l'on sacrifiât ses intérêts particuliers ; qu'il falloit brûler les villages & les maisons de tous les environs, depuis le pays des Boii, où l'on pourroit juger que l'ennemi viendroit chercher du fourrage ; que pour eux, ils n'en manqueroient pas, puisque ceux qui avoient la guerre sur leurs frontières remédieroient à ce dont ils auroient besoin ; que les Romains, ou ne pourroient supporter la disette, ou risqueroient beaucoup en s'éloignant de leur camp pour aller chercher des vivres ; qu'il étoit également avantageux ou de les tuer ou d'enlever leur bagage, sans lequel ils ne pouvoient faire la guerre ; qu'outre cela, il étoit nécessaire

impedimentisve exuant: quibus amissis, bellum geri non possit. Præterea, oppida incendi oportere, quæ non munitione & loci natura ab omni sint periculo tuta; neu suis sint ad detractandam militiam receptacula; neu Romanis proposita ad copiam commeatus prædamque tollendam. Hæc si gravia, aut acerba videantur: multo illa gravius æstimari debere, liberos, conjuges in servitutem abstrahi, ipsos interfici; quæ sint necesse accidere victis.

nécessaire de bruler les villes qui, par leur situation, ou faute d'être fortifiées, n'étoient pas hors de danger, afin qu'elles ne servissent point de retraite à leur milice qui se débaucheroit, ni aux Romains pour en tirer des vivres; que si cela leur paroissoit fâcheux & dur, il devoit leur être bien plus dur de voir leurs femmes & leurs enfans traînés en captivité, eux-mêmes d'être massacrés, ce qui ne pouvoit manquer d'arriver aux vaincus (a).

XV. Omnium consensu hac sententia probata, uno die amplius viginti urbes Biturigum incenduntur. Hoc idem fit in reliquis civitatibus. In omnibus partibus incendia conspiciuntur. Quæ etsi ma-

XV. Cet avis ayant été unanimement approuvé, plus de vingt villes des Bituriges furent brûlées en un jour; les autres Cités, à leur exemple, mirent le feu dans leur pays; on ne voyoit de toutes parts qu'incendies. Quoique ces peuples fussent dans la plus grande désola-

(a) L'avis de Vercingétorix donne une grande idée de son courage; prouve la force de son esprit, la connoissance profonde qu'il avoit du véritable état des choses, & des intérêts réels de sa patrie.

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

gno cum dolore omnes ferebant, tamen hoc sibi solatii proponebant, quod se, prope explorata victoria, celeriter amissa recuperaturos confidebant. Deliberatur de Avarico in communi concilio, incendi placeret, an defendi. Procumbunt Gallis omnibus ad pedes Bituriges, ne pulcherrimam prope totius Galliæ urbem, quæ & præsidio & ornamento sit civitati, suis manibus succendere cogerentur : facile se loci natura defensuros dicunt, quod prope ex omnibus partibus flumine & palude circumdata, unum habeat & perangustum aditum. Datur petentibus venia, dissuadente primo Vercingetorige, post concedente, & precibus ipsorum, & misericordia vulgi. Defensores idonei oppido deliguntur.

tion, l'espoir d'être bientôt délivrés de leur plus dangereux ennemi, leur faisoit supporter avec constance les pertes nouvelles qu'ils se causoient à eux-mêmes. On délibéra même en plein conseil sur ce qu'on feroit d'Avaricum, & si on le brûleroit ou si on le défendroit ; mais tous les habitans se jettèrent aux pieds des Gaulois & les conjurèrent de ne pas exiger qu'ils brûlassent de leurs propres mains la plus belle ville de la Gaule, l'ornement & le soutien de la province ; ils représentèrent que par sa situation il étoit très-facile de la défendre, cette ville n'ayant qu'une seule avenue fort étroite, & étant environnée de tous côtés d'une rivière & d'un marais. Vercingétorix se rendit à leurs prières, mais pour ne rien négliger de ce qui pouvoit contribuer à la conservation d'une telle place, il y fit entrer des gens sûrs & capable de la défendre (*a*).

(*a*) Vercingétorix sentoit bien que, si César s'emparoit de Bourges, ce

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

XVI. Vercingetorix minoribus Cæsarem itineribus subsequitur, & locum castris diligit, paludibus silvisque munitum, ab Avarico longe millia passuum quindecim. Ibi per certos exploratores in singula diei tempora, quæ ad Avaricum agerentur, cognoscebat; &, quid fieri vellet, imperabat. Omnes nostras pabulationes frumentationesque observabat; dispersosque, quum longius necessario procederent, adoriebatur, magnoque incommo-

XVI. Vercingétorix s'attacha ensuite à suivre César à petites journées, & alla camper à quinze milles d'Avaricum dans un lieu très-fort, environné de bois & de marais. Là par des espions fidèles & intelligens, il étoit informé à chaque heure de la journée de ce qui se passoit à Avaricum, & il y faisoit passer ses ordres. Il observoit avec grand soin les endroits où nous allions chercher des vivres & du fourrage, & quand nos gens étoient obligés de se disperser & de s'éloigner, il ne manquoit pas de tomber dessus & de les incommoder beaucoup: aussi les Romains prenoient-ils toutes les précau-

seroit pour lui une place d'armes & une ressource pour ses subsistances; aussi vouloit-il qu'elle eût le même sort que les autres villes; mais les Gaulois n'eurent pas assez de lumières pour voir, par tout ce que leur Général avoit proposé & fait jusqu'alors, combien ses vues étoient plus élevées & plus profondes que celles de ceux qui composoient le conseil de la nation. Il fit tout ce qui dépendoit de lui pour persuader les habitans de Bourges de suivre son avis; mais ils le conjurèrent avec tant d'instances, d'excepter cette ville de l'incendie général, qu'il se laissa vaincre à leurs prières. Bourges ne fut point livrée aux flammes; elle tomba entre les mains des Romains, qui furent profiter de l'avantage de sa situation, & à qui elle fut d'un grand secours, ainsi que l'avoit prévu Vercingétorix.

do afficiebat ; etsi, quantum ratione provideri poterat, ab nostris occurrebatur, ut incertis temporibus diversisque itineribus iretur.

XVII. Castris ad eam partem oppidi positis, Cæsar, quæ, intermissa a flumine & palude, aditum, (ut supra diximus), angustum habebat ; aggerem apparare, vineas agere, turres duas constituere cœpit : nam circumvallare, loci natura prohibebat. De re frumentaria, Boios atque Æduos adhortari non destitit : quorum alteri, quod nullo studio agebant, non multum adjuvabant ; alteri non magnis facultatibus, quod civitas erat exigua & infirma, celeriter, quod habuerunt, consumpserunt. Summa difficultate rei frumentariæ affecto exercitu, tenuitate Boiorum, indiligentia Æduorum,

tions pour n'être pas rencontrés ; & sortoient à différens tems & par divers chemins.

XVII. César s'étant posté du côté de cette avenue étroite, qui, comme nous l'avons dit, n'étoit barrée ni par la rivière, ni par les marais, fit élever une terrasse, préparer des mantelets & bâtir deux tours ; mais le soin des vivres étoit ce qui l'inquiétoit le plus ; sans cesse il pressoit les Boii & les Æduens de lui envoyer du bled. Les Boii, peuple affectionné, mais pauvre par le peu d'étendue de ses terres, eurent bientôt envoyé ce qu'ils avoient. Les Æduens, au contraire, plus riches, mais pour lors peu attachés aux Romains, n'étoient pour ceux-ci que d'un foible secours. Tout cela joint à l'incendie du pays, avoit causé une si grande disette dans le camp des Romains, que pendant plusieurs jours les soldats manquant de bled, ne se nourrirent que de bétail qu'on amenoit de fort loin : cepen-

Avant J. C. 52. An de Rome 600.

rum, incendiis ædificiorum, usque eo, ut complures dies milites frumento caruerint, &, pecore e longinquioribus vicis adacto, extremam famem sustentarent : nulla tamen vox est ab iis audita, populi Romani majestate & superioribus victoriis indigna. Quin etiam Cæsar quum in opere singulas legiones appellaret, &, si acerbius inopiam ferrent, se dimissurum oppugnationem diceret; universi ab eo, ne id faceret, petebant : sic se complures annos, illo imperante, meruisse, ut nullam ignominiam acciperent, nunquam infectare discederent : hoc se ignominiæ laturos loco, si inceptam oppugnationem reliquissent : præstare omnes

dant jamais il ne leur échappa un mot indigne de la vertu romaine, ni de la gloire de leurs précédentes victoires. Lors même que César alloit visiter les travaux, s'adressant à chaque Légion, il leur offroit de lever le siège, si la faim leur étoit trop rude à supporter ; tous le conjuroient de n'en rien faire, & lui représentoient que depuis plusieurs années qu'ils servoient sous lui, il s'étoient toujours comportés de façon à ne recevoir aucun affront & n'avoient rien entrepris sans l'exécuter ; qu'ils se croiroient perdus de réputation s'ils abandonnoient le siège qu'ils avoient commencé, & qu'ils aimoient mieux tout souffrir que de ne pas venger la mort des Citoyens Romains qui avoient péri à Genabum par la perfidie des Gaulois. Ceux qui ne pouvoient parler à César, prioient leurs Centurions & leurs Tribuns de l'informer de la bonne volonté de ses troupes (a).

(a) Quel bonheur & quel avantage de commander à de tels hommes, & que le Général qui auroit l'art, ainsi que l'eut César, d'en former qui leur ressemblassent, seroit cher & grand aux yeux de sa nation.

perferre acerbitates, quam non civibus Romanis qui Genabi perfidia Gallorum interiissent, parentarent. Hæc eadem centurionibus tribunisque militum mandabant, ut per eos ad Cæsarem deferrentur.

XVIII. Quum jam muro appropinquassent turres, ex captivis Cæsar cognovit, Vercingetorigem, consumpto pabulo, castra movisse propius Avaricum; atque ipsum, quum equitatu, expeditisque qui inter equites prœliari consuessent, insidiarum causa eo profectum, quo nostros postero die pabulatum venturos arbitrabatur. Quibus rebus cognitis, media nocte silentio profectus, ad hostium castra mane pervenit. Illi, celeriter per exploratores adventu Cæsaris cognito, carros impedimen-

XVIII. Déja les tours étoient près du mur, quand César apprit par des prisonniers que Vercingétorix, après avoir consommé le fourrage des environs, avoit décampé pour s'approcher d'Avaricum, & qu'il s'étoit mis en embuscade avec de la cavalerie & de l'infanterie légère dans un lieu où il croyoit que les nôtres iroient le lendemain au fourrage. Sur cet avis, César part sur le minuit en grand silence & arrive le matin près du camp des ennemis. Ceux-ci ayant appris de leurs espions l'arrivée de l'armée romaine, envoient leurs bagages & leurs chariots dans le plus épais du bois & rangent leurs troupes en bataille sur un endroit élevé & découvert. De son côté César instruit de leurs dispo-

taque sua in arctiores silvas abdiderunt; copias omnes, in loco edito atque aperto, instruxerunt. Qua re nunciata; Cæsar celeriter sarcinas conferri, arma expediri jussit.

tions, fait aussi rassembler ce qu'il avoit d'équipage & ordonne qu'on se tienne prêt au combat.

XIX. Collis erat leniter ab infimo acclivis. Hunc ex omnibus fere partibus palus difficilis atque impedita cingebat, non latior pedibus quinquaginta. Hoc se colle, interruptis pontibus, Galli fiducia loci continebant; generatimque distributi in civitates, omnia vada ac saltus ejus paludis certis custodiis obtinebant; sic animo parati, ut, si eam paludem Romani perrumpere conarentur, hæsitantes premerent ex loco superiore: ut, qui propinquitatem loci viderent, paratos prope æquo Marte ad dimicandum existimarent; qui iniquitatem conditionis

XIX. La colline sur laquelle l'ennemi étoit posté, s'élevoit insensiblement par une pente douce; de tous côtés elle étoit environnée d'un marais difficile & embarrassé, dont la largeur étoit de cinquante pas. Les Gaulois, qui en avoient rompu tous les ponts, s'y croyoient en sûreté par la nature du lieu; distribués par nation, ils occupoient par de fortes gardes les gués & les passages étroits qui se trouvoient dans le marais: leur dessein étoit d'attendre que les Romains marchassent à eux, & de les accabler d'en haut quand ils les verroient embarrassés dans le marais. On auroit cru, à voir ainsi les deux armées si près l'une de l'autre, que les Gaulois ne demandoient pas mieux que d'accepter le combat; mais quand on considéroit combien peu les choses étoient

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

perſpicerent, inani ſimulatione ſeſe oſtentare cognoſcerent. Indignantes milites Cæſar, quod conſpectum ſuum hoſtes ferre poſſent, tantulo ſpatio interjecto; & ſignum prœlii expoſcentes; edocet, quanto detrimento, & quot virorum fortium morte neceſſe eſſet conſtare victoriam: quos quum ſic animo paratos videret, ut nullum pro ſua laude periculum recuſarent; ſummæ ſe

égales, on s'appercevoit ſans peine que ce n'étoit de leur part qu'une fauſſe oſtentation, & que dans le fond leur intention n'étoit pas de combattre. Les ſoldats de Céſar, indignés de ce que les ennemis oſoient ſoutenir leur vue de ſi près, demandoient le ſignal du combat; mais Céſar leur remontra qu'ils acheteroient la victoire trop cher, qu'il faudroit la payer de la vie de trop de braves gens, & que les voyant prêts à tout haſarder pour ſa gloire, il ne pourroit ſe pardonner que leur ſalut ne lui fut pas plus cher que le ſien propre (*a*).

(*a*) On ne voit point ſur quelles raiſons Céſar dit que, quoique les Gaulois paruſſent vouloir accepter la bataille, leur projet n'étoit point de combattre, & que ce n'étoit qu'une oſtentation de leur part. Sur quoi a-t-il pu juger qu'ils ne vouloient point combattre? Ils voient marcher à eux l'armée romaine, ils ſe rangent en bataille ſur une poſition favorable, forte par elle-même &, pour ainſi dire, inattaquable; ce n'eſt pas une raiſon pour croire qu'ils ne vouloient point combattre; mais ç'en eſt une pour ſe perſuader qu'ils ne s'y prêteroient qu'autant qu'ils trouveroient un avantage, pour ainſi dire, certain. Si Céſar, pour appuyer ſon opinion, avoit donné pour raiſon que Vercingétorix étoit abſent, & que peut-être leur avoit-il recommandé de ne haſarder aucune affaire avant ſon retour, cette raiſon auroit été vraiſemblable. Céſar dit encore, *mais quand on conſidéroit combien peu les choſes étoient égales.* S'il y avoit eu un avantage marqué pour une armée ſur l'autre, il ne paroiſſoit pas devoir être pour les Romains

Après

iniquitatis condemnari debere, nisi eorum vitam sua sa-

Après les avoir ainsi consolé, il les ramena le même jour dans son

qui, pour attaquer les Gaulois, avoient un marais à passer & une colline à gravir, sur laquelle les Gaulois étoient rangés en bataille, ainsi tout l'avantage devoit être manifeste pour l'armée gauloise. Une preuve bien plus certaine que les choses n'étoient pas égales, c'est que César n'osa pas faire attaquer, & qu'il fit retirer ses troupes dans leur camp. Une qualité bien précieuse & très-essentielle qu'avoit Jules, étoit celle de ménager le sang du soldat, & de ne jamais l'exposer inutilement. Dans celle-ci, ses Légions avoient marqué la plus grande volonté & le plus grand désir d'attaquer les Gaulois; mais un marais à passer pour joindre l'ennemi posté sur une colline, auroit donné à ses troupes un très-grand désavantage, & malgré leur valeur & leur expérience dans la guerre, il y auroit eu à craindre qu'elles ne succombassent sous la multitude, qui avoit l'avantage du terrein. César sentit bien que le succès étoit très-incertain, & qu'en supposant qu'il battît l'ennemi, ce ne seroit pas sans verser beaucoup de sang. Il est vraisemblable que, lorsqu'il se détermina à marcher pour attaquer les Gaulois, il ne connoissoit pas leur position, & qu'il ne se décida à les combattre que parce qu'il savoit Vercingétorix absent; mais après l'avoir reconnue, il fut dissuadé de les attaquer: il auroit, sans doute, mieux fait d'aller lui-même reconnoître la situation des lieux avant que de mettre son armée en mouvement; mais il répara cette faute en la faisant rentrer dans son camp, & profita de ce moment pour accroître, s'il étoit possible, la confiance & l'amour que ses soldats avoient en lui & pour lui, en leur disant que, quoiqu'il ne doutât point du succès, comme on ne pouvoit cependant l'espérer qu'au prix de leur sang, il aimoit mieux conserver de braves soldats qu'il aimoit, & qui étoient précieux à la République, pour les employer dans des occasions plus avantageuses & plus utiles au bien général, que de les sacrifier dans celle-ci à sa propre gloire. C'est ainsi que l'homme de génie sait tirer parti de tout, & faire tourner ses fautes mêmes à son avantage.

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

lute habeat cariorem. Sic milites consolatus, eodem die reducit in castra : reliqua, quæ ad oppugnationem oppidi pertinebant, administrare instituit.

camp, & s'attacha à poursuivre le siège avec la plus grande vigueur.

XX. Vercingetorix, quum ad suos rediisset; proditionis insimulatus, quod castra propius Romanos movisset, quod cum omni equitatu discessisset, quod sine imperio tantas copias reliquisset, quod ejus discessu Romani tanta opportunitate & celeritate venissent; non hæc omnia fortuitu, aut sine consilio, accidere potuisse; regnum illum Galliæ malle Cæsaris concessu, quam ipsorum habere beneficio : tali modo

XX. Vercingétorix de retour dans son camp, est accusé de trahison, sur ce qu'il s'étoit approché des Romains, qu'il s'étoit éloigné avec toute sa cavalerie, qu'il avoit laissé tant de troupes sans Général, & que son départ avoit donné aux Romains le moyen de venir les attaquer tout à leur aise & avec tant de diligence. On prétendoit que tout cela n'étoit point arrivé par hasard, & que certainement il y avoit eu un dessein prémédité; que sans doute il aimoit mieux tenir l'empire des Gaules de la main de César que de celle de ses Concitoyens (a). Vercingétorix forcé

(a) On a pu voir dans la note, page 29, l'avantage qu'avoit César de commander à des soldats dont le zèle & l'activité étoient excités par la confiance qu'ils avoient en lui, & qui, par l'amour qu'ils lui portoient, n'étoient jamais rebutés, ni par les fatigues, ni même par la disette la plus grande. Vercingétorix au contraire, malgré sa conduite sage & patriotique, se voit

accusatus, ad hæc respondit: Quod castra movisset, factum inopia pabuli; etiam ipsis hortantibus: quod propius Romanos accessisset; persuasum loci opportunitate, qui se ipsum munitione defenderet: equitum vero operam, neque in loco palustri desiderari debuisse; & illic fuisse

de se justifier, convoqua une assemblée générale; & là il donna la raison de toutes ses démarches; il dit qu'il n'avoit décampé que parce que le fourrage leur manquoit, & qu'eux-mêmes l'en avoient prié; qu'il ne s'étoit approché des Romains que parce que le poste étoit avantageux, & qu'il se défendoit de lui-même; qu'il avoit emmené avec lui la cavalerie, parce qu'elle

en butte à l'ignorance & à la jalousie des Chefs de sa propre nation, & sur d'injustes soupçons, accusé devant ces mêmes Chefs & prêt d'être la victime de son amour pour sa patrie. La marche de César pour aller attaquer les Gaulois pendant l'absence de leur Général, le retour de Jules dans son camp sans avoir osé les attaquer, devoit prouver aux Gaulois que Vercingétorix avoit mis l'armée dans une position excellente & absolument hors d'insulte; cependant c'est cette position vue en grand Général, c'est cette embuscade placée à propos & qu'il voulut conduire lui-même, qui pensèrent le perdre dans l'esprit de sa nation. Loin que cette conduite eût dû être blâmée, elle devoit redoubler l'estime & la confiance des Gaulois pour lui; mais il est bien difficile de réunir les suffrages de plusieurs peuples rassemblés qui, quoique de la même nation & intéressés à se lier intimement entr'eux, n'en ont pas moins des opinions différentes, appuyées, ou sur des intérêts particuliers, ou sur des idées fausses; & Vercingétorix qui, s'il fût né à Rome, ou s'il eût commandé à des peuples plus instruits, plus soumis à l'ordre & à la discipline, auroit peut-être été l'égal de César, ce Général, le seul capable de briser le joug des Romains, se vit forcé de se justifier d'avoir agi en Capitaine expérimenté & en patriote.

Avant J. C. 52. An de Rome 662.

utilem, quo sint profecti: summam imperii se consulto nulli discedentem tradidisse, ne is multitudinis studio ad dimicandum impelleretur: cui rei, propter animi mollitiem, studere omnes videret; quod diutius laborem ferre non possent: Romani si casu intervenerint, fortunæ; si alicujus indicio vocati, huic habendam gratiam; quod & paucitatem eorum ex loco superiore cognoscere, & virtutem despicere potuerint; qui dimicare non ausi, turpiter se in castra receperint: imperium se a Cæsare, per proditionem nullum desiderare; quod habere victoria posset, quæ jam esset sibi ac omnibus Gallis explorata: quin etiam ipsis remittere, si sibi magis honorem tribuere, quam ab se salutem accipere videantur. Hæc ut

ne pouvoit être d'aucune utilité dans un lieu marécageux, & qu'elle étoit nécessaire où il l'avoit menée; qu'à son départ il n'avoit laissé le commandement à personne, de crainte que celui qu'il en auroit chargé ne livrât bataille pour plaire à la multitude, qui, incapable de fermeté, paroissoit la désirer, parce qu'elle ne pouvoit plus soutenir les travaux & les fatigues de la guerre; que si les Romains étoient venus pour les attaquer, ils devoient en remercier la fortune, puisqu'ils lui avoient l'obligation de leur avoir fourni le moyen de voir de dessus leur colline leur foiblesse & leur lâcheté, puisque n'osant donner bataille, ils s'étoient honteusement retirés dans leur camp: qu'il ne vouloit point obtenir par trahison une autorité qu'il espéroit obtenir par la victoire, dont lui & tous les Gaulois devoient déja être assurés; qu'il étoit même prêt de remettre le commandement, s'ils croyoient qu'il lui fit plus d'honneur qu'ils n'en tiroient de profit; mais pour vous donner une preuve authentique de la vérité de ce que j'avance.

intelligatis, inquit, ſincere a me pronunciari; audite Romanos milites. Producit ſervos, quos in pabulatione paucis ante diebus exceperat, & fame vinculiſque excruciaverat. Ii, jam ante edocti, quæ interrogati pronunciarent, milites ſe eſſe legionarios dicunt: fame & inopia adductos, clam ex caſtris exiſſe; ſi quid frumenti, aut pecoris, in agris reperire poſſent: ſimili omnem exercitum inopia premi; nec jam vires ſufficere cujuſquam, nec ferre operis laborem poſſe: itaque ſtatuiſſe Imperatorem, ſi nihil in oppugnatione oppidi profeciſſet, triduo exercitum deducere. Hæc a me, inquit Vercingetorix, beneficia habetis; quem proditionis inſimulatis: cujus opera, ſine veſtro ſanguine, tantum exercitum victorem

& de la certitude de la victoire que je vous annonce, écoutez les ſoldats romains eux-mêmes. Alors il fit venir des valets qu'il avoit pris quelques jours auparavant, à qui il avoit fait ſouffrir les horreurs de la faim & de la priſon, & inſtruits de ce qu'ils avoient à répondre, ceux-ci dirent qu'ils étoient des ſoldats légionnaires qui, forcés par la faim & par la diſette de toutes choſes, étoient ſortis furtivement de leur camp pour chercher dans les campagnes du bled & du bétail; que toute l'armée étoit réduite à la même miſère; que les forces manquant à tout le monde, il étoit impoſſible de fournir au travail; que les choſes étoient dans un tel état, que Céſar avoit réſolu de lever le ſiège dans trois jours, ſi la ville ne ſe rendoit pas. Tels ſont cependant les ſervices que vous rend celui que vous accuſez de trahiſon; c'eſt par ſes ſoins & ſans qu'il vous en coûte une goutte de ſang, que vous voyez une ſi forte armée, juſqu'ici toujours victorieuſe, preſque détruite par la faim & réduite à s'enfuir honteu-

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

fame pene consumptum videris : quem, turpiter se ex hac fuga recipientem, ne qua civitas suis finibus recipiat, a me provisum est.

sement, sans trouver un asyle pour se retirer (*a*).

(*a*) Les raisons que donne Vercingétorix pour justifier sa conduite & se disculper de la trahison dont les Gaulois le soupçonnoient, non-seulement sont convaincantes, elles prouvent encore qu'il s'étoit fait un plan de conduite relatif aux intérêts de la cause pour laquelle il étoit armé, & qu'il n'agissoit pas suivant que les circonstances ou le hasard se présentoient. Il est constant que le fourrage manquoit à la cavalerie ; que Vercingétorix avoit été prié de l'éloigner, afin qu'elle pût subsister plus facilement. Il est encore certain qu'avant de conduire sa cavalerie dans un lieu où elle pût subsister plus aisément, & pour former l'embuscade dans laquelle il espéroit faire tomber les Romains, il avoit mis l'armée dans une position respectable par elle-même & à l'abri de toute insulte. Comme le terrein sur lequel l'armée étoit postée étoit entouré de marais, la cavalerie y auroit été absolument inutile & même embarrassante, s'il avoit été question de combattre ; au lieu que l'endroit où il la conduisit & l'embusqua, non-seulement lui fournit des subsistances ; mais encore auroit pu devenir funeste aux Romains, s'ils avoient envoyé leurs fourrageurs sur cette partie. Si Vercingétorix, avant que de partir avec sa cavalerie, ne donna pas le commandement général de l'infanterie à un des principaux Chefs des Gaulois, c'est qu'il doutoit sans doute de la fermeté de celui à qui il l'auroit remis pendant son absence, & qu'il ne vouloit pas quitter ce poste, convaincu qu'il étoit qu'il ne falloit hasarder aucune affaire générale ; mais plutôt chercher à détruire l'ennemi, en interceptant ses subsistances : il savoit que les Gaulois impétueux, ne demandoient d'abord qu'à combattre ; mais aussi que le plus petit échec les décourageoit ; il prouva par la marche de l'armée romaine vers leur camp, & sa prompte retraite, que leur position étoit si bonne, que César n'avoit osé les attaquer ; enfin il

XXI. Conclamat omnis multitudo, & suo more armis concrepat; quod facere in eo consueverunt, cujus orationem approbant : summum esse Vercingetorigem ducem; nec de ejus fide dubitandum; nec majori ratione bellum administrari posse. Statuunt, ut decem millia hominum, delecta ex omnibus copiis, in oppidum submittantur : nec solis Biturigibus communem salutem committendam censent; quod penes eos, si id oppidum retinuissent, summam victoriæ constare intelligebant.

XXI. Aussi-tôt on n'entendit que des cris d'applaudissement, que cliquetis d'armes, selon leur coutume; ils disoient que Vercingétorix étoit un parfait Capitaine, digne de toute leur confiance, & qu'il n'étoit pas possible de mieux conduire une guerre. En mêmetems ils ordonnent qu'on fera entrer dans la place assiégée un corps de dix mille hommes choisis sur toute l'armée, ne croyant pas devoir remettre le salut commun entre les mains des seuls Bituriges, qui, s'ils réussissoient à conserver leur ville, ne manqueroient pas de s'attribuer tout l'honneur de la victoire.

---

leur offrit généreusement de remettre le commandement, s'ils croyoient qu'un autre en fût plus digne que lui. S'il fit venir des valets romains qui avoient été faits prisonniers & qu'il avoit fait instruire sur ce qu'ils devoient répondre, c'est qu'il crut que leur rapport seroit plus d'effet sur la multitude que les raisons qu'il avoit données, toutes convaincantes qu'elles étoient. Ce qu'il y a de certain, c'est que Vercingétorix, par sa fermeté, son courage & la justesse de ses idées, étoit né pour rendre la liberté à sa patrie; mais il auroit fallu que les peuples qui l'avoient choisi pour leur Général, eussent été plus d'accord avec eux-mêmes, plus obéissans, & qu'ils n'eussent envisagé que l'intérêt général de la nation, & non le leur propre en particulier.

Avant J.C. 52.
An de Rome 602.

XXII. Singulari militum noſtrorum virtuti, conſilia cujuſmodi Gallorum occurrebant: ut eſt ſummæ genus ſollertiæ; atque ad omnia imitanda, atque efficienda, quæ ab quoque traduntur, aptiſſimum. Nam & laqueis falces avertebant; quas quum deſtinaverant, tormentis introrſus reducebant; & aggerem cuniculis ſubtrahebant: eo ſcientius, quod apud eos magnæ ſunt ferrariæ, atque omne genus cuniculorum notum atque uſitatum eſt. Totum autem murum ex omni parte turribus contabulaverant, atque has coriis intexerant: tum crebis diurnis nocturniſque eruptionibus, aut aggeri ignem inferebant, aut milites occupatos in opere adoriebantur; & noſtrarum turrium altitudinem, quantum has quoti-

XXII. Au grand courage de nos ſoldats les Gaulois oppoſoient toutes ſortes de ruſes. Cette nation très-induſtrieuſe & très-habile à imiter tout ce qu'elle voyoit faire, trouvoit toujours quelque moyen nouveau d'arrêter les progrès de ſes ennemis; ils détournoient avec des lacs les faulx dont nous nous ſervions, & quand ils les avoient accrochées, ils les tiroient dans la place avec des machines; ils détruiſoient auſſi nos terraſſes par des mines ſouterraines, en quoi ils ſont d'autant plus habiles, que leur pays eſt plein de mines de fer, & qu'ils ſont accoutumés à creuſer & à faire des trous en terre. Le rempart étoit dans ſon enceinte garni de tours couvertes de cuir; nuit & jour ils faiſoient des ſorties & brûloient nos ouvrages, ou tomboient ſur nos travailleurs; ſi les Romains élevoient leurs terraſſes & leurs tours, les Gaulois auſſi-tôt élevoient les leurs à proportion, par le moyen des poutres qu'ils y ajoutoient avec art: ſi nous ouvrions une mine, ils l'éventoient, la rempliſſoient de pieux pointus & dur-

cis

dianus agger expresserat, commissis suarum turrium malis adæquabant; & apertos cuniculos præusta & præacuta materia, & pice fervefacta, & maximi ponderis saxis morabantur, mœnibusque appropinquare prohibebant.

cis au feu, de poix bouillante & de grosses masses de pierres. Par-là ils arrêtoient les mineurs & les empêchoient d'approcher des murs.

XXIII. Muris autem omnibus Gallicis hæc fere forma est. Trabes directæ perpetuæ in longitudinem, paribus intervallis, distantes inter se binos pedes, in solo collocantur: hæc revinciuntur introrsus, & multo aggere vestiuntur: ea autem, quæ diximus, intervalla, grandibus in fronte saxis effarciuntur. Iis collocatis & coagmentatis, alius insuper ordo adjicitur; ut idem illud intervallum servetur; neque inter se contingant trabes, sed paribus intermissæ spatiis,

XXIII. Les murailles des Gaulois sont presque toutes faites de la même manière : ils couchent par terre de leur long de grosses poutres, à deux pieds de distance l'une de l'autre; en-dedans ils les attachent ensemble par des traverses & remplissent de terre ce vuide de deux pieds. Ce même vuide est revêtu par dehors de grosses pierres : à ce lit de poutres, de terre & de pierre, ils en ajoutent un second, gardant toujours le même intervalle, ensorte que les poutres ne se touchent point & sont supportées par les pierres placées entre chaque rang; l'ouvrage est ainsi continué jusqu'à la hauteur qu'on veut donner au mur. Ces rangs ainsi entrelacés &

Avant J. C. 52. An de Rome 702.

ſingulæ ſingulis ſaxis interjectis, arte contineantur. Sic deinceps omne opus contexitur, dum juſta muri altitudo expleatur. Hoc quum in ſpeciem varietatemque opus deforme non eſt, alternis trabibus ac ſaxis, quæ rectis lineis ſuos ordines ſervant: tum, ad utilitatem & defenſionem urbium, ſummam habet opportunitatem; quod & ab incendio lapis, & ab ariete materia defendit; quæ, perpetuis trabibus pedes quadragenos plerumque introrſus revincta, neque perrumpi, neque diſtrahi poteſt.

conſtruits en forme d'échiquier; étoient agréables à la vue par la variété du coup-d'œil; ce genre de fortification étoit d'ailleurs très-avantageux à la défenſe d'une place, parce que les pierres mettoient le mur à l'abri du feu, & les poutres diminuoient beaucoup l'effet du bélier, ces poutres ayant ordinairement quarante pieds de long; par conſéquent le mur avoit quarante pieds d'épaiſſeur, & ne pouvoit être ni rompu ni démoli (*a*).

(*a*) La conſtruction des murs des Gaulois dont Céſar donne ici le détail, pouvoit être ſolide pour le moment, mais elle ne devoit pas être de longue durée, parce que la terre miſe entre chaque poutre devoit pourrir le bois en peu de tems : or, lorſque ces poutres commençoient à ſe pourrir, le mur devoit s'affaiſſer & ne pouvoit plus avoir de conſiſtance : la première couche de poutres miſe ſur terre, devoit être la première pourrie par l'humidité, & les fondemens détruits, le mur devoit bientôt s'écrouler. Il y a lieu de croire que les Gaulois ne connoiſſoient pas encore la manière de faire de la chaux, & qu'ils ne ſavoient pas cuire l'argile & en faire des briques; car

Avant J. C. [illegible]. An de Rome [illegible].

XXIV. Iis tot rebus impedita oppugnatione; milites, quum toto tempore, luto, frigore, & assiduis imbribus tardarentur; tamen continenti labore omnia hæc superaverunt; & diebus quinque & viginti aggerem latum pedes triginta & trecentos, altum pedes octoginta, exstruxerunt. Quum is murum hostium pene contingeret; & Cæsar ad opus consuetudine excubaret; militesque cohortaretur, ne quod omnino tempus ab opere intermitteretur; paulo ante tertiam vigiliam est animadversum, fumare agge-

XXIV. Cependant malgré tous les obstacles que les assiégés apportoient sans cesse aux progrès du siège, malgré le froid & les pluies continuelles que le soldat, forcé d'être dans les boues, essuyoit tous les jours, les Romains acharnés contre leurs ennemis surmontoient toutes les difficultés; en vingt-cinq jours ils avoient élevé une terrasse haute de quatre-vingt pieds & large de trois cent trente; déja elle approchoit du mur, quand tout-à-coup on vit fumer cette terrasse, à laquelle les Gaulois avoient mis le feu par des conduits souterrains. César, suivant sa coutume, étoit présent aux travaux & encourageoit les soldats à les pousser sans relâche; au même instant on jette de grands cris du haut du mur, &

s'ils avoient connu ces deux procédés, ils n'auroient pas construit leurs murs avec des poutres, de la terre & des pierres; cependant cette construction, dans un tems de barbarie, & où les arts n'étoient pas même encore au berceau dans les Gaules, prouve que la crainte est mère de l'industrie; que c'est la nécessité de se défendre qui a créé les arts relatifs à cette même défense; que s'ils ne sont pas encore portés à leur dernière perfection, c'est que l'esprit de l'homme a des bornes, & que parvenu à un certain degré, il faut nécessairement qu'il s'y arrête, ou qu'il revienne sur lui-même

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

rem, quem cuniculo hostes succenderant; eodemque tempore toto muro clamore sublato, duabus portis ab utroque latere turrium eruptio fiebat. Alii faces atque aridam materiem, de muro in aggerem eminus jaciebant; picem alii, reliquasque res quibus ignis excitari potest, fundebant: ut, quo primum occurreretur, aut cui rei ferretur auxilium, vix ratio iniri posset. Tamen, quod instituto Cæsaris duæ semper legiones pro castris excubabant; pluresque partitis temporibus in opere erant: celeriter factum est, ut alii eruptionibus resisterent, alii turres reducerent, aggeremque interscinderent; omnis vero ex castris multitudo, ad restinguendum concurreret.

les ennemis font une sortie par deux endroits entre les tours; les uns jettent du haut des remparts sur notre terrasse des flambeaux allumés avec du bois sec, d'autres versent de la poix fondue & toutes sortes de matières combustibles, de sorte qu'on ne savoit où courir ni où il étoit nécessaire de porter un plus prompt secours; mais comme César tenoit toujours deux Légions de garde dans les retranchemens & que les autres se relevoient pour le travail, on fut bientôt en état de remédier à tout: les unes furent chargées de repousser les ennemis, d'autres coupèrent la terrasse pour empêcher le feu de se communiquer, tandis que toutes les troupes du camp coururent éteindre le feu.

XXV. Quum in omnibus locis, consumpta jam reliqua

XXV. Le reste de la nuit se passa à faire ainsi face par-tout,

parte noctis, pugnaretur; semperque hostibus spes victoriæ redintegraretur; eo magis, quod deustos turrium pluteos videbant, nec facile adire apertos ad auxiliandum animadvertebant; semperque ipsi recentes defessis succederent; omnemque Galliæ salutem in illo vestigio temporis positam arbitrarentur; accidit in spectantibus nobis, quod, dignum memoria visum, prætermittendum non existimavimus. Quidam ante portam oppidi Gallus, qui per manus sevi ac picis transditas glebas in ignem ex regione turris projiciebat; scorpione ab latere dextro trajectus, exanimatusque, concidit: hunc ex proximis unus jacentem transgressus, eodem illo munere fungebatur; eadem ratione ictu scorpionis exani-

& les ennemis se fortifioient dans l'espérance de la victoire, avec d'autant plus de raison, qu'ils voyoient les mantelets des tours brûlés, & qu'il n'étoit point facile d'aller les secourir à découvert; outre cela, des troupes fraîches venoient sans cesse relever celles qui étoient fatiguées, parce qu'ils croyoient que le salut de toute la Gaule dépendoit de ce moment. Tandis que cela se passoit, il arriva en ma présence une chose qui m'a paru digne d'être rapportée. Un Gaulois hors de la porte de la ville, lançoit dans le feu, vis-à-vis d'une de nos tours, des boules de suif & de poix qu'on lui donnoit de main en main: un trait lancé par une machine le traversa de part en part & le tua: un autre passant aussi-tôt par-dessus son corps prit sa place & périt de même; un troisième lui succéda, qui eut le même sort, puis un quatrième: en un mot, cette place si dangereuse ne cessa d'être occupée que lorsque le feu fut éteint & que l'ennemi, repoussé de toute part, eut mis fin au combat (*a*).

(*a*) Si de tels hommes avoient été plus instruits de la guerre, il est vrai-

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

mato altero, fucceffit tertius; & tertio, quartus; nec ille prius eft a propugnatoribus vacuus relictus locus, quam reftincto aggere, atque omni parte fubmotis hoftibus, finis eft pugnandi factus.

XXVI. Omnia experti Galli; quod res nulla fucceſſerat, poftero die confilium ceperunt ex oppido profugere, hortante & jubente Vercingetorige. Id filentio

XXVI. Les Gaulois, après avoir tout tenté, voyant que rien ne leur réuffiffoit, s'affemblèrent le lendemain, & de l'avis de Vercingétorix & par fes ordres, ils prirent la réfolution d'abandonner une ville qu'ils ne pouvoient plus dé-

femblable que jamais les Romains ne feroient venu à bout de les fubjuguer. On peut comparer l'action d'une compagnie de grenadiers du régiment de Languedoc, lors de la conquête de la Corfe, avec celle de ces Gaulois. Les troupes françaifes attaquoient le village de Borgo, dont les Corfes occupoient la moitié; ils avoient crénelé les maifons, & avoient muré les portes en-dedans. La compagnie de grenadiers du régiment de Languedoc, commandée par M. de Salfe, qui ignoroit que ces portes fuffent murées en-dedans, s'avance; un grenadier fe détache la hache à la main, frappe la porte, il eft tué, un fecond lui fuccède, un troifième de même; enfin ils fe relèvent ainfi jufqu'au nombre de quatorze, qui tous furent tués: la compagnie, qui étoit derrière pour la foutenir, effuyoit un feu terrible qui partoit des crénaux pratiqués dans les murs, & à chaque inftant il tomboit mort des grenadiers, fans qu'elle fit mine de fe retirer; enfin toute cette brave compagnie, dont il ne revint que M. de Salfe & neuf grenadiers, y auroit toute péri, fi les Généraux n'avoient pas fait retirer les troupes.

Avant J. C. 52.
An de Rome [illegible]

noctis conari, non magna jactura suorum sese effecturos sperabant : propterea quod neque longe ab oppido, castra Vercingetorigis aberant ; & palus, quæ perpetua intercedebat, Romanos ad insequendum tardabat. Jamque hoc facere noctu apparebant, quum matres familias repente in publicum procurrerunt, flentesque projectæ ad pedes suorum, omnibus precibus petierunt, ne se & communes liberos hostibus ad supplicium dederent, quos ad capiendam fugam natura & virium infirmitas impediret. Ubi eos perstare in sententia viderunt, quod plerumque in summo periculo timor misericordiam non recepit ; conclamare, & significare de fuga Romanis cœperunt. Quo timore perterriti Galli, ne ab equitatu Romanorum

fendre. La nuit fut choisie pour exécuter la retraite : ils crurent que pendant l'obscurité ils pourroient, sans une perte considérable, se rendre au camp Gaulois, parce qu'il n'en étoit pas très-éloigné, & que les marais qui, dans toute la route, étoient entr'eux & les Romains, devoient arrêter ces derniers dans leur poursuite. Dans le moment qu'ils se disposoient à partir, les mères de famille vinrent en larmes se jetter à leurs pieds & les conjurèrent de ne point les livrer à leurs ennemis, elles & leurs enfans, trop foibles encore pour partager leur fuite ; mais voyant que ni leurs larmes ni leurs prières ne faisoient rien changer à leur premier dessein (car souvent la crainte d'un extrême danger ôte à l'homme toute commisération), elles jettèrent des cris affreux pour avertir les Romains de leur fuite. Les Gaulois effrayés, & craignant que la cavalerie de César ne s'emparât des passages, abandonnèrent leur dessein.

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

viæ præoccuparentur, consiliis destiterunt.

XXVII. Postero die Cæsar, promota turri, directisque operibus quæ facere instituerat; magno cohorto imbri, non inutilem hanc ad capiendum consilium tempestatem arbitratus est; quod paulo incautius custodias in muro dispositas videbat; suosque languidius in opere versari jussit; &, quid fieri vellet, ostendit. Legiones intra vineas in occulto expeditas cohortatus, ut aliquando pro tantis laboribus fructum victoriæ perciperent; iis, qui primum murum ascendissent, præmia proposuit; militibusque signum dedit. Illi subito ex omnibus partibus evolaverunt, murumque celeriter complerunt.

XXVII. Le lendemain, César poussant toujours les travaux avec la plus grande vigueur, fit avancer une tour & mettre la dernière main aux ouvrages qu'il avoit ordonnés. Au moment où il donnoit ses ordres, une grosse pluie étant survenue, il crut ce tems favorable pour exécuter une entreprise qu'il forma sur le champ. Il s'apperçut que la muraille n'étoit plus gardée avec la même précaution; il ordonne de son côté qu'on affecte la même négligence dans les gardes, & fait préparer en secret tout ce qui lui étoit nécessaire, puis assemblant en silence ses Légions derrière les travaux, il les exhorte à marcher hardiment à l'ennemi & à recueillir enfin le fruit de tant de fatigues : il propose des prix à ceux qui les premiers seront arrivés au haut du rempart. Les soldats, animés par tant de motifs, n'attendent plus que le signal du combat ; à peine est-il donné, qu'ils volent de toutes parts, franchissent les obstacles & remplissent bientôt le rempart.

XXVIII. Les

XXVIII. Hostes re nova perterriti, muro turribusque dejecti, in foro ac locis patentioribus cuneatim constiterunt; hoc animo, ut, si qua ex parte obviam contra veniretur, acie instructa depugnarent. Ubi neminem in æquum locum sese demittere, sed toto undique muro circumfundi viderunt; veriti ne omnino spes fugæ tolleretur, abjectis armis, ultimas oppidi partes continenti impetu petiverunt: parsque ibi, cum angusto exitu portarum se ipsi premerent, a militibus; pars jam egressa portis,

XXVIII. Les ennemis étonnés de cette attaque, chassés de leurs remparts & de leurs tours, se retirent dans la ville & dans tous les lieux ouverts & se rangent en coin, résolus de faire face de quelque côté que l'on vint les attaquer. Quand ils virent que personne ne venoit à eux, mais que les Romains se répandoient de tous côtés le long de la muraille, la crainte qu'on ne leur ôtât toute espérance de se retirer, leur fit jetter leurs armes & courir tout hors d'haleine vers l'autre extrémité de la ville, où une partie fut taillée en pièces par notre infanterie, en voulant se sauver en foule par des portes trop étroites; l'autre fut assommée dehors par la cavalerie (*a*). Aucun

(*a*) Les Romains agirent en gens de guerre & expérimentés, de ne point attaquer l'ennemi dans le marché & dans les places publiques, d'autant qu'il étoit très-disposé à les bien recevoir. César auroit perdu beaucoup de monde très-inutilement dans ces différentes attaques; les Romains étoient les maitres de Bourges, & l'ennemi ne pouvoit pas leur échapper, parce qu'en longeant les remparts de droite & de gauche, ils l'enfermoient & lui barroient absolument toute espèce de retraite; aussi les assiégés n'attendirent-ils point d'être enfermés, & après avoir jetté leurs armes, ils coururent vers la porte qui conduisoit au camp de Vercingétorix: ce fut là que les Romains, sans

Avant J. C. 52. An de Rome 602

ab equitibus est interfecta: nec fuit quisquam, qui prædæ studeret. Sic, & Genabensi cæde, & labore operis incitati; non ætate confectis, non mulieribus, non infantibus pepercerunt. Denique ex omni eo numero, qui fuit circiter quadraginta millium, vix octogenti, qui primo clamore audito se ex oppido ejecerant, incolumes ad Vercingetorigem pervenerunt: quos ille, multa jam nocte, silentio sic ex fuga excepit, (veritus ne qua in castris ex eorum concursu & miseri-

soldat romain ne s'amusa à piller, outrés tous du massacre de Genabum & irrités des peines que leur avoit coûté le siège d'Avaricum; ils n'épargnèrent ni femmes ni enfans, ni vieillards; le carnage alla au point que tout ce peuple, dont le nombre montoit à environ quarante mille personnes, il en échappa à peine huit cents qui, au premier cri qui s'étoit fait entendre, étoient sortis de la ville & s'étoient retirés à l'armée des Gaulois. Vercingétorix, qui craignoit que la compassion pour leur malheur n'excitât une émeute dans le camp, eut la sagesse de les recevoir sans bruit, & envoya au milieu de la nuit ses amis au-devant d'eux, ainsi que les

perdre un seul soldat, passèrent au fil de l'épée tout ce qui voulut essayer de gagner le camp des Gaulois, & que ceux qui purent sortir, furent rencontrés & massacrés par la cavalerie romaine. Lorsqu'une place est prise d'assaut, ce qui est très-rare aujourd'hui, il faut imiter les Romains, non dans le massacre qu'ils firent des Gaulois; mais ainsi qu'eux, longer les remparts de droite & de gauche pour couper à l'ennemi toute espèce de retraite: celui-ci entouré & sans aucune ressource, n'a pas de meilleur parti à prendre que de mettre armes bas & de se rendre. C'est le moyen d'épargner le sang des assiégés & des assiégeans, & même d'éviter les horreurs qui se commettent dans ces malheureuses circonstances.

cordia vulgi seditio oriretur), ut, procul in via dispositis familiaribus suis principibusque civitatum, disparandos deducendosque ad suos curaret, quæ cuique civitati pars castrorum ab initio obvenerat.

principaux de chaque nation pour les séparer & les mener chacun dans le canton du camp qui, dès le commencement avoit été donné à chaque nation.

XXIX. Postero die, concilio convocato, consolatus cohortatusque est; ne se admodum animo demitterent, neve perturbarentur incommodo: non virtute, neque in acie vicisse Romanos; sed artificio quodam & scientia oppugnationis; cujus rei fuerint ipsi imperiti: errare, si qui in bello omnes secundos rerum proventus exspectent: sibi nunquam placuisse Avaricum defendi; cujus rei testes, ipsos haberet; sed factum imprudentia Biturigum, & nimia obsequentia reliquorum, uti hoc incommodum

XXIX. Le lendemain il assembla le conseil, consola & exhorta tous les membres à ne pas s'affliger & à ne pas perdre courage pour le malheur qui étoit arrivé. Si les Romains, leur dit-il, ont eu sur nous quelque avantage, ce n'est ni à la supériorité de leur courage, ni à la bonté de leurs troupes qu'ils doivent ce succès; quelques ruses de guerre & une grande connoissance de l'art des sièges leur ont donné la supériorité sur les défenseurs d'Avaricum. Vous vous trompez fort, si vous croyez qu'on doit toujours être heureux dans la guerre; vous savez que jamais je n'ai été d'avis de défendre Avaricum, que l'imprudence de ses habitans & la trop grande complaisance des autres ont été la seule

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

acciperetur : id tamen se celeriter majoribus commodis sanaturum : nam quæ ab reliquis Gallis civitates dissentirent, has sua diligentia adjuncturum ; atque unum consilium totius Galliæ effecturum ; cujus consensu ne orbis quidem terrarum possit obsistere : idque se prope jam effectum habere : interea æquum esse, ab iis, communis salutis causa, impetrari, ut castra munire instituerent, quo facilius hostium repentinos impetus sustinere possent.

XXX. Fuit hæc oratio non ingrata Gallis ; maxime, quod ipse animo non defecerat, tanto accepto incommodo ; neque se in occultum abdiderat, neque conspectum multitudinis fugerat ; plusque animo providere & præsentire existimabatur, quod, re integra, primo incendendum

cause du malheur qui vient d'arriver ; mais bientôt j'y remédierai d'une manière plus avantageuse ; je vais m'occuper tout entier à attirer dans la cause commune ceux des Gaulois qui n'ont pas encore embrassé notre parti : la Gaule entière n'aura plus d'intérêt séparé, & après une telle union, l'univers même ne pourra lui résister ; vous ne tarderez pas à en voir l'effet. En attendant, le salut commun exige que nous ne négligions rien ; il faut commencer par retrancher notre camp pour être plus en état de résister aux surprises & aux attaques brusques.

XXX. Ce discours fut d'autant mieux reçu qu'il fit voir que, malgré le grand revers que venoient d'essuyer les Gaulois, Vercingétorix ne perdoit point courage, qu'il ne cachoit point ses sentimens & ne craignoit point de paroître devant la multitude. Les Gaulois le croyoient d'autant plus sage & prévoyant, qu'avant le siège d'Avaricum, il avoit d'abord

Avant J. C. 52.
An de Rome 604.

Avaricum, poſt deſerendum cenſuerat. Itaque, ut reliquorum Imperatorum res adverſæ auctoritatem minuunt; ſic hujus ex contrario dignitas, incommodo accepto, in dies augebatur. Simul in ſpem veniebant, ejus affirmatione, de reliquis adjungendis civitatibus: primumque eo tempore Galli caſtra munire inſtituerunt; & ſic ſunt animo conſternati homines inſueti laborum, ut omnia, quæ imperarentur, ſibi patienda exiſtimarent.

voulu qu'on brûlât cette ville & qu'on l'abandonnât; ainſi, quoique les mauvais ſuccès diminuent preſque toujours le crédit des autres Généraux, le ſien au contraire ne fit qu'augmenter après la perte de cette place: ſes troupes ſe perſuadèrent que, ſuivant ſa promeſſe, elles verroient dans peu l'union entière de toute la Gaule; elles fortifièrent leurs camps; & ces hommes ſi peu habitués à ces ſortes de travaux, furent tellement conſternés par le malheur, qu'ils obéirent aveuglément, quelque ordre qu'on leur donnât.

XXXI. Nec minus, quam eſt pollicitus, Vercingetorix animo laborabat, ut reliquas civitates adjungeret; atque earum principes donis pollicitationibuſque alliciebat. Huic rei idoneos homines deligebat: quorum quiſque aut oratione ſubdola, aut amicitia, facillime capi poſſet. Qui

XXXI. De ſon côté Vercingétorix employoit tous les moyens poſſibles pour remplir la promeſſe qu'il avoit faite d'attirer les autres Cités dans le parti de la patrie; promeſſes, préſens, tout fut employé pour gagner les Chefs des Cités. Il ſe ſervit, pour ces négociations, de gens aſſez adroits pour les ſéduire par des diſcours engageans, ou par une feinte amitié:

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

Avarico expugnato refugerant, armandos vestiendosque curat : simul, ut deminutæ copiæ redintegrarentur, imperat certum numerum militum civitatibus ; quem, & quam ante diem, in castra adduci velit ; sagittariosque omnes, quorum erat permagnus numerus in Gallia, conquiri & ad se mitti jubet. His rebus celeriter id, quod Avarici deperierat, expletur. Interim Theutomatus Olloviconis filius, rex Nitiobrigum, cujus pater ab senatu nostro amicus erat appellatus; cum magno equitum suorum numero, & quos ex Aquitania conduxerat, ad eum pervenit.

il fit donner des armes & vêtir ceux qui avoient échappés au carnage d'Avaricum; il ordonna à tous les peuples qui lui obéissoient, d'envoyer dans un tems prescrit un certain nombre de soldats pour recruter les troupes qui étoient fort diminuées. Il fit venir les archers qu'il savoit en grand nombre dans la Gaule; en un mot, il ne négligea rien pour mériter la confiance des troupes (*a*). Sur ces entrefaites, il lui arriva encore un nouveau renfort. Theutomatus, fils d'Ollovicon, Roi des Nitiobriges, dont la père avoit été déclaré par le Sénat de Rome, ami de la République, vint le joindre avec un gros corps de cavalerie, tant de son pays que de celle qu'il avoit levée en Aquitaine.

(*a*) Vercingétorix, doué d'une ame forte, élevée, & d'un courage héroïque, loin d'être abattu par la perte de Bourges, se roidit contre ce revers, & même s'en sert pour ranimer le zèle & le courage de ses compatriotes. Plus la nation paroît découragée, plus ce Chef des Gaulois est supérieur à lui-même, & au lieu de désespérer du salut de la patrie, il

XXXII. Cæsar Avarici complures dies commoratus, summamque ibi copiam frumenti & reliqui commeatus nactus; exercitum ex labore atque inopia refecit. Jam prope hieme confecta; cum ipso anni tempore ad gerendum bellum vocaretur, & ad hostem proficisci constituisset, sive eum ex paludibus silvisque elicere, sive obsidione premere posset; legati

XXXII. César demeura plusieurs jours à Avaricum, où il trouva grande abondance de bled & d'autres vivres qui lui servirent à refaire son armée de la fatigue & de la disette qu'elle avoit déja soufferte. L'hiver étoit prêt à finir, & le tems s'approchoit qui l'appelloit à continuer la guerre : son dessein étoit de marcher à l'ennemi pour tâcher de le faire sortir de ses bois, & de ses marais ou pour l'y assiéger, lorsque les principaux des Æduens vinrent l'avertir que ce peuple, jusqu'alors

---

profite de la consternation générale pour engager les Gaulois à fortifier leur camp, méthode qu'ils avoient négligée, & même ignorée jusqu'alors; il fait plus, il les rend obéissans, & les soumet à une espèce de discipline à laquelle leur caractère ne paroissoit pas pouvoir se plier : tant il est vrai qu'il ne faut qu'un seul homme pour ranimer le courage de toute une nation, pour redonner du nerf & de l'énergie à tous les individus, & pour les forcer, pour ainsi dire, malgré eux à devenir des hommes. Ces génies sont sans doute rares, mais il s'en trouve ; & si la nature, dans différens siècles, a pu les produire, pourquoi, dans ce siècle, en seroit-elle devenue avare ? Il y en a, ils existent, il ne faut que vouloir les connoître ; mais le véritable mérite est modeste, sans se cacher, il se produit rarement de lui-même, & il faut avoir un intérêt particulier à le trouver pour le découvrir : les plus intéressés à faire cette précieuse recherche, ce sont les Souverains, sur-tout ceux qui ont de grands Etats à gouverner, & de grandes puissances qui les avoisinent.

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

ad eum principes Æduorum veniunt, oratum, ut maxime necessario tempore civitati subveniat : summo esse in periculo rem ; quod, quum singuli magistratus antiquitus creari, atque regiam potestatem annum obtinere consuessent ; duo magistratum gerant ; & se uterque eorum legibus creatum esse dicat : horum esse alterum Convictolitanem, florentem & illustrem adolescentem ; alterum Cotum, antiquissima familia natum, atque ipsum hominem summum potentiæ & magnæ cognationis, cujus frater Vedeliacus proximo anno eumdem magistratum gesserit ; civitatem omnem esse in armis ; divisum senatum, divisum populum, in suas cujusque eorum clientelas : quod si diutius alatur controversia ; fore, uti pars

si fidèle aux Romains, étoit agité par des troubles intérieurs qui pouvoient devenir d'une dangereuse conséquence, & ils le prièrent d'accourir incessamment pour arranger les affaires de la nation qui se trouvoit en grand danger. Ils lui représentèrent que, par une ancienne coutume, il créoient un seul Magistrat, dont l'autorité souveraine ne duroit qu'un an; qu'aujourd'hui deux se trouvoient pourvus de cette suprême dignité, & prétendoient également avoir été légitimement créés; que l'un d'eux, appellé Convictolitain, étoit un jeune homme d'une naissance illustre; que l'autre, nommé Cotus, étoit d'une ancienne famille très-accrédirée & fort bien apparentée; que son frère, Vedeliacus, avoit exercé la même charge l'année précédente : que toute la nation étoit en armes à ce sujet; que le Sénat & le peuple étoient divisés, chacun prenant parti pour l'un ou pour l'autre; que si cette contestation duroit encore long-tems, on verroit bientôt une partie de la nation en venir aux mains avec l'autre;

cum civitatis parte confligat; id ne accidat, positum in ejus diligentia atque auctoritate.

XXXIII. Cæsar, etsi a bello atque hoste discedere detrimento sum esse existimabat: tamen non ignorans, quanta ex dissensionibus incommoda oriri consuessent; ne tanta & tam conjuncta populo Romano civitas, quam ipse semper aluisset omnibusque rebus ornasset, ad vim atque ad arma descenderet; atque ea pars, quæ minus sibi confideret, auxilia a Vercingetorige accerseret; huic rei prævertendum existimavit: &, quod, legibus Æduorum, iis, qui summum magistratum obtinerent, excedere ex finibus non liceret; ne quid de jure aut legibus eorum diminuisse videretur, ipse in Æduos proficisci statuit; senatumque omnem,

l'autre; que sa diligence & son autorité pourroient prévenir ce malheur.

XXXIII. Rien ne pouvoit arriver de plus contraire aux desseins de César, qui sentoit combien il étoit dangereux de s'éloigner de l'ennemi & de lui laisser le tems de se fortifier de plus en plus; cependant il lui parut plus dangereux encore de souffrir qu'une Cité si considérable, qu'il avoit toujours protégée & soutenue particulièrement, en vint, contr'elle-même, aux extrémités d'une guerre civile, & que le parti le plus foible appellât Vercingétorix à son secours. Dans la crainte que cela n'arrivât, il se rend en personne à Decetia (*), ville des Æduens: il se détermina à cette démarche, tant pour prévenir les mauvais desseins qui auroient pu éclater parmi eux, que pour ne pas attenter à leurs loix, qui défendent au souverain Magistrat de sortir des frontières du pays. A son arrivée, il ordonna aux deux prétendans & au Sénat de venir le joindre. Presque toute

(*) Petite ville située dans une Isle de la Loire, entre Nevers & Bourbon-Lanci, nommée aujourd'hui Décise.

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

& quos inter controversia esset, Deceтiam ad se evocavit. Quum prope omnis civitas eo convenisset; doceretur-que, paucis clam vocatis, alio loco, alio tempore, atque oportuerit, fratrem a fratre renunciatum; quum leges, duos ex una familia, vivo utroque, non solum magistratus creari vetarent, sed etiam in senatu esse prohiberent: Cotum, magistratum deponere coëgit; Convictolitanem, qui per sacerdotes, more civitatis, intermissis magistratibus, esset creatus, potestatem obtinere jussit.

XXXIV. Hoc decreto interposito; cohortatus Æduos, ut controversiarum ac dissensionum obliviscerentur; atque, omnibus omissis rebus, huic bello servirent; eaque, quæ meruissent, præmia ab se, devicta Gallia, exspectarent;

la nation s'y étant assemblé, César informé d'avance par quelques particuliers qu'il prit à part, que Cotus avoit été élu par son propre frère dans des tems & dans des lieux différens de ceux où l'élection devoit se faire; que d'ailleurs leurs loix ne permettoient pas de prendre deux sujets dans une même famille du vivant l'un de l'autre; que même ils ne pouvoient avoir séance en même-tems dans le Sénat: il obligea Cotus à se démettre, & confirma Convictolitan, qui avoit été élu légitimement par les Magistrats, & conformément à la coutume du pays.

XXXIV. Cet arrêt rendu, il exhorta les Æduens à vivre en paix entr'eux, à oublier leurs dissensions, & à ne s'occuper que de la guerre présente; ensuite il les assura qu'il les récompenseroit lorsqu'il auroit soumis les Gaules, & finit par leur demander toute leur cavalerie & dix mille hommes de

equitatumque omnem, & peditum millia decem sibi celeriter mitterent, quæ in præsidiis rei frumentariæ causa disponeret; exercitum in duas partes divisit. Quatuor legiones in Senones Parisiosque, Labieno ducendas dedit: sex ipse in Arvernos, ad oppidum Gergoviam secundum flumen Elaver duxit. Equitatus partem, illi attribuit; partem sibi reliquit. Qua re cognita; Vercingetorix, omnibus interruptis ejus fluminis pontibus, ab altera Elaveris parte iter facere cœpit.

pied, dont il vouloit former une chaîne disposée de poste en poste pour la protection des convois. Libre alors de tout soin étranger à la guerre, il se remet en campagne, & divisant son armée pour occuper d'autant plus les ennemis, il envoie Labiénus avec quatre Légions & une partie de la cavalerie contre les Sénonois & les Parisiens; & lui, avec les dix autres Légions & le reste de la cavalerie, marche le long de l'Elaver (*) à dessein d'assiéger Gergovie. Vercingétorix qui en est informé, fait rompre tous les ponts & marche de l'autre côté de la rivière.

(*) L'Allier.

XXXV. Quum uterque utrique esset exercitus in conspectu, fereque e regione castris castra poneret; dispositis exploratoribus, necubi effecto ponte Romani copias transducerent: erat in magnis Cæsaris difficultatibus res, ne majorem æstatis partem flu-

XXXV. Comme les deux armées étoient en vue, la rivière entre deux, & qu'elles campoient presque toujours vis-à-vis l'une de l'autre, Vercingétorix envoya des coureurs pour découvrir en quel endroit César avoit dessein de construire un pont sur l'Elaver pour y faire passer ses troupes. César se trouva par-là fort embar-

Avant J. C. 52.
L'An de Rome 602.

minis impediretur; quod non fere ante autumnum Elaver vado transiri soleat. Itaque, ne id accideret, silvestri loco castris positis, e regione unius eorum pontium, quos Vercingetorix rescindendos curaverat; postero die cum duabus legionibus in occulto restitit: reliquas copias cum omnibus impedimentis, ut consueverat, misit; demptis quartis quibusque cohortibus, uti numerus legionum constare videretur. His quam longissime possent progredi jussis; quum jam ex diei tempore conjecturam caperet, in castra perventum; iisdem sublicis, quarum pars inferior integra remanebat, pontem reficere cœpit. Celeriter effecto opere, legionibusque transductis, & loco castris idoneo delecto; reliquas co-

rassé, l'Elaver n'étant guéable qu'en Automne, il étoit à craindre qu'une partie de l'été ne fût perdue à en tenter le passage. Il eut recours à la ruse, & pour cet effet il alla camper dans un lieu couvert de bois, vis-à-vis d'un pont que les Gaulois avoient rompu; il y resta caché avec deux Légions & fit partir le lendemain le reste de ses troupes avec tout le bagage, après avoir seulement retenu quatre cohortes de chaque Légion, afin que le nombre n'en parût pas diminué, & que l'ennemi fût trompé plus sûrement; il leur ordonna de faire toute la diligence possible. Quand il crut que son armée étoit à peu près arrivée à son nouveau camp, il fait rétablir le pont en toute diligence sur les mêmes pilotis qui avoient déja servi: bientôt l'ouvrage fut fini, & passant aussitôt avec ses cohortes, il choisit un poste avantageux, & rappelle le reste de son armée. Vercingétorix en ayant été instruit, s'avança aussitôt vers Gergovie pour n'être pas forcé à combattre malgré lui (a).

(a) Le texte me paroît ici très-clair; mais comme de savans interprêtes

pias revocavit. Vercingetorix, re cognita; ne contra suam voluntatem dimicare cogeretur, magnis itineribus antecessit.

Avant J. C. 52; An de Rome 602.

---

l'ont jugé obscur, je vais expliquer, aussi nettement qu'il me sera possible, la manière dont je crois qu'il doit être entendu.

César veut passer l'Allier pour aller assiéger Clermont. Vercingétorix pénètre son dessein; il détruit tous les ponts qui étoient sur ce fleuve, observe de la rive opposée tous les mouvemens de César, & se tient toujours en face de l'armée romaine pour défendre le passage. César, embarrassé par cette sage conduite du Général Gaulois, cherche à le surprendre; il va camper avec toutes ses troupes dans un lieu couvert de bois, vis-à-vis les débris d'un pont que Vercingétorix avoit fait rompre. Le lendemain il reste caché dans ce bois avec deux Légions, & fait partir les quatre autres avec tous les bagages, afin que l'ennemi, occupé à le suivre, laisse libre le passage aux deux Légions cachées près de ce pont détruit; mais Vercingétorix, qui observoit la marche des Romains & n'en étoit séparé que par l'Allier, pouvoit s'appercevoir de l'absence de deux Légions, & découvrir ainsi le piège qu'on lui tendoit. Pour écarter ses soupçons & le tromper plus sûrement, César tire quatre cohortes de chacune des quatre Légions qui doivent s'avancer le long de l'Allier, met ces cohortes à leur suite comme deux nouvelles Légions, & par cette ruse, cherche à persuader au Général Gaulois que l'armée romaine toute entière est en marche, & qu'elle a abandonné le camp qu'elle avoit pris la surveille. Vercingétorix le croit en effet & la suit sans aucune défiance. Dès que César le juge assez éloigné, il sort des bois qui le couvroient avec les deux Légions qu'il avoit gardées, fait promptement rétablir l'ancien pont, le fait passer à ses troupes, choisit un poste avantageux & s'y retranche : alors il rappelle le reste de son armée, qui passe le pont & va joindre les deux Légions campées & retranchées au-delà de l'Allier. Vercin-

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

XXXVI. Cæsar ex eo loco quintis castris Gergoviam pervenit; equestrique prœlio eo die levi facto; perspecto urbis situ, quæ posita in altissimo monte omnes aditus difficiles habebat; de expugnatione

XXXVI. En cinq jours de marche César se rendit devant Gergovie. Le même jour il engage un léger combat de cavalerie, pendant lequel il reconnoît la place, & voyant qu'elle étoit située sur une très-haute montagne, dont les avenues étoient difficiles, il déses-

gétorix surpris, se retire, afin d'éviter un combat dont il craignoit l'évènement, & marche à grandes journées vers Clermont, pour couvrir & défendre cette place.

Je ne crois pas que l'on trouve dans ce récit aucune obscurité; cependant Vossius, dans ses notes (*), explique différemment ces mots, *demptis quartis quibusque cohortibus :* il prétend que ces cohortes tirées de l'armée romaine, ne sont autre chose que les deux Légions avec lesquelles César étoit caché; il condamne les interprêtes qui, avant lui, avoient donné au texte le même sens que je lui donne : il assure qu'ils se sont trompés, pour vouloir suivre l'ordre des expressions de César ; mais Vossius, qui s'en écarte, me paroît bien plutôt dans l'erreur. Tous ceux qui ont quelque connoissance de la manière d'écrire de César, savent que c'est la simplicité, la clarté, & une élégante précision qui forment le caractère de son style : s'il se rencontre dans son récit quelque difficulté, elle ne vient pas de l'expression, mais du sujet même, où souvent il s'agit de choses peu connues aujourd'hui, de manœuvres & de détails militaires étrangers au plus grand nombre des Lecteurs.

(*) Voyez l'édition des *Variorum* de 1713, page 281, not. 3.

Revenons à la conduite des deux Généraux ; sans doute, celle de César est digne d'éloge ; cependant n'étoit-ce pas trop de deux Légions pour le dessein qu'il se proposoit? Des troupes moins nombreuses auroient pu également réparer le pont & se retrancher ensuite au-delà du fleuve. Un corps si considérable étoit plus difficile à cacher ; l'armée romaine en marche étoit moins forte d'un tiers, & quoique César eut certainement ordonné que les rangs fussent plus étendus, les espaces plus grands, peut-être même que les Aigles des

desperavit: de obsessione non prius agendum constituit, quam rem frumentariam expedisset. At Vercingetorix, castris prope oppidum in monte positis; mediocribus circum se intervallis, separatim singularum civitatum copias collocaverat; atque omnibus ejus jugi collibus occu-

pèra de pouvoir l'emporter d'emblée, & se décida à en faire le siège dans les formes; il ne voulut pas toutefois en commencer les travaux qu'auparavant il n'eût pourvu aux vivres. Cependant Vercingétorix, déterminé à défendre Gergovie, s'étoit campé sur la montagne tout près de la place, dans la situation la plus respectable. Les troupes de chaque Cité, placées

deux Légions restées avec lui dans les bois, marchassent avec celles qui s'avançoient le long de l'Allier, cependant Vercingétorix pouvoit & devoit même s'appercevoir de ce défaut de huit à dix mille hommes, dans une armée qui marchoit à sa vue & si près de lui.

Mais si la conduite du Général Romain peut être reprise en quelque chose, celle du Gaulois mérite bien plus d'être blâmée; sa prévoyance & son habileté semblent ici l'avoir abandonné: ce lieu rempli de bois, où César étoit venu camper, devoit lui être suspect; il devoit croire que ce n'étoit pas sans dessein que son ennemi avoit choisi un poste aussi couvert & si voisin d'un pont qui pouvoit être aisément réparé. Il falloit, sans doute, suivre les quatre Légions qui décampèrent le lendemain; mais il auroit dû laisser un corps de troupes vis-à-vis de ce pont rompu; il falloit placer un corps intermédiaire entre celui-là & sa grande armée, établir une communication facile entre ces trois divisions, & sur-tout envoyer des détachemens plus près de l'Allier, afin d'être informé des moindres mouvemens de l'ennemi: alors César n'auroit certainement pas tenté de rétablir le pont; la campagne se seroit passée en marches & contre-marches, sans aucun avantage marqué de part & d'autre; mais elle auroit été perdue pour les Romains, & c'étoit beaucoup gagner pour les Gaulois.

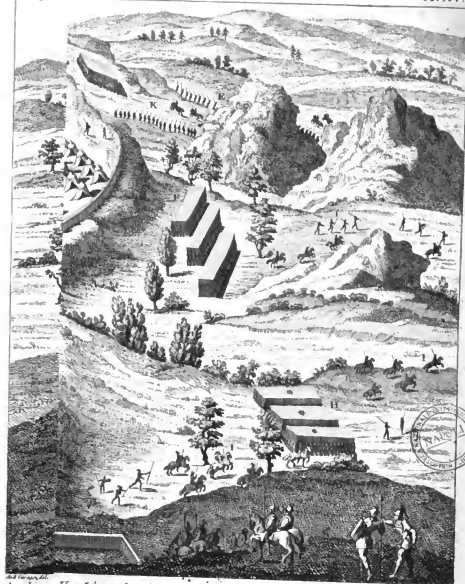
Avant J. C. 52. An de Rome 602.

patis, qua despici poterat; horribilem speciem præbebat: principesque earum civitatum, quos sibi ad consilium capiendum delegerat, prima luce ad se quotidie convenire jubebat; seu quid communicandum, seu quid administrandum videretur: neque ullum fere diem intermittebat, quin, equestri prœlio, interjectis sagittariis, quid in quoque esset animi ac virtutis suorum, periclitaretur. Erat e regione oppidi collis sub ipsis radicibus montis egregie munitus, atque ex omni parte circumcisus; (quem si tenerent nostri; & aquæ magna parte, & pabulatione libera, prohibituri hostes videbantur:) sed is locus præsidio ab iis non nimis firmo tenebatur. Tum silentio noctis, Cæsar ex castris egressus; priusquam subsidium ex oppido venire

séparément & à peu de distance les unes des autres, occupoient toutes les hauteurs d'où elles pouvoient être apperçues, ce qui donnoit à la montagne l'aspect le plus terrible. Tous les jours au lever du soleil, les Chefs de ces nations, qu'il avoit choisis pour son conseil, s'assembloient dans sa tente, ou pour régler ce qu'il falloit faire, ou pour leur communiquer ses desseins. Presque tous les jours il engageoit quelque combat de cavalerie, parmi laquelle il mêloit ses archers pour éprouver leur courage. Il y avoit au pied de la montagne sur laquelle la ville étoit assise, une colline escarpée de tous côtés, que la nature s'étoit plue à fortifier: elle devoit paroître d'autant plus importante au Général Gaulois, que si les Romains s'en emparoient, ils ôtoient aux ennemis la commodité de l'eau & du fourrage. Vercingétorix y avoit à la vérité établi une garde, mais elle n'étoit pas en force. César s'en étant apperçu, fort secrétement de son camp dans le silence de la nuit, chasse la garde ennemie,

s'empare





And. Cerqueira del. Cerquen dirx.

A. Le gr Une Légion de César cachée.
B. Gerg Muletiers et valets d'Armée a qui César avoit fait donner des Casques pour
C. Petit. que les Ennemis les prissent pour de la Cavalerie.
D. Retr Plusieurs Turmes et troupes d'Infanterie de César.
-le G Camp des Gaulois.
E. Collin La dixieme Légion.
tout Titus Sextius sort du petit camp pour aller attaquer les Rétranchemens
F. Légio des Gaulois.
G. Tran

Avant J. C. 50. An de Rome 602.

posset, dejecto præsidio, potitus loco, duas ibi legiones collocavit; fossamque duplicem duodenum pedum a majoribus castris ad minora perduxit; ut tuto ab repentino hostium incursu, etiam singuli commeare possent.

XXXVII. Dum hæc ad Gergoviam geruntur; Convictolitanus Æduus, cui magistratum adjudicatum a Cæsare demonstravimus, sollicitatus ab Arvernis pecunia, cum quibusdam adolescentibus colloquitur; quorum erat princeps Litavicus, atque ejus fratres, amplissima familia nati adolescentes. Cum iis

s'empare de la colline avant qu'elle puisse être secourue, y établit deux Légions, & pour faire communiquer ce nouveau camp avec l'ancien, il les joint par un double fossé de douze pieds de profondeur, afin que sans craindre une attaque soudaine, on pût aller sûrement de l'un à l'autre (*).

(*) Voyez la Planche XV.

XXXVII. Pendant que ces choses se passoient à Gergovie, Convictolitan, Seigneur Æduen, qui, comme nous l'avons rapporté, avoit été confirmé par César dans la souveraine Magistrature, fut le premier qui souffla la révolte dans sa Cité; gagné par l'argent des Arvernes, il préféra le salut des Gaules à la reconnoissance qu'il devoit à César (*a*). Après avoir fait part de ses idées à quel-

(*a*) L'amour de la patrie est, sans doute, la première vertu d'un citoyen; mais il ne faut pas que l'avarice se cache sous un manteau aussi respectable. La conduite de Convictolitan auroit mérité les plus grands éloges, si elle n'avoit eu d'autre motif que celui de rendre la liberté à sa patrie, & sa reconnoissance pour César devoit céder à un sentiment aussi noble & aussi patriotique; mais l'argent qu'il reçut des Auvergnats avilit son action: le citoyen disparut, & on ne vit plus qu'un avaricieux & un ingrat.

Avant J.C. 52.
An de Rome 702.

præmium communicat ; hortaturque eos , ut se liberos , & imperio natos , meminerint : unam esse Æduorum civitatem , quæ certissimam Galliæ victoriam distineat : ejus auctoritate reliquas contineri ; qua transducta , locum consistendi Romanis in Gallia non fore : esse nonnullo se Cæsaris beneficio affectum ; sic tamen , ut justissimam apud eum causam obtinuerit : sed plus communi libertati tribuere. Cur enim potius Ædui de suo jure & de legibus ad Cæsarem disceptatorem , quam Romani ad Æduos , veniant ? Celeriter adolescentibus , & oratione magistratus & præmio deductis , quum se vel principes ejus consilii fore profiterentur , ratio perficiendi quærebatur ; quod civitatem temere ad suscipiendum bellum adduci posse non

ques jeunes Seigneurs dont les principaux étoient Litavicus & ses frères , jeunes gens des plus illustres du pays ; après avoir partagé avec eux l'argent qu'il avoit reçu , il les exhorte à se souvenir *qu'ils étoient nés libres & faits pour commander ; que leur nation étoit la seule que suspendit la victoire prête à se déclarer en faveur des Gaulois ; & que sans le crédit des Æduens , qui retenoit encore les autres peuples , bientôt les Romains seroient forcés d'abandonner les Gaules ; qu'à la vérité il avoit en particulier quelque obligation à César , mais qu'après tout il n'avoit fait que lui rendre justice ; que d'ailleurs il devoit encore plus à sa patrie. Au reste* , ajouta-t-il , *de quel droit César vient-il nous juger & interpréter nos loix ? Les Romains ont-ils donc plus de privilèges sur nous que nous n'en avons sur eux ?* Ces jeunes gens entraînés par l'autorité du souverain Magistrat & éblouis par son argent , eurent bientôt consenti à la révolte proposée ; ils s'offrirent à être les Chefs de l'entreprise & ne cher-

confidebant. Placuit, ut Litavicus decem illis millibus, quæ Cæsari ad bellum mitterentur, præficeretur; atque ea ducenda curaret; fratresque ejus ad Cæsarem præcurrerent: reliqua, qua ratione agi placeat, constituunt.

chèrent plus que les moyens de l'exécuter; mais la plus grande difficulté étoit d'entraîner le gros de la nation dans une guerre où elle devoit craindre de s'engager témérairement. Pour y parvenir, il fut convenu que Litavicus se chargeroit du commandement des dix mille hommes que la Cité devoit envoyer aux Romains, & que ses frères iroient d'avance se rendre auprès de César. Après cela ils prirent des mesures entr'eux pour l'exécution du reste.

XXXVIII. Litavicus, accepto exercitu; quum millia passuum circiter triginta ab Gergovia abesset, convocatis subito militibus, lacrimans: Quo proficiscimur, inquit, milites? Omnis noster equitatus, nobilitas omnis interiit; principes civitatis Eporedorix & Virdumarus, insimulati proditionis ab Romanis; indicta causa, interfecti sunt. Hæc ab iis cognoscite, qui ex ipsa cæde fugerunt;

XXXVIII. Litavicus se met en chemin avec l'armée, & est à peine à trente milles de Gergovie, que feignant d'avoir reçu différentes nouvelles du camp des Romains, il assemble en hâte toutes ses troupes, & avec le ton de la plus vive douleur, il leur dit, les larmes aux yeux: Où allons-nous? le sort le plus horrible nous attend; toute notre cavalerie, toute notre noblesse a été mise à mort par les Romains; Eporedorix & Virdumarus, les plus distingués de notre nation ont été exécutés sous prétexte de trahison; apprenez-le

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

nam ego, fratribus atque omnibus propinquis meis interfectis, dolore prohibeor, quæ gesta sunt, pronunciare. Producuntur ii, quos ille edocuerat quæ dici vellet: atque eadem, quæ Litavicus pronunciaverat, multitudini exponunt: multos equites Æduorum interfectos, quod collocuti cum Arvernis dicerentur; ipsos se inter multitudinem militum occultasse, atque ex media cæde profugisse. Conclamant Ædui, & Litavicum obsecrant, ut sibi consulat. Quasi vero, inquit ille, consilii sit res; ac non necesse sit nobis Gergoviam contendere, & cum Arvernis nosmet conjungere. An dubitamus, quin, nefario facinore admisso, Romani jam ad nos interficiendos concurrant? Proinde, si quid in nobis animi est, persequamur

de ceux qui, par leur fuite, ont échappé à cette boucherie; car pour moi la douleur que je ressens du massacre de mes frères & de tous mes parens, m'ôte la parole. Alors il fit paroître ceux qu'il avoit instruit, & tous confirmèrent ce que Litavicus, venoit d'avancer, qu'un grand nombre de cavaliers Æduens accusés d'avoir eu des entrevues avec les Arvernes, avoient été punis de mort par ordre de César, & qu'eux-mêmes auroient eu le même sort, si, au milieu du carnage, ils n'avoient eu le bonheur de s'échapper dans la foule. Aussi-tôt les Æduens s'écrient & conjurent Litavicus de voir quel parti on devoit prendre. Quel parti, dites-vous? il n'en est point d'autre que de marcher à Gergovie & de nous joindre aux Arvernes; doutons-nous que les Romains après avoir commis une pareille iniquité contre nos gens, n'accourent pour nous massacrer aussi. S'il nous reste encore quelque courage, si nous sommes touchés du malheur de nos frères, c'est à venger leur mort que nous devons

eorum mortem, qui indignissime interierunt; atque hos latrones interficiamus. Ostendit cives Romanos, qui ejus præsidii fiducia una erant. Continuo magnum numerum frumenti commeatusque diripit; ipsos crudeliter excruciatos interficit: nuncios tota civitate Æduorum dimittit: eodem mendacio, de cæde equitum & principum permovet: hortatur, ut simili ratione, atque ipse fecerit, suas injurias persequantur.

songer; c'est dans le sang de ces infâmes brigands que nous devons laver l'affront fait à notre patrie. A ces mots il leur montre plusieurs Romains qui conduisoient des bleds sous leur escorte, il tombe dessus, pille le convoi, & massacre tout ce qui s'y trouve; puis se servant encore de la même imposture; c'est-à-dire, de la prétendue mort des principaux Chefs & de la défaite de la cavalerie, il exhorte ses troupes à en poursuivre la vengeance par les mêmes voies dont ils venoient de donner l'exemple.

XXXIX. Eporedorix Æduus, summo loco natus adolescens, & summæ domi potentiæ; & una Virdumarus, pari ætate & gratia, sed genere dispari; quem Cæsar sibi ab Divitiaco transditum, ex humili loco ad summam dignitatem perduxerat; in equitum numero convenerant, nominatim ab eo evo-

XXXIX. Eporédorix, Seigneur Æduen de grande naissance & fort puissant dans le pays, avec Virdumarus, jeune homme de même âge & de même autorité, mais d'une extraction beaucoup moins noble, n'avoit été élevé aux plus hautes dignités qu'à la recommandation de Divitiac: car ces deux Æduens étoient venus joindre César avec la cavalerie de leur nation, comme il les avoit nommément invités. Tous deux avoient eu des intérêts

tris educit : nec fuit ſpatium tali tempore ad contrahenda caſtra; quod res in celeritate poſita eſſe videbatur. C. Fabium legatum, cum legionibus duabus, caſtris præſidio relinquit. Fratres Litavici, quum comprehendi juſſiſſet, paullo ante reperit ad hoſtes profugiſſe. Adhortatus milites, ne, neceſſario tempore, itineris labore permoveantur; cupidiſſimis omnibus, progreſſus millia paſſuum quinque & viginti, agmen Æduorum conſpicatus, immiſſo equitatu, iter eorum moratur atque impedit; interdicitque omnibus, ne quemquam interficiant. Eporedorigem & Virdumarum, quos illi interfectos exiſtimabant, inter equites verſari ſuoſque appellare, jubet. Iis cognitis, & Litavici fraude perſpecta, Ædui manus ten-

cette circonſtance il falloit la plus grande diligence. Il laiſſe C. Fabius, ſon Lieutenant, avec deux Légions à la garde de ſon camp, & lui ordonne d'arrêter les frères de Litavicus; mais ils s'étoient déja enfuis chez les ennemis. Il part après avoir exhorté ſes troupes à ſupporter patiemment la fatigue néceſſaire dans une occaſion ſi preſſante; toutes marchoient avec la plus grande ardeur; déja elles avoient fait vingt-cinq milles, quand Céſar apperçut l'armée des Æduens; auſſi-tôt il détache ſa cavalerie pour l'arrêter & lui fermer le chemin, avec défenſe cependant de tuer un ſeul homme. Il ordonne en même-tems à Eporédorix & à Virdumarus, qu'on avoit dit aux Æduens avoir été tués par ordre de Céſar, de ſe montrer dans les premiers rangs & d'appeller ceux de leurs amis & de leur connoiſſance. La fraude de Litavicus alors découverte & la prévention diſſipée, les Æduens tendent les mains en ſigne de ſoumiſſion, jettent leurs armes & conjurent les Romains de ne pas les faire mourir.

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

dere, deditionem significare, & projectis armis, mortem deprecari incipiunt. Litavicus, cum suis clientibus, quibus nefas, more Gallorum, est, etiam in extrema fortuna, deserere patronos; Gergoviam profugit.

XLI. Cæsar, nunciis ad civitatem Æduorum missis, qui suo beneficio conservatos docerent, quos jure belli interficere potuisset; tribusque horis noctis exercitui ad quietem datis; castra ad Gergo-

Litavicus qui n'avoit aucun pardon à espérer, gagne au plus vîte Gergovie, emmenant avec lui tous ses vassaux, parce que c'étoit un grand crime, selon l'opinion de ces peuples, d'abandonner leur maître en quelque extrémité qu'il se trouvât (a).

XLI. César envoya donner avis aux Æduens qu'il avoit fait grace à leurs gens, quoique coupables de la plus noire perfidie, & après avoir donné trois heures de repos à son armée, il retourna dans son camp. A peine étoit-il à moitié chemin, que des couriers envoyés par

(a) Il est difficile de comprendre comment Litavicus & ses vassaux purent échapper, puisque l'armée des Autunois étoit environnée par la cavalerie de César. On peut présumer que Jules avoit ordonné à sa cavalerie de lui laisser un passage, & de ne le pas poursuivre, dans l'idée qu'il lui seroit moins nuisible chez les ennemis que s'il restoit avec ses compatriotes, où son esprit remuant & porté à la sédition, auroit encore pu agir contre les Romains, & exciter de nouveaux troubles. D'ailleurs, comme il vouloit faire grace aux Autunois, s'il en avoit excepté Litavicus, homme très-considéré dans sa nation, il auroit pu ulcérer celle-ci, & la punition de ce Chef, toute juste qu'elle auroit été, n'auroit peut-être pas été regardée de même des Autunois, & pouvoit laisser un germe de révolte prêt à éclater à la première occasion : or, César avoit le plus grand intérêt à ménager les Autunois & à s'assurer de leur fidélité.

viam movit. Medio fere itinere, equites a Fabio missi, quanto res in periculo esset, exponunt : summis copiis castra oppugnata demonstrant ; cum crebro integri defessis succederent, nostrosque assiduo labore defatigarent ; quibus, propter magnitudinem castrorum, perpetuo esset iisdem in vallo permanendum : multitudine sagittarum, atque omnis generis telorum, multos vulneratos : ad hæc sustinenda, magno usui fuisse tormenta : Fabium, discessu eorum, duabus relictis portis, obstruere ceteras : pluteosque vallo addere, & se in posterum diem similem ad casum parare. Iis rebus cognitis, Cæsar, summo studio mili-

Fabius vinrent lui annoncer le danger où se trouvoient ses deux Légions, que son camp avoit été attaqué par un nombre prodigieux d'ennemis, relevés sans cesse par des troupes fraîches; que ses troupes étoient épuisées par un travail sans relâche à cause de la grande étendue du camp qui obligeoit les mêmes soldats à être toujours en action; que la quantité de flêches & de dards qu'on y avoit lancés, avoit blessé beaucoup de soldats; que leurs machines avoient été par-tout d'un grand secours pour résister à leurs efforts, qu'après la retraite de l'ennemi, il avoit fait boucher toutes les portes du camp, excepté deux; qu'il avoit ajouté au parapet un rempart, & qu'il s'attendoit le lendemain à une semblable attaque. Sur ces nouvelles, César presse la marche & arrive au camp avant le lever du soleil (*a*).

(*a*) Est-il une plus forte preuve de l'avantage & de la nécessité de retrancher les camps, que l'attaque que Vercingétorix fait de celui de César? instruit qu'il en étoit parti avec toute sa cavalerie & quatre Légions, & qu'il n'en

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

tum, ante ortum solis in castra pervenit.

XLII. Dum hæc ad Gergoviam geruntur; Ædui, primis nunciis a Litavico

XLII. Pendant que cela se passoit à Gergovie, les Æduens séduits comme leur armée, par l'impos-

avoit laissé que deux pour le garder, il saisit cette occasion pour l'attaquer avec toutes ses forces. Il ne pouvoit pas choisir un moment plus beau ni plus favorable, & si ce camp n'avoit pas été bien fortifié, il est probable que, malgré la valeur des deux Légions, malgré l'expérience & l'activité de Fabius, il auroit été forcé dès la première attaque, vu le grand nombre de troupes qui l'attaquoit, & le peu de monde qui le défendoit. Si le camp de César avoit été comme les nôtres, ouvert de tous côtés, auroit-il pu hasarder de n'y laisser que deux Légions? Mais pourquoi y laisser si peu de monde? Il ne lui étoit pas moins important de ne pas abandonner le siège de Clermont que d'étouffer la révolte des Autunois dans ses commencemens: or, voulant prévenir l'une qui auroit pu s'accroître dans toute la Gaule, & cependant ne pas abandonner le siège, il me paroît que n'ayant à combattre que dix mille hommes & quelque cavalerie dont l'armée de Litavicus étoit composée, sa cavalerie & deux Légions auroient suffi pour cette expédition, & quatre qu'il auroit laissées dans son camp, auroient été assez en force pour soutenir l'attaque des Gaulois, & les obliger à la retraite: ce que deux Légions avoient fait, quatre l'auroient fait plus certainement, & elles n'auroient pas appréhendé une seconde attaque, ainsi que Fabius le mandoit à César. Le bonheur, qui accompagnoit toujours Jules dans toutes ses expéditions, voulut qu'il ne fit que paroître pour faire rentrer les Autunois dans leur devoir, & qu'il eut le tems d'arriver avec ses quatre Légions & sa cavalerie, avant que les Gaulois eussent tenté une seconde attaque. La prompte soumission des Autunois, & les attaques vives que firent les Gaulois au camp de César, prouvent au moins qu'il étoit plus essentiel que le camp fut en force, que la partie qui marchoit contre les séditieux.

acceptis, nullum sibi ad cognoscendum spatium relinquunt. Impellit alios avaritia, alios iracundia & temeritas; quæ maxime illi hominum generi est innata, ut levem auditionem habeat pro re comperta. Bona civium Romanorum diripiunt; cædes faciunt; in servitutem abstrahunt. Adjuvat rem proclinatam Convictolitanis, plebemque ad furorem impellit; ut, facinore admisso, ad sanitatem reverti pudeat. M. Aristium tribunum militum, iter ad legionem facientem, fide data, ex oppido Cabillono educunt: idem facere cogunt eos, qui negotiandi causa ibi constiterant. Hos continuo in itinere adorti, omnibus impedimentis exuunt; repugnantes, diem noctemque obsident: multis utrimque interfectis, majo-

ture de Litavicus, sans attendre la confirmation d'une nouvelle aussi extraordinaire, se portèrent aux plus violentes extrémités; les uns par avarice, les autres par emportement, pillent les Romains, les massacrent ou les traînent en prison. Convictolitan animoit la populace & irritoit de plus en plus sa fureur: son intention étoit de la pousser si avant dans le crime, qu'elle se fermât à elle-même toute voie au repentir. M. Aristius, Tribun des soldats qui alloit joindre sa Légion, fut forcé de sortir de Cabillonum (*): des marchands Romains qui s'y étoient établis, en furent chassés de même; on les harcela continuellement sur leur route, & tout leur bagage fut enlevé. Ceux d'entre les Æduens qui refusoient de prendre part à cette soudaine révolte, furent assiégés jour & nuit. Des deux côtés on perdit beaucoup de monde, & de toutes parts la multitude couroit aux armes.

(*) Châlons-sur-Saone.

Avant J. C. 52.
An de Rome 702.

rem multitudinem ad arma concitant.

XLIII. Interim, nuncio allato, omnes eorum milites in poteſtate Cæſaris teneri, concurrunt ad Ariſtium : nihil publico factum conſilio demonſtrant : quæſtionem de bonis direptis decernunt : Litavici fratrumque bona publicant : legatos ad Cæſarem, ſui purgandi gratia, mittunt.

XLIII. A peine ont-ils appris que Céſar eſt maître de leurs troupes, qu'ils accourent vers Ariſtius & lui proteſtent que le conſeil public n'a aucune part à ce qui s'eſt paſſé ; ils ordonnent de faire une information exacte du pillage, mettent en vente les biens de Litavicus & de ſes frères, & députent en hâte vers Céſar pour le prévenir & implorer ſa clémence (*a*).

(*a*) Il n'eſt pas poſſible d'imaginer dans la nation la plus fine, même la plus fourbe, une conduite auſſi fauſſe avec réflexion que celle des Autunois, depuis que Convictolitan leva l'étendart de la révolte, le départ de Litavicus avec les dix mille Autunois, juſqu'au moment où ils envoyèrent des Députés à Céſar pour implorer ſa clémence : ſoumiſſion ſimulée qui ne tendoit qu'à retirer leurs troupes de l'armée des Romains, parce que les horreurs qu'ils avoient commiſes contr'eux, ne leur permettoient pas d'eſpérer aucun pardon de Céſar, qu'eux-mêmes ſentoient qu'ils n'en méritoient point. On voit avec peine des Gaulois, dont le caractère étoit généralement reconnu franc, agir avec une fauſſeté auſſi raiſonnée & auſſi ſuivie. Je penſe bien qu'aujourd'hui les Français deſcendans de ces mêmes Gaulois, pourroient agir avec la même fineſſe & la même réflexion ; ils en ont plus de moyens, parce qu'ils ſont plus inſtruits de leurs véritables intérêts ; d'ailleurs, ſouvent trompés par leurs voiſins, même par leurs compatriotes, ils ont appris à cacher leurs penſées & à deviner celle des autres ; mais que des Gaulois, dont les mœurs étoient ſimples, qui ne connoiſſoient aucun art, pas même

Hæc faciunt, recuperandorum suorum causa : sed, contaminati facinore ; & capti compendio ex direptis bonis, quod ea res multos pertinebat ; & timore pœnæ exterriti, consilia clam de bello inire incipiunt, civitatesque reliquas legationibus sollicitant. Quæ tametsi Cæsar intelligebat ; tamen, quam mitissime potest, legatos ap-

Tant d'empressement n'avoit pour objet que de retirer leurs troupes qui étoient à l'armée Romaine; car les horreurs qu'ils avoient commises & dont ils craignoient le châtiment, ne leur permettoient pas d'espérer une réconciliation sincère; de plus, le pillage auquel le grand nombre avoit eu part, les avoit enrichis, & n'ayant plus d'espoir que dans une guerre générale, ils s'y préparoient en secret, & envoyoient solliciter

celui de la guerre qu'ils pratiquoient le plus, qui n'avoient pour eux qu'un courage naturel, même féroce, aient pu agir avec une duplicité aussi réfléchie, cela paroît incompréhensible. Il faut que les hommes en général soient ou naturellement nés faux, ou qu'il soit facile de leur fasciner les yeux sur la conduite qu'ils doivent tenir, pour qu'ils oublient leur caractère distinctif, & qu'ils suivent l'impulsion de têtes chaudes & emportées qui les entraînent dans le précipice. Si l'alliance des Romains leur devenoit pesante, que ne se déclaroient-ils ouvertement pour ceux de leurs compatriotes qui s'étoient armés pour la liberté ? Ce n'étoit point après avoir envoyé un corps de cavalerie & un d'infanterie aux Romains, qu'ils devoient songer à se séparer d'eux, ils devoient se décider ou pour ou contre, avant que de livrer leurs troupes ; une fois données, il n'étoit ni prudent, ni même de leurs intérêts de changer d'avis & de conduite. Ils avoient, sans doute, mal fait de se lier avec les Romains contre leurs compatriotes ; mais la chose faite, ils devoient être stables dans leur résolution, & tout ce qu'ils firent contre le traité & la foi promise à César, n'étoit plus que parjure.

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

pellat : nihil se propter inscientiam levitatemque vulgi, gravius de civitate judicare ; neque de sua in Æduos benevolentia diminuere. Ipse majorem Galliæ motum exspectans, ne ab omnibus civitatibus circumcisteretur, consilia inibat, quemadmodum a Gergovia discederet, ac rursus omnem exercitum contraheret ; ne profectio nata a timore defectionis, similis fugæ videretur.

les autres Cités d'embrasser leur parti. César n'ignora rien de ce qui se tramoit ; mais il reçut leurs Députés avec la plus grande douceur, les assurant que l'imprudence & la légèreté de la populace ne lui feroient rien changer à sa façon de penser sur le reste de la nation, & que son affection pour elle seroit toujours la même ; cependant, comme il s'attendoit à de plus grands mouvemens dans la Gaule & qu'il craignoit de se voir attaqué en même-tems par tous les peuples de cette province, il désiroit pouvoir tirer son armée de devant Gergovie ; mais il vouloit éviter que sa retraite, qui à la vérité n'étoit fondée que sur la crainte d'un soulèvement général, n'eût cependant pas l'air d'une fuite.

XLIV. Hæc cogitanti, accidere visa est facultas bene rei gerendæ : nam cum minora in castra, operis perspiciendi causa, venisset ; animadvertit collem, qui ab hostibus tenebatur, nudatum

XLIV. Il étoit sérieusement occupé à en chercher les moyens, quand enfin il s'en présenta un qu'il crût très-propre à seconder ses projets : il s'apperçut que la colline qu'occupoient les ennemis, couverte auparavant d'un si grand nombre d'hommes, qu'à peine en

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

hominibus, qui, superioribus diebus, vix præ multitudine cerni poterat. Admiratus, quærit ex profugis causam; quorum magnus ad eum quotidie numerus confluebat. Constabat inter omnes, quod jam ipse Cæsar per exploratores cognoverat; dorsum esse ejus jugi prope æquum; sed hac silvestre & angustum; qua esset adicus ad alteram partem oppidi : vehementer huic illos loco timere; nec jam aliter sentire, uno colle ab Romanis occupato, si alterum amisissent, quin pene circumvallati, atque omni exitu & pabulatione interclusi viderentur : ad hunc muniendum locum omnes a Vercingetorige evocatos.

voyoit-on le sol, étoit absolument vuide; surpris d'une chose aussi extraordinaire, il en demande la raison aux transfuges qui, tous les jours, venoient se rendre en foule auprès de lui : tous lui dirent, & ses espions le confirmèrent, que le haut de cette colline étoit presque uni, mais fort étroit & très-couvert de bois du côté qui conduisoit à l'autre quartier de la ville, que les ennemis craignoient beaucoup pour cet endroit, par la raison que si les Romains, qui s'étoient déja rendus maitres d'une colline, s'emparoient aussi de l'autre, ils se trouveroient presque enveloppés & dans l'impossibilité de sortir & d'aller au fourrage, & que c'étoit pour le fortifier que Vercingétorix y avoit envoyé tant de monde, & leur avoit fait quitter le premier poste.

XLV. Hac re cognita, Cæsar mittit complures equitum turmas eo de media nocte : iis imperat, ut paullo

XLV. Sur cet avis, César détache vers minuit plusieurs turmes de cavalerie, leur ordonne de battre tous ces quartiers-là avec plus de bruit que n'en fait ordinaire-

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

tumultuosius omnibus in locis pervagentur. Prima luce magnum numerum impedimentorum ex castris mulorumque produci, deque iis stramenta detrahi; mulionesque cum cassidibus, equitum specie ac simulatione, collibus circumvehi jubet: his paucos addit equites, qui latius, ostentationis causa, vagarentur: longo circuitu easdem omnes jubet petere regiones. Hæc procul ex oppido videbantur; ut erat a Gergovia despectus in castra: neque tanto spatio, certi quid esset, explorari poterat. Legionem unam eodem jugo mittit, & paulum progressam inferiore loco constituit, silvisque occultat. Augetur Gallis suspicio; atque omnes illo munitionum copiæ transducuntur. Vacua castra hostium Cæsar conspicatus; tec-

ment une simple marche. Au point du jour il fait sortir du camp quantité de bagages & de mulets, fait emporter le fourrage, & après avoir fait prendre des casques aux muletiers pour leur donner l'apparence d'un corps de cavalerie, il leur ordonne de faire le tour des collines & de tirer tous vers le même endroit en faisant un grand détour; il mêle plusieurs cavaliers parmi eux, afin qu'en s'étendant au large, ils eussent l'air d'un corps plus considérable. Comme de Gergovie on voyoit aisément dans le camp, rien de tout cela n'étoit caché à l'ennemi; mais le grand éloignement l'empêchoit de bien distinguer. En même-tems César envoya une Légion vers la même colline, l'arrêta dans un fond & la cacha dans les bois. Ces mouvemens augmentèrent tellement le soupçon des Gaulois, qu'ils devoient être attaqués par-là, qu'ils abandonnèrent leurs retranchemens & y portèrent toutes leurs troupes. César voyant le camp des ennemis entièrement vuide, fit aussi-tôt couvrir les enseignes & les drapeaux

tis insignibus suorum, occultatisque signis militaribus, raros milites, ne ex oppido animadverterentur, ex majoribus castris in minora transducit; legatisque, quos singulis legionibus præfecerat, quid fieri vellet, ostendit: in primis monet, ut contineant milites, ne studio pugnandi, aut spe prædæ longius progrediantur: quid iniquitas loci habeat incommodi, proponit: hoc una celeritate posse vitari: occasionis esse rem, non prœlii. His rebus expositis, signum dat, & ab dextra parte alio adscensu eodem tempore Æduos mittit.

drapeaux & filer ses Légions par petites troupes de son grand camp dans le petit, pour n'être pas apperçus de la ville; alors il expliqua son dessein à ceux de ses Lieutenans qui commandoient ses Légions: il les avertit de retenir leurs soldats & d'empêcher que l'envie de combattre ou de piller, ne les emportât trop avant. Il leur fit sentir le désavantage du lieu dont ils ne pouvoient se tirer qu'en faisant diligence; qu'il s'agissoit de profiter de l'occasion & non pas de combattre. Ces choses dites, il donne le signal & envoie en même-tems les Æduens monter sur la droite par un autre chemin (*).

(*) Voyez la Planch. XV.

XLVI. Oppidi murus ab planitie atque initio adscensus, recta regione, si nullus anfractus intercederet, ducentes & mille passus aberat: quidquid huic circuitus ad molliendum clivum accesse-

XLVI. Le mur de la ville, à vol d'oiseau & en ne prenant aucun détour, étoit à douze cents pas de la plaine & du pied de la colline. Le circuit qu'on avoit été obligé de faire pour adoucir la pente, augmentoit un peu cet espace. Vers le milieu du côteau, dans toute

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

rat, id ſpatium itineris augebat. A medio fere colle in longitudine, ut natura montis ferebat, ex grandibus ſaxis ſex pedum murum, qui noſtrorum impetum tardaret, præduxerant Galli; atque, inferiore omni ſpatio vacuo relicto, ſuperiorem partem collis uſque ad murum oppidi denſiſſimis caſtris compleverant. Milites, ſigno dato, celeriter ad munitionem perveniunt; eamque tranſgreſſi; trinis caſtris potiuntur: ac tanta fuit in capiendis caſtris celeritas, ut Theutomatus rex Nitiobrigum ſubito in tabernaculo oppreſſus, ut meridie conquieverat, ſuperiore corporis parte nudata, vulnerato equo, vix ſe ex manibus prædantium militum eriperet.

ſa longueur, les Gaulois avoient élevé un rempart de ſix pieds de haut, conſtruit avec de groſſes pierres, dont le but étoit de rallentir l'attaque des Romains, & après avoir laiſſé tout le bas dégarni, ils avoient rempli le haut, de leurs troupes juſqu'au mur de la place. Au ſignal donné, nos troupes arrivent promptement à ce mur & ſe rendent maîtres de trois quartiers du camp ennemi. Cette attaque fut ſi bruſque, que Theutomatus, Roi des Nitiobriges, ſurpris dans ſa tente, où il faiſoit la méridienne, eut beaucoup de peine à ſe ſauver, le haut du corps nud, & après avoir eu ſon cheval bleſſé.

XLVII. Conſecutus id, quod animo propoſuerat,

XLVII. Céſar, ayant exécuté ſon deſſein, fit ſonner la retraite.

Avant J. C. 52.
An de Rome [illegible]

Cæsar, receptui cani jussit; legionisque decimæ, quacum erat concionatus, signa constitere: at reliquarum milites legionum, non exaudito tubæ sono, quod satis magna vallis intercedebat; tamen a tribunis militum, legatisque, ut erat a Cæsare præceptum, retinebantur. Sed elati spe celeris victoriæ, & hostium fuga, superiorumque temporum secundis prœliis, nihil adeo arduum sibi existimabant, quod non virtute consequi possent: neque prius finem sequendi fecerunt, quam muro oppidi portisque appropinquarent. Tum vero ex omnibus urbis partibus orto clamore, qui longius aberant, repentino tumultu perterriti, quum hostes intra portas esse existimarent, sese ex oppido ejecerunt. Matres familias, de muro vestem ar-

La dixième Légion qui étoit avec lui, s'arrêta d'abord, mais les autres, séparées par un grand vallon, n'avoient pu dans un si grand éloignement entendre le son des trompettes. Les Tribuns & les Centurions, selon l'ordre de César, s'efforçoient de les retenir; mais les soldats animés tous à la fois par l'espoir d'une victoire prompte, par la fuite de l'ennemi & par le souvenir de leurs anciens succès, ne croyoient rien d'impossible à leur courage. Ils poussérent en avant jusqu'auprès des murs & des portes de la place. A leur approche, il s'éleva des cris de toutes les parties de la ville qui effraièrent les plus éloignés du combat. Ceux-ci, croyant déja les Romains maîtres de Gergovie, se précipitent du haut des murs; les femmes jettent par-dessus le rempart leurs habits, leur argent, & vont au-devant des Romains, la gorge découverte & les bras étendus, les conjurant de ne pas leur faire essuyer le même sort qu'à Avaricum, où ils n'avoient épargné ni sexe ni âge. Quelques-unes

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

gentumque jactabant; & pectore nudo prominentes, passis manibus obtestabantur Romanos, ut sibi parcerent; neu, sicut Avarici fecissent, ne mulieribus quidem atque infantibus abstinerent : nonnullæ de muris per manus demissæ, sese militibus transdebant. Lucius Fabius centurio legionis octavæ, quem inter suos eo die dixisse constabat, » excitari se Avaricensibus præmiis, neque commissurum, ut prius quisquam murum adscenderet; » tres suos nactus manipulares, atque ab iis sublevatus, murum, adscendit : eos ipse rursus singulos exceptans, in murum extulit.

même, se faisant descendre le long des murs, vinrent se rendre aux soldats. Lucius Fabius, Centurion de la huitième Légion, qui, ce jour-là, avoit dit, qu'animé par les récompenses de César à la prise d'Avaricum, il ne souffriroit pas que personne escaladât la muraille avant lui, ayant rencontré trois de ses soldats, se fit soulever par eux & monta sur le mur, après quoi il leur aida lui-même à y monter.

XLVIII. Interim ii, qui ad alteram partem oppidi, ut supra demonstravimus, munitionis causa convenerant; primo exaudito clamore, inde

XLVIII. Cependant ceux des Gaulois qui, comme nous l'avons dit, étoient occupés à fortifier la colline située de l'autre côté de la ville, ayant entendu les premiers cris, & émus par les nouvelles

etiam crebris nunciis incitati, oppidum ab Romanis teneri, præmissis equitibus, magno concursu eo contenderunt. Eorum ut quisque primus venerat, sub muro consistebat, suorumque pugnantium numerum augebat : quorum quum magna multitudo convenisset, matres familias, quæ paulo ante Romanis de muro manus tendebant, suos obtestari, &, more Gallico, passum capillum ostentare, liberosque in conspectu proferre cœperunt. Erat Romanis, nec loco, nec numero æqua contentio : simul & cursu, & spatio pugnæ defatigati, non facile recentes atque integros sustinebant.

réitérées de la prise de la place, envoient en hâte leur cavalerie & accourent en foule vers l'endroit attaqué. A mesure qu'ils arrivent, ils s'arrêtent au pied du rempart, ce qui augmente de plus en plus le nombre des combattans. Enfin ils y vinrent en si grande quantité, que les femmes, qui auparavant imploroient la pitié des Romains, se tournant tout à coup vers leurs gens, les cheveux épars, à la manière du pays, leur présentent leurs enfans pour les engager à une plus vigoureuse défense. La partie n'étoit plus égale, ni pour le lieu ni pour le nombre. Les Romains, déja fatigués par la marche & par la longueur du combat, ne résistoient que difficilement à ces troupes fraiches qui ne faisoient que d'arriver.

XLIX. Cæsar, cum iniquo loco pugnari, hostiumque augeri copias videret ; præmetuens suis, ad T. Sextium legatum, quem mino-

XLIX. César qui voyoit sans cesse croître le nombre des ennemis, & qui craignoit que vu le désavantage du lieu, les Romains ne succombassent, fait dire à T. Sextius, son Lieutenant, qu'il

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

ribus castris præsidio reliquerat, mittit, ut cohortes ex castris celeriter educeret, & sub infimo colle ab dextro latere hostium constitueret: ut, si nostros depulsos loco vidisset, quo minus libere hostes insequerentur, terreret. Ipse paulum ex eo loco cum legione progressus, ubi constiterat, eventum pugnæ exspectabat.

avoit laissé à la garde du petit camp, de partir avec les cohortes qu'il commandoit & de se placer au pied de la colline, sur le flanc droit de l'ennemi, afin de l'arrêter & de l'empêcher de poursuivre les Romains, s'ils étoient repoussés. Quant à lui, il s'avança un peu avec sa Légion & attendit l'issue du combat.

L. Quum acerrime cominus pugnaretur; hostes, loco & numero; nostri, virtute confiderent: subito sunt Ædui visi, ab latere nostris aperto, quos Cæsar ab dextra parte alio adscensu, manus distinendæ causa, miserat. Ii similitudine armorum vehementer nostros perterruerunt: ac, tametsi dextris humeris exertis animadvertebantur, quod insigne pacatis esse consueverat; tamen id ipsum sui

L. Tandis qu'on se battoit avec acharnement & de fort près, les Gaulois attendoient tout de leur nombre & de la bonté de leur poste; les Romains, au contraire, n'attendoient rien que de leur courage, quand tout à coup on vit paroitre sur notre flanc les Æduens que César avoit fait monter par un autre côté sur la droite, pour contenir une partie des ennemis. Cette troupe, ayant des armes semblables à celles des Barbares, effraya fort nos gens; & quoiqu'on vit qu'ils avoient le bras nud, ce qui étoit un signe

fallendi causa milites ab hostibus factum existimabant. Eodem tempore Lucius Fabius centurio, quique una murum adscenderant, circumventi atque interfecti, de muro præcipitabantur. Marcus Petreius ejusdem legionis centurio, quum portas exscindere conatus esset, a multitudine oppressus, ac sibi desperans, multis jam vulneribus acceptis, manipularibus suis, qui illum secuti erant : Quoniam, inquit, me una vobiscum servare non possum, vestræ quidem certe saluti prospiciam, quos, cupiditate gloriæ adductus, in periculum deduxi : vos, data facultate, vobis consulite. Simul irrupit in medios hostes, duobusque interfectis, reliquos a porta paulum submovit. Conantibus auxiliari suis, Frustra, inquit, meæ

ordinaire de paix, nos soldats crurent que c'étoit un artifice pour les tromper. Dans le même-tems, L. Fabius, Centurion, & ceux qui avec lui avoient escaladé le mur, furent enveloppés, tués & précipités du haut du rempart. M. Petreius, Centurion de la même Légion, accablé par la multitude, tandis qu'il s'efforçoit de rompre une porte, percé de coups & désespérant de sa vie, voulut encore, en prodiguant ce qui lui en restoit, donner à ceux qui l'avoient suivi le tems de se retirer sans perte : puisque, dit-il aux soldats, je ne puis me conserver plus long-tems pour combattre avec vous, que du moins le reste de mon sang serve à conserver ceux que mon amour pour la gloire a entraînés dans les dangers ; songez à vous sauver, je vais vous en donner les moyens. A ces mots il se jette au milieu des ennemis, en tue deux & écarte un peu ceux qui gardoient la porte ; ses soldats, trop braves pour l'abandonner, faisoient tous leurs efforts pour le secourir : c'est en vain, leur cria-t-il, que vous ten-

Avant J. C. 52. l'an de Rome 602.

vitæ ſubvenire conamini, quem jam ſanguis vireſque deficiunt. Proinde hinc abite, dum eſt facultas; voſque ad legionem recipite. Ita pugnans, poſt paulum concidit, ac ſuis ſaluti fuit.

LI. Noſtri, quum undique premerentur, ſex & quadraginta centurionibus amiſſis, dejecti ſunt loco: ſed intolerantius Gallos inſequentes, legio decima tardavit; quæ pro ſubſidio paulo æquiore loco conſtiterat. Hanc rurſus decimæ tertiæ legionis cohortes exceperunt; quæ ex caſtris minoribus eductæ, cum T. Sextio legato ceperant locum ſuperiorem. Legiones, ubi primum planitiem attigerunt, infeſtis contra hoſtes ſignis conſtiterunt. Vercin-

tez de me dégager, le ſang & les forces me manquent; retirez-vous pendant que les chemins vous ſont ouverts, & allez rejoindre votre Légion. Peu après il expira emportant avec lui la gloire de s'être ſacrifié pour le ſalut de ſes concitoyens.

LI. Cependant les Romains, preſſés de toute part, furent enfin forcés de céder après une perte de quarante-ſix Centurions. Les Gaulois les pourſuivirent, mais ils furent arrêtés par la dixième Légion que Céſar avoit poſtée plus avantageuſement, qui fut ſoutenue à ſon tour par les cohortes de la treizième Légion, que T. Sextius avoit placée ſur une hauteur voiſine. Les Légions n'eurent pas plutôt gagné la plaine qu'elles firent face à l'ennemi, mais Vercingétorix ramena ſes troupes du pied de la colline dans ſes retranchemens. Ce jour-là coûta près de ſept cents ſoldats (a)

(a) Quelqu'exacte que puiſſe être la deſcription que fait Céſar de la ſituation de Gergovie, nommée aujourd'hui Clermont, des montagnes qui l'environnoient, du camp de Vercingétorix, des deux que ſes troupes occu-

LII. Le

getorix ab radicibus collis suos intra munitiones reduxit. Eo die, milites sunt paulo minus septingenti desiderati.

---

poient, dont l'un contenoit quatre Légions, & l'autre deux, sans compter sa cavalerie; comme la Martinière (*), sur le rapport de plusieurs Savans, dit que l'ancienne Gergovie n'étoit pas située où est présentement Clermont; mais à environ une lieue de cette ville, sur une montagne nommée encore aujourd'hui Gergovie, il n'est pas possible de porter un jugement fixe sur les différens mouvemens que César fit faire à ses troupes, ni sur ses véritables desseins. Il faudroit avoir un plan exact de l'ancienne Gergovie, de ses environs, des montagnes qui l'entouroient; d'ailleurs les lieux ont certainement changé; les montagnes, qui, alors, étoient couvertes de bois, sont en grande partie cultivées aujourd'hui; la culture peut en avoir adouci la pente & diminué la hauteur. Sur la montagne où la Martiniere dit qu'étoit l'ancienne Gergovie, à peine y voit-on quelques restes d'anciens édifices. L'Abbé d'Expilly, dans son Dictionnaire des Gaules, dit que Clermont se nommoit *Némessus* ou *Némétum*, & qu'elle étoit la capitale des Auvergnats, *urbs Arvernorum*, & que ce ne fut que vers le neuvième siècle que *Némessus* ou *Némétum* prit le nom de Clermont, de son château qui se nommoit *Clarus-Mons*. Quoiqu'il ne soit pas possible de reconnoître le terrein tel qu'il étoit du tems de César, cependant essayons de le suivre autant que nous le pourrons. Il est dit que César s'étant apperçu que la colline qu'occupoient les Gaulois, qui étoit auparavant couverte d'un grand nombre de troupes, étoit évacuée, & qu'après en avoir appris la raison par des transfuges & par ses espions, il conçut le projet de faire marcher des troupes sur cette partie abandonnée, pour faire croire aux Gaulois qu'ils alloient être attaqués par cet endroit, & les engager à quitter leur camp pour voler à la défense du poste menacé; que les Gaulois ayant effectivement quitté leur camp, César y avoit fait

(*) Dict. Géog. édit. 1768.

Avant J. C. 52. L'an de Rome 602.

LII. Postero die Cæsar, concione advocata, temeritatem cupiditatemque militum reprehendit; quod sibi ipsi judicavissent, quo procedendum, aut quid agen-

LII. Le lendemain, César ayant assemblé ses troupes, blâma leur témérité & leur imprudence d'avoir voulu, de leur chef, décider jusqu'où il falloit aller & ce qu'il étoit à propos de faire, sans s'arrêter quand on leur avoit donné le signal

marcher des troupes, qu'elles en avoient franchi les retranchemens, & s'étoient emparé de trois quartiers; que cela fait, César avoit fait sonner la retraite; que les troupes qui étoient à portée de lui, s'étoient arrêtées; mais que celles séparées de lui par des vallons, n'ayant point entendu les trompettes, avoient, malgré leurs Tribuns & leurs Centurions, marché jusqu'aux murs & aux portes de la ville. Il semble que César auroit dû prévoir que dans un terrein montueux, il étoit difficile aux troupes répandues dans les vallons & sur les collines, d'entendre des trompettes; il auroit donc dû envoyer des Officiers porter ses ordres. Ce qu'on peut conjecturer de cette attaque, c'est que César cherchoit un prétexte pour lever le siége, parceque des affaires très-pressantes l'appelloient chez les Autunois; il voulut, sans doute, avant de partir, tâcher de remporter quelques avantages sur les ennemis, & ne pas paroître être forcé de lever le siége; car il ne pouvoit pas espérer de prendre la place d'emblée. L'évènement ne répondit point à son attente, le désavantage du lieu, ses ordres mal entendus, conséquemment mal exécutés; les Autunois qu'il avoit envoyés sur la droite, & qui, dès qu'ils parurent, étonnèrent & intimidèrent les Romains, furent les causes de l'échec qu'il reçut dans cette occasion: si ses ordres eussent pu être entendus, si ses troupes ne se fussent pas laissées emporter par une ardeur déplacée, qu'elles ne se fussent pas avancées inconsidérément jusques sous les murs de la ville, & qu'elles s'en fussent tenues aux trois quartiers dont elles s'étoient emparées; le projet de César, quel qu'il fût, auroit eu le succès qu'il désiroit; au lieu que les Gaulois attribuèrent à l'échec qu'il venoit de recevoir la levée du siége qui se fit trois jours après.

dum videretur; neque, signo recipiendi dato, constitissent, neque a tribunis militum legatisque retineri potuissent: exposito, quid iniquitas loci posset; quid ipse ad Avaricum sensisset, quum, sine duce, & sine equitatu deprehensis hostibus, exploratam victoriam dimisisset ne parvum modo detrimentum in contentione propter iniquitatem loci acciperet: quantopere eorum animi magnitudinem admiraretur, quos non castrorum munitiones, non altitudo montis, non murus oppidi tardare potuisset; tantopere licentiam arrogantiamque reprehendere, quod plus se, quam imperatorem, de victoria atque exitu rerum sentire existimarent: non minus se in milite modestiam & continentiam,

de la retraite & sans pouvoir être retenus, ni par leurs Tribuns ni par ses Lieutenans. Il leur fit sentir quel danger on pourroit courir dans un poste désavantageux, & ce que lui-même en avoit pensé au siège d'Avaricum; quoiqu'il eut trouvé alors les ennemis sans Chef & sans cavalerie, il avoit pourtant mieux aimé laisser échapper une victoire certaine que de l'acheter trop cher, vu le poste avantageux que les ennemis occupoient. Il leur dit qu'autant il admiroit leur courage de n'avoir été arrêtés, ni par les fortifications du camp ennemi, ni par la hauteur de la montagne, autant il blâmoit leur désobéissance & leur audace de s'imaginer être en état de mieux juger que lui des circonstances qui pouvoient décider de la victoire & des évènemens; & que si la valeur & la fermeté étoient indispensables dans un soldat, il n'en exigeoit pas moins beaucoup de modestie & d'obéissance.

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

quam virtutem atque animi magnitudinem desiderare.

LIII. Hac habita concione, & ad extremum confirmatis militibus, ne ob hanc caussam animo permoverentur; neu, quod iniquitas loci attulisset, id virtuti hostium tribuerent, eadèm de profectione cogitans, quæ ante senserat; legiones ex castris edu-

LIII. Après avoir ainsi reprimandé ses soldats, il les rassura en leur disant que le mauvais succès qu'ils venoient d'avoir, ils ne le devoient qu'à leur indiscipline, & ne devoit pas leur faire regarder les Gaulois comme des ennemis dangereux; ils ne doivent le petit avantage qu'ils ont eu qu'au poste désavantageux où nous étions (a).

(a) César blâme avec raison la trop grande ardeur de ses troupes, & leur imprudence de s'être avancées si près des murs & des portes de la ville, malgré les ordres de leurs Officiers; mais s'il leur reproche leur désobéissance, il les loue sur leur courage, & leur fait sentir le danger de n'écouter qu'une valeur chaude, qui ne raisonne jamais, & qui succombe presque toujours, faute d'ordre. Cette réprimande, plus faite pour élever l'ame du soldat que pour l'humilier, est une leçon pour ces Généraux qui ne savent pas distinguer l'espèce de réprimande qu'il faut faire dans une circonstance, d'avec celle qu'il faut employer dans une autre; qui n'ont jamais que la menace à la bouche, qu'ils accompagnent de propos injurieux & de punitions sévères dictées par l'humeur, & sans aucun examen de la gravité de la faute. Dans cette circonstance-ci, les soldats Romains n'avoient point entendu sonner la retraite, ainsi ils n'étoient point coupables, quant à cet objet; mais ils l'étoient de n'avoir pas obéi à leurs officiers : il étoit donc essentiel de leur faire sentir que, si la valeur & la fermeté étoient des qualités propres & essentielles au soldat, elles n'étoient cependant efficaces que lorsque l'obéissance la plus entière, & cette modestie, l'appanage de l'homme vraiment courageux, y étoient jointes.

xit, aciemque idoneo loco conſtituit. Quum Vercingetorix nihilo magis in æquum locum deſcenderet, levi facto equeſtri prœlio, atque eo ſecundo, in caſtra exercitum reduxit. Quum hoc idem poſtero die feciſſet, ſatis ad Gallicam oſtentationem minuendam, militumque animos confirmandos, factum exiſtimans, in Æduos caſtra movit. Ne tum quidem inſecutis hoſtibus, tertia die ad flumen Elaver pontem refecit, atque exercitum tranſduxit.

Comme il perſiſtoit dans le deſſein de ſe retirer de Gergovie, il mena ſes Légions hors du camp & préſenta la bataille à l'ennemi. Vercingérorix ne voulant pas, malgré cela, deſcendre dans un terrein uni, Céſar, après quelques légères eſcarmouches entre la cavalerie, où nous eûmes l'avantage, fit rentrer ſes troupes dans le camp. Il fit la même choſe le lendemain, & croyant que cela ſuffiroit pour rabattre l'orgueil des Gaulois & ranimer ſes troupes, il décampe & marche vers le pays des Æduens ſans être ſuivi de l'ennemi. Le troiſième jour il arriva ſur les bords de l'Elaver, en fit refaire le pont & le paſſa avec ſon armée.

LIV. Ibi a Virdumaro atque Eporedorige Æduis appellatus, diſcit, cum omni equitatu Litavicum ad ſollicitandos Æduos profectum: opus eſſe & ipſos antecedere ad confirmandam civitatem. Etſi multis jam rebus perfidiam Æduorum Cæſar per-

LIV. Là Virdumarus & Eporédorix, ſeigneurs Æduens, apprirent à Céſar que Litavicus étoit parti avec toute ſa cavalerie à deſſein de faire ſoulever leurs compatriotes, & lui demandèrent la permiſſion de partir, prétextant la néceſſité de s'oppoſer eux-mêmes aux trames de Litavicus. Quoique Céſar eut déja pluſieurs preuves

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

ſpectam habebat, atque horum diſceſſu admaturari defectionem civitatis exiſtimabat ; tamen retinendos eos non cenſuit, ne aut inferre injuriam videretur, aut dare timoris aliquam ſuſpicionem. Diſcedentibus his, breviter ſua in Æduos merita expoſuit : quos & quam humiles accepiſſet, compulſos in oppida, multatos agris, omnibus ereptis copiis, impoſito ſtipendio, obſidibus ſumma cum contumelia extortis ; quam in fortunam, quamque in amplitudinem deduxiſſet, ut non ſolum in priſtinum ſtatum rediſſent, ſed omnium temporum dignitatem & gratiam anteceſſiſſe viderentur. His datis mandatis, eos ab ſe dimiſit.

LV. Noviodunum erat oppidum Æduorum, ad ripas Ligeris opportuno loco

de la perfidie des Æduens & qu'il fut bien perſuadé que le départ de ces deux Chefs ne feroit que hâter la révolte, il ne jugea cependant pas devoir les refuſer, ſoit pour ôter tout prétexte de plainte à cette nation, ou pour éloigner d'eux tout ſoupçon qu'il les craignoit. Avant leur départ, il leur rappella en peu de mots les bienfaits dont il avoit comblé les Æduens, l'état d'abaiſſement où ils étoient lorſqu'il les avoit pris ſous ſa protection, renfermés dans leurs villes, ſans terres, ſans troupes, tributaires de leurs ennemis, obligés honteuſement à leur donner des ôtages, combien il les avoit rendus heureux & puiſſans ; que non-ſeulement il les avoit rétablis dans leur premier état ; mais qu'ils étoient même devenus par ſa faveur plus puiſſans qu'ils n'avoient jamais été. Après leur avoir recommandé de repréſenter tout cela à leurs compatriotes, il les congédia.

LV. Noviodunum (*), ville des Æduens, ſituée ſur la Loire, étoit le lieu où Céſar avoit laiſſé, comme

(*) Nevers.

positum. Huc Cæsar omnes obsides Galliæ, frumentum, pecuniam publicam, suorum atque exercitus impedimentorum magnam partem contulerat : huc magnum numerum equorum, hujus belli causa, in Italia atque Hispania coemptorum, miserat. Eo quum Eporedorix Virdumarusque venissent, & de statu civitatis cognovissent; Litavicum Bibracte ab Æduis receptum, quod est oppidum apud eos maximæ auctoritatis; Convictolitanem magistratum, magnamque partem senatus ad eum convenisse; legatos ad Vercingetorigem de pace & amicitia concilianda publice missos, non prætermittendum tantum commodum existimaverunt. Itaque, interfectis Novioduni custodibus, quique eo negotiandi aut itineris causa con-

dans la place la plus sûre, les ôtages de la Gaule, les magasins de bled, le trésor public, une partie de ses équipages & de ceux de son armée avec quantité de chevaux d'Espagne & d'Italie qu'il avoit achetés pour la guerre. Eporédorix & Virdumarus y étant passés & ayant appris quel étoit l'état actuel des affaires de la nation, que Litavicus avoit été bien reçu à Bribracte, ville qui a le plus de crédit & d'autorité parmi eux; que Convictolitan avoit été au-devant de lui avec une grande partie du Sénat, & que d'un aveu général, on avoit envoyé des Députés à Vercingétorix pour conclure avec lui un traité d'alliance. Ils crurent ne pas devoir manquer une si belle occasion; ils firent main-basse sur la garde de Noviodunum & sur ce qui se trouva dans la ville de voyageurs ou de marchands Romains. Partagèrent entr'eux les deniers publics & les chevaux, envoyèrent les ôtages aux Magistrats de Bibracte. Ne pouvant garder la ville par eux-mêmes, ils y mirent le feu, pour qu'elle ne pût être d'aucune

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

venerant, pecuniam atque equos inter se partiti sunt; obsides civitatum Bibracte ad magistratum deducendos curaverunt; oppidum, quod ab se teneri non posse judicabant, ne cui esset usui Romanis, incenderunt; frumenti, quod subito potuerunt, navibus avexerunt; reliquum, flumine, atque incendio corruperunt: ipsi ex finitimis regionibus copias cogere, præsidia custodiasque ad ripas Ligeris disponere,

utilité aux Romains. Ils chargèrent sur des bateaux le plus de bled qu'ils purent, & brûlèrent ou jettèrent dans la rivière ce qu'ils ne purent emporter; ils levèrent ensuite du monde dans tout le pays de la Loire, disposèrent des corps de troupes le long de cette rivière & répandirent de toute part leur cavalerie pour inspirer la terreur de leurs armes, couper les vivres aux Romains, & les obliger par la famine à sortir de la province; ils s'en flattoient d'autant plus, que la Ligeris, alors enflée par la fonte des neiges, ne paroissoit guéable nulle part (a).

(a) On ne comprend point la conduite de César dans cette circonstance si intéressante pour lui. Il sait les Autunois révoltés, il a de fortes raisons pour se méfier d'Eporédorix & de Virdumarus, & il les laisse partir avec leur cavalerie, quoique persuadé que leur intention étoit d'aller joindre leurs compatriotes pour attiser le feu de la révolte; il donne pour raison de la permission qu'il leur accorde, qu'il ne vouloit point avoir l'air de les craindre; mais sans craindre, il est permis, même juste, de se méfier des gens que l'on soupçonne avoir de mauvaises intentions, & il est toujours prudent de prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne puissent pas nuire. Par un sentiment de mépris & d'amour-propre, César, en permettant à ces deux Chefs Autunois de partir avec leur cavalerie, s'expose, lui & son armée, à perdre ses subsistances, ses bagages, les remontes pour sa cavalerie, & une place qui lui servoit d'entrepôt. Il auroit au moins dû leur prescrire la route

LVI. César

equitatumque omnibus locis, injiciendi timoris causa, ostentare cœperunt ; si aut re frumentaria Romanos excludere, aut adductos inopia ex Provincia expellere possent : quam ad spem multum eos adjuvabat, quod Liger ex nivibus creverat, ut omnino vado transiri non posse videretur.

---

qu'il vouloit qu'ils prissent, & mieux encore, ne leur permettre de partir qu'après qu'il auroit passé l'Allier ; cette rivière passée, il auroit dû faire partir sur le champ deux Légions pour Nevers, où étoient les ôtages de la Gaule, le trésor public, ses magasins de bled, ses équipages, ceux de son armée & beaucoup de chevaux qu'il avoit fait acheter en Espagne & en Italie pour sa cavalerie ; il lui étoit donc très-important de préserver cette place de toute incursion de la part des Autunois ; ainsi, après avoir passé l'Allier, il auroit dû ne pas permettre à Eporédorix & à Virdumarus de partir, que lorsqu'il auroit jugé les deux Légions arrivées à Nevers. César ne dit pas où il passa l'Allier ; mais il dit qu'il marcha vers le pays des Autunois, & qu'après trois jours de marche, il passa cette rivière sur un pont qu'il fit rétablir. On peut conjecturer qu'il la traversa à Vichi ; s'il l'avoit passée plus haut, il auroit été obligé de passer encore la Dore, qui se jette dans l'Allier un peu plus bas que Puy-Guillaume, bourg situé sur la Dore & à trois lieues de Vichi ; ainsi il est vraisemblable que ce fut à Vichi, ou au moins à sa hauteur, d'autant qu'il dit qu'il marcha trois jours pour arriver jusqu'à l'Allier : or, il y a bien trois jours de marche d'armée de Clermont à Vichi.

Avant J. C. 52.
An de Rome 702.

LVI. Quibus rebus cognitis, Cæſar maturandum ſibi cenſuit; ſi eſſet in perficiendis pontibus periclitandum; ut prius, quam eſſent majores eo copiæ coactæ, dimicaret. Nam ut, commu-

LVI. Céſar, informé de ce qui venoit de ſe paſſer, crut devoir hâter ſa marche, afin que, ſi les ennemis vouloient lui diſputer le paſſage du Ligeris, il pût les combattre avant qu'ils euſſent aſſemblé de plus grandes forces: car ſi, au lieu de cela, il prenoit le chemin

Si Céſar, après avoir paſſé l'Allier à Vichi, avoit fait partir deux Légions qui auroient pris leur route vers le lieu où Moulins eſt ſitué aujourd'hui (¶); que de-là elles ſe fuſſent rendues à Nevers; Eporédorix & Virdumarus n'auroient pas pu les prévenir; d'ailleurs, pourquoi ne leur pas indiquer la route qu'il vouloit qu'ils priſſent? il auroit dû leur ordonner de prendre la route de Digoin, où ils auroient paſſé la Loire, de-là en remontant l'Arroux, ils feroient arrivés à Autun, ſitué ſur cette rivière. S'il avoit pris ces précautions que la prudence dictoit, il auroit préſervé Nevers d'être brûlé, ſes bagages n'auroient pas été pris, ni ſes ſubſiſtances pillées & jettées dans la rivière. Quelle que ſoit la réputation de Céſar, d'avoir été le plus grand capitaine de ſon ſiècle, il faut cependant convenir que, dans cette occaſion, il manqua de pénétration & de prévoyance, qu'il perdit Nevers & tout ce qu'il y avoit enfermé, par une négligence impardonnable, qui n'eut d'autre principe que le mépris qu'il affecta d'avoir pour Eporédorix & Virdumarus, qui furent profiter de l'eſpèce de ſommeil de Céſar pour le gêner dans ſes ſubſiſtances, lui ôter les reſſources qu'il s'étoit ménagées pour remonter ſa cavalerie, & enfin le traverſer dans ce qu'il voudroit entreprendre contre les Autunois.

(¶) On a pu voir à la note, page 16, qu'il y avoit deux Gergovies, une en Auvergne & l'autre en Bourbonnois; que quelques-uns croient que Moulins étoit la Gergovie en Bourbonnois, mais ils ſe trompent. Moulins n'eſt pas une ville ancienne, elle n'exiſtoit pas du tems de Céſar; il n'en eſt guères fait mention avant Robert, fils de St. Louis, qui y fit bâtir un hôpital (*).

(*) Dict. des Gaules. Diction géographique de la Martinière.

tato consilio, iter in Provinciam converteret, id ne tum quidem necessario faciendum existimabat: quum infamia atque indignitas rei, & oppositus mons Cebenna, viarumque difficultas impediebat; tum maxime, quod adjungi Labieno, atque iis legionibus, quas una miserat, vehementer cupiebat. Itaque, admodum magnis diurnis atque nocturnis itineribus confectis, contra omnium opinionem ad Ligerim pervenit; vadoque per equites invento pro rei necessitate opportuno, ut brachia modo atque humeri ad sustinenda arma liberi ab aqua esse possent, disposito equitatu qui vim fluminis refringeret, atque hostibus primo aspectu per-

de la Province, ce qu'il ne jugeoit pas alors nécessaire, il se couvroit de honte par une retraite si à contretems; sans compter que la difficulté des chemins & les Cevennes qu'il auroit eu à traverser, devoient l'en détourner; outre cela, il avoit une extrême envie de rejoindre Labiénus & les Légions qu'il avoit sous ses ordres. Il marcha donc jour & nuit, arriva sur les bords du Ligeris au moment qu'on s'y attendoit le moins, & la cavalerie ayant trouvé un gué assez commode, où le soldat pouvoit avoir les épaules & les bras libres pour porter ses armes, il la posta audessus du courant pour rompre le fil de l'eau, après quoi l'épouvante s'étant répandue parmi les ennemis à sa seule vue, son armée arriva saine & sauve de l'autre côté de la rivière: elle y trouva la campagne couverte de bled & de bétail, dont elle fit provision & prit le chemin des Sénonois (*a*).

(*a*) Si César a manqué de précautions relativement à Nevers, ici son génie se montre dans tout son jour pour surmonter les obstacles que les Autunois vouloient lui opposer pour l'empêcher de passer la Loire. C'est encore ici

Avant J. C. 52.
An de Rome 701.

turbatis, incolumen exercitum transduxit : frumentumque in agris, & copiam pecoris nactus, repleto iis rebus exercitu, iter in Senones facere instituit.

---

un de ces momens brillans où le génie d'un Général habile s'élève en proportion des difficultés, & semble, pour ainsi dire, se jouer de la fortune; mais on ne comprend pas pourquoi Jules, plus animé que jamais à tirer vengeance des Autunois, après avoir passé la Loire sans que l'ennemi osât s'y opposer, prend le chemin de Sens pour joindre Labiénus, au lieu de marcher sur Autun? Il semble que six Légions qu'il avoit avec lui & une nombreuse cavalerie, lui suffisoient pour faire repentir les Autunois de leur perfidie, & qu'il n'avoit pas besoin des quatre Légions & de la cavalerie de Labiénus qui, dans la partie qu'elles occupoient, lui étoient absolument nécessaires, parce qu'elles contenoient ces peuples & leurs voisins, toujours prêts à se soulever. Il ne pouvoit pas prévoir qu'après sa jonction avec Labiénus, Vercingétorix l'attaqueroit avec toute sa cavalerie, qu'il la battroit, & que ce Général Gaulois se retireroit avec toute son armée sur Alesie. Il n'avoit encore aucune vue sur cette place; ce ne furent que les circonstances qui l'y conduisirent & qui l'engagèrent à en faire le blocus. Ce blocus formé, comme il enfermoit quatre-vingt mille hommes, il eut besoin alors de toutes ses forces; mais quand il marcha pour joindre Labiénus à Sens, il n'avoit alors aucun projet arrêté, si ce n'est celui de marcher avec toutes ses forces sur Autun, & on ignore quelles furent les raisons qui l'engagèrent à marcher plutôt sur Sens que sur Autun, dont il avoit à se venger : il craignit peut-être que Vercingétorix ne se joignit aux Autunois; alors il n'auroit pas été assez en force; mais sans aller lui-même trouver Labiénus, il pouvoit lui envoyer des ordres pour qu'il vint le joindre, & en attendant s'approcher d'Autun, se camper avantageusement, & se retrancher jusqu'à l'arrivée de Labiénus.

Avant J. C. 52.
An de Rome 601.

LVII. Dum hæc apud Cæsarem geruntur: Labienus eo supplemento, quod nuper ex Italia venerat, relicto Agendici, ut esset impedimentis præsidio; cum quatuor legionibus Lutetiam proficiscitur; (id est oppidum Parisiorum, positum in insula fluminis Sequanæ:) cujus adventu ab hostibus cognito, magnæ ex finitimis civitatibus copiæ convenerunt. Summa imperii transditur Camulogeno Aulerco; qui prope confectus ætate, tamen propter singularem scientiam rei militaris ad eum est honorem evocatus. Is, quum animadvertisset perpetuam esse paludem, quæ influeret in Sequanam, atque illum omnem locum magnopere impediret; hic consedit: nostrosque transitu prohibere instituit.

LVII. Tandis que ces choses se passoient à l'armée de César, Labiénus ayant laissé dans Agendicum, pour garder le bagage, les recrues qui étoient venues depuis peu d'Italie, marcha vers Lutèce, ville située dans une île de la Seine. Au bruit de son arrivée avec les quatre Légions qu'il avoit sous ses ordres, tous les peuples voisins assemblèrent leurs forces sous le commandement de Camulogénus, de la nation des Aulerci, que sa science, consommée dans l'art militaire, avoit fait préférer malgré son grand âge. Ce vieux guerrier ayant reconnu que la ville étoit environnée d'un marais qui aboutissoit à la Seine, & croyant ce poste très-propre à arrêter les Romains, y fit camper son armée & se disposa à nous en disputer le passage.

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

LVIII. Labienus primo vineas agere, cratibus atque aggere paludem explere, atque iter munire conabatur. Postquam id difficilius confieri animadvertit; silentio e castris tertia vigilia egressus, eodem quo venerat itinere Melodunum pervenit: id est oppidum Senonum in insula Sequanæ positum, ut paulo ante Lutetiam diximus. Deprehensis navibus circiter quinquaginta, celeriterque conjunctis, atque eo militibus impositis, & rei novitate perterritis oppidanis, quorum magna pars erat ad bellum evocata, sine contentione oppido potitur: refectoque ponte, quem superioribus diebus hostes resciderant, exercitum transducit, & secundo flumine ad Lutetiam iter facere cœpit. Hostes, re cognita ab iis

LVIII. A peine Labiénus fut arrivé, qu'il fit faire des mantelets & couvrir le marais de claies & de fascines, dans le dessein de s'y faire un passage; mais il y trouva tant de difficultés, que vers minuit il décampa sans bruit & se rendit à Melodunum (*) par la même route qu'il avoit suivi en venant. Cette ville appartenoit aux Sénonois, & est située, ainsi que Lutèce, sur la Seine. Il y trouva environ cinquante bateaux qu'il fit joindre ensemble, fit passer ses soldats dessus, & étonna tellement ce qu'il y avoit d'habitans, (car la plus grande partie s'étoit rendue au camp de Camulogénus) qu'il se rendit sans résistance maître de la place. Il fit rétablir le pont que les Gaulois avoient coupé quelques jours auparavant, y fit passer ses troupes, & retourna à Lutèce en descendant la rivière. Les ennemis ayant appris ces nouvelles par ceux qui s'étoient sauvés de Mélodunum, mettent le feu à Lutèce, en font rompre les ponts, passent le marais & viennent camper sur le bord de la Seine, vis-à-vis du camp

(*) Melun.

qui a Meloduno profugerant, Lutetiam incendi, pontesque ejus oppidi rescindi jubent. Ipsi, profecti palude; in ripis Sequanæ, e regione Lutetiæ, contra Labieni castra considunt.

de Labiénus, la rivière entre deux.

LIX. Jam Cæsar a Gergovia discessisse audiebatur: jam de Æduorum defectione, & secundo Galliæ motu, rumores afferebantur; Gallique in colloquiis, interclusum itinere & Ligere Cæsarem, inopia frumenti coactum, in Provinciam contendisse confirmabant. Bellovaci autem, defectione Æduorum cognita; qui ante erant per se infideles, manus cogere, atque aperte bellum parare cœperunt. Tum Labienus, tanta rerum commutatione, longe aliud sibi capiendum consilium, atque antea senserat, intelligebat:

LIX. Déja la nouvelle étoit parvenue que César avoit quitté le siège de Gergovie, que les Æduens s'étoient révoltés, & que le soulèvement des Gaules avoit eu un heureux succès. Dans les entretiens que les Gaulois avoient avec nos soldats, ils assuroient que César, arrêté par le Ligéris & par les ennemis, avoit repris, faute de vivres, le chemin de la Province Romaine. D'un autre côté, les Bellovaci, déja peu fidèles par eux-mêmes, excités encore par le soulèvement des Æduens, levoient des troupes & se préparoient à la guerre. A tant de fâcheuses nouvelles, Labiénus comprit qu'il ne devoit plus être question pour lui ni de conquêtes, ni de bataille, & qu'après un si grand changement, il ne devoit plus avoir d'au-

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

neque jam, ut aliquid acquireret, prœlioque hostes lacesseret; sed ut incolumen exercitum Agendicum reduceret, cogitabat. Namque altera ex parte Bellovaci, (quæ civitas in Gallia maximam habet opinionem virtutis,) instabant : alteram, Camulogenus parato atque instructo exercitu tenebat : tum legiones præsidio atque impedimentis interclusas, maximum flumen distinebat. Tantis subito difficultatibus objectis, ab animi virtute auxilium petendum videbat.

tre but que de ramener son armée saine & sauve à Agendicum; car d'un côté il étoit pressé par les Bellovaci, peuple en grande réputation de valeur; de l'autre par l'armée de Camulogénus, qui étoit bonne & toute prête; pour comble de malheur, une grande rivière séparoit les Légions du bagage (*a*). A tant de difficultés qui s'offroient par-tout, il crut ne devoir opposer que de la résolution & du courage.

LX. Itaque sub vesperum concilio convocato, cohortatus, ut ea, quæ imperasset, diligenter industrieque administrarent; naves, quas a Me-

LX. Sur le soir, il assemble ses officiers, & après les avoir exhortés à exécuter ses ordres avec leur habileté & leur diligence ordinaire, il distribue aux Chevaliers Romains les bateaux qu'il avoit amenés de

(*a*) On a vu plus haut que Labiénus l'avoit laissé à Sens sous la garde des recrues qui lui étoient arrivées d'Italie.

lodunо deduxerat, singulas equitibus Romanis attribuit: &, prima confecta vigilia, quatuor millia passuum secundo flumine progredi silentio, ibique se expectari, jubet: quinque cohortes, quas minime firmas ad dimicandum esse existimabat, castris præsidio relinquit: quinque ejusdem legionis reliquas, de media nocte, cum omnibus impedimentis, adverso flumine, magno tumultu proficisci imperat. Conquirit etiam lintres; has magno sonitu remorum incitatas, in eamdem partem mittit. Ipse post paulo, silentio egressus cum tribus legionibus, eum locum petit, quo naves appelli jusserat.

Mélodunum, leur commandant de partir après la première veille, de descendre la rivière l'espace d'environ quatre milles & de l'attendre; laissant ensuite à la garde du camp les cinq cohortes d'une Légion qu'il crut les moins propres au combat; il ordonne aux cinq autres de remonter le fleuve à minuit avec tous les bagages & de faire grand bruit dans la marche: il s'étoit aussi pourvu de petites barques qui eurent ordre de le suivre à force de rames & avec beaucoup de bruit. Peu de tems après il partit lui-même en grand silence avec trois Légions, & se rendit à l'endroit où les Chevaliers Romains l'attendoient avec leurs bateaux.

LXI. Eo quum esset ventum, exploratores hostium, ut omni fluminis parte erant dispositi, inopinantes, quod

LXI. A peine fut-il arrivé, qu'à la faveur d'un grand orage qui survint, ayant surpris & taillé en pièces les coureurs des ennemis disposés le long de la rivière, il

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

magna subito erat coorta tempestas, ab nostris opprimuntur : exercitus equitatusque, equitibus Romanis administrantibus, quos ei negotio præfecerat ; celeriter transmittitur. Uno fere tempore sub lucem hostibus nunciatur, » in castris Romanorum » præter consuetudinem tu» multuari, & magnum ire ag» men adverso flumine, soni » tumque remorum in eadem » parte exaudiri, & paulo in» fra milites navibus trans» portari. » Quibus rebus auditis : quod existimabant tribus locis transire legiones, atque omnes perturbatos defectione Æduorum fugam parare ; suas quoque copias in tres partes distribuerunt. Nam & præsidio e regione castrorum relicto, & parva manu Metiosedum versus missa, quæ tantum pro-

fait passer en hâte sa cavalerie & son infanterie ; presque en mêmetems & au point du jour les ennemis eurent avis que, contre l'ordinaire, on faisoit beaucoup de bruit dans le camp des Romains, qu'un gros détachement remontoit la rivière ; que du même côté on entendoit un grand bruit de rames, & qu'un peu au-dessous passoient plusieurs bateaux chargés de soldats. Aussi-tôt ils s'imaginèrent que nos gens troublés par la révolte des Æduens, avoient séparé l'armée en trois corps, pour mieux assurer leur fuite ; ils partagent aussi la leur en trois parties, en laissant une vis-à-vis du camp des Romains, pour l'observer, en envoient une autre vers Métiosedum (*), avec ordre de cotoyer les bateaux ennemis & de ne pas aller plus vîte qu'eux ; la troisième fut conduite contre Labiénus.

(*) Meudon.

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

grederetur, quantum naves processissent; reliquas copias contra Labienum duxerunt.

LXII. Prima luce, & nostri omnes erant transportati, & hostium acies cernebatur. Labienus, milites cohortatus, » ut suæ pristinæ » virtutis, & tot secundissi- » morum prœliorum memo- » riam tenerent; atque ipsum » Cæsarem, cujus ductu sæpe » numero hostes superassent, » adesse præsentem existima- » rent; » dat signum prœlii. Primo concursu, ab dextro cornu, ubi septima legio constiterat, hostes pelluntur, atque in fugam conjiciuntur: ab sinistro, quem locum duodecima legio tenebat, quum primi ordines hostium transfixi pilis concidissent, tamen acerrime reliqui resistebant, nec dabat suspicionem fugæ quisquam. Ipse

LXII. Au point du jour, les Romains eurent traversé la Seine, & l'armée ennemie parut en bataille. Labiénus exhorte ses soldats à se souvenir de leur ancienne valeur, à qui ils devoient jusqu'ici de si rapides succès; toujours vainqueurs sous César, ils devoient croire encore que c'étoit sous ses yeux qu'ils alloient combattre. Cela dit, à l'instant il donne le signal du combat. Au premier choc, l'aile droite où étoit la septième Légion, enfonce les ennemis & les met en fuite: à la gauche le succès fut moins prompt, quoique les premiers rangs des Gaulois eussent beaucoup souffert par la décharge du pilum de la douzième Légion, le reste se défendoit avec le plus grand courage, sans qu'aucun soldat songeât à prendre la fuite. La présence de Camulogénus, qui se trouvoit à cette aile, les animoit à une vigoureuse défense. Le combat étoit encore in-

Avant J.C. 52. An de Rome 602.

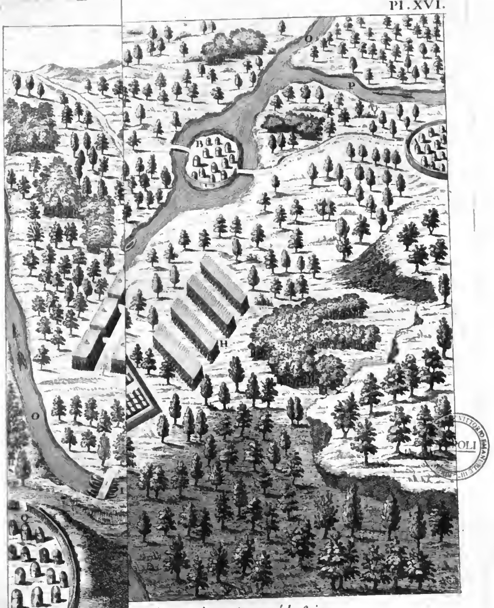
dux hostium Camulogenus suis aderat, atque eos cohortabatur. At, incerto etiam nunc exitu victoriæ ; quum septimæ legionis Tribunis esset nunciatum, quæ in sinistro cornu gererentur, post tergum hostium legionem ostenderunt, signaque intulerunt Ne eo quidem tempore quisquam loco cessit ; sed circumventi omnes, interfectique sunt ; eamdem fortunam tulit Camulogenus. At ii, qui præsidio contra castra Labieni erant relicti ; quum prœlium commissum audissent, subsidio suis ierunt, collemque ceperunt ; neque nostrorum militum victorum impetum sustinere potuerunt. Sic, cum suis fugientibus permixti, quos non silvæ montesque texe-

(*) Voyez la Planche XVI.

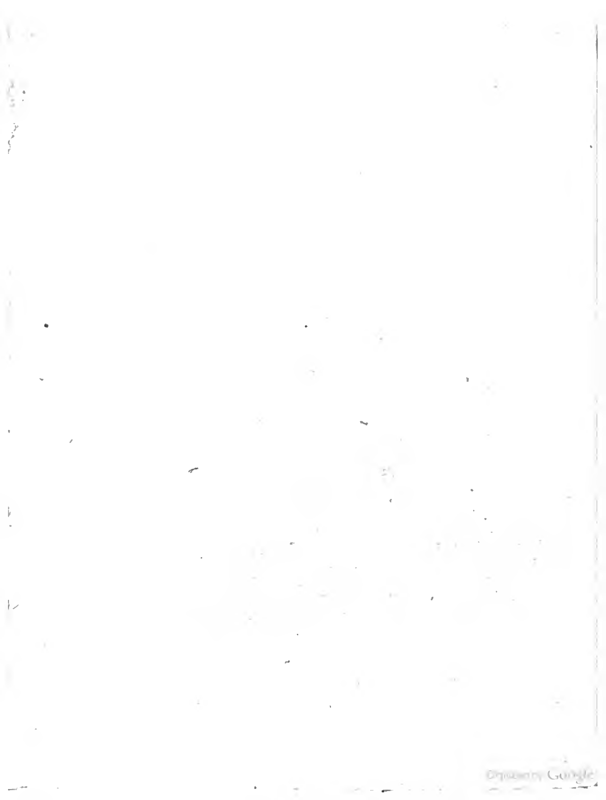
certain, quand les Tribuns de la septième Légion, informés de ce qui se passoit à la gauche, abandonnant la poursuite des vaincus, vinrent prendre l'ennemi en queue & le chargèrent. Ce mouvement, qui décidoit l'affaire, n'effraya aucun de ses braves Gaulois, qui tous moururent dans leur rang : environnés de toutes parts, ils furent passés au fil de l'épée, ainsi que Camulogénus leur Général. Le corps de troupes qui avoit été laissé pour observer le camp de Labiénus, averti du combat, accourut au secours de ses gens, & gagna une colline ; mais ne pouvant soutenir l'effort des vainqueurs, & mêlés avec les fuyards, tous ceux qui ne purent trouver un asyle dans les bois & dans les montagnes, furent taillés en pièces par la cavalerie (*). Après une affaire aussi heureuse, Labiénus reprit la route d'Agendicum où il avoit laissé tous les bagages de l'armée, & delà alla joindre César avec toutes ses troupes (*a*).

(*a*) Quoique Labiénus, depuis les fâcheuses nouvelles qu'il avoit apprises de la levée du siège de Gergovie, de la révolte des Autunois & du soulève-

Pl. XVI.



A. Sens. B. Melun Labiénus après avoir passé la Seine .
D. Premier Camp de rps des Germains attaqué et battu par Labiénus
E. Camp des Germai ps de l'Armée des Germains qui marche au secours du Premier
F. Second Camp de Corps des Germains qui suit les Cohortes de Labiénus qui
G. Bateaux dont les la Seine, la Riviere entre deux .
H. Cohortes de Labiér P. L'Yone .
I. Bateaux qui descend R. L'Ivette .
Passe la Seine . Isis, ou de Cérès aujourd'hui l'Abbaye St Germain .



runt, ab equitatu sunt interfecti. Hoc negotio confecto, Labienus revertitur Agendicum, ubi impedimenta totius exercitus relicta erant; inde, cum omnibus copiis, ad Cæsarem pervenit.

---

ment général des Gaules, nouvelles dont il ne pouvoit cependant pas assurer la vérité, ne songeât plus à faire des conquêtes, & que son dessein fut de ramener son armée à Sens sans aucune perte, il ne voulut pourtant point partir sans tenter le sort des armes; il forma donc un projet qui, en donnant le change à l'ennemi, pût lui procurer, si ce n'étoit une victoire complette, du moins un avantage marqué sur les Gaulois. Il crut qu'en se retirant de devant Paris, où il s'étoit avancé, & qu'eo partageant son armée en plusieurs corps, prêts cependant à se réunir si les circonstances l'exigeoient, il engageroit les ennemis à diviser leurs forces, & que, si cela arrivoit, il pourroit alors tirer parti de cette division. Ce qu'il avoit prévu arriva. Les Gaulois partagent leur armée en trois corps, ainsi que lui; l'un reste vis-à-vis du camp où Labiénus avoit laissé cinq cohortes, le second descend la Seine pour suivre les bateaux qui descendoient vers Meudon, & le troisième la remonte pour observer les bagages & les batelets qui la remontoient pour gagner Melun. La diligence de Labiénus pour passer la Seine, est admirable, & les Gaulois le trouvent prêt à les combattre lorsqu'ils paroissent à sa vue; il attaque ce corps, le bat après une longue résistance. Le corps resté vis-à-vis du camp des Romains apprend que celui qui avoit descendu la rivière étoit aux prises, il part, marche à son secours, le trouve en fuite, une partie est entraînée par les fuyards, le reste est taillé en pièces par la cavalerie de Labiénus; ce Lieutenant de César, après ce succès complet, marche sans aucun obstacle vers Sens. César ne dit point ce que

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

LXIII. Defectione Æduorum cognita, bellum augetur : legationes in omnes partes circummittuntur : quantum gratia, auctoritate, pecunia valent; ad sollicitandas civitates nituntur. Nacti obsides, quos Cæsar apud eos deposuerat; horum supplicio dubitantes territant. Petunt a Vercingetorige Ædui, ut

LXIII. La nouvelle de la révolte des Æduens rendit la guerre plus considérable: toutes les Gaules s'unirent pour secouer le joug romain, & elles n'épargnèrent ni crédit, ni autorité, ni argent pour y parvenir. Les Æduens s'étant emparés des ôtages que César avoit laissés en dépôt chez eux, ils menacèrent de les faire périr pour effrayer ceux qui balançoient. Ils font prier Vercingétorix de venir conférer avec

devinrent les cinq cohortes qui étoient restées dans le camp; il est vraisemblable qu'elles avoient ordre, lorsqu'elles verroient le corps d'armée qui étoit en face de leur camp partir, ou pour descendre la rivière, ou pour la remonter, de le suivre à même hauteur, & que voyant ou apprenant la déroute des Gaulois, ils rebroussèrent chemin & allèrent joindre les autres cohortes qui escortoient les bagages, & remontoient la Seine pour la passer à Melun, & de-là gagner Sens. César ne dit pas non plus ce que devint le troisiéme corps de l'armée gauloise qui avoit remonté la rivière. On peut présumer qu'ayant appris la défaite des deux autres corps, il se retira dans les bois & dans les montagnes, sans oser s'opposer à la marche des Romains. On ne peut trop admirer la conduite de Labiénus; il agit dans cette occasion comme dans beaucoup d'autres, en grand Capitaine, en Général expérimenté qui sait tirer parti de la connoissance exacte qu'il a du pays & du caractère de l'ennemi qu'il a à combattre. César étoit bien heureux d'avoir un semblable Lieutenant; aussi le regardoit-il comme un autre lui-même, lui donnoit-il des armées à commander en Chef, & étoit-il tranquille sur les opérations dont il le chargeoit.

ad se veniat ; rationesque belli gerendi communicet. Re impetrata, contendunt, ut ipsis summa imperii transdatur : & re in controversiam deducta, totius Galliæ concilium Bibracte indicitur. Eodem conveniunt undique frequentes : multitudinis suffragiis res permittitur : ad unum omnes Vercingetorigem probant Imperatorem. Ab hoc concilio Rhemi, Lingones, Treviri abfuerunt : illi, quod amicitiam Romanorum sequebantur ; Treviri, quod aberant longius, & ab Germanis premebantur ; quæ fuit causa, quare toto abessent bello, & neutris auxilia mitterent. Magno dolore Ædui ferunt ; se dejectos principatu : queruntur fortunæ commutationem ; & Cæsaris indulgentiam in se requirunt : neque tamen, sus-

eux sur les moyens de faire & de continuer la guerre. Il y consent : alors les Æduens demandent pour eux le commandement général. Cette demande leur ayant été contestée, on convoque une assemblée de toute la Gaule à Bibracte : on s'y rend de toutes parts, on s'en rapporte à l'avis de l'assemblée. Les Rhémois, les Lingons & les Tréviri ne s'y trouvèrent point ; les deux premiers peuples, parce qu'ils ne voulurent point renoncer à l'amitié des Romains, & ceux de Trèves, parce qu'ils étoient trop éloignés & que les Germains les pressoient vivement, ce qui fut cause qu'ils n'eurent aucune part à cette guerre, & qu'ils ne donnèrent aucun secours à personne. Les Æduens, très-affligés de n'avoir pas pu obtenir le Généralat, déplorèrent le changement arrivé à leur fortune, regrettèrent les bontés que César leur témoignoit, sans oser cependant se séparer des autres dans le parti qu'ils avoient pris avec eux de faire la guerre. Eporédorix & Virdumarus, jeunes gens de grande espé-

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

cepto bello, suum consilium ab reliquis separare audent. Inviti summæ spei adolescentes, Eporedorix & Virdumarus, Vercingetorigi parent.

rance, se virent à regret obligés d'obéir à Vercingétorix (a).

(a) Ces deux jeunes Autunois, fiers du crédit qu'ils avoient dans leur nation, se virent, dit César, forcément obligés d'obéir à Vercingétorix; mais qu'avoient-ils fait pour oser prétendre au commandement général de l'armée gauloise, à l'exclusion de Vercingétorix qui avoit été unanimement choisi par la nation pour son Général? On n'avoit encore vu d'eux que l'incendie de Nevers, le massacre de ses habitans, & le pillage des bagages des Romains renfermés dans cette ville. Vercingétorix, quoique peut-être aussi jeune qu'eux, avoit pour lui d'avoir été la première cause du soulèvement d'une grande partie de la Gaule, & depuis le commencement de l'hiver, il soutenoit la guerre contre César; il s'étoit conduit avec la plus grande prudence, avoit suscité des ennemis aux Romains, même parmi leurs alliés, & les avoit, pour ainsi dire, forcés à lever le siége de Gergovie. Il avoit trouvé dans son propre génie des ressources assez étonnantes pour embarrasser César; enfin il avoit donné des preuves de sa capacité, de sa sagesse & de son courage. Que pouvoient lui opposer Eporédorix & Virdumarus pour lui enlever le commandement? Ils étoient les Chefs d'une nation puissante, de grands Seigneurs, riches; Vercingétorix avoit les mêmes avantages chez les Auvergnats, non moins puissans que les Autunois; d'ailleurs ce ne sont ni les richesses, ni la naissance qui donnent les talens pour commander des armées. Jusqu'à ce moment, Vercingétorix avoit justifié par sa conduite le choix que la nation avoit fait de lui; s'il ne réussit pas dans ses projets, du moins il n'épargna ni soins, ni précautions, ni adresse, ni courage d'ame pour rendre la liberté à ses compatriotes; mais il avoit à combattre

XLIV. Cependant

LXIV. Ille imperat reliquis civitatibus obsides. Denique ei rei constituit diem : huc omnes equites, quindecim millia numero, celeriter convenire jubet. Peditatu, quem ante habuerit, se fore contentum dicit; neque fortunam tentaturum, neque acie dimicaturum : sed, quoniam

LXIV. Cependant il ordonne aux autres Gaulois de lui envoyer des ôtages à certain jour, & de lui fournir promptement quinze mille cavaliers. Quant à de l'infanterie, il dit qu'il en avoit suffisamment, parce qu'il n'avoit aucun projet de tenter la fortune ni d'en venir à une bataille ; mais il comptoit qu'ayant beaucoup de cavalerie, il lui feroit aisé de nous couper les

César & une armée blanchie sous les armes, habituée aux combats, pliée à l'ordre & à la discipline, & qui connoissoit l'avantage des dispositions. Eporédorix & Virdumarus croyoient sans doute que la valeur suffisoit pour triompher des Romains; Vercingétorix, au contraire, persuadé que la valeur étoit une condition première, prouvoit cependant par sa conduite que la prudence & les sages dispositions avoient la plus grande part aux succès. Le courage téméraire & sans expérience des deux jeunes Autunois auroit blanchi devant le génie de César; au lieu que la prudence active & réfléchie de Vercingétorix, mit souvent Jules dans le plus grand embarras, & s'il étoit dans la destinée de César d'asservir un jour les Gaules, il étoit dans celle de Vercingétorix d'en reculer le moment. Que d'Eporédorix & de Virdumarus il y a aujourd'hui! fiers de leur naissance & de leur prétendu mérite, ils ont la plus grande opinion d'eux-mêmes; parce que leurs pères ont occupé les premières places dans le militaire, ils prétendent, quoique sans expérience, sans même aucune étude, franchir l'espace qui les sépare des grades supérieurs, & se soustraire, le plutôt possible, aux grades inférieurs, sans même connoitre l'étendue des devoirs de ceux-ci, à plus forte raison celle des emplois auxquels ils aspirent, & qu'ils sont très-étonnés de n'avoir pas déja obtenu. Ces descendans de ces deux Autunois, dont abondent les Cours,

Avant J. C. 52. An de Rome 600.

abundet equitatu ; perfacile esse factu, frumentationibus pabulationibusque Romanos prohibere : æquo modo animo sua ipsi frumenta corrumpant, ædificiaque incendant ; qua rei familiaris jactura, per-

vivres & d'empêcher nos fourrages. Dans cette vue, il les exhorte à gâter eux-mêmes leurs bleds & à brûler toutes leurs habitations, persuadé qu'en sacrifiant ainsi leurs propres biens, il alloit s'assurer pour toujours la liberté & l'indépendance ; il demanda ensuite aux

qui assiégent le trône & l'anti-chambre des Ministres, se persuadent que, parce qu'ils ont fait pirouetter sur le champ de Mars trois ou quatre escadrons ; qu'ils ont fait faire quelques évolutions à un ou deux bataillons, qu'ils sont entrés dans le menu détail de la tenue, que souvent ils ont outrée ; enfin qu'ils se sont montrés rigide & sévère sur la discipline, ils sont capables de commander une armée ; ils sont si persuadés & le repètent si souvent, qu'à la fin le Souverain, même le Ministre, le croient comme eux. La guerre se déclare-t-elle, ils sont les premiers employés, & les vieux Officiers généraux qui ont blanchis sous les armes, qui, par une longue pratique à la guerre, ont acquis une expérience consommée, restent sous la remise comme membres inutiles, quoique très en état de bien faire la guerre & d'en supporter les fatigues. La campagne se fait ; les troupes, quoique braves & de la meilleure volonté, essuient des revers, sont battues par les mauvaises dispositions de ces jeunes présomptueux ; l'Etat en souffre, la nation est humiliée, l'armée découragée. On fait une seconde campagne & les mêmes Officiers généraux y sont employés ; on espère être plus heureux & que les désastres de la dernière campagne les auront corrigés ; mais c'est en vain, leur amour-propre ne se prête pas facilement à se croire incapables ; mêmes malheurs, découragement total. On est enfin forcé de recourir à ces Officiers généraux ; mais il est à craindre que, malgré leur expérience, malgré même l'opinion avantageuse que les troupes ont d'eux, ils parviennent à leur redonner l'énergie qu'elles auroient eu dès la première campagne, s'ils les avoient commandé.

petuum imperium libertatemque se consequi videant. His constitutis rebus ; Æduis, Segusianibusque, qui sunt finitimi Provinciæ, decem millia peditum imperat ; huc addit equites octocentos : his præficit fratrem Eporedorigis, bellumque inferre Allobrogibus jubet. Altera ex parte, Gabalos, proximosque pagos Arvernorum ; in Helvios : item Ruthenos Cadurcosque, ad fines Volcarum Arecomicorum depopulandos mittit. Nihilo minus clandestinis nunciis legationibusque, Allobroges sollicitat ; quorum

Æduens & aux Ségusiani, qui sont voisins de la Province Romaine, dix mille fantassins, auxquels il joignit huit cents chevaux, mit le frère d'Eporédorix à la tête de ces troupes, & lui ordonna de porter la guerre chez les Allobroges. D'un autre côté, il commanda aux Gabali & aux Arvernes les plus voisins, d'aller ravager les terres des Helvii, des Rutheni & des Cadurci, jusqu'aux frontières des Arecomici : il fait encore sous main solliciter les Allobroges, se flattant que leur haine contre les Romains n'étoit pas encore éteinte depuis leur dernière guerre ; il offre de l'argent à leurs Chefs & promet à leur nation la souveraineté de toute la province (*a*).

(*a*) Puisque Vercingétorix étoit dans le dessein d'attirer les Savoyards à son parti, puisqu'il les fait solliciter sous main de se déclarer contre les Romains, qu'il offre de l'argent à leurs Chefs, & promet à la nation la souveraineté de la Province Romaine, on ne comprend point pourquoi il ordonne en même-tems au frère d'Eporédorix de porter la guerre chez eux. Il semble que ce n'étoit pas là le moyen de les attirer à lui. S'il avoit envoyé ce corps de troupes pour les engager à se déclarer pour les Gaulois, Il auroit dû donner ordre au frère d'Eporédorix de ne commettre aucune hostilité avant leur réponse, & de se joindre même à eux, s'ils se déclaroient pour

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

mentes nondum a ſuperiore bello reſediſſe ſperabat. Horum principibus, pecunias; civitati autem, imperium totius provinciæ pollicetur.

LXV. Ad hos omnes caſus proviſa erant præſidia cohortium duarum & viginti; quæ ex ipſa coacta Provincia, ab L. Cæſare legato ad omnes partes opponebantur. Helvii ſua ſponte cum finitimis prœlio congreſſi, pelluntur; &, C. Valerio Donotauro, Caburi filio, principe civitatis, compluribuſque aliis interfectis, intra oppida muroſque compelluntur; allobroges, crebris ad Rhodanum diſpoſitis præſidiis, magna cum cura & diligentia ſuos fines tuentur. Cæſar, quod hoſtes equitatu ſupe-

LXV. Il n'y avoit alors pour garder ce pays que vingt-deux cohortes levées dans la province, même par L. Céſar, Lieutenant de Céſar, qui, avec ce peu de troupes, étoit obligé de faire face partout. Les Helvii ayant d'eux-mêmes attaqué leurs voiſins, furent repouſſés, perdirent C. Valerius Donataurus, fils de Caburus, Chef de la nation; pluſieurs autres périrent auſſi & furent obligés de ſe renfermer dans leurs villes. A l'égard des Allobroges, ils diſpoſèrent différens corps de troupes le long du Rhône, & défendirent avec beaucoup de ſoin & de vigilance l'entrée de leur pays. Céſar, voyant l'ennemi ſupérieur en cavalerie, tous les paſſages fermés & l'im-

lui; mais en les ſollicitant d'une part, il lui ordonne d'agir hoſtilement: cet ordre me paroit abſolument contraire à ſes projets, & nullement capable de décider les Savoyards en ſa faveur.

riores esse intelligebat; &, interclusis omnibus itineribus, nulla re ex Provincia atque Italia sublevari poterat; trans Rhenum in Germaniam mittit ad eas civitates, quas superioribus annis pacaverat; equitesque ab his accersit, & levis armaturæ pedites, qui inter eos prœliari consueverant. Eorum adventu; quod minus idoneis equis utebantur; a tribunis militum reliquisque, sed & equitibus Romanis, atque evocatis, equos sumit, Germanisque distribuit.

possibilité de recevoir aucun secours ni de l'Italie ni de la Province Romaine, se tourna du côté de la Germanie. Il envoya au-delà du Rhin, vers les nations qu'il avoit pacifiées les années précédentes, pour leur demander de la cavalerie & de l'infanterie légère qui avoit coutume de combattre avec elle. Cette cavalerie arriva très-mal montée: il emprunta les chevaux des Tribuns, ceux des autres officiers, & même ceux des Chevaliers Romains, qu'il lui distribua.

LXVI. Interea dum hæc geruntur, hostium copiæ ex Arvernis, equitesque, qui toti Galliæ erant imperati, conveniunt. Magno horum coacto numero, quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, & quo facilius subsidium Pro-

LXVI. Pendant que ces choses se passoient, les ennemis furent joints par les Arvernes & par la cavalerie que toute la Gaule devoit fournir; alors Vercingétorix se voyant de si grandes forces, & sachant que César marchoit vers le pays des Séquanois par la frontière des Lingons, pour être plus à portée de secourir la Province

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

vinciæ ferri possset, circiter millia passuum decem ab Romanis, trinis castris Vercingetorix consedit; convocatisque ad concilium præfectis equitum, venisse tempus victoriæ demonstrat: fugere in Provinciam Romanos, Galliaque excedere: id sibi ad præsentem obtinendam libertatem satis esse; ad reliqui temporis pacem atque otium, parum profici: majoribus enim coactis copiis reversuros, neque finem bellandi facturos. Proinde, agmine impeditos adoriantur: si pedites suis auxilium ferant, atque in eo morentur; iter confici non posse, sin, id quod magis futurum confidat, relictis impedimentis, suæ saluti consulant, & usu rerum necessariarum, & dignitate spoliatum iri. Nam de equitibus hostium, quin nemo

Romaine, forma trois camps à environ trois lieues de nous; en même-tems ayant assemblé tous les Chefs & principaux Officiers, il leur dit qu'enfin le tems de la victoire étoit arrivé, que les Romains abandonnoient les Gaules & fuyoient dans leur province; que cela suffisoit pour assurer leur liberté pour le moment; mais que ce calme & ce repos ne leur feroit pas de grande utilité pour la suite, parce qu'ils reviendroient avec de plus grandes forces, & ne cesseroient jamais de le tourmenter; que son avis étoit de les attaquer dans l'embarras de leur marche; que si leur infanterie venoit au secours de leur cavalerie & faisoit ferme, ni les uns ni les autres ne pourroient continuer leur route; que si au contraire ils abandonnoient leur bagage pour songer à se sauver, ce qu'il croyoit devoir arriver, ils se priveroient de tout ce qui leur étoit nécessaire, & se perdroient d'honneur; qu'à l'égard de leurs cavaliers, il n'étoit pas douteux que pas un n'auroit seulement la hardiesse d'avancer hors

eorum progredi modo extra agmen audeat, ne ipsos quidem debere dubitare. Id quo majore faciant animo, copias se omnes pro castris habiturum, & terrori hostibus futurum. Conclamant equites, sanctissimo jurejurando confirmari oportere, ne tecto recipiatur, ne ad liberos, ne ad parentes, ne ad uxorem aditum habeat, qui non bis per hostium agmen perequitasset.

du gros de l'armée; qu'afin dinspirer plus de courage à ses troupes & plus de terreur aux ennemis, il alloit faire sortir toutes ses troupes du camp & les ranger en bataille. Alors tous s'écrient qu'il faut engager chacun d'eux par serment à n'entrer sous aucun toit, ni à se montrer ni à sa femme ni à ses enfans, ni à ses parens, qu'il n'ait deux fois passé à travers l'armée ennemie (*a*).

(*a*) Les moyens que Vercingétorix emploie pour exciter le zèle & l'ardeur de ses troupes, & pour se rendre le maître absolu de leur volonté, sont d'une ame forte, élevée, & qu'aucun revers ne peut abattre; mais ce qu'on doit sur-tout estimer en lui comme Général, c'est son habileté à bien choisir ses camps, à prendre de bonnes positions. César, le plus actif & le plus entreprenant Capitaine qu'il y eut au monde, ne trouve jamais l'occasion de l'attaquer avec avantage. On pourroit, en quelque sorte, dire que Vercingétorix à formé César, si les six premières campagnes de Jules dans les Gaules n'avoient pas commencé à fixer ses idées, ses principes, & ne lui avoient acquis une très-grande expérience. Si le Général Gaulois avoit joint à son génie naturel les secours que donne la connoissance des arts, qu'avoit le Général Romain, jamais celui-ci n'auroit subjugué les Gaules, & vu leur puissance, peut-être Rome auroit-elle subi le joug qu'elle leur imposa. César, pour parvenir à son but, eut besoin de mettre la division parmi les différens peuples de la Gaule, & d'opposer Gaulois à Gaulois. Vercingétorix, sans

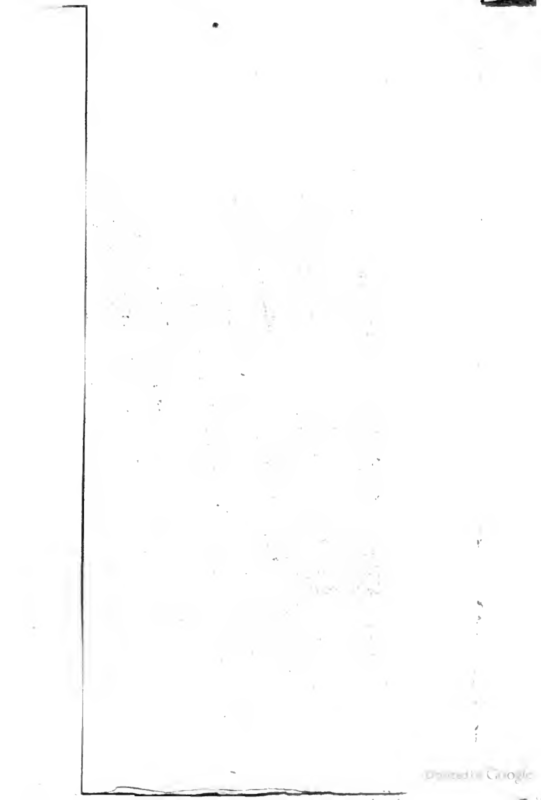
Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

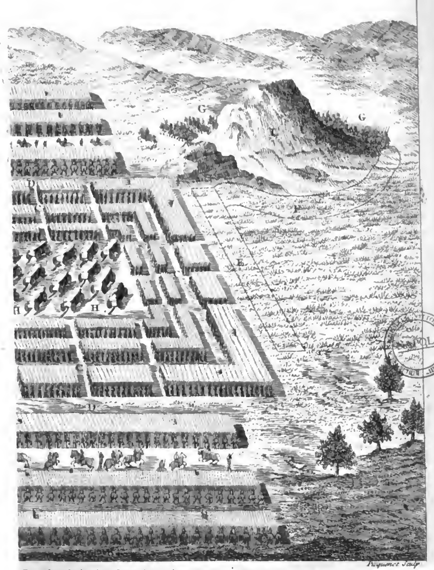
LXVII. Probata re, atque omnibus ad jurejurandum adactis, postero die, in tres partes distributo equitatu, duæ se acies a duobus lateribus ostendunt : una a primo agmine iter impedire cœpit. Qua re nunciata, Cæsar suum quoque equitatum tripartito divisum ire contra hostem jubet. Pugnatur una omnibus in partibus. Consistit agmen. Impedimenta inter legiones recipiuntur. Si qua in parte nostri laborare, aut gravius premi videbantur, eo signa inferri Cæsar, aciemque converti jubebat : quæ res & hostes ad insequendum tardabat, & nostros spe auxilii confirmabat. Tandem Ger-

LXVII. Tous y ayant consenti & prêté le serment qu'on exigeoit d'eux, le lendemain Vercingétorix partagea sa cavalerie en trois corps, fondit à l'improviste sur les Romains, qu'il prit en même-tems sur les flancs & en tête. Sur cela César partage aussi sa cavalerie en trois corps, & les oppose à l'ennemi. Le combat étoit engagé par-tout : l'infanterie s'arrête & l'on place les bagages entre les Légions : notre cavalerie se trouvoit inférieure & trop pressée dans quelque endroit, César y faisoit marcher de l'infanterie pour la soutenir, ce qui rallentissoit l'ardeur des ennemis & ranimoit la vigueur de nos gens dans l'espérance d'être soutenus : enfin César fit tourner à la cavalerie des Germains une montagne qui étoit à sa droite sur le flanc gauche des Gaulois, au-delà du lieu où étoit le fort du

aucun art, n'opposoit que Gaulois à Romain ; enfin les Romains convenoient eux-mêmes que d'homme à homme, d'armée à armée, si l'ordre & la discipline avoient été observés chez les Gaulois comme chez eux, s'ils avoient eu la même expérience, si la nature des armes avoit été égale, la fortune aveugle pouvoit seule leur donner l'avantage sur cette valeureuse nation.

combat.





G. Cavalerie des Germains qui tourne la montagne.

H. Bagages de l'Armée de César.

I. Ponts de Vercingétorix.

K. Déroute de la Cavalerie de Vercingétorix.

L. La Montagne à laquelle étoit appuyée la gauche de la Cavalerie Germaine.

mani ab dextro latere, summum jugum nacti, hostes loco depellunt : fugientes usque ad flumen ubi Vercingetorix cum pedestribus copiis considerat, persequuntur, compluresque interficiunt. Qua re animadversa, reliqui, ne circumvenirentur veriti, se fugæ mandant. Omnibus locis fit cædes. Tres nobilissimi Ædui capti, ad Cæsarem perducuntur; Cotus præfectus equitum, qui controversiam cum Convictolitane proximis comitiis habuerat; & Cavarillus, qui, post defectionem Litavici, pedestribus copiis præfuerat; & Eporedorix, quo duce ante adventum Cæsaris Ædui quum Sequanis bello contenderant.

combat. Cette manœuvre décida l'affaire : elle attaque les ennemis, les poursuit jusqu'à la rivière derrière laquelle Vercingétorix avoit rangé son infanterie en bataille. Le reste voyant les autres défaits, prend aussi la fuite de crainte d'être enveloppé; ce n'est par-tout que carnage (*), trois des principaux Chefs des Æduens sont faits prisonniers & menés à César. Cotus, Préfet de la cavalerie, le même qui, dans la dernière assemblée pour l'élection des Magistrats, avoit disputé la souveraine Magistrature à Convictolitan : Cavarillus qui commandoit l'infanterie, & Eporédorix qui, avant l'arrivée de César dans les Gaules, étoit à la tête des Æduens dans la guerre contre les Séquanois.

Avant J. C. 52
An de Rome 602.

(*) Voyez la Planch. XVII.

LXVIII. Fugato omni equitatu, Vercingetorix copias suas, ut pro castris col-

LXVIII. Après que Vercingétorix eut vu la déroute de toute sa cavalerie, il fit rentrer ses troupes

Avant J. C. 52.
An de Rome 662.

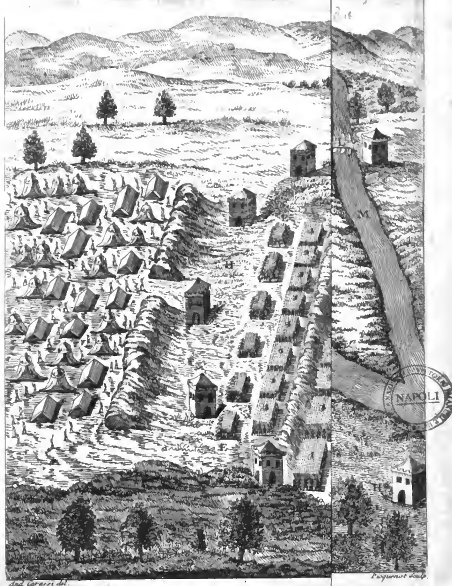
(*) Ceux d'Auxonne.

locaverat, reduxit; protinusque Alesiam, quod est oppidum Mandubiorum, iter facere cœpit; celeriterque impedimenta ex castris educi, & se subsequi jussit. Cæsar, impedimentis in proximum collem deductis, duabusque legionibus præsidio relictis, sequutus, quantum diei tempus est passum, circiter tribus millibus hostium ex novissimo agmine interfectis, altero die ad Alesiam castra fecit. Perspecto urbis situ, perterritisque hostibus; quod equitatu, qua maxime parte exercitus confidebant, erant pulsi, adhortatus ad laborem milites, Alesiam circumvallare instituit.

dans son camp, & delà prit aussitôt le chemin d'Alesie, ville des Mandubii (*), après avoir donné ordre aux bagages de venir le joindre incessamment. César laissa les siens sur une colline voisine sous la garde de deux Légions, & avec le reste de son armée poursuivit Vercingétorix tant que le jour dura : il lui tua environ trois mille hommes de son arrière-garde, & le lendemain campa devant Alesie. Après avoir reconnu la place, & voyant les ennemis consternés de la défaite de leur cavalerie, qu'ils regardoient comme la principale force de leur armée, ayant exhorté ses troupes au travail, il commença ses lignes de circonvallation autour de la ville.

LXIX. Ipsum erat oppidum in colle summo, admodum edito loco; ut, nisi obsidione, expugnari non posse videretur: cujus collis

LXIX. Cette ville étoit située sur le haut d'une montagne fort élevée, ensorte qu'il crut qu'elle ne pourroit être emportée que par un siège en forme. Le pied de cette montagne étoit de deux côtés



And. Caraxi del. Fessard sculp.

A. Alésie.

B. Camp de César.

C. Côté de la Colline regardant l'Orient garnie de Troupe[s] Gaulois.

D. Fossés et Retranchemens des Gaulois de la Hauteu[r de] Six Pieds.

E. Cavalerie de César.

[...] Brene.

radices, duo duabus ex partibus flumina subluebant. Ante oppidum planities circiter millia passuum trium in longitudinem patebat : reliquis ex omnibus partibus colles, mediocri interjecto spatio, pari altitudinis fastigio oppidum cingebant. Sub muro, quæ pars collis ad orientem solem spectabat, hunc omnem locum copiæ Gallorum compleverant ; fossamque, & maceriam sex in altitudinem pedum præduxerant. Ejus munitionis, quæ ab Romanis instituebatur, circuitus undecim millia passuum tenebat. Castra opportunis locis erant posita ; ibique castella tria & viginti facta ; in quibus castellis interdiu stationes disponebantur, ne qua subito irruptio fieret : hæc eadem noctu, excubitoribus ac firmis præsidiis tenebantur.

Avant J. C. 52. An de Rome 600.

arrosé de deux différentes rivères. La pente vers l'occident donnoit dans une plaine de trois mille pas : le reste du terrein autour de cette montagne étoit entrecoupé par plusieurs collines de différentes grandeurs, dont quelques-unes égaloient en hauteur la montagne sur laquelle Alesie étoit bâtie. Les Gaulois, campés sous les murs de la ville, sur la pente de la montagne qui étoit du côté de l'orient, occupoient tout le côteau de ce côté-là & avoient devant eux un fossé & une muraille sèche haute de six pieds. Le circuit des retranchemens élevés par les Romains avoit onze mille pas de circonférence. Le camp étoit avantageusement situé & défendu par vingt-trois forts où l'on faisoit une garde fort exacte pendant le jour contre les sorties inopinées ; la nuit on y tenoit des troupes plus nombreuses, & partout des sentinelles (*).

(*) Voyez la Planche XVIII.

Avant J. C. 52.
An de Rome 601.

LXX. Opere instituto, fit equestre prœlium in ea planitiæ, quam intermissam collibus trium millium passuum in longitudinem patere supra demonstravimus. Summa vi ab utrisque contenditur. Laborantibus nostris Cæsar Germanos submittit; legionesque pro castris constituit, ne qua subito irruptio ab hostium peditatu fiat. Præsidio legionum addito, nostris animus augetur: hostes in fugam conjecti, se ipsi multitudine impediunt; atque angustioribus portis (relictis) coarctantur. Germani acrius usque ad munitiones sequuntur. Fit magna cædes; nonnulli, relictis equis, fossam transire, & maceriam transscendere conantur. Paulum legiones Cæsar, quas pro vallo constituerat, promoveri jubet. Non minus, qui intra

LXX. Pendant qu'on travailloit à ces ouvrages, il se donna un combat de cavalerie dans la plaine entrecoupée de collines, qui comme nous l'avons dit, avoit trois mille pas d'étendue : il fut très-opiniâtre de part & d'autre, & les Romains commençoient à plier, lorsque César envoya à leur secours la cavalerie des Germains, qui changea dans un instant le sort du combat. Les Gaulois en déroute se hâtèrent de regagner leur camp, & comme les issues qu'ils y avoient pratiquées étoient trop étroites, ils se pressèrent & se culbutèrent de façon qu'un grand nombre fut massacré par les Germains. Ceux-ci se voyant arrêtés par le fossé, descendirent de leurs chevaux, faisant mine de vouloir forcer les retranchemens, & comme l'infanterie, qui avoit soutenu la cavalerie, s'avançoit aussi, les Gaulois furent saisis d'une telle frayeur, que tant infanterie que cavalerie, tout courut en confusion vers les portes de la ville, comme pour s'y sauver : mais Vercingétorix sachant bien qu'il avoit peu à craindre des Ger-

munitiones erant, Galli perturbantur; venire ad se confestim existimantes; ad arma conclamant : nonnulli perterriti, in oppidum irrumpunt. Vercingetorix jubet portas claudi, ne castra nudentur. Multis interfectis, compluribus equis captis, Germani sese recipiunt.

mains, fit d'abord fermer les portes de la ville & ramena tout le monde à la défense des retranchemens. Les Germains ne se retirèrent qu'après avoir tué bien de monde & pris un grand nombre de chevaux.

LXXI. Vercingetorix, priusquam munitiones ab Romanis perficiantur, consilium capit, omnem a se equitatum noctu dimittere. Discedentibus mandat, ut suam quisque eorum civitatem adeat; omnesque, qui per ætatem arma ferre possint, ad bellum cogant : sua in illos merita proponit; obtestaturque, ut suæ salutis rationem habeant, neu se, de communi libertate optime meritum, in cruciatum hostibus dedant : qui si intelligentiores fuerint, millia

LXXI. Avant que les retranchemens des Romains fussent achevés, Vercingétorix prit la résolution de renvoyer sa cavalerie, qui ne pouvoit désormais que lui être à charge. Il ordonna donc à cette cavalerie de retourner chacune dans son pays, & chargea les Chefs de représenter à leurs concitoyens le danger où il se trouvoit; qu'il n'avoit que pour trente jours de vivres; qu'il espéroit qu'en les ménageant, il pourroit les faire durer quelques jours au-delà; mais que pendant ce tems, il étoit nécessaire qu'ils vinssent avec une puissante armée à son secours, s'ils ne vouloient pas voir périr quatre-vingt

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

hominum octoginta delecta secum interitura demonstrat: ratione inita frumentum se exigue dierum triginta habere, sed paulo etiam longius tolerare posse parcendo. His datis mandatis, qua erat nostrum opus intermissum, secunda vigilia silentio equitatum dimittit: frumentum omne ad se ferri jubet: capitis pœnam iis, qui non paruerint, constituit: pecus, cujus magna erat ad Mandubiis compulsa copia, viritim distribuit: frumentum parce & paulatim metiri instituit: copias omnes, quas pro oppido collocaverat, in oppidum recipit. His rationibus auxilia Galliæ exspectare, & bellum administrare parat.

mille hommes d'élite & un Chef qui avoit fait tout ce qui étoit en lui pour délivrer les Gaulois du joug odieux des Romains. Après avoir donné ses instructions, vers les neuf heures du soir il fit passer sans bruit sa cavalerie par l'endroit de nos lignes qui n'étoit pas encore fini. Vercingétorix ayant ensuite amassé autant de bled qu'il lui étoit possible, & rassemblé une grande quantité de bétail, fit des réglemens pour la distribution des vivres & ramena son armée dans la ville, où il résolut d'attendre les secours de la Gaule, & se prépara à soutenir la guerre.

LXXII. Quibus rebus cognitis ex perfugis & captivis, Cæsar hæc genera mu-

LXXII. César, informé du plan de Vercingétorix par les prisonniers & les transfuges, fit travailler

nitionis instituit. Fossam pedum viginti directis lateribus duxit; ut ejus solum tantumdem pateret, quantum summa labra distabant : reliquas omnes munitiones ab ea fossa pedibus quadringenta reduxit : id hoc consilio, (quoniam tantum esset necessario spatium complexus, nec facile totum opus corona militum cingeretur :) ne de improviso, aut noctu ad munitiones hostuim multitudo advolaret, aut interdiu tela in nostros operi destinatos conjicere possent. Hoc intermisso spatio, duas fossas, quindecim pedes latas, eadem altitudine, perduxit : quarum interiorem, campestribus ac demissis locis, aqua ex flumine derivata, complevit : post eas aggerem, & vallum duodecim pedum exstruxit : huic loricam pinnasque adje-

à toute force aux ouvrâges qu'il avoit projetrés pour ce blocus; mais il se vit extrêmement incommodé par les fréquentes sorties des Gaulois; ainsi pour se garantir de ces sorties, & augmenter encore plus ses travaux, il fit creuser à quatre cents pas de la ligne de circonvallation, vers la ville, un fossé, de vingt pieds de largeur & d'autant de profondeur qui, dans sa circonférence, avoit huit mille cinq cents pas. La terre qu'on en tira servir de rempart derrière lequel le soldat étoit à couvert des traits, & plus en état de tenir contre les sorties des Gaulois. Il fit encore creuser deux fossés de quinze pieds de large sur autant de profondeur, & l'on remplit des eaux de la rivière le fossé intérieur qui étoit dans la plaine & au pied des hauteurs; derrière ces fossés on éleva une terrasse & un rempart de douze pieds de haut garni d'un parapet à créneaux & de gros troncs d'arbres fourchus plantés à la jonction du parapet & du rempart, afin d'empêcher l'ennemi de monter : le tout étoit flanqué de tours pla-

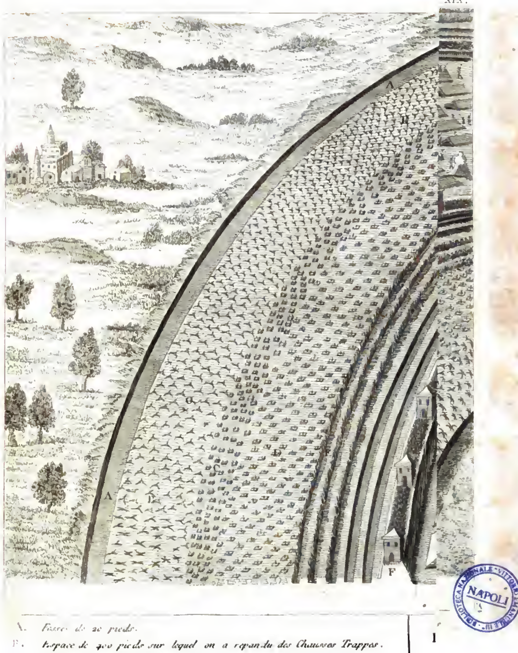
Avant J. C. 52.
An de Rome 602.
(*) Voyez la Planch. XIX.

cit, grandibus cervis eminentibus ad commissuras pluteorum atque aggeris, qui adscensum hostium tardarunt: & turres toto opere circumdedit, quæ pedes octoginta inter se distarent.

cées à quatre-vingts pieds l'une de l'autre (*).

LXXIII. Erat uno tempore & materiari, & frumentari, & tantas munitiones fieri necesse; diminutis nostris copiis, quæ longius ab castris progrediebantur: & nonnumquam opera nostra Galli tentare, atque eruptionem ex oppido pluribus portis facere summa vi conabantur: quare ad hæc rursus opera addendum Cæsar putavit, quo minore numero militum munitiones defendi possent. Itaque truncis arborum, aut admodum firmis ramis abscissis, atque horum dolabratis atque præacutis cacuminibus, perpetuæ fossæ,

LXXIII. Nos soldats étant dans la nécessité d'aller en même-tems chercher du bois, de pourvoir aux vivres & de travailler aux fortifications, & que, pour fournir à tout, il falloit aller loin du camp, ce qui diminuoit le nombre de ceux qui y restoient; de plus, les Gaulois faisant souvent des sorties par plusieurs portes, pour tâcher d'interrompre nos travaux, César jugea à propos d'ajouter encore quelque chose à ces ouvrages, afin qu'il fallût moins de monde pour défendre les lignes. Pour cet effet, il fit abattre des troncs d'arbres ou de très-fortes branches, qu'on polit & qu'on aiguisa par un bout; fit faire un fossé de cinq pieds de profondeur devant les lignes, & l'on y planta ces pieux, la pointe en haut: ils étoient attachés ensemble



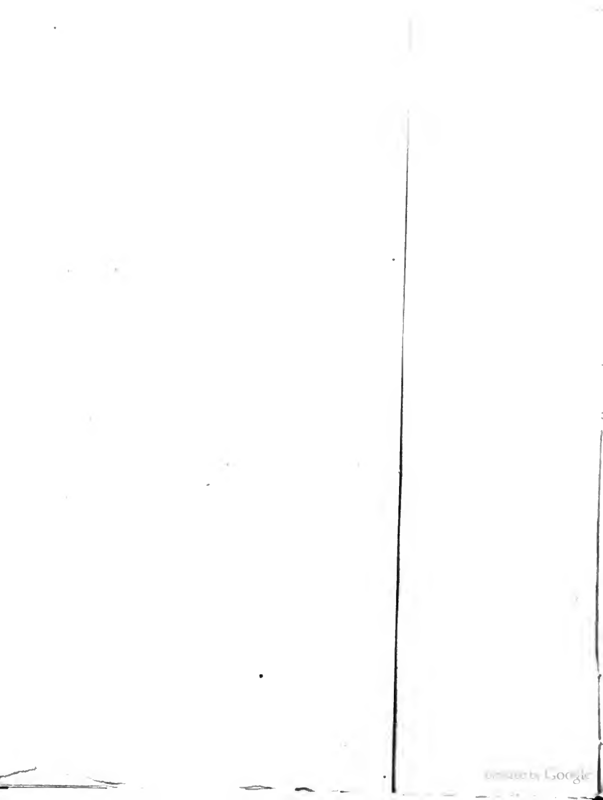
A. *Fossé de 20 pieds.*

B. *Espace de 400 pieds sur lequel on a repandu des Chausses Trappes.*

C. *Puits couverts de Broussailles.*

D. *Troncs d'Arbres aiguisés enfoncés en terre et placés en Quinconce.*

I



quinos pedes altæ, ducebantur. Huc illi ſtipites demiſſi, & ab infimo revincti, ne revelli poſſent, ab ramis eminebant. Quini erant ordines conjuncti inter ſe, atque implicati; quo qui intraverant, ſe ipſi acutiſſimis vallis induebant; hos, Cippos appellabant. Ante hos, obliquis ordinibus in quincuncem diſpoſitis, ſcrobes trium in altitudinem pedum fodiebantur, paulatim anguſtiore ad infimum faſtigio. Huc teretes ſtipites, feminis craſſitudine, ab ſummo præacuti & præuſti, demittebantur; ita ut non amplius quatuor digitis ex terra eminerent: ſimul, confirmandi & ſtabiliendi cauſa, ſinguli ab infimo ſolo pedes terra exculcabantur: reliqua pars ſcrobis, ad occultandas inſidias, viminibus ac virgultis integebatur. Hujus ge-

ſemble par le pied, afin qu'on ne pût les arracher: il y en avoit cinq rangs liés enſemble & entrelacés les uns dans les autres; de ſorte que ceux qui y étoient engagés n'en pouvoient ſortir ſans s'être très-dangereuſement bleſſés à ces troncs pointus. Tout auprès, en avant, il fit creuſer huit rangs de puits diſpoſés en quinconce, à trois pieds de diſtance l'un de l'autre & de trois pieds de profondeur, ayant les bords plus larges & ſe rétréciſſant inſenſiblement juſqu'au fond. Dans le fond de ces puits on planta des pieux rond, gros comme la cuiſſe, brûlés & aiguiſés par le bout, que l'on affermit au pied en foulant la terre. L'ouverture de ces puits étoit couverte d'herbes & de brouſſailles pour cacher le piège, & les troncs enfoncés dedans n'avoient que quatre doigts hors de terre. Au-devant de tout cela on ſema des chauſſes-trapes, qui n'étoient autre choſe que des hameçons de fer attachés à un gros bâton de la longueur d'un pied, lequel ſe fourroit en terre juſqu'aux éguillons. On en mit

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

neris octoni ordines ducti, ternos inter se pedes distabant : id, ex similitudine floris, lilium appellabant. Ante hæc, taleæ pedem longæ, ferreis hamis infixis, totæ in terram infodiebantur; mediocribusque intermissis spatiis, omnibus locis disserebantur; quos stimulos nominabant.

par-tout à peu de distance les uns des autres (*).

LXXIV. His rebus perfectis: regiones secutus quam potuit æquissimas, pro loci natura; quatuordecim millia passuum complexus, pares ejusdem generis munitiones, diversas ab his, contra exteriorem hostem perfecit; ut ne magna quidem multitudine, si ita accidat, ejus discessu, munitionum præsidia circumfundi possent : neu cum periculo ex castris egredi cogerentur; dierum triginta pabulum frumentumque ha-

LXXIV. Ces ouvrages achevés, il fit travailler sans relâche à sa ligne de circonvallation; il fit tirer dans les terreins les plus unis qu'on put trouver & dans l'espace d'environ quatre cents soixante & dix pas de la ligne de contrevallation à celle-ci, ce qui donna à cette ligne extérieure quatorze mille pas ou cinq lieues dans sa circonférence, un retranchement qui pût mettre l'armée à l'abri des ennemis de dehors. Cette ligne étoit semblable à la première, avec les mêmes obstacles en avant vers la campagne. Après avoir fini tous ces ouvrages, César fit de grands

(*) Voyez la même Planche.

bere omnes convectum jubet.

fourages, & ramassa des provisions & des vivres pour environ un mois (*a*).

(*a*) Malgré les difficultés que devoit trouver César pour former le blocus d'Alesie, il se décide cependant à cette grande entreprise. La faute capitale que fit Vercingétorix de s'enfermer dans Alesie avec quatre-vingt mille hommes, fit naître le projet à l'impétueux Romain de bloquer une semblable armée; mais il ne vit pas qu'il faisoit une faute, pour le moins, aussi capitale que celle du Général Gaulois, parce qu'il manquoit de vivres; qu'il devoit être certain, qu'avant peu, il arriveroit un puissant secours aux Gaulois enfermés dans la place, & qu'il se verroit lui-même bloqué par deux armées, dont la moindre seroit supérieure en nombre à la sienne. Ces considérations ne l'arrêtent point (*), le blocus est formé; & pour n'être pas forcé de le lever comme celui de Clermont, il fait tirer une ligne de circonvallation & une autre de contrevallation pour garantir son armée de toute surprise & d'une attaque de vive force; il fait entrer dans son camp les choses nécessaires à son entreprise, sur-tout en subsistances; mais il ne s'en procure que pour un mois. Comme il étoit maître de la campagne avant l'arrivée de l'armée commandée par Comius, il semble qu'il auroit dû s'en pourvoir pour plus de tems, dans l'incertitude où il devoit être de la durée du blocus. César avoit de fréquentes sorties à craindre; l'assiette des lieux étoit peu propre aux ouvrages connus & alors en usage; il ne pouvoit pas douter qu'à la première nouvelle du blocus, tous les peuples qui avoient choisi Vercingétorix pour le défenseur de leur liberté, ne prissent les armes & n'accourussent à son secours; mais une ame forte, le génie enfin, ne se rebute point: il trouve en lui-même des ressources contre les plus grandes difficultés; il se surpasse, & met en œuvre tout ce que l'art & une longue expérience offrent de plus parfait. Ce que l'art n'avoit point encore imaginé, le génie l'inventa; & ce qui doit surprendre, c'est le peu de tems que les

(*) César, au blocus d'Alesie, avoit quarante-sept ans; à la bataille de Pharsale cinquante-un, & lorsqu'il fut assassiné dans le Sénat, il avoit près de cinquante-six ans.

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

LXXV. Dum hæc ad Alesiam geruntur; Galli, concilio principum indicto, non omnes, qui arma ferre possent, (ut censuit Vercingetorix,) convocandos statuunt, sed certum nume-

LXXV. Pendant que ces choses se passoient près d'Alesie, les Etats de la Gaule s'étant assemblés, réglèrent qu'au lieu de faire prendre les armes à tous ceux qui étoient en état de les porter, ainsi que Vercingétorix l'avoit ordonné, chaque peuple fourniroit un cer-

Romains mirent à perfectionner ces immenses travaux, qui furent achevés en quarante jours. Velleius Paterenculus (*) dit de ces ouvrages d'Alesie, *qu'à peine un homme oseroit les entreprendre; mais que pour les exécuter, il sembloit nécessaire que les Dieux mêmes y eussent mis la main.* L'armée de César étoit d'environ soixante-huit à soixante-dix mille hommes, tant infanterie que cavalerie gauloise & germaine (**) : il bloquoit une ville très-peuplée, & dans laquelle étoit enfermée une armée de quatre-vingt mille hommes, commandée par Vercingétorix, le Général le plus actif & le plus dangereux qu'il eût à combattre. Il prévoyoit qu'il seroit attaqué au-dehors par une armée beaucoup plus nombreuse; mais son ame se roidissoit contre les difficultés mêmes, il vouloit se délivrer du seul ennemi qui pouvoit retarder sa conquête; d'ailleurs il se confioit tellement à ses Légions, qu'il disoit souvent, *qu'avec elles il pouvoit escalader le Ciel.* Toutes ces raisons le déterminèrent à suivre son objet, & à rendre son camp inaccessible, tant aux ennemis enfermés qu'à ceux de dehors. Il employa, sans doute, les habitans de la campagne pour aider ses troupes à perfectionner ses retranchemens, & s'il n'en fit pas des pionniers, du moins lui servirent-ils à ramasser & à conduire les matériaux & les bois nécessaires, dont il se fit une si grande consommation, que les forêts des environs ne suffirent point, & qu'il fallut

(*) Historien Latin qui vivoit sous le règne de Tibère, vers l'an 30 de Jesus-Christ, il a laissé un abregé de l'Histoire Romaine en deux Livres, dont il y en a une grande partie de perdue.

(**) On se souviendra que dans toute la guerre des Gaules, jamais César n'eut un seul cavalier Romain dans son armée.

rum cuique civitati imperandum; ne, tanta multitudine confusa, nec moderari, nec discernere suos, nec frumentandi rationem habere possent. Imperant Æduis; atque eorum clientibus, Segusianis, Ambivaretis, Aulercis Brannovicibus, Brannoviis, millia quina & tricena; parem numerum Arvernis; adjunctis Eleutheris Cadurcis, Gabalis, Velaunis, qui sub imperio Arvernorum esse consueverunt; Senonibus, Sequanis, Biturigibus, Xantonibus, Ruthenis, Carnu-

tain nombre de troupes pour éviter le désordre & la confusion, pour que la discipline militaire fût mieux observée, & qu'il fût plus aisé de pourvoir aux vivres. Pour cet effet, on taxa les Æduens, les Séguisiani (1), les Ambarri & les Branovii (2), vassaux des Æduens, à trente-cinq mille hommes; les Arvernes, joints aux Eleutheri (3), Cardurci, Gabali, Velauni (4), à un pareil nombre; les Sénonois, les Séquanois, les Bituriges, les Sentons, les Rutheni & les Carnutes, à douze mille hommes; les Bellovaci à mille; les Lemovices (5), autant; les Pictoni, les Turoni, les Parisii & les Helvetii à huit mille chacun; les Ambiani, les Mediomatrici, les Petrocorii (6), les

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

(1) Ceux du Marquisat de Suze

(2) Ceux de Briançon.

(3) Ceux de Gascogne.

(4) Ceux du Vélay.

(5) Les Limosins.

(6) Les Périgourdins.

---

en aller chercher au loin. L'exactitude du récit de César, & les détails dans lesquels il entre, ne permettent point de les révoquer en doute. On sera cependant moins étonné de l'immensité de ces travaux & de la promptitude avec laquelle ils furent achevés, si on se rappelle ce que j'ai dit des soldats Romains dans mes Commentaires sur les Institutions Militaires de Végèce (*), que le soldat Romain étoit maçon, manœuvre, fossoyeur, charpentier, bucheron, forgeron, enfin qu'il étoit de tout métier : il exerçoit, en tems de paix, tous ces métiers pénibles, & les regardoit comme des parties essentielles à sa profession de soldat. Quelle différence des soldats de toutes les Puissances actuelles, sans en excepter aucune, d'avec ceux de César !

(*) Tom. II Chap. X du Commentaire.

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

(1) Ceux du Mans.

(2) Ceux de Rouen.

tibus; duodena millia; Bellovacis dena totidem, Lemovicibus; octona Pictonibus, & Turonis, & Parisiis, & Helviis Suessionibus : Ambianis, Mediomatricis, Petrocoriis, Nerviis, Morinis, Nitiobrigibus, quina millia; Aulercis Cenomanis, totidem; Atrebatibus, quaterna millia; Bellocassis, Lexoviis, Aulercis Eburonibus, terna; Rauracis, & Boiis, tricena; universis civitatibus, quæ Oceanum attingunt, quæque eorum consuetudine Armoricæ appellantur : (quo sunt in numero Curiosolites, Rhedones, Caletes, Osismii, Lemovices, Veneti, Unelli;) sena. Ex his Bellovaci suum numerum non contulerunt; quod se suo nomine atque arbitrio quum Romanis bellum gesturos dicerent, neque

Nervi, les Morini, les Nitiobriges, chacun à cinq milles; les Aulerci, les Cenomani (1), autant; les Atrebates à quatre milles; les Bellocassi (2), les Lexovii, les Aulerci, les Eburovici, chacun à trois milles; les Rauraci & les Boii à trente milles : toutes les nations situées le long de l'Océan, que les Gaulois appellent Armoriques, & du nombre desquelles sont les Curiosolites, les Rhedoni, les Caleti, les Osismii, les Lemovici, les Veneti & les Unelli, chacun à six milles. Les Bellovaci furent les seuls qui ne fournirent point de troupes, parce que, dirent-ils, ils vouloient en leur propre & privé nom faire la guerre aux Romains, sans obéir à personne. Cependant à la prière de Comius, leur allié, ils envoyèrent deux mille hommes.

cujusquam imperio obtemperaturos : rogati tamen a Comio, pro ejus hospitio bina millia miserunt.

LXXVI. Hujus opera Comii, ita ut antea demonstravimus, fideli atque utili superioribus annis erat usus in Britannia Cæsar : pro quibus meritis civitatem ejus immunem esse jusserat ; jura legesque reddiderat ; atque ipsi Morinos attribuerat. Tanta tamen universæ Galliæ consensio fuit libertatis vindicandæ, & pristinæ belli laudis recuperandæ ; ut neque beneficiis neque amicitiæ memoria moverentur ; omnesque & animo, & opibus in id bellum incumberent ; coactis equitum octonis millibus, & peditum circiter quadragenis & ducenis. Hæc in Æduorum finibus recensebantur ; numerusque inibatur. Præ-

LXXVI. C'est ce même Comius qui, ainsi que nous l'avons dit, avoit servi César si utilement & avec tant de fidélité dans la guerre contre les Bretons : aussi en sa considération il avoit exempté sa nation de tout tribut, l'avoit rétablie dans tous ses droits, & lui avoit même donné en souveraineté le pays des Morini ; mais telle étoit l'union de toute la Gaule pour recouvrer sa liberté & la réputation qu'elle avoit eue dans les armes, que cette nation, sans être touchée des bienfaits & de la bienveillance dont César l'avoit honorée, entra avec ardeur dans cette guerre & y contribua de tout son pouvoir. Les Gaulois assemblèrent huit mille chevaux & environ deux cents quarante-huit mille hommes de pied : on en fit la revue sur les frontières des Æduens ; il y eut quatre Chefs principaux pour les commander : Comius, Seigneur Atrebate, Vir-

fecti constituebantur. Comio Atrebati, Virdumaro & Eporedorigi Æduis, Vergasillauno Arverno, consobrino Vercingetorigis, summa imperii transditur. Iis delecti ex civitatibus attribuuntur, quorum consilio bellum administraretur. Omnes alacres, & fiduciæ pleni, ad Alesiam proficiscuntur : nec erat omnium quisquam, qui adspectum modo tantæ multitudinis sustineri posse arbitraretur ; præsertim ancipiti prœlio, quum ex oppido eruptione pugnaretur, & foris tantæ copiæ equitatus peditatusque cernerentur.

dumarus & Eporedorix, Æduens ; & Vergasillaunus, Arverne, parent de Vercingétorix ; on y joignit un conseil des Députés de chaque nation. Tous partirent pleins d'ardeur & de confiance, & marchèrent au secours d'Alesie : il n'y en avoit aucun qu'il ne fut persuadé qu'il ne seroit pas possible de soutenir la vue d'une si prodigieuse armée, les Romains ayant en même-tems à repousser les sorties des assiégés & à soutenir au-dehors l'attaque d'une si grande quantité de troupes.

LXXVII. At ii, qui Alesiæ obsidebantur ; præterita die, qua suorum auxilia exspectaverant ; consumpto omni frumento, inscii, quid in Æduis gereretur ; consilio coacto, de exitu fortunarum

LXXVII. Cependant les assiégés qui avoient consumé tous leurs vivres & qui voyoient le jour auquel ils attendoient du secours expiré, ignorant ce qui se passoit chez les Æduens, assemblèrent leur conseil & délibérèrent sur le parti qu'ils devoient prendre. Les avis

furent

ſuarum conſultabant. Ac, variis dictis ſententiis; quarum pars, deditionem; pars, dum vires ſuppeterent, eruptionem cenſebant; non prætereunda videtur oratio Critognati, propter ejus ſingularem & nefariam crudelitatem. Hic ſummo in Arvernis natus loco, & magnæ habitus auctoritatis: Nihil, inquit, de eorum ſententia dicturus ſum, qui turpiſſimam ſervitutem deditionis nomine appellant; neque hos habendos civium loco, neque ad concilium adhibendos cenſeo. Cum iis mihi res ſit, qui eruptionem probant: quorum in conſilio, omnium veſtrum conſenſu, priſtinæ reſidere virtutis memoria videtur. Animi eſt iſta mollities, non virtus; inopiam paulisper ferre non poſſe. Qui ſe ultro morti offerant, facilius reperiuntur;

furent partagés; une partie vouloit ſe rendre, une autre opinoit pour faire une vigoureuſe ſortie, pendant que la faim ne les avoit pas encore trop affoiblis. On ne doit pas paſſer ſous ſilence le diſcours de Critognat, à cauſe de ſa ſingulière & exécrable cruauté. Ce Seigneur, d'une haute naiſſance & qui avoit un grand crédit chez les Arvernes, éleva la voix & dit : *Je ne dirai rien du ſentiment de ceux qui donnent à un eſclavage honteux le nom de reddition; on ne doit, ſelon moi, ni les regarder comme citoyens, ni les admettre dans ce conſeil; je ne m'adreſſe qu'à ceux qui ſont pour une ſortie, parce que je découvre, comme vous, dans leur opinion des traits de l'ancienne valeur de nos ancêtres: mais c'eſt foibleſſe & non fermeté de ne pouvoir ſupporter un peu la diſette. Il ſe trouve aiſément plus de gens qui s'expoſent volontiers à la mort, qu'il n'y en a qui ſouffrent patiemment la douleur; cependant je me rendrois volontiers à cet avis (car l'honneur a beaucoup de pouvoir ſur moi), ſi, en le ſuivant, nous*

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

quam qui dolorem patienter ferant. Atque ego hanc sententiam probarem, (nam apud me multum dignitas poteſt;) ſi nullam, præterquam vitæ noſtræ, jacturam fieri viderem: ſed, in conſilio capiendo, omnem Galliam reſpiciamus, quam ad noſtrum auxilium concitavimus. Quid, hominum millibus octogenis uno loco interfectis, propinquis conſanguineiſque noſtris animi fore exiſtimatis; ſi pene in ipſis cadaveribus prœlio decertare cogentur? Nolite hos veſtro auxilio ſpoliare, qui veſtræ ſalutis cauſa ſuum periculum neglexerint; nec ſtultitia ac temeritate veſtra, aut imbecillitate animi, omnem Galliam proſternere, ac perpetuæ ſervituti addicere. An, quod ad diem non venerint, de eorum fide conſtantiaque dubitatis? Quid

ne riſquions que de perdre la vie; mais ici, en prenant une réſolution, il faut avoit égard à la Gaule entière que nous avons appellée à notre ſecours. Quel ſera, je vous prie, le découragement de nos voiſins & de nos proches, s'ils ſe voient obligés de combattre preſque ſur les cadavres de quatre-vingt mille hommes des leurs égorgés ſur la place? Ne refuſez pas votre ſecours à ceux qui, pour vous en donner, négligent leur propre vie: n'allez pas, par imprudence, par témérité ou par foibleſſe, accabler toute la Gaule, & la précipiter dans une éternelle ſervitude. Quoi! parce qu'ils ne ſont pas arrivés & préciſément au jour marqué, vous douterez de leur fidélité & de leur conſtance? Hé! quoi donc, penſez-vous que les Romains s'occupent tous les jours à ſe retrancher de plus en plus, uniquement pour leur plaiſir? Si vous ne recevez point de nouvelles de la Gaule, parce que les paſſages ſont fermés, les Romains ne vous aſſurent-ils pas par leur conduite que le ſecours approche? C'eſt parce qu'ils en ſont effrayés,

Avant J. C. 52. An de Rome 698.

ergo ? Romanos in illis ulterioribus munitionibus, animine causa quotidie exerceri putatis ? Si illorum nunciis confirmari non potestis, omni aditu præcepto, iis utimini testibus, appropinquare eorum adventum ; cujus rei timore exterriti, diem noctemque in opere versantur. Quid ergo mei consilii est ? Facere quod nostri majores, nequaquam pari bello Cimbrorum Teutonumque, fecerunt : qui in oppida compulsi, ac simili inopia subacti, eorum corporibus, qui ætate inutiles ad bellum videbantur, vitam toleraverunt ; neque se hostibus transdiderunt : cujus rei exemplum si non haberemus ; tamen libertatis causa institui, & posteris prodi, pulcherrimum judicarem. Nam quid huic simile bello fuit ? Depopulata Gallia, magna-

qu'ils passent les jours & les nuits à faire ouvrage sur ouvrage. Quel est donc à présent mon avis ? c'est de faire aujourd'hui ce que nos ancêtres firent autrefois dans une guerre bien moins dangereuse qu'ils avoient contre les Cimbres & les Teutons, lorsqu'ils se virent enfermés dans leurs villes & réduits à la même disette que celle que nous éprouvons ; ils se nourrirent de la chair de ceux que leur âge rendoit inutiles à la guerre, plutôt que de se rendre aux ennemis. Si nous n'avions pas cet exemple, je pense qu'en faveur de la liberté, il seroit très-bien de le donner & de le laisser à nos descendans. Car enfin, qu'a-t-on jamais vu de pareil à cette guerre ; les Cimbres, après avoir ravagé la Gaule & lui avoir porté un coup mortel, se retirèrent enfin pour courir dans d'autres pays ; il nous laissèrent nos droits, nos loix, nos champs, notre liberté ; mais les Romains que demandent-ils ? que veulent-ils ? l'envie & la jalousie seules les conduisent ; ils ne pensent qu'à accabler ceux qui se sont acquis de la réputation par leur

Avant J. C. 52. An de Rome 802.

que illata calamitate, Cimbri finibus nostris aliquando excesserunt, atque alias terras petierunt; jura, leges, agros, libertatem nobis reliquerunt: Romani vero quid petunt aliud, aut quid volunt, nisi invidia adducti, quos fama nobiles potentesque bello cognoverunt, horum in agris civitatibusque considere, atque his æternam injungere servitutem? neque enim unquam alia conditione bella gesserunt. Quod si ea, quæ in longinquis nationibus geruntur, ignoratis; respicite finitimam Galliam, quæ in provinciam redacta, jure & legibus commutatis, securibus subjecta, perpetua premitur servitute.

valeur, qu'à s'emparer de leurs terres & de leurs villes, qu'à les faire gémir sous un éternel esclavage; ils n'ont jamais eu d'autre but en faisant la guerre, & si vous ignorez ce qui se passe chez les autres nations éloignées de vous, jettez les yeux sur la Gaule Narbonnoise, votre voisine, qui, après avoir été réduite en Province Romaine, après avoir vu ses loix & ses coutumes changées, asservies aux haches & aux faisceaux, gémit sous un joug sans fin (*a*).

(*a*) Tout inhumain qu'étoit le discours de Critognat, il ne pouvoit être dicté que par une ame courageuse, qui savoit employer les moyens mêmes les plus révoltans à l'humanité pour sauver à sa nation la honte de la servitude. La révolte de toutes les Gaules avoit dû irriter César; malgré la

LXXVIII. Sententiis dictis, constituunt ut, qui valetudine aut ætate inutiles sunt bello, oppido excedant; atque omnia prius experiantur, quam ad Critognati sententiam descendant : illo tamen potius utendum consilio, si res cogat atque auxilia

LXXVIII. Chacun ayant dit son avis, il fut résolu que les malades, les vieillards, les femmes & les enfans sortiroient de la ville, & que l'on tenteroit tout avant que de suivre l'avis de Critognat; cependant qu'on s'y résoudroit, si le secours tardoit trop, plutôt que de se rendre & d'accepter la paix. Les Mandubii (*) furent obligés de

(*) Habitans des environs d'Alesie, dans le Duché de Bourgogne.

confiance & l'amour que ses soldats avoient pour lui, il pouvoit craindre que sept années de guerre continuelle ne les lassassent : ces deux considérations suffisoient pour faire appréhender au Gaulois, en cas qu'ils se rendissent (comme tel étoit l'avis de plusieurs), de trouver dans leur vainqueur un bourreau ou un maître altier qui les auroit envoyés chargés de fers à Rome, pour servir à son triomphe. Les mœurs des Gaulois étoient, sans doute, âpres, même féroces ; mais moins un peuple né libre est civilisé, moins il a de connoissances, plus il a d'horreur pour la servitude, parce qu'il est plus près de l'état de nature qui a fait naître l'homme libre, & s'il s'est soumis à des loix, il n'a pas renoncé à sa liberté primitive, & cette soumission ne subsiste qu'autant que ces mêmes loix n'empiéteront point sur la liberté. On est étonné de l'éloquence & de l'énergie du discours de Critognat ; il ne craint point pour sa vie; mais il voit le découragement & l'abattement de toute la Gaule, si elle se voit forcée de combattre sur les cadavres de quatre-vingt mille de ses citoyens égorgés par les Romains. Il met en usage tout ce qui peut ranimer le courage de ses compatriotes, & leur rappelle la défense opiniâtre de leurs ancêtres contre les Cimbres & les Teutons. S'il leur propose une action barbare & qui révolte l'humanité, sa proposition tient moins de la férocité de son caractère, qu'au désir ardent qu'il a d'affranchir son pays du joug que lui préparoient les Romains.

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

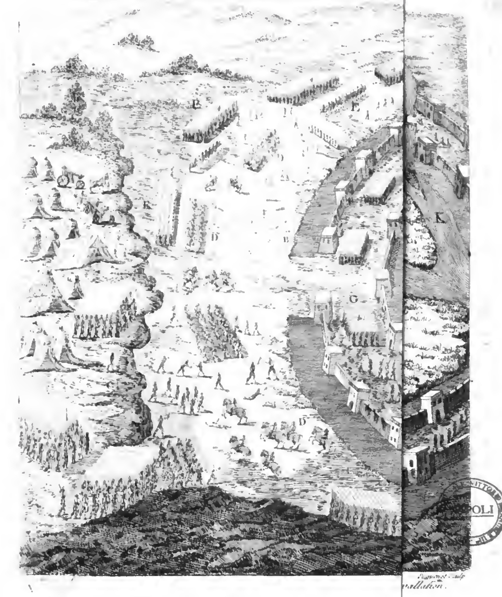
morentur; quam deditionis aut pacis subeundam conditionem. Mandubii, qui eos oppido receperant, cum liberis atque uxoribus exire coguntur. Ii, quum ad munitiones Romanorum accessissent, flentes omnibus precibus orabant, ut se in servitutem receptos cibo juvarent. Hos Cæsar, dispositis in vallo custodiis, recipi prohibebat.

sortir de leurs villes avec leurs femmes & leurs enfans, & s'étant approchés de nos lignes en pleurant, demandèrent instamment qu'on les fit esclaves pour avoir du pain : mais César ne permit pas qu'on les reçut, & renforça les gardes sur le rempart.

LXXIX. Interea Comius, reliquique duces, quibus summa imperii permissa erat, cum omnibus copiis ad Alesiam perveniunt; &, colle exteriore occupato, non longius quingentis passibus a nostris munitionibus considunt. Postero die, equitatu ex castris educto, omnem eam planitiem, quam in longitudinem tria millia passuum patere demonstravimus, com-

LXXIX. Pendant ce tems-là Comius & les autres Chefs, à qui le commandement général avoit été donné, arrivent à Alesie avec toute l'armée & vont se porter sur une hauteur, à environ cinq cents pas de nos lignes de circonvallation; le lendemain toute leur cavalerie descend & couvre toute cette plaine de trois mille pas, dont on a déja parlé; l'infanterie se tenant cachée sur les hauteurs à quelque distance delà. Comme de la ville on découvroit toute la campagne, les assiégés ayant apperçu le secours,





...vallation.

B. Lignes de circonvallation et de contrevallation de César.

C. Partie du Camp de Comius assis sur une hauteur.

D. Cavalerie de César qui sort des retranchemens pour attaquer la cavalerie et les ... la légère descendus dans la plaine.

E. Les Armées à la ... descendus dans la plaine pour aller au secours de leur cavalerie.

Avant J. C. 52.
An de Rome 600.

plent; pedestresque copias, paulum ab eo loco, abditas in locis superioribus constituunt. Erat ex oppido Alesia, despectus in campum: concurritur, his auxiliis visis; fit gratulatio inter eos, atque omnium animi ad lætitiam excitantur. Itaque, productis copiis, ante oppidum considunt; & proximam fossam cratibus integunt, atque agere explent, seque ad eruptionem atque omnes casus comparant.

sortent pour se féliciter entr'eux, & s'excitent mutuellement à la joie: en même-tems ils se rangent en bataille sous les murs de la ville, comblent sur le champ le fossé de fascines & de claies, & se préparent à une sortie vigoureuse & à tout évènement (*)

(*) Voyez la Planch. XX.

LXXX. Cæsar, omni exercitu ad utramque partem munitionum disposito, ut, si usus veniat, suum quisque locum teneat & noverit; equitatum ex castris educi, & prœlium committi jubet. Erat ex omnibus castris, quæ summum undique jugum tenebant, despectus: atque omnium militum intenti animi

LXXX. César, après avoir placé son armée sur la ligne de circonvallation & sur celle de contrevallation, afin qu'au besoin chacun connût le poste qu'il devoit occuper & s'y tint, fit sortir sa cavalerie & ordonna de commencer le combat. De tous les camps on voyoit ce qui se passoit dans la plaine, parce qu'ils étoient sur des hauteurs, ce qui fixoit l'attention des soldats pour voir quelle seroit l'issue de ce

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

pugnæ eventum exſpectabant Galli, inter equites, raros ſagittarios, expeditoſque levis armaturæ interjecerant; qui ſuis cedentibus auxilio ſuccurrerent, & noſtrorum equitum impetum ſuſtinerent. Ab his complures de improviſo vulnerati, prœlio excedebant. Cum ſuos pugna ſuperiores eſſe Galli confiderent, & noſtros premi multitudine viderent; ex omnibus partibus, & ii qui munitionibus continebantur, & ii qui ad auxilium convenerant, clamore & ululatu ſuorum animos confirmabant. Quod in conſpectu omnium res gerebatur, neque recte aut turpiter factum celari poterat; utroſque & laudis cupiditas, & timor ignominiæ, ad virtutem excitabat. Quum a meridie prope ad Solis occaſum dubia victoria pugna-

combat. Les Gaulois avoient placé quelques archers & quelques gens armés à la légère dans leurs eſcadrons pour les ſoutenir & pour arrêter l'impétuoſité de notre cavalerie : pluſieurs des nôtres furent d'abord bleſſés par les Gaulois & ſe retirèrent du combat. Les ennemis, qui virent nos gens pouſſés par le grand nombre des leurs, ſe crurent aſſurés de la victoire : dans cette perſuaſion, tous de concert, tant ceux qui étoient venus au ſecours, que ceux qui étoient dans la ville, jettoient de grands cris pour encourager leurs gens. Comme ces choſes ſe paſſoient à la vue de tout le monde, & que les belles actions, ainſi que les lâches, ne pouvoient être cachées, la crainte de ſe déshonorer excitoit les uns & les autres à ſe ſurpaſſer en valeur. L'action avoit déja duré depuis midi juſqu'au ſoleil couché ſans qu'il y eut rien de déciſif, lorſque les Germains, raſſemblés en pluſieurs turmes, tombèrent ſur les ennemis & les mirent en fuite : enſuite ils enveloppèrent leurs gens de trait & les taillèrent

en

retur, Germani una in parte confertis turmis in hostes impetum fecerunt, eosque propulerunt : quibus in fugam conjectis, sagittarii circumventi interfectique sunt. Item ex reliquis partibus nostri, cedentes usque ad castra insecuti, sui colligendi facultatem non dederunt. At ii, qui ab Alesia processerant, mœsti, prope victoria desperata, se in oppidum receperunt.

en pièces (*a*). Dans les autres parties, nos gens poussèrent aussi les ennemis & les poursuivirent jusqu'à leur camp, sans leur donner le tems de se rallier. Les assiégés qui étoient sortis de la ville, dans la douleur de cette défaite, & ne comptant presque plus sur la victoire, se renfermèrent dans leurs murailles.

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

(*a*) C'est le sort que doit avoir de l'infanterie placée entre des escadrons, lorsqu'elle n'y est que par pelotons, conséquemment qu'elle n'est pas en force. Il paroit, au rapport de César, que les Gaulois n'avoient jetté que quelques archers & gens de trait entre leur cavalerie ; s'ils y avoient placé plusieurs corps de sept à huit cents hommes chacun, ils auroient pu, en se réunissant, non-seulement résister à la cavalerie des Germains, mais encore donner plus de force à l'attaque de leur cavalerie, & si elle avoit été forcée de se retirer, ils auroient pu faciliter sa retraite sans courir le danger d'être taillés en pièces, ainsi qu'ils le furent. L'infanterie actuelle de toutes les puissances, quoique mieux armée que n'étoit celle des Gaulois, & certainement beaucoup mieux exercée & disciplinée, seroit très-mal placée entre des escadrons, si elle n'étoit que par pelotons de quatre-vingt ou cent hommes, & elle auroit probablement le sort qu'eurent les archers & l'infanterie légère des Gaulois, en supposant leur cavalerie battue ; mais si au lieu de ces pelotons, on y plaçoit des bataillons;

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

LXXXI. Uno die intermisso, Galli; atque hoc spatio, magno cratium, scalarum, harpagonum numero effecto, media nocte silentio ex castris egressi, ad campestres munitiones accedunt. Subito clamore sublato; qua significatione, qui in oppido obsidebantur, de suo adventu

LXXXI. Les Gaulois n'ayant point paru le jour suivant, préparèrent pendant ce tems quantité de claies, d'échelles, de crocs, & étant sortis vers minuit de leur camp sans bruit, ils se coulèrent jusqu'aux retranchemens que nous avions vers la plaine : ensuite poussant tout-à-coup un grand cri pour avertir les assiégés de leur arrivée, ils jettent leurs claies, & à coup de frondes,

alors cette infanterie en force peut, non-seulement soutenir efficacement sa cavalerie; mais encore, en supposant celle-ci culburée & forcée de se retirer, elle peut, en se formant en colonne par bataillon, protéger sa retraite. Ces colonnes, placées à une distance proportionnée les unes des autres, se soutiendroient mutuellement & n'auroient point à craindre que la cavalerie ennemie osât les attaquer, ni entreprendre de pénétrer dans leurs intervalles: d'autant que leur cavalerie, quoique battue, auroit le tems de se rallier, & que placée derrière ces colonnes, vis-à-vis leurs intervalles, elle seroit prête à attaquer la cavalerie ennemie qui tenteroit d'y pénétrer. Comius auroit pu encore faciliter la retraite de sa cavalerie, de ses archers & de ses armés à la légère, si, au moment qu'il vit sa cavalerie plier, il avoit fait descendre de la hauteur un corps d'infanterie suffisant qui, sans s'avancer en plaine, se feroit tenu au bas de la colline pour la recevoir; mais il ne faut pas comparer la conduite militaire de ces peuples avec celle que pourroit tenir aujourd'hui un Général qui auroit des principes, des connoissances militaires, de l'acquit & de l'expérience. Pleins de courage, les Gaulois se battoient avec une témérité sans égale; mais ils n'avoient pas la science de la guerre; ils n'avoient pas celle de multiplier leurs forces, ni de porter des secours prompts & à propos, & ne suivoient que l'impulsion que leur caractère bouillant leur dictoit.

Avant J. C. 52.
An de Rome 701.

cognoscere possent : crates projicere, fundis, sagittis, lapidibus nostros de vallo deturbare, reliquaque, quæ ad oppugnationem pertinent, administrare. Eodem tempore, clamore exaudito, dat tuba signum suis Vercingetorix, atque ex oppido educit. Nostri, ut superioribus diebus suus cuique locus erat definitus, ad munitiones accedunt; fundis, librilibus, sudibusque, quas in opere disposuerant, ac glandibus Gallos perterrent. Prospectu tenebris adempto, multa utrimque vulnera accipiuntur, complura tormentis tela conjiciuntur. At Marcus Antonius, & Caius Trebonius, legati, quibus eæ partes ad defendendum obvenerant, qua ex parte premi nostros intellexerant, iis auxilia ex ulterioribus castellis deductos submittebant.

de flèches & de pierres, travaillent à déloger les nôtres de dessus le rempart ; en un mot, ils attaquent le camp de toutes parts. Vercingétorix, qui entend le cri, donne le signal & sort de la ville. Les Romains courent aux retranchemens; chacun prend le poste qui lui avoit été assigné le jour précédent, & à coups de frondes, de fléaux, de léviers & de balles de plomb, ils épouvantent fort les ennemis ; nos machines les accablent de traits, & comme l'action se passoit dans la nuit, il y en eut des deux côtés beaucoup de blessés. M. Antoine & C. Trébonius, Lieutenans de César, qui avoient ces quartiers-là à défendre, tiroient des soldats des forts éloignés & les envoyoient au secours de nos gens, par-tout où ils les voyoient pressés.

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

LXXXII. Dum longius ab munitione aberant Galli, plus multitudine telorum proficiebant; postteaquam propius successerant, aut se ipsi stimulis inopinantes induebant, aut in scrobes delapsi transfodiebantur; aut ex vallo & turribus transjecti pilis muralibus interibant. Multis undique vulneribus acceptis, nulla munitione perrupta, quum lux appeteret, veriti, ne ab latere aperto ex superioribus castris eruptione, circumvenirentur, se ad suos receperunt. At interiores, dum ea, quæ a Vercingetorige ad eruptionem præparata erant, proferunt, priores fossas explent; diutius in iis rebus administrandis morati, prius suos discessisse cognoverunt, quam munitionibus appropinquarent. Ita, re infecta, in oppidum reverterunt.

LXXXII. Tant qu'on ne se battit que de loin, les traits que les Gaulois nous lançoient nous firent beaucoup de mal, à cause de la multitude; mais en approchant, ou ils s'enferroient dans les chausses-trapes, ou ils tomboient dans nos fossés, & y étoient percés, ou ils périssoient des javelots qu'on leur jettoit tant du rempart que des tours. Après bien des coups donnés & reçus de part & d'autre, le jour parut, sans que nos retranchement eussent été forcés en aucun endroit, & l'ennemi se retira de crainte d'être enveloppé & qu'on ne tombât sur lui des quartiers que nous avions sur la montagne. Cependant ceux de la ville mettant en usage tout ce que Vercingétorix avoit fait préparer pour l'attaque, comblèrent les premiers fossés; mais cette manœuvre les ayant occupés trop long-tems, ils s'apperçurent, avant d'avoir pu arriver à nos retranchemens, que l'armée de Comius s'étoit retirée; alors sans rien attendre de plus, ils rentrèrent dans la ville.

LXXXIII. Bis magno cum detrimento repulsi Galli, quid agant consulunt : locorum peritos adhibent ; ab his superiorum castrorum situs munitionesque cognoscunt. Erat a Septemtrionibus collis ; quem quia, propter magnitudinem circuitus, opere circumplecti non potuerant nostri, necessario pene iniquo loco & leniter declivi castra fecerunt. Hæc Caius Antistius Reginus, & Caius Caninius Rebilus, legati, cum duabus legionibus obtinebant. Cognitis per exploratores regionibus, duces hostium quinque & quinquaginta millia ex omni numero deligunt earum civitatum, quæ maximam virtutis opinionem habebant: quid, quoque pacto, agi placeat, occulte inter se constituunt : adeundi tempus defi-

Avant J. C. 52. An de Rome 602.

LXXXIII. Les Gaulois repoussés deux fois avec une grand perte, délibèrent sur ce qu'ils doivent faire. Ils font venir ceux qui connoissent le pays, s'informent de la situation du haut de notre camp & de quelle manière il étoit fortifié. Il y avoit une colline du côté du septentrion, qui n'avoit pu être renfermée dans les lignes à cause de sa vaste étendue : les Romains avoient donc été obligés de les conduire le long du pied de la montagne & sur sa pente, dans un poste assez désavantageux. Caius Antistius Reginus & Caius Caninius Rebilus, Lieutenans de César, gardoient ce quartier avec deux Légions. Les Chefs des ennemis l'ayant fait reconnoître, firent marcher de ce côté-là cinquante-cinq mille hommes choisis sur toutes les nations, qui passoient pour avoir le plus de bravoure ; ils réglèrent entr'eux, quand & comment il faudroit faire l'attaque, & convinrent de la faire sur le midi : ils donnèrent la conduite de ces troupes à Vergasillaunus, Arverne, l'un des quatre Chefs & parent de Vercin-

Avant J. C. 52.
An de Rome 602

niunt, quum meridies esse videatur. Iis copiis Vergasillaunum Arvernum, unum, ex quatuor ducibus, propinquum Vercingetorigis, præficiunt. Ille ex castris prima vigilia egressus, prope confecto sub lucem itinere, post montem se occultavit; militesque ex nocturno labore sese reficere jussit. Quum jam meridies appropinquare videretur, ad ea castra, quæ supra demonstravimus, contendit; eodemque tempore equitatus ad campestres munitiones accedere, & reliquæ copiæ sese pro castris ostendere cœperunt.

gétorix. Vergasillaunus sortit du camp vers les six heures du soir avec ses troupes, & ne se trouvant plus qu'à un peu de distance de nos retranchemens vers le point du jour, il les cacha derrière la montagne & les laissa reposer de la fatigue de la nuit. Vers le midi il se rendit au quartier dont nous venons de parler, en même-tems la cavalerie ennemie s'avance vers nos retranchemens du côté de la plaine, & le reste de leurs troupes se montre en bataille à la tête du camp.

LXXXIV. Vercingetorix ex arce Alesiæ suos conspicatus, ex oppido egreditur; ac crates, longurios, musculos, falces, reliquaque, quæ eruptionis causa paraverat, profert. Pugnatur uno tempore

LXXXIV. Vercingétorix, qui les apperçoit du haut de la citadelle d'Alesie, sort de la ville avec ses longues perches, ses galeries couvertes, ses faulx & tout l'attirail qu'il avoit fait préparer pour l'assaut. Le combat s'échauffe partout; tout est attaqué, & s'il y a

omnibus locis, atque omnia tentantur : quæ minime pars firma visa est, huc concurritur. Romanorum minus tantis munitionibus distinetur; nec facile pluribus locis occurrit. Multum ad terrendos nostros valuit clamor, qui post tergum pugnantibus exstitit ; quod suum periculum in aliena vident virtute consistere : omnia enim plerumque quæ absunt, vehementius hominum mentes perturbant.

quelqu'endroit qui paroisse foible, c'est là que l'on court. Les Romains ont tant d'étendue de fortifications à défendre, qu'il ne leur est pas aisé d'être par-tout. Ce qui contribuoit encore beaucoup à étonner nos gens pendant l'action, c'étoient les cris des barbares qui se faisoient entendre derrière eux, & l'idée qu'ils avoient que leur salut dépendoit de la valeur des autres : car, on est souvent plus inquiet d'un danger éloigné que de celui que l'on a sous les yeux.

LXXXV. Cæsar idoneum locum nactus, quid quaque in parte geratur, cognoscit, laborantibus auxilium submittit. Utrisque ad animum occurrit, unum illud esse tempus, quo maxime contendi conveniat. Galli, nisi perfregerint munitiones, de omni salute desperant : Romani, si rem obtinuerint, finem labo-

LXXXV. César avoit choisi un lieu élevé d'où il pouvoit voir ce qui se passoit dans chaque partie, & étoit prompt à envoyer du secours aux endroits qui en avoient besoin. Chacun pense en lui-même que c'est le moment de faire les plus grands efforts. De leur côté, les Gaulois désespèrent de leur salut & de leur liberté, s'ils ne viennent pas à bout de forcer nos retranchemens; les Romains de l'autre,

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

rum omnium exspectant. Maxime ad superiores munitiones laboratur, quo Vergasillaunum missum demonstravimus. Exiguum loci ad declivitatem fastigium, magnum habeat momentum. Alii tela conjiciunt; alii testudine facta subeunt, defatigatis invicem integri succedunt. Agger ab universis in munitionem conjectus, & adscensum dat Gallis, &, quæ in terram occultaverant Romani, contegit: nec jam arma nostris, nec vires suppetunt.

LXXXVI. His rebus cognitis, Cæsar Labienum cum cohortibus sex subsidio laborantibus mittit: imperat, si sustinere non possit, deductis cohortibus eruptione pugnaret: id, nisi necessario, non faciat. Ipse adit reliquos: cohortatur, ne labori succum

comptent que, s'ils demeurent victorieux, ils verront la fin de leurs travaux. Le poste que nous avions le plus de peine à défendre étoit celui que Vergasillaunus attaquoit, parce que la hauteur qu'il occupoit donnoit à ses troupes un très-grand avantage: les uns nous lançoient des traits de dessus cette hauteur, d'autres montoient à l'assaut couverts de leurs boucliers: à chaque instant des gens frais relevoient ceux qui étoient fatigués; la terre qu'ils jettoient dans nos retranchemens leur donnoit la facilité de les franchir & les garantissoit de tous les pièges que nous avions cachés en terre: nous manquions d'armes & nos forces étoient épuisées.

LXXXVI. Sur ces entrefaites César détache Labiénus avec six cohortes pour venir à notre secours, & lui ordonne, s'il ne peut pas arrêter les ennemis, de retirer les cohortes pour faire une sortie, lui recommandant de n'en venir là qu'à la dernière extrémité; il va lui-même encourager le reste & les exhorte à ne pas se rebuter, leur représentan

Avant J. C. 52.
An de Rom. 702.

bant : omnium superiorum dimicationum fructum, in eo die atque hora docet consistere. Interiores, desperatis campestribus locis propter magnitudinem munitionum, loca prærupta ex adscensu tentant. Huc ea quæ paraverant, conferunt : multitudine telorum ex turribus propugnantes deturbant : aggere, & cratibus, aditus expediunt : falcibus vallum, ac loricam rescindunt.

présentant que c'étoit l'heure & le moment de couronner leurs combats précédens & d'en recueillir le fruit. Les troupes qui étoient dans la place désespérant de pouvoir forcer les retranchemens de la plaine à cause de leur hauteur, tâchent d'emporter les quartiers que nous avions sur la montagne, & ils y portent tout ce qu'ils avoient préparé pour l'assaut : ils délogent à force de traits ceux qui combattoient dans les tours ; ils se font des passages en comblant le fossé avec de la terre & des fascines, & avec des faulx ils détruisent le rampart & le parapet.

LXXXVII. Cæsar mittit primo Brutum adolescentem, cum cohortibus sex ; post, cum aliis septem, Fabium legatum : postremo ipse, quum vehementius pugnaretur, integros subsidio adduxit. Restituto prœlio, ac repulsis hostibus, eo, quo Labienum miserat, contendit : cohortes quatuor ex proximo castello

LXXXVII. D'abord César y envoie le jeune Brutus avec six cohortes, ensuite il y fit marcher Fabius, un de ses Lieutenans, avec sept autres ; enfin le combat s'échauffant de plus en plus, il y va lui-même porter du secours : il rétablit le combat, repousse les ennemis, après quoi il se rend dans l'endroit où il avoit envoyé Labiénus ; il y fait venir quatre cohortes du fort le plus voisin, ordonne à une partie de la cavalerie de le

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

educit; equitum se partem sequi, partem circumire exteriores munitiones, & ab tergo hostes adoriri jubet. Labienus, postquam neque aggeres, neque fossæ vim hostium sustinere poterant, coactis una de quadraginta cohortibus, quas ex proximis præsidiis deductas fors obtulit, Cæsarem per nuncios facit certiorem, quid faciendum existimet. Accelerat Cæsar, ut prœlio intersit.

suivre; fait sortir l'autre partie des lignes, & lui ordonne de tourner & d'attaquer les Gaulois en queue. Quand Labiénus vit que le rempart ni le fossé n'avoient pu arrêter les ennemis, il ramassa des forts voisins trente-neuf cohortes, que le hasard lui présenta, & envoya informer César du dessein qu'il avoit; César accourut pour se trouver à cette action (a).

(a) C'est ici une de ces occasions où un Lieutenant général commandant une droite ou une gauche ou le centre, même une division, peut prendre sur lui, lorsqu'il voit jour à faire une attaque qui peut être avantageuse & décider la victoire; mais avant que de l'exécuter, il doit en faire prévenir le Général en chef, afin qu'instruit, il donne ses ordres pour en faciliter la réussite par des secours portés à propos, ou protéger la retraite des troupes, si elles sont repoussées; mais en attendant que le Général soit instruit, il doit faire ses dispositions, se tenir prêt à marcher, & profiter du moment qui, dans cette circonstance, est précieux. Dans celle dont il s'agit ici, Labiénus vit que, pour décider cette affaire, il falloit une action de vigueur; qu'il falloit faire une sortie en force, & attaquer en flanc & par derrière les Gaulois qui s'efforçoient de pénétrer dans les retranchemens. Après donc avoir rassemblé trente-neuf cohortes & une partie de la cavalerie, il fait avertir César de

LXXXVIII. Ejus adventu ex colore vestitus cognito, quo insigni in prœliis uti consueverat, turmisque equitum & cohortibus visis, quas se sequi jusserat, ut de locis superioribus hæc declivia & devexa cernebantur, hostes committunt prœlium. Utrimque clamore sublato, excipit rursus ex vallo atque omnibus munitionibus clamor. Nostri, emissis pilis, gladiis rem ge-

LXXXVIII. A son arrivée il est reconnu à la couleur de l'habit dont il avoit coutume de se parer dans un jour de bataille, & les Gaulois, qui de la hauteur le voient dans le penchant, avec les turmes & les cohortes dont il s'étoit fait suivre, viennent commencer l'attaque. Un grand cri qui s'élève des deux côtés se répète sur le rempart & dans tous les ouvrages. Nos gens ayant lancé leurs javelots, mettent l'épée à la main, en même-tems notre cavalerie paroît à la queue des ennemis, & d'autres cohortes approchent.

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

son dessein; celui-ci en voit l'importance, elle n'échappe point à sa pénétration; il va joindre Labiénus avec un renfort de troupes. Cette entreprise hardie, mais nécessaire, décida la victoire pour les Romains, & ce jour César se vit victorieux avec 68 à 70000 hommes, de 320000 Gaulois, dont une grande partie périt, & l'autre se soumit deux jours après au joug que César lui imposa. Si Labiénus n'avoit pas osé prendre sur lui le parti que la circonstance lui parut exiger; peut-être les Romains n'auroient-ils pas été forcés dans leur camp : ce qui est douteux; mais sûrement ils n'auroient pas eu le succès définitif que leur procura cette manœuvre hardie de Labiénus. Si ce Lieutenant de César avoit eu affaire à un Général moins actif & moins éclairé que César, peut-être n'auroit-il pas approuvé sa résolution, il auroit voulu voir par lui-même, examiner tout, le tems se feroit écoulé, & l'entreprise seroit devenue impraticable; mais Jules en vit la nécessité, il en sentit tout l'avantage, & loin d'en retarder l'exécution, il la hâta en s'y portant lui-même avec des troupes.

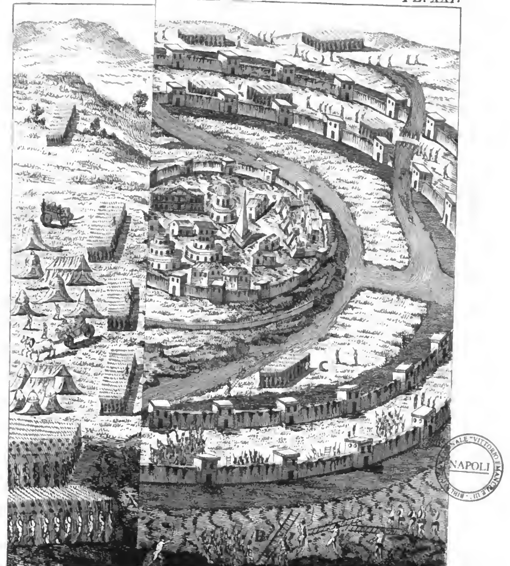
Avant J. C. 51. An de Rome 602.

runt. Repente post tergum equitatus cernitur : cohortes aliæ appropinquant : hostes terga vertunt : fugientibus equites occurrunt : fit magna cædes. Sedulius, dux & princeps Lemovicum, occiditur: Vergasillaunus Arvernus vivus in fuga comprehenditur : signa militaria quatuor & septuaginta ad Cæsarem referuntur: pauci, ex tanto numero, se incolumes in castra recipiunt. Conspicati ex oppido cædem & fugam suorum, desperata salute, copias a munitionibus reducunt. Fit protinus, hac re audita, ex castris Gallorum fuga. Quod nisi crebris subsidiis, ac totius diei labore milites fuissent defessi, omnes hostium copiæ deleri potuissent. De media nocte missus equitatus, novissimum agmen

(*) Voyez la Planch. XXI.

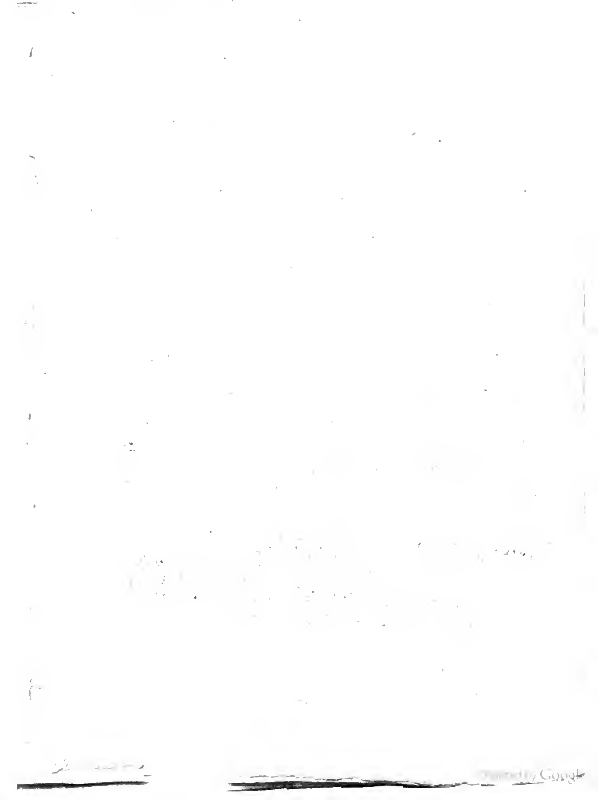
Les ennemis lâchent le pied, s'enfuient & rencontrent notre cavalerie qui en fait un grand carnage. Sédulius, Général & Prince des Lemovici, est tué; Vergasillaunus, Arverne, est fait prisonnier en fuyant; soixante & quatorze drapeaux sont pris & portés à César. De ce grand nombre d'ennemis peu restèrent dans leur camp; ceux de la ville, qui virent le massacre & la fuite de leurs gens, perdirent toute espérance de se sauver & abandonnèrent l'attaque de nos ouvrages. Les Gaulois qui étoient dans le camp, ayant appris cette nouvelle, prennent aussi-tôt la fuite. Si nos troupes n'avoient pas été harassées du travail du jour & des attaques perpétuelles auxquelles il leur avoit fallu résister, elles auroient pu passer au fil de l'épée toute cette armée (*). Vers minuit notre cavalerie fut envoyée à leur poursuite: elle atteignit leur arrière-garde & en tua ou fit prisonnier un grand nombre; les autres se sauvèrent dans leur pays (*a*).

(*a*) Jamais César n'eut à soutenir un combat plus rude & plus opiniâtre



And. Carassi del. Picquenot Sculp.

A. Les Gaulois desce ... mmunication des Gaulois du côté de l'attaque.
de César. ... sous les ordres de Comius restent en bataille
B. Attaque des Ga... ucun mouvement pendant l'attaque conduite
de César. ... illaunus.
C. Vercingetorix fai...



confequitur; magnus numerus capitur, atque interficitur; reliqui ex fuga in civitates difcedunt.

que celui que lui livrèrent les Gaulois devant Alefie : il lui fallut employer toutes les reffources que fon expérience put lui fuggérer; il lui fallut la capacité de fes Lieutenans, fur-tout celle de Labiénus, & la valeur foutenue de fes troupes pour ne pas fuccomber devant une fi prodigieufe multitude d'ennemis. Il avoit à combattre d'un côté une armée de 240000 hommes d'infanterie & de 8000 chevaux; de l'autre 80000 hommes commandés par Vercingétorix, le plus fier, le plus redoutable & le meilleur Général des Gaulois; & pour réfifter à des troupes fi nombreufes, il n'avoit qu'environ 70000 hommes, tant en infanterie que cavalerie. Que l'on juge, d'après la difproportion qu'il y avoit entre les deux armées, fi, malgré les retranchemens intérieurs & extérieurs qui renfermoient le camp des Romains, la partie étoit égale. Il eft dit que les lignes de contrevallation de Céfar embraffoient cinq lieues de pays de circonférence. On a peine à comprendre comment une armée de 70000 hommes a pu garder en force une fi grande étendue de terrein, d'autant qu'elle devoit également garnir les lignes de circonvallation, proportionnées cependant à leur circonférence; conféquemment les troupes devoient être très-divifées. Il falloit donc des Romains commandés par Céfar, non-feulement pour ne pas fuccomber dans une circonftance auffi critique; mais encore pour triompher d'une armée auffi prodigieufe, animée par l'efpoir de recouvrer fa liberté, & irritée du joug qui s'appéfantiffoit tous les jours fur elle & fur toutes les Gaules. Il eft cependant vrai que par la conduite des Généraux Gaulois, ils aidèrent euxmêmes les Romains à les vaincre. L'imbécillité & la préfomption de Comius les fervirent plus que leurs armes. Il arrive à la vue de l'armée retranchée, fe campe fur une hauteur; le lendemain il fait defcendre fa cavalerie dans la plaine, l'entremêle de quelques archers & de légèrement armés, & provoque

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

LXXXIX. Postero die Vercingetorix, concilio convocato, » id se bellum suscepisse, non suarum necessitatum, sed communis libertatis causa, » demonstrat; &, » quoniam sit fortunæ ceden-

LXXXIX. Le lendemain Vercingétorix assembla le conseil, prouva qu'il n'avoit point entrepris cette guerre pour ses intérêts particuliers, mais pour la liberté commune; que puisqu'il falloit céder au sort, il s'offroit à eux pour tout ce qu'ils voudroient faire de

les Romains au combat. La cavalerie Gauloise est battue, les archers & les gens de trait massacrés, faute d'avoir été soutenus. Cette leçon ne corrige point les Gaulois : le sur-lendemain Comius fait descendre l'armée & la mène attaquer les retranchemens des Romains, sans préalablement les avoir reconnus, sans, pour ainsi dire, aucuns préparatifs : repoussée de toute part, & forcée de se retirer en désordre avec une perte considérable, Comius & les autres Chefs apprennent enfin à leurs dépens qu'on n'attaque pas des retranchemens sans les avoir auparavant reconnus, sans savoir quels sont les endroits foibles, & ceux qui peuvent être le plus facilement insultés; alors ils prennent d'autres mesures, & s'informent des gens du pays de la situation du camp des Romains, & de la manière dont il est fortifié : sur cette connoissance, qu'ils auroient dû prendre avant de rien tenter, Comius & son conseil forment un projet d'attaque, le seul peut-être qui eût pu réussir, si Comius ne fut pas resté, avec les troupes qu'il commandoit, dans une parfaite inaction, qui facilita à César les moyens de porter des secours où le danger étoit le plus pressant, & même lui fournit l'occasion d'attaquer les Gaulois hors de ses lignes; ainsi l'attaque des Gaulois, quoique faite par l'endroit le plus foible & le plus désavantageux aux Romains, fut sans effet, faute d'ordre, d'ensemble, & par la funeste immobilité de Comius qui, placé dans la plaine avec un corps de troupes très-considérable, crut que sa présence suffiroit pour empêcher les Romains de se dégarnir dans cette partie qu'il menaçoit; ce qui cependant n'en imposa pas si fort à César, qu'il n'en tirât peu à peu des troupes pour porter des secours dans les endroits qui en

» dum, ad utramque rem se » illis offerre, seu morte sua » Romanis satisfacere, seu

lui, soit que leur intention fût, ou de le livrer vivant aux Romains, ou de les appaiser par sa mort. Sur

---

demandoient, sans que Comius put se résoudre à faire aucun mouvement, ni pour attaquer la partie qui étoit dégarnie, ni pour envoyer des renforts aux troupes qui attaquoient. Cette apathie & cette immobilité opiniâtre de ce Général Gaulois, facilitèrent aux Romains une victoire complette. Si Comius avoit voulu agir avec la même activité & la même vigueur que Vergasillaunus, qui avoit conduit l'attaque par le haut de la montagne, & que Vercingétorix, dans la partie qui regardoit la ville, il y a tout lieu de croire que l'armée Romaine, malgré sa valeur, ses retranchemens multipliés, & les secours prompts que César envoyoit & portoit lui-même aux endroits qui en demandoient, n'auroit jamais pu résister à tant d'attaques faites sur différentes parties, & auroit infailliblement succombé. Règle générale, lorsque l'on veut attaquer des lignes ou un camp retranché (ce qui est la même chose), il faut, avant que de se mettre en mouvement pour les attaquer, les reconnoître & examiner les endroits les plus susceptibles d'être insultés. La résolution prise, il faut former plusieurs attaques dans différens points, les unes vraies, les autres fausses; faire ensorte que l'ennemi derrière ses retranchemens, soit forcé de rester dans sa position, & qu'il ne puisse sans danger s'affoiblir dans quelques parties pour porter des secours à d'autres. Souvent les fausses attaques deviennent vraies, parce que l'ennemi, qui compte sur la bonté du poste, y met moins de troupes, pour en renforcer d'autres de plus facile accès; c'est pour cette raison qu'il faut toujours avoir des troupes en réserve derrière celles qui attaquent les différentes parties des retranchemens, pour donner plus de force aux premières qui ont pénétré aux attaques vraies ou fausses, ou pour leur porter de prompts secours, si elles sont contraintes de se retirer; enfin il faut disposer les troupes de façon qu'elles se soutiennent toutes mutuellement, & que, succès ou non, elles soient en force dans la poursuite de l'ennemi, comme dans leur retraite.

» vivum transdere velint ». Mittuntur de his rebus ad Cæsarem legati : jubet arma transdi, principes produci. Ipse in munitione pro castris consedit : eo duces producuntur. Vercingetorix deditur, arma projiciuntur. Reservatis Æduis, atque Arvernis, si per eos civitates recuperare posset, ex reliquis captivis toto exercitu capita singula, prædæ nomine, distribuit.

XC. His rebus confectis, in Æduos proficiscitur; civitatem recipit. Eo legati ab Arvernis missi, quæ imperaret, se facturos pollicentur. Imperat magnum numerum obsidum. Legiones in hiberna mittit; captivorum circiter viginti millia Æduis Arvernisque reddit. T. Labienum, cum duabus legionibus & equitatu, in Sequanos proficisci jubet : huic Marcum

cela les envoyés sont députés vers César, qui ordonne qu'on lui livre les Chefs & les armes. Pour faire exécuter ces conditions, il se rend lui-même dans les retranchemens à la tête de son camp : là les Chefs des Gaulois paroissent devant lui. Vercingétorix est remis entre ses mains, & les armes sont apportées à ses pieds. Après avoir réservé les Æduens & les Arvernes pour essayer de regagner ces deux nations, il donna un prisonnier à chacun de ses soldats à titre de butin.

XC. Ces affaires terminées, il part pour aller chez les Æduens, qui vinrent se soumettre à lui. Les Arvernes en firent autant par leurs Députés & lui promirent de faire tout ce qu'il leur ordonneroit. Il en exigea grand nombre d'ôtages, rendit à ces deux peuples environ vingt mille de leurs gens qu'il avoit fait prisonniers; après quoi il mit ses Légions en quartier d'hiver. Labiénus & Sempronius Rutilus allèrent chez les Séquanois avec deux Légions & la cavalerie; C. Fabius & Lucius Minutius Basilus,

avec

Sempronium Rutilum attribuit. Caium Fabium, & Lucium Minucium Basilum, cum duabus legionibus, in Rhemis collocat; ne quam a finitimis bellovacis calamitatem accipiant. Caium Antistium Reginum, in Ambivaretos; Titum Sextium, in Bituriges; Caium Caninium Rebilum, in Ruthenos; cùm singulis legionibus, mittit. Quintum Tullium Ciceronem, & Publium Sulpicium, Cabiloni & Matiscone in Æduis ad Ara-

avec deux autres, furent envoyés chez les Rhémois, avec ordre de veiller à ce qu'ils ne reçussent aucun dommage de la part des Bellovaci leurs voisins. Caius Antistius Réginus alla chez les Ambivareti (*); T. Sextius chez les Bituriges, & C. Caninius Rebilus chez les Rutheni (**), avec chacun une Légion. Q. Tullius Cicéron & P. Sulpicius, qui devoient être chargés du soin des vivres, se rendirent à Cabilonum & à Matisco (***). Pour lui il résolut de passer son hiver à Bibracte. Le Sénat Romain informé de ces succès par les lettres de César, ordonna vingt jours de prières publiques (*a*).

Avant J. C. 52. An de Rome &c.

(*) Ceux du Vivarais.

(**) Ceux du Rouergue.

(***) Macon.

(*a*) César se tait sur le sort qu'il fit éprouver au valeureux Vercingétorix. Ce qu'on peut penser de son silence, n'est pas à la gloire du vainqueur. Dion dit qu'il fut retenu prisonnier & mis à mort, après avoir été mené en triomphe. La vertu est respectable, même dans un ennemi, & Vercingétorix, tout redoutable qu'il avoit été à César, avoit montré une ame trop élevée, trop courageuse, pour ne pas, au moins, mériter l'estime de César & du peuple Romain. César, en faisant mourir Vercingétorix, après l'avoit fait servir à son triomphe, se mit fort au-dessous de lui: il auroit acquis une gloire immortelle, s'il lui avoit conservé la vie, en lui ôtant cependant les moyens de nuire à la République & de renouveller la révolte générale des Gaules. César ne pensa pas dans cette circonstance, comme dans celle où,

Avant J. C. 52.
An de Rome 602.

rim, rei frumentariæ causa, collocat. Ipse Bibracte hiemare constituit. His rebus Cæsaris litteris cognitis, Romæ dierum viginti supplicatio indicitur.

---

lorsqu'après la bataille de Pharsale & la mort de Pompée, ses partisans firent abattre les statues de ce grand & malheureux Romain, Jules les fit toutes relever, & jugea avec raison qu'il affermiroit les siennes en rétablissant celles de Pompée. Fier de la conquête des Gaules, il ne vit pas qu'il importoit à sa gloire que les jours de Vercingétorix fussent conservés, qu'il auroit été un témoin fidèle de ses victoires; que lui-même auroit été plus grand aux yeux de la postérité, s'il avoit traité Vercingétorix avec la distinction que méritoit son courage, & la cause pour laquelle il combattoit, & s'il avoit su honorer & respecter la vertu dans son ennemi.



Avant J. C. 51. An de Rome 603.

LIBER OCTAVUS, SCRIPTORE HIRTIO.

I. *Nova Galliæ defectio, unde Bellum contra Bituriges, Carnutes & Bellovacos.*
II. *Fabii & Canini præclara facta.*
III. *Cadurci obsidio.*
IV. *Cæsaris adventus in Aquitaniam.*
V. *Quæ fuerint Belli civilis causæ & semina.*

I. OMNI Gallia devicta, Cæsar cum superiori æstate nullum bellandi tempus intermisisset, militesque hibernorum quiete reficere a tantis laboribus vellet; complures eodem tempore civitates renovare belli consilia nunciabantur, conjurationesque facere. Cujus rei verisimilis causa afferebatur; quod Gallis omnibus cognitum esset, neque

LIVRE HUITIEME, ECRIT PAR HIRTIUS.

I. *Nouvelle révolte de la Gaule; guerre contre les Bituriges, les Carnutes & les Bellovaci.*
II. *Exploits de Fabius & de Caninius*
III. *Siège de Cadurce* (*).
IV. *Arrivée de César en Aquitaine.*
V. *Quelles furent les causes & les semences de la guerre civile.*

(*) Cahors.

I. TOUTE la Gaule soumise, César, qui pendant tout l'été avoit été en action, ne songeoit qu'à faire reposer ses troupes dans des quartiers d'hiver, lorsqu'il fut instruit que plusieurs nations de la Gaule se liguoient ensemble pour recommencer la guerre. Elles se fondoient sur une raison assez vraisemblable; car l'expérience leur ayant prouvé que toutes leurs forces réunies n'avoient jamais pu tenir contre les Romains, elles espérèrent qu'en

Avant J. C. 51.
An de Rome 603.

ulla multitudine in unum locum coacta resisti posse Romanis ; nec, si diversa bella complures eodem tempore intulissent civitates, satis auxilii aut spatii aut copiarum habiturum exercitum populi Romani ad omnia persequenda : non esse autem alicui civitati sortem incommodi recusandam, si tali mora reliquæ possent se vindicare in libertatem.

portant la guerre en plusieurs endroits en même-tems, nous n'aurions ni assez de tems, ni assez de secours, ni assez de troupes pour fournir à tout ; sur ce plan elles comprèrent qu'aucune d'entr'elles ne devoit refuser de s'exposer à souffrir quelques incommodités pour procurer la liberté publique (a).

(a) Les Gaulois supportoient avec impatience le joug des Romains, & malgré les revers réitérés qu'ils avoient essuyés, plus attachés que jamais à leurs loix, à leurs coutumes, ils déploroient sans cesse la perte de leur liberté. Ils voulurent encore une fois essayer le sort des armes & tenter de secouer les chaînes de l'esclavage ; mais ils s'y prirent d'une toute autre manière que précédemment ; ils crurent que s'ils excitoient autant de guerres & formoient autant d'armées qu'il y avoit de différentes nations, ils pourroient plutôt espérer de chasser les Romains des Gaules ; ils pensérent que ceux-ci obligés de diviser leurs forces, ne pourroient point en avoir suffisamment pour faire face par-tout, & que s'ils pouvoient remporter quelques avantages d'un côté ou d'un autre, ces succès animeroient leurs concitoyens à redoubler d'efforts & de courage ; que ces succès humilieroient les Romains, ralentiroient leur ardeur, pourroient peut-être refroidir la confiance qu'ils avoient dans César & son amour pour lui ; les ennuyeroient de se voir sous un Chef avec lequel ils n'avoient aucun repos à espérer ; qu'ils diminueroient

II. Quæ ne opinio Gallorum confirmaretur, Cæsar M. Antonium questorem suis præfecit hibernis: ipse, equitatus præsidio, pridie kal.

II. Pour ne pas laisser les Gaulois trop long-tems dans cette opinion, César donne la garde de ses quartiers d'hiver à M. Antoine son Questeur; lui, avec sa cavalerie,

---

leurs forces, & qu'enfin ils se verroient contraints d'abandonner les Gaules pour se soustraire à une destruction totale. Ce projet auroit pu avoir l'effet qu'ils espéroient, s'ils avoient eu autant de Vercingétorix qu'il devoit y avoir de corps d'armée, & s'il y avoit eu un accord entre chacune pour attaquer les Romains le même jour dans les différentes parties des Gaules qu'ils occupoient; mais sans unanimité, sans Chefs capables de les conduire, leurs projets divulgués & connus de César, cette levée de bouclier devoit être infructueuse, aussi le fut-elle. Dans les projets qu'on forme, quels qu'ils soient, avant que de les mettre à exécution, il faut examiner les difficultés qui peuvent se rencontrer, chercher les moyens de les surmonter, choisir des personnes capables de conduire les opérations, & sur-tout observer le silence le plus profond sur ce que l'on a dessein d'entreprendre. Si les Gaulois avoient bien connu César, ils auroient jugé que ce Général actif avoit des espions par-tout, peut-être même dans leurs conseils; qu'il seroit bientôt instruit de leurs desseins, qu'il sauroit les prévenir, & qu'il ne leur donneroit pas le tems de se mettre, non-seulement en état d'attaquer, mais même de se défendre; & que la sévérité avec laquelle il agiroit contre les premiers qui tenteroient de se soustraire à l'obéissance qu'ils avoient jurée à la République & à lui, comme la Représentant, contiendroit les autres dans le devoir; enfin ils devoient se connoitre assez eux-mêmes pour savoir que, s'il leur étoit facile de concevoir le projet de secouer le joug & de récupérer leur liberté, il leur étoit presqu'impossible de l'exécuter, parce que, quoique leurs intérêts fussent les mêmes, les opinions ne l'étoient pas, & qu'il étoit difficile, dans un si grand nombre de nations, de les réunir en une seule.

Avant J. C. 51. An de Rome 663.

Januarii ab oppido Bibracte proficiscitur ad legionem duodecimam, quam non longe a finibus Æduorum collocaverat in finibus Biturigum; eique adjungit legionem undecimam, quæ proxima fuerat. Binis cohortibus ad impedimenta tuenda relictis, reliquum exercitum in copiosissimos agros Biturigum inducit : qui, quum latos fines & complura oppida haberent, unius legionis hibernis non potuerant contineri, quin bellum pararent conjurationesque facerent.

part de Bibracte le dernier de décembre & va joindre la douzième Légion qu'il avoit placée sur les frontières des Bituriges, peu éloignées des Æduens, & lui joint la onzième qui étoit à sa proximité : ensuite ayant laissé les deux cohortes pour garder le bagage, il fait entrer son armée sur les fertiles terres des Bituriges, qui possèdent un grand territoire, & qui, ne voyant chez eux qu'une Légion, n'avoient pu s'empêcher d'intriguer & de se préparer à la guerre.

III. Repentino adventu Cæsaris accidit, quod imparatis disjectisque fuit necesse; ut, sine timore ullo rura colentes, prius ab equitatu opprimerentur, quam confugere in oppida possent. Namque etiam illud vulgare incursionis hostium signum,

III. A l'arrivée subite de César, ils éprouvèrent ce qui doit nécessairement arriver à des gens non préparés & dispersés de part & d'autre. Les Romains les trouvèrent cultivans leurs terres sans défiance; notre cavalerie les accabla avant qu'ils pussent gagner les villes. César avoit défendu de mettre le feu nulle part, ce qui étoit

Avant J. C. 51.
An de Rome 703.

quod incendiis ædificiorum intelligi consuevit, Cæsaris erat interdicto sublatum : ne aut copia pabuli frumentique, si longius progredi vellet, deficeret; aut hostes incendiis terrerentur. Multis hominum millibus captis, perterriti Bituriges, qui primum adventum effugere potuerant Romanorum, in finitimas civitates, aut privatis hospitiis confisi, aut societate consiliorum, confugerant. Frustra : nam Cæsar magnis itineribus omnibus locis occurrit; nec dat ulli civitati spatium de aliena potius, quam de domestica salute, cogitandi : qua celeritate, & fideles amicos retinebat, & dubitantes terrore ad conditiones pacis adducebat. Tali conditione proposita Bituriges, quum sibi viderent clementia Cæsaris reditum pa-

le signe en usage pour avertir les peuples de la venue de l'ennemi; il ne vouloit pas épouvanter les habitans, & il craignoit de ne trouver ni vivres ni fourrages, en cas qu'il voulût aller plus loin. On fit beaucoup de prisonniers; & ceux que la peur fit fuir chez les voisins à notre première arrivée, ou qui se crurent en sûreté chêz eux ou chez leurs alliés, s'en flattèrent envain, parce que César se trouvoit partout, sans donner le tems à aucun de ces peuples de penser au salut des autres plutôt qu'au sien propre. Par cette extrême diligence, il conserva ses fidèles amis, & par la crainte, il détermina ceux qui balançoient à se soumettre. Quand les Bituriges virent toutes les nations voisines donner sans repugnance des ôtages & être reçus en grace, & que la clémence de César leur offroit son amitié, aux mêmes conditions, ils suivirent leur exemple.

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

tere in ejus amicitiam, finitimasque civitates sine ulla pœna dedisse obsides, atque in fidem receptas esse, idem fecerunt.

IV. Cæsar militibus, pro tanto labore ac patientia, qui brumalibus diebus, itineribus difficillimis, frigoribus intolerandis, studiosissime permanserant in labore; ducenos sestertios; centurionibus, duo millia nummum prædæ nomine, condonanda pollicetur: legionibusque in hiberna remissis, ipse se recipit die quadragesimo Bibracte. Ibi quum jus diceret; Bituriges ad eum legatos mittunt, auxilium petitum contra Carnutes, quos intulisse bellum sibi querebantur. Qua re co-

IV. César, pour tant de travaux & de patience au cœur de l'hiver, par des chemins très-difficiles, par des froids insupportables, travaux supportés avec le plus grand zèle, promit à titre de butin, deux cents sesterces aux soldats & deux mille aux Centurions (a); puis ayant renvoyé les Légions dans leurs quartiers, il se rendit à Bibracte, quarante jours après en être parti. Occupé à y rendre la justice, les Bituriges lui envoient demander du secours contre les Carnutes qui leur avoient déclaré la guerre. Sur cet avis, quoiqu'il ne fut que depuis dix-huit jours dans son quartier de Bibracte, il fait venir la sixième & la quatorzième Légion

(a) Le sesterce valoit deux as & demi; l'as valoit deux sols de notre monnoie; ainsi le sesterce valoit cinq sols, conséquemment deux cents sesterces valoient cinquante livres, & deux mille, cinq cents livres de notre monnoie.

qui,

gnita ; quum non amplius decem & duodecim dies in hibernis esset commoratus, legiones quartam & decimam, & sextam ab hibernis ab Arare educit : quas ibi collocatas, explicandæ rei frumentariæ causa, superiore Commentario demonstratum est. Ita cum duabus legionibus ad persequendos Carnutes proficiscitur.

qui, comme on l'a dit dans le Livre précédent, avoient leurs quartiers sur l'Arare pour la sûreté des vivres, & marche avec ces deux Légions contre les Carnutes.

V. Quum fama exercitus ad hostes esset prælata : calamitate ceterorum ducti Carnutes ; desertis vicis oppidisque, quæ, tolerandæ hiemis causa, constitutis repente exiguis ad necessitatem ædificiis, incolebant ; (nuper enim devicti, complura oppida dimiserant :) dispersi profugiunt. Cæsar erumpentes eo maxime tempore acerrimas tempestates quum subire milites nollet, in oppido Car-

V. Sur le bruit qu'il venoit à eux avec une armée, les Carnutes craignant d'être réduits à la même misère que les autres, abandonnent les villes & les bourgs, où la nécessité de se mettre à couvert des rigueurs de l'hiver leur avoit fait dresser quelques misérables cabanes, (car une partie de leurs villes avoit été ruinée dans la guerre précédente), & ils s'enfuirent l'un d'un côté, l'autre de l'autre. César, qui ne vouloit pas exposer ses troupes aux rigueurs de la saison où l'on étoit alors, alla camper à Genabum, ville des Carnutes, & logea

Avant J. C. 51.
An de Rome 603.

nutum Genabo castra ponit : atque in tecta, partim Gallorum, partim quæ, conjectis celeriter stramentis, tentoriorum integendorum gratia, erant inædificata, milites contegit. Equites tamen, & auxiliarios pedites, in omnes partes mittit, quascumque petisse dicebantur hostes : nec frustra ; nam plerumque magna præda potiti nostri revertuntur. Oppressi Carnutes hiemis difficultate, terrore periculi, quum tectis expulsi nullo loco diutius consistere auderent, nec silvarum præsidio tempestatibus durissimis tegi possent ; dispersi, magna parte amissa suorum, dissipantur in finitimas civitates.

ses soldats, partie dans les maisons des habirans qui subsistoient encore, & partie dans ces cabanes abandonnées, qu'il fit au plus vite couvrir de paille. Cependant il envoya sa cavalerie & son infanterie légère par-tout où l'on disoit que l'ennemi s'étoit retiré ; & ce ne fut pas en vain, car nos gens revinrent pour la plupart chargés de butin. Les Carnutes, accablés par la rigueur de la saison, effrayés, chassés de leurs chétives chaumières, ne sachant où se retirer, & les bois ni les forêts ne pouvant les garantir des vents impétueux & glacés, dispersés, sans feu ni lieu, sans secours de parens ni d'amis, dont une grande partie avoit péri, passèrent enfin chez leurs voisins.

VI. Cæsar, tempore anni difficillimo, quum satis haberet convenientes manus dissipare, ne quod initium belli

VI. César satisfait d'avoir, dans une si fâcheuse saison, dissipé les complots des ennemis & de les avoir empêché de commencer la guerre ;

Av. de J. C. 51.
An de Rome 703.

nasceretur; quantumque in ratione esset, exploratum haberet, sub tempus æstivorum nullum summum bellum posse conflari; Caium Trebonium cum duabus legionibus, quas secum habebat, in hibernis Genabi collocavit : ipse, cum crebris legationibus Rhemorum certior fieret, Bellovacos, (qui belli gloria Gallos omnes Belgasque præstabant,) finitimasque civitates, duce Correo Bellovaco & Comio Atrebate, exercitum comparare, atque in unum locum cogere; ut omni multitudine in fines Suessionum, qui Rhemis erant attributi, facerent impressionem : pertinere autem non tantum ad dignitatem, sed etiam ad salutem suam judicaret, nullam calamitatem socios optime de republica meritos accipere; le-

sachant d'ailleurs qu'il ne pouvoit s'allumer de grandes guerres avant les beaux jours de l'été, mit en quartier d'hiver à Génabum les deux Légions qu'il avoit avec lui; mais informé par les fréquentes députations des Rhémois, que les Bellovaci, peuples les plus braves de la Gaule & des Belges, secondés de leurs voisins, assembloient une armée sous les ordres de Correus Bellovace & de Comius Atrebate, pour venir tomber sur les Suessiones, qui étoient alliés des Rhémois; il jugea qu'il étoit non-seulement de sa dignité, mais même de son intérêt de ne pas souffrir que des alliés qui avoient rendu de grands services à la République, fussent en aucune manière maltraités. Pour prévenir ce malheur, il tira une seconde fois la onzième Légion de ses quartiers, manda à C. Fabius de se rendre sur les frontières des Suessiones avec les deux Légions qu'il commandoit, & fit venir une de celles que commandoit Labiénus. Ainsi, autant que la situation des quartiers & le bien du service le permettoit, il ne faisoit

Avant J. C. 51.
An de Rome 603.

gionem ex hibernis evocat rursus undecimam : litteras autem ad Caium Fabium mittit, ut in fines Suessionum legiones duas, quas habebat, adduceret ; alteramque ex duabus a T. Labieno accersit. Ita, quantum hibernorum opportunitas bellique ratio postulabat ; perpetuo suo labore, invicem legionibus expeditionum onus injungebat.

servir ses Légions que tour à tour, quoique lui-même il fut toujours en action (*a*).

(*a*) C'est un art bien important à acquérir, que celui de se servir de ses troupes à propos, & de ne pas les fatiguer inutilement & sans sujet. César, dans la circonstance présente, forcé de faire la guerre l'hiver, ne s'épargne pas lui-même ; toujours prêt à partir, il est le premier à cheval, lorsque les affaires de la guerre l'exigent ; mais il a la plus grande attention de ne faire marcher que les troupes qui lui sont nécessaires, & de ne pas toujours se servir des mêmes, afin de donner le tems aux unes & aux autres de se reposer & de se remettre des fatigues de la dernière campagne. Bien différent de ces Généraux dont les troupes sont toujours en mouvement, pour être eux-mêmes tranquilles dans leur quartier-général ; qui mettent gardes sur gardes, multiplient les détachemens, quoiqu'il n'y ait pas un ennemi à dix lieues à la ronde ; mais naturellement inquiets, ils croient que leur sûreté & celle de l'armée dépendent du grand nombre de gardes qui entourent leur camp & des détachemens multipliés qu'ils ont au-dehors, fatiguent inutilement leurs troupes pour éloigner l'ennemi qui songe souvent moins à attaquer qu'à se refaire des fatigues de la campagne & des pertes qu'il y a

VII. His copiis coactis ad Bellovacos proficiscitur; castrisque in eorum finibus positis; equitum turmas dimittit in omnes partes ad aliquos excipiendos, ex quibus hostium consilia cognos-

VII. Ayant assemblé ses troupes, il marche contre les Bellovaci, campe sur leurs frontières, & détache sa cavalerie pour battre la campagne & faire quelques prisonniers qui puissent l'instruire des desseins des ennemis. Ses cavaliers ayant exécuté ses ordres, lui rap-

---

faites. A cette conduite sans principes & sans aucune combinaison, quelle est celle qu'oppose un ennemi prudent, actif & expérimenté? Il se tient tranquille, laisse reposer ses troupes, envoie quelquefois de foibles détachemens, afin que l'ennemi les voie en campagne, pour augmenter l'inquiétude du Général qu'il projette d'attaquer. Ces détachemens ont ordre de remarquer les chemins que tiennent ceux de l'ennemi, l'étendue du terrein qu'ils embrassent. Lorsqu'il est bien assuré de sa reconnoissance, qu'il a bien donné le tems à l'ennemi de se fatiguer & de ruiner sa cavalerie, il sort en force, marche par des chemins que les détachemens ennemis n'ont pas coutume de prendre, & tombe sur leurs quartiers au moment qu'ils s'y attendent le moins, lorsqu'ils étoient dépourvus d'une partie de leurs troupes qui battent la campagne. Malheur aux troupes qui sont sous les ordres de tels Généraux qui voient toujours l'ennemi sur leurs bras, ils sont plus à redouter que l'ennemi même. Je ne prétends pas pour cela que, pour donner plus de repos aux troupes, il ne faille pas se garder. Que ce soit un camp, un cantonnement, ou des quartiers d'hiver, il faut prendre les précautions nécessaires pour la sûreté des uns & des autres; mais il y a manière de les prendre sans fatiguer les troupes. Dans un camp, ce ne sont pas les gardes de cavalerie & d'infanterie, les unes en avant du camp, les autres par-delà celles-ci qui le préservent d'attaque & de surprise. Sur vingt gardes de cavalerie, il y en a souvent dix d'inutiles, & les dix autres servent tout au plus à arrêter quelques maraudeurs, déserteurs ou espions, mais elles n'empêchent pas un gros corps de troupes de marcher décidément à elles, de suivre son chemin & d'attaquer le camp

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

cerет. Equites officio functi, renunciant paucos in ædificiis esse inventos; atque hos, non qui agrorum incolendorum causa remansissent, (namque esse undique diligenter demigratum;) sed

portèrent que toutes les maisons étoient désertes, & que ceux qu'ils y avoient trouvés n'étoient point restés pour labourer les terres, mais qu'ils avoient été commis par les leurs pour voir & examiner ce qu'il feroit. César ayant demandé à ces prisonniers où les ennemis

avant, pour ainsi dire, qu'elles aient le tems de faire avertir de l'approche de l'ennemi. Ce sont les détachemens en avant qui se croisent & qui embrassent une grande étendue de terrein, tant en avant que sur les flancs (parce que je suppose les derrières assurés & hors d'insulte, ou l'armée est mal campée), qui gardent essentiellement l'armée & le camp de toute attaque subite. Il est inutile que ces détachemens soient forts, pourvu qu'ils le soient suffisamment pour remplir leur objet, qu'ils ne soient point forcés, à moins qu'ils ne rencontrent des forces majeures, de se retirer trop précipitamment, & qu'ils aient le tems d'envoyer avertir au camp, cela suffit. Comme dans cette circonstance il n'est pas question d'attaquer l'ennemi, mais d'éclairer ses démarches & ses projets, des détachemens trop nombreux seroient plus nuisibles qu'utiles, & fatigueroient les troupes mal-à-propos. S'il s'agit d'entreprendre sur l'ennemi, alors les détachemens doivent être proportionnés au nombre de troupes que l'on veut attaquer, & à la difficulté plus ou moins grande qu'on peut trouver, relativement à la bonté du poste & à la nature du terrein; mais si l'intention est seulement de préserver l'armée de toute surprise, des détachemens de cent ou de cent cinquante hommes, même moins, qui se croisent & se rendent compte de ce qu'ils ont vu ou appris; sont suffisans. Cependant il est bon de varier de tems en tems la force de ces détachemens pour tromper l'ennemi qui, dans la persuasion qu'ils sont toujours les mêmes, pourroit en envoyer de plus forts; mais en variant leur force, l'ennemi trompé deviendra plus circonspect. Dans un cantonnement, c'est à peu près la même chose, des patrouilles qui se communiquent

qui, ſpeculandi gratia, eſſent remiſſi. A quibus quum quæreret Cæſar, quo loco mul-

étoient aſſemblés & quel étoit leur deſſein, il apprit que les Bellovaci capables de porter les armes,

---

avec les cantonnemens voiſins, & qui entretiennent entr'eux une communication libre & aſſurée, ſuffiſent; cependant il faut de tems en tems envoyer des dérachemens en avant de ces parrouilles, ne leur jamais donner la même direction, & les porter tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, afin d'éclairer tout le pays. Dans des quartiers d'hiver, il n'y a que le premier cordon qui ſoit expoſé, le ſecond & le troiſième ne doivent point l'être, ou les quartiers ſont mal pris; cependant les flancs du ſecond cordon, ſuivant la ſituation du pays, peuvent être expoſés à être inſultés; mais pour qu'ils ne le ſoient pas, il faut toujours, autant qu'il eſt poſſible, appuyer un des flancs à une place de guerre, & l'autre à une rivière, à un marais, à une montagne que l'on fait occuper par des troupes retranchées & baraquées qui ſe relèvent tous les huit ou quinze jours, & dont on fait rompre les chemins en avant par des abatris & des coupures. Quant au premier cordon, il doit être diſtribué de manière que les quartiers du ſecond répondent à ceux du premier, de ſorte que ceux du ſecond ſachent les parties du premier auxquelles ils doivent porter du ſecours, lorſqu'il eſt demandé: la garde en avant de ce premier cordon, ne doit ſe faire que par patrouilles, & de tems en tems envoyer quelques dérachemens en avant d'elles pour fouiller le pays très-exactement. Si, par la poſition de l'ennemi, il eſt à portée de marcher ſur ce même cordon, les patrouilles doivent embraſſer un plus grand terrein & toujours ſe croiſer; mais dans ce cas, il faut les faire ſoutenir par des détachemens aſſez forts pour les protéger, & qu'elles puiſſent ſe retirer ſur eux ſans riſquer d'être enlevées. Des quartiers d'hiver ſont faits pour repoſer les troupes & les rétablir, & non pour les excéder de travail & de fatigues. Un Général inquiet au premier cordon, y eſt très-déplacé, & même au troiſième, quoiqu'à l'abri de toute inſulte; mais au premier cordon, un tel Général eſt plus la perte & la deſtruction des troupes qui ſont ſous ſes ordres, qu'il n'eſt la ſûreté de l'armée.

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

titudo esset Bellovacorum, quodque esset consilium eorum; inveniebat, Bellovacos omnes, qui arma ferre possent, in unum locum convenisse; itemque Ambianos, Aulercos, Caletes, Vellocasses, Atrebates: locum castris excelsum, impedita circumdata palude, delegisse: omnia impedimenta in ulteriores silvas contulisse: complures esse principes belli auctores; sed multitudinem maxime Correo obtemperare, quod ei summo esse odio nomen populi Romani intellexissent: paucis ante diebus, ex his castris Comium discessisse ad auxilia Germanorum adducenda; quorum & vicinitas propinqua, & multitudo esset infinita: constituisse autem Bellovacos, omnium principum consensu, summa plebis cupiditate, si,

s'étoient réunis dans un même lieu avec les Ambiani, les Aulerci, les Celtes, les Vellocassi & les Atrébates, & qu'ils étoient campés sur une montagne environnée d'un marais, & avoient mis tout leur bagage dans les forêts voisines: qu'ils avoient plusieurs Chefs qui les excitoient à la guerre; mais qu'ils avoient sur-tout confiance en Corréus, parce qu'ils savoient qu'il haïssoit souverainement le peuple Romain, que Comius étoit parti depuis quelques jours pour aller chercher le secours que les Germains, leurs voisins, leur avoient promis, & qui devoit être très-considérable. Que tous les Généraux avoient résolu, de concert avec les Bellovaci & toute l'armée, en cas que César n'eût que trois Légions, comme on le disoit, de lui présenter bataille, de crainte d'être obligés de combattre dans la suite avec plus de désavantage contre toutes ses troupes; que si au contraire il avoit plus de trois Légions, ils demeureroient renfermés dans leur camp & travailleroient à lui couper les vivres & les fourrages

ut, diceretur, Cæsar cum tribus legionibus veniret; offerre se ad dimicandum; ne, miseriore ac duriore postea conditione, cum toto exercitu decertare cogerentur: sin majores copias adduceret; in eo loco permanere, quem delegissent; pabulatione autem, (quæ propter anni tempus, quum exigua, tum disjecta esset,) & frumentatione, & reliquo commeatu, ex insidiis prohibere Romanos.

rages, qui étoient rares dans la saison & dispersés en différens endroits.

VIII. Quæ Cæsar quum, consentientibus plurimis, cognovisset; atque ea quæ proponerentur consilia, plena prudentiæ, longeque a temeritate barbarorum remota esse judicaret; omnibus rebus inserviendum statuit, quo celerius hostes, contempta suorum paucitate, prodirent in aciem: singularis enim

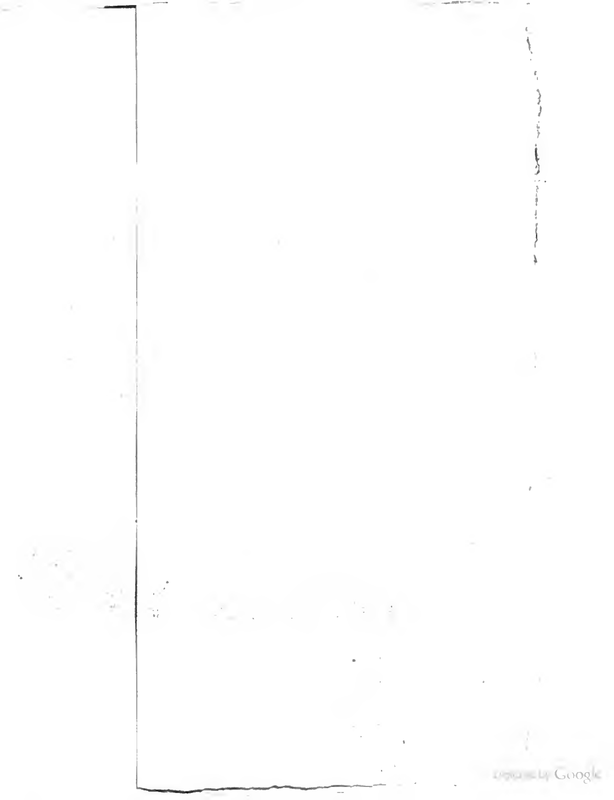
VIII. Sur ce rapport, qui lui fut encore confirmé par plusieurs autres, César jugea que bien loin de se conduire en imprudens & en téméraires, comme c'est assez la coutume des Barbares, leur dessein étoit plein de sens & de sagesse; ainsi il résolut de mettre tout en usage pour leur faire mépriser ses forces, afin de les attirer plus vîte au combat. Il avoit avec lui trois Légions de vieilles troupes sur les-

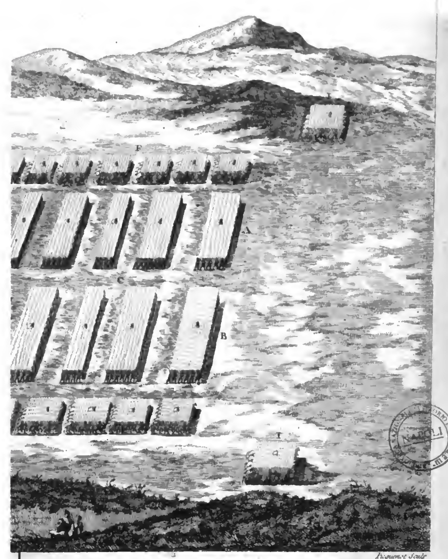
Avant J. C. 51. An de Rome 603.

virtutis veteranas legiones septimam, octavam & nonam habebat : summæ spei, delectæque juventutis, undecimam ; quæ octavo jam stipendio functa, tamen, collatione reliquarum, nondum eandem vetustatis & virtutis ceperat opinionem. Itaque

quelles il faisoit fond ; savoir, la septième, la huitième & la neuvième, & outre cela la onzième toute composée d'une jeunesse choisie & de grande espérance, & qui avoit déja huit ans de service ; mais qui, en la comparant aux autres, n'avoit pas encore eu le tems de donner autant de preuves de valeur (*a*). Il fit donc assembler le

(*a*) Les Romains n'étoient pas si prompts que nous à juger de la valeur d'un soldat. La onzième Légion étoit, dit Hirtius, composée de jeunes gens de grande espérance ; mais qui n'avoient encore que huit ans de service. Il faut observer que c'étoit en tems de guerre : que cette Légion étoit avec César depuis plusieurs campagnes, qu'elle avoit été au blocus de Clermont & au siège d'Alesie : or, un soldat qui, aujourd'hui, a fait deux ou trois campagnes de guerre, est regardé comme éprouvé & expérimenté, sur tout si la guerre a été vive, & s'il y a eu quelques siéges ou batailles, & chez les Romains il n'étoit encore que d'espérance après huit ans de service en tems de guerre. Que l'on juge de ce que valoient ceux qui servoient depuis quinze à vingt ans ? C'est cependant ceux-ci que souvent aujourd'hui on renvoie de préférence, lorsqu'ils n'ont pas la taille requise par les Ordonnances, ou celle dictée par le caprice des Chefs. Comme on regarde moins à la taille en tems de guerre que pendant la paix, & que l'on est forcé de prendre, pour completter les corps, ceux qui se présentent, un homme de cinq pieds un pouce, dont l'âge, quoique jeune, ne peut pas faire espérer qu'il grandisse, est reçu. Ce soldat fait toute la guerre, donne des preuves de courage & remplit ses devoirs avec exactitude : la paix vient, on fait une réforme, c'est sur cet honnête & brave soldat qu'elle tombe, parce qu'il n'a que cinq pieds un pouce, & on lui préfère des recrues de l'année ou de la précédente,





F. *Cavalerie sur les Ailes.*

G. *Infanterie des Alliés.*

H. *Armés à la légere.*

I. *Avant garde de Cavalerie.*

Avant J. C. 51. An de Rome 703.

concilio advocato ; rebus iis, quæ ad se essent delatæ, omnibus expositis ; animos multitudinis, confirmat. Si forte hostes trium legionum numero posset elicere ad dimicandum, agminis ordinem ita constituit, ut legio septima, octava & nona ante omnia irent impedimenta : deinde omnium impedimentorum agmen, (quod tamen erat mediocre, ut in expeditionibus esse consuevit,) cogeret undecima ; ne majoris multidinis species accidere hostibus posset, quam ipsi depoposcissent. Hac ratione pene quadrato agmine instructo, in conspectu hostium, celerius

conseil, y exposa ce qu'il avoit appris, encouragea ses troupes, & dans la vue d'attirer l'ennemi au combat, sur la persuasion qu'il n'auroit à faire qu'à trois Légions, il régla que la septième, la huitième & la neuvième Légion marcheroient avant le bagage, qui n'étoit pas considérable, comme c'est l'ordinaire dans une semblable expédition, & qu'il viendroit derrière sous l'escorte de la onzième Légion, afin qu'il ne parût pas aux yeux des ennemis plus de monde qu'ils n'en vouloient ; dans cet ordre, formant presque un bataillon quarré, il parut devant les ennemis plutôt qu'ils r [illegible] doient (*).

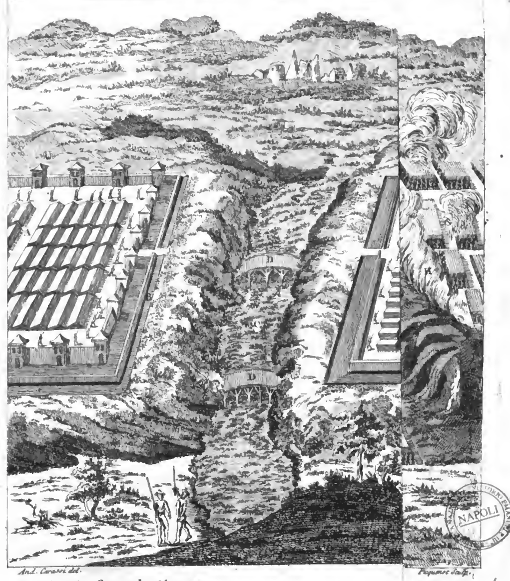
(*) Voyez la Planch. XXII.

parce qu'ils ont cinq pieds, trois ou quatre pouces, dont la plupart sont encore à l'instruction. Cette conduite ne prouveroit-elle pas que nous agissons encore sans principes, & que l'on préfère le coup-d'œil à la solidité & à la bonté du militaire ? Serons-nous toujours superficiels, & nous occuperons-nous sans cesse de minuties pour négliger les choses capitales, essentielles, & qui intéressent la gloire & la sûreté de l'Etat ?

opinione eorum, exercitum adducit.

IX. Quum legiones repente instructas velut in acie certo gradu accedere Galli viderent, quorum erant ad Cæsarem plena fiduciæ consilia perlata; sive certaminis periculo, sive subito adventu, seu exspectatione nostri consilii, copias instruunt pro castris, nec loco superiore decedunt. Cæsar, etsi dimicare optaverat; tamen admiratus tantam multitudinem hostium; valle intermissa, magis in altitudinem depressa, quam late patente, castra castris hostium confert. Hæc imperat vallo pedum duodecim muniri; coronisque loriculam pro ratione ejus altitudinis inædificari; fossam duplicem, pedum quinum denum, lateribus directis, deprimi; turres crebras excitari in altitudinem trium ta-

IX. Les Gaulois voyant tout-à-coup les Légions marcher à eux en bataille & d'un pas assuré; quoiqu'on eut dit à César qu'ils étoient pleins de confiance, néanmoins, soit qu'ils craignissent le danger, soit que surpris de notre arrivée subite, ou qu'ils voulussent voir le parti que nous prendrions, ils se contentèrent de mettre leurs troupes en bataille à la tête de leur camp, sans quitter leur position avantageuse. Quelque désir qu'eut César de les combattre, cependant, considérant leur grand nombre campé si avantageusement, & dont il étoit séparé par un grand vallon plus profond que large, il se détermina à camper vis-à-vis d'eux. Dans cette intention, il fit élever un rempart de douze pieds de haut, avec un parapet à proportion; en avant, il fit creuser deux fossés à fond de cuve de quinze pieds de large, & fit bâtir plusieurs tours à trois étages jointes ensemble par des ponts & par des galeries munies



And. Carassi del. Pequenot Sculp.

A. Premier Camp de César.

B. Double fossé dont César entoure son Camp.

C. Marais au bas de la hauteur sur laquelle le camp de César est assis.

D. Ponts, que César fait construire pour y faire passer son Armée et la faire camper sur une hauteur plus près de celle où les Gaulois étoient campés.

E. Second Camp de César.

on camp.

ont de leur

aite à

bulatorum ; pontibus transjectis constratisque conjungi ; quorum frontes viminea loricula munirentur, ut hostis a duplici propugnatorum ordine depelleretur; quorum alter ex pontibus, quo tutior altitudine esset, hoc audacius longiusque tela permitteret ; alter, qui propior hostem in ipso vallo collocatus esset, ponte ab incidentibus telis tegeretur. Portis fores, altioresque turres imposuit.

par-devant d'un parapet, afin que ces ouvrages fussent défendus par deux rangs de soldats, dont celui d'en-haut, sur la galerie, pouvoit lancer ses traits plus loin & plus hardiment, parce qu'il étoit moins exposé, & l'autre placé sur le rempart plus proche de l'ennemi, étoit à couvert par les planchers de la galerie : il eut soin de mettre des portes & des tours fort hautes à toutes les entrées (*a*) (*).

(*) Voyez la Planche XVIII.

X. Hujus munitionis duplex erat consilium : namque & operum magnitudinem &

X. César avoit deux vues en se retranchant si bien : il espéroit que la grandeur de ces travaux & la

(*a*) Que ce fut crainte ou prudence qui engagea les Gaulois à ne pas quitter la position avantageuse qu'ils occupoient, ils n'en agirent pas moins en gens de guerre, & forcèrent César de rester dans l'inaction & à se retrancher, tant pour pouvoir envoyer sûrement chercher des vivres & du fourrage, que pour attendre sans danger les Légions qu'il avoit mandé à Trébonius de lui amener à grandes journées ; d'ailleurs, les Gaulois attendoient aussi des secours des Germains que Comius étoit allé solliciter, & quoiqu'il n'eut amené que cinq cents cavaliers, il est cependant vrai qu'en ne précipitant rien, ils trouvèrent le moment de battre la cavalerie des Rhémois qui escortoit les fourrageurs de l'armée de César.

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

timorem suum sperabat fiduciam barbaris allaturum; &, quum pabulatum frumentatumque longius esset proficiscendum, parvis copiis castra munitione ipsa videbat posse defendi. Interim, crebro paucis utrimque procurrentibus, inter bina castra palude interjecta, contendebatur: quam tamen paludem nonnunquam aut nostra auxilia Gallorum Germanorumque transibant, acriusque hostes insequebantur; aut vicissim hostes eandem transgressi, nostros longius submovebant. Accidebat autem quotidianis pabulationibus, (id quod accidere erat necesse, cum raris disjectisque ex ædificiis pabulum conquireretur) ut impeditis locis dispersi pabulatores circumvenirentur: quæ res etsi mediocre detrimentum jumentorum ac

crainte qu'il feignoit, augmenteroient la confiance des Barbares, & il prévoyoit que si on étoit forcé d'aller chercher loin des vivres & des fourrages, on pourroit, à l'abri de ces retranchemens, défendre le camp avec peu de troupes. Cependant il y avoit souvent entre les deux camps des escarmouches, le marais entre deux; quelquefois nos Gaulois alliés & nos Germains le passoient, poursuivoient vivement les ennemis, & ceux-ci le passant à leur tour, les poussoient fort loin. Il arrivoit aussi, (comme cela ne pouvoit pas manquer) que nos gens qui alloient tous les jours au fourrage, étant obligés de se disperser pour l'aller chercher dans des maisons isolées & écartées, étoient quelquefois enveloppés par les partis ennemis dans des lieux avantageux, & quoique nous n'en souffrions que la perte de quelques valets & de quelques chevaux de charge, cela ne laissoit pas d'enfler les folles imaginations des Barbares, d'autant plus que Comius, qui, comme nous l'avons dit, étoit allé chercher du secours chez les Ger-

ſervorum noſtris afferebat, tamen ſtultas cogitationes incitabat barbarorum; atque eo magis, quod Comius, quem profectum ad auxilia Germanorum accerſenda dixeram, cum equitibus venerat: qui, tametſi numero non amplius erant quingenti, tamen Germanorum adventu barbari inflabantur.

mains, en étoit de retour avec des cavaliers; quoiqu'il n'en eut amené que cinq cents, les Gaulois ne laiſſoient pas d'en être très-fiers.

XI. Cæſar, quum animadverteret hoſtem complures dies caſtris palude & loci natura munitis, ſe tenere: neque oppugnari caſtra eorum ſine dimicatione perniciosa, nec locum munitionibus claudi niſi a majore exercitu poſſe; litteras ad Trebonium mittit, ut, quam celerrime poſſet, legionem tertiam, quæ cum Tito Sextio legato in Biturigibus hiemabat, accerſeret; atque ita cum tribus

XI. Quand après pluſieurs jours César vit que l'ennemi ſe tenoit conſtamment renfermé dans ſon camp fortifié par un marais & par ſa ſituation; qu'on ne pouvoit l'attaquer ſans perdre beaucoup de monde, ni l'inveſtir qu'avec beaucoup plus de troupes qu'il n'en avoit. Il écrivit à Trébonius de faire venir en diligence la troiſième Légion qui hivernoit chez les Bituriges ſous les ordres de T. Sextius, & de venir à grandes journées avec trois Légions. En attendant, il envoya tour à tour la cavalerie des Rhémois, celle des Lingons & des autres peuples de la Gaule, dont il

Avant J. C. 51.
An de Rome 603.

legionibus, magnis itineribus, ad se veniret. Ipse equites invicem Rhemorum, ac Lingonum, reliquarumque civitatum, quorum magnum numerum evocaverat, præsidio pabulationibus mittit, qui subitas hostium incursiones sustinerent.

avoit fait venir bon nombre pour soutenir les fourrageurs & arrêtez les courses de l'ennemi.

XII. Quod quum quotidie fieret; ac jam consuetudine diligentia minueretur, (quod plerumque accidit diuturnitate;) Bellovaci delecta manu peditum, cognitis stationibus quotidianis equitum nostrorum, silvestribus locis insidias disponunt; eodemque equites postero die mittunt, qui primum elicerent nostros in insidiis, deinde circumventos aggrederentur: cujus mali sors incidit Rhemis, quibus illa dies fungendi muneris obvenerat: namque ii, quum repente hostium equites ani-

XII. Comme cette cavalerie faisoit tous les jours la même manœuvre, elle se relâcha de son exactitude. Les Bellovaci ayant reconnu l'endroit où elle avoit coutume de se rendre, mirent un corps d'infanterie d'élite en embuscade dans les bois, & envoyèrent le lendemain de la cavalerie pour l'y attirer & pour l'attaquer après qu'elle seroit enveloppée. Le malheur tomba sur la cavalerie Rhémoise qui, ce jour-là, escortoit les fourrageurs; car ayant d'abord apperçu celle des ennemis & le mépris qu'elle fit de son petit nombre, l'ayant engagée à la poursuivre avec trop d'ardeur, elle se vit tout d'un coup enveloppée par l'infanterie embusquée. Etonnée de cette

attaque

madvertissent, ac numero superiores paucitatem contempsissent; cupidius insecuti, a peditibus undique sunt circumdati; quo facto perturbati, celerius, quam consuetudo fert equestris prœlii, se receperunt; amisso Vertisco, principe civitatis, præfecto equitum: qui quum vix equo propter ætatem posset uti, tamen, consuetudine Gallorum, neque ætatis excusatione in suscipienda præfectura usus erat, neque dimicari sine se voluerat. Inflantur atque incitantur hostium animi secundo prœlio, principe & præfecto

attaque, elle se retira plus vîte qu'on n'a coutume de faire dans un combat de cavalerie, après avoir perdu Vertiscus, Chef de la nation & Général de la cavalerie, qui à peine pouvoit se tenir à cheval à cause de son grand âge, & qui, selon l'usage Gauloise, ne s'étoit point dispensé, malgré sa vieillesse, ni de commander, ni de se trouver à l'action. Cet heureux succès, joint à la mort du Chef & du Général des Rhémois, enfla de plus en plus la vanité des ennemis; mais en même-tems, cette disgrace fut un avis à nos gens de ne placer leurs corps-de-garde qu'après avoir très-exactement reconnu les lieux, & de ne pas s'emporter avec trop d'ardeur à la poursuite de l'ennemi (*a*).

(*a*) La négligence est un des plus grands défauts que puisse avoir un Général, ou tout autre officier qui commande dans un poste ou un détachement, ou un convoi, ou une colonne de troupes en marche, ou enfin un fourrage. La négligence a différentes sources : elle provient d'une paresse d'esprit qui s'accommode avec celle du corps ; de la confiance qu'on a dans la valeur de ses troupes, du mépris déplacé qu'on a pour l'ennemi, & d'une présomption ridicule de ses propres talens. Celle qui provient de la paresse d'esprit est

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

Rhemorum interfecto : nostri detrimento admonentur, diligentius exploratis locis stationes disponere, ac moderatius cedentem insequi hostem.

---

incorrigible, fur-tout lorfque le corps fuit les impreffions de l'ame, parce qu'il eft impoffible de donner de l'activité à qui n'en a pas naturellement. L'efprit peut-être lent fans être pareffeux ; il lui faut, fans doute, plus de tems pour agir, mais il agit ; au lieu que l'efprit pareffeux laiffe aller les chofes comme elles veulent aller, fans s'inquiéter de ce qu'elles deviendront. Les hommes de cette efpèce ont une ame apathique, infouciante, que rien n'agite ni n'émeut ; auffi ne font-ils propres à rien. Celle qui provient de la confiance qu'on a dans fes troupes, ceffe au moment qu'on a effuyé quelque revers, caufé par cette même négligence. Quelque méritée que foit la confiance qu'on a dans fes troupes, elle ne doit point faire oublier les précautions néceffaires pour marcher & agir avec fûreté. Plus on eftime fes troupes, plus on a grande opinion de leur valeur, & plus il faut favoir les ménager & leur donner les moyens de vaincre avec plus de certitude. La négligence, qui a pour principe le mépris qu'on a pour l'ennemi, eft non-feulement dangereufe, mais encore fouvent funefte ; il n'y a qu'un ignorant qui n'a jamais réfléchi fur rien, tranchons le mot, un fot, qui ne fait pas que toutes les nations font eftimables, & qu'un ennemi armé, s'il n'eft pas craint, doit être refpecté. On peut ne pas avoir une grande opinion des talens du Général ennemi ; cette opinion peut même être juftifiée par une conduite indécife, timide, & qui annonce peu de lumières ; mais ce fentiment ne doit pas s'étendre fur fes troupes : c'eft peut-être l'idée la plus dangereufe qu'on puiffe avoir, parce qu'elle excite à la négligence les Chefs & le foldat, & qu'elle mène infenfiblement à l'indifcipline & à l'abandon total de l'ordre & des difpofitions. Si la cavalerie des Rhémois avoit fait plus de cas de fes propres

XIII. Non intermittuntur interim quotidiana prœlia in conſpectu utrorumque caſtrorum, quæ ad vada tranſituſque fiebant paludis. Qua contentione Germani, (quos propterea Cæſar tranſduxerat Rhenum, ut equitibus inter-

XIII. Il ne ſe paſſoit point de jour qu'il n'y eut quelques combats aux gués du marais, à la vue des deux camps. Dans une de ces occaſions, l'infanterie des Germains à qui Céſar avoit fait paſſer le Rhin pour la faire combattre avec la cavalerie, eut la fermeté de traverſer le marais, & après avoir tué

---

compatriotes, qui, quoique vaincus dans pluſieurs occaſions, avoient cependant donné des preuves d'un grand courage, elle n'auroit pas ſuivi leur cavalerie avec tant d'opiniâtreté, & ne ſeroit pas tombée dans l'embuſcade qui lui étoit tendue, ſur-tout dans un pays couvert de bois, où à chaque pas elle pouvoit trouver des embuches. Elle apprit à ſes dépens que la ruſe triomphe ſouvent de la force, de la valeur mal conduite, & toujours d'une téméraire préſomption. Le petit nombre de cavalerie Gauloiſe qui marcha à ſa rencontre pour l'attirer dans l'embuſcade, auroit dû lui faire ſoupçonner que l'ennemi ne cherchoit qu'à la faire tomber dans le piège ; mais plus valeureuſe que prudente, elle paya ſa témérité par ſa défaite & la mort de ſon Général. Je l'ai dit, je le répète encore, & le répéterai ſans ceſſe, il ne faut jamais s'opiniâtrer à ſuivre trop loin un ennemi en retraite, à moins qu'on ne voie très-clair devant ſoi, à moins que les flancs ne ſoient bien gardés & bien aſſurés, & que, par la ſituation du pays, on ne puiſſe pas tomber dans quelques embuſcades, ou être pris par ſes derrières. Il n'y a point de petites fautes à la guerre, & elles deviennent toutes capitales, quand on agit ſans principes, qu'on ne doute de rien, & que l'on va toujours en avant ſans examiner les moyens que l'on a, les obſtacles que l'ennemi peut oppoſer aux entrepriſes que l'on forme contre lui, & enfin qu'on agit ſans combinaiſons, ſans plan & ſuivant que les circonſtances ſe préſentent.

Avant J. C. 51.
An de Rome 603.

positi prœliarentur); quum constantius universi paludem transissent; paucisque resistentibus interfectis, pertinacius reliquam multitudinem essent insecuti: perterriti non solum ii, qui aut cominus opprimebantur, aut eminus vulnerabantur, sed etiam qui longius subsidiari consueverant, turpiter fugerunt; nec prius finem fugæ fecerunt, sæpe amissis superioribus locis, quam se aut in castra suorum reciperent, aut nonnulli pavore coacti longius profugerent: quorum periculo sic omnes copiæ sunt perturbatæ, ut vix judicari posset, utrum secundis minimis rebus insolentiores, an adversis mediocribus timidiores essent.

ceux des ennemis qui faisoient résistance, elle poursuivit vivement le reste. Cette hardiesse effraya tellement, non-seulement ceux qu'ils avoient en tête ou ceux qu'ils blessoient de loin, mais encore ceux qui étoient commandés pour les soutenir, qu'ils prirent tous honteusement la fuite, & que, poussés de hauteurs en hauteurs, ils ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils furent arrivés dans leur camp. La peur en entraîna même quelques-uns encore plus loin; ce qui troubla si fort toute l'armée, qu'on auroit eu peine à décider si la prospérité & les succès étoient plus capables de les enorgueillir, que le moindre revers de les atterrer.

XIV. Complurimis diebus iisdem in castris consumptis; quum propius accessisse

XIV. Après avoir passé plusieurs jours dans ce camp, ayant appris que C. Trébonius approchoit avec

legiones, & Caium Trebonium legatum, cognovissent; duces Bellovacorum, veriti similem obsessionem Alesiæ, noctu dimittunt eos, quos aut ætate, aut viribus inferiores, aut inermes habebant; unaque reliqua impedimenta; quorum perturbatum & confusum dum explicant agmen, (magna enim multitudo car-

ses Légions, & craignant d'être assiégés comme à Alesie, les Généraux Gaulois firent partir de nuit avec le bagage ceux que leur âge, leurs infirmités ou le défaut d'armes rendoient inutiles pour la guerre. Pendant qu'ils s'occupoient à faire partir cette multitude d'hommes & de bagages (car les Gaulois mènent toujours avec eux quantité de chariots, même dans les promptes expéditions (*a*);) le jour les ayant surpris, ils mirent quelques troupes

(*a*) Ne tiendrions-nous pas encore des anciens Gaulois, relativement à plusieurs objets, & sur-tout à cette quantité prodigieuse & superflue de bagages que nous traînons après nous à la suite de nos armées? Ne seroit-il pas possible, en conservant leur valeur, leur esprit vif & pénétrant, d'être plus militaires qu'eux, & que nous ne le sommes en effet? Ne pourrions-nous pas nous dispenser de les imiter dans ce qui est absolument opposé à l'homme vraiment militaire? Nous sommes assez éclairés par l'expérience pour ne pas ignorer que cette quantité de bagages rend les armées pesantes, affame un pays, exige des magasins en subsistances & en fourrages beaucoup plus considérables, & ruine l'Officier général, supérieur & autres. Ne pouvons-nous pas nous contenter du simple nécessaire? Un Français dans un camp, doit oublier le luxe des villes, il ne doit s'occuper que de ses devoirs, ne se nourrir que pour vivre, conserver sa santé & ses forces: or, la délicatesse des mets, la recherche dans la bonne-chère, sont plus nuisibles à la santé qu'elles ne contribuent à la conserver. Nos voisins nous montrent l'exemple de la sobriété. Les Autrichiens, les Prussiens ne font certainement pas une chère excellente ni recherchée dans leurs armées, ils ne la font pas

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

rorum etiam expeditos sequi Gallos consuevit;) oppressi luce, copias armatorum pro suis instruunt castris; ne prius Romani persequi se inciperent, quam longius agmen impedimentorum suorum pro-

en bataille à la tête de leur camp ; afin d'empêcher que les Romains n'entreprissent de les suivre avant qu'ils fussent éloignés. César de son côté, qui ne jugeoit pas à propos de les attaquer dans un poste si avantageux, au cas qu'ils se missent en défense, crut en même-tems

même très-bonne dans les villes, & s'il y en a quelques-uns plus sensuels qui cherchent à la faire plus délicate, ce n'est pas le général de la nation ; mais ce ne sera jamais dans un camp que les plus voluptueux oseront traîner après eux le faste qu'ils étalent dans les villes : Frédéric le trouveroit très-mauvais, & l'officier qui n'exécuteroit pas exactement ses loix somptuaires, quel que fût son grade, sa naissance, Prince ou Comte immédiat de l'Empire, il le puniroit si sévèrement, que son exemple retiendroit tous les autres. Il en seroit de même dans les armées Autrichiennes, l'Empereur Joseph II, ne souffriroit certainement pas qu'on étalât dans son camp un luxe déplacé & indécent. Que la France se pique d'avoir des troupes bien exercées & bien disciplinées, qu'elle mette son attention à ce que ses soldats soient bien habillés, bien armés & bien nourris ; sa cavalerie bien montée, bien armée & bien instruite ; enfin, que ses troupes soient prêtes à entrer en campagne au premier ordre, cette conduite sage & prudente, cette utile politique ne pourra qu'être approuvée & respectée : mais que le Français mette sa gloire à être cité dans l'armée pour la chère la plus délicate, tout son mérite consiste dans son cuisinier & dans son coffre-fort. Une vie voluptueuse ne s'accorde point avec celle d'un camp ; il faut renoncer à l'une, si l'on veut s'adonner à l'autre & remplir ses devoirs. Je ne suis point extrême ; je ne demande point que les Officiers généraux, supérieurs & particuliers, vivent comme des Tartares ; mais ils peuvent se nourrir solidement & sobrement, sans traîner à leur suite des vins étrangers, des liqueurs de toutes espèces, &

cessisset. At Cæsar neque resistentes tanto collis adscensu lacessendos judicabat ; neque non usque eo legiones admovendas, ut discedere ex eo loco sine periculo barbari, nostris militibus instantibus, non possent : ita, quum pa-

devoir faire avancer assez ses Légions pour que les Barbares ne pussent faire leur retraite tranquillement à sa vue. Ainsi, comme le marais qui séparoit les deux armées pouvoir, par la difficulté du passage, le retarder dans sa poursuite, & que la hauteur opposée qui touchoit presque au camp ennemi,

tout ce que ces fameux cuisiniers ont imaginé pour réveiller l'appétit & aiguiser le palais de ces voluptueux blasés, qui regardent comme une affaire très-importante & même capitale de satisfaire leur gourmandise & leur sensualité ; d'ailleurs la quantité de chariots, de mulets qu'il leur faut pour porter toutes ces denrées superflues, cause un embarras prodigieux, rend les armées pesantes, gêne le Général dans le choix de ses camps par la quantité de fourrages qu'il faut pour les chevaux qui traînent ces chariots inutiles, & le gêne conséquemment dans ses marches & dans ses opérations. Dans toutes les campagnes de César, il n'est jamais fait mention que de bled, de bétail & de fourrage ; on n'y parle ni de vin, ni de volailles, ni de ces denrées si recherchées dans nos camps. Que n'imitons-nous les Romains sur beaucoup d'objets, sur-tout dans la frugalité, nous qui aimons tant à prendre & à suivre les usages bons ou mauvais des autres nations. Si au moins nous les imitions sur l'objet des équipages & de la simplicité de la nourriture, nos armées n'en seroient que plus en état de bien faire la guerre ; elles seroient plus agissantes ; les changemens de camp seroient subits, tout pays leur seroit propre, & elles gagneroient en vitesse, ce qu'elles perdent aujourd'hui par leur pesanteur. La guerre ne seroit plus onéreuse à l'Officier ; le Souverain pourroit la continuer autant que les circonstances l'exigeroient, les armées seroient en meilleur état, & il lui en coûteroit moins pour les entretenir & les faire subsister.

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

ludem impeditam a castris castra dividere, (quæ transeundi difficultas celeritatem insequendi tardare posset;) atque id jugum, quod trans paludem pene ad hostium castra pertineret, mediocri valle a castris eorum intercisum animadverteret; pontibus palude constrata, legiones transducit; celeriterque in summam planitiem jugi pervenit, quæ declivi fastigio duobus ab lateribus muniebatur. Ibi legionibus instructis, ad ultimum jugum pervenit; aciemque eo loco constituit, unde tormento missa tela in hostium cuneos conjici possent.

(*) Voyez la Planch. XXIII.

n'étoit séparée du sien que par un petit vallon, il jetta des ponts sur le marais, y fit passer ses troupes, gagna promptement la hauteur dont la pente couvroit des deux côtés le flanc des Légions, les y rangea en bataille, marcha en avant & ne s'arrêta qu'à la portée du trait du camp ennemi (*).

XV. Barbari confisi loci natura; quum dimicare non recusarent, si forte Romani subire collem conarentur; paulatimque copias distributas dimittere non auderent,

XV. Les Barbares comptant sur l'avantage de leur poste ne refusoient pas de combattre, en cas que les Romains entreprissent de venir les attaquer sur la hauteur; mais ils n'osoient faire défiler leurs troupes, de crainte que, si elles étoient

ne disperſi perturbarentur, in acie permanſerunt. Quorum pertinacia cognita, Cæſar, viginti cohortibus inſtructis, caſtriſque eo loco metatis, muniri jubet caſtra. Abſolutis operibus, legiones pro vallo inſtructas collocat: equites, frænatis equis, in ſtationibus diſponit. Bellovaci, quum Romanos ad inſequendum paratos viderent; neque pernoctare, neque diutius permanere ſine cibariis eodem loco poſſent; tale conſilium ſui recipiendi inierunt: faſces, ubi conſederant, (nam in acie ſedere Gallos conſueſſe, ſuperioribus Commentariis declaratum eſt,) ſtramentorum ac virgultorum, quorum ſumma erat in caſtris copia, per manus inter ſe tranſditos, ante aciem collocaverunt; extremoque tempore diei, ſigno pronunciato, uno tempore

étoient diſperſées, on ne les mit en déſordre. Ils prirent le parti de reſter en bataille. Céſar les voyant opiniâtres à ne point quitter leur poſte, laiſſa vingt cohortes ſous les armes, campa & ſe retrancha dans cet endroit. L'ouvrage fini, il mit ſes Légions en bataille à la tête de ſes retranchemens, fit tenir ſa cavalerie prête à monter à cheval au premier ordre, & la chargea de la garde du camp. Les Barbares qui virent les Romains prêts à les ſuivre, ne pouvant ni paſſer la nuit, ni demeurer plus long-tems dans cet endroit ſans vivres, s'aviſèrent de cet expédient pour ſe retirer: de mains en mains ils tranſportèrent à la tête du camp toutes les bottes de paille & les faſcines ſur leſquelles ils ſont aſſis quand ils reſtent en bataille, comme il a été dit dans les livres précédens, & dont ils avoient une prodigieuſe quantité dans leur camp, & ſur le ſoir à un certain ſignal, ils mirent le feu à toutes en même-tems. La flamme de cet incendie s'étendant au loin, déroba tout-à-coup leurs troupes à la vue des Romains, & ils prirent ce mo-

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

incenderunt. Ita continens flamma copias omnes repente a conspectu texit Romanorum; quod ubi accidit, barbari vehementissimo cursu fugerunt.

XVI. Cæsar, etsi discessum hostium animadvertere non poterat, incendiis oppositis; tamen id consilium quum fugæ causa initum suspicaretur, legiones promovet, & turmas mittit ad in-

ment pour fuir avec la plus grande précipitation (*).

(*) Voyez la même Planche.

XVI. Quoique César ne pût voir leur départ, à cause de la flamme & de la fumée qui étoient entr'eux & lui, néanmoins jugeant que c'étoit une ruse pour cacher la retraite qu'ils projettoient, il fit avancer ses Légions, & envoya contr'eux sa cavalerie (*a*); pour lui, craignant

(*a*) On ne sait pas quel pouvoit être le projet de César en envoyant sa cavalerie contre les Gaulois; elle ne pouvoit pas passer à travers le feu. Le texte même dit que les flammes & la fumée l'empêchérent d'aller plus avant. Si César avoit pu lui faire faire un détour pour éviter ce front embrasé, la chose auroit été très-différente & le projet de César clair & connu; mais il ne le pouvoit pas, parce que le pays étoit montueux, couvert, de difficile accès, & dangereux pour la cavalerie par les embuscades qu'elle pouvoit trouver à chaque pas. Si on ne comprend point le but de César en envoyant sa cavalerie sur le camp embrasé des Gaulois, on comprend encore moins pourquoi les Gaulois, après s'être fait un rempart de feu impénétrable à toute espèce de troupes, & pouvant se retirer en ordre sans craindre d'être suivis, fuient avec la plus grande précipitation, & parcourent neuf milles de terrein sans s'arrêter, sans même regarder derrière eux, quoiqu'il n'y eut pas un seul cavalier de l'armée de César à leur fuite. L'effet que la terreur produit, est incompréhensible; l'homme n'est plus lui-même, & tel qui

sequendum : ipse veritus insidias, ne forte in eodem loco subsisteret hostis, atque elicere nostros in locum conaretur iniquum; tardius procedit. Equites, quum intrare fumum & flammam densissimam timerent, ac, si qui cupidius intraverant, vix suorum ipsi priores partes animadverterent equorum; insidias veriti, liberam facultatem sui recipiendi Bellovacis dederunt. Ita, fuga timoris simul caliditatisque plena, sine ullo detrimento, millia non amplius dena progressi hostes, munitissimo loco castra posuerunt. Inde,

quelque embuscade & que les ennemis ne se fussent arrêtés dans le même endroit pour attirer nos gens dans quelques postes désavantageux, il s'avança plus lentement. Notre cavalerie qui n'osoit pénétrer au travers d'une si grande flamme & d'une fumée si épaisse qui l'empêchoit seulement de voir la tête de ses chevaux, qui craignoit de tomber dans quelque embuscade, laissa aux ennemis le tems de faire leur retraite. Par cette ruse ils firent, sans aucune perte, trois lieues en tremblant, & campèrent dans un lieu très-avantageux; delà mettant sans cesse de la cavalerie & de l'infanterie en embuscade, ils incommodèrent beaucoup nos fourrageurs.

dans ces occasions, s'exposera à une mort, pour ainsi dire, certaine, & combattra comme un lion, dans d'autres, si la terreur le saisit, deviendra pusillanime & fuira comme un lièvre. Souvent les lâches donnent le ton à la multitude, & leur crainte se communique aux braves gens qui fuient sans savoir pourquoi, sans même éprouver en eux aucun sentiment de crainte que leur cœur ne connut jamais; mais entraînés par l'exemple, ils se mettent malgré eux au niveau des poltrons & des foibles.

Avant J. C 51. An de Rome 603.

quum sæpe in insidiis equites peditesque disponerent, magna detrimenta Romanis in pabulationibus inferebant.

XVII. Quod quum crebrius accideret, ex captivo quodam comperit Cæsar, Correum Bellovacorum ducem, fortissimorum millia sex peditum delegisse, equitesque ex omni numero mille, quos in insidiis eo loco collocaret, quem in locum, propter copiam frumenti ac pabuli, Romanos pabulatum missuros suspicaretur. Quo cognito consilio, Cæsar legiones plures, quam solebat, educit; equitatumque, quem præsidio semper pabulatoribus mittere consueverat, præmittit; huic interponit auxilia levis armaturæ: ipse cum legionibus quam potest maxime appropinquat.

XVIII. Hostes in insidiis

XVII. Comme cela arrivoit fort souvent, César apprit d'un prisonnier que Corréus, Général des ennemis, avec six mille fantassins & mille chevaux, tous gens d'élite, s'étoit embusqué dans un endroit où il croyoit que les Romains envoyeroient leurs fourrageurs, parce que ce lieu étoit abondamment pourvu de fourrage. Sur cet avis il fit partir un plus grand nombre de Légions qu'à l'ordinaire, fit marcher devant la cavalerie qu'il avoit coutume d'envoyer escorter les fourrageurs, y joignit des gens de traits, & s'avança lui-même le plus qu'il lui fut possible avec ses Légions.

XVIII. Les ennemis s'étoient

dispositi, cum sibi delegissent campum ad rem gerendam non amplius patentem in omnes partes passibus mille; silvis undique impeditissimis, aut altissimo flumine, velut indagine, munitum; hunc insidiis circumdederunt nostri. Explorato hostium consilio, ad præliandum animo atque armis parati; cum, subsequentibus legionibus, nullam dimicationem recusarent; turmatim in eum locum devenerunt. Quorum adventu quum sibi Correus oblatam occasionem rei gerendæ existimaret, primum cum paucis se ostendit; atque in proximas turmas impetum facit. Nostri constanter impetum sustinent insidiatorum; neque plures in unum locum conveniunt: quod plerumque equestribus prœliis quum propter aliquem timorem accidit, tum mul-

mis en embuscade dans une plaine qui n'avoit guères que mille pas d'étendue en tout sens, & qui étoit environnée de bois épais & d'une rivière fort profonde; les nôtres investirent cet endroit. La cavalerie, prête à en venir aux mains & instruite de la disposition de l'ennemi, marche à lui par turmes en bon ordre, suivie des Légions. Corréus qui l'apperçut, crut l'occasion favorable, & se présenta d'abord avec peu de monde & chargea les premières turmes; celles-ci soutinrent vigoureusement cette attaque, sans se rejoindre au gros de leur corps, ce qui arrive souvent dans les combats de cavalerie, quand on est surpris: alors le nombre nuit plus qu'il ne sert.

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

titudine ipsorum detrimentum accipitur.

XIX. Quum, dispositis turmis, invicem rari prœliarentur; neque ab lateribus circumveniri suos paterentur; erumpunt ceteri, Correo prœliante, ex silvis. Fit magna contentione diversum prœlium: quod quum diutius pari marte iniretur; paulatim ex silvis instructa multitudo procedit peditum, quæ nostros cogit cedere equites: quibus celeriter subveniunt levis armaturæ pedites, quos ante legiones missos docui; turmisque nostrorum interpositi, constanter prœliantur. Pugnatur aliquandiu pari contentione: deinde, ut ratio postulabat prœlii; qui sustinuerant primos impetus insidiarum, hoc ipso fiunt superiores, quod nullum ab insidiantibus imprudentes ac-

XIX. Comme ils ne combattoient que par turmes, sans cependant se laisser envelopper, le reste des ennemis, ayant Corréus à la tête, sortit de l'embuscade; alors l'affaire devint plus générale, mais sans aucun avantage de part & d'autre, jusqu'à ce que leur infanterie fut sortie peu à peu du bois; alors elle força notre cavalerie de se retirer. Notre infanterie légère qui, comme on l'a dit, étoit partie avec les Légions, vint aussi-tôt à son secours, & se mêlant dans les turmes, combattit avec fermeté. L'affaire fut quelque tems indécise; mais selon ce qui arrive ordinairement dans ces sortes de combats, où ceux qui ont soutenu la première attaque de ceux embusqués, deviennent supérieurs par la raison qu'on ne les avoit pas surpris. Cependant il nous vint avis, ainsi qu'aux ennemis, que les Légions approchoient, & que César étoit à leur tête. Nos troupes redoublèrent alors de vigueur, de crainte que, si l'affaire traînoit en

ceperant detrimentum. Accedunt propius interim legiones ; crebrique eodem tempore & nostris & hostibus nuncii afferuntur, Imperatorem instructis copiis adesse. Qua re cognita, præsidio cohortium confisi nostri, acerrime præliantur : ne, si tardius rem gessissent, victoriæ gloriam communicasse cum legionibus viderentur. Hostes concidunt animis, atque itineribus diversis fugam quærunt. Nequidquam : nam quibus difficultatibus locorum Romanos claudere voluerant, iis ipsi tenebantur. Victi tamen propulsique, majore parte amissa ; consternati, quo sors tulerat, confugiunt; partim silvis petitis, partim flumine ; qui tamen in fuga a nostris acriter insequentibus conficiuntur ; quum interim nulla calami-

longueur, les Légions ne vinssent partager avec elles l'honneur de la victoire. Au contraire, les ennemis perdirent courage, cherchèrent à se sauver par différens chemins ; mais ce fut inutilement; car les postes désavantageux dans lesquels ils avoient voulu nous enfermer, s'opposoient à leur retraite ; ainsi, vaincus, chassés, consternés de la perte de la plus grande partie de leurs gens, ils se retirèrent où ils purent, les uns dans les bois, les autres en passant la rivière, où notre cavalerie qui les suivoit l'épée dans les reins, les acheva. A l'égard de Corréus, qui ne se laissoit abattre par aucune disgrace, comme il ne voulut ni se retirer, ni se sauver dans les bois, ni se rendre, malgré ce qu'on put lui dire pour l'y engager, après avoir combattu vaillamment & blessé plusieurs des nôtres, il força les vainqueurs, irrités d'une si longue résistance, à le percer de coups.

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

tate victus Correus, excedere prœlio, silvasque petere, aut, invitantibus nostris ad deditionem, potuit adduci, quin fortissime præliando, compluresque vulnerando, cogeret elatos iracundia victores in se tela conjicere.

XX. Tali modo re gesta: recentibus prœlii vestigiis ingressus Cæsar: quum victos tanta calamitate existimaret hostes, nuncio accepto, locum castrorum relicturos; quæ non longius ab ea cæde abesse plus minus octo millibus passuum dicebantur; tametsi flumine impeditum

XX. Cette affaire ainsi terminée, César, qui marchoit sur les pas de ses troupes victorieuses, ne doute pas que les ennemis consternés d'une perte si considérable, n'en auroient pas plutôt appris la nouvelle, qu'ils abandonneroient leur camp, qui n'étoit éloigné que d'environ quatre lieues de l'endroit où l'action s'étoit passée. Ainsi, quoiqu'arrêté par la rivière, il la traversa avec son armée, & marcha en avant (a).

(a) On a vu plus haut que les Gaulois s'étoient embusqués dans une plaine qui n'avoit qu'environ mille pas d'étendue en tout sens; qu'elle étoit environnée de bois très-épais & d'une rivière très-profonde. Il est cependant vraisemblable que cette rivière n'environnoit qu'une partie de cette plaine; car il n'est pas dit que la cavalerie de César fut obligée de la traverser pour attaquer les Gaulois. Si cette rivière avoit entièrement environné cette plaine, l'embuscade de Corréus auroit été mal placée, parce que des troupes embusquées doivent pouvoir sortir de toute part & en force sur l'ennemi; si elles ne le peuvent pas, & qu'elles soient enfermées dans le lieu choisi pour

Alors

transitum videbat, tamen, exercitu transducto, progreditur. At Bellovaci, reliquæque civitates; repente ex fuga paucis, atque his vulneratis, receptis, qui silvarum beneficio casum evitaverant; omnibus adversis, cognita calamitate, interfecto Correo, amisso equitatu & fortissimis

Alors les Bellovaci & les autres peuples qui s'étoient joints à eux, informés de la déroute de leurs gens par ceux de leurs blessés qui avoient échappé en fuyant au travers des bois, considérant que tout leur étoit contraire & que rien ne leur réussissoit, & s'attendant à voir incessamment les Romains leur tomber sur les bras, que Corréus avoit été tué & qu'ils avoient perdu leur cavalerie

Avant J. C. 51.
An de Rome 603.

l'embuscade, elles se mettent sur la défensive, de l'offensive où elles veulent être. La rivière environnoit donc une partie de la plaine, & les Gaulois s'étoient placés dans l'anse rentrante que formoit la rivière, ayant les deux flancs couverts par la même rivière. Il est probable encore qu'ils avoient un pont derrière eux pour se retirer, en cas qu'ils y fussent forcés; mais que, pressés vivement par la cavalerie de César & ses armés à la légère, ils n'eurent pas le tems de le rompre après qu'ils l'eurent passé. Il est difficile de savoir comment César auroit pu faire passer cette rivière à son armée, si le pont avoit été rompu, d'autant qu'il est dit qu'elle étoit très-profonde; d'ailleurs il n'avoit avec lui ni bateaux, ni pontons, ni les choses nécessaires pour construire un pont, & quand il lui auroit été possible d'en établir un, les Gaulois auroient eu le tems de s'éloigner, de se mettre hors de portée d'être attaqués ou de s'opposer à la construction du pont. Il est bien dit dans le texte que César fit traverser la rivière à son armée; mais on traverse une rivière, ou sur un pont, ou dans un gué, ou à la nage, & la conjecture que j'avance me paroît juste relativement à la profondeur de la rivière. Ce qui me confirme dans mon opinion, c'est que Corréus tué, l'épouvante se mit sans doute dans toutes les troupes, qui songèrent plutôt à fuir qu'à rompre leur pont; ainsi il fut facile à César de faire passer la rivière à ses troupes & de suivre les Gaulois.

Avant J. C. 51. An de Rome 601.

peditibus ; quum adventare Romanos existimarent, concilio repente cantu tubarum convocato conclamant, ut legati obsidesque ad Cæsarem mittantur.

& leur meilleure infanterie, ils assemblèrent leur conseil au son des trompettes, & s'écrièrent qu'il falloit envoyer des Députés & des ôtages à César.

XXI. Hoc omnibus probato consilio, Comius Atrebas ad eos profugit Germanos, a quibus ad id bellum auxilia mutuatus erat; ceteri è vestigio mittunt ad Cæsarem legatos ; petuntque, ut ea pœna sit contentus hostium, quam, si sine dimicatione inferre integris posset, pro sua clementia atque humanitate nunquam profecto esset illaturus : afflictas opes, equestri prœlio, Bellovacorum esse; delectorum peditum multa millia interiisse : vix refugisse nuncios cædis : tamen magnum, ut in tanta calamitate, Bellovacos eo prœlio commodum esse consecutos; quod

XX. Cet avis ayant passé tout d'une voix, Comius Atrebate s'enfuit chez les Germains, qui lui avoient donné du secours dans cette guerre. Les autres députent sur le champ vers César pour le prier de se contenter du châtiment dont il les avoit punis, puisque sa clémence & son humanité ne lui permettroient pas d'en imposer un plus rude, même à une nation dont il n'auroit pas abattu les forces par la victoire. Ils lui représentèrent que toute la cavalerie des Bellovaci avoit péri, que plusieurs milliers de leur meilleure infanterie avoient été tués, qu'à peine en étoit-il échappé pour en porter la nouvelle ; que malgré tant de maux, ils avoient pourtant beaucoup gagné, puisque Corréus, l'auteur de la guerre & celui qui avoit excité le peuple, y avoit été tué, & que, tant qu'il

Correus, auctor belli, concitator multitudinis, esset interfectus : nunquam enim senatum tantum in civitate, illo vivo; quantum imperitam plebem, potuisse.

avoit vécu, la populace ignorante avoit toujours eu plus d'autorité dans la nation que le Sénat.

XXII. Hæc orantibus legatis, commemorat Cæsar; eodem tempore, superiore anno, Bellovacos ceterasque Galliæ civitates suscepisse bellum : pertinacissime hos ex omnibus in sententia permansisse, neque ad sanitatem reliquorum deditione esse perductos : scire atque intelligere se, causam peccati facillime mortuis delegari : neminem vero tantum pollere, ut, invitis principibus, resistente senatu, omnibus bonis repugnantibus, infirma manu plebis bellum concitare & gerere posset : sed tamen se contentum fore ea pœna, quam sibi ipsi contraxissent.

XXII. Après cette prière des Députés, César leur rappella la guerre qu'ils lui avoient faite l'année précédente, & dans laquelle ils avoient soulevé contre lui toute la Gaule; qu'eux seuls avoient persisté dans leur opiniâtreté & n'avoient pu se résoudre à se rendre comme les autres; que rien n'étoit plus aisé que de rejetter les fautes sur les morts; mais que jamais un particulier ne pouvoit, contre la volonté des Chefs, l'opposition du Sénat & de tous les gens de bien, engager une nation à faire la guerre, quand il n'avoit pour lui qu'une foible populace; cependant qu'il se contenteroit du mal qu'ils s'étoient fait à eux-mêmes.

Avant J. C. 51.
An de Rome 603.

XXIII. Nocte insequenti, legati responsa ad suos referunt: obsides conficiunt. Concurrunt reliquarum civitatum legati, quæ Bellovacorum speculabantur eventum. Obsides dant; imperata faciunt; excepto Comio; quem timor cohibebat cujusquam fidei suam committere salutem. Nam superiore anno T. Labienus, Cæsare in Gallia citeriore jus dicente, quum Comium comperisset sollicitare civitates, & conjurationem contra Cæsarem facere; infidelitatem ejus sine ulla perfidia judicavit comprimi posse: quem quia non arbitrabatur vocatum in castra venturum; ne tentando cautiorem faceret, C. Volusenum Quadratum misit, qui eum, per simulationem colloquii, curaret interficiendum. Ad eam rem delectos

XXIII. La nuit suivante, les Députés portèrent cette réponse à leurs gens, & aussi-tôt ils préparèrent des ôtages, & se soumirent à tout. Il faut en excepter Comius, que la crainte empêcha de se confier à qui que ce fût. L'année d'auparavant, Labiénus, ayant découvert que, dans le tems que César tenoit les Etats de Lombardie, ce même Comius sollicitoit les Gaules à la révolte & conspiroit contre César, avoit cru pouvoir sans injustice s'opposer à ses infidélités, & se doutant qu'il ne se rendroit pas au camp lorsqu'il y seroit mandé, il ne voulut pas tenter de l'y attirer, de crainte qu'il ne se tint sur ses gardes. Il envoya donc vers lui C. Volusénus qui, sous prétexte d'une entrevue, avoit ordre de se défaire de lui. Pour cela, on le fit accompagner de Centurions choisis. Quand ils furent assemblés & que Volusénus, suivant le signal dont on étoit convenu, eut pris la main de Comius, un Centurion, feignant d'être irrité d'une familiarité si extraordinaire, voulut le tuer, mais il en fut aussi-tôt empêché par les gens de

transdidit centuriones. Quum in colloquium ventum esset; &, ut convenerat, manum Comii Volusenus arripuisset; & centurio, velut insueta re permotus, vellet hominem conficère; celeriter a familiaribus prohibitus Comii, non potuit : graviter tamen primo ictu gladio caput percussit. Quum utrimque gladii

la suite de Comius; cependant il lui porta un rude coup d'épée sur la tête; aussi-tôt de part & d'autre on met l'épée à la main, moins dans le dessein de se battre que de se retirer. Nos gens crurent Comius mortellement blessé, & les Gaulois ayant reconnu le piège, craignirent pis encore que ce qui venoit d'arriver. Depuis ce tems-là, on disoit que Comius avoit juré de ne jamais paroître devant un Romain (*a*).

Avant J.C. 51. An de Rome 603.

(*a*) Comius auroit dû ajouter, *que les armes à la main*. En effet, il devoit être ulcéré contre les Romains, depuis que Labiénus, sous prétexte d'une entrevue, avoit voulu le faire assassiner. Quelques sujets de plaintes que César put avoir contre Comius, l'action de Labiénus étoit une trahison & une perfidie. Comius avoit un intérêt très-légitime à exciter les Gaules à la révolte, & à conspirer contre les oppresseurs de sa patrie, il étoit Gaulois. Tout barbare qu'il pouvoit être (c'étoit le nom que les Romains donnoient à tous les peuples qui ne leur étoient pas soumis), jamais il ne lui vint dans l'idée de faire assassiner César; c'étoit les armes à la main qu'il vouloit venger lui & son pays, & de César & des Romains. Et Labiénus, un Romain qui traitoit les autres nations de barbares, ose former le projet, non-seulement d'assassiner Comius, mais encore il l'exécute. On ne reconnoît point ici la générosité & la grandeur d'ame dont se piquoient les Romains. Il est, sans doute, permis de tâcher de se défaire de son ennemi en le combattant ouvertement; mais il est traître & bas de lui tendre un piège pour l'assassiner. Ces traits cependant sont fréquens dans l'histoire, même dans des siècles qui se rapprochent plus de nous; mais ils ne sont pas un exemple à suivre; ni une autorité qui puisse justifier Labiénus d'un projet aussi noir & d'une si honteuse lâcheté.

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

distrićti essent, non tam pugnandi quam diffugiendi fuit utrorumque consilium; nostrorum, quod mortifero vulnere Comium credebant affectum; Gallorum, quod, insidiis cognitis, plura, quam videbant, extimescebant. Quo facto; statuisse Comius dicebatur, nunquam in conspectum cujusquam Romani venire.

XXIV. Bellicosissimis gentibus devictis, Cæsar, quum videret nullam jam esse civitatem, quæ bellum pararet, quo sibi resisteret; sed nonnullos ex oppidis demigrare, ex agris effugere, ad præsens imperium evitandum, plures in partes exercitum dimittere constituit. M. Antonium quæstorem, cum legione undecima, sibi conjungit: C. Fabium legatum, cum cohortibus quin-

XXIV. César, vainqueur d'une nation si guerrière, ne voyant plus aucun peuple de la Gaule prêt à la guerre, ni à lui résister, & considérant d'ailleurs que quelques particuliers quittoient le pays pour s'affranchir de la domination présente, prit le parti de distribuer ses troupes en plusieurs quartiers. Il garda auprès de lui le Questeur M. Antoine avec la onzième Légion, envoya C. Fabius avec vingt-cinq cohortes dans le canton de la Gaule le plus opposé à celui où il étoit alors, parce qu'il avoit appris que plusieurs peuples y étoient en armes,

Avant J. C. 52.
An de Rome 603.

que & viginti, mittit in diversissimam partem Galliæ; quod ibi quasdam civitates in armis esse audiebat; neque Caium Caninium Rebilum legatum, qui illis regionibus præerat, satis firmas binas legiones habere existimabat. Titum Labienum ad se evocat: legionemque duodecimam, quæ cum eo fuerat in hibernis, in Togatam Galliam mittit, ad colonias civium Romanorum tuendas; ne quod simile incommodum accideret decursione barbarorum, ac superiore æstate Tergestinis accidisset, qui repentino latrocinio atque impetu eorum erant oppressi. Ipse ad devastandos depopulandosque fines Ambiorigis, proficiscitur: quem perterritum atque fugientem, quum redigi posse in suam potestatem desperasset, proximum

& que C. Caninius Rebilus, un de ses Lieutenans qui y commandoit, ne lui paroissoit pas assez fort avec deux Légions, pour les contenir dans l'obéissance. Il rappella auprès de lui T. Labiénus, & envoya la douzième Légion, qu'il commandoit, dans la Lombardie, pour défendre les colonies romaines & les garantir de malheurs pareils à ceux auxquels les peuples de l'Istrie avoient été exposés la campagne précédente par les courses subites des Barbares qui les avoient pillés. Pour lui, il partit pour aller mettre tout à feu & à sang dans le pays d'Ambiorix; car après l'avoir obligé par la terreur de ses armes à prendre la fuite, comme il déséspéroit de le soumettre, il crut qu'il y alloit de son honneur de faire tant de désordre chez lui, sans épargner ni ses sujets, ni leurs habitations, ni leurs troupeaux, que ce Prince, devenu l'horreur de ceux qui lui étoient attachés, en cas qu'il en restât encore quelques-uns, ne pût pas même trouver de retraite dans son propre pays, dont il auroit causé la désolation & les malheurs.

suæ dignitati esse ducebat, adeo fines ejus vastare civibus, ædificiis, pecore, ut odio suorum Ambiorix, si quos fortuna fecisset reliquos, nullum reditum propter tantas calamitates haberet in civitatem.

XXV. Quum in omnes partes finium Ambiorigis, aut legiones aut auxilia dimisisset; atque omnia cædibus, incendiis, rapinis, vastasset: magno numero hominum interfecto aut capto: Labienum cum duabus legionibus in Treviros mittit; quorum civitas, propter Germaniæ vicinitatem, quotidianis exercitata bellis, cultu & feritate non multum a Germanis differebat: neque imperata unquam, nisi exercitu coacta, faciebat.

XXV. Après avoir dispersé ses troupes dans tous les Etats d'Ambiorix, y avoir mis tout à feu & à sang, & avoir tué ou fait prisonniers quantité de ses sujets, il envoya Labiénus avec deux Légions contre ceux de Trèves, que le voisinage des Germains avoit très-expérimentés dans l'art de la guerre; ensorte qu'ils en avoient si bien pris les mœurs & la férocité, qu'il falloit toujours une armée pour les faire obéir.

XXVI. Interim Caius Caninius legatus, quum ma-

XXVI. Cependant C. Caninius, Lieutenant de César, ayant appris par

gnam multitudinem convenisse hostium in fines Pictonum, litteris nunciisque Duracii cognovisset, qui perpetuo in amicitia Romanorum permanserat quum pars quædam civitatis ejus defecisset; ad oppidum Limonem contendit: quo quum adventaret; atque ex captivis certius cognosceret, multis hominum millibus, Dumnaco duce Andium, Duracium clausum Limone oppugnari; neque infirmas legiones hostibus committere auderet; castra munito loco posuit. Dumnacus, quum appropinquare Caninium cognovisset; copiis omnibus ad legiones conversis, castra Romanorum oppugnare instituit. Quum complures dies in oppugnatione consumpsisset; &, magno suorum detrimento, nullam partem munitionum convel-

par des lettres & par des couriers de Duracius, qui avoit toujours été attaché aux Romains, quoiqu'une partie de sa nation les eut abandonnés, qu'une grande quantité d'ennemis étoient assemblés sur les frontières des Pictons, partit pour se rendre à Lemovicum (*). Comme il n'en étoit pas éloigné, quelques prisonniers lui confirmèrent qu'une nombreuse armée conduite par Dumnacus, Chef des Andes, enfermoit & assiégeoit Duracius dans Lemovicum, & comme il n'avoit pas assez de troupes pour entreprendre d'attaquer l'ennemi, il se campa très-avantageusement. Dumnacus, informé que Caninius approchoit, laisse le siége, tourne toutes ses forces contre les Légions & vient les attaquer dans leur camp. Après avoir perdu bien du tems & bien du monde à cette attaque, sans avoir pu rien forcer, il retourna au siége.

(*) Limoges.

Avant J. C. 51.
An de Rome 603.

lere potuisset; rursus ad obsidendum Limonem rediit.

XXVII. Eodem tempore Caius Fabius legatus complures civitates in fidem recipit, obsidibus firmat; litterisque Caii Caninii certior fit, quæ in Pictonibus gerantur. Quibus rebus cognitis, proficiscitur ad auxilium Duracio ferendum. At Dumnacus, adventu Fabii cognito; desperata salute, si tempore eodem coactus esset & Romanum externum sustinere hostem, & respicere ac timere oppidanos; repente eo ex loco cum copiis recedit: nec se satis tutum fore arbitratur, nisi flumen Ligerim, quod erat ponte propter magnitudinem transeundum, copias transduxisset. Fabius, etsi nondum in conspectu venerat hostibus, neque se cum Caninio con-

XXVI. Dans ce tems-là, C. Fabius reçut les soumissions de plusieurs peuples qui lui donnèrent des ôtages, & apprit par les lettres de Caninius ce qui se passoit chez les Pictons. Sur cet avis, il marche au secours de Duracius; mais Dumnacus ayant appris l'arrivée de Fabius & désespérant de pouvoir résister, s'il étoit obligé de s'opposer en même-tems à l'armée des Romains, qui l'attaqueroit au-dehors, & à ceux de la ville, qui n'étoient pas moins à craindre, se retira promptement avec ses troupes, & crut qu'il ne seroit pas en sûreté, à moins de mettre le fleuve Ligeris entre lui & les Romains. Quoique Fabius n'eut encore ni paru devant l'ennemi, ni joint Caninius, cependant instruit par ceux qui connoissoient le pays, il ne douta nullement que les Barbares effrayés ne prissent la route qu'ils prirent en effet; il marcha donc vers le pont sur lequel Dumnacus vouloit passer le Ligeris, & ordonna à sa cavalerie

junxerat ; tamen , doctus ab iis qui locorum noverant naturam , potissimum credidit , hostes perterritos eum locum , quem petebant , petituros. Itaque cum copiis ad eumdem pontem contendit ; equitatumque tantum procedere ante agmen imperat legionum, quantum quum processisset, sine defatigatione equorum in eadem se reciperet castra. Consequuntur equites nostri , ut erat præceptum ; invaduntque Dumnaci agmen ; & fugientes perterritosque, sub sarcinis in itinere agressi ; magna præda , multis interfectis , potiuntur. Ita , re bene gesta , se recipiunt in castra.

de devancer les Légions de façon que, sans fatiguer les chevaux, elle pût facilement les rejoindre & se rendre dans le même camp. Notre cavalerie partit , comme elle en avoit l'ordre , & arrivée à l'armée de Dumnacus qui étoit chargée de bagages , elle l'attaqua dans sa retraite , fit un grand butin , tua beaucoup de monde , & après ce succès se rendit au camp.

XXVIII. Insequenti nocte Fabius equites præmittit , sic paratos , ut confligerent atque omne agmen morarentur , dum consequeretur

XXVIII. La nuit suivante , Fabius fit repartir la cavalerie , lui recommandant d'inquiéter l'ennemi dans sa marche pour la retarder jusqu'à son arrivée. Q. Atius Varus,

Avant J. C. 51. An de Rome 60.

ipse. Cujus præceptis ut res gereretur, Quintus Atius Varus, præfectus equitum, singularis & animi & prudentiæ vir, suos hortatur; agmenque hostium consecutus, turmas partim idoneis locis disponit, partim equitum prœlium committit. Consistit audacius equitatus hostium, succedentibus sibi peditibus; qui, toto agmine subsistentes, equitibus suis contra nostros ferunt auxilium. Fit prœlium acri certamine. Namque nostri, con temptis pridie superatis hostibus; quum subsequi legiones meminissent; & pudore cedendi, & cupiditate celerius per se conficiendi prœlii, fortissime contra pedites præliantur : hostesque, nihil amplius copiarum accessurum credentes, ut pridie cognoverant; delendi equitatus nos-

Préfet de la cavalerie, homme prudent & expérimenté, après l'avoir exhorté à faire son devoir, se mit à suivre les ennemis, place une partie de ses troupes dans des endroits propres à son dessein, & attaque la cavalerie ennemie avec l'autre. Il fut reçu d'autant plus courageusement, que leur infanterie qui suivoit en corps, fit halte, & vint secourir leur cavalerie contre la nôtre. L'action fut très-vive, car nos gens méprisoient un ennemi qu'ils avoient vaincu la veille & se souvenoient que les Légions les suivoient; ainsi ne voulant pas avoir la honte de céder, & empressés de terminer promptement l'affaire eux seuls, ils combattoient avec le plus grand courage. D'un autre côté, les ennemis se flattant de n'avoir affaire qu'au même nombre de troupes qu'ils avoient vu le jour précédent, croyoient avoir trouvé le moment favorable de détruire entièrement notre cavalerie.

tri nacti occasionem videbantur.

XXIX. Quum aliquandiu summa contentione dimicaretur ; Dumnacus instruit aciem, quæ suis esset equitibus invicem præsidio. Tum repente confertæ legiones in conspectum hostium veniunt. Quibus visis, perculsæ barbarorum turmæ, ac perterritæ acies hostium, perturbato impedimentorum agmine, magno clamore discursuque passim fugæ se man-

XXIX. Après un combat qui dura quelque tems avec une grande opiniâtreté, Dumnacus fit avancer son infanterie pour secourir & soutenir sa cavalerie ; dans ce moment nos Légions parurent les rangs serrés : cette vue frappa & effraya si fort les ennemis, qu'aussi-tôt ils se débandèrent, s'embarrassèrent dans le bagage & causèrent une extrême confusion, & en jettant de grands cris, se mirent à fuir d'un côté & d'autre (a). Notre cavalerie, qui l'instant d'auparavant les avoit poussés malgré toute leur résistance,

(a) La frayeur qu'inspirèrent aux Gaulois les Légions de Fabius, aussi-tôt qu'ils purent les appercevoir, est incompréhensible ; l'infanterie, qui marchoit au secours de leur cavalerie, mal-menée par celle des Romains, avoit encore le tems, avant l'arrivée de l'infanterie romaine, d'attaquer sa cavalerie & de la forcer à se retirer sur son infanterie ; mais l'effet de la terreur sur la multitude est très-difficile à définir. Quoi ! des Gaulois armés par la haine qu'ils portoient aux Romains, qui combattoient pour leur liberté, braves par caractère, se croient perdus, parce qu'ils voient de loin arriver l'infanterie romaine, & fuient sans oser même regarder derrière eux. On ne peut attribuer cette terreur panique qu'au peu d'ordre & d'ensemble qui étoient dans leur armée, à l'incapacité de Dumnacus, qui ne sut pas se faire obéir, ou à quelques soldats foibles qui crurent voir les Romains sur leur dos, tandis

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

dant. At noſtri equites, qui paulo ante cum reſiſtentibus fortiſſime conflixerant; lætitia victoriæ elati, magno undique clamore ſublato, cedentibus circumfuſis, quantum equorum vires ad perſequendum, dextræque ad cædendum valent, tantum eo prœlio interficiunt. Itaque amplius millibus duodecim aut armatorum, aut eorum, qui timore arma projecerant, interfectis; omnis multitudo capitur impedimentorum.

ravie de ſe voir victorieuſe, jette de toute part des cris de joie, ſe répand à droite & à gauche, court à toute bride à leur pourſuite, & les paſſe au fil de l'épée, tant qu'elle a de forces & d'haleine. Il en périt plus de douze mille, tant de ceux qui furent tués les armes à la main, que de ceux qui les mirent bas de frayeur, & tout leur bagage fut pris.

XXX. Qua ex fuga, quum conſtaret Drapetem Senonem, (qui, ut primum defecerat Gallia, collectis undique perditis hominibus, ſervis ad libertatem vocatis, exulibus omnium civitatum acci-

XXX. Après cette défaite, on apprit que Drapès, Sénonois, qui, à la première révolte des Gaules, avoit ramaſſé une armée de gens perdus de débauche, d'eſclaves à qui il avoit promis la liberté, de bannis, de voleurs, avec laquelle il avoit ſouvent enlevé nos bagages

qu'ils étoient peut-être encore éloignés de plus de trois milles; & qui, par des cris de frayeur, inſpirèrent la même crainte aux autres, mirent le déſordre dans toutes les troupes, & furent la cauſe principale de la déroute de toute l'armée.

tis, receptis latronibus, impedimenta & commeatus Romanorum interceperat,) non amplius hominum quinque millibus ex fuga collectis, provinciam petere; unaque consilium cum eo Luterium Cadurcum cepisse; quem in superiore Commentario, prima defectione Galliæ, facere in provinciam impetum voluisse cognitum est: Caninius legatus, cum legionibus duabus, ad eos persequendos contendit; ne de timore aut detrimento provinciæ, magna infamia, perditorum hominum latrociniis, caperetur.

& nos convois, avoit joint à son armée cinq mille des fuyards, & qu'il marchoit vers la Province Romaine, de concert avec Luterius Cadurcus (*) qui, comme on l'a vu, avoit formé le même dessein pendant la première révolte. Caninius, Lieutenant de César, se mit à leur poursuite avec deux Légions, pour empêcher que l'effroi ou même le dommage causé à notre Province par le pillage de ces brigands, ne déshonorât l'armée romaine.

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

(*) de Quercy.

XXXI. C. Fabius cum reliquo exercitu, in Carnutes reliquasque proficiscitur civitates; quarum eo prœlio, quod cum Dumnaco fecerat, copias esse accitas sciebat. Non enim dubitabat,

XXXI. C. Fabius, avec le reste de l'armée, marcha contre les Carnutes & contre les autres nations dont il savoit que les troupes étoient venues au secours de Dumnacus, dans l'affaire qu'il venoit d'avoir avec lui; car il ne doutoit pas que ce nouveau revers ne les rendit plus

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

quin recenti calamitate submissiores essent futuræ; dato vero spatio ac tempore, eodem instante Dumnaco, possent concitari. Qua in re, summa felicitas celeritasque in recipiendis civitatibus Fabium consequitur. Nam Carnutes, qui, sæpe vexati, nunquam pacis fecerant mentionem; datis obsidibus, veniunt in deditionem; ceteræque civitates positæ in ultimis Galliæ finibus, Oceano conjunctæ, quæ Armoricæ appellantur; auctoritate adductæ Carnutum, adventu Fabii legionumque, imperata sine mora faciunt.

soumis, & il prévoyoit que si on leur donnoit le tems de se reconnoître, Dumnacus pourroit encore les porter à la révolte; sa diligence eut tout l'effet qu'il en espéroit, & ces peuples rentrèrent dans le devoir; car les Carnutes qui, malgré leurs malheurs, n'avoient jamais parlé de se rendre, se soumirent & donnèrent des ôtages. Les autres nations qui habitent sur l'Océan, à l'extrémité de la Gaule, & que l'on nomme Armoriques, déterminés par la démarche des Carnutes & par l'arrivée de Fabius avec ses Légions, obéirent aussi sur le champ. Ainsi Dumnacus chassé de son pays, errant, n'osant se montrer, fut obligé de se sauver presque seul au bout de la Gaule (*a*).

(*a*) César avoit eu l'art de communiquer son activité à ses Lieutenans; qu'il fut absent ou présent, il les échauffoit du feu de son génie; il suffisoit qu'ils fussent Lieutenans de César pour participer à ses grands talens pour la guerre. Tant que Labiénus fut Lieutenant de Jules, qu'il fut son bras droit, il montra les talens d'un grand Capitaine, & exécuta des choses dignes du plus grand éloge; mais dès qu'il l'eut quitté pour embrasser le parti de Pompée, on ne vit plus qu'un homme médiocre & très-ordinaire.

XXXII. Quant

Avant J. C. 51.
An de Rome 603.

Dumnacus suis finibus expulsus, errans, latitansque, solus extremas Galliæ regiones petere coactus est.

XXXII. At Drapes, unaque Luterius, quum legiones Caniniumque adesse cognoscerent; nec se sine certa pernicie, persequente exercitu, putarent Provinciæ fines intrare posse; nec jam liberam vagandi latrocinandique facultatem haberent: consistunt in agris Cadurcorum. Ibi quum Luterius apud suos cives quondam, integris rebus, multum potuisset, semperque auctor novorum consiliorum magnam apud barbaros auctoritatem haberet; oppidum Uxillodunum, quod in clientela fuerat ejus, natura loci egregie munitum, occupat suis & Drapetis copiis, oppidanosque sibi conjungit.

XXXII. Quant à Drapès & à Lutérius, voyant que Caninius les poursuivoit avec ses Légions, que leur perte étoit certaine, qu'il leur étoit impossible de pénétrer dans la Province Romaine, & qu'ils n'avoient plus la liberté de piller & de voler, ils se retirent chez les Cadurci. Lutérius avoit eu autrefois un grand crédit dans ce pays-là avant son malheur, & comme il étoit toujours prêt à remuer, il avoit acquis une grande autorité chez ces Barbares; il entra donc avec ses troupes & celles de Drapès dans Uxillodunum (*), ville très-forte par son assiette, qui avoit été sous sa protection, & il mit les habitans dans ses intérêts.

(*) Cadenac, en Quercy.

Avant J. C. 51.
An de Rome 603.

XXXIII. Quo quum confestim C. Caninius venisset; animadverteretque omnes oppidi partes præruptissimis saxis esse munitas, quo, defendente nullo, tamen armatis adscendere esset difficile; magna autem impedimenta oppidanorum videret, quæ, si clandestina fuga subtrahere conarentur, effugere non modo equitatum, sed ne legiones quidem possent: tripartito cohortibus divisis, trina excelsissimo loco castra fecit; a quibus paulatim, quantum copiæ patiebantur, vallum in oppidi circuitu ducere instituit.

XXXIII. C. Caninius y accourut aussi-tôt; mais ayant trouvé cette ville située sur un rocher escarpé de toutes parts, où il étoit difficile aux troupes de monter, quand même il n'y auroit eu personne pour la défendre, ayant aussi appris que les habitans y avoient enfermé quantité de bagages, & qu'ils ne pouvoient l'en faire sortir assez secrettement pour qu'il ne tombât pas entre les mains de sa cavalerie, ou même de ses Légions, il partagea ses cohortes en trois corps, les posta sur les trois plus hautes montagnes d'alentour, & delà, autant que le nombre de ses troupes pouvoit le permettre, il fit tirer une ligne de contrevallation autour de la place.

XXXIV. Quod quum animadverterent oppidani, miserrimaque Alesiæ memoria solliciti, similem casum obsessionis vererentur; maximeque ex omnibus Luterius, qui fortunæ illius periculum

XXXIV. A la vue de ces retranchemens, les assiégés se rappellèrent avec effroi le triste sort d'Alésie, & en craignirent un pareil. Lutérius sur-tout qui s'y étoit trouvé, remontra qu'il falloit principalement songer aux vivres; c'est pourquoi ils résolurent unanimement

fecerat, moneret rationem frumenti esse habendam: constituunt omnium consensu, parte ibi relicta copiarum, ipsi cum expeditis ad importandum frumentum proficisci. Eo consilio probato; proxima nocte, duobus millibus armatorum relictis, reliquos ex oppido Drapes & Luterius educunt: ii, paucos dies morati, ex finibus Cadurcorum, (qui partim re frumentaria sublevare eos cupiebant; partim prohibere,

qu'une partie de leurs troupes resteroit dans la place, & que les autres iroient chercher du bled; en conséquence de cette décision, ils laissèrent deux mille hommes dans la ville, & la nuit suivante, Drapès & Lutérius sortirent avec le reste (*a*). Au bout de quelques jours, ils revinrent avec un convoi de bled qu'ils avoient pris chez les Cadurci, qui d'un côté souhaitoient de les aider de leurs vivres, & de l'autre ne pouvoient les empêcher de les prendre. Ils attaquèrent plusieurs fois nos forts la nuit, ce qui empêcha Caninius d'achever sa contrevallation, dans la crainte de

Avant J. C. 51.
An de Rome 603.

(*a*) Il est vraisemblable que, lorsque Drapés & Lutérius se déterminèrent à sortir de la place pour aller chercher des vivres, la ligne de contrevallation des Romains n'étoit point achevée; si elle l'eût été, les deux Généraux Gaulois n'auroient pas pu sortir sans attaquer les troupes qui l'auroient gardée. Il est bien dit que Caninius fit tirer une ligne de contrevallation autour de la place; une ligne quelconque est bientôt tirée & tracée, mais elle n'est pas pour cela achevée; il faut du tems pour élever les retranchemens & les perfectionner. Sans doute que Caninius n'avoit encore fait fortifier que les trois montagnes sur lesquelles il avoit placé ses trois corps de troupes; car il est dit que ce qui l'empêcha d'achever sa ligne de contrevallation, ce fut la crainte de n'avoir pas suffisamment de troupes pour la défendre en force dans toutes ses parties.

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

quo minus sumerent, non poterant;) magnum numerum frumenti comparant. Nonnunquam autem expeditionibus nocturnis castella nostrorum adoriuntur : quam ob causam C. Caninius toto oppido munitiones circumdare moratur ; ne aut opus effectum tueri non possit, aut plurimis in locis infirma disponat præsidia.

n'avoir pas assez de monde pour la défendre & pour mettre d'assez forts corps-de-garde en tant d'endroits.

XXXV. Magna copia frumenti comparata ; considunt Drapes & Luterius non longius ab oppido decem millibus passuum, unde paulatim frumentum in oppidum supportarent. Ipsi inter se provincias partiuntur : Drapes, castris præsidio cum parte copiarum restitit : Luterius, agmen jumentorum ad oppidum adducit. Dispositis ibi præsidiis; hora noctis circiter decimasi, sylvestribus angustis-

XXXV. Leur provision faite en abondance, Drapès & Lutérius vinrent camper à environ trois lieues de la ville, d'où ils devoient faire peu à peu entrer leur bled. Ils se partagèrent les fonctions. Drapès resta à la garde du camp avec une partie de ses troupes, & Lutérius se chargea de la conduite du convoi. Il posa pour cet effet des corps-de-garde dans les endroits convenables, & vers quatre heures après minuit, il fit marcher le convoi par des petites routes dans les bois pour le faire entrer dans la ville. Nos sentinelles entendirent

que itineribus frumentum importare in oppidum instituit : quorum strepitum vigiles castrorum quum sensissent ; exploratoresque missi, quæ agerentur renunciassent ; Caninius celeriter cum cohortibus armatis ex proximis castellis, in frumentarios sub ipsam lucem impetum fecit. Ii, repentino malo perterriti, diffugiunt ad sua præsidia : quæ nostri ut viderunt ; acrius contra armatos incitati, neminem ex eo numero vivum capi patiuntur. Effugit inde cum paucis Luterius, nec se recipit in castra.

leur bruit, & l'on envoya des coureurs à la découverte. Sur leur rapport, Caninius sortit avec les cohortes qui étoient de garde dans les postes voisins, & vint tomber vers le point du jour sur le convoi, qui, surpris de cette attaque imprévue, se retira vers son escorte. En même-tems nos gens fondirent tête baissée sur ces troupes & firent main-basse sur tout. Lutérius se sauva avec peu de monde, & ne se retira point dans son camp.

XXXVI. Re bene gesta ; Caninius ex captivis comperit, partem copiarum cum Drapete esse in castris a millibus non amplius decem. Qua re ex compluribus cognita : quum intelligeret, fugato duce altero, perter-

XXXVI. Après ce combat, Caninius apprit par des prisonniers que Drapès étoit resté avec une partie des troupes dans un camp qui n'étoit qu'à trois lieues delà. Cet avis lui ayant été confirmé d'ailleurs, il comprit qu'après la défaite de Lutérius, Drapès & ses troupes étonnées du coup, ne lui

Avant J. C. 51.
An de Rome 603.

ritos reliquos facile opprimi posse ; magnæ felicitatis esse arbitrabatur, neminem ex cæde refugisse in castra, qui de accepta calamitate nuncium Drapeti perferret. Sed, cum in experiundo periculum nullum videret ; equitatum omnem, Germanosque pedites, summæ velocitatis omnes, ad castra hostium præmittit : ipse legionem unam in trina castra distribuit ; alteram secum expeditam ducit. Quum propius hostem accessisset : ab exploratoribus, quos præmiserat, cognoscit ; castra eorum, ut barbarorum fert consuetudo, relictis locis superioribus, ad ripas fluminis esse demissa ; at Germanos, equitesque, imprudentibus omnibus, de improviso advolasse, & prœlium commisisse. Qua re cognita ; legionem armatam instruc-

donneroient pas grande peine. Il regarda comme un bonheur qu'aucun de ceux qui avoient échappé au carnage n'eut pris la route du camp pour en porter la nouvelle à Drapès ; du reste, comme il croyoit ne rien risquer en éprouvant ce qui en arriveroit, il laissa une Légion dans ses trois camps, envoya devant toute sa cavalerie & l'infanterie des Germains, qui, par sa vitesse, pouvoir égaler la cavalerie même, & suivir avec son autre Légion. Quand il fut près des ennemis, ayant envoyé à la découverte, on lui rapporta que, selon leur coutume, les Barbares étoient campés au pied de la montagne sur le bord de la rivière, & que sa cavalerie & l'infanterie des Germains y étoient arrivées, au moment qu'ils s'y attendoient le moins ; elles les avoient attaquées. Sur cet avis, il part avec sa Légion rangée en bataille, & le signal ayant été donné, il s'empara des hauteurs : alors les Germains & les cavaliers appercevant les enseignes de la Légion, redoublèrent leur attaque ; les cohortes fondirent en même-tems de tous côtés, de

tamque adducit. Ita, repente omnibus ex partibus ſigno dato, loca ſuperiora capiuntur. Quod ubi accidit; Germani, equiteſque, ſignis legionis viſis, vehementiſſime prœliantur. Confeſtim omnes cohortes undique impetum faciunt. Omnibus aut interfectis, aut captis; magna præda potiuntur. Capitur ipſe eo prœlio Drapes.

ſorte que tout ayant été pris ou tué, on fit un grand butin: Drapès lui-même fut pris dans ce combat.

XXXVII. Caninius, feliciſſime re geſta, ſine ullo pene militis vulnere, ad obſidendos oppidanos revertitur. Externoque hoſte deleto; cujus timore augere præſidia, & munitione oppidanos circumdare prohibitus erat, opera undique imperat adminiſtrari. Venit eodem cum ſuis copiis poſtero die C. Fabius; partemque oppidi ſumit ad obſidendum.

XXXVII. Après cet heureux ſuccès, où nous n'eûmes preſque pas un ſoldat de bleſſé, Caninius retourna au ſiége, & n'ayant plus à craindre d'ennemis au-dehors qui puſſent l'inquiéter ni empêcher la contrevallation d'être achevée, il y fit travailler promptement. Le lendemain C. Fabius arriva avec ſes troupes, & ſe chargea d'attaquer la ville par un côté.

XXXVIII. Cæſar inte-

XXXVIII. Cependant Céſar

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

rim M. Antonium quæstorem, cum cohortibus quindecim, in Bellovacis reliquit; ne qua rursus novorum consiliorum capiendorum Belgis facultas daretur. Ipse reliquas civitates adit: obsides plures imperat: timentes omnium animos consolatione sanat. Quum in Carnutes venisset; quorum in civitate, superiore commentario, Cæsar exposuit initium belli esse ortum: quod præcipue eos, propter conscientiam facti, timere animadvertebat; quo celerius civitatem metu liberaret, principem sceleris ipsius & concitatorem belli Guturvatum ad supplicium deposcit: qui, etsi ne civibus quidem suis se committebat; tamen celeriter, omnium cura quæsitus, in castra perducitur. Cogitur in ejus supplicium Cæsar contra naturam suam,

laissa le Questeur M. Antoine dans le pays des Bellovaci avec quinze cohortes, pour empêcher les Belges de former quelques nouvelles entreprises. Il visita lui-même les autres nations, en exigea un plus grand nombre d'ôtages, & rassura tous ceux qui croyoient avoir à craindre. Etant arrivé chez les Carnutes, qui, comme on l'a dit plus haut, avoient donné lieu à recommencer la guerre, & voyant que le souvenir de cette action les faisoit trembler, pour les rassurer, il demande qu'on lui livre Guturvatus, chef & principal auteur de la révolte. Quoique ce Gaulois se fut caché, parce qu'il ne se fioit pas même à ses citoyens, cependant on le chercha avec tant de soin, qu'on le lui amena bientôt au camp. César, contre son penchant naturel, fut obligé d'en ordonner le supplice, auquel accoururent presque tous ses soldats, qui imputoient à Guturvatus tous les dangers qu'ils avoient courus & toutes les pertes qu'ils avoient faites dans cette guerre; ainsi après avoir été rude-

ment

maximo militum concursu; qui omnia pericula & detrimenta belli, a Guturvato accepta referebant ; adeo ut verberibus exanimatum corpus securi feriretur.

ment fouetté de verges, on lui trancha la tête (a).

(a) Il est bien difficile de se persuader que le penchant naturel de César le portât à la clémence ; il pouvoit, dans la circonstance présente, avoir raison de sévir rigoureusement contre Guturvatus. Il y a sans doute des occasions où il est nécessaire de faire des exemples terribles, & où la clémence, dans le Chef, est plutôt foiblesse que bonté, où l'impunité ne sert qu'à augmenter les coupables ; mais tant de sang versé depuis sa première campagne contre les Suisses, jusqu'à la soumission totale des Gaules, pendant lequel tems il fit périr, lui ou ses Lieutenans, plus d'un million d'hommes, de vieillards, de femmes & d'enfans, n'est certainement pas une preuve des sentimens d'humanité que lui prête Hirtius. Il est, sans doute, des circonstances où l'on est forcé malgré soi d'user de la plus grande rigueur ; mais est-il juste de massacrer tout un peuple pour se venger de ses Chefs, qui ne l'ont armé que par autorité ou par persuasion ? D'ailleurs les vieillards, les femmes & les enfans pouvoient-ils être coupables ? L'animosité de César contre Ambiorix le porte à dévaster son pays, à y mettre tout à feu & à sang, & à faire égorger des malheureux tranquilles dans leurs chaumières & sans aucune défense. Pourquoi, ne pouvant se saisir d'Ambiorix fugitif, fait-il tomber sa vengeance sur des infortunés désarmés ou incapables, par leur grand âge ou leur enfance, de pouvoir se défendre ? S'il ne l'avoit fait tomber que sur des hommes armés contre lui, cela auroit été juste ; aussi fut-il plus honteux pour lui de faire égorger des moribonds, des femmes & des enfans à la mamelle, que s'il eût perdu dix batailles. Si cette espèce de vengeance est l'action d'un homme dont le penchant est naturellement porté à la clémence, César méritoit, sans doute, l'apologie qu'en fait Hirtius. La dévastation du

Avant J. C. 51.
An de Rome 603.

XXXIX. Ibi crebris litteris Caninii fit certior, quæ de Drapete & Luterio gesta essent; quoque in consilio permanerent oppidani: quorum etsi paucitatem contemnebat, tamen pertinaciam magna pœna esse afficiendam judicabat; ne universa Gallia non vires sibi defuisse ad resistendum Romanis, sed constantiam, putaret; neve hoc exemplo ceteræ civitates, locorum opportunitate fretæ,

XXXIX. C'est là que César apprit par plusieurs lettres de Caninius, le sort de Drapès & de Lutérius, & la résolution de ceux de la ville. Quoiqu'il méprisât leur petit nombre, il crut pourtant que leur opiniâtreté méritoit la plus grande punition, de crainte que toute la Gaule ne vînt à se persuader, que pour résister aux Romains, ce n'étoient pas les forces qui lui avoient manqué, mais la résolution & la constance, & qu'à l'exemple de ceux d'Uxellodunum, toutes les autres nations, dont les places seroient avantageusement situées,

pays des Liégeois ne fut pas la seule que commit César; on en a vu d'autres dans le cours de huit campagnes, commises avec autant de barbarie, & qui, pour la plupart, furent sans aucune utilité pour la République. Il seroit injuste de refuser à César de très-grands talens pour la guerre; mais il aimoit le sang, il étoit destructeur de son naturel, & il étoit dominé par une ambition d'autant plus dangereuse, que ses grands talens servoient à la satisfaire. La guerre civile que Jules fit à sa patrie, prouve que, malgré les grandes qualités dont la nature l'avoit doué, il n'avoit rien de sacré, lorsqu'il s'agissoit de ses intérêts personnels. Dans ces tems de barbarie, César parut un grand homme dans tous les genres. Dans ce siècle-ci, plus éclairé, & où cependant le mot de patrie est, pour ainsi dire, oublié, sans lui refuser des talens supérieurs, tant pour la guerre que pour le Gouvernement civil & politique, l'usage qu'il en fit ne permet de le voir que comme un illustre scélérat.

se vindicarent in libertatem; cum omnibus Gallis notum esse sciret, reliquam esse unam æstatem suæ provinciæ; quam si sustinere potuissent, nullum ultra periculum vererentur. Itaque Quintum Calenum legatum cum legionibus duabus relinquit, qui justis itineribus se subsequeretur: ipse cum omni equitatu, quam potest celerrime, ad Caninium contendit.

n'entreprissent de secouer le joug & de reprendre leur liberté; car il savoit que les Gaulois n'ignoroient pas que son Gouvernement n'avoit plus qu'un an à durer, & que s'ils pouvoient se soutenir pendant ce tems-là, ils n'auroient plus rien à craindre. Il laissa donc Q. Calénus son Lieutenant avec deux Légions & lui donna ordre de le suivre à petites journées; pour lui il se hâta d'aller joindre Caninius avec toute sa cavalerie.

XL. Quum, contra exspectationem omnium, Cæsar Uxellodunum venisset, oppidumque operibus clausum animadverteret, neque ab oppugnatione recedi videret ulla conditione posse; magna autem copia frumenti abundare oppidanos, ex perfugis cognovisset: aqua prohibere hostem tentare cœpit. Flumen infimam vallem dividebat, quæ pene totum montem

XL. Contre l'attente de tous le monde, César arriva à Uxellodunum, & voyant la contrevallation achevée & qu'il n'étoit pas possible d'abandonner le siége, ayant d'ailleurs appris des transfuges que les assiégés avoient du bled en abondance, il entreprit de leur retrancher l'eau. Une rivière traversoit le vallon qui environnoit presque de tous côtés le rocher sur lequel Uxellodunum étoit assis. La situation du lieu ne permettoit pas de détourner le cours de cette rivière; car elle couloit dans un terrein si bas qu'on

cingebat, in quo positum erat præruptum undique oppidum Uxellodunum. Hoc avertere loci natura prohibebat : sic enim imis radicibus montis ferebatur, ut nullam in partem, depressis fossis, derivari posset. Erat autem oppidanis difficilis & præruptus eo descensus ; ut, prohibentibus nostris, sine vulneribus ac periculo vitæ neque adire flumen, neque arduo se recipere possent adscensu. Qua difficultate eorum cognita, Cæsar, sagittariis funditoribusque dispositis, tormentis etiam quibusdam locis contra facillimos descensus collocatis, aqua fluminis prohibebat oppidanos ; quorum omnis postea multitudo aquatum in unum locum conveniebat sub ipsius oppidi murum, ubi magnus fons prorumpebat ab ea parte, quæ, fere pedum

ne pouvoit d'aucun côté creuser des fossés assez profonds pour y faire couler l'eau; la descente pour y aller puiser, étoit escarpée & difficile aux gens de la ville, & ils ne pouvoient y venir ni s'en retirer sans courir risque de la vie, dès que nous nous y opposerions. Instruit de ces difficultés, il plaça des frondeurs & des archers avec des machines de guerre vers les endroits où la descente étoit le plus facile, pour empêcher les Assiégés d'en approcher ; de sorte qu'il ne leur restoit qu'un seul endroit d'où ils pussent tirer l'eau dont ils avoient besoin. C'étoit une grande fontaine qui sortoit du pied des murs de la ville, dans l'endroit qui n'étoit pas environné de la rivière & qui pouvoit avoir trois cens pieds de long.

trecentorum intervallo, fluminis circuitu vacabat.

XLI. Hoc fonte prohiberi posse oppidanos quum optarent reliqui, Cæsar unus videret; non sine magno periculo, e regione ejus vineas agere adversus montem, & aggeres struere cœpit, magno cum labore, & continua dimicatione. Oppidani enim loco superiore decurrentes, sine periculo prœliabantur; multosque pertinaciter succedentes vulnerabant: ut tamen non deterrerentur nostri milites vineas proferre, & labore atque operibus locorum vincere difficultates. Eodem tempore tectos cuniculos, ab aggere & vineis agunt ad caput fontis: quod genus operis sine ullo periculo, & sine suspicione hostium facere licebat. Exstruitur agger in altitudinem pedum sexaginta: col-

XLI. On auroit bien désiré pouvoir ôter cette ressource aux assiégés, mais César s'apperçut que cela ne se pouvoit pas sans s'exposer beaucoup. Il fit faire dans cet endroit des mantelets pour se couvrir en montant la montagne, & y fit élever une terrasse avec un travail infini & en disputant sans cesse le terrein; car ceux de la ville venant d'un lieu élevé, combattoient sans danger & blessoient beaucoup de nos gens. Cependant nos soldats avançoient à la faveur des mantelets & surmontoient, par leur constance & leurs travaux, toutes les difficultés que leur présentoit la situation du lieu; ensuite par le moyen des claies d'osier & des mantelets, ils ouvrirent des souterrains jusqu'à la source de la fontaine, ce qu'ils pouvoient faire sans danger & sans que l'ennemi se doutât de rien; en même-tems on éleva une terrasse de soixante pieds de haut, sur laquelle on dressa une tour à dix étages, ce qui n'égaloit pas à la vérité la hauteur des

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

locatur in eo turris decem tabulatorum ; non quidem quæ mœnibus æquaretur, (id enim nullis operibus effici poterat ;) sed quæ superaret fontis fastigium. Ex ea quum tela tormentis jacerentur ad fontis aditus ; nec sine periculo possent adaquari oppidani ; non tantum pecora atque jumenta, sed etiam magna hominum multitudo siti consumebatur.

murs de la ville, car cela étoit impossible ; mais du moins cette tour étoit plus haute que la fontaine, & ceux de la ville ne pouvoient y venir puiser sans péril, de sorte que les bestiaux, les chevaux & les hommes mêmes mouroient de soif.

XLII. Quo malo perterriti oppidani ; cupas sevo, pice, scandulis complent : eas ardentes in opera provolvunt. Eodem tempore acerrime prœliantur, ut ab incendio restinguendo dimicatione & periculo deterreant Romanos. Magna repente in ipsis operibus flamma extitit : quæcumque enim per locum præcipitem missa erant; ea, vineis & aggere suppressa,

XLII. Dans cette fâcheuse situation, les assiégés remplirent de suif, de poix & de bardeaux des espèces de cuves ou de tonneaux, & les firent rouler tout en flammes sur nos ouvrages ; ils firent en même-tems une vigoureuse sortie pour nous occuper à nous défendre, au lieu de courir au feu. Nos ouvrages furent bientôt tous en flammes ; car par où ces tonneaux s'arrêtoient, ils embrasoient nos terrasses & nos mantelets. Quoique nos gens eussent à soutenir ce genre de combat fort dangereux, à cause du désavantage

comprehendebant id ipſum quod morabatur. Milites contra noſtri, quanquam periculoſo genere prœlii, locoque iniquo premebantur; tamen omnia paratiſſimo ſuſtinebant animo; res enim gerebatur & excelſo loco, & in conſpectu exercitus noſtri; magnuſque utrimque clamor oriebatur: ita, quam quiſque poterat maxime inſignis, quo notior teſtatiorque virtus ejus eſſet, telis hoſtium flammæque ſe offerebat.

de leur poſte, cependant ils y réſiſtèrent courageuſement, parce que l'affaire ſe paſſoit ſur une hauteur à la vue de notre armée; des deux côtés on n'entendit que cris, & chacun tâchoit avec d'autant plus d'ardeur de ſe ſignaler, que ſa valeur ſeroit plus connue & auroit plus de témoins: ainſi tous couroient à l'envi au feu & au combat.

XLIII. Cæſar, quum complures ſuos vulnerari videret; ex omnibus oppidi partibus cohortes montem adſcendere, &, ſimulatione mœnium occupandorum, clamorem undique jubet tollere. Quo facto perterriti oppidani; quum, quid ageretur in locis reliquis, eſſent

XLIII. Céſar voyant pluſieurs des ſiens bleſſés, fit monter de toutes parts ſes cohortes, &, comme ſi ſon deſſein avoit été de prendre la ville d'aſſaut, il leur ordonna de pouſſer de grand cris en montant. Cette feinte étonna les ennemis qui, ignorant ce qui ſe paſſoit dans les autres endroits, rappellèrent à la défenſe de leurs murs ceux qui attaquoient nos ouvrages, ce qui nous donna le

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

ignari ; revocant ab impugnandis operibus armatos, murisque disponunt. Ita nostri, sine prœlio facto, celeriter opera flamma comprehensa partim restinguunt, partim interscindunt. Quum pertinaciter resisterent oppidani, & jam magna parte suorum siti amissa, in sententia permanerent : ad postremum cuniculis venæ fontis intercisæ sunt, atque aversæ. Quo facto repente fons perennis exhaustus, tantam attulit oppidanis salutis desperationem, ut id non hominum consilio, sed Deorum voluntate factum putarent. Itaque necessitate coacti, se transdiderunt.

moyen d'éteindre le feu, & d'empêcher l'incendie de se communiquer. Cependant les assiégés continuoient à se défendre & persistoient dans leur opiniâtreté ; quoiqu'une grande partie des leurs fussent morts de soif ; lorsqu'enfin par le moyen des mines étant parvenus à la source de la fontaine, nous vînmes à bout de la couper & de la détourner ; par ce moyen la fontaine tarit tout d'un coup, ce qui découragea si fort les habitans, qu'ils regardèrent cette opération, non comme l'ouvrage des hommes, mais comme celui des Dieux : ainsi forcés par la nécessité ils se rendirent.

XLIV. Cæsar, quum suam lenitatem cognitam omnibus sciret ; neque vereretur, ne quid crudelitate naturæ videretur asperius fecisse ; neque

XLIV. César, dont tout le monde connoissoit la clémence, & qui ne craignoit pas de passer pour être d'un naturel cruel, voyant d'ailleurs qu'il ne falloit pas se flatter de terminer sitôt la guerre des Gaules,

exitum consiliorum suorum animadverteret, si tali ratione diversis in locis plures rebellare cœpissent : exemplo supplicii deterrendos reliquos existimavit. Itaque omnibus, qui arma tulerant, manus præcidit : vitam concessit, quo testatior esset pœna improborum. Drapes, quem captum esse a Caninio docui; sive indignatione & dolore

Gaules, si l'on venoit ainsi à se révolter dans divers endroits à la fois, crut devoir faire un exemple de ceux-ci, pour intimider les autres : il fit couper les mains à tous ceux qui avoient porté les armes, & leur laissa seulement la vie, afin que leur châtiment apprît aux méchans ce qu'ils devoient attendre de lui (*a*). Drapès, qui avoit été fait prisonnier par Caninius, soit qu'il fût indigné & pénétré de douleur de se voir dans les fers, soit qu'il craignît un châtiment plus sé-

(*a*) Il y a dans le texte, ***Quo testatior esset pœna improborum. Afin que leur châtiment apprît aux méchans.*** Le mot, ***improbus***, signifie méchant, scélérat, mauvais, corrompu : or, on n'est ni méchant, ni scélérat, ni corrompu, lorsqu'on s'arme contre l'oppresseur de sa patrie, lorsqu'on refuse d'obéir à un peuple étranger qui veut vous asservir. Ces Gaulois pouvoient paroître aux yeux de César, méchans, scélérats, ***improbi***, parce que, quoiqu'ils se fussent soumis à lui, qu'ils lui eussent donné des ôtages, ils étoient toujours prêts à se soulever ; mais leur soumission n'avoit été que forcée, & jamais volontaire. Un Souverain, dont quelques sujets auroient fomenté une révolte dans ses Etats, qui se verroit forcé d'armer contre eux, pourroit à juste titre se servir du mot ***improbus***, encore mieux de ***rebellis***, rebelle ; parce que ceux de ses sujets qui se feroient révoltés, seroient réellement ***improbi***, rebelles, & qu'ils voudroient se soustraire à l'obéissance promise & jurée sans aucune contrainte, à leur légitime Souverain ; mais les Romains n'étoient point Souverains des Gaules ; ils vouloient forcer les Gaulois à plier sous leur autorité, & ceux-ci défendoient leur patrie, leurs loix, leurs biens & leur liberté. Les

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

vinculorum, sive timore gravioris supplicii, paucis diebus sese cibo abstinuit, atque ita interiit. Eodem tempore Luterius, quem profugisse ex

vère, se priva de toute nourriture plusieurs jours de suite, & se laissa mourir de faim (*a*). Vers le même tems Lutérius qui, comme je l'ai dit, s'étoit sauvé de la bataille, tomba entre les mains d'Epasnactus,

---

Romains traitoient de rebelles tous les peuples qui ne vouloient pas se soumettre à leur autorité, & les regardoient comme des factieux, comme des scélérats, *viri improbi*, qu'il falloit exterminer. Je laisse à juger qui, des Gaulois ou des Romains, méritoient plus légitimément ce titre. Je conviens que les Gaulois étoient encore dans le premier état de nature ; que tous les arts, même celui de la guerre, leur étoient inconnus ; que leurs mœurs étoient âpres ; mais leur cause étoit juste, & celle des Romains tirannique. Hirtius, l'ami de César, insiste toujours sur sa clémence ; mais cette douceur prétendue, va jusqu'à faire couper les mains à ceux qui avoient porté les armes contre les Romains, & il prétend faire valoir la vie qu'il leur laissa. Se chargea-t-il de les nourrir ? prit-il soin de faire labourer & ensemencer leurs terres ? La punition qu'il leur infligea fut plus cruelle que la mort. Il voulut, dit encore son apologiste, faire un exemple qui intimidât les autres peuples de la Gaule. Quelle que soit la fureur qu'on ait d'envahir des Etats, de dominer & de subjuguer l'univers, il est bien triste de se croire forcé de recourir à des extrémités si barbares.

(*a*) Drapès prisonnier, qui se prive de toute nourriture & aime mieux mourir que de se voir chargé de fers, prouve jusqu'à quel point les Gaulois chérissoient leur liberté. Le Français, à cet égard, n'a point dégénéré de ses ancêtres, & quoique soumis & fidèle à son Souverain, fidélité qu'il a dans le cœur & qu'il suce avec le lait, s'il étoit possible qu'il pût se trouver un Souverain qui voulût rendre sa Couronne despotique, telle que celles de l'Orient, on ignore quel en seroit l'évènement ; mais en supposant qu'il y parvint, si sa Couronne a douze fleurons, il lui en ôteroit dix, parce qu'il aviliroit sa nation, lui ôteroit toute énergie, & d'un peuple estimable par

prœlio ſcripſi, cum in poteſtatem veniſſet Epaſnacti Arverni; (crebro enim mutandis locis, multorum fidei ſe committebat; quod nuſquam diutius ſine periculo commoratus videbatur, quum ſibi conſcius eſſet, quam inimicum deberet Cæſarem habere :) hunc Epaſnactus, Arvernus, amiciſſimus populi Romani, ſine dubitatione ulla vinctum ab Cæſarem duxit.

Arverne. Lutérius, en changeant ſouvent de lieu, ſe mettoit à la diſcrétion de beaucoup de gens; il croyoit ne pouvoir demeurer longtems ſans danger dans un même endroit, parce que le ſouvenir de ſa révolte lui faiſoit ſentir combien Céſar devoit être irrité contre lui. Epaſnactus, qui étoit très-affectionné au Peuple Romain, ne balança pas de le mener pieds & poings liés à Céſar.

mille qualités qui lui ſont propres, il le rendroit plus bas, plus vil, plus abject que ne peut l'être l'eſclave aſiatique. Toutes les nations en général, j'entends celles qui ne ſont point ſous le joug du deſpotiſme, ont des vertus, des défauts, même des vices. Les unes ſont vives, impatientes, légères, généralement braves & douces; d'autres ſont flegmatiques, patientes, réfléchies; mais peſantes; d'autres ſont graves, fières, courageuſes & ſuperſtitieuſes; d'autres farouches, factieuſes, valeureuſes, indépendantes, & ont un amour pour la liberté qui n'eſt jamais qu'un intérêt perſonnel. Ces nations ſi différentes de caractère, doivent être conduites par des moyens abſolument oppoſés. Toutes les nations étant ſuſceptibles de vertus, c'eſt à ceux qui les gouvernent à les leur inſpirer, à les leur faire aimer, & à les y maintenir; mais par des moyens relatifs à leur caractère & à leur génie. Abaiſſez le Français par une conduite impérieuſe & qui tend au deſpotiſme, vous ne commanderez plus qu'à de vils eſclaves; élevez-le, pour ainſi dire, au-deſſus de lui-même, & vous commanderez à des hommes.

Gg ij

Avant J. C. 51.
An de Rome 603.

XLV. Labienus interim in Treviris equestre prœlium secundum facit ; compluribusque Treviris interfectis, & Germanis, qui nulli adversus Romanos auxilia denegabant ; principes eorum vivos in suam redegit potestatem ; atque in iis Surum Æduum ; qui & virtutis & generis summam nobilitatem habebat, solusque ex Æduis ad id tempus permanserat in armis.

XLV. Cependant Labiénus défit ceux de Trèves dans un combat de cavalerie, leur tua beaucoup de monde, même des Germains qui ne refusoient à personne leur secours contre les Romains. Il fit leurs Chefs prisonniers, entre lesquels se trouva un Seigneur Æduen, nommé Surus, illustre par son courage & sa haute naissance : il étoit le seul de son pays qui ne se fut pas encore soumis.

XLVI. Ea re cognita, Cæsar quum in omnibus partibus Galliæ bene res gestas videret; judicaretque, superioribus æstivis Galliam devictam & subactam esse ; Aquitaniam nunquam ipse adiisset, sed per P. Crassum quadam ex parte devicisset : cum duabus legionibus in eam partem est profectus, ubi extremum tempus consumeret æstivo-

XLVI. Cet événement connu, César, qui voyoit ses affaires en bon état dans toute la Gaule, & que ses dernières campagnes avoient achevé de dompter & de soumettre ces provinces, résolut de passer dans l'Aquitaine, où il n'avoit jamais été, & dont P. Crassus avoit soumis une partie. Il partit donc avec deux Légions, dans le dessein d'y passer le reste de la campagne. Cette affaire fut aussi heureusement terminée que le reste. Tous les peuples de la province lui envoyèrent

rum. Quam rem, ficut cetera, celeriter feliciterque confecit: namque omnes Aquitaniæ civitates legatos ad eum miferunt, obfidefque ei dederunt. Quibus rebus geftis, ipfe cum equitum præfidio Narbonem profectus eft; exercitum per legatos in hiberna deduxit: quatuor legiones in Belgis collocavit, cum Marco Antonio, & Caio Trebonio, & Publio Vatinio, & Quinto Tullio legatis: duas in Æduos mifit, quorum in omni Gallia fummam effe auctoritatem fciebat: duas in Turonis ad fines Carnutum pofuit, quæ omnem regionem conjunctam Oceano continerent; duas reliquas in Lemovicum finibus non longe ab Arvernis, ne qua pars Galliæ vacua ab exercitu effet. Paucos dies ipfe in Provincia moratus,

des Députés & lui donnèrent des ôtages; après quoi il paffa à Narbonne avec fa cavalerie, & mit fes Légions en quartiers d'hiver fous la conduite de fes Lieutenans: il en envoya quatre dans la Gaule Belgique, fous les ordres de M. Antoine, de C. Trébonius, de P. Vatinius & de Q. Tullius; deux chez les Æduens, qu'il favoit avoir un grand crédit dans toute la Gaule; deux chez les Turoni (*), voifins des Carnutes, pour tenir dans le devoir toute la contrée, qui s'étend jufqu'à l'Océan; & les deux qui reftoient, chez les Lemovici, voifins des Arvernes, afin d'avoir des troupes dans tous les cantons de la Gaule. Il ne demeura que peu de jours dans la Gaule Narbonnoife, pendant lefquels il en parcourut à la hâte tous les Etats, prit connoiffance des affaires, récompenfa ceux qui l'avoient bien fervi: car il avoit le merveilleux talent de pénétrer dans les intentions de chacun & de difcerner de quel efprit chacun avoit été animé envers les Romains dans la révolte de toute la Gaule, que la fidélité & les fecours qu'il

(*) Ceux de Touraine.

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

quum celeriter omnes conventus percucurrisset, publicas controversias cognovisset, bene meritis præmia tribuisset: (cognoscendi enim maximam facultatem habebat, quali quisque animo in rempublicam fuisset totius Galliæ defectione, quam sustinuerat fidelitate atque auxiliis provinciæ illius).

avoit tirés de cette province; l'avoient mis en état de soutenir.

XLVII. His rebus confectis, ad legiones in Belgium se recipit; hibernatque Nemetocennæ. Ibi cognoscit Comium Atrebatem prœlio cum equitatu suo contendisse. Nam quum Antonius in hiberna venisset, civitasque Atrebatum in officio maneret; Comius qui post illam vulnerationem, quam supra commemoravimus, semper ad omnes motus paratus suis civibus esse consuesset; ne consilia belli quærentibus

(*) Arras.

XLVII. Ces affaires terminées, il alla rejoindre ses Légions dans la Gaule Belgique & passa l'hiver à Nemetocena (*). Là il apprit que Comius avec sa cavalerie s'étoit battu contre la nôtre; car à l'arrivée d'Antoine dans son quartier d'hiver, où il trouva les Atrebates fidèles à leur devoir, Comius qui, depuis la blessure dont on a parlé, étoit toujours disposé à favoriser toutes les émeutes de ses citoyens, de crainte que ceux qui cherchoient à nous faire la guerre ne manquassent de Chef, & voyant sa nation soumise aux Romains, se mit pour subsister lui & sa cavalerie, à

auctor armorum duxque deesset ; parente Romanis civitate, cum suis equitibus se suosque latrociniis alebat ; infestisque itineribus commeatus complures, qui comportabantur in hiberna Romanorum, intercipiebat.

faire le métier de brigand : il se tenoit sur les grands chemins pour enlever les convois qu'on menoit à nos quartiers d'hiver.

XLVIII. Erat attributus Antonio præfectus equitum C. Volusenus Quadratus, qui cum eo hiemaret. Hunc Antonius ad persequendum equitatum hostium mittit. Volusenus autem ad eam virtutem, quæ singularis in eo erat, magnum odium Comii adjungebat ; quo libentius id faceret, quod imperabatur. Itaque, dispositis insidiis, sæpius ejus equites aggressus, secunda prœlia faciebat. Novissime, quum vehementius contenderetur ; ac Volusenus, ipsius intercipiendi Comii cupiditate, pertina-

XLVIII. Antoine avoit pour Général de la cavalerie C. Volusénus Quadratus qui étoit en quartier d'hiver avec lui ; il le détacha contre Comius : celui-ci très-brave officier, étoit d'ailleurs ennemi mortel de Comius, ce qui lui fit accepter avec joie cette commission. Il lui dressa donc des embuscades, où ayant souvent prise avec sa cavalerie, il en sortoit toujours heureusement. Enfin, comme Volusénus le pressoit vivement, & que le désir de le prendre l'avoit emporté à le poursuivre avec peu de monde, & qu'il l'avoit même suivi très-loin ; tout d'un coup Comius crie à ses gens de venir le venger des coups qu'on lui avoit portés en trahison, & ayant tourné bride, il vint fondre sur notre Lieutenant ;

Avant J. C. 51.
An de Rome 603.

cius eum cum paucis insecutus esset ; ille autem fuga vehementi Volusenum produxisset longius : repente omnium suorum invocat fidem atque auxilium, ne sua vulnera, perfidia imposita, paterentur inulta ; conversoque equo, se a ceteris incautius permittit in præfectum. Faciunt idem omnes ejus equites ; paucosque nostros convertunt atque insequuntur. Comius incensum calcaribus equum jungit equo Quadrati ; lanceaque infesta medium femur ejus magnis viribus transjicit. Præfecto vulnerato, non dubitant nostri resistere, & conversi hostem pellere. Quod ubi accidit, complures hostium, magno nostrorum impetu pulsi, vulnerantur ; & partim in fuga proteruntur, partim intercipiuntur. Quod ubi malum

toute sa cavalerie en fait autant, & oblige le petit nombre de ceux qui avoient suivi Volusénus à tourner le dos ; en même-tems Comius pousse son cheval contre Volusénus, l'atteint & lui perce la cuisse d'outre en outre avec son javelot. Nos gens voyant leur Commandant blessé, n'hésitent plus à retourner à la charge & poussent les ennemis à leur tour ; ils en blessent, ils en tuent, font des prisonniers, & mettent le reste en fuite. Comius ayant échappé par la vitesse de son cheval, Volusénus fut conduit au camp. Quant à Comius, soit qu'il eût passé son chagrin par ce qui venoit d'arriver, soit qu'il fût affoibli par la perte de la plus grande partie des siens, il prit le parti de députer vers Antoine, pour lui dire qu'il iroit où il lui commanderoit, & qu'il s'obligeroit, en donnant des ôtages, à faire tout ce qu'il lui ordonneroit ; il le pria seulement de ne pas lui donner la mortification & la honte de paroître jamais devant aucun Romain. Antoine, jugeant que sa crainte étoit juste, lui accorda sa demande & reçut ses ôtages.

XLIX. Je

dux, equi velocitate, evitavit; graviter vulneratus præfectus, ut vitæ periculum aditurus videretur, refertur in castra. Comius autem; sive expiato suo dolore, sive magna parte amissa suorum; legatos ad Antonium mittit; seque & ibi futurum, ubi præscripserit, & ea facturum, quæ imperaverit, obsidibus datis firmat: unum illud orat, ut timori suo concedatur; ne in conspectum veniat cujusquam Romani. Quam postulationem Antonius quum judicaret ab justo nasci timore, veniam petenti dedit; obsides accepit.

XLIX. SCIO Cæsarem singulorum annorum singulos Commentarios confecisse: quod ego non existimavi mihi esse faciendum; propterea quod insequens annus, Lucio Paulo & Caio Marcello Con-

XLIX. Je sais que César a fait un Commentaire particulier de chacune de ses campagnes, je n'ai pourtant pas cru devoir suivre sa méthode, parce que l'année suivante, sous le Consulat de L. Paulus & de C. Marcellus, il ne se passa rien de fort considérable dans la Gaule.

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

fulibus, nullas habet Galliæ magnopere res geftas. Ne quis tamen ignoraret, quibus in locis Cæfar exercitufque eo tempore fuiffent; pauca fcribenda, conjungendaque huic Commentario ftatui.

L. Cæfar, quum in Belgis hiemaret, unum illud propofitum habebat; continere in amicitia civitates, nulli fpem aut caufam dare armorum : nihil enim minus volebat, quam fub difceffum fuum neceffitatem fibi aliquam imponi belli gerendi; ne, quum exercitum deducturus effet, bellum aliquod relinqueretur, quod omnis Gallia libenter fine præfenti periculo fufciperet. Itaque, honorifice civitates appellando, principes maximis præmiis afficiendo, nulla onera nova imponendo, defeffam tot adverfis prœliis Gal-

Mais afin qu'on fache ce que devinrent Céfar & fon armée pendant ce tems-là, & où ils fe tinrent, je vais en rendre compte en peu de mots.

L. Pendant que Céfar paffoit l'hiver dans la Gaule Belgique, il n'avoit pour but que de retenir les peuples de ces contrées dans l'union avec les Romains, & de ne leur donner ni fujet de reprendre les armes, ni efpérance de pouvoir les prendre impunément; car il ne fouhaitoit rien moins que d'être obligé, fur fon départ & prêt de congédier fon armée, de foutenir une guerre que les Gaulois entreprendroient très-facilement, dans l'efpérance de pouvoir le faire fans rifque. Dans cette vue, il recevoit fort honorablement les peuples, combloit leurs Chefs de préfens, ne les chargeoit d'aucuns nouveaux impôts, & en les laiffant fe remettre de tant de malheurs fous la douce condition de l'obéiffance,

liam, conditione parendi meliore, facile in pace continuit.

LI. Ipse, hibernis peractis, contra consuetudinem in Italiam quam maximis itineribus est profectus; ut municipia & colonias appellaret, quibus Marci Antonii quæstoris sui commendaret

il vint aisément à bout de les contenir (*a*).

LI. L'hiver étant fini, il passa en toute diligence en Italie, contre sa coutume, pour visiter les villes municipales & les colonies à qui il vouloit recommander son Questeur M. Antoine qui sollicitoit le sacerdoce; il s'intéressoit volontiers pour un homme avec qui il

(*a*) Que l'on juge de l'empire que la passion de dominer a sur le cœur des hommes, & jusqu'à quel point elle les aveugle. Les Romains, qui n'auroient pas voulu recevoir la loi d'aucune autre nation, qui se seroient cru humiliés si un peuple avoit été aussi puissant qu'eux, qui se croyoient les seuls faits pour commander à l'univers, trouvent que c'étoit une condition douce pour des nations étrangères & nées libres, que de leur être soumises, & qu'elles devoient même les remercier de ne pas leur donner des fers plus pesans. Dès que la liberté est enchaînée, il n'y a point de fers légers. L'orgueil & l'amour-propre des Romains, causés par des succès continuels depuis la fondation de la République, justifioient à leurs yeux la tyrannie la plus odieuse. Si les Romains s'étoient servi de leurs lumières pour éclairer les peuples, au lieu d'employer la force des armes pour les asservir, Rome auroit été regardée comme la mère & l'institutrice de l'univers; toutes les nations auroient été s'instruire chez elle, elles l'auroient regardée comme leur mère patrie, & lui auroient été soumises sans qu'il y eût eu une goutte de sang répandue; mais cet hommage auroit eu moins d'éclat & ne pouvoit satisfaire ni César, ni un peuple ambitieux qui se croyoit le premier de l'univers, & le seul qui dût être libre.

Av. nt J. C. 52. An de Rome 603.

sacerdotii petitionem : contendebat enim gratia, quum libenter pro homine sibi conjunctissimo, quem paulo ante præmiserat ad petitionem ; tum acriter contra factionem & potentiam paucorum, qui, Marci Antonii repulsa, Cæsaris decedentis convellere gratiam cupiebant. Hunc etsi augurem prius factum, quam Italiam attingeret, in itinere audierat; tamen non minus justam sibi causam municipia & colonias adeundi existimavit, ut iis gratias ageret, quod frequentiam atque officium suum Antonio præstitissent : simulque se & honorem suum in sequentis anni commendaret petitione ; propterea quod insolenter adversarii sui gloriarentur, Lucium Lentulum & Caium Marcellum Consules creatos, qui omnem honorem &

étoit très-lié d'amitié & qu'il avoit fait partir avant lui pour briguer cette charge ; d'ailleurs il agissoit vivement contre la faction & la puissance de ses ennemis qui, en faisant essuyer un refus à Antoine, vouloient montrer que César, sans Gouvernement, n'avoit plus de crédit. Quoiqu'il eut appris, avant d'arriver en Italie, qu'Antoine avoit été élu Augure, il ne laissa pas de visiter les villes & les colonies, pour les remercier d'avoir obligé Antoine avec tant d'empressement, & en même-tems pour se recommander à elles dans la demande qu'il vouloit faire du Consulat pour l'année suivante ; car il savoit que ses ennemis s'étoient hautement vantés que L. Lentulus & C. Marcellus n'avoient été créés Consuls que pour le dépouiller de toute charge & dignité, & que Sergius Galba n'avoit été exclus, quoiqu'il eut plus de voix & de crédit qu'eux, qu'à cause des liaisons d'amitié qu'il avoit avec lui, & parce qu'il avoit été son Lieutenant.

dignitatem Cæſaris exſpoliarent; ereptum Sergio Galbæ conſulatum, quum iis multo plus gratia ſuffragiiſque valuiſſet, quod ſibi conjunctus & familiaritate & neceſſitudine legationis eſſet.

LII. Exceptus eſt Cæſaris adventus ab omnibus municipiis & coloniis, incredibili honore atque amore : tum primum enim veniebat ab illo univerſæ Galliæ bello. Nihil relinquebatur, quod ad ornatum portarum, itinerum, locorumque omnium, qua Cæſar iturus erat, excogitari poſſet. Cum liberis omnis multitudo obviam procedebat : hoſtiæ omnibus locis immolabantur : tricliniis ſtratis fora templaque occupabantur ; ut vel exſpectatiſſimi triumphi lætitia præcipi poſſet. Tanta erat magnificentia apud opulen-

LII. Céſar fut reçu dans toutes les villes municipales & dans les colonies, avec de grands témoignages de reſpect & d'amour ; car c'étoit la première fois qu'il y paroiſſoit depuis qu'il avoit ſoumis la Gaule. On n'oublia rien de tout ce que l'on put imaginer pour parer les portes, les chemins, les places par où il devoit paſſer. Tout le monde, femmes & enfans, ſortoient en foule au-devant de lui ; par-tout on immoloit des victimes ; des tables étoient dreſſées dans les places publiques & dans les temples ; de forte qu'on goûtoit déja d'avance la joie & la douceur du triomphe, qu'il ſouhaitoit beaucoup d'obtenir. Les riches par leur magnificence, & les petits par leur zèle, faiſoient éclater à l'envi leur raviſſement.

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

tiores, cupiditas apud humiliores.

LIII. Quum omnes regiones Galliæ Togatæ Cæsar percucurrisset, summa celeritate ad exercitum Nemetocennam rediit; legionibusque ex omnibus hibernis ad fines Trevirorum evocatis, eo profectus est, ibique exercitum lustravit. Titum Labienum Galliæ Togatæ præfecit, quo majore commendatione conciliaretur ad consulatus petitionem. Ipse tantum itinerum faciebat, quantum satis esse ad mutationem locorum propter

(*) La Lombardie.

LIII. César, après avoir parcouru tous les cantons de la Gaule romaine (*), retourna au plus vîte à Nemetocenna joindre son armée. Il donna à ses Légions qui étoient en quartier d'hiver, rendez-vous sur les frontières de Trèves, s'y rendit & y fit la revue de toutes ses troupes, ensuite il donna à T. Labiénus le Gouvernement de la Gaule romaine, afin qu'il fut plus à portée de le seconder dans la demande qu'il vouloit faire du Consulat. Pour lui, il ne faisoit qu'autant de chemin qu'il étoit nécessaire pour entretenir la santé parmi ses soldats, en changeant de camp (a).

(a) César avoit pour principe qu'il ne falloit pas fatiguer inutilement le soldat; mais qu'il étoit important de le tenir en haleine, afin que, dans l'occasion il pût faire une marche forcée sans en être fatigué. C'est pour cette raison qu'il changeoit souvent de camp, dans l'idée, non-seulement de ne pas faire perdre à ses troupes l'habitude de marcher; mais encore celle de travailler. Il en retiroit un troisième avantage, celui de les conserver en santé. En changeant de camp, le soldat ne perdoit pas l'habitude de marcher, de porter son bagage, ni celle du travail, parce qu'en arrivant sur le terrein destiné à camper, il le fortifioit. En changeant de camp, il entretenoit la santé du soldat; parce qu'un camp où l'on reste très-long-tems devient mal-

salubritatem existimabat. Ibi quanquam crebro audiebat, Labienum ab inimicis suis

Quoiqu'il entendit souvent dire que ses ennemis sollicitoient fortement T. Labiénus de se séparer de lui, &

Avant J. C. 51.
An de Rome 603.

---

sain par les immondices & l'infection des entrailles des animaux tués pour la nourriture des troupes ; & quoiqu'on ait soin de les enterrer, les exhalaisons de ces entrailles pourries percent au travers de la terre, corrompent l'air & causent des maladies, quelquefois même la peste, sur-tout dans les pays chauds. Ces inconvéniens étoient même plus à craindre pour les Romains que pour nous, parce que leurs camps étoient plus resserrés, qu'ils étoient environnés de retranchemens très-élevés, & quoiqu'il soit probable que ces immondices étoient portées & enterrées hors du camp, cependant il y avoit plus de danger à craindre pour les camps romains que pour les nôtres, qui, alongés & plus aérés, sont moins susceptibles de contagion. On a pu voir dans les huit campagnes de César dans les Gaules, que ses marches ont été rapides ; on le voyoit à une extrémité de la Gaule, la traverser en peu de tems, & surprendre ses ennemis qui étoient à l'extrémité opposée. On ne voit point que ses troupes aient jamais été fatiguées, ni hors d'état de marcher, ni même qu'elles se soient jamais plaintes du chaud, du froid, ni d'une marche trop longue, ni qu'elles aient remis au lendemain à fortifier leur camp : aussi-tôt arrivés, on commandoit un certain nombre de soldats pour élever les retranchemens. Qui nous empêche d'imiter César ? c'est un beau modèle à suivre, quant à cette partie de la guerre ; nous en avons d'ailleurs tous les moyens. Le soldat Français est leste, dispos, généralement actif, adroit ; en l'habituant peu à peu au travail, à porter des fardeaux plus pesans que ceux qu'il doit porter à la guerre, à marcher sur toute espèce de terrein, comme s'il partoit d'un camp pour en aller occuper un autre, les Généraux en campagne pourront, ainsi que César, accélérer leurs marches, surprendre l'ennemi, l'étonner, & gagner en vitesse le tems qu'ils perdent aujourd'hui par le peu d'ordre qu'on observe dans les marches, & par le peu d'habitude que nos troupes ont de marcher.

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

follicitari; certiorque fiebat, id agi paucorum confiliis, ut, interpofita fenatus auctoritate, aliqua parte exercitus fpoliaretur: tamen neque de Labieno credidit quidquam; neque contra fenatus aucto-

qu'il fut affuré que quelques gens travailloient à le faire dépouiller par le Sénat d'une partie de fes troupes, cependant il ne voulut jamais rien croire au défavantage de Labiénus, & l'on ne put jamais le réfoudre à entreprendre, quoi ce fût, contre l'autorité du Sénat (*a*).

(*a*) Il ne faut pas plus s'en rapporter à Hirtius, fur ce qu'il dit des fentimens patriotiques de César, que fur fon caractère naturellement porté à la clémence (*). Ce Romain, ami de Jules, ayant entrepris de continuer fes Mémoires, il étoit très-naturel qu'il adoucit aux yeux de la poftérité fes vues dangereufes & fon ambition déméfurée. Le jugement que Sylla, alors Dictateur, avoit porté de César encore très-jeune, après l'avoir voulu faire mourir & s'être laiffé vaincre à l'importunité & aux follicitations de fes amis, prouve que fon ambition, quoiqu'elle n'eut pas encore éclaté, fe faifoit cependant appercevoir. Il leur dit *qu'ils n'étoient pas eux-mêmes bien fages de ne pas voir dans cet enfant plufieurs Marius* (**). Cicéron en avoit porté le même jugement, quand il dit publiquement que, dans les projets & dans la conduite qu'il tenoit dans fon Gouvernement, César découvroit des vues toutes tyranniques (***). Politique adroit, rien ne lui coûtoit pour parvenir à fes deffeins. Catilina & fes complices prêts à renverfer l'Empire & à faire de Rome un monceau de cendres; César profite de ces troubles pour tâcher de régner fur les reftes infortunés de fa patrie. Sa paffion de dominer étoit fi fortement enracinée dans fon ame, que même, lorfqu'il paroiffoit fervir fa patrie par fes grands fuccès, c'étoit alors qu'il prenoit des mefures pour l'affervir. Il étoit cependant bon ami, généreux, avoit l'efprit vif, pénétrant & élevé; mais fon ambition effaçoit toutes fes bonnes qualités, & dans tout le cours de fa vie, les vertus les plus facrées ont cédé à fon infatiable paffion de dominer, non-feulement fur les nations étrangères; mais encore fur fes propres concitoyens.

(*) Voyez la note, page 225.

(**) Plutarq. Vie de César.

(***) *Idem.*

Il

ritatem, ut aliquid faceret, potuit adduci. Judicabat enim, liberis sententiis patrum conscriptorum causam suam facile obtineri. Nam Caius Curio tribunus plebis, quum Cæsaris causam dignitatemque defendendam suscepisset, sæpe erat senatui pollicitus; si quem timor armorum Cæsaris læderet, & quoniam Pompeii dominatio atque arma non minimum terrorem foro inferrent; discederet uterque ab armis, exercitusque dimitteret: fore eo pacto liberam, & sui juris, civitatem. Neque hoc tantum pollicitus est; sed etiam per se senatus discessionem facere cœpit: quod ne fieret, consules amicique Pompeii intercesserunt; atque, ita rem moderando, discesserunt.

Il étoit persuadé que si les voix étoient libres, les Pères conscripts lui donneroient gain de cause: car C. Curion, Tribun du peuple, qui s'étoit chargé de défendre les intérêts & l'honneur de César, avoit souvent promis au Sénat, que si l'armée de César donnoit quelque ombrage, il la licencieroit & se retireroit; mais il soutenoit que Pompée devoit en faire autant, puisque son pouvoir & ses armes n'étoient pas moins suspects; que par-là Rome seroit libre & en pleine puissance de ses droits. Non-seulement il le promit, mais même le Sénat paroissoit disposé à prendre ce parti, lorsque les Consuls & les amis de Pompée s'y opposèrent, & quand ils en eurent empêché l'exécution, ils se retirèrent & se séparèrent.

LIV. Magnum hoc testimonium senatus erat uni-

LIV. C'étoit déja là un témoignage bien authentique de la dis-

versi ; conveniensque superiori facto. Nam Marcellus, proximo anno, quum impugnaret Cæsaris dignitatem ; contra legem Pompeii & Crassi, retulerat ante tempus ad senatum de Cæsaris provinciis ; sententiisque dictis ; discessionem faciente Marcello, qui sibi omnem dignitatem ex Cæsaris invidia quærebat ; senatus frequens in alia omnia transiit. Quibus non frangebantur animi inimicorum Cæsaris ; sed admonebantur, quo majores pararent necessitudines, quibus cogi posset senatus id probare, quod ipsi constituissent.

LV. Fit deinde senatusconsultum, ut ad bellum Parthicum legio una a Cneio Pompeio, altera a Caio Cæsare mitteretur. Neque obscure hæ duæ legiones uni Cæsari detrahuntur. Nam

position de tout le Sénat en faveur de César, & bien conforme à ce qui s'étoit passé auparavant ; car l'année précédente, Marcellus, qui ne cherchoit qu'à perdre César d'honneur, avoit proposé au Sénat, contre la loi de Pompée & de Crassus, de le rappeller des Gaules. Chacun ayant dit son avis, & Marcellus, qui travailloit à se faire un nom en rendant César odieux, s'opposant à ce qui venoit d'être arrêté, toute l'assemblée passa aussi-tôt à d'autres affaires ; mais cette unanimité, bien loin d'adoucir l'animosité de ses ennemis, ne servit qu'à les avertir de former les plus fortes brigues pour forcer le Sénat à approuver & à favoriser leurs desseins.

LV. L'assemblée ordonna ensuite que Pompée & César fourniroient chacun une Légion pour la guerre contre les Parthes. Il est visible que ces deux Légions furent prises de l'armée de César ; car Pompée accorda pour cette guerre la première Légion qu'il avoit en-

Cneius Pompeius legionem primam, quam ad Cæsarem miserat, confectam ex delectu provinciæ Cæsaris; tanquam ex suo numero, dedit. Cæsar tamen, quum de voluntate adversariorum suorum nemini dubium esset, Cneio Pompeio legionem remisit; & ex suo numero quintam & decimam, quam in Gallia citeriore habuerat, ex senatus-consulto jubet transdi. In ejus locum tertiam & decimam legionem in Italiam mittit, quæ præsidia tueretur, ex quibus præsidiis quinta & decima deducebatur. Ipse exercitum distribuit per hiberna; C. Trebonium, cum legionibus quatuor, in Belgis collocat; C. Fabium, cum totidem, in Æduos deducit. Sic enim existimabat tutissimam fore Galliam: si Belgæ, quorum maxima virtus, & Ædui,

voyée à César, & quoiqu'elle eut été levée dans la province du dernier, il la donna comme une des siennes. Cependant César, quoique personne ne pût douter de la mauvaise volonté de ses ennemis, renvoya cette Légion à Pompée, & ordonna que conformément au décret du Sénat, on y joignît la quinzième qui lui appartenoit, & qui l'avoit suivi dans la Lombardie; à sa place il fit passer en Italie la treizième Légion pour garder les forts que quittoit la quinzième, après quoi il mit ses troupes en quartier d'hiver. Il envoya Caius Trébonius avec quatre Légions dans la Gaule Belgique, & Caius Fabius dans le pays des Æduens avec un pareil nombre; car il croyoit pouvoir assurer le repos de toute la Gaule, pourvu que son armée pût tenir dans le devoir & la valeur des Belges & le grand crédit des Æduens.

Avant J. C. 51.
l'An de Rome 603

quorum auctoritas summa esset, exercitibus continerentur.

LVI. Ipse in Italiam profectus est. Quo quum venisset; cognoscit, per C. Marcellum consulem legiones duas, ab se remissas, quæ ex senatusconsulto deberent ad Parthicum bellum duci, Cn. Pompeio transditas atque in Italia retentas esse. Hoc facto; quanquam nulli erat dubium, quin arma contra Cæsarem pararentur; tamen Cæsar omnia patienda esse statuit, quoad sibi spes aliqua relinqueretur jure potius disceptandi, quàm belli gerendi.

LVI. Delà il partit pour l'Italie, où il apprit que les deux Légions qu'il avoit envoyées & qui, selon le décret du Sénat, devoient être employées contre les Parthes, avoient été remises à Pompée par le Consul Marcellus, & qu'elles resteroient en Italie. Cette démarche ne permettoit plus de douter que ses ennemis ne voulussent tourner leurs armes contre lui; cependant il résolut de souffrir tant qu'il lui resteroit quelque espérance de faire valoir ses droits par les voies de la justice, plutôt que s'engager dans une guerre.

Fin de la Guerre des Gaules.

DE BELLO CIVILI. LIBER PRIMUS.

DE LA GUERRE CIVILE. LIVRE PREMIER.

I. *Propositiones pacis rejectæ.*
II. *Cæsaris ad milites concio; initium belli.*
III. *Romæ terror Corfinio capto.*
IV. *A Brundusio discessus.*
V. *Massiliæ obsidio.*
VI. *Afranianum bellum.*
VII. *Navalis pugna.*
VIII. *Afraniani belli finis.*

I. *Propositions de paix rejettées.*
II. *Harangue de César à ses soldats. Commencement de la guerre.*
III. *Effroi de Rome à la prise de Corfinium.*
IV. *Départ de Brunduse.*
V. *Siége de Marseille.*
VI. *Guerre d'Afranius.*
VII. *Combat naval.*
VIII. *Fin de la guerre d'Afranius.*

I. Litteris a Fabio C. Cæsaris, consulibus redditis, ægre ab iis impetratum est, summa tribunorum plebis contentione, ut in senatu recitarentur: ut vero ex litteris ad senatum referretur, impetrari non potuit. Referunt consules de republica (in civitate.) L. Lentulus consul senatui reique publicæ se non defu-

I. Les lettres de César ayant été rendues aux Consuls par Fabius, on eut bien de la peine à obtenir d'eux, malgré les vives instances des Tribuns du peuple, qu'ils en feroient lecture dans le Sénat; mais on ne put obtenir que le Sénat délibérât sur le contenu de ces lettres, & les Consuls ne parlèrent que du danger que couroit la République, sur quoi L. Lentulus promit de soutenir hautement la cause de la République & du Sénat, si chacun

Avant J. C. 49. An de Rome 705.

turum pollicetur, si audacter ac fortiter sententias dicere velint : sin Cæsarem respiciant, atque ejus gratiam sequantur, ut superioribus fecerint temporibus ; se sibi consilium capturum, neque senatus auctoritati obtemperaturum : habere se quoque ad Cæsaris gratiam atque amicitiam receptum. In eamdem sententiam loquitur Scipio ; Pompeio esse in animo, reipublicæ non deesse, si senatus sequatur : sin cunctetur, atque agat lenius ; nequidquam ejus auxilium, si postea velit, senatum imploraturum.

vouloit dire son avis hardiment & courageusement, ajoutant que si l'on cherchoit à favoriser César & à gagner ses bonnes graces, comme on avoit fait par le passé, il verroit par lui-même ce qu'il auroit à faire, & ne déféreroit point à l'autorité de l'assemblée ; qu'il avoit aussi du crédit & des liaisons d'amitié avec César. Scipion s'expliqua sur le même ton, & dit que Pompée étoit bien disposé pour la République, pourvu que le Sénat ne l'abandonnât pas ; mais que s'il tardoit & qu'il voulût agir avec ménagement, il imploreroit envain son secours dans la suite.

II. Hæc Scipionis oratio ; quod senatus in urbe habebatur, Pompeiusque aderat ; ex ipsius ore Pompeii mitti videbatur. Dixerat aliquis leniorem sententiam : ut primo M. Marcellus, ingressus in eam orationem, non

II. Ce discours de Scipion, tenu dans Rome en plein Sénat, tandis que Pompée étoit aux portes de la ville, paroissoit comme sorti de la propre bouche de celui-ci. Il y en avoit eu de plus modérés, comme M. Marcellus, qui dit qu'on ne devoit point penser à délibérer sur les besoins de la République avant que

opportere ante de republica ad senatum referri, quam delectus tota Italia habiti & exercitus conscripti essent; quo præsidio, tuto & libere senatus, quæ vellet, decernere auderet: ut M. Calidius, qui censebat, ut Pompeius in suas provincias proficisceretur, ne qua esset armorum causa; timere Cæsarem, abreptis ab eo duabus legionibus, ne ad ejus periculum reservare & retinere eas ad urbem Pompeius videretur: ut M. Rufus, qui sententiam Calidii, paucis fere mutatis rebus, sequebatur. Ii omnes, convicio L. Lentuli consulis correpti exagitabantur. Lentulus, sententiam Calidii pronunciaturum se omnino negavit. Marcellus perterritus

d'avoir fait des levées par toute l'Italie & d'avoir une armée prête, à l'abri de laquelle le Sénat pût librement & sans crainte ordonner ce qu'il lui plairoit, & comme M. Calidius, qui étoit d'avis que Pompée se retirât dans ses provinces, pour ôter tout sujet de guerre, parce que César avoit lieu de craindre que les deux Légions tirées de son armée ne fussent employées contre lui, Pompée les retenant aux portes de Rome. M. Rufus opina presque dans les mêmes termes; mais tous trois furent vivement repris par le Consul L. Lentulus, qui ne voulut pas même rapporter le sentiment de Calidius. Marcellus étonné de ces réprimandes, se désista du sien: ainsi les clameurs du Consul, la crainte d'une armée qui étoit aux portes de Rome, les menaces des amis de Pompée, furent cause que la plupart, par force & malgré eux, se rangèrent à l'avis de Scipion (a). Il fut

(a) On voit clairement par les différentes opinions des Sénateurs, que très-peu d'entr'eux étoient du parti de César; encore ceux qui parurent pencher pour lui, furent-ils assez foibles pour se taire, & même pour se ranger

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

conviciis, a sua sententia discessit. sic vocibus consulis, terrore præsentis exercitus, minis amicorum Pompeii, plerique compulsi; inviti & coacti, Scipionis sententiam sequuntur: Uti ante certam diem Cæsar exercitum dimittat; si non faciat, eum adversus rempublicam facturum videri. Intercedunt M. Antonius, Q. Cassius, tribuni plebis. Refertur confestim de intercessione tribunorum: dicuntur sententiæ graves; ut quisque acerbissime crudelissimeque dixit, ita quam maxime ab inimicis Cæsaris collaudatur.

donc arrêté que César licencieroit son armée dans un certain tems, & que s'il y manquoit, il seroit regardé comme ennemi de la République. M. Antoine & Q. Cassius, Tribuns du peuple, s'y opposèrent, & sur le champ on fit rapport de leur opposition; sur cela il y eut des avis très-emportés, & plus chacun s'opiniâtra & déclama, plus il fut applaudi par les ennemis de César.

du parti de L. Lentulus aux premières réprimandes que leur fit ce Consul; de sorte que la majeure partie fut pour Pompée; car il ne fut pas question qu'il licenciât ses troupes, au lieu qu'il fut arrêté que César licencieroit les siennes. Ce fut cependant moins l'amitié & l'attachement que la plupart des Sénateurs avoient pour Pompée qui décida leurs opinions en sa faveur, que sa présence aux portes de Rome à la tête d'une armée: avec un tel appui, on dispose des esprits, on les force même à être de l'avis qu'on veut qu'ils soient. César auroit opéré la même chose, s'il avoit été aux portes de Rome avec une armée.

III. Sur

III. Misso ad vesperum Senatu; omnes, qui sunt ejus ordinis, a Pompeio evocantur. Laudat promptos atque in posterum confirmat; segniores castigat, atque incitat. Multi undique ex veteribus Pompeii exercitibus, spe præmiorum atque ordinum, evocantur: multi ex duabus legionibus, quæ sunt traditæ a Cæsare, accersuntur. Completur urbs ad jus comitiorum. Tribunos plebis C. Curio evocat. Omnes amici consulum, necessarii Pompeii, atque eorum qui veteres inimicitias cum Cæsare gerebant; coguntur in senatum: quorum vocibus & concursu, terrentur infirmiores, dubii confirmantur, plerisque vero libere decernendi potestas eripitur. Pollicitur L. Piso Censor, sese iturum ad Cæsarem; item

III. Sur le soir, lorsqu'on fut sorti du Sénat, Pompée fait venir chez lui tous les Sénateurs, loue & encourage les plus violens, réprimande & réveille ceux qui penchoient vers la modération; en même-tems il rappelle de tous côtés plusieurs de ceux qui avoient autrefois servi sous lui, leur fait espérer des récompenses & de l'avancement, & fait paroître devant lui plusieurs soldats des deux Légions que César avoit envoyées, selon l'ordre du Sénat. Rome est remplie de gens de guerre. Curion assemble les Tribuns du peuple pour maintenir le droit des Comices: tous les amis des Consuls, les partisans de Pompée, ceux qui avoient d'anciennes animosités contre César, se rendent au Sénat; par leur concours & par leurs propos, ils effraient les timides, & rassurent ceux qui balançoient; la plupart sont privés de la liberté de dire franchement ce qu'ils pensent. L. Pison, Censeur, & L. Roscius, Préteur, s'offrent d'aller informer César de ce qui se passe, & ne demandent que six jours pour cela; quelques-uns même sont

Avant J.C. 49. An de Rome 665.

L. Roſcius prætor; qui de his rebus eum doceant : ſex dies ad eam rem conficiendam ſpatii poſtulant. Dicuntur etiam a nonnullis ſententiæ, ut legati ad Cæſarem mittantur, qui voluntatem ſenatus ei proponant.

d'avis de lui envoyer des Députés pour lui expoſer la volonté du Sénat.

IV. Omnibus his reſiſtitur; omnibuſque oratio conſulis, Scipionis, Catonis opponitur. Catonem veteres inimicitiæ Cæſaris incitant, & dolor repulſæ. Lentulus, æris alieni magnitudine, & ſpe exercitus ac provinciarum, & regum appellandorum largitionibus movetur; ſeque alterum fore Syllam, inter ſuos gloriatur, ad quem ſumma imperii redeat. Scipionem, eadem ſpes provinciæ atque exercituum impellit; quos ſe pro neceſſitudine partiturum cum Pompeio arbitratur : ſimul,

IV. Tous ſe refuſent à cet avis; on leur oppoſe le diſcours du Conſul, de Scipion & de Caton. D'anciennes inimitiés & le chagrin d'avoir été exclus d'un emploi, animoient Caton contre Céſar. Lentulus accablé de dettes, eſpéroit d'avoir le commandement d'une armée & d'une province, & ſe flattoit de recevoir des préſens conſidérables des Rois qu'il feroit appeller amis & alliés des Romains; il ſe vantoit qu'il réuniroit en ſa perſonne toute l'autorité de la République. Scipion ſe flattoit de même d'un Gouvernement de province & du commandement des armées, qu'il eſpéroit partager avec Pompée ſon ami; ajoutez à cela la crainte d'être recherché pour ſes malverſations,

Avant J. C. 49.
An de Rome 705.

judiciorum metus; adulatio, atque ostentatio sui, & potentium; qui in republica judiciisque tum plurimum pollebant. Ipse Pompeius, ab inimicis Cæsaris incitatus, & quod neminem dignitate secum exæquari volebat; totum se ab ejus amicitia averterat; & cum communibus inimicis in gratiam redierat, quorum ipse maximam partem illo affinitatis tempore adjunxerat Cæsari: simul infamia duarum legionum permotus, quas ab itinere Asiæ Syriæque ad suam potentiam dominatumque converterat, rem ad arma deduci studebat.

sa vanité & les flatteries de ceux qui, par leur crédit, avoient alors le plus de pouvoir dans la République & dans les tribunaux; Pompée lui-même, animé par les ennemis de César & ne pouvant souffrir d'égal, s'étoit entièrement aliéné de lui & s'étoit réconcilié avec leurs communs ennemis, qu'il avoit attirés, pour la plus grande partie, à César, dans le tems de leur alliance. D'ailleurs, honteux de son injustice, à l'égard des deux Légions qu'il avoit retenues pour établir son pouvoir & sa domination, tandis qu'elles étoient destinées pour l'Asie & la Syrie, il souhaitoit qu'on en vint au armes (*a*).

(*a*) Les vues ambitieuses de César s'étoient déja trop manifestées pour qu'il fût possible de le justifier; on ne peut pas même se cacher que M. Antoine & Q. Cassius, Tribuns du peuple, qui s'opposèrent à ce que César licenciât son armée, n'eussent été gagnés par lui. Les projets de Jules étoient sans doute criminels, & tendoient à perdre la République; mais ceux de Pompée,

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

V. His de caufis aguntur omnia ruptim, atque turbate. Neque docendi Cæfaris, propinquis ejus fpatium datur. Nec tribunis plebis, fui periculi deprecandi; neque etiam extremi juris intercef-

V. Ces affaires s'agitèrent avec précipitation & tumulte : on ne donna pas le tems aux parens de Céfar de l'inftruire de ce qui fe paffoit ; on ne laiffa pas aux Tribuns du peuple la liberté de fe garantir du danger, ni même de faire ufage du dernier de leurs droits,

de Lentulus, de Scipion (¶) & de Caton, l'étoient-ils moins? Tous animés contre le vainqueur des Gaules par des motifs différens & par des vues qui leur étoient à chacun perfonnelles, ils cherchoient à éloigner Céfar, à le dépouiller de fon Gouvernement, & à le forcer de congédier fon armée. Quelqu'apparence du bien public que pouvoit préfenter leur opinion, elle devenoit odieufe par les motifs qui les faifoient agir. Ils ne vouloient le dépouiller que pour abaiffer l'homme de la République qu'ils redoutoient le plus, & qui les éclipfoit par fon génie, fes grands talens, & parce qu'il venoit d'opérer dans les Gaules ; mais l'intérêt perfonnel eft fi puiffant fur le cœur de l'homme, qu'il n'eft pas furprenant que des Pères confcripts, que des Confuls, des Sénateurs choifis pour veiller au bon ordre du Gouvernement & au falut de la République, aient été les premiers à fomenter une guerre civile ; qu'ils aient facrifié l'intérêt général de la nation au leur propre ; les uns par inimitié perfonnelle, les autres pour fe rendre les maitres de la République ; d'autres dans la vue de s'enrichir ; d'autres enfin pour acquérir une autorité qui les mît à l'abri des recherches que leurs malverfations méritoient ; mais ce qu'il y a encore de plus étonnant, c'eft qu'il ne fe trouva pas un feul de ces Sénateurs affez animé de l'amour du bien public,

(¶) Ce Scipion etoit de la famille Cornélia ; mais ayant été adopté par Métellus le Numidique, il portoit le nom de Scipion-Métellus. Pompée, peu de mois après la mort de Julia, fille de Céfar, époufa Cornélie, fille de ce Scipion & veuve du jeune Craffus, tué chez les Parthes. C'eft ce même Scipion qui fut défait en Afrique par Céfar, & prêt de tomber dans fes mains, il fe donna la mort.

ſione retinendi, quod Lucius Sylla reliquerat; facultas tribuitur. Sed de ſua ſalute die ſeptima cogitare coguntur; quod illi turbulentiſſimi ſuperioribus temporibus tribuni plebis, octavo denique menſe ſuarum actionum reſpicere ac timere conſueverant. Decurritur ad illud extremum atque ultimum Senatus-conſultum quo, niſi pene in ipſo urbis incendio atque deſperatione omnium ſalutis, latorum audacia, nunquam ante diſceſſum eſt : Dent operam conſules, præ-

de l'oppoſition; droit que Sylla leur avoit laiſſé; mais on les obligea de comparoitre dès le ſeptième jour après être ſortis de charge, tandis que précédemment les Tribuns les plus ſéditieux ne rendoient aucun compte de leurs actions, & n'avoient rien à craindre avant le huitième mois. Enfin, on en vint contre lui à ce décret ſi rare & ſi extraordinaire; décret hardi, qui ne fut preſque jamais porté qu'à l'extrémité dans les plus grands troubles de l'Etat, & lorſque ſon ſalut ſembloit entièrement déſeſpéré. Que les Conſuls, les Préteurs, les Tribuns du peuple & les Proconſuls veillent à ce qu'il ne ſoit fait aucun tort à la République. Ce décret fut porté le ſept

de ſon propre honneur & de la gloire de la patrie, pour dévoiler, aux yeux du Sénat, les vues de Pompée, celles de pluſieurs Sénateurs & celles de Céſar. Que de traîtres à leur patrie, que de gens foibles, que de mauvais citoyens, que de tyrans cachés dans cette aſſemblée de prétendus ſages, & en quelles mains le gouvernement de la République étoit-il confié! C. Scribonius Curion, déſigné Tribun, fut le ſeul qui, ſans paroitre ſervir Céſar, & ſous l'apparence du bien public, rendit réellement à Céſar les plus grands ſervices; mais Curion avoit été gagné par ſes largeſſes, & dans le fond il n'étoit pas moins coupable & moins traître à ſa patrie que ceux qui compoſoient le Sénat.

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

tores, tribuni plebis quique consulares sunt ad urbem; ne quid respublica detrimenti capiat. Hæc Senatus-consulta perscribuntur, ad diem septimam iduum Januarii. Itaque quinque primis diebus, quibus haberi senatus potuit, qua ex die consulatum iniit Lentulus, biduo excepto comitiali; & de imperio Cæsaris, & de amplissimis viris tribunis plebis, gravissime acerbissimeque decernitur. Profugiunt statim ex urbe tribuni plebis, seseque ad Cæsarem conferunt. Is eo tempore erat Ravennæ; exspectabatque suis lenissimis postulatis responsa; si qua hominum æquitate res ad otium deduci posset.

Janvier; ainsi, dans les cinq premiers jours du Consulat de Lentulus, où le Sénat put s'assembler, il y en eut deux employés à l'élection des Magistrats, & le reste à faire des décrets contre l'autorité de César, & à sévir avec hauteur & dureté contre les Tribuns du peuple, personnages respectables. Les Tribuns du peuple sortent aussi-tôt de la ville & se retirent auprès de César: il étoit alors à Ravenne, où il attendoit qu'on répondît à ses demandes modérées, & que son affaire se terminât paisiblement par des personnes équitables.

VI. Proximis diebus habetur senatus extra urbem. Pompeius eadem illa, quæ per Scipionem ostenderat, agit; Senatus virtutem cons-

VI. Les jours suivans, le Sénat se tint hors de Rome; Pompée y présenta tout ce que Scipion avoit dit de sa part, loua le courage & la fermeté du Sénat, rendit compte du nombre de ses troupes, dit qu'il

tantiamque collaudat; copias suas exponit; legiones habere sese paratas decem; prætere cognitum compertumque sibi, alieno esse animo in Cæsarem milites; neque iis posse persuaderi, ut eum defendant aut sequantur. De reliquis rebus ad Senatum re-

avoit dix Légions toutes prêtes à le servir (*a*); qu'il savoit d'ailleurs que les troupes n'étoient pas bien intentionnées pour César, & qu'on ne pouvoit leur persuader de le secourir & de le suivre: ensuite on délibéra des mesures qu'il y avoit à prendre; surquoi on résolut de faire des levées dans toute l'Italie, d'envoyer Faustus Sylla en Mauri-

(*a*) Si Pompée, au lieu de dire qu'il avoit dix Légions prêtes à le servir, avoit dit, prêtes à servir la République, il auroit, au moins pour ce moment, caché ses pernicieux desseins; mais moins politique qu'ambitieux, il ne vit pas qu'il se dévoiloit aux yeux des Consuls & du Sénat, ou s'il le vit, comme il savoit que tous ceux qui le composoient ne cherchoient que leur propre intérêt, il ne crut pas rien hasarder en rendant son propos personnel à lui; aussi les Consuls & les principaux Sénateurs ne virent dans la conduite de Pompée que celle qu'ils devoient tenir. Quoiqu'ils ne pussent pas se dissimuler les projets ambitieux de César & de Pompée, cependant ils crurent qu'en soutenant le parti du dernier, ils y trouveroient leur avantage, ce qu'ils ne croyoient pas pouvoir espérer de la part de César, parce qu'ils le connoissoient d'un caractère plus impérieux & plus despotique, & qu'il se serviroit indifféremment de ceux qui pouvoient lui être utiles, sans se croire obligé à la reconnoissance; au lieu que Pompée, d'un caractère plus timide, plus foible, se croyoit obligé de récompenser ceux qui le servoient dans les vues qu'il avoit de s'emparer des rennes du Gouvernement, quoique les services qu'ils pouvoient lui rendre ne fussent que relatifs à leurs propres intérêts, tels que Lentulus, Scipion, Métellus & Caton, qui tous agissoient en apparence pour Pompée contre César, mais par des vues différentes & qui leur étoient personnelles, ainsi qu'on a pu voir dans la note, page 259.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

fertur : tota ut Italia delectus habeantur ; Faustus Sylla Proprætor in Mauritaniam mittatur ; pecunia uti ex ærario Pompeio detur. Refertur etiam de rege Juba, ut socius sit atque amicus : Marcellus vero, passurum se in præsentia negat. De Fausto, impedit Philippus tribunus plebis. De reliquis rebus Senatus-consulta prescribuntur. Provinciæ privatis decernuntur ; duæ consulares, reliquæ prætoriæ. Scipioni, obvenit Syria : L. Domitio, Gallia : Philippus & Marcellus, privato consilio prætereuntur ; neque eorum sortes dejiciuntur. In reliquas provincias prætores mittuntur ; neque exspectant, quod superioribus annis acciderat, ut de

ritanie en qualité de Propréteur, & de tirer de l'argent du trésor public pour Pompée. On parla aussi de déclarer le Roi Juba allié & ami du Peuple Romain. Marcellus s'opposa à ce dernier article (*a*), & Philippe, Tribun du peuple, à celui qui regardoit Faustus. On fit des décrets sur le reste. On donna des gouvernemens de province à des particuliers : il y en eut deux Consulaires, les autres étoient Prétoriens. Scipion eut la Syrie ; L. Domitius la Gaule ; Philippe & Marcellus furent oubliés à dessein, & l'on ne tira pas au sort pour eux. On envoya des Préteurs dans les autres Provinces, & ils partirent sans attendre, comme cela s'étoit fait les années précédentes, que le peuple eut ratifié leur élection, sans être revêtus de leur habit de guerre & sans avoir fait les vœux accoutumés. Les Consuls sortent de la ville, ce qui n'étoit encore jamais arrivé, & des particuliers se font

(*a*) Ce Marcellus est celui qui fut Consul avec Cornelius Lentulus, l'an de Rome 603, & 47 ans avant J. C.

précéder

eorum imperio ad populum referatur; paludatique, votis nuncupatis, exeant. Consules, quod ante id tempus acciderat nunquam, ex urbe proficiscuntur: lictoresque habent in urbe & Capitolio privati, contra omnia vetustatis exempla. Tota Italia delectus habentur; arma imperantur; pecuniæ a municipiis exiguntur, & e fanis tolluntur: omnia divina & humana jura permiscentur.

précéder des Licteurs & dans Rome & au Capitole, ce qui étoit sans exemple. On fait des levées par toute l'Italie; on exige des armes & de l'argent des villes municipales: on en tire des temples; en un mot, on renverse tous les droits divins & humains.

VII. Quibus rebus cognitis, Cæsar apud milites concionatur: omnium temporum injurias inimicorum in se commemorat, a quibus diductum & depravatum Pompeium queritur, invidia atque obtrectatione laudis suæ; cujus ipse honori & dignitati semper faverit, adjutorque fuerit: novum in Republica introductum exem-

VII. César, instruit de ce qui se passoit, harangue ses troupes, leur rappelle les insultes qu'il a reçues dans tous les tems de ses ennemis, qui, par leur jalousie & leurs calomnies, lui avoient aliéné le cœur de Pompée, à la gloire & à l'élévation duquel il avoit toujours applaudi & contribué. Il se plaint de ce qu'on introduit dans la République une nouveauté aussi extraordinaire que celle de blâmer & d'empêcher par les armes le droit d'opposition qu'ont les Tribuns & qui

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

plum queritur, » ut tribu-
» nicia intercessio armis no-
» taretur atque opprimere-
» tur, quæ superioribus
» annis esset restituta. Syl-
» lam, nudata omnibus re-
» bus tribunitia potestate,
» tamen intercessionem li-
» beram reliquisse: Pom-
» peium, qui amissam resti-
» tuisse videatur; dona etiam,
» quæ ante habuerat, ade-
» misse. Quotiescumque sit
» decretum, *darent operam*
» *magistratus, ne quid res-*
» *publica detrimenti caperet;*
» (qua voce, & quo Sena-
» tus-consulto populus Ro-
» manus ad arma sit vocatus;)
» factum in perniciosis legi-
» bus, in vi Tribunicia,
» in secessione populi, tem-
» plis locisque editioribus
» occupatis; (atque hæc
» superioris ætatis exempla,
» expiata Saturnini atque

leur avoit été rendu les années précédentes. Sylla même, quoiqu'il eut dépouillé ce corps de tout son crédit, lui avoit laissé la liberté de l'opposition, au lieu que Pompée, qui passoit pour lui avoir rendu ce qu'il avoit perdu, lui avoit même ôté ce qu'il possédoit auparavant; il ajouta que toutes les fois qu'on avoit donné ordre aux Magistrats de veiller au salut de la République, ce qui étoit un ordre au Peuple Romain de prendre les armes, ce n'avoit été que pour s'opposer à des loix pernicieuses, pour réprimer la violence des Tribuns, quelque grande sédition, & quand on s'étoit emparé des temples & des lieux fortifiés; que ces exemples des siécles passés avoient été expiés par la mort de Saturninus & des Gracches; que pour le présent, il n'avoit été fait ni pensé rien de pareil; que nulle loi n'avoit été publiée, nulle entreprise communiquée au peuple, nulle mésintelligence fomentée. Il les exhorte à défendre contre les entreprises de ses ennemis, l'honneur & la dignité d'un Général, sous la conduite duquel ils ont pen-

» Gracchorum casibus docet :) quarum rerum illo » tempore nihil factum, ne » cogitatum quidem ; nulla » lex promulgata, non cum » populo agi cœptum, nulla » secessio facta. Hortatur ; » cujus Imperatoris ductu » novem annis rempublicam felicissime gesserint, » plurimaque prœlia secunda » fecerint, omnem Galliam Germaniamque pacaverint ; ut ejus existimationem dignitatemque ab » inimicis defendant ». Conclamant legionis tertiæ & decimæ quæ aderat, milites ; (hanc enim initio tumultus evocaverat ; reliquæ nondum convenerant ;) sese paratos esse, Imperatoris sui tribunorumque plebis injurias defendere.

VIII. Cognita militum voluntate, Ariminum cum

dant neuf ans si heureusement & si glorieusement servi la République, gagné tant de batailles, soumis la Gaule & la Germanie. A ce discours, les soldats de la treizième Légion, qui étoient présens & qu'il avoit fait venir auprès de lui dès le commencement de ces brouilleries (les autres n'étoient pas encore arrivées), s'écrièrent tout d'une voix qu'ils étoient prêts à défendre l'honneur de leur Général & la dignité des Tribuns du peuple.

Avant J. C. 49.
An de Rome 705.

VIII. Certain de leur bonne volonté, il part pour Ariminum (*)

(*) Rimini ; ville de la Romagne, dans l'Etat de l'Eglise, sur le bord de la mer Adriatique, à vingt-cinq milles de Ravennes.

Avant J. C. 49.
An de Rome 705.

ca legione proficifcitur ; ibique tribunos plebis, qui ad eum confugerant, convenit : reliquas legiones ex hibernis evocat, & fubfequi jubet. Eo L. Cæfar adolefcens venit : cujus pater Cæfaris erat legatus. Is ; reliquo fermone confecto, cujus rei caufa venerat ; habere fe a Pompeio ad eum privati officii mandata demonftrat : » velle » Pompeium fe Cæfari purgatum ; ne ea, quæ reipublicæ caufa egerit, in » fuam contumeliam vertat : » femper fe reipublicæ commoda, privatis neceffitatibus habuiffe potiora : » Cæfarem quoque, pro fua » dignitate, debere & ftu» dium & iracundiam fuam » reipublicæ dimittere ; ne» que adeo graviter irafci » inimicis ; ne, cum illis » nocere fe fperet, reipu-

avec cette Légion, & y rencontra les Tribuns qui venoient fe jetter entre fes bras ; enfuite il tire fes autres Légions de leurs quartiers d'hiver, & leur ordonne de le fuivre. Le jeune Céfar, dont le père étoit fon Lieutenant, l'y vient trouver, lui rend compte des raifons qui l'avoient attiré auprès de lui, & lui dit enfuite que Pompée l'avoit chargé d'une commiffion particulière, qui étoit de l'excufer & de le prier de ne point lui vouloir de mal de ce qu'il avoit fait en faveur de la République ; qu'il avoit toujours préféré le bien public à fes liaifons particulières ; qu'il étoit auffi du devoir & de la dignité de Céfar de facrifier fes mécontentemens & fes reffentimens au bien de l'Etat, & de n'être pas tellement irrité contre fes ennemis, qu'en voulant leur nuire, il nuisît à la République. Il ajouta encore quelques mots pour la juftification de Pompée. Le Préteur Rofcius lui dit à peu près les mêmes chofes, & l'affura que Pompée l'en avoit chargé.

» blicæ noceat ». Pauca ejusdem generis addit, cum excusatione Pompeii conjuncta. Eadem fere, atque eisdem de rebus, Prætor Roscius agit cum Cæsare; sibique Pompeium commemorasse demonstrat.

IX. Quæ res etsi nihil ad levandas injurias pertinere videbantur; tamen idoneos nactus homines, per quos ea, quæ vellet, ad eum perferrentur; petit ab utroque, quoniam Pompeii mandata ad se detulerint, ne graventur sua quoque ad eum postulata deferre; si parvo labore magnas controversias tollere, atque omnem Italiam metu liberare possent. » Sibi sem-
» per reipublicæ primam
» fuisse dignitatem, vitaque
» potiorem. Doluisse se, quod
» populi Romani beneficium
» sibi per contumeliam ab

IX. Quoique ces discours ne parussent point à César capables de réparer les atteintes qu'on avoit portées à sa gloire, néanmoins croyant ces deux hommes propres à rapporter à Pompée ce qu'il avoit à lui dire, il les pria l'un & l'autre, puisque Pompée s'étoit servi d'eux, de vouloir bien aussi lui rendre compte de ce qu'il souhaitoit, afin de voir si l'on ne pouvoit pas terminer ces différens à l'amiable, & délivrer toute l'Italie de la crainte d'une guerre civile; qu'ils pouvoient l'assurer de sa part, que les intérêts de la République lui avoient toujours été plus chers que sa propre vie; qu'il avoit vu avec chagrin que ses ennemis lui cherchoient querelle pour le priver des bienfaits

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

» inimicis extorqueretur ; » ereptoque semestri impe- » rio, in urbem retraheretur, » cujus absentis rationem » haberi proximis comitiis » populus jussisset : tamen » hanc honoris jacturam sui, » reipublicæ causa, æquo » animo tulisse. Quum lit- » teras ad senatum miserit, » ut omnes ab exercitibus » discederent ; ne id quidem » impetravisse. Tota Italia » delectus haberi ; retineri » legiones duas, quæ ab se » simulatione Parthici belli » sint abductæ ; civitatem » esse in armis. Quoniam hæc » omnia, nisi ad suam per- » niciem, pertinere ? sed » tamen ad omnia se des- » cendere paratum, atque » omnia pati, reipublicæ » causa. Proficiscatur Pom- » peius in suas provincias ; » ipsi exercitus dimittant :

du Peuple Romain, & qu'on lui retranchoit les derniers six mois de son Gouvernement pour le faire revenir à Rome solliciter le Consulat, quoique le peuple eût ordonné que l'on eût égard à lui dans son absence ; que cependant, en faveur de la République, il avoit souffert patiemment le tort qu'on lui avoit fait en cela ; qu'il avoit proposé par lettre au Sénat, que tous licenciassent leurs armées, sans avoir pu l'obtenir ; qu'il savoit que l'on faisoit des levées dans toute l'Italie ; qu'on lui avoit ôté deux Légions, sous prétexte de la guerre des Parthes ; que tout cela n'avoit pour but que sa perte ; que néanmoins il étoit prêt à tout faire & à tout souffrir pour l'amour de la République. Que Pompée se retire dans son Gouvernement, ajouta-t-il ; que les troupes soient licenciées ; que toute l'Italie mette les armes bas ; que Rome soit délivrée de ce qu'elle croit avoir à craindre ; qu'on laisse les Comices libres, & la République à la disposition du peuple & du Sénat ; que pour venir à bout de tout cela plus facilement

» discedant in Italia omnes » ab armis : metus e civi» tate tollatur : libera comi» tia, atque omnis respu» blica Senatui populoque » Romano permittatur. Hæc » quo facilius, certisque » conditionibus fiant, & jure» jurando sanciantur ; aut ipse » propius accedat, aut se pa» tiatur accedere : fore, uti » per colloquia omnes con» troversiæ componantur. »

& avec plus de facilité, chacun de nous s'engage par serment ; qu'ensuite Pompée s'avance vers moi, ou qu'il souffre que je l'aille trouver, tous nos démêlés se termineront par une entrevue (*a*).

(*a*) La démarche de Pompée auprès de César, par l'entremise du jeune César & de Roscius, paroissoit devoir être le préliminaire d'une négociation dont le résultat pouvoit mener à une paix durable ; mais dans le fond, ce n'étoit que pour gagner du tems, parce qu'il ne se croyoit point en force, qu'il n'avoit point de confiance dans les deux Légions que César lui avoit envoyées & qu'il avoit retenues auprès de lui, quoiqu'elles eussent été destinées contre les Parthes, & que les levées ne se faisoient pas avec autant de facilité qu'il se l'étoit imaginé. César, de son côté, n'étoit pas mieux intentionné pour le bien & le salut de la République. Habitué depuis huit ans à faire ses volontés, à être le maître absolu dans les Gaules, à ne rendre aucun compte au Sénat de ses opérations, enfin de sa conduite, il devoit lui paroître dur, après avoir fait la conquête des Gaules, de se voir dépouillé de son autorité, d'en voir revêtir quelque partisan de Pompée, & de le voir jouir du prix de ses victoires. Ainsi, quoiqu'il remit aux deux Députés de Pompée de nouvelles propositions : l'un & l'autre étoient très-éloignés d'en venir à un accommodement qui pût concilier les esprits & détruire les semences d'une

Avant J. C. 49. An de Rome 6..

X. Acceptis mandatis Roſcius cum Lucio Cæſare Capuam pervenit, ibique conſules Pompeiumque invenit : poſtulata Cæſaris renunciat. Illi, re deliberata, reſpondent ; ſcriptaque ad eum mandata per eos remittunt ; quorum hæc erat ſumma : Cæſar in Galliam reverteretur ; Arimino excederet ; exercitus dimitteret ; quæ ſi fuiſſet, Pompeium in Hiſpanias iturum. Interea ; quoad fides eſſet data, Cæſarem facturum quæ polliceretur,

X. Roſcius & Lucius Céſar ſe rendirent à Capoue chargés de ces propoſitions. Ils y trouvèrent les Conſuls & Pompée, à qui ils firent les rapports des demandes de Céſar ; ſur quoi ayant délibéré, ils les renvoyèrent porter le réſultat de leur conférence, qui étoit, que Céſar ſortiroit d'Arimini, retourneroit dans la Gaule & licencieroit ſon armée ; que moyennant cela Pompée ſe retireroit en Eſpagne ; que cependant on ne diſcontinueroit pas les levées que Céſar n'eût donné des aſſurances d'exécuter ces choſes.

guerre civile prête à éclater : tous deux avoient une ſoif ardente de ſe rendre les maîtres de la République, & Rome n'avoit point dans ſon ſein de plus mortels ennemis, d'autant plus dangereux, qu'ils affectoient tous deux l'amour patriotique le plus déſintéreſſé, & qu'ils cachoient, ſous ce maſque impoſant, les projets les plus vaſtes & les plus funeſtes à leurs compatriotes. Il auroit été très-heureux pour la République, ſi le Sénat avoit été compoſé de citoyens plus zélés, plus éclairés, plus dépouillés de tout intérêt perſonnel ; qui n'euſſent pas été diviſés d'opinion, & qui, ſans ſe partager entre Céſar & Pompée, n'euſſent cherché que le bien général ; alors le Sénat auroit pu eſpérer de mettre des bornes à ce haut degré d'autorité auquel ces deux concurrens aſpiroient, & auquel ils parvinrent à force d'horreurs & de ſang répandu.

XI. C'étoit

non intermissuros Consules Pompeiumque delectus.

XI. Erat iniqua conditio, postulare ut Cæsar Arimino excederet, atquæ in Provinciam reverteretur; ipsum, & provincias, & legiones tenere alienas : exercitum Cæsaris velle dimitti; delectus habere : polliceri, se in Provinciam iturum; neque ante quem diem iturus sit, definire : ut si, peracto Cæsaris consulatu, Pompeius profectus non esset; nulla tamen mendacii religione obstrictus videretur. Tempus vero colloquio non dare, neque ac-

XI. C'étoit un condition injuste de demander que César sortît d'Arimini & qu'il retourna dans la Gaule, tandis que Pompée demeureroit maître des provinces & des troupes d'autrui; que César licenciât son armée pendant qu'on faisoit des levées, de promettre que Pompée se retireroit en Espagne, sans en marquer le tems & le jour précis; ensorte que s'il restoit en Italie jusqu'à la fin du Consulat de César, il ne fausseroit ni à sa parole ni à son ferment : enfin, ne marquer aucun tems pour une entrevue & ne pas permettre de s'approcher, c'étoit ne donner aucune apparence d'accommodement (*a*). César fit

(*a*) Ce que dit César, suffit pour faire voir l'absurdité de la délibération des Consuls & des Sénateurs, & montrer évidemment qu'ils avoient été gagnés par Pompée. Comment d'ailleurs vouloient-ils que César retournât dans les Gaules, & qu'il licenciât son armée? Quelques pacifiées qu'elles fussent, il n'auroit pas été prudent à Jules d'y rentrer sans troupes. L'esprit turbulent & inquiet des Gaulois ne feroit pas resté tranquille, s'il n'avoit pas vu l'autorité de César soutenue d'une armée capable de contenir les peuples dans la soumission & dans le devoir; mais les Consuls & les partisans de Pompée étoient moins inquiets de ce qui pourroit arriver à César, même

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

cessurum polliceri; magnam pacis desperationem afferebat. Itaque ab Arimino Marcum Antonium, cum cohortibus quinque Arretium mittit : ipse Arimini cum duabus legionibus subsistit, ibique delectum habere instituit. Pisaurum, Fanum, Anconam, singulis cohortibus occupat.

(*) Arezzo.

(**) Pésaro.

donc sortir M. Antoine d'Arimini & l'envoya à Arretium (*) ; pour lui, il resta à Arimini avec deux Légions, & commença à y faire des levées. Pendant le séjour qu'il y fit, il s'empara de Pisauro (**), de Fano & d'Ancone, & laissa une cohorte dans chacune.

XII. Interea certior factus, Iguvium Thermum prætorem cohortibus quinque tenere, oppidum munire ; omniumque esse Iguvinorum optimam erga se voluntatem: Curionem cum tribus cohortibus, quas Pisauri &

(***) Ugubbio.

XII. Ayant ensuite appris que le Préteur Thermus s'étoit jetté dans Iguvium (***) avec cinq cohortes, qu'il la faisoit fortifier ; mais que tous les habitans étoient bien intentionnés pour lui ; il y envoya Curion avec trois cohortes qu'il tira de Pisauro & d'Arimini. Thermus averti de son arrivée, & qui se

du danger de perdre les Gaules, qu'impatiens de se voir s'éloigner de l'Italie, pour que Pompée restât le maître absolu de la République ; ce qui seroit certainement arrivé, si son trop redoutable rival avoit licencié son armée, & s'il s'étoit retiré dans les Gaules : mais celui-ci, aussi adroit politique que grand Général, & dont l'ambition étoit, pour le moins, égale à celle de Pompée, s'opiniâtra avec raison à rester en Italie, & loin de licencier son armée, il augmenta ses troupes & agit offensivement contre Pompée & ses partisans.

Arimini habebat, mittit. Cujus adventu cognito; diffisus municipii voluntate Thermus, cohortes ex urbe educit, & profugit: milites in itinere ab eo discedunt, ac domum revertuntur: Curio, omnium summa voluntate, Iguvium recipit. Quibus rebus cognitis, confisus municipiorum voluntatibus Cæsar, cohortes legionis tertiæ & decimæ ex præsidiis deducit, Auximumque proficiscitur; quod oppidum Attius, cohortibus introductis, tenebat, delectumque toto Piceno, circummissis senatoribus, habebat.

défioit des habitans, retire ses cohortes & quitte la ville: en chemin ses soldats l'abandonnent & s'en vont chacun chez eux. Curion s'empare d'Iguvium à la grande satisfaction de tous les habitans. Ce succès fit connoître à César que les peuples étoient portés pour lui. Dans cette confiance, il tire des garnisons les cohortes de la treizième Légion, & part pour Auximum (*), où Attius s'étoit jetté avec quelques cohortes & d'où il faisoit des levées dans tout le pays de Picenum (*), par le moyen des Sénateurs qu'il y avoit envoyés.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

(*) Osimo.

(**) Marche d'Ancône.

XIII. Adventu Cæsaris cognito, Decuriones Auximi ad Attium Varum frequentes conveniunt: docent, » sui » judicii rem non esse; neque » se, neque reliquos muni- » cipes pati posse, C. Cæ-

XIII. A la nouvelle de l'arrivée de César, les Décurions d'Auximum se rendent en foule auprès d'Attius Varus & lui représentent qu'il ne leur appartient pas de décider de la querelle présente; mais que ni eux ni leurs concitoyens ne peuvent souffrir que l'on ferme les

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

» sarem imperatorem bene » de republica meritum, tan- » tis rebus gestis, oppido » mœnibusque prohiberi : » proinde habeat rationem » posteritatis, & periculi » sui ». Quorum oratione permotus Attius Varus, præsidium, quod introduxerat, ex oppido educit, & profugit. Hunc ex primo ordine pauci Cæsaris consecuti milites, consistere cogunt; commissoque prœlio, deseritur a suis Varus : nonnulla pars militum, domum discedit; reliqui ad Cæsarem perveniunt : atque una cum iis deprehensus L. Pupius primipili centurio adducitur, qui hunc eumdem ordinem in exercitu Cneii Pompeii antea duxerat. At Cæsar milites Attianos collaudat; Pupium dimittit; Auximatibus agit gratias, seque eorum facti memorem fore pollicetur.

portes de la ville à César, qui avoit fait d'aussi belles actions & rendu de si grands services à la République; qu'ainsi il devoit songer de bonne-heure à sa sûreté & à sa réputation. Attius fut si frappé de ce discours, que sur le champ il fit sortir la garnison qu'il avoit fait entrer dans la ville, & se sauva; mais quelques soldats des premiers rangs des troupes de César le poursuivirent, l'obligèrent de s'arrêter, & en étant venus aux mains, tous les siens l'abandonnèrent; les uns se retirèrent chez eux, le reste vint joindre César & lui amena L. Pupius, Primipile d'une Légion qui avoit servî dans la même qualité sous Pompée. César, après avoir donné aux soldats d'Attius les éloges qu'ils méritoient, renvoya Pupius, remercia les habitans d'Auximum, & les assûra qu'il se ressouviendroit du service qu'ils lui avoient rendu.

XIV. Quibus rebus Romam nunciatis, tantus repente terror invasit; ut, quum Lentulus consul ad aperiendum ærarium venisset, ad pecuniam Pompeio ex Senatus-consulto proferendam; protinus, aperto sanctiore ærario, ex urbe profugeret: Cæsar enim adventare, jamjamque adesse ejus equites falso nunciabantur. Hunc Marcellus collega, & plerique magistratus consecuti sunt. Cn. Pompeius pridie ejus diei ex urbe profectus, iter ad legiones habebat, quas a Cæsare

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

XIV. Ces nouvelles portées à Rome, y causèrent une telle allarme, que le Consul Lentulus qui y étoit pour ouvrir le trésor de l'épargne & en tirer l'argent qui devoit être remis à Pompée, selon le décret du Sénat, s'enfuit de la ville, dès qu'on l'eut ouvert, parce qu'il courut un faux bruit que César alloit arriver & que sa cavalerie avoit déja paru. Marcellus son collègue, & la plupart des Magistrats, ne tardèrent pas à le suivre (*a*): Pompée étant parti le jour précédent, pour aller joindre les deux Légions que César lui avoit renvoyées & qu'il avoit mises en quartier dans l'Apulie (*). On suspendit les levées qui se faisoient dans Rome

(*) La Pouille

(*a*) On ne doit point être surpris du désir ardent qu'avoient les Consuls, les Sénateurs & même Pompée, de voir César sortir de l'Italie : la terreur qu'il leur inspiroit étoit inconcevable; tous fuient devant lui, aucuns n'osent regarder ses troupes en face, & abandonnent les postes que Pompée leur avoit confiés, avant même que César ait marché sur eux. Pompée, le plus intéressé de tous à s'opposer à la marche de César, donne l'exemple de la fuite; les levées cessent, & on ne se croit en sûreté que lorsqu'on est arrivé à Capoue. Quelle étrange conduite pour des Consuls, des Sénateurs, pour Pompée; enfin, pour des hommes qui prétendoient faire la loi à César! Ils la recevoient de lui avant même qu'il la leur eut donnée.

Avant J. C. 49.
An de Rome 705.

acceptas in Apulia hibernorum causa disposuerat. Delectus intra urbem intermittuntur. Nihil citra Capuam tutum esse omnibus videtur. Capuæ primum sese confirmant & colligunt ; delectumque colonorum , qui lege Julia Capuam deducti erant , habere instituunt ; gladiatoresque , quos ibi Cæsar in ludo habebat , in forum productos Lentulus libertati confirmat ; atque iis equos attribuit , & se sequi jussit : quos postea monitus a suis, quod ea res omnium judicio reprehendebatur , circum familiares conventus Campaniæ, custodiæ causa distribuit.

& personne ne se crut en sûreté en-deçà de Capoue. On commença à se rassurer & à se rassembler , & l'on travailla à y enrôler les particuliers de la colonie romaine qui y avoit été conduite en conséquence de la Loi Julia. Lentulus ayant fait assembler sur la place les Gladiateurs que César y tenoit pour les exercer , leur donna la liberté, les chevaux , & leur ordonna de le suivre; mais sur l'avis que ses gens lui donnèrent , que ce qu'il faisoit à l'égard de ces Gladiateurs étoit blâmé de tout le monde , il les distribua dans les villes voisines de la Campanie , pour les garder.

XV. Auximo Cæsar progressus , omnem agrum Picenum percurrit. Cunctæ earum regionum præfecturæ, libentissimis animis eum reci-

XV. César en partant d'Auximum parcourut tout le territoire de Picenum; toutes les villes de ces contrées le reçurent de grand cœur & fournirent à son armée tout ce qui lui étoit nécessaire ; Cingu-

piunt ; exercitumque ejus omnibus rebus juvant. Etiam Cingulo ; quod oppidum Labienus conſtituerat, ſuaque pecunia exædificaverat ; ad eum legati veniunt ; quæque imperaverit, ſeſe cupidiſſime

lum (*) même, ville que Labiénus avoit fondée & bâtie à ſes dépens (a), lui envoya des Députés & lui promit de faire avec zèle tout ce qu'il lui ordonneroit. Il lui demanda des ſoldats, & elle lui en envoya. Cependant la douzième Légion le joignit, & eſcorté de ces deux Lé-

Avant J. C. 49. An de Rome 705.

(*) Cingoli.

(a) On ne lit point l'hiſtoire de cette guerre, ſans ſe demander avec ſurpriſe, comment Labiénus a pu abandonner Céſar? De tous ſes Lieutenans, c'étoit celui qui avoit eu le plus de part à ſa faveur, à ſa confiance & à ſes ſuccès. Dans les Gaules, on l'a vu, tantôt partager le commandement, & tantôt chargé ſeul des plus importantes expéditions. Quand les intérêts de Céſar l'appelloient en Italie, c'étoit ſur lui qu'il ſe repoſoit du ſoin de ſon armée & des provinces conquiſes. Occupé ſans ceſſe à ſe faire des partiſans & des amis, il n'avoit ſûrement rien négligé pour s'attacher un homme de ce mérite, depuis pluſieurs années le compagnon de ſes travaux & l'inſtrument de ſes victoires ; auſſi Labiénus devoit à Jules une grande réputation & d'immenſes richeſſes. La reconnoiſſance lui faiſoit donc un devoir de reſter fidèle à ſon Général, & à ne conſulter que la prudence ; il devoit aſſez connoitre Céſar, pour ſavoir combien il étoit dangereux de ſuivre d'autres drapeaux que les ſiens ; cependant il s'arme d'abord contre lui, il s'oppoſe enſuite à toute propoſition de paix, demande avec fureur ſa tête, & ne ceſſe de le combattre qu'en ceſſant de vivre (¶). Quel fut le motif de ſa déſertion & de ſa haine?

Céſar n'en dit rien ; il ne ſe plaint nulle part de Labiénus, & s'il en parle encore deux ou trois fois, c'eſt avec la tranquillité d'un Hiſtorien indifférent. Si ſe connoiſſant lui-même, il a mépriſé dans Labiénus un trop foible ennemi, j'eſtime cette fierté d'un héros ; ſi affligé de ſon ingratitude, il

(¶) Labiénus fut tué à la bataille de Munda, la dernière que livra Céſar au parti de Pompée.

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.
(*) Ascoli.

facturos pollicentur: milites imperat; mittunt. Interea legio duodecima Cæsarem consequitur: cum his duabus

gions, il marche vers Asculum (*), ville de Picenum. Lentulus Spinther occupoit cette ville avec dix cohortes; mais il en sortit bientôt à

l'épargne cependant & lui pardonne, j'admire & j'aime tant de générosité; mais si son silence ne vient que de la dureté d'un cœur fermé à l'amitié & à toute autre passion qu'à celle du pouvoir & de la gloire, César peut m'étonner encore; mais je le hais.

Hirtius se contente de dire que Pompée sollicita vivement Labiénus de se joindre à lui (*); mais auroit-il pu se flatter de l'enlever à César, s'il n'avoit pas connu déja ses secrettes dispositions?

(*) De bell. Galli. lib. 8. pag. 51.

Dion est le seul qui nous donne quelques lumières sur ce sujet. Labiénus, dit-il, enflé de la gloire qu'il s'étoit acquise & des grandes richesses qu'il avoit amassées, voulut s'égaler à son Général: ses manières hautes donnérent de l'ombrage à César, qui ne lui montra plus la même amitié. Labiénus ne put supporter ce changement, & l'abandonna (**). La conduite de Labiénus autorise ce récit de Dion. Ses invectives, sa fureur contre César, la manière outrageuse dont il parle de lui & de ses troupes, sa cruauté envers les prisonniers qu'il fait massacrer, découvre un homme emporté & dévoré d'envie & de ressentiment. Plutarque lui fait trop d'honneur, quand il attribue sa défection à son amour pour la République & pour Pompée. Cicéron avoit plus de tort encore de lui donner les noms de grand homme & d'excellent Citoyen (***). Labiénus n'étoit ni l'un ni l'autre, il n'étoit qu'ingrat & jaloux. César le connoissoit mieux; aussi il ne témoigna aucun regret de le perdre, & lui renvoya même son argent & ses équipages.

(**) Dio. lib. 41 pag. 4. tom. 1, edit. [illegible].

(***) Ad atti lib. 7. epi. 13.

Le parti républicain avoit fondé sur lui de grandes espérances; mais il fut bien trompé: aucun Romain ne le suivit; il n'emmena avec lui que quelques Gaulois qui s'attachèrent à sa fortune. On voit ici que le habitans même de Cingoli, ville qu'il avoit bâtie, se donnèrent à Jules. Bientôt il fut méprisé également du parti qu'il avoit abandonné & de celui qu'il avoit préféré. Nous attendrons à Afranius & Petréius, dit Ciceron à son ami; car

la

Asculum Picenum proficiscitur. Id oppidum Lentulus

la nouvelle de l'arrivée de César, & fit ce qu'il put pour emmener

pour Labiénus, il n'en faut rien espérer de considérable. *Afranium expectabimus & Petreium; nam in Labieno parum est dignitatis* (*). Pour cette fois Cicéron ne se trompoit pas. Ce Lieutenant qui s'étoit couvert de gloire sous César, dès qu'il fut séparé de lui, ne fit plus rien que de foible & de honteux; cet homme, qui avoit été le bras droit du vainqueur des Gaules, n'étoit plus qu'un vil transfuge, errant dans l'univers à la suite de Pompée.

Fortis in armis
Cæsareis Labienus erat, nunc transfuga vilis
Cum duce prælato terras atque, æquora lustrat (**).

Lucain a raison de mettre ces paroles dans la bouche de César. Un autre Auteur a écrit que ce Conquérant disoit de lui avec insulte, qu'en changeant de Chef, il avoit changé non-seulement de fortune; mais de cœur. *Mutata cum duce non fortuna tantum hominis, sed virtute; quod in eum aliquando Cæsar mordaciter exprobrando dixisse traditur* (***).

Mais pourquoi Labiénus se montra-t-il dans la guerre civile si différent de ce qu'il avoit paru dans les Gaules? C'est le sort de ceux qui passent d'un parti dans un autre. L'histoire ancienne & moderne en fournit mille exemples. La désertion, non-seulement est une tache à la gloire; mais presque toujours elle rend encore inutiles les plus heureuses qualités & les plus beaux talens. Labiénus n'étoit plus à la tête de ces vieux soldats à qui il pouvoit rappeller leurs grandes actions & les siennes; il ne connoissoit pas ses nouvelles troupes & n'en étoit pas connu; d'ailleurs ses premiers succès appartenoient à Jules, plus qu'à lui-même. C'étoit Jules qui le conduisoit à la victoire; il ne sait plus en retrouver le chemin dès qu'il s'éloigne de son guide; il ne reçoit plus d'un héros ces grandes & rapides idées qui font le sort des combats: le même génie qui le soutenoit autrefois & l'élevoit à sa hauteur, aujourd'hui le presse & l'écrase. Labiénus, dans les Gaules, étoit le compagnon & l'ami de César; dans le camp de Pompée, il n'est que Labiénus.

(*) Ad att. lib. 8. épi. 2.

(**) Lucan. Phars. lib. 5, vers 345.

(***) Jul. Celsus de vitâ Cæs. pag. 141. edit. 1713.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

Spinther decem cohortibus tenebat : qui, Cæsaris adventu cognito, profugit ex oppido ; cohortesque secum adducere conatus, a magna parte militum deseritur. Relictus in itinere cum paucis, incidit in Vibullium Rufum, missum a Pompeio in agrum Picenum, confirmandorum hominum causa : a quo factus Vibullius certior, quæ res in Piceno gererentur ; milites ab eo accipit, ipsum dimittit : item ex finitimis regionibus, quas potest, contrahit cohortes ex delectibus Pompeianis ; in iis Camerino fugientem Ulcillem Hirum, cum sex cohortibus quas ibi in præsidio habuerat, excipit : quibus coactis, tredecim efficit. Cum iis ad Domitium Ahenobarbum, Corfinium, magnis itineribus pervenit : Cæsaremque adesse

avec lui ses cohortes ; mais abandonné en chemin par le plus grand nombre, il rencontra Vibullius Rufus, que Pompée avoit envoyé dans le Picenum pour y rassurer les esprits. Vibullius, après avoir appris de lui ce qui se passoit dans ce pays-là, prit ses soldats & le laissa aller ; il ramassa encore tout ce qu'il put des troupes que Pompée avoit levées dans les provinces voisines, & ayant rencontré Ulcillis Hirus qui s'enfuyoit de Camerinum avec six cohortes, il les joignit aux siennes ; ensorte qu'il se trouva en avoir treize. Ainsi accompagné, il alla à grandes journées à Corfinium, où commandoit Domitius Œnobarbus, & lui apprit que César alloit paroître avec deux Légions. Domitius avoit déja levé à Albe, dans la Calabre & dans les pays voisins, vingt cohortes.

cum legionibus duabus nunciat. Domitius per se circiter viginti cohortes ex Alba, ex Marsis & Pelignis, & finitimis ab regionibus coëgerat.

XVI. Recepto Asculo, expulsoque Lentulo; Cæsar conquiri milites qui ab eo discesserant, delectumque institui jubet: ipse unum diem ibi, rei frumentariæ causa, moratus, Corfinium contendit. Eo quum venisset, cohortes quinque, præmissæ a Domitio ex oppido, pontem fluminis interrumpebant; qui erat ab oppido, millia passuum circiter tria. Ibi cum antecursoribus Cæsaris prœlio commisso, celeriter Domitiani a ponte repulsi se in oppidum receperunt. Cæsar, legionibus transductis, ad oppidum constitit; juxtaque murum castra posuit.

XVI. Après la prise d'Asculum & la fuite de Lentulus, César fit chercher les soldats qui l'avoient abandonné, & ordonna de nouvelles levées. Pour lui, étant resté un jour à Asculum, afin de donner ordre aux vivres, il en partit pour aller à Corfinium. En y arrivant, il trouva cinq cohortes que Domitius avoit détachées de la ville, occupées à rompre un pont qui étoit à environ une lieue de Corfinium. Les coureurs de César les attaquèrent, les chassèrent du pont & les firent bien vite rentrer dans la ville. César fit ensuite passer la rivière à ses Légions & vint camper sous les murs de la place.

XVII. Re cognita, Do-

XVII. Ces choses lui étant con-

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

mitius ad Pompeium in Apuliam peritos regionum magno proposito præmio cum litteris mittit ; qui petant atque orent, ut sibi subveniat : Cæsarem duobus exercitibus, & locorum angustiis, facile intercludi posse, frumentoque prohiberi ; quod nisi fecerit, se, cohortesque amplius triginta, magnumque numerum senatorum atque equitum Romanorum, in periculum esse venturum. Interim suos cohortatus, tormenta in muris disponit ; certasque cuique partes, ad custodiam urbis attribuit : militibus in concione agros ex suis possessionibus pollicetur, quaterna in singulos jugera, & pro rata parte centurionibus evocatisque.

nues, Domitius dépêche vers Pompée, qui étoit dans la Pouille, des gens qui connoissoient parfaitement le pays, leur promit de grandes récompenses, & les chargea de lettres par lesquelles il lui demandoit instamment du secours. Il lui écrivit qu'avec deux armées on pourroit aisément enfermer César dans ces défilés & lui couper les vivres ; que s'il ne le secouroit pas, lui, plus de trente cohortes, grand nombre de Sénateurs & de Chevaliers Romains, seroient dans le dernier danger. Après avoir expédié ces couriers, il exhorte ses troupes, dispose ses machines sur les remparts, assigne à chacun son poste, & promet à chaque soldat quatre arpens de terre de ses propres héritages, & à proportion autant aux Centurions & aux vétérans qui s'étoient rendus volontairement à ses ordres (*a*).

(*a*) Il falloit que Domitius fût puissamment riche, pour promettre quatre arpens de terre de ses propres héritages à chaque soldat, & aux Centurions & vétérans à proportion. En supposant chaque cohorte de quatre cents

XVIII. Interim Cæsari nunciatur Sulmonenses, (quod oppidum a Corfinio

XVIII. Sur ces entrefaites on apprend à César que ceux de Sulmone, ville qui n'étoit qu'à sept

hommes, comme il en avoit levé vingt, que Vibullius lui en avoit amené treize, il s'en fuit qu'il en avoit trente-trois qui formoient un corps de treize mille deux cents hommes; à quatre arpens chacun, c'étoit cinquante-deux mille huit cents arpens de terre qu'il lui falloit distraire de ses domaines pour remplir sa promesse, sans le nombre en sus pour les Centurions & les vétérans. En supposant même qu'il n'eût promis quatre arpens qu'aux soldats des vingt cohortes qu'il avoit levées; ces vingt cohortes à quatre cents hommes chacune, formoient un corps de huit mille combattans; ainsi il lui falloit trente-deux mille arpens, non compris les Centurions & les vétérans: or, il n'est pas possible de se persuader qu'un particulier, quelques puissent être ses richesses, en ait suffisamment pour en soustraire trente-deux mille arpens. Domitius avoit probablement perdu la tête; ce qui peut le faire croire, c'est ce que Plutarque rapporte de lui dans cette occasion, & dont César ne fait point mention. Domitius, désespérant de pouvoir défendre la place, demande du poison à un de ses esclaves qui étoit médecin. Cet esclave lui donne un breuvage que prend Domitius dans l'espérance de mourir très-promptement; mais ayant appris que César usoit d'une grande humanité envers les prisonniers, il déplore son infortune, & se plaint de la précipitation avec laquelle il a pris ce prétendu poison. Le médecin le rassure, & lui dit que ce breuvage ne feroit que l'assoupir. Domitius en est si charmé, qu'il se lève, va trouver César & lui touche dans la main. César lui donne la vie & la liberté (*). Cette démarche de Domitius, qui tient à la pusillanimité ou à l'imbécillité, convainquit César que Domitius n'étoit pas un ennemi dangereux; mais comme il étoit homme Consulaire & l'ami de Pompée, il jugea qu'il lui étoit plus important & plus intéressant de lui laisser la vie & la liberté, que de le priver de l'une ou de l'autre; parce que les conseils foibles & timides qu'il feroit à portée de donner à Pompée, lui feroient plus utiles que ne pouvoient lui être sa mort ou sa captivité.

(*) Vie de César.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

septem millium intervallo abest,) cupere ea facere quæ vellet ; sed a Q. Lucretio senatore & Attio Peligno prohiberi, qui id oppidum septem cohortium præsidio tenebant. Mittit eo M. Antonium cum legionis octavæ cohortibus quinque. Sulmonenses, simul atque nostra signa viderunt, portas aperuerunt; universique, & oppidani & milites, obviam gratulantes Antonio exierunt. Lucretius & Attius de muro se dejecerunt. Attius ad Antonium deductus petit, ut ad Cæsarem mitteretur. Antonius cum cohortibus & Attio, eodem die quo profectus erat, revertitur. Cæsar eas cohortes cum exercitu suo conjunxit, Attiumque incolumen dimisit. Cæsar tribus primis diebus castra magnis operibus munire, & ex fini-

milles de Corfinium, vouloient se donner à lui ; mais que le Sénateur Q. Lucrérius & Attius Péiignus qui la gardoient avec sept cohortes, les en empêchoient. Il leur envoya M. Antoine avec cinq cohortes de la huitième Légion. Dès qu'ils apperçurent nos enseignes, ils ouvrirent leurs portes : les habitans & les soldats vinrent avec joie audevant de lui. Lucrétius & Attius se jettèrent du haut des murs. Attius mené à Antoine, demanda d'être conduit à César. Antoine revint avec Attius & les cohortes le même jour qu'il étoit parti. César joignit ces cohortes à son armée, & renvoya Attius sain & sauf. Pendant les trois premiers jours du siége, il ne pensa qu'à se retrancher avantageusement, à faire venir des vivres des villes municipales voisines, & à rassembler le reste des troupes qu'il attendoit. Dans ces trois jours, la huitième Légion arriva avec vingtdeux cohortes nouvellement levées dans la Gaule, & environ trois cents chevaux, que lui envoyoit le Roi de la Norique (*). Avec ce renfort, il forma un nouveau camp

(*) La Bavière

timis municipiis frumentum comportare, reliquasque copias exspectare instituit. Eo triduo, legio octava ad eum venit; cohortesque ex novis Galliæ delectibus duæ & viginti; equitesque a rege Norico, circiter trecenti: quorum adventu, altera castra ad alteram oppidi partem ponit. His castris Curionem præfecit. Reliquis diebus, oppidum vallo castellisque circummunire instituit; cujus operis maxima parte effecta, eodem fere tempore missi ad Pompeium revertuntur.

de l'autre côté de la place, & en donna le commandement à Curion. Les jours suivans il fit tirer de nouveaux retranchemens garnis de forts. La plus grande partie des ouvrages étoit à peine achevée, que les Députés envoyés à Pompée revinrent.

XIX. Litteris perlectis, Domitius dissimulans, in concilio pronunciat Pompeium celeriter subsidio venturum; hortaturque eos, ne animo deficiant; quæque usui ad defendendum oppi-

XIX. Domitius, après avoir lu les lettres dont il cacha le contenu, se contenta de dire dans le Conseil que Pompée arriveroit bientôt à leur secours; qu'en attendant, il falloit avoir bien du courage & préparer tout ce qui étoit nécessaire pour bien défendre la ville. Cepen-

Avant J. C. 49. An de Rome 695.

dum sint, parent. Ipse arcano cum paucis familiaribus suis colloquitur, consiliumque fugæ capere constituit. Quum vultus Domitii cum oratione non consentiret; atque omnia trepidantius timidiusque ageret, quam superioribus diebus consuesset; multumque cum suis, consiliandi causa, secreto, præter consuetudinem, colloqueretur; concilia conventusque hominum fugeret; res diutius tegi dissimularique non potuit. Pompeius enim res-

dant il révéla le secret de ces lettres à quelques amis avec lesquels il résolut de s'enfuir; mais comme la contenance de Domitius démentoit ses discours, qu'on le vit agir avec moins d'assurance & de fermeté qu'auparavant, qu'il s'entretenoit secrétement avec ses amis contre sa coutume, & qu'il évitoit de paroître en public, il ne put long-tems cacher ni dissimuler la vérité (*a*). En effet, Pompée lui mandoit qu'il ne s'exposeroit pas au plus grand danger pour le secourir; que ce n'étoit ni par son conseil ni par son ordre qu'il s'étoit jetté dans Corfinium, qu'ainsi il devoit tâcher de venir le joindre avec les troupes

(*a*) Il est impossible qu'un homme foible puisse cacher long-tems ses véritables sentimens. Les affections de l'ame se manifestent toujours en dehors. Les propos hardis & audacieux qu'on s'efforce de tenir, sont tôt ou tard démentis par la conduite, & bientôt on se montre à découvert. Le projet de Domitius étoit de s'enfuir, malgré l'encouragement qu'il paroissoit donner à ses soldats, malgré les préparatifs qu'il affectoit de faire pour bien défendre la ville; mais son dessein éventé & connu, les soldats se déterminent à le garder à vue & à se rendre à César, ce qui ne feroit sans doute pas arrivé, s'ils avoient eu un Chef plus ferme, plus résolu & qui eût su gagner leur confiance; enfin plus digne de les commander.

qu'il

cripserat ; sese rem in summum periculum deducturum non esse ; neque suo consilio aut voluntate, Domitium se in oppidum Corfinium contulisse : proinde, si qua facultas fuisset, ad se cum omnibus copiis veniret. Id ne fieri posset, obsidione atque oppidi circummunitione fiebat.

qu'il avoit : mais le siége & la circonvallation de la place ne lui permettoient pas d'exécuter ce projet.

XX. Divulgato Domitii consilio, milites, qui erant Corfinii, prima vespera secessionem faciunt ; atque ita inter se, per tribunos militum centurionesque atque honestissimos sui generis, colloquuntur : obsideri se a Cæsare ; opera munitionesque prope esse perfectas ; ducem suum Domitium, cujus spe atque fiducia permanserint, projectis omnibus, fugæ

XX. Cependant le dessein que Domitius avoit formé de s'enfuir, ayant été éventé, ses soldats se disent les uns aux autres, par le moyen de leurs Tribuns, de leurs Centurions & de leurs autres officiers, qu'ils sont assiégés par César ; que tous ses ouvrages sont conduits presqu'à leur perfection ; que Domitius leur Chef, sur les assurances duquel ils avoient compté, les abandonnant & ne pensant qu'à s'enfuir, ils doivent pourvoir à leur sûreté. D'abord les Marses (a) s'opposent à cette résolution & s'emparent de la

(a) Les Marses étoient des peuples d'Italie, dans le pays des Samnites ; ils habitoient le long du lac Phocen, aujourd'hui l'Abruzze ultérieure, dans le Royaume de Naples.

Avant J.C. 49.
An de Rome 605.

consilium capere : debere se suæ salutis rationem habere. Ab his primo Marsi dissentire incipiunt ; eamque oppidi partem, quæ munitissima videretur, occupant; tantaque inter eos dissensio exstitit, ut manum conferere atque armis dimicare conarentur : post paulo tamen, internunciis ultro citroque missis, quæ ignorabant de L. Domitii fuga cognoscunt. Itaque omnes uno consilio Domitium productum in publicum circumsistunt, & custodiunt ; legatosque ex suo numero ad Cæsare mmittunt, sese paratos esse portas aperire, quæque imperaverit facere, & L. Domitium vivum in ejus potestatem transdere.

partie la mieux fortifiée de la ville: leur division alla si loin qu'ils furent prêts d'en venir aux mains ; cependant ces troupes s'étant envoyé de part & d'autres des entremetteurs, les Marses apprirent bientôt ce qu'ils ignoroient, je veux dire, le dessein que Domitius avoit formé de prendre la fuite : alors tous d'un commun accord entourèrent Domitius dès qu'il parut en public, & le gardèrent sûrement ; en mêmetems ils envoyèrent de leurs gens à César pour l'assurer qu'ils étoient prêts à lui ouvrir les portes, à lui obéir & à lui remettre Domitius.

XXI. Quibus rebus cognitis, Cæsar, etsi magni interesse arbitrabatur, quam primum oppido potiri, co-

XXI. A cette nouvelle, César, quoique persuadé qu'il étoit de la plus grande conséquence pour lui d'être au plutôt maître de cette

hortesque ad se in castra transducere ; ne qua aut largitionibus, aut animi confirmatione, aut falsis nunciis, commutatio fieret voluntatis; quod sæpe in bello parvis momentis magni casus intercederent : tamen veritus, ne militum introitu, & nocturni temporis licentia, oppidum diriperetur ; eos, qui venerant, collaudat, atque in oppidum dimittit ; portas murosque asservari jubet. Ipse iis operibus, quæ facere instituerat, milites disponit ; non certis spatiis intermissis, ut erat superiorum dierum consuetudo ; sed perpetuis vigiliis stationibusque, ut contingant inter se, atque omnem munitionem expleant : tribunos militum & præfectos circummittit ; atque hortatur, non solum ab eruptionibus caveant ; sed

place, & de joindre à ses troupes les cohortes qui s'y trouvoient, de crainre qu'avec de l'argent ou par de fausses nouvelles, ou par quelqu'autre voie, on ne fit changer de pensée à la ville & à la garnison, ce qui arrive souvent à la guerre, où les moindres choses causent de grandes révolutions : néanmoins dans la crainte qu'en faisant entrer ses troupes dans la place, les soldats ne profitassent de l'obscurité de la nuit pour la piller, il se contenta de renvoyer avec de grands éloges ceux qu'on lui avoit députés, leur ordonnant de faire bonne garde aux portes & sur les murailles; en même-tems il fit occuper les retranchemens qu'il avoit fait faire par ses soldats, sans les poster de distance en distance, comme les jours précédens; mais il les plaça de façon que les gardes & les sentinelles se touchoient en quelque manière & garnissoient tous les retranchemens. Il ordonna aux Tribuns & aux Préfets de faire la ronde, leur recommandant d'avoir l'œil, non-seulement sur les sorties, mais encore d'être attentifs à ce

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

etiam ſingulorum hominum occultos exitus aſſervent. Neque vero tam remiſſo ac languido animo quiſquam omnium fuit, qui ea nocte conquieverit. Tanta erat ſumma rerum exſpectatio, ut alius in aliam partem mente atque animo traheretur; quid ipſis Corfinienſibus, quid Domitio, quid Lentulo, quid reliquis accideret; qui quoſque eventus exciperet.

que perſonne ne pût ſe couler ſecrétement. Aucun ſoldat, quelque las & fatigué qu'il fut, ne ſongea à dormir cette nuit, tant on étoit dans l'attente de l'iſſue de tout ceci; l'un s'attendant à une choſe, l'autre à une autre : on vouloit ſavoir ce que deviendroient ceux de Corfinium, Domitius, Lentulus, les autres, & qu'elle feroit la ſuite de tant d'événemens.

XXII. Quarta vigilia circiter, Lentulus Spinther de muro cum vigiliis cuſtodibuſque noſtris colloquitur; velle, ſi ſibi fiat poteſtas, Cæſarem convenire. Facta poteſtate, ex oppido mittitur; neque ab eo prius Domitiani milites diſcedunt, quam in conſpectum Cæſaris deducatur. Cum eo de ſalute ſua orat atque obſecrat, ſibi ut parcat; veteremque ami-

XXII. Vers les quatre heures du matin, Lentulus Spinther pria de deſſus la muraille les ſentinelles & les corps-de-garde de lui permettre d'aller trouver Céſar; ce qui lui ayant été accordé, les ſoldats de Domitius ſortirent avec lui, le conduiſirent & ne le quittèrent que lorſqu'il fut en préſence de Céſar. Il commence par lui demander la vie, le prie de lui pardonner en conſidération de leur ancienne amitié, & rappelle les grands ſervices que Céſar lui avoit rendus, comme de l'avoir fait recevoir dans le

citiam commemorat; Cæsarisque in se beneficia exponit; quæ erant maxima; quod per eum in collegium pontificum venerat; quod provinciam Hispaniam ex prætura habuerat; quod in petitione consulatus, ab eo erat sublevatus. Cujus orationem Cæsar interpellat: Se non maleficii causa ex provincia egressum: sed uti se a contumeliis inimicorum defenderet; ut tribunos plebis ea re ex civitate expulsos, in suam dignitatem restitueret; ut se, & populum Romanum paucorum factione oppressum, in libertatem vindicaret. Cujus oratione confirmatus Lentulus; ut in oppidum reverti liceat, petit: quod de sua salute impetraverit, fore etiam reliquis ad suæ spem solatio: adeo esse perterritos nonnullos, ut suæ vitæ

collège des Pontifes, de lui avoir fait obtenir le Gouvernement de l'Espagne au sortir de sa Préture, & d'avoir appuyé sa demande pour le Consulat. César l'interrompit, & lui dit qu'il n'étoit nullement sorti de sa province à mauvais dessein, mais pour se défendre des insultes de ses ennemis, pour rétablir les Tribuns du peuple, chassés de Rome à son occasion, & pour recouvrer sa liberté & celle du Peuple Romain, opprimé par la faction d'un petit nombre de personnes. Lentulus assuré par ce discours, lui demande la permission de retourner dans la ville, afin de consoler par son exemple ceux qui y étoient, qui, dans la crainte de ce qui pouvoit leur arriver, se livroient au désespoir. Ayant obtenu cette permission, il se retira.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

durius consulere cogantur. Facta potestate, discedit.

XXIII. Cæsar, ubi illuxit, omnes senatores, senatorumque liberos, tribunos militum, equitesque Romanos, ad se produci jubet. Erant senatorii ordinis, Lucius Domitius, Publius Lentulus Spinther, Lucius Vibullius Rufus, Sextus Quintilius Varus quæstor, Lucius Rubrius; præterea filius Domitii, aliique complures adolescentes, & magnus numerus equitum Romanorum & Decurionum, quos ex municipiis Domitius evocaverat. Hos omnes productos, a contumeliis militum conviciisque prohibet. Pauca apud eos loquitur; quod sibi, a parte eorum, gratia relata non sit, pro suis in eos maximis beneficiis. Dimittit omnes incolumes. Sestertium sexagies, quod aurum addu-

XXIII. A la pointe du jour, César fit venir devant lui tous les Sénateurs, leurs enfans, les Tribuns militaires & les Chevaliers Romains; de ce nombre furent L. Domitius, P. Lentulus Spinther, L. Vibullius Rufus, Sextus Quintilius Varus, Questeur, Lucius Rubrius, tous de l'ordre des Sénateurs; outre cela, les fils de Domitius, quantité d'autres jeunes gens de l'ordre des Patriciens, grand nombre de Chevaliers Romains & de Décurions que Domitius avoit fait venir des villes municipales. Quand ils furent tous en sa présence, il défendit à ses troupes de leur faire le moindre reproche & la moindre insulte; ensuite il leur rappella en peu de mots l'ingratitude dont plusieurs d'entr'eux payoient ses grands bienfaits : après quoi il les renvoya sans leur avoir fait d'autre mal. Domitius avoit apporté & déposé à Corfinium environ cent cinquante mille écus; deux Magistrats ayant présenté cette somme à

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

xerat Domitius atque in publicum deposuerat, allatum ad se ab Duûmviris Corfiniensibus Domitio reddit; ne continentior in vita hominum, quam in pecunia, fuisse videatur; etsi eam pecuniam publicam esse constabat, datamque a Pompeio in stipendium. Milites Domitianos, sacramentum apud se dicere jubet: atque eo die castra movet, justumque iter conficit; septem omnino dies ad Corfinium commoratus; & per fines Marrucinorum, Frentanorum, Larinatium, in Apuliam pervenit.

César, il la rendit à Domitius pour faire voir qu'il n'en vouloit ni à la vie ni aux biens de personne; cependant il étoit certain que cet argent appartenoit au public & que Pompée l'avoit donné pour payer les troupes: ensuite il fit prêter serment aux troupes de Domitius, partit le même jour, fit une marche ordinaire, après avoir demeuré sept jours devant Corfinium, & se rendit dans l'Apulie, en passant par les frontières des Marrucini, des Frentani & des Larinates (*).

(*) Peuples qui habitent les bords de la mer Adriatique.

XXIV. Pompeius, his rebus cognitis quæ erant ad Corfinium gestæ, Luceria proficiscitur Canusium, atque inde Brundisium. Copias undique omnes ex novis delectibus ad se cogi jubet: servos, pastores armat; at-

XXIV. Pompée, informé de ce qui s'étoit passé à Corfinium, quitte Luceria (**), se rend à Canusium (***), & delà passe à Brundusium (****). Il y fait venir de toutes parts les troupes nouvellement levées, arme les esclaves & les bergers, leur donne des chevaux & en fait un corps d'environ trois cents cava-

(**) Lucera.
(***) Canosa.
(****) Brindes, sur la mer Adriatique.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

que his equos attribuit ; ex iis circiter trecentos equites conficit. Lucius Manlius prætor Alba, cum cohortibus sex profugit : Rutilius Lupus prætor Tarracina, cum tribus;

liers (*a*) ; cependant le Préteur L. Manlius s'enfuit d'Albe avec six cohortes, le Préteur Rutilius Lupus de Terracine avec trois. Ces derniers ayant apperçu de loin la cavalerie de César, commandée par Bivius Curius, quittent le Préteur &

(*a*) Quelle différence extrême entre ces deux fameux rivaux. César actif, vigilant, entreprenant avec prudence, s'empare des villes dont il croit devoir se rendre maître pour assurer ses derrières, & en s'avançant toujours dans le pays, il ne se présente que comme le libérateur de la patrie, & dans la vue apparente de rendre au Sénat & aux Tribuns l'autorité que Pompée vouloit usurper : il ne cesse de proposer des accommodemens, moins, à la vérité, pour l'avantage de la République, que pour éloigner son compétiteur, le rendre odieux aux peuples, & intimider le Sénat. Pompée, dans une inaction timide, indécis sur ce qu'il doit faire, n'ose s'opposer les armes à la main à César ; dès qu'il apprend que Jules s'est emparé de Rimini, il fuit de Rome pour aller se refugier à Lucéra : les Consuls & la plupart des Sénateurs aussi timides que Pompée, le suivent, & ne se croient en sûreté que lorsqu'ils sont arrivés à Capoue. César, toujours agissant, sans perdre une seule occasion de fortifier son armée & de s'emparer du pays, s'avance sur Corfinium. Domitius, à qui Pompée en avoit confié la garde, aussi foible que son Général, lui demande des secours, quoique les troupes qu'il avoit sous ses ordres fussent au moins égales en nombre à celles de César. On a vu dans une note précédente, qu'après avoir voulu s'empoisonner, il alla se rendre lâchement, lui & ses troupes, à César, sans oser tenter le sort des armes. A cette nouvelle, le foible & irrésolu Pompée part de Lucéra, se rend à Canosa & delà à Brindes. Les Consuls l'y suivent ; il les fait embarquer avec trente cohortes, il les envoie à Durazzo, dans l'Albanie ; & lorsque ses vaisseaux sont de retour, il s'embarque avec le reste de ses troupes, & abandonne toute l'Italie à César ;

passent

quæ procul equitatum Cæsaris conspicatæ, cui præerat

passent au service de Curius Quelques autres qui fuyoient par d'au-

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

aussi Cicéron s'exprime ainsi dans une lettre à Atticus : « La cause de César » n'a point d'appui du côté de la justice ; de tout autre côté, elle a tous les » appuis & tous les avantages imaginables (*) ». En effet, peut-on voir une conduite plus foible & moins conséquente que celle de Pompée ? Il étoit maître de toute l'Italie avant l'arrivée de César ; il avoit un grand nombre de troupes distribuées dans toutes les villes : ses Lieutenans abandonnent les postes qu'il leur avoit confiés ; lui-même fuit, quoiqu'il eut une armée beaucoup plus nombreuse que celle de César. Qui l'empêchoit au moins de rester à Brindes, place forte, & qui auroit été défendue par une armée entière ? Il attendoit une armée d'Espagne ; il étoit maître de la mer ; malgré tous ces avantages, il abandonne l'Italie à son rival qui s'en met en possession en soixante jours. César prouve par sa conduite que, dans toutes les affaires, sur-tout à la guerre, il ne faut pas remettre au lendemain ce qu'on peut exécuter dans le moment. Sans doute que la grande réputation qu'il avoit acquise dans la guerre des Gaules, contribua à accélérer sa conquête ; mais il la dut principalement à son activité, à sa prudence, & à la foiblesse de Pompée & de ses Lieutenans. S'il avoit été moins actif, il auroit peut-être donné le tems à Pompée de sortir de sa léthargie & de son irrésolution, à l'armée d'Espagne d'arriver, & alors il n'auroit pas été assez en force pour suivre ni exécuter ses projets. Ce qui cependant doit surprendre de Pompée, c'est qu'il n'avoit pas acquis une moindre réputation que celle de César dans les différentes guerres qu'il avoit eu à soutenir, tant contre les pirates qui inondoient la Méditerranée, contre Mithridate, les Albanois, les Ibériens, que dans la Syrie, dont il avoit fait une Province Romaine ; dans la Judée, la Cilicie, la Mésopotamie, la Phénicie, la Palestine & l'Arabie qu'il avoit soumises ; mais sa conduite contre César fit oublier toutes ses victoires, & il ne revint à Rome que pour s'y montrer aussi foible qu'il avoit été grand en Asie.

(*) Cicer. ad Atti. VII. 3.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

Bivius Curius; relicto prætore, signa ad Curium transferunt, atque ad eum transeunt. Item reliquis itineribus nonnullæ cohortes in agmen Cæsaris, aliæ in equites incidunt. Reducitur ad eum deprehensus ex itinere Cneius Magius, Cremona, præfectus fabrûm Cneii Pompeii: quem Cæsar ad eum remittit cum mandatis: « Quoniam ad id tempus facultas colloquendi non fuerit, atque ad se Brundusium sit venturus; interesse Reipublicæ & communis salutis, se cum Pompeio colloqui. Neque vero idem perfici longo itineris spatio, quum per alios conditiones ferantur; ac si coram de omnibus conditionibus disceptetur ».

XXV. His datis mandatis, Brundusium cum legionibus sex pervenit: veteranis

tres chemins, tombent dans l'armée de César ou dans sa cavalerie. On arrête en chemin, & l'on mène à César Cn. Magius de Crémona, Intendant des machines de Pompée. César le renvoie à son maître, avec ordre de lui dire que, puisque jusques-là ils n'avoient pu s'aboucher & qu'il alloit bientôt le joindre, il étoit de l'intérêt de la République & du salut commun qu'ils eussent ensemble une entrevue, que leur accommodement ne pouvoit se faire si bien de loin ni par des tiers, qui rapportoient bien les conditions, mais qui ne pouvoient les discuter.

XXV. Ces ordres donnés, il arriva près de Brundusium avec six Légions, trois vieilles & trois nou-

Avant J.C. 49.
An de Rome 605.

tribus; reliquis, quas ex novo delectu confecerat, atque in itinere compleverat. Domitianas enim cohortes, protinus a Corfinio in Siciliam miserat. Reperit consules Dyrrachium profectos, cum magna parte exercitus: Pompeium remanere Brundusii, cum cohortibus viginti; neque certum inveniri poterat, obtinendine causa Brundusii ibi remansisset; quo facilius omne Hadriaticum mare, extremis Italiæ partibus regionibusque Græciæ, in potestatem haberet, atque ex utraque parte bellum administrare posset; an inopia navium ibi restitisset. Veritusque, ne Italiam ille dimittendam non existimaret; exitus administrationesque Brundusini portus impedire instituit. Quorum operum hæc erat ratio. Qua fauces

vellement levées, qu'il avoit complettées en chemin; car pour les troupes de Domitius, il les avoit d'abord envoyées de Corfinium en Sicile. En arrivant, il trouva que les Consuls étoient partis pour Dyrrachium (*) avec une grande partie de l'armée de Pompée, & que lui étoit resté à Brundusium avec vingt cohortes, sans que l'on pût juger si son dessein étoit de rester dans cette ville, afin qu'étant maître des extrémités de la Grèce & de l'Italie, il le fût également de la mer Adriatique, & pût ainsi faire la guerre en même-tems des deux côtés, ou s'il y étoit resté seulement faute de vaisseaux. César craignant que Pompée ne crût pouvoir toujours tirer du secours de l'Italie, commença par fermer l'entrée & la sortie du port de Brundusium, & voici comment il s'y prit: dans l'endroit où l'entrée du port étoit la plus étroite, il fit faire un môle & une digue de chaque côté du rivage; car la mer étoit basse en ces endroits; ensuite la profondeur de l'eau l'empêchant de pousser sa digue aussi loin qu'il

(*) Durazzo

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

erant angustissimae portus, molem atque aggerem ab utraque parte litoris jaciebat; quod his locis erat mare vadosum. Longius progressus, quum agger altiore aqua contineri non posset; rates duplices, quoquo versus pedum triginta, e regione molis collocabat. Has quaternis anchoris ex quatuor angulis destinabat, ne fluctibus moverentur. His perfectis collocatisque, alias deinceps pari magnitudine rates jungebat: has terra atque aggere integebat, ne aditus atque incursus ad defendendum impediretur; a fronte atque ab utroque latere cratibus ac pluteis protegebat: in quarta quaque earum, turres binorum tabulatorum excitabat, quo commodius ab impetu navium incendiisque defenderet.

vouloit, afin de la continuer, il fit avancer, trente pieds en mer, plusieurs radeaux joints deux à deux & les attacha par les quatre coins avec des ancres, pour que les vagues ne pussent les ébranler; il en joignit d'autres de pareille grandeur pour les soutenir & les couvrit de terre & de fascines, afin de pouvoir marcher sûrement dessus & en défendre l'entrée & la sortie: sur le front & sur les côtés, il les garnit de parapets & de claies, & de quatre en quatre, il fit élever dessus des tours à deux étages pour les mieux garantir contre le choc des vaisseaux & contre le feu (*).

(*) Voyez la Planch. XXIV.

XXVI. Contra haec Pom-

XXVI. Contre ces choses, Pom-



And. Carassi del. *Picquenot Sculp*

A. *La Ville de Brindes* *s maconnés qui couvrent les deux flanc*

B. *son Port.*

C. *Les deux Môles de César garnies de Tours.*

D. *Retranchemens qui les du Port de Brindes.*

E. *Entrée du Port.* *y rangs de Rames.*

peius, naves magnas onerarias, quas in portu Brundusino deprehenderat, adornabat. Ibi turres cum ternis tabulatis erigebat: easque multis tormentis & omni genere telorum completas, ad opera Cæsaris appellebat; ut rates perrumperet, atque opera disturbaret. Sic quotidie utrimque eminus fundis, sagittis, reliquisque telis, pugnabatur. Atque hæc ita Cæsar abministrabat, ut conditiones pacis dimittendas non existimaret: ac tametsi magnopere abmirabatur Magium, quem ad Pompeium cum mandatis miserat, ad se non remitti; atque ea res sæpe tentata, impetus ejus consiliaque tardabat; tamen omnibus rebus in eo perseverandum putabat. Itaque Caninium Rebilum legatum, familiarem necessariumque Scribonii Libonis, mittit

pée opposa de gros navires de charge qu'il avoit trouvés dans ce port, il fit élever dessus des tours à trois étages, les remplit de quantité de machines & de toute sorte de traits, les envoya contre ces radeaux; de sorte que tous les jours, de part & d'autre, on se battoit de loin à coups de frondes, de flèches & de dards. Malgré ces hostilités, César ne négligeoit pas les moyens d'en venir à un accommodement, & quoiqu'il lui parut fort étrange qu'on ne lui renvoyât point Magius qu'il avoit dépêché à Pompée avec des propositions, quoique ces tentatives réitérées & toujours inutiles retardassent son activité & ses entreprises, il crut devoir persévérer dans son premier dessein d'accommoder les affaires. Dans ces dispositions, il envoya Caninius Rebilus son Lieutenant, ami intime de Scribonius Libon, pour le prier de ménager un entretien; il le chargea d'exhorter Libon à procurer la paix, & sur-tout à lui faire avoir une entrevue avec Pompée. Il manda à Libon qu'il étoit persuadé

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

ad eum colloquii causa: mandat, ut Libonem de concilianda pace hortetur; in primis, ut ipse cum Pompeio colloqueretur, postulat: « magnopere sese confidere » demonstrat, « si ejus rei sit potestas facta, fore, ut æquis conditionibus ab armis discedatur; cujus rei magnam partem laudis atque existimationis ad Libonem perventu-

que s'il pouvoit venir à bout de les aboucher, la tranquillité seroit bientôt rétablie à des conditions équitables, & que s'il y réussissoit, il en auroit tout l'honneur & toute la gloire. Libon, après avoir entendu Caninius, va trouver Pompée & revient un moment après dire à Caninius, que les Consuls étoient absens & qu'on ne pouvoit traiter d'aucun accord sans eux (*a*). Après tant de tentatives inutiles, César crut devoir enfin en rester là & ne plus penser qu'à la guerre.

(*a*) La commission que donne César à Caninius Rébilus d'aller trouver Scribonius Libon, pour l'engager à lui ménager un entretien avec Pompée, n'étoit qu'un prétexte pour justifier sa conduite vis-à-vis du peuple & de la République. Malgré le peu de partisans qu'il avoit dans le Sénat, il ne pouvoit pas ignorer que les Consuls étoient partis pour Durazzo; il étoit donc très-certain que Pompée, quand même il se seroit prêté à cette entrevue, ne pourroit rien conclure, les Consuls étant absens; parce que sans eux toute délibération étoit nulle, & que rien ne pourroit l'arrêter; mais comme il vouloit donner à toutes ses actions une apparence d'équité, de bonne-foi & du désir de la paix, il crut devoir, par l'entremise de Libon, beau-père de Sextus, le plus jeune des fils de Pompée, montrer à la nation que, s'il étoit en armes dans le sein de l'Italie, il étoit prêt à les quitter, pourvu que Pompée en fit autant, & que tout son désir étoit de rendre la tranquillité à sa patrie & l'autorité au Sénat, de laquelle Pompée s'étoit emparé. Ce qui prouve encore que César n'étoit pas d'aussi bonne-foi qu'il vouloit le paroître; c'est ce que Crévier rapporte dans son Histoire Romaine (*). Il y est

(*) Tom. XIII. liv. XLIII.

ram, si illo auctore atque agente, ab armis sit discessum ». Libo a colloquio Caninii digressus, ad Pompeium proficiscitur. Paulo post renunciat; quod consules absint, sine illis de compositione agi non posse. Ita sæpius rem frustra tentatam Cæsar aliquando dimittendam sibi judicabat, & de bello agendum.

XXVII. Prope dimidia parte operis a Cæsare effecta,

XXVII. La digue de César étant presqu'à moitié faite, après neuf

---

dit que César se plaint dans ses Commentaires que Pompée ne lui renvoya pas Cn. Magius, chargé par lui, César, de lui faire des propositions. Cependant, continue cet Historien, il y a une lettre à Oppius & à Balbus, qui prouve que ce Magius lui fut renvoyé. *Pompée*, dit César, *m'a envoyé Magius pour traiter de paix ; je lui ai répondu ce que j'ai jugé à propos* (*). Il est donc vrai que Pompée avoit renvoyé Magius pour faire sa réponse à César, & si celui-ci a gardé le silence sur ce fait, c'est qu'il a voulu laisser à la postérité une apparence spécieuse du désir qu'il avoit de rendre la paix à sa patrie; d'ailleurs que signifie, *je lui ai répondu ce que j'ai jugé à propos ?* S'il avoit été de bonne-foi, auroit-il laissé Oppius & Balbus dans l'incertitude de ce qu'il avoit répondu à Magius ? Tout prouve qu'il n'entroit pas dans ses projets que Pompée en vint à un accommodement ; & si, contre son attente, celui-ci s'y étoit prêté, César auroit su y mettre tant d'obstacles & de difficultés, que tout auroit été rompu, & la guerre plus allumée que jamais.

(*) Epist. Cæs. apud. Cic. ad Att. lib. IX.

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

diebusque in ea re consumptis novem; naves a consulibus Dyrrachio remissæ, quæ priorem partem exercitus eo deportaverant, Brundusium revertuntur. Pompeius, sive operibus Cæsaris permotus, sive etiam quod ab initio Italia excedere constituerat, adventu navium, profectionem parare incipit: &, quo facilius impetum Cæsaris tardaret, ne sub ipsa profectione milites oppidum irrumperent; portas obstruit, vicos plateasque inædificat, fossas transversas viis præducit, atque ibi sudes stipitesque præacutos defigit. Hæc levibus cratibus terraque inæquat. Aditus autem atque itinera duo, quæ extra murum ad portum ferebant; maximis defixis trabibus, atque eis præacutis, præsepit. His paratis rebus, milites silentio naves conscendere jubet:

jours de travail, les vaisseaux qui avoient conduit les Consuls avec une partie de l'armée, revinrent de Dyrrachium à Brundusium. Pompée, ou étonné des travaux de César pour fermer le port, ou résolu dès le commencement de quitter l'Italie, se disposa à partir dès que les vaisseaux furent arrivés, & pour empêcher que César ne l'attaquât si aisément & que ses troupes n'insultassent la ville au moment de son départ, il en fit boucher les portes, barricader les places & les avenues, creusa des fossés au travers des rues, & y fit enfoncer des pieux & des bâtons pointus, les couvrit de claies légères, & fit jetter de la terre dessus. Il eut encore soin de fermer deux avenues, ou chemins qui étoient hors des murs de la ville, & qui conduisoient au port, en y faisant enfoncer de grosses poutres pointues. Quand tout fut prêt, il fit embarquer ses troupes sans bruit, après avoir posté un petit nombre de vieux soldats, de frondeurs & de gens de trait, le long des murs & sur les tours pour faire montre,

leur

expeditos autem ex evocatis, ſagittariis, funditoribuſque, raros in muro turribuſque diſponit : hos certo ſigno revocare conſtituit, quum omnes milites naves conſcendiſſent; atque iis expedito loco actuaria navigia relinquit.

leur recommandant de partir au premier ſignal, dès qu'i's verroient toutes ſes troupes embarquées. Pour cela il leur laiſſa dans un endroit convenable quelques barques légères.

XXVIII. Brunduſini Pompeianorum militum injuriis, atque ipſius Pompeii contumeliis permoti; Cæſaris rebus favebant. Itaque cognita Pompeii profectione; concurſantibus illis atque in ea re occupatis, vulgo ex tectis ſignificabant : per quos re cognita, Cæſar ſcalas parari, militeſque armari jubet; ne quam rei gerendæ facultatem dimittat. Pompeius ſub noctem naves ſolvit. Qui erant in muro, cuſtodiæ cauſa, collocati; eo ſigno, quod convenerat, revocantur; notiſque itineribus ad naves

XXVIII. Les habitans de Brunduſium mécontens des mépris de Pompée & des injures de ſes troupes, favoriſoient le parti de Céſar; dès qu'ils furent aſſurés du départ, pleins de cette nouvelle & courant de tous côtés, ils en informèrent les ſoldats de Céſar du haut de leurs maiſons. Sur cet avis, celui-ci fait prendre les armes à ſes troupes & préparer des échelles, pour ne pas manquer une ſi belle occaſion. Pompée met à la voile vers minuit; les ſoldats qu'il avoit poſté le long des murs pour les garder, quittent ce poſte au ſignal dont on étoit convenu, & gagnent leurs vaiſſeaux par des chemins détournés qui leur étoient connus. Les troupes de Céſar ſe mitent donc en devoir

Avant J. C. 49. An de Rome 705.

decurrunt. Milites, positis scalis, muros ascendunt : sed moniti a Brundusinis ut vallum cæcum fossasque caveant, subsistunt ; & longo itinere ab iis circumducti, ad portum perveniunt ; duasque naves cum militibus, quæ ad moles Cæsaris adhæserant, scaphis lintribusque deprehendunt ; deprehensas, excipiunt.

XXIX. Cæsar ; etsi ad spem conficiendi negotii maxime probabat, coactis navibus mare transire, & Pompeium sequi prius quam ille sese transmarinis auxiliis confirmaret ; tamen rei ejus moram, temporisque longinquitatem timebat : quod, omnibus coactis navibus, Pompeius præsentem facultatem

d'escalader la ville ; mais les habitans les ayant avertis de prendre garde aux fossés, aux palissades cachées & aux autres pièges qu'on leur avoit tendus, ils furent obligés de s'arrêter, & ayant pris avec eux un grand détour pour arriver au port, ils ne purent se rendre maîtres, à l'aide de quelques chaloupes & de quelques bateaux, que de deux navires chargés de soldats, qui avoient échoué sur la digue que César avoit fait faire.

XXIX. Quoique César fût persuadé que pour finir bientôt cette affaire, il eût été fort à propos de rassembler des vaisseaux, de passer la mer sur le champ, & de poursuivre Pompée avant qu'il se fût fortifié du secours d'outre-mer ; cependant il craignit de ne pouvoir le faire assez promptement, parce que Pompée avoit emmené avec lui tous les vaisseaux & lui avoit ôté par-là moyen de courir assez vîte après lui (*a*). Il ne lui restoit donc

(*a*) On n'examine point si Pompée fit bien ou mal d'abandonner l'Italie ; mais il est très-certain qu'il fit prudemment d'emmener avec lui tous les

insequendi sui ademerat. Relinquebatur, ut ex longinquioribus regionibus Galliæ, Picenique, & a Freto naves exspectandæ; sed id, propter anni tempus, longum atque impeditum videbatur. Interea veterem exercitum, duas Hispanias confirmari; (quarum altera erat maximis beneficiis Pompeii devincta:)

d'autre ressource que d'en faire venir de la Gaule, du Picenum & du Fretum Siculum (*), pays fort éloignés, & ce qui étoit long & difficile à cause de la saison. Il craignoit que, pendant ce tems-là, les vieilles troupes & les deux Espagnes, dont l'une avoit de grandes obligations à Pompée, ne s'attachassent de plus en plus à son rival, outre qu'il ne vouloit pas lui laisser le loisir d'assembler des secours &

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

(*) Le Détroit de Sicile.

vaisseaux qui étoient dans le port de Brindes; il lui importoit d'ôter à César les moyens de le suivre, aussi n'y laissa-t-il pas une chaloupe. César s'empara, sans doute, de Brindes sans aucune difficulté; mais il fut forcé d'y rester jusqu'à ce qu'il eut fait venir des vaisseaux de la Gaule, de la Marche d'Ancône & du détroit de Sicile, pour pouvoir suivre Pompée en Grèce; mais comme il lui fallut un tems considérable pour en rassembler suffisamment, Pompée eut tout le tems & les moyens nécessaires de se fortifier à Durazzo, & même de s'emparer des villes de la Grèce dont il jugeoit avoir besoin dans cette circonstance. Encore une raison qui engagea César à ne se pas presser de passer en Epire, c'est qu'il redoutoit davantage l'armée d'Espagne, composée des meilleures Légions, que les troupes que Pompée avoit amenées d'Italie, & celles qu'il pouvoit rassembler en Epire; il eut soin de prévenir lui-même les reproches de foiblesse ou de lenteur qu'on auroit peut-être pu lui faire, & qui auroient nui à la réputation de ses armes. C'est alors que, prêt de partir pour l'Espagne, il dit ce mot si heureux: » Je vais » combattre une armée sans Général, pour revenir ensuite combattre un » Général sans armée (*).

(*) Suétone. parag. 35.

Av. JC. 49. An de Rome 605.

auxilia, equitatum parari; Galliam Italiamque tentari, se absente, nolebat.

de la cavalerie, & d'attaquer la Gaule & l'Italie en son absence.

XXX Itaque in præsentia, Pompeii insequendi rationem omittit : in Hispaniam proficisci constituit : Duumviris municipiorum omnium imperat, ut naves conquirant, Brundusiumque deducendas curent. Mittit in Sardiniam, cum legione una, Valerium legatum; in Siciliam, Curionem proprætorem cum legionibus tribus : eumdem, quum Siciliam recepisset, protinus in Africam transducere exercitum jubet. Sardiniam obtinebat M. Cotta; Siciliam, M. Cato; Africam, sorte Tubero obtinere debebat. Caralitani, simul ad se Valerium mitti audierunt; nondum profecto ex Italia, sua sponte ex oppido Cottam ejiciunt. Ille perterritus, quod omnem

(*) Cagliari.

XXX. Il abandonna donc pour lors le dessein de suivre Pompée, & tourna ses vues du côté de l'Espagne. Pour exécuter ce projet, il donna ordre aux Chefs des villes municipales, de lui chercher des vaisseaux & de les faire venir à Brundusium; il envoya Valérius, son Lieutenant, en Sardaigne avec une Légion, & Curion en Sicile, en qualité de Propréteur, avec trois autres, lui recommandant de passer en Afrique aussi-tôt que la Sicile seroit soumise. M. Cotta commandoit alors en Sardaigne, M. Caton en Sicile, & l'Afrique étoit échue à Tubéron. Dès que les habitans de Calaris (*) apprirent qu'on leur envoyoit Valérius, sans même attendre qu'il fut parti d'Italie, ils chassèrent Cotta de la ville. Celui-ci effrayé & voyant toute la province d'intelligence, se sauva en Afrique. En Sicile, Caton travailloit avec beaucoup d'activité au radoub des vieilles galères & en

provinciam consentire intelligeret, ex Sardinia in Africam profugit. Cato in Sicilia naves longas veteres reficiebat, novas civitatibus imperabat; hæc magno studio agebat: in Lucanis, Brutiisque, per legatos suos, civium Romanorum delectus habebat: equitum peditumque certum numerum a civitatibus Siciliæ exigebat. Quibus rebus pene perfectis; adventu Curionis cognito, queritur in concione; « sese projectum ac proditum a Cn. Pompeio; qui, omnibus rebus imparatissimus, non necessarium bellum suscepisset; &, ab se reliquisque in Senatu interrogatus, omnia sibi esse ad bellum apta ac parata confirmasset ». Hæc in concione questus, ex provincia fugit.

XXXI. Nacti vacuas ab

ordonnoit de nouvelles, faisoit faire par ses Lieutenans, dans la Lucanie, & chez les Brutiens (*) des levées de citoyens romains & exigeoir des villes de l'île certain nombre d'infanterie & cavalerie. Ces préparatifs étoient à peine finis, qu'il apprit l'arrivée de Curion, sur quoi il assemble le peuple; il se plaint que Pompée l'a abandonné & trahi, en commençant la guerre sans nécessité & sans s'y être préparé, quoiqu'il eut assuré le contraire en plein Sénat. Après avoir fait ces plaintes, il s'enfuit du pays.

Avant J. C. 49. An de Rome 705.

(*) Ceux de la Calabre.

XXXI. Valérius & Curion

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

imperiis, Sardiniam Valerius, Curio Siciliam; cum exercitibus eo perveniunt. Tubero, quum in Africam venisset, invenit in provincia cum imperio Attium Varum; qui ad Auximum, ut supra demonstravimus, amissis cohortibus, protinus ex fuga in Africam pervenerat; atque eam sua sponte vacuam occupaverat; delectuque habito, duas legiones effecerat; hominum & locorum notitia, & usu ejus provinciæ, nactus aditus ad ea conanda, quod paucis ante annis ex prætura eam provinciam obtinuerat. Hic venientem Uticam cum navibus

arrivèrent avec leurs troupes; le premier en Sardaigne, l'autre en Sicile, sans trouver la moindre opposition. A son arrivée en Afrique, Tubéron trouva qu'Attius Varus, après avoir perdu ses cohortes à Auximum, comme on l'a dit, s'étoit sauvé dans cette province, & qu'il s'en étoit emparé, n'ayant trouvé personne qui y commandât : il y avoit levé & formé deux Légions par le moyen de ses connoissances & de ses habitudes dans le pays, dont peu d'années auparavant il avoit été Gouverneur au sortir de sa Préture. Il empêcha Tubéron d'entrer avec ses vaisseaux dans le port & dans la ville d'Utique; il ne voulut pas même consentir que son fils, qui étoit malade, mit pied à terre, & il l'obligea à lever l'ancre & à se retirer (*a*).

(*a*) La conduite de Cotta & de Caton est aussi étrange qu'elle est incompréhensible. Le premier se laisse chasser honteusement par les habitans, portés sans doute pour César, sans même attendre que Valérius, que Jules leur envoyoit avec une Légion, y fut arrivé; cependant Cotta avoit des troupes à ses ordres, il avoit la force en main, & un exemple sévère sur ceux des habitans qui auroient paru les plus mutins, auroit fait rentrer les autres dans le devoir. Il pouvoit encore rassembler ses troupes & s'opposer

Tuberonem, portu atque oppido prohibet ; neque affectum valetudine filium exponere in terram patitur, sed sublatis anchoris excedere eo loco cogit.

---

au débarquement de Valérius. Si la foiblesse & l'imbécillité de Cotta doivent surprendre, la terreur que l'arrivée de Curion en Sicile, avec ses trois Légions, inspira à Caton, est toute aussi étonnante. Il est dit que tous les préparatifs ordonnés par Pompée étoient faits ; que Caton avoit fait radouber les vieilles galères ; qu'il en avoit fait faire de nouvelles ; que ses Lieutenans lui avoient levé des troupes dans la Lucanie ; qu'il avoit exigé des villes de l'île, de l'infanterie & de la cavalerie ; enfin que tout étoit prêt ; & à la nouvelle de l'arrivée de Curion, au lieu de disposer ses troupes pour s'opposer à son débarquement, il assemble le peuple pour se plaindre que Pompée l'a abandonné & trahi, & ajoute qu'ayant en horreur les combats entre citoyens, & ne pouvant d'ailleurs défendre l'île contre Curion, son dessein n'étoit pas d'en faire le théâtre de la guerre ; qu'il alloit donc se retirer, & que pour eux, ils n'avoient rien de mieux à faire que de se soumettre au vainqueur (*). Il n'est point dit s'il fit embarquer ses troupes, ou s'il les laissa dans l'île ; ce qu'il y a de certain, c'est que Valérius en Sardaigne & Curion en Sicile, ne trouvèrent aucune opposition de la part des Lieutenans de Pompée, comme si ceux-ci eussent été d'accord avec César. Quant à Tubéron, à qui l'Afrique étoit échue, il ne put pas y débarquer, parce qu'Attius Varus, quoique du parti de Pompée, ainsi que Tubéron, s'étoit emparé du pays, y avoit levé deux Légions, & qu'il ne voulut ni remettre le commandement, ni le partager avec Tubéron ; que même il s'opposa à son débarquement : il fit en Afrique ce que Cotta & Caton auroient dû faire, l'un en Sardaigne & l'autre en Sicile. Ce que put faire Varus avec deux Légions, Cotta & Caton auroient pu le faire avec les troupes qu'ils avoient sous leurs ordres, & Pompée dut à leur foiblesse la perte de ces deux îles.

(*) Plutarq. Vie de Caton.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

XXXII. His rebus confectis Cæsar, ut reliquum tempus a labore intermitteretur, milites in proxima municipia deducit: ipse ad Urbem proficiscitur. Coacto Senatu, injurias inimicorum commemorat: docet, « se nullum extraordinarium honorem appetisse; sed, exspectato legitimo tempore consulatus, eo fuisse contentum quod omnibus civibus pateret. Latum ab decem tribunis plebis, (contradicentibus inimicis; Catone vero acerrime repugnante, &, pristina consuetudine, dicendi mora dies extrahente;) ut sui ratio absentis haberetur, ipso consule Pompeio: qui si improbasset, cur ferri passus esset? sin probasset, cur se uti populi beneficio prohibuisset? Patientiam » proponit suam, quum de exercitibus dimit-

XXXII. Après avoir donné ordre à tout, César, pour laisser reposer ses troupes, les met en quartier de rafraichissement dans les villes voisines, & part pour Rome. Y ayant assemblé le Sénar, il se plaint des outrages de ses ennemis; représente qu'il n'a jamais aspiré à aucune dignité extraordinaire; mais qu'ayant patiemment attendu le tems prescrit par les loix pour solliciter un nouveau Consulat, il s'étoit contenté de prendre la voie qui est ouverte à tout Citoyen romain; que le peuple avoit ordonné par la bouche de ses Tribuns, malgré l'opposition de ses ennemis & les cris de Caton, accoutumé à perdre le tems en vains discours sous le Consulat de Pompée, qu'on lui rendit justice en son absence: que si Pompée n'approuvoit pas ce décret, il devoit s'y opposer, & que s'il l'approuvoit, il ne devoit pas l'empêcher de jouir d'une faveur que le peuple lui avoit faite. Il parla de sa modération, puisqu'il avoit demandé de son propre mouvement qu'on licenciât les armées, quelque tort que cela pût

Avant J. C. 49.
An de Rome 705.

tendis ultro postulavisset; in quo jacturam dignitatis atque honoris ipse facturus esset. Acerbitatem inimicorum docet; qui, quod ab altero postularent, in se recusarent; atque omnia permisceri mallent, quam imperium exercitusque dimittere. Injuriam in eripiendis legionibus prædicat; crudelitatem & insolentiam in circumscribendis Tribunis plebis. Conditiones a se latas, & expetita colloquia, & denegata, « commemorat. Pro quibus rebus orat ac postulat, Rempublicam suscipiant, atque una secum administrent; sin timore defugiant; illis se oneri non futurum, & per se Rempublicam administraturum. Legatos ad Pompeium de compositione mitti oportere: neque se reformidare, quod in senatu paulo ante Pompeius di-

pût faire à sa dignité & à son honneur. Il fit voir la rigueur & l'injustice de ses ennemis qui exigeoient de lui une chose à laquelle ils ne vouloient pas se soumettre, & qui aimoient mieux mettre tout en combustion, que de se voir sans armées & leur autorité réduite à ses justes bornes. Il parla de l'injustice qu'on lui avoit faite en lui ôtant deux Légions; de la cruauté & de l'insolence avec laquelle on avoit traité les Tribuns, de l'équité des conditions qu'il avoit proposées, des entrevues qu'il avoit demandées & qu'on avoit refusées. Il ajouta que, sur tout cela, il conjuroit & prioit les Sénateurs de prendre avec lui le soin & le gouvernement de la République; que si la crainte les en détournoit, il ne leur feroit pas à charge, & qu'il en prendroit le le soin; qu'il falloit envoyer des Députés à Pompée pour en venir à un accommodement; qu'il n'appréhendoit pas ce que Pompée avoit dit peu auparavant dans le Sénat, *que députer vers quelqu'un, c'étoit ou reconnoître son autorité, ou témoigner de la crainte;* que de

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

xisset ; *ad quos legati mitterentur, iis auctoritatem attribui ; timoremque eorum, qui mitterent, significari* : tenuis atque infirmi hæc animi videri ; se vero, ut opibus anteire studuerit, sic justitia & æquitate velle superare ».

tels sentimens lui paroissoient d'une ame petite & foible ; que pour lui il s'étoit appliqué à mériter le premier rang par ses exploits, il vouloit aussi surpasser les autres en droiture & en équité (*a*).

(*a*) César n'assembla pas le Sénat ; il n'en avoit point le droit ; ce furent les Tribuns du peuple qui le convoquèrent, encore ce ne fut pas dans Rome, mais dans un des fauxbourgs, afin que César pût y assister sans violer les règles qu'il feignoit de respecter. Le Plaidoyer de César fut une apologie de sa conduite & de la droiture de ses intentions. Il eut grand soin de rejetter sur ses ennemis & sur Pompée les malheurs dont la République étoit menacée ; mais dans cette justification, il est aisé de voir que son principal but étoit que l'on créât un Dictateur, & qu'il se désignoit pour remplir cette place, puisque dans son discours, il prie & conjure les Sénateurs *de prendre avec lui le soin & le Gouvernement de la République, & que si*, ajoute-t-il, *la crainte les en détournoit, il ne leur seroit point à charge & en prendroit soin.* Le reste de son Plaidoyer, où il propose d'envoyer des Députés à Pompée pour traiter d'accommodement, n'est qu'un éloge fastueux de la grandeur de son ame, de son désintéressement & de la droiture de ses intentions. C'est ainsi que des hommes tels que César, se servent du masque de la vertu pour parvenir à remplir leurs vues ambitieuses ; peu leur importent les chemins qui les y conduisent, pourvu qu'ils les mènent à leur but. César vouloit être le maître, il ne vouloit point d'égal, & il voiloit ses grands & pernicieux desseins du bandeau de l'amour de la patrie. Pompée avoit les mêmes desseins ; ils n'étoient pas plus purs ; mais sa conduite étoit moins adroite, moins ferme, & ses talens très-inférieurs à ceux de César.

XXXIII. Probat rem senatus, de mittendis legatis: sed qui mitterentur, non reperiebantur; maximeque timoris causa pro se quisque id munus legationis recusabat. Pompeius enim discedens ab urbe, in Senatu dixerat; « eodem se habiturum loco qui Romæ remansissent, & qui in castris Cæsaris fuissent ». Sic triduum disputationibus excusationibusque extrahitur. Subjicitur etiam L. Metellus

XXXIII. Le Sénat approuva la députation, mais on ne trouva personne à y envoyer; chacun craignoit de se charger de cette commission, parce que Pompée à son départ avoit déclaré en plein Sénat qu'il ne feroit nulle différence entre ceux qui resteroient à Rome & ceux qui prendroient le parti de César (*a*). Ainsi trois jours se passèrent à contester & à s'excuser. Les ennemis de César suscitèrent encore L. Métellus, Tribun du peuple, pour le traverser & pour s'opposer à tout ce qu'il proposeroit (*b*). César ayant reconnu ce

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

(*a*) Ce propos de Pompée étoit moins adroit que celui de César. Celui-ci plus fin, plus politique, avoit déclaré qu'il regardoit comme à lui tous ceux qui ne feroient pas contre lui. En généralisant ainsi son sentiment, il ne regardoit pas comme ennemis ceux qui restoient dans Rome; mais bien ceux qui suivroient Pompée (*).

(*) Lettre de Cicer. à Atti liv. VIII. Remarq. de M. l'Abbé de Mongault.

(*b*) César garde le silence sur la contestation qu'il eut avec L. Métellus, Tribun du peuple, qui voulut s'opposer à ce qu'il prît l'argent renfermé dans le trésor public. César avoit besoin d'argent pour exécuter ses grands projets, & il n'étoit pas habitué à trouver de la résistance à ses volontés; il croyoit d'ailleurs qu'étant maître de l'Italie, il pouvoit disposer à son gré de ce qui appartenoit au public. Lorsqu'il vit que L. Métellus s'opposoit à ce qu'il s'emparât de cet argent; Plutarque rapporte (*) qu'il lui dit, *que le tems des armes & celui des loix étoient deux. Si ce que je fais te déplaît, tu n'as qu'à te retirer; car la guerre ne souffre point cette liberté de paroles & toutes ces contradictions. Quand*

(*) Vie de César.

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

Tribunus plebis ab inimicis Cæsaris, qui hanc rem distrahat; reliquasque res, quascumque agere instituerit, impediat. Cujus cognito consilio, Cæsar, frustra die-

projet, pour ne pas perdre le tems sans rien exécuter de ce qu'il avoit résolu, partir de Rome & se rendit dans la Gaule.

---

nous aurons posé les armes & que l'accommodement sera fait, alors tu viendras haranguer tout à ton aise; & quand je te parle ainsi, ajoura-t-il, *je veux bien que tu saches que je te fais grace, & que je me relâche de mon droit; car tu es à moi, toi & tous ceux qui, après avoir quitté mon parti, sont tombés entre mes mains.* Malgré ces menaces, Métellus voulut encore s'opposer à ce qu'il fit enfoncer les portes du trésor dont les Consuls avoient emporté les clefs. César alors haussant la voix & le ton, le menace de le tuer, & ajoute: *Ignores-tu, jeune homme, qu'il m'est plus dur encore de le dire que de le faire?* Cette discussion avec Métellus, cette phrase: *& tous ceux qui après avoir quitté mon parti;* son action d'ordonner que l'on enfonce les portes du trésor, auroient dû le démasquer aux yeux de la République, & le faire regarder comme le tyran & l'oppresseur de sa Patrie. Caton & Cicéron furent les seuls qui ne se trompèrent point dans l'opinion qu'ils avoient de César. Le dernier mandoit à Atticus: Mon choix n'est point douteux; s'il faut prendre les armes, j'aime mieux être vaincu avec Pompée que de vaincre avec César (*). Cicéron ne se trompoit pas dans l'idée qu'il avoit de César; mais beaucoup en celle qu'il avoit de Pompée. Les vues de ces deux compétiteurs étoient les mêmes & entièrement opposées au bien général de la République. Il n'est pas surprenant que César ait gardé le silence sur sa conduite dans cette circonstance. Un propos aussi vif, tenu à un Patricien en charge & en fonction, & son action de faire enfoncer les portes du trésor public, étoient trop contre les loix & prouvoient la volonté déterminée de se rendre le maître absolu de la République.

(*) Cic. ad Att. VII. 1.

bus aliquot consumptis; ne reliquum tempus omittat, infectis iis quæ agere destinaverat, ab urbe proficiscitur; atque in ulteriorem Galliam pervenit.

XXXIV. Quo quum venisset; cognoscit missum in Hispaniam a Pompeio Vibullium Rufum, quem paucis ante diebus Corfinii captum ipse dimiserat: profectum item Domitium ad occupandum Massiliam, navibus actuariis septem, quas Igili & in Cosano a privatis coactas, servis, libertis, coloniis suis compleverat: præmissos etiam legatos Massilienses domum, nobiles adolescentes; quos ab Urbe discedens Pompeius erat adhortatus, ne nova Cæsaris officia veterum suorum beneficiorum in eos memoriam expellerent. Quibus mandatis acceptis, Mas-

XXXIV. Comme il arrivoit, il apprit que Pompée avoit envoyé en Espagne ce même Vibullius Rufus qui avoit été fait prisonnier à Corfinium peu de jours auparavant, & que César avoit relâché; qu'outre cela, Domitius étoit parti avec sept brigantins apparrenans à des particuliers de Cozano & des environs; qu'il y avoit embarqué ses esclaves, ses affranchis, ses fermiers, pour aller se jetter dans Massilia (*); que Pompée enfin y avoit déja envoyé, en qualité de Députés, des jeunes gens de noble extraction de cette ville, qui s'étoient trouvés à Rome lors de son départ, & qu'il les avoit exhortés à se souvenir de ses anciens bienfaits & à ne pas les oublier en faveur des obligations plus récentes qu'ils pouvoient avoir à César. En conséquence, les Massiliens avoient fermé les portes à

(*) Marseille.

Avant J. C. 49. An de Rome 705.

(1) Ceux d'Alby.

silienses portas Cæsari clauserant : Albicos, barbaros homines, qui in eorum fide antiquitus erant, montesque supra Massiliam incolebant; ad se vocaverant : frumentum ex finitimis regionibus, atque ex omnibus castellis, in urbem convexerant : armorum officinas in urbe instituerant : muros, classem, portasque refecerant.

XXXV. Evocat ad se Cæsar Massiliensium quindecim primos : cum his agit, ne initium inferendi belli a Massiliensibus oriatur : « debere eos Italiæ totius auctoritatem sequi potius, quam unius hominis voluntati obtemperare ». Reliqua, quæ ad eorum sanandas mentes pertinere arbitrabatur, commemorat. Cujus orationem domum legati referunt, atque ex auctoritate hæc Cæsari

César & appellé à leur secours ceux d'Albiensis (*), gens barbares, qui très-anciennement étoient sous leur protection, & qui habitoient les montagnes au-dessus de Massilia. Ils avoient fait entrer dans leur ville tout le bled des cantons & des châteaux du voisinage, avoient établi des ateliers d'armes & remis en état leurs murailles, leurs portes & leurs navires.

XXXV. César mande quinze des principaux de Massilia, les exhorte à n'être pas les premiers à commencer la guerre ; leur remontre qu'ils doivent plutôt suivre le sentiment de toute l'Italie que de déférer à la volonté d'un seul particulier : enfin il leur dit tout ce qu'il croit capable de les guérir de leur témérité. Ceux-ci en instruisent aussi-tôt leurs concitoyens, & de leur avis ils rapportèrent cette réponse à César : Qu'ils comprenoient que le Peuple Romain étoit divisé en deux factions ; qu'ils n'étoient ni assez éclairés, ni assez puissans pour pou-

renunciant : » Intelligere se, divisum esse populum Romanum in partes duas : neque sui judicii, neque suarum esse virium, decernere utra pars justiorem habeat causam : principes vero esse earum partium Cneium Pompeium, & Caium Cæsarem, patronos civitatis ; quorum alter agros Volcarum Arecomicorum & Helviorum publice iis concesserit ; alter bello victas Gallias attribuerit, vectigaliaque auxerit :

voir décider qui des deux avoit tort ou raison ; que Pompée & César, Chefs de ces factions, étoient tous deux protecteurs de leur nation ; que l'un lui avoit publiquement accordé les terres des Volcæ-Arecomici (*) & des Helvii (**) ; que l'autre, après avoir soumis les Gaules, avoit aussi augmenté leur territoire & leurs revenus ; que puisqu'ils leur étoient également redevables, ils devoient aussi être également affectionnés pour tous les deux, ne rien faire pour l'un au préjudice de l'autre, & n'en recevoir aucun dans leurs villes & dans leurs ports (a).

(*) Ceux du Bas-Languedoc.

(**) Ceux du Vivarais.

(a) La réponse des Marseillois n'étoit certainement pas de gens qui n'étoient pas éclairés, ainsi qu'ils vouloient le faire entendre. S'ils ne pouvoient savoir lequel du parti de César ou de celui de Pompée étoit le plus favorable au bien de la République, ils n'ignoroient pas que deux factions dans un Etat républicain, ne peuvent y mettre que du trouble & y causer les plus grands maux, & que les deux rivaux, en se parant du titre de protecteurs, ne cherchoient, sous ce nom respectable, qu'à asservir leur patrie & à rendre esclaves leurs concitoyens. Ils n'étoient pas non plus si peu éclairés qu'ils n'eussent su se décider pour l'un plutôt que pour l'autre. Ils auroient, sans doute, mieux fait de rester tranquilles & de ne point se mêler des querelles des deux prétendus protecteurs, ainsi qu'ils l'avoient fait dire à César ; mais ou séduits par Pompée, ou jaloux de faire parler d'eux, ils se rangèrent

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

quare paribus eorum beneficiis, parem se quoque voluntatem tribuere debere; & neutrum eorum contra alterum juvare, aut urbe aut portubus recipere ».

XXXVI. Hæc dum inter eos aguntur, Domitius navibus Massiliam pervenit; atque ab iis receptus, urbi præficitur. Summa ei belli administrandi permittitur. Ejus imperio classem quoquo versus dimittunt: onerarias naves, quas ubique possunt, deprehendunt atque in portum deducunt; parum clavis, aut materia atque armamentis instructis, ad reliquas armandas reficiendasque utuntur: frumenti quod inventum est, in publicum conferunt: reli-

XXXVI. Pendant que ces choses s'agittoient, Domitius avec ses vaisseaux entre dans le port de Massilia: ils lui donnent le commandement & la conduite de la guerre. Sous son autorité, ils envoient leur flotte de tous côtés, & amènent au port tous les vaisseaux marchands, quelque part qu'ils les trouvent; avec les clous, les bois & les agrès qu'ils en tirent, ils radoubent & arment les leurs; ils mettent dans les greniers publics tout le bled qu'ils trouvent, & serrent tout ce qui peut leur être d'usage, en cas qu'ils soient assiégés. César piqué de leur injustice, vient camper devant la ville avec trois

très-imprudemment du côté de celui-ci, & accélérèrent leur perte, qui auroit été inévitable, si César, après s'être rendu maître de la ville, ne lui avoit fait grace, moins par considération pour ses habitans, que par des raisons particulières qui lui étoient personnelles.

Légions

quas merces commeatusque, ad obsidionem urbis, si accidat, reservant. Quibus injuriis permotus Cæsar, legiones tres Massiliam adducit: turres vineasque ad oppugnationem urbis agere, naves longas Arelate numero duodecim facere instituit. Quibus effectis armatisque diebus triginta, a qua die materia cæsa est, adductisque Massiliam; his D. Brutum præficit: C. Trebonium legatum ad oppugnationem Massiliæ relinquit.

Légions, fait dresser des tours, fait faire des mantelets pour les approcher, & commande douze galères à Arélate (*). Elles furent faites, armées & conduites à Massilia dans l'espace de trente jours, à compter de celui où les bois furent coupés, & César en donna le commandement à D. Brutus; C. Trébonius, son Lieutenant, eut la conduite du siége.

(*) Arles.

XXXVII. Dum hæc parat atque administrat; C. Fabium legatum cum legionibus tribus, quas Narbone circumque ea loca hiemandi causa disposuerat, in Hispaniam præmittit; celeriterque Pyrenæos saltus occupari jubet; qui eo tempore ab L.

XXXVII. Pendant qu'il faisoit ces préparatifs, il détacha C. Fabius, son Lieutenant, avec trois Légions qui étoient en quartier d'hiver à Narbonne & aux environs, & l'envoya devant en Espagne, avec ordre de s'emparer en diligence des passages des Pyrénées, ou L. Afranius, Lieutenant de Pompée, avoit mis des trou-

Avant J.C. 49. An de Rome 605.

Afranio legato præsidiis te- pes (*a*). Les autres Légions qui

(*a*) Ce moment-ci est très-intéressant, & la conduite des Lieutenans de Pompée mérite d'être examinée avec la plus grande attention. Afranius, Pétréius & Varron apprennent par Vibullius Rufus, envoyé par Pompée, que César est parti de Rome & qu'il marche vers la Gaule, pour delà porter la guerre en Espagne. Quoique cette nouvelle leur fut arrivée tard, & que Fabius fut déja parti de Narbonne avec trois Légions, six mille hommes d'infanterie auxiliaire & six mille chevaux, dont trois mille avoient toujours servi sous César dans la guerre des Gaules, & qu'il fût suivi par d'autres Légions qui, plus éloignées, n'avoient pas pu le joindre avant son départ de Narbonne, ils eurent cependant le tems de former de gros magasins dans Lérida. Pétréius eut celui de lever beaucoup de troupes armées à la légère, un gros corps de cavalerie, & de joindre Afranius avec ces troupes & les deux Légions qu'il commandoit, au rendez-vous général sous Lérida. Afranius eut encore le tems de détacher un corps de troupes qui alla s'emparer des passages des Pyrénées, avant que Fabius y fut arrivé. Varron resta avec ses deux Légions en Andalousie, pour contenir cette province, & toute cette guerre parut être confiée à la prudence & à l'expérience d'Afranius & de son collègue Pétréius, d'autant que Pompée ne leur envoya aucun ordre ni aucunes instructions sur la conduite qu'ils devoient tenir, & il parut s'en rapporter entièrement à eux pour la défense de la Catalogne & de toutes les Espagnes. Le projet d'Afranius fut de rester sur la défensive, de choisir un bon poste, fort par lui-même & aidé de l'art connu jusqu'alors, d'y amasser de gros magasins, & de trainer cette guerre en longueur jusqu'à l'arrivée de Pompée. D'après ce plan, il crut devoir s'emparer des passages des Pyrénées pour fermer à Fabius l'entrée de la Catalogne. Cependant Guichard dit *qu'on est étonné qu'Afranius n'ait pas pris le parti de défendre l'entrée de l'Espagne en se saisissant des passages des Pyrénées, & en portant son armée en avant pour disputer en même-tems tout le pays en-deçà de l'Ebre* (*). Guichard n'a pas sans doute fait attention au texte. Il y est dit *qu'Afranius*

(*) Mém. crit. & hist. tom. I. sect. I. p. 18.

nebantur. Legiones reliquas, hivernoient plus loin, eurent ordre

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

avoit envoyé des troupes pour garder & défendre ces paſſages. Peut-être auroit-il bien fait de mettre un corps intermédiaire entre lui & les troupes qui les gardoient, ou pour leur porter des ſecours, ou pour faciliter leur retraite ſur l'armée, ſi Fabius les eût forcé. Vraiſemblablement elles ſe défendirent mal, puiſque Fabius les chaſſa des poſtes qu'elles occupoient ſans beaucoup d'efforts, & qu'il s'avança avec ſon armée, *& ſans perdre de tems*, ſur la Ségre, où Afranius étoit campé. Plutarque rapporte un trait dans la guerre de Sylla, en Eſpagne, contre Sertorius, qui a beaucoup de rapport avec celui-ci. Il dit que Sertorius fit occuper les défilés des Pyrénées par ſix mille hommes que commandoit Julius Salinator; que celui-ci arrêta l'armée romaine commandée par le Prêteur Caius Annius que Sylla y avoit envoyé. Caius ne put jamais forcer ces paſſages, malgré la valeur des ſoldats romains; mais Salinator ayant été aſſaſſiné par Calpurnius Lanarius, un de ſes officiers, & ſes troupes ayant auſſi-tôt abandonné les paſſages qu'elles gardoient, il fut aiſé à Caius de les paſſer & d'entrer en Catalogne (*). Ainſi ces paſſages ne furent point forcés, mais abandonnés; & ſi les troupes qu'Afranius y avoit placé avoient fait leur devoir, jamais Fabius ne les auroit emporté, à moins qu'il ne ſe fût trouvé parmi les troupes qui les gardoient un traître tel que Calpurnius; mais quelque perverſe que ſoit en général l'eſpèce humaine, elle ne produit heureuſement pas un grand nombre de pareils monſtres.

(*) Vie de Sertorius, tom. V.

Le même Critique dit *qu'on eſt auſſi étonné de ce qu'Afranius ne porta pas ſon armée en avant.* Ce Lieutenant de Pompée, d'accord avec ſon collègue Pétréius, s'étoit déterminé à reſter ſur la défenſive, conſéquemment il choiſit un poſte avantageux qui rempliſſoit ſon objet, qui ne l'éloignoit pas trop de l'Ebre ni de Varron, qui étoit en Andalouſie; il forma dans Lérida de gros magaſins, tant pour la ſubſiſtance de ſes troupes que pour en priver l'armée de Céſar. S'il mit la Ségre devant lui, ce n'étoit pas qu'il voulût en défendre le paſſage à Fabius; mais c'eſt que le poſte qu'il avoit choiſi ſous Lérida étoit excellent, qu'il étoit appuyé de cette place, & qu'avant que

Avant J. C. 49 An de Rome 605. quæ longius hiemabant, ſub- de le ſuivre. Fabius exécuta exacte-

Fabius eût paſſé la Ségre, il eut le tems de fortifier ſon camp, qu'il rendit ſi reſpectable, que Céſar n'oſa pas l'y attaquer. Il crut, ſans doute, que s'il faiſoit avancer ſon armée près des débouchés des montagnes, il s'éloigneroit trop de ſes magaſins qui étoient dans Lérida, ou qu'il n'auroit pas le tems de les faire tranſporter. Quelques fuſſent les raiſons qui engagèrent Afranius à ſe camper auſſi loin des paſſages & des débouchés qui conduiſent dans la Catalogne, celle de les défendre avec la plus grande opiniâtreté étoit, à mon avis, la plus importante, & il devoit faire tous ſes efforts pour empêcher Fabius de pénétrer dans la Catalogne. Pour cet effet, il me paroît qu'il auroit dû avancer ſon armée derrière les paſſages, à portée d'envoyer des ſecours prompts aux endroits qui en auroient demandé; il avoit ſous ſes ordres cinq vieilles Légions qui avoient la plus grande réputation de valeur: les paſſages bien gardés par de bonnes troupes, commandées par des officiers actifs & intelligens qui ſe ſeroient vu ſoutenues par l'armée campée derrière elles; il auroit été bien difficile à Fabius de les forcer, & par cette poſition, Afranius défendoit plus eſſentiellement la Catalogne, puiſqu'il la couvroit abſolument. En s'avançant ainſi près du débouché des montagnes, il auroit dû faire jetter des ponts ſur la Ségre, outre celui de Lérida, pour avoir une communication plus certaine & plus facile avec cette place, pouvoir la paſſer plus promptement, en ſuppoſant qu'il y eût été forcé par les circonſtances, & delà aller reprendre ſon poſte ſous Lérida.

Le même Auteur donne encore une raiſon pour juſtifier Afranius de ne s'être pas avancé avec l'armée vers les débouchés des montagnes. Il dit *que Céſar, maître des villes maritimes de la Province Romaine, diſpoſoit de tous les vaiſſeaux qui ſe trouvoient dans les ports, & qu'il pouvoit conſéquemment s'en ſervir pour tranſporter une partie de ſes troupes dans tel port de la Catalogne qu'il jugeroit à propos de choiſir* (*). Quand même Céſar auroit eu ſuffiſamment de vaiſſeaux pour tranſporter par mer en Catalogne une partie de ſes troupes, puiſque Afranius, ſur l'avis qu'il avoit de la marche de Fabius vers les Pyrénées, avoit cru devoir faire garder les paſſages, il

(*) Mém. crit. & hiſt. tom. I. ſect. I. pag. 41.

fequi jubet. Fabius; ut erat ment fes ordres, chaffa ceux qui

auroit dû les faire foutenir par un corps fuffifant, & camper fon armée à portée de foutenir ces corps avancés, de marcher vers le port où la flotte de Céfar auroit paru vouloir débarquer, ou de fe retirer fûrement dans fon camp fous Lérida; mais ce qu'avance Guichard n'eft pas jufte; Céfar n'avoit point de vaiffeaux, du moins fuffifammenr pour rranfporter par mer fes troupes en Catalogne, puifqu'à peine en avoit-il affez pour faire face à la flotte des Marfeillois: ce qui eft prouvé par le texte même. Il y eft dit *que Céfar piqué de l'injuftice des Marfeillois, fit dreffer des tours, fit faire des mantelets, & commanda douze galères à Arles, qui y furent faites & conduites près de Marfeille dans l'efpace de trente jours; que Céfar donna le commandement de ces douze galères à D. Brutus, & la conduite du fiége à C. Trébonius, fon Lieutenant* (*). Or, fi Céfar fut obligé de faire conftruire à Arles douze galères pour les oppofer à la flotte des Marfeillois, commandée par Domitius, il eft vraifemblable qu'il n'en avoit pas dans les ports de la Province Romaine, & qu'il ne pouvoit conféquemment choifir la voie de la mer pour tranfporter fes troupes en Catalogne. Une autre raifon qni me paroît auffi convaincante, c'eft que, quoique l'ufage des Romains eût été jufqu'alors de faire tranfporter par mer les troupes qu'ils envoyoient en Efpagne, Céfar, en arrivant dans les Gaules, manda à Fabius, qui étoit à Narbonne, de marcher avec fes troupes vers les Pyrénées; parti que Jules n'auroit peut-être pas pris, s'il avoit eu des vaiffeaux pour y faire embarquer fes troupes, d'autant qu'il ne pouvoit pas foupçonner Afranius de ne s'être pas emparé des paffages, & qu'il devoit s'attendre que Fabius y trouveroit les mêmes difficultés qu'avoit eu Caius Annius contre Julius Salinator. Ceci prouve fuffifamment que Céfar n'avoit point de vaiffeaux, & que s'il étoit maître des villes maritimes, il ne l'étoit pas de la mer. En fuppofant cependant que Jules ait eu affez de vaiffeaux pour cet objet, pourquoi les Lieutenans de Pompée, dès qu'ils furent inftruits par Vibullius Rufus que l'Efpagne étoit menacée, que Fabius, avec une partie des troupes de Céfar, s'avançoit vers les Pyrénées, & que Céfar pouvoit, avec le refte, fe fervir de fes

(*) Guerre Civ. liv. I. parag. 37.

Avant J. C. 49
An de Rome 605.

imperatum, adhibita celeritate, præsidium ex saltu dejecit; magnisque itineribus

gardoient ces passages, & sans perdre de tems, marcha à grandes journées contre Afranius (*a*).

---

vaisseaux pour débarquer en Catalogne, afin de faire une diversion, ne réunirent-ils pas tous les vaisseaux qui pouvoient être dans les ports de l'Espagne, dont ils étoient les maîtres, d'en faire construire, s'ils n'en avoient pas eu suffisamment? Ce qui avoit été possible à César pour la construction de douze galères à Arles, devoit l'être pour eux? Ces vaisseaux prêts, armés & en bon état, les distribuer dans les différens ports où César auroit pu ou voulu faire son débarquement : il y en avoit trois principaux qu'ils auroient pu occuper & garder, celui d'Ampurias, de Barcelone & de Tarragone. Cette flotte divisée en trois parties, chacune auroit eu des vaisseaux légers qui seroient restés en station & qui auroient croisé en avant de chaque port, pour avertir à tems les Chefs, en cas qu'ils eussent vu la flotte de César s'avancer vers les côtes; alors ces trois parties de la flotte de Pompée se seroient réunies pour combattre celle de César; Afranius instruit que Jules étoit en mer avec le reste de ses troupes, se seroit avancé avec son armée vers l'endroit où elles auroient paru vouloir prendre terre, pour s'opposer à leur débarquement, en supposant que la flotte de Pompée eût été battue; mais en partant de son camp assis derrière le passage des Pyrénées, il auroit dû laisser ces passages gardés, soutenus d'un corps de troupes, avec ordre aux Généraux, en cas de retraite, de marcher sur la Ségre, d'y passer les ponts, & de se camper à portée pour lui faciliter son passage, en cas qu'il y eût été forcé; quant à lui, il se seroit avancé vers le lieu où la flotte de Jules auroit paru vouloir débarquer, & se seroit cependant posté de façon à pouvoir se retirer sûrement sur la Ségre, passer les ponts, les faire rompre, & aller occuper le poste qu'il avoit choisi sous Lérida, & dans cette position attendre ce que feroit César, & donner le tems à Pompée d'arriver.

(*a*) Fabius, partant de Narbonne pour passer en Espagne, prend le chemin du *summum Pyrenæum*, ou col de Pertuis, force ce passage gardé

ad exercitum Afranii contendit.

XXXVIII. Adventu Vibullii Rufi, quem a Pompeio missum in Hispaniam demonstratum est; Afranius, & Petreius, & Varro, legati Pompeii, (quorum unus tribus legionibus, Hispaniam citeriorem; alter a saltu Castulonensi ad Anam, duabus

XXXVIII. A l'arrivée de Vibullius Rufus, que Pompée envoyoit en Espagne, comme on l'a vu, Afranius, Petreius & Varron, Lieutenans du même Pompée, dont le premier commandoit dans l'Espagne citérieure avec trois Légions, le second avec deux dans le Castulonensis (1), jusqu'au fleuve Anas (2), & le troisième avec deux

(1) La Catalogne.

(2) La Guadiana.

---

par des troupes d'Afranius, delà marche sur Barcelonne, rabat sur sa droite & s'achemine vers la Ségre, où il avoit appris que L. Afranius étoit campé près de Lérida, sur la rive droite de cette rivière. César ne dit point où Fabius passa la Ségrè, quelle espèce de pont il fit construire, s'ils étoient de bateaux, sur des chevalets ou sur des pieux enfoncés dans le lit de la rivière, ni où il établit son camp après avoir passé la Ségre (*). Guichard, qui a fait les recherches les plus étendues sur cette campagne de César, dit que Fabius la passa entre Lérida & la rivière de la Naguera-Ribagoreana; qu'il établit un pont sur la Ségre à la tête de son camp, & un autre à quatre milles en arrière: mais que lorsque César arriva à l'armée, il la fit avancer jusqu'à la hauteur du camp d'Afranius, assis, comme j'ai dit plus haut, sur la rive droite de la Ségre & à environ trois cents pas de Lérida (3).

(3) Mémoires crit. & hist. sur plusieurs points d'antiquité, t. I. (V. la Pl. XXV.)

(*) Les armées des anciens n'étoient point dans l'usage de traîner après elles des pontons ni des bateaux; ils construisoient leurs ponts des matériaux qui se trouvoient sur les lieux, ou qu'ils alloient chercher; ainsi il est à présumer que ceux de Fabius étoient établis sur des chevalets ou sur des pieux enfoncés dans le lit de la rivière, ou sur des bateaux trouvés sur le fleuve, ou construits par les soldats.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

(1) Ceux du Royaume de Léon

(2) Le Portugal.

legionibus ; tertius ab Ana, Vettonum agrum Lusitaniamque pari numero legionum obtinebat) ; officia inter se partiuntur : ut Petreius ex Lusitania per Vettones cum omnibus copiis ad Afranium proficiscatur ; Varro cum iis, quas habebat legionibus, omnem ulteriorem Hispaniam tueatur. His rebus constitutis ; equites auxiliaque toti Lusitaniæ, a Petreio ; Celtiberis, Cantabris, Barbarisque omnibus qui ad Oceanum pertinent, ab Afranio imperantur : quibus coactis, celeriter Petreius per Vettones ad Afranium pervenit. Constituunt communi consilio bellum ad Ilerdam, propter ipsius loci opportunitatem, gerere.

(3) L'Arragon.

(4) La Biscaye.

(5) Lérida.

Légions commandoit depuis l'Anas, les Vettones (1) & dans la Lusitanie (2), se partagèrent entr'eux le commandement. Il fut donc arrêté que Pétréius viendroit de Lusitanie, en passant par les Vettones, joindre Afranius avec toutes ses troupes, & que Varron, avec celles qu'il commandoit, tiendroit toute l'Espagne ultérieure. Ces choses ainsi réglées, Pétréius demanda des secours d'infanterie & de cavalerie dans la Lusitanie. Afranius en fit autant dans la Celtibérie (3), dans la Cantabrie (4), & chez tous les Barbares qui habitent les côtés de l'Océan. Pétréius ayant assemblé ses troupes, traverse en diligence le pays des Vettones, joint Afranius, & tous deux de concert prennent la résolution de s'établir & de porter la guerre près Ilerda (5), à cause de l'avantage du poste.

XXXIX. Erant, ut supra demonstratum est, legiones Afranii tres, Petreii duæ ;

XXXIX. Afranius avoit, comme on l'a dit, trois Légions, & Pétréius deux, sans compter environ

quatre-vingt

præterea scutatæ, citerioris provinciæ; & cetratæ, ulterioris Hispaniæ, cohortes circiter octoginta : equitum, utriusque provinciæ, circiter quinque millia. Cæsar legiones in Hispaniam præmiserat, ad sex millia auxilia peditum, equitum tria millia, quæ omnibus superioribus bellis habuerat; & parem ex Gallia numerum, quem ipse paraverat, nominatim ex omnibus civitatibus nobilissimo & fortissimo quoque evocato. Hinc optimi generis homines ex Aquitanis montanisque, qui Galliam provinciam attingunt. Postquam audierat Pompeium per Mauritaniam cum legionibus iter in Hispaniam facere, confestimque esse venturum. Simul a tribunis militum centurionibusque, mutuas pecunias sump-

quatre-vingt cohortes d'infanterie, tant de la province citérieure que de l'Espagne ultérieure, & cinq mille chevaux de ces deux provinces. César qui avoit fait prendre le devant à Fabius son Lieutenant, lui avoit donné, outre ces trois Légions, environ six mille hommes d'infanterie auxiliaire & trois mille chevaux, qui avoient toujours servi sous lui dans les guerres précédentes, & un pareil nombre qu'il avoit tiré des Gaules, d'où il avoit fait venir ce qu'il y avoit de plus illustre & de plus brave chez les différens peuples de ce pays, entr'autres de très-bons hommes que lui avoient fourni l'Aquitaine & les montagnes qui touchent à la Province Romaine. Le bruit couroit que Pompée venoit en Espagne par la Mauritanie, & qu'il arrivoit incessamment avec ses troupes. Sur cela César emprunta de l'argent des Tribuns militaires & des officiers de son armée, & le distribua à ses troupes. Par cet emprunt il retenoit les officiers à son service,

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

fit : has exercitui distribuit. Quo facto, duas res consecutus est ; quod pignore animos centurionum devinxit, & largitione redemit militum voluntates.

& gagnoit par ses largesses l'affection de ses soldats (*a*).

XL. Fabius finitimarum civitatum animos, litteris nuntiisque tentabat. In Sicore flumine pontes effecerat duos, inter se distantes millia passuum quatuor : his pontibus pabulatum mittebat ; quod ea, quæ citra flumen fuerant, superioribus diebus consump-

(*) La Ségre.

XL. Fabius travailloit de son côté par lettres & par Députés à gagner les Cités voisines. Il avoit fait jetter deux ponts sur le Sicoris (*), à quatre mille pas l'un de l'autre ; par-là il envoyoit au fourrage, parce qu'il avoit consommé les jours précédens celui qui étoit en-deçà du fleuve. Les troupes de Pompée faisoient à peu près la

(*a*) La politique de César étoit admirable, même dans les choses qui paroissoient les moins importantes. Arrivé à l'armée que commandoit Fabius qu'il avoit envoyé devant lui en Espagne, il se trouve manquer d'argent, & craint que ses troupes ne lui soient pas aussi affectionnées qu'il le désiroit, & que les Tribuns & les Officiers ne l'abandonnent ; que fait-il pour avoir de l'argent, pour s'attacher ses soldats, & pour retenir les Tribuns & les Officiers ? il emprunte de l'argent à ceux-ci & le distribue à ses soldats. Par ce moyen il s'assure de leur affection, excite leur bonne volonté, & force, pour ainsi dire, les Chefs des troupes à ne le pas quitter, dans la crainte de perdre l'argent qu'ils lui avoient prêté. Cette conduite est très-adroite dans une République, sur-tout dans un tems de trouble & de guerre civile.

ferat. Hoc idem fere, atque eadem de causa, Pompeiani exercitus duces faciebant; crebroque inter se equestribus prœliis contendebant. Huc quum quotidiana consuetudine congressæ, pabulatoribus præsidio proprio, legiones Fabianæ duæ flumen transissent; impedimentaque, & omnis equitatus sequeretur; subito vi ventorum, & aquæ magnitudine, pons est interruptus; & reliqua multitudo equitum interclusa. Quo cognito a Petreio & Afranio, ex aggere atque cratibus quæ flumine ferebantur; celeriter suo ponte Afranius, quem oppido castrisque conjunctum habebat, legiones quatuor equitatumque omnem transjecit; duabusque Fabianis occurrit legionibus. Cujus adventu nunciato; Lucius Plancus, qui legionibus præerat, ne-

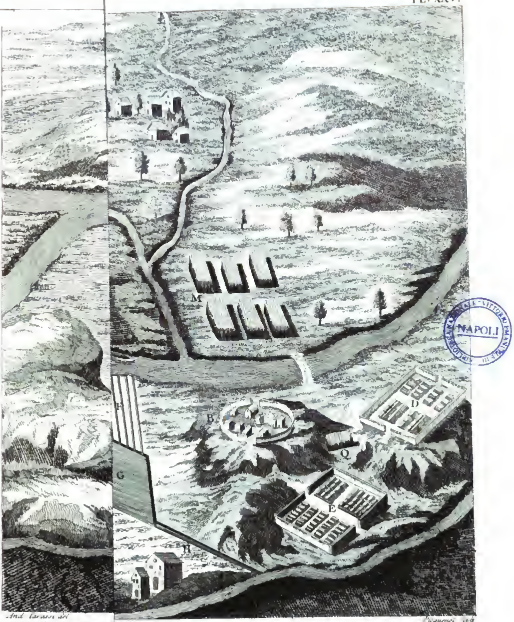
même chose par la même raison, d'où s'en suivoient de fréquentes escarmouches entre la cavalerie. Un jour deux Légions de l'armée de Fabius, qui à l'ordinaire escortoient les fourrageurs, ayant passé le fleuve suivies de la cavalerie & du bagage, tout-à-coup le pont se rompit par la violence des vents & la crue subite des eaux, avant que toute la cavalerie fut passée. Pétréius & Afranius s'étant aussi-tôt apperçus de cet accident, par les bois & les claies que la rivière emportoit, Afranius passa au plus vite sur le pont qu'il avoit entre son camp & la ville, avec quatre Légions & toute sa cavalerie, & marcha à la rencontre des deux Légions de Fabius. L. Plancus, qui les commandoit, en ayant été averti, se vit obligé de se porter sur une éminence, & de faire face des deux côtés, de crainte d'être enveloppé par la cavalerie ennemie. En cet état, quoique le plus foible, il soutint les vives attaques des Légions & de la cavalerie d'Afranius. Il étoit aux prises avec la cavalerie, quand les deux partis virent paroî-

cessaria re coactus, locum capit superiorem ; diversamque aciem in duas partes constituit ; ne ab equitatu circumveniri possit. Ita, congressus impari numero, magnos impetus legionum equitatusque sustinet. Commisso ab equitibus prœlio, signa duarum legionum procul ab

(*) Voyez la Planch. XXV.

tre de loin les enseignes de deux Légions que C. Fabius avoit fait passer sur l'autre pont pour nous secourir : il s'étoit douté de ce qui arriva, que les Généraux de Pompée voudroient profiter de l'occasion & du malheur survenu pour accabler nos troupes. L'arrivée de ces deux Légions fit cesser le combat de part & d'autre ; chacun se retira dans son camp (*) (a).

(a) Afranius saisit habilement le moment où les deux Légions de Fabius & ses fourrageurs étoient séparés de leur armée & de leur cavalerie, sans aucune communication proche pour faire passer la Ségre à quatre Légions & à sa cavalerie, & aller attaquer ces deux Légions isolées ; mais l'actif Fabius qui ne doute point que les débris du pont portés par le cours de l'eau vers celui des ennemis, situé près de Lérida, ne les avertissent de cet accident, & qu'ils ne saisissent cette occasion pour attaquer ces deux Légions, en détache sur le champ deux autres qui remontent la rivière & vont gagner le pont qu'il avoit fait jetter à quatre milles derrière son camp, qui heureusement n'avoit pas été endommagé, le passent & vont joindre les deux Légions qui avoient passé sur le pont qui s'étoit rompu ; de son côté, L. Plancus, qui commandoit ces deux premières Légions, se voyant séparé de sa cavalerie qui n'avoit pas pu passer, le pont s'étant rompu après le passage de l'infanterie, ordonne au Commandant de la cavalerie d'aller gagner le pont qui étoit sur les derrières du camp, & de venir promptement le joindre ; en attendant son arrivée, il se saisit, en homme habile & expérimenté, d'un poste avantageux, & par une vigoureuse défense, il donne le tems à sa cavalerie & aux deux Légions envoyées par Fabius, d'arriver. Les manœuvres respectives d'Afranius & de Fabius, sont de Généraux actifs,



And. Caracci del. *Poquenet, sculp.*

A. *Balaguer.* B. *Le* | *hauteur, ne pouvant plus repaßer la Segre, le pont étant rompu*
E. *César transporte son* | *envoye quatre Legions avec sa cavalerie pour attaquer les deux Legions*
fait faire César pour | *Fabius envoye deux Legions au secours des deux premieres.* O. *Pont*
eaux. H. *Grand Canal* | *construire au dessous de Balaguer a 7 milles de son camp.* P. *Legion*
qui se jette dans la Seg | *empare d'une hauteur, sur la rive gauche de la Segre.* Q. *Hauteur*
bordement des eaux. | *Troupes d'Afranius.* R. *La Riviere de Segre.*

utrifque confpiciuntur, quas Caius Fabius ulteriore ponte fubfidio noftris miferat, fufpicatus fore id quod accidit, ut duces adverfariorum occafione & beneficio fortunæ ad noftros opprimendos uterentur : quarum adventu prœlium dirimitur, ac fuas uterque legiones reducit in caftra.

XLI. Eo biduo Cæfar

XLI. Deux jours après Céfar

qui favent faifir l'occafion & remédier promptement aux évènemens imprévus; Fabius en faifant marcher fur le champ deux Légions pour aller au fecours des deux qui avoient paffé la rivière, au lieu de perdre le tems à faire rétablir fon pont, Afranius en marchant avec quatre Légions & fa cavalerie pour aller attaquer les deux Légions de Fabius, féparées de leur armée par la Ségre; mais la conduite & la préfence d'efprit de L. Plancus, ont encore quelque chofe de plus admirable; en ordonnant à fa cavalerie de remonter la rivière, de paffer le pont établi à quatre milles derrière le camp & de venir le joindre le plus promptement poffible, & en prenant fur le champ une pofition avantageufe qui lui donne le tems d'attendre fa cavalerie : car il ignoroit probablement que Fabius avoit détaché deux Légions à fon fecours : fa vigoureufe défenfe fait fon éloge & celui de fes troupes. Ainfi les deux Généraux refpectifs, Afranius & Fabius, tinrent tous deux la conduite de gens de guerre & expérimentés, & L. Plancus dût partager avec Fabius la gloire d'avoir fauvé deux Légions d'une défaite, & peut-être même d'une déroute totale.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

cum equitibus noningentis, quos sibi præsidio reliquerat, in castra pervenit. Pons, qui fuerat tempestate interruptus, neque erat refectus; hunc noctu perfici jussit. Ipse, cognita locorum natura, ponti castrisque præsidio sex cohortes relinquit, atque omnia impedimenta: & postero die omnibus copiis, triplici instructa acie, ad Ilerdam proficiscitur, & sub castris Afranii consistit; & ibi paulisper sub armis moratus, facit æquo loco pugnandi potestatem. Potestate facta, Afranius copias educit, & in medio colle sub castris constitit. Cæsar, ubi cognovit per Afranium stare, quo minus prœlio dimicaretur; ab infimis radicibus montis, intermissis circiter passibus quadragentis, castra facere constituit; &, ne in opere

arriva avec neuf cents chevaux qu'il avoit gardés pour lui servir d'escorte; aussi-tôt il fit refaire pendant la nuit le pont qui avoit été rompu & qui n'étoit point encore rétabli; ensuite ayant reconnu le pays, il laissa six cohortes à la garde du pont, du camp & du bagage, marcha le lendemain à Ilerda avec toutes ses troupes rangées sur trois lignes, & s'arrêta vis-à-vis du camp d'Afranius (*): il y resta quelque tems sous les armes & lui présenta la bataille en rase campagne. Afranius de son côté fit sortir ses troupes de son camp & les posta sur le milieu de la colline. César voyant qu'Afranius ne vouloit pas en venir aux mains, prit le parti d'aller camper environ à quatre cents pas du pied de la montagne, & afin que ses troupes ne fussent ni alarmées par quelqu'attaque subite des ennemis, ni interrompues dans le travail, il ne fit élever aucuns retranchemens, de crainte qu'à cause de leur élévation, ils ne fussent apperçus de l'ennemi, & il se contenta de faire tirer à la tête de son camp un fossé de quinze pieds de largeur. La pre-

(*) Voyez la même Planche.

faciendo milites repentino hostium incursu exterrerentur, atque labore prohiberentur; vallo muniri vetuit, (quod eminere & procul videri necesse erat;) sed a fronte contra hostem pedum quindecim fossam fieri jussit. Prima & secunda acies in armis, ut ab initio constituta erat, permanebat : post hos, opus in occulto acies tertia faciebat. Sic omne prius est perfectum, quam intelligeretur ab Afranio castra muniri.

mière & la seconde ligne restèrent sous les armes, & la troisième travailla cachée derrière elles. Par ce moyen l'ouvrage fut achevé avant qu'Afranius se fut apperçu qu'on songeoit à se fortifier (*) (*a*).

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

(*) Voyez la même Planche.

(*a*) César nous apprend comment on retranche un camp en présence de l'ennemi, sans qu'il puisse s'en appercevoir. Ce moyen peut-être mis aujourd'hui en pratique, mais par une forme de retranchement différente de celle de César ; parce que le simple fossé qu'il fait faire derrière ses deux lignes par la troisième, pouvoit être suffisant alors, & dans cette circonstance présente, quoiqu'il jugeât nécessaire de leur faire passer la nuit sous les armes; mais aujourd'hui ce simple fossé ne suffiroit pas, & seroit un très-foible obstacle à opposer à l'ennemi. Par la forme actuelle de nos camps, ce fossé auroit une très-grande étendue en longueur ; il faudroit au moins douze ponts pour le faire passer aux troupes. Ce fossé devant elles, elles n'auroient pour déboucher sur l'ennemi, que les ponts placés de distance en distance, en cas qu'il s'avançât pour attaquer. Or, des troupes qui n'ont

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

XLII. Sub vesperum Cæsar intra hanc fossam legiones reducit, atque ibi sub armis proxima nocte conquiescit. Postero die omnem exercitum intra fossam continet : &, quod longius erat agger peten-

XLII. Sur le soir César fit retirer ses troupes derrière ce fossé & passa toute la nuit sous les armes. Le lendemain il retint toute son armée dans ce camp ; & parce que, pour trouver des matériaux, il auroit fallu aller trop loin, il se contenta pour le moment de faire con-

pour déboucher que des ponts que je suppose de trois toises de largeur, même de quatre, ne présentent pas assez de front pour résister à un ennemi qui en présente un plus étendu, & qui peut réunir le feu à l'impulsion de la bayonnette ; d'ailleurs ce fossé seroit bientôt comblé par des fascines ; il ne garentiroit point l'armée de l'artillerie ennemie, & en supposant qu'il manquât à l'ennemi les choses nécessaires pour le combler, l'attaque & la défense ne pourroient se faire qu'à coups de fusil & de canon : or, ces sortes de combats sont très-meurtriers de part & d'autre, & ne décident rien. Je veux pour un moment, qu'en avant de chaque pont, on ait le tems d'élever un redan pour le couvrir, le même inconvénient subsistera toujours pour déboucher en force sur l'ennemi ; mais le camp sera mieux retranché, sans cependant être difficile à forcer ; encore faut-il que le fossé qui embrasse le redan, aille aboutir au grand fossé qui couvre l'armée. Si l'on veut se servir des mêmes moyens que César pour retrancher son camp, il faut, au lieu d'un fossé, faire construire des redoutes à cent quarante toises l'une de l'autre, présentant un angle à la campagne, tirer des travailleurs de chaque bataillon qui les élèveront, pendant que l'armée sera en avant sous les armes ; mais pour mieux cacher ce travail à l'ennemi, il faut masquer avec de la cavalerie les endroits où l'on veut élever les redoutes ; elle couvrira beancoup mieux les travailleurs que ne pourroit faire de l'infanterie. M. le Maréchal de Saxe, dans ses Rêveries (*), fait le calcul du tems nécessaire pour élever une redoute : il dit qu'un homme peut excaver une toise de

tinuer

(*) Tome II. fig. XI. Ch. XII.

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

dus, in præsentia similem rationem operis instituit; singulaque latera castrorum, singulis attribuit legionibus munienda; fossasque ad eamdem magnitudinem perfeci jubet: reliquas legiones in armis expeditas contra hos-

tinuer le même ouvrage, chargea une partie des Légions de fortifier les côtés du camp & d y creuser des tranchées de la même largeur, & tint le reste de ses troupes en bataille tandis qu'on travailloit. Afranius & Pétréius s'avancèrent jusqu'au pied de la colline pour étonner les travailleurs & interrompre

---

terre en dix heures. En supposant que le pourtour intérieur du fossé ait quarante-huit toises, le pourtour extérieur en aura soixante-quatre; parce que je suppose le fossé de deux toises de largeur; donc il faudra cent douze hommes pour excaver le fossé. Je mets encore soixante à quatre-vingt hommes en-dedans de la redoute pour régaler les terres, unir le parapet & faire la banquette; ainsi, avec cent quatre-vingt douze hommes, on peut avoir une redoute en état de se défendre en dix heures de tems; on peut de même avoir, dans cet espace de tems, douze redoutes sur le front du camp, même plus, s'il est nécessaire, en employant à chacune cent quatre-vingt-douze travailleurs (*). Ces redoutes faites, on peut alors faire entrer l'armée dans son camp, & elle se trouvera couverte de redoutes, dans lesquelles on fera entrer dans chacune quatre à cinq cents hommes, si l'ennemi paroît disposé à les attaquer; car s'il n'est pas à portée, un poste dans chacune de cinquante hommes suffit. Si l'on projette de rester quelque tems dans ce camp, & que l'on veuille rendre ces redoutes plus solides, quant au parapet, on aura tout le tems d'y planter des pieux & d'y mettre plusieurs rangs de fascines contenues avec des piquets; on peut même ajouter plusieurs rangs de puits en avant du fossé, placés en échiquier. Il ne faut cependant se servir de ce moyen en présence de l'ennemi, que lorsqu'on a des forces suffisantes pour ne pas craindre d'être attaqué par d'autres très-supérieures en nombre; mais, si l'on est très-inférieur, il faut profiter de la nuit pour s'éloigner, prendre une bonne position, & s'y retrancher.

(*) Il faut avoir attention de les faire relever de trois heures en trois heures.

tem constituit. Afranius Petreiusque, terrendi causa atque operis impediendi, copias suas ad infimas montis radices producunt; & prœlio lacessunt; neque idcirco Cæsar opus intermittit, confisus præsidio legionum trium & munitione fossæ. Illi non diu commorati, nec longius ab infimo colle progressi; copias in castra reducunt. Tertio die Cæsar vallo castra communit: reliquas cohortes quas in superioribus castris reliquerat, impedimentaque, ad se transduci jubet.

l'ouvrage; mais César ne le fit point cesser, certain de la valeur des trois Légions de garde & de la bonté de son retranchement. L'ennemi resta peu dans cette position, & sans avoir osé s'éloigner beaucoup du pied du mont, il se retira dans son poste. Trois jours après César fit fortifier son camp d'un rempart, & y fit venir les bagages & les cohortes qu'il avoit laissés dans l'autre.

XLIII. Erat inter oppidum Ilerdam & proximum collem, ubi castra Petreius atque Afranius habebant, planities circiter passuum trecentorum; atque in hoc fere medio spatio, tumulus erat paulo editior: quem si occupasset Cæsar, & communisset, ab

XLIII. Entre la ville d'Ilerda & la colline voisine où Afranius & Pétréius étoient campés, il y avoit une plaine d'environ trois cents pas, & vers le milieu une petite hauteur qui, si César avoit pu s'en rendre maître & la fortifier, auroit ôté aux ennemis la communication avec la ville, l'usage du pont, & empêcher qu'ils ne tirassent des

oppido & ponte, & commeatu omni, quem in oppidum contulerant, se interclusurum adversarios confidebat. Hoc sperans, legiones tres ex castris educit: acieque in locis idoneis instructa; unius legionis antesignanos procurrere, atque occupare eum tumulum jubet. Qua re cognita; celeriter, quæ in statione pro castris erant Afranii cohortes, breviore itinere ad eumdem occupandum locum mittuntur. Contenditur prœlio; &, quod prius in tumulum Afraniani venerant, nostri repelluntur; atque, aliis submissis subsidiis, terga vertere, seque ad signa legionum recipere coguntur.

vivres de la place (*). Dans l'espérance de s'en emparer, César fit sortir trois Légions du camp, les range en bataille dans un lieu favorable, & leur ordonne d'aller occuper cette hauteur. Afranius qui vit ce mouvement, détache aussi-tôt les cohortes qui étoient de garde à la tête de son camp, & les envoie par un plus court chemin s'emparer de cet endroit. On se dispute ce poste; mais comme les gens d'Afranius y étoient arrivés les premiers, les nôtres furent repoussés, & les ennemis y ayant envoyé du renfort, nos gens furent contrains de plier & de regagner le gros des Légions (a).

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

(*) Voyez la même Planche.

(a) Si César, dans le dessein qu'il avoit de s'emparer de la petite colline située entre l'armée d'Afranius & Lérida, que celui-ci avoit négligé d'occuper, avoit distrait l'attention de l'ennemi dans la partie de son camp; s'il avoit fait sortir toutes ses troupes, qu'il les eût rangé en bataille & qu'il se fût avancé sur le camp d'Afranius, sans cependant trop s'en approcher; si sur la

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

XLIV. Genus erat pugnæ, militum illorum ; ut magno

XLIV. La manière de combattre de ces soldats étoit de courir vive-

gauche de son armée, il avoit caché derrière la cavalerie de ce flanc un nombre suffisant d'armés à la légère soutenus de légionnaires, & qu'à un certain signal ces armés à la légère & ces légionnaires eussent marché promptement vers cette colline, dont ils auroient été beaucoup plus proches qu'en partant du camp, César se seroit plus certainement emparé de ce poste, parce que l'ennemi voyant toute l'armée de César s'avancer sur lui, incertain de ses projets, auroit cherché à les deviner, se seroit préparé au combat, seroit sorti de son camp, sans cependant descendre de sa colline, & n'auroit pas eu le tems ni même le loisir de détacher des troupes pour aller s'emparer de ce poste, qu'il n'auroit pas dû négliger d'occuper, & dont il étoit important à César de s'emparer ; mais Jules n'ayant fait sortir que trois Légions de son camp, qu'il tint éloignées de la colline en les postant cependant de façon qu'elles étoient à portée de soutenir les troupes destinées à marcher vers cette colline, l'ennemi ne sortit point de son camp, parce qu'il vit bien qu'avec ce peu de troupes, César n'entreprendroit pas d'attaquer l'armée, & qu'il ne pouvoit avoir d'autre dessein que de s'emparer de la petite colline, ce qui le décida à détacher sur le champ les gardes du camp, qui s'en emparèrent avant les troupes de César, & à y envoyer des secours qui, par leur valeur, se maintinrent sur la colline & forcèrent enfin César à retirer ses troupes & à abandonner cette entreprise. Jules reçut dans cette occasion un échec qu'il n'auroit certainement pas essuyé s'il s'y étoit pris avec plus de précaution & d'adresse ; enfin s'il avoit su masquer son attaque. L'impétuosité & la valeur ne suffisent pas à la guerrre ; on ne peut se flatter d'obtenir par elles que des succès rares & passagers : elles peuvent faire violence un moment à la fortune ; mais elles ne sauroient fixer son inconstance. Il n'est donné qu'à la sagesse, à la prévoyance, à la finesse & à l'étendue de l'esprit, enfin à cet assemblage rare de talens & de qualités que l'on nomme génie, de donner des loix au hasard, de commander aux événemens, & d'obliger la fortune de la guerre à suivre toujours les drapeaux d'un sage & expérimenté Général.

impetu primo procurrerent, audacter locum caperent, ordines suos non magnopere servarent, rari dispersique pugnarent; si premerentur; pedem referre, & loco excedere, non turpe existimarent; cum Lusitanis, reliquisque barbaris, genere quodam pugnæ assuefacti: quod fere fit; quibus quisque in locis miles inveteraverit, uti multum earum regionum consuedine moveatur. Hæc tamen ratio nostros perturbabat, insuetos hujus generis pugnæ: circumiri enim sese ab aperto latere, procurrentibus singulis, arbitrabantur: ipsi autem suos ordines servare, neque ab signis discedere, neque sine gravi causa eum locum, quem ceperant, dimitti censuerant opportere. Itaque, perturbatis antesignanis; legio, quæ in eo cornu consf-

ment sur l'ennemi, de s'emparer hardiment d'un poste, sans trop se mettre en peine de garder leurs rangs, de s'avancer & de combattre par petites troupes; de céder le terrein & de reculer lorsqu'ils étoient pressés, & sans croire que leur honneur fut intéressé à tenir ferme. Les Lusitaniens les avoient accoutumés à ce genre de combat: car il arrive presque toujours que les soldats contractent beaucoup des manières & des habitudes des pays où ils ont long-tems fait la guerre. Cela ne laissoit pas que d'inquiéter nos gens, qui n'étoient pas faits à cette manière de combattre, & qui, en les voyant ainsi courir sans ordre, s'imaginoient qu'ils vouloient les prendre en flanc & les envelopper; au lieu qu'eux-mêmes étoient accoutumés à garder leurs rangs, à ne point abandonner leurs enseignes & à ne point quitter, sans des raisons très-fortes, le poste où on les avoit placés. Lors donc que la Légion qui étoit à l'aile de ces premiers rangs détachés, les vit se troubler, elle plia & se retira sur un côteau voisin.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

citerat, locum non tenuit; atque in proximum collem sese recipit.

XLV. Cæsar, pene omni acie perterrita, quod præter opinionem consuetudinemque acciderat; cohortatus suos, legionem nonam subsidio ducit: hostem insolenter atque acriter nostros insequentem supprimit; rursusque terga vertere, seque ad oppidum Ilerdam recipere, & sub muro consistere cogit. Sed nonæ legionis milites, elati studio, dum sarcire acceptum detrimentum volunt, temere insecuti fugientes, in locum iniquum progrediuntur; & sub montem, in quo erat oppidum positum, succedunt: hinc se recipere quum vellent, rursus illi ex loco superiore nostros premebant. Præruptus locus erat, utraque ex parte direc-

XLV. César voyant presque toute l'armée épouvantée contre sa coutume & son attente, l'encouragea & mena à son secours la neuvième Légion, écarta les ennemis qui poursuivoient ses troupes vivement & avec fierté, leur fit tourner le dos & les obligea à se retirer sous les murs de la ville; mais les soldats de cette même Légion, emportés par la trop grande envie de venger l'honneur de leurs camarades, poursuivirent imprudemment les fuyards, s'avancèrent jusqu'à un lieu désavantageux au pied de la montagne sur laquelle la ville étoit assise; lorsqu'ils voulurent faire leur retraite, ils se virent poursuivis à leur tour par les ennemis qui les pressoient du haut en bas. L'endroit étoit escarpé & fort roide des deux côtés, & n'avoit de largeur que pour ranger trois cohortes en bataille; ensorte qu'on ne pouvoit les secourir par les flancs, ni les faire soutenir par la

Avant J. C. 49.
An de Rome 705.

tus : ac tantum in latitudinem patebat, ut tres instructæ cohortes eum locum explerent ; & neque subsidia a lateribus summitti, neque equites laborantibus usui esse possent : ab oppido autem declivis locus tenui fastigio vergebat, in longitudinem passuum circiter quadringentorum : hac nostris erat receptus ; quod eo, incitati studio, inconsultius processerant. Hoc pugnabatur loco, & propter angustias iniquo, & quod sub ipsis radicibus montis constiterant, ut nullum frustra telum in eos mitteretur : tamen virtute & patientia nitebantur ; atque omnia vulnera sustinebant. Augebantur illis copiæ ; atque ex castris cohortes per oppidum crebro summittebantur, ut integri defessis succederent. Hoc idem Cæsar

cavalerie ; mais depuis la ville, la montagne alloit jusqu'au pied en pente douce, la longueur d'environ cent pas. C'étoit par-là qu'il falloit que nos gens se retirassent de l'endroit où leur ardeur les avoit inconsidérément engagés. Dans cette situation, ils combattoient avec un grand désavantage, tant à cause du lieu étroit, que parce qu'étant au bas de la montagne, on ne leur lançoit pas un seul trait inutilement ; cependant leur courage & leur patience les soutenoit, leurs plaies ne les étonnoient pas : les ennemis avec des cohortes fraîches qu'ils faisoient passer du camp par la ville, relevoient ceux des leurs qui étoient fatigués. César étoit aussi obligé de faire marcher des cohortes dans cet endroit pour soulager ses troupes.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

facere cogebatur ; ut summissis in eumdem locum cohortibus, defessos reciperet.

XLVI. Hoc quum esset modo pugnatum continenter horis quinque, nostrique gravius a multitudine premerentur ; consumptis omnibus telis, gladiis districtis, impetum adversus montem in cohortes faciunt ; paucisque dejectis, reliquos sese convertere cogunt. Summotis sub murum cohortibus, ac nonnulla parte propter terrorem in oppidum compulsis ; facilis est nostris receptus datus. Equitatus autem noster ab utroque latere, etsi dejectis aut inferioribus locis constiterat, tamen in summum jugum virtute connititur ; atque inter duas acies perequitans, commodiorem ac tutiorem nostris receptum

XLVI. Le combat avoit déja duré cinq heures sans discontinuer, & nos gens se trouvoient fort pressés par le grand nombre des ennemis, lorsqu'ayant épuisé tous les traits, ils mirent l'épée à la main, montèrent la montagne, attaquèrent les cohortes qui y étoient, en culbutèrent quelques-unes & obligèrent les autres à tourner le dos. Les ennemis ayant été repoussés jusques sous les murs, quelques-uns furent si effrayés qu'ils se sauvèrent dans la ville, & par ce moyen ils donnèrent à nos gens la facilité de se retirer. Notre cavalerie, quoique postée désavantageusement des deux côtés vers le bas de la montagne, gagna aussi par sa valeur le haut du côteau, & voltigeant entre les deux armées, rendit la retaite plus aisée & plus sûre. Telle fut l'issue de ce combat, où aucun des deux partis ne put s'attribuer l'avantage (*a*). A la première attaque,

(*a*) César habitué à réussir dans tout ce qu'il entreprenoit, ne pouvoit

César

dat. Ita vario certamine pugnatum est. Nostri in primo congressu circiter septuagenta ceciderunt ; in his Q. Fulginius ex primo hastato legionis quartæ & decimæ, qui, propter eximiam virtutem, ex inferioribus ordinibus in eum locum pervenerat : vulnerantur amplius

César perdit environ soixante & dix hommes, entr'autres Q. Fulginius, premier Hastate de la quatorzième Légion, qui, des plus bas emplois de la milice, s'étoit élevé jusqu'à ce grade par sa valeur & son mérite. Le nombre des blessés monta à plus de six cents. Afranius y perdit T. Cœcilius, Primipile d'une Légion, & quatre autres Centurions avec plus de deux cents soldats.

---

pas se persuader qu'il pût jamais recevoir un échec ; cependant il est manifeste que, dans cette occasion, l'avantage n'avoit pas été pour lui, puisque l'éminence qui étoit entre le camp d'Afranius & Lérida, & qui étoit l'objet de discussion, resta à Afranius, qui la fit fortifier & occuper par des troupes. Cependant César dit qu'aucun des deux partis ne put s'attribuer l'avantage ; néanmoins, après un combat très-opiniâtre, il fit retirer ses troupes qui, repoussées, abandonnerent la hauteur, & furent suivies assez long-tems par les troupes d'Afranius, retournèrent ensuite sur cette éminence & y campèrent ; or, cet avantage est manifeste. Lorsque des troupes forcent l'ennemi qui les attaque à se retirer, & qu'elles restent maîtresses de la position où elles étoient avant d'avoir été attaquées, il ne peut y avoir aucun doute sur le parti vainqueur & sur le parti vaincu. C'est le champ de bataille resté à l'un des deux partis par la retraite de l'autre, qui constate la victoire, & non le plus ou moins d'hommes tués ou blessés. A la bataille de Malplaquer, perdue par les Français en 1709, l'ennemi perdit beaucoup plus de monde que les Français ; cependant cette journée fut absolument à son avantage : la retraite forcée de l'armée française en fut la preuve, & l'on n'imagina jamais de dire que, quoique nous eussions perdu moins de monde que l'ennemi, l'avantage eût été égal de part & d'autre.

ſexcenti. Ex Afranianis interficitur Titus Cæcilius, primipili centurio; &, præter eum, centuriones quatuor, milites, amplius ducenti.

XLVII. Sed hæc ejus diei præfertur opinio, ut ſe utrique ſuperiores diſceſſiſſe exiſtimarent; Afraniani; quod, quum eſſe omnium judicio inferiores viderentur, cominus tamen diu ſteriſſent, & noſtrorum impetum ſuſtinuiſſent, & initio locum tumulumque tenuiſſent quæ cauſa pugnandi fuerat, & noſtros primo congreſſu terga vertere coëgiſſent: noſtri autem; quod iniquo loco, atque impari congreſſi numero, quinque horis prœlium ſuſtinuiſſent; quod montem gladiis diſtrictis adſcendiſſent; quod ex loco ſuperiore terga vertere adverſarios coëgiſſent, atque in oppidum compuliſ-

XLVII. Cependant chacun crut avoir ce jour-là remporté l'honneur du combat & en être forti ſupérieur; les ſoldats d'Afranius, parce que paroiſſant inférieurs, au jugement de tous, ils avoient néanmoins longtems réſiſté & ſoutenu notre attaque, & conſervé d'abord le poſte & la hauteur conteſtée, & dès le premier choc fait tourner le dos aux nôtres; ceux de Céſar, pour avoir tenu pendant cinq heures dans un mauvais poſte & avec peu de troupes, pour être montés l'épée à la main ſur la montagne, en avoir chaſſé l'ennemi, & l'avoir pouſſé juſques ſous les murs de la ville. Quoiqu'il en ſoit, les ſoldats d'Afranius fortifièrent extrêmement ce poſte qui avoit été le ſujet du combat, & y mirent une bonne garde.

ſent. Illi eum tumulum, pro quo pugnatum eſt, magnis operibus munierunt; præſidiumque ibi poſuerunt.

XLVIII. Accidit etiam repentinum incommodum biduo, quo hæc geſta ſunt: tanta enim tempeſtas cooritur, ut nunquam illis locis majores aquas fuiſſe conſtaret; tum autem ex omnibus montibus nives proluit, ac ſummas ripas fluminis ſuperavit; ponteſque ambos, quos Caius Fabius fecerat, uno die interrupit. Quæ res, magnas difficultates exercitui Cæſaris attulit: caſtra enim, ut ſupra demonſtratum eſt, quum eſſent inter flumina duo, Sicorim & Cingam, ſpatio millium triginta; neutrum horum tranſiri poterat; neceſſarioque omnes his anguſtiis continebantur: neque civitates, quæ ad Cæſaris amicitiam

XLVIII. Deux jours après il arriva un accident ſubit qu'il étoit impoſſible de prévoir : il s'éleva un orage ſi rerrible qu'on n'avoit jamais vu de plus grandes eaux dans ces lieux, & il y eut une ſi grande quantiré de neiges fondues qui tomba des montagnes, que le fleuve déborda par-deſſus les rives & emporta dans un jour les deux ponts que C. Fabius avoir fait faire. Cet accident cauſa beaucoup d'embarras à l'armée de Céſar ; car ſon camp étoit ſitué, comme on l'a vu, dans une plaine d'environ dix lieues d'étendue enrre le Sicoris & la Cinga (*), qui n'étoient pas guéables, enſorre qu'il ne pouvoit ſortir delà, & que ni les peuples qui avoienr pris ſon parti ne pouvoient lui envoyer des vivres, ni les fourrageurs arrêtés par ces rivières, revenir au camp, ni les grands convois qui lui venoienr d'Italie & de la Gaule, parvenir juſqu'à lui. On

(*) La Cinca.

accesserant, frumentum supportare; neque ii qui pabulatum longius progressi erant, interclusi fluminibus, reverti; neque maximi comitatus, qui ex Italia Galliaque veniebant, in castra pervenire poterant. Tempus autem erat anni difficillimum; quo neque frumenta in herbis erant, neque multum a maturitate aberant. Ac civitates exinanitæ: quod Afranius pene omne frumentum, ante Cæsaris adventum, Ilerdam convexerat: reliqui si quid fuerat, Cæsar superioribus diebus consumpserat. Pecora, quod secundum poterat esse inopiæ subsidium, propter bellum finitimæ civitates longius removerant. Qui erant, pabulandi aut frumentandi causa, progressi; hos levis armaturæ Lusitani, peritique earum regionum cetrati citerio-

étoit, outre cela, dans la saison de l'année la plus incommode; les bleds n'étoient plus en herbe, parce que le tems de leur maturité approchoit; les villes étoient épuisées, parce qu'avant l'arrivée de César, Afranius avoit fait porter à Ilerda presque tout le bled, & que les jours précédens l'armée de César avoit consommé le peu qui pouvoit être resté. Le bétail lui auroit été d'un grand secours dans cette extrémité; mais les peuples voisins l'avoient éloigné à cause de la guerre, & lorsque nos gens vouloient s'écarter pour aller aux vivres ou au fourrage, ils étoient attaqués par les Lusitaniens armés à la légère, & par des soldats de l'Espagne citérieure qui connoissoient le pays & auxquels il étoit aisé de passer la rivière, parce que leur coutume est de ne jamais se mettre en marche sans porter des outres avec eux.

ris Hispaniæ, consectabantur; quibus erat proclive transnare flumen : quod consuetudo eorum omnium est, ut sine utribus ad exercitum non eant.

XLIX. At exercitus Afranii, omnium rerum abundabat copia : multum erat frumentum provisum & convectum superioribus temporibus : multum ex omni provincia comportabatur : magna copia pabuli suppetebat. Harum rerum omnium facultates, sine ullo periculo pons Ilerdæ præbebat; & loca trans flumen integra, quo omnino Cæsar adire non poterat.

XLIX. L'armée d'Afranius, au contraire, avoit tout en abondance; on y avoit fait d'avance de grandes provisions, & on les avoit voiturées dans la ville; on lui en portoit quantité de toute la province, & on lui fournissoit du fourrage en abondance : le pont d'Ilerda lui facilitoit toutes ces commodités sans risque, & lui ouvroit tout le pays au-delà du Sicoris, où César ne pouvoit aller (a).

(a) Il est dit dans le paragraphe XL : *Celeriter suo ponte Afranius quem oppido Castrisque conjunctum habebat. Afranius passa au plus vîte sur son pont qu'il avoit entre le camp & la ville.* Il est probable que ce pont étoit de pierre, & qu'il avoit été anciennement construit par les habitans de Lérida pour communiquer d'une rive à l'autre de la Ségre. Ceux de Fabius, qui ne pouvoient voir été établis que sur des chevalets, sur des pieux enfoncés dans le lit

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

L. Hæ permanserunt aquæ, dies complures. Conatus est Cæsar reficere pontes : sed nec magnitudo fluminis permittebat ; neque ad ripam dispositæ cohortes adversariorum, perfici patiebantur : quod illis prohibere erat facile ; tum ipsius fluminis natura, atque aquæ magnitudine ; tum quod ex totis ripis in unum atque angustum locum tela jaciebantur ; atque erat difficile, eodem tempore ra-

L. Les eaux demeurèrent plusieurs jours dans leur situation. César tâcha de refaire ses ponts, mais la profondeur & la rapidité du fleuve s'y opposoient, ainsi que les cohortes ennemies qui étoient postées sur la rive opposée. C'étoit une chose facile aux ennemis, parce que la rivière étoit rapide & grosse, & que de tous côtés ils lançoient leurs traits contre nous, qui étions dans un endroit resserré, & il nous étoit difficile de travailler dans un fleuve rapide, & de nous garantir en même-tems des dards qu'on nous lançoit.

---

de la rivière, ou sur des bateaux, & auxquels peut-être on n'avoit pas eu le tems de donner toute la solidité possible, furent emportés à peu de jours l'un de l'autre par l'abondance de eaux qui descendirent des montagnes, tandis qu'il n'est pas dit que celui d'Afranius, malgré l'orage terrible & la fonte des neiges qui enfla la Ségre si prodigieusement & qui inonda tout le pays, fut seulement endommagé. Lucain lèveroit le doute que l'on pourroit avoir sur la construction de ce pont, si on pouvoit en avoir. Lorsque dans la Pharsale il fait la description de la ville d'Ilerda, aujourd'hui Lérida, il dit : *Sur un terrein fertile s'élève une colline d'une médiocre hauteur, & dont la pente est facile & douce. Sur cette colline est située l'antique Ilerda, au pied de laquelle le Sicoris, l'un des plus beaux fleuves de ces contrées, promène ses tranquilles eaux. Un pont de pierre embrasse le fleuve de son arc immense, & résiste aux torrens des hivers* (*).

(*) Lucain, liv. IV. v. XI.

pidiffimo flumine opera perficere, & tela vitare.

LI. Nunciatur Afranio magnos comitatus, qui iter habebant ad Cæfarem, ad flumen conftitiffe. Venerant eo fagittarii ex Rhutenis, equites ex Gallia; cum multis carris magnifque impedimentis, ut fert Gallica confuetudo. Erant præterea cujufque generis hominum millia circiter fex, cum fervis libertifque; fed nullus ordo, nullum imperium certum; quum fuo quifque confilio uteretur, atque omnes fine timore iter facerent, ufi fuperiorum temporum atque itinerum licentia. Erant complures honefti adolefcentes, fenatorum filii, & equeftris ordinis: erant legationes civitatum; erant legati Cæfaris: hos omnes flumina continebant. Ad hos opprimendos, cum omni

LI. Cependant on vint annoncer à Afranius qu'un grand convoi que l'on envoyoit à Céfar, étoit arrêté au bord de la rivière. Il lui venoit en effet des archers du pays des Rutheni (*), de la cavalerie gauloife qui, felon la coutume de fon pays, trainoit après elle quantité de chariots & de bagages, fans compter environ fix mille hommes de toute condition avec leurs efclaves & leurs domeftiques. Tout ce cortège marchoit fans ordre, fans Chef marqué pour les conduire, chacun fe gouvernant à fa fantaifie & fuivant fon chemin fans crainte, comme on l'avoit fait par le paffé; il y avoit outre cela plufieurs jeunes gens de famille, des fils de Sénateurs & de Chevaliers Romains, des Députés des villes & des Lieutenans de Céfar: tous étoient arrêtés par le débordement. Afranius part de nuit avec toute fa cavalerie & trois Légions pour aller les accabler. Sa cavalerie prend le devant & tombe fur ces gens qui marchoient fans

(*) Cом de Rouergue.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

equitatu tribusque legionibus Afranius de nocte proficiscitur ; imprudentesque ante missis equitibus aggreditur : celeriter tamen sese Galli equites expediunt, prœliumque committunt. Hi, dum pari certamine res geri potuit, magnum hostium numerum pauci sustinuere ; sed, ubi signa legionum appropinquare cœperunt, paucis amissis, sese in montes proximos conferunt. Hoc pugnæ tempus, magnum attu-

précaution ; cependant la cavalerie des Gaulois se mit promptement en défense, en vint aux mains, &, quoiqu'en petit nombre, elle soutint pendant quelque tems l'effort d'une si grande quantité d'ennemis ; mais voyant paroître les Légions, elle se retira sur les montagnes voisines avec quelque perte. Le tems que dura le combat avoit donné aux autres un moment favorable pour se sauver ; ils en avoient profité pour gagner les hauteurs (*a*). On perdit dans cette occasion environ deux cents archers, quelques cavaliers, des valets & des bagages en très-petit nombre.

(*a*) Le projet d'Afranius, de s'emparer du convoi qui arrivoit des Gaules à César, d'un corps de cavalerie gauloise, d'un grand nombre d'archers qui lui venoient du Rouergue, & de près de six mille hommes de toutes conditions qui se mirent sous la protection de l'escorte du convoi, outre plusieurs gens de distinction, des fils de Sénateurs & de l'ordre des Chevaliers, qui vouloient joindre César, étoit un coup décisif pour ce Lieutenant de Pompée, & devoit lui donner une très-grande supériorité sur Jules, qui manquoit de subsistances & qui ne pouvoit s'en procurer, parce qu'il étoit enfermé entre la Ségre & la Cinca qui étoient débordées, & qu'il le privoit, par la prise & la dispersion de ce convoi, d'un grand nombre de troupes, tant infanterie que cavalerie ; mais pour réussir dans cette entreprise, il falloit s'y prendre différemment qu'il ne fit. Il est dit qu'il fit prendre les devans à sa

LII. Cependant

lit noſtris ad ſalutem momentum : nacti enim ſpatium, ſe in loca ſuperiora receperunt. Deſiderati ſunt eo die ſagittarii circiter ducenti, equites pauci, calonum atque impedimentorum non magnus numerus.

---

cavalerie, qui marcha & attaqua les troupes & le convoi qui étoient ſur les bords de la Ségre, au-deſſus de Balaguer, dans une ſécurité profonde, & qu'il la ſuivit avec ſes trois Légions; que ſa cavalerie attaqua celle des Gaulois, qui ſe mit en défenſe, ainſi que les archers, & donna le tems au convoi & à cette foule de gens de toute condition qui l'avoit ſuivi, de gagner les montagnes par leſquelles ce convoi avoit déja paſſé en venant des Gaules, & de ſe mettre en ſûreté. Si Afranius, avant d'envoyer ſa cavalerie attaquer le convoi & les troupes qui l'eſcortoient; ſi mieux, avant que de ſe montrer, il avoit envoyé une Légion qui, par un détour, auroit été s'emparer des montagnes où les troupes & le convoi ſe réfugièrent, & qu'il eût fait attaquer, après que cette Légion auroit été poſtée, par ſa cavalerie & les deux Légions qui lui reſtoient, le ſecours venu pour Céſar, il y a tout lieu de croire qu'il s'en ſeroit emparé. Ce ſuccès auroit mis Jules dans une poſition des plus critiques, & peut-être auroit-il aſſuré l'Eſpagne à Pompée. En général, lorſque l'on veut attaquer un poſte, un convoi, ou quelques troupes de renfort qui viennent pour joindre l'armée ennemie, ou même l'armée ennemie qui s'eſt miſe dans une poſition facile à tourner, il faut tâcher de s'emparer des lieux par où l'ennemi peut ſe retirer, avant que de l'attaquer de front, pour le mettre entre deux feux. C'eſt le moyen preſque certain de réuſſir dans ſon entrepriſe; mais cette attaque doit ſe faire avec vigueur & célérité, & les troupes embuſquées derrière ne marchet

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

LII. His tamen omnibus annona crevit : quæ fere res, inopia non folum præsentis, sed etiam futuri temporis timore, ingravescere consuevit. Jamque ad denarios quinquaginta in singulos modios annona pervenerat, & militum vires inopia frumenti diminuerat : atque incommoda in dies augebantur : &, tam paucis diebus, magna erat rerum facta commutatio, ac se fortuna inclinaverat ; ut nostri magna inopia necessariarum rerum conflictarentur ; illi omnibus

LII. Cependant tous ces accidens avoient fait augmenter le prix des vivres; malheur que cause presque toujours la disette présente & la crainte de l'avenir. Le boisseau de bled se vendoit déja cinquante deniers romains ; les forces des soldats diminuoient à vue d'œil par la disette, & le mal alloit toujours en croissant. En peu de jours les affaires changèrent tellement & la fortune nous tourna le dos à tel point, que nos soldats manquoient des choses les plus nécessaires, tandis que ceux d'Afranius regorgeoient de tout ; ensorte que son parti passoit alors pour le plus fort. César demanda du bétail aux peuples qui s'étoient attachés à lui, puisqu'ils ne pou-

à l'ennemi que lorsque le combat est engagé de front. L'ennemi attaqué de front, occupé à se défendre, qui tout-à-coup se voit encore attaqué sur ses derrières & entouré de tous côtés, s'étonne, le désordre se met parmi les troupes attaquées, le découragement suit de près, & delà une déroute totale. C'est ainsi que César, lorsqu'il projetta d'attaquer l'armée des Suisses qui s'étoient campés au bas d'une montagne, dont ils avoient négligé de s'emparer du sommet, envoya Labiénus avec deux Légions pour s'emparer du haut de cette montagne, pendant que lui marchoit avec son armée sur le camp ennemi. Si son projet ne réussit pas, il ne put s'en prendre qu'à lui (*).

(*) Voyez la note, p. 4e, liv. I. de la Guerre des Gaules.

abundarent rebus, superioresque haberentur. Cæsar iis civitatibus quæ ad ejus amicitiam accesserant, quo minor erat frumenti copia, pecus imperabat; calones, ad longinquiores civitates dimittebat : ipse præsentem inopiam, quibus poterat subsidiis tutabatur.

voient lui fournir du bled, & renvoya les valets de l'armée dans les cantons les plus éloignés du camp; enfin il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour diminuer la disette.

LIII. Hæc Afranius Petreiusque, & eorum amici, pleniora etiam atque uberiora Romam ad suos perscribebant. Multa, rumor fingebat; ut pene bellum confectum videretur. Quibus litteris nunciisque Romam perlatis; magni domum concursus ad Afranium, magnæ gratulationes fiebant : multi ex Italia ad Cn. Pompeium proficiscebantur; alii, ut principes

LIII. Afranius, Pérréius & leurs amis exagéroient tout cela dans les lettres qu'ils écrivoient à Rome. Le bruit public y ajoutoit encore; de sorte qu'il sembloit que la guerre alloit finir. Sur ces nouvelles parvenues à Rome, tout le monde couroit en foule chez la famille d'Afranius pour la féliciter; plusieurs partirent d'Italie pour aller trouver Pompée, les uns pour être les premiers à lui porter ces bonnes nouvelles, d'autres pour ne pas paroître avoir attendu l'événement, ou s'être déclarés les derniers (a).

(a) La plupart de ceux qui allèrent féliciter la famille d'Afranius ou trouver Pompée, n'étoient que des flatteurs ou des imbécilles enthousiastes.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

talem nuncium attulisse; alii, ne eventum belli exspectasse, aut ex omnibus novissimi venisse, viderentur.

LIV. Quum in his angustiis res esset; atque omnes viæ ab Afranianis militibus equitibusque obsiderentur; nec pontes perfici possent:

LIV. Dans cette extrémité, tous les passages étant fermés par l'infanterie & la cavalerie d'Afranius, sans qu'il fût possible de construire des ponts; César ordonna à ses soldats de faire de petits bateaux

Il falloit être l'un ou l'autre pour, sur de simples nouvelles mandées par des partisans de Pompée & de l'armée d'Afranius, sans aucunes autres certitudes, se persuader que les affaires de César étoient au point où on le mandoit. Jules étoit, il est vrai, dans une mauvaise position; mais elle n'étoit pas désespérée, & si ces flatteurs crédules l'eussent mieux connu, ils ne se seroient pas tant pressés, les uns d'aller trouver Pompée, les autres la famille d'Afranius, & auroient attendu que César, lié, garotté & conduit à Rome par Afranius, eût constaté sa défaite. S'ils avoient eu assez de bons sens pour rester tranquilles & pour ne pas faire éclater leur joie inconsidérée, ou leur bas valetage auprès de Pompée, ils auroient vu peu de tems après ce même Afranius, ce prétendu vainqueur de Jules, à qui ils élevoient des statues, dans la même position où ils supposoient qu'étoit César, fuir devant lui; enfin vaincu, & son armée & lui subir la loi du vainqueur des Gaules. Tant il est vrai qu'on devroit être plus circonspect sur la certitude que l'on donne à des nouvelles débitées, ou par des intéressés, ou par des nouvélistes de profession, sans qu'elles aient aucun fondement, & exagérées dans toutes leurs parties. Ce qu'il a de certain, c'est que l'on se trompe souvent sur les événemens qui se passent, pour ainsi dire, sous les yeux, & on veut attester une chose qu'un visionnaire ou un intéressé, ou qu'un homme crédule, dit être arrivée à quinze cents lieues, plus ou moins, de l'endroit où il est.

imperat militibus Cæsar, ut naves faciant ; cujus generis eum superioribus annis usus Britanniæ docuerat. Carinæ primum ac statumina ex levi materia fiebant ; reliquum corpus navium, viminibus contextum, coriis integebatur. Has perfectas, carris junctis devehit noctu millia passuum a castris duo & viginti ; militesque his navibus flumen transportat ; continentemque ripæ collem improviso occupat : hunc celeriter, priusquam ab adversariis sentiatur, communit : huc legionem postea transducit ; atque ex utraque parte pontem institutum perficit biduo. Ita comitatus, & qui frumenti causa processerant,

comme ceux qu'il avoit vu autrefois dans son expédition d'Angleterre : la quille & les varangues étoient d'un bois très-léger & le reste du corps d'osier couvert de cuir. Quand ils furent achevés, il les fit charger sur des chariots doubles & conduire à vingt-deux mille pas en arrière de son camp (a). Ses soldats traversèrent la rivière sur ces bateaux & s'emparèrent d'une hauteur qui se trouva sur le bord ; il la fit fortifier au plus vîte, avant que l'ennemi en eût connoissance ; ensuite il y envoya une Légion, & en deux jours il y eut un pont établi dans cet endroit, parce qu'on y travailloit en même-tems des deux côtés de la rivière. Par ce moyen le convoi dont on a parlé passa sûrement, ainsi que ceux qui étoient allés aux vivres & au fourrage, ce qui commença à faire revenir l'abondance (*).

(*) Voyez la Planch. XXV.

(a) Le pas ordinaire est de trois pieds, à moins qu'il ne soit géométrique ; alors il en a cinq : on ne le suppose ici que de trois pieds ; ainsi le pont de César étoit à trois lieues & demie de son camp : il auroit été trop éloigné, si le pas avoit été géométrique.

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

tuto ad se recepit; & rem frumentariam expedire incipit.

LV. Eodem die, equitum magnam partem flumen transjecit: qui inopinantes pabulatores & sine ullo dissipatos timore aggressi, quam maximum numerum jumentorum atque hominum intercipiunt: cohortibusque ce-

LV. Le même jour, une grande partie de sa cavalerie traversa le fleuve, surprit les fourrageurs ennemis dispersés sans aucun soupçon de côté & d'autre, les attaqua, leur enleva grand nombre de chevaux & fit plusieurs prisonniers (*a*). Afranius ayant envoyé l'infanterie espagnole à leur secours, notre cava-

(*a*) Ce que peut un homme de génie, lorsqu'il a assez de force d'ame pour ne se point laisser abattre par les revers, & qu'il sait trouver en lui-même des ressources pour vaincre les plus grandes difficultés, est incompréhensible à la plupart de ces êtres ordinaires qui croient tout perdu, parce qu'ils n'ont pas la faculté d'imaginer rien qui puisse les tirer d'un mauvais pas & leur faire prendre le dessus sur des malheurs imprévus, & auxquels il est très-importanr de remédier très-promptement. La Ségre enflée & débordée mettoit César dans une position très-critique; la disette étoit dans son camp; les convois & les secours qui lui arrivoient d'Italie & des Gaules ne pouvoient pas le joindre, & il étoit à craindre, s'il fût resté encore quelque tems dans cette triste position, que ses troupes ne se fussent découragées, que ses alliés ne l'eussent abandonnés, que les convois & les troupes qui lui arrivoient n'eussent repris la route de la Gaule, & qu'enfin, forcé d'abandonner la partie, il ne sortît de l'Espagne & ne laissât à Afranius & à Pétréius la gloire d'avoir triomphé sans combattre; mais l'esprit actif & plein de ressources de César lui fait imaginer un moyen de sortir d'embarras, & d'une défensive absolue où il étoit par le débordement subit de la Ségre, reprendre une offensive ouverte contre une armée qui, quelques jours auparavant, le tenoit bloqué & lui coupoit ses vivres & ses subsistances. César

tratis subsidio missis, scienter in duas partes sese distribuunt; alii, ut prædæ præsidio sint; alii, ut venientibus resistant, atque eos propellant: unamque cohortem, quæ temere ante ceteras extra aciem procurrerat, seclusam a reliquis circumveniunt atque interficiunt; incolumesque, cum magna præda, eodem ponte in castra revertuntur.

LVI. Dum hæc ad Ilerdam geruntur; Massilienses, usi L. Domitii consilio, naves longas expediunt, numero septemdecim, quarum erant undecim tectæ: multa huc minora navigia addunt; ut ipsa multitudine nostra classis terreatur: magnum numerum

lerie se partagea savamment en deux; les uns se chargèrent de la garde du butin pendant que les autres faisoient tête à ceux qui se présentoient, & les repoussoient. Une cohorte qui s'étoit témérairement détachée & avancée au-delà du gros, fut coupée, enveloppée par notre cavalerie qui la tailla en pièces, & amena le butin pris sur les ennemis au camp, par le pont sur lequel le convoi avoit passé.

LVI. Tandis que ces choses se passoient du côté d'Ilerda, ceux de Massilia, par le conseil de L. Domitius, équipèrent dix-sept galères, dont onze étoient couvertes; ils y ajoutèrent plusieurs petites barques pour faire peur à notre flotte par leur grand nombre, les remplirent d'Archers & de ces montagnards d'Albici (*), dont on a parlé plus

(*) d'Alb.

est sans doute admirable dans ses opérations militaires; mais il est étonnant dans les circonstances où la fortune paroît lui être contraire; il sait se roidir contre les difficultés, & trouve en lui-même des moyens certains pour les surmonter.

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

sagittariorum, magnum Albicorum, de quibus supra demonstratum est, imponunt; atque hos præmiis pollicitationibusque incitant. Certas sibi deposcit naves Domitius; atque has colonis, pastoribusque, quos secum adduxerat, complet. Sic omnibus rebus instructa classe; magna fiducia ad nostras naves procedunt, quibus præerat D. Brutus. Hæ ad insulam, quæ est contra Massiliam, stationes obtinebant.

haut, & les encouragèrent à bien faire par l'espérance de plus grandes récompenses. Domitius leur demanda lui-même quelques galères sur lesquelles il embarqua de ses fermiers & de ses bergers qu'il avoit amenés avec lui. Leur flotte étant prête, ils la font avancer avec assurance contre nos vaisseaux commandés par D. Brutus : ils étoient à l'ancre proche d'une île située vis-à-vis de Massilia (*a*).

LVII. Erat multo inferior numero navium Brutus : sed delectos ex omnibus legionibus fortissimos viros, antesignanos, centuriones, Cæsar ei classi attribuerat; qui sibi

LVII. La flotte de Brutus étoit très-inférieure en nombre; mais César avoit mis sur ses vaisseaux l'élite de toutes ses Légions & de braves officiers qui lui avoient eux-mêmes demandé cet emploi : tous s'étoient pourvus de crocs, de har-

(*a*) C'est probablement l'île de Pomegue, où les bâtimens qui viennent du Levant restent pour faire quarantaine, ou une des deux autres îles, dont une est celle du Château-d'If, & l'autre que l'on nomme Routoneau. Ces trois îles sont environ à une demi-lieue de Marseille.

pons,

id munetis depopoſcerant. Ii manus ferreas atque harpagones paraverant; magnoque numero pilorum, tragularum, reliquorumque telorum, ſe inſtruxerant. Ita, cognito hoſtium adventu, ſuas naves ex portu educunt; cum Maſſilienſibus confligunt. Pugnatum utrimque eſt fortiſſime, atque acerrime : neque multum Albici noſtris virtute cedebant; homines aſperi, & montani, exercitati in armis : atque ii modo digreſſi a Maſſilienſibus, recentem eorum pollicitationem animis continebant; paſtoreſque indomiti, ſpe libertatis excitati, ſub oculis domini ſuam probare operam ſtudebant.

pons, d'une grande quantité de javelots, de dards & d'autres traits. Dans cet état, à l'approche de la flotte ennemie, ils ſortent du port & en viennent aux mains avec les Maſſiliens. L'action fut vive & opiniâtre de part & d'autre; les montagnards, gens robuſtes & aguéris, animés par les récompenſes qu'on leur avoit promiſes en ſortant de Maſſilia, ne le cédoient guères aux nôtres en courage. Les bergers de Domitius, gens féroces, encouragés par l'eſpérance de la liberté, s'empreſſoient à faire voir à leur maître de quoi ils étoient capables.

LVIII Ipſi Maſſilienſes, & celeritate navium, & ſcientia gubernatorum confiſi, noſtros eludebant; impetuſque eorum excipie-

LVIII. Les Maſſiliens comptant ſur la légèreté de leurs vaiſſeaux & ſur la ſcience de leurs pilotes, évitoient aiſément les nôtres & ſe garantiſſoient de leur choc, & tant qu'ils avoient la liberté de s'éten-

bant : &, quoad licebat latiore ſpatio; producta longius acie, circumvenire noſtros, aut pluribus navibus adoriri ſingulas, aut remos tranſcurrentes detergere, ſi poſſent, contendebant: quum propius erat neceſſario ventum; ab ſcientia gubernatorum atque artificiis, ad virtutem montanorum confugiebant. Noſtri, quod minus exercitatis remigibus, minuſque peritis gubernatoribus utebantur; qui repente ex onerariis navibus erant producti, neque dum etiam vocabulis armamentorum cognitis; tum etiam gravitate & tarditate navium impediebantur: factæ enim ſubito ex humida materia, non eumdem uſum celeritatis habebant. Itaque, dum locus cominus pugnandi daretur, æquo animo ſingulas binis navibus objiciebant :

dre, ils faiſoient tous leurs efforts pour les envelopper, ou pour tomber pluſieurs ſur eux, ou pour briſer nos rames en paſſant ; s'ils étoient obligés de s'approcher & d'en venir à l'abordage, l'habileté & l'artifice des pilotes leur devenant inutile, ils avoient recours à la valeur de leurs montagnards. Pour nous qui n'avions que des rameurs mal exercés, des pilotes peu habiles, tirés à la hâte de deſſus les vaiſſeaux de charge, & ignorant même les termes de la manœuvre, nous étions aſſez embarraſſés, avec des navires peſans & faits en très-peu de tems & de bois vert ; ce qui les rendoit peu propres à la manœuvre ; mais dès qu'il y avoit lieu de joindre les vaiſſeaux ennemis, un des nôtres ne balançoit pas d'avoir affaire à deux ; on les accrochoit, l'un d'un côté, l'autre de l'autre ; on combattoit à droite & à gauche ; on montoit ſur les deux, on faiſoit main-baſſe, tant ſur les montagnards que ſur les bergers, & l'on couloit les navires à fond : nous en prîmes quelques-uns avec ceux qui étoient deſſus, le reſte fut

atque, injecta manu ferrea, & retenta utraque nave, diversi pugnabant; atque in hostium naves transcendebant; &, magno numero Albicorum & pastorum interfecto, partem navium deprimunt; nonnullas cum hominibus capiunt; reliquas in portum compellunt. Eo die naves Massiliensium, cum iis quæ sunt captæ, intereunt novem.

obligé de gagner le port. Ce jour-là les Massiliens perdirent neuf galères prises ou coulées à fond.

LIX. Hoc Cæsari ad Ilerdam nunciato, simul perfecto ponte celeriter fortuna mutatur. Illi, perterriti virtute equitum, minus libere, minus audacter, vagabantur: alias non longo ab castris progressi spatio, ut celerem receptum haberent, angustius pabulabantur: alias, longiore circuitu, custodias stationesque equitum vitabant; aut, aliquo accepto detri-

LIX. Cette nouvelle ayant été portée à César, campé près d'Ilerda, & son pont se trouvant achevé, les affaires changèrent aussi-tôt de face. Les ennemis effrayés du courage de notre cavalerie, ne s'aventuroient plus avec tant de confiance, ni si hardiment, à courir & à s'écarter, ou ils ne s'éloignoient guères pour pouvoir aussi-tôt se retirer, ou ils prenoient un grand détour pour l'éviter, ou d'aussi loin qu'ils la voyoient, après avoir reçu quelqu'échec, ils jettoient leurs trousses au milieu du chemin &

Avant J.C. 49. An de Rome 605.

mento, aut procul equitatu viso, ex medio itinere, projectis sarcinis, fugiebant. Postremo & plures intermittere dies, &, præter consuetudinem omnium, noctu constituerant pabulari.

s'enfuyoient; enfin, ils la laissoient passer plusieurs jours sans aller au fourrage, où ils n'y alloient que la nuit, contre leur coutume.

(1) Ceux de Huesca.

(2) Ceux de Calahorra.

(3) Ceux de Tortosa.

(4) Ceux de Barcelone.

(5) Ceux de Tortose.

LX. Interim Oscenses, & Calagurritani, qui erant cum Oscensibus contributi, mittunt ad eum legatos; seseque imperata facturos pollicentur. Hos Tarraconenses, & Jacetani, & Ausetani, &, paucis post diebus, Illurgavonenses, qui flumen Iberum attingunt, insequuntur. Petit ab his omnibus, ut se frumento juvent: pollicentur; atque, omnibus undique conquisitis jumentis, in castra deportant. Transit etiam cohors Illurgavonensis ad eum, cognito civitatis consilio; & signa ex statione transfert. Magna celeriter fit

LX. Cependant les Oscenses (1), de concert avec les Calagurritani (2), qui dépendoient d'eux, envoyèrent des Députés à César pour se soumettre & recevoir ses ordres. Ceux de Tarragone, ainsi que les Jacetani (3) & les Ausetani (4); & peu de jours après les Illurgavones (5) suivirent leur exemple. Il leur demanda à tous du bled; ils en promirent, assemblèrent de toutes parts des bêtes de somme & lui en firent porter dans son camp. Il y avoit dans l'armée ennemie une cohorte d'Illurgavones; informée de la résolution de sa nation, elle vint se rendre à lui. Les choses changèrent promptement de face depuis le pont achevé. Cinq grandes nations venoient d'entrer dans l'alliance de César; il avoit des vivres abondamment, & l'on ne parloit

commutatio rerum. Perfecto ponte; magnis quinque civitatibus ad amicitiam adjunctis; expedita re frumentaria; extinctis rumoribus de auxiliis legionum, quæ cum Pompeio per Mauritaniam venire dicebantur; multæ longinquiores civitates ab Afranio descifcunt, & Cæsaris amicitiam sequuntur.

plus des Légions que Pompée devoit amener avec lui par la Mauritanie; aussi plusieurs nations plus éloignées abandonnèrent le parti d'Afranius pour embrasser celui de César.

LXI. Quibus rebus, perterritis animis adversariorum; Cæsar, ne semper magno circuitu per pontem equitatus esset mittendus, nactus idoneum locum, fossas pedum triginta in altitudinem complures facere instituit; quibus partem aliquam Sicoris aver-

LXI. César voyant les ennemis effrayés de ce changement, afin de n'être pas toujours obligé d'envoyer sa cavalerie par le pont, ce qui lui faisoit faire un grand détour, choisit un endroit convenable, & y fit creuser des fossés de trente pieds de largeur, pour détourner une partie du Sicoris & le rendre guéable (a). L'ouvrage étoit à peine

(a) On a vu que César avoit fait faire de petits bateaux très-légers; qu'il les avoit fait transporter à vingt-deux mille pas en arrière de son camp, en remontant la Ségre; qu'il s'en servit pour faire passer à l'autre bord une partie de ses troupes; que maître des deux rives, il fit établir un pont sur lequel il fit passer une Légion qui se campa & se fortifia sur une hauteur située sur la rive gauche de la Ségre; que ce pont lui servit à faire passer

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

terct, vadumque in eo flumine efficeret. His pene effectis; magnum in timorem Afranius Petreiusque perveniunt, ne omnino frumento pabuloque intercluderentur; quod multum Cæsar equitatu

achevé, qu'Afranius & Pétréius tremblèrent à leur tour de manquer absolument de vivres & de fourrages, parce que nous étions supérieurs en cavalerie; ce qui les fit résoudre à se retirer & à porter la guerre dans la Celtibérie. Ce qui contribua encore à les déterminer,

---

sur la rive droite le convoi & les troupes qui lui étoient arrivés des Gaules, à envoyer au fourrage, & à y faire passer sa cavalerie pour attaquer les fourrageurs de l'armée d'Afranius, qui passoient le pont près de Lérida, pour ramasser des fourrages sur la rive gauche; mais l'éloignement du pont de César de son camp, retardoit ses opérations & fatiguoit sa cavalerie. Pour accélérer les unes & soulager l'autre, il imagina de saigner la Ségre & de faire écouler ses eaux dans une autre rivière, afin de pouvoir, après que les eaux seroient diminuées, jetter un pont plus près de son camp. Son génie aussi fertile en expédiens que prompt à les exécuter, lui en fit voir la possibilité. Il fit ouvrir plusieurs canaux qui aboutissoient à un très-grand bassin, que préalablement il fit creuser, & par-delà ce bassin, il fit faire un très-large canal qui alloit aboutir à la rivière de la Noguera qui se jette dans la Ségre, à une lieue & demie au-dessous de Lérida; cela fait, il fit déboucher les canaux, les eaux entrèrent avec impétuosité dans le grand bassin, & s'écoulèrent dans le grand canal qui conduisoit à la Noguera. Il est probable qu'avant d'entreprendre ce grand ouvrage, il avoit nivelé le terrein, & que la Noguera, qui se jette dans la Ségre au-dessous de Lérida, couloit sur un terrein plus bas que l'endroit où César fit creuser les canaux, le bassin & le canal. Il ne s'explique point sur la construction de ces canaux. Guischard paroît avoir bien saisi leur position, ainsi que celle du bassin & du canal. J'y renvoie le Lecteur (*). Je le renvoie aussi à la planche XXV de cet ouvrage, que j'ai tirée de celui de Guischard.

(*) Mémoire crit. & hist. sur plusieurs points d'antiquit. milit. tom. II, sect. V.

valebat : itaque conſtituunt iis locis excedere, & in Celtiberiam bellum transferre. Huic conſilio ſuffragabatur etiam illa res : quod, ex duobus contrariis generibus; quæ ſuperiore bello cum Lucio Sertorio ſteterant, civitates victæ, nomen atque imperium abſentis timebant; quæ in amicitia manſerant Pompeii, magnis affectæ beneficiis eum diligebant; Cæſaris autem in barbaris erat nomen obſcurius. Hinc magnos equitatus, magnaque auxilia expectabant; & ſuis locis bellum in hiemem du-

c'eſt que des deux partis oppoſés dans la précédente guerre, les vaincus qui avoient ſuivi Sertorius, trembloient au ſeul nom du vainqueur, quoiqu'abſent, & redoutoient ſa domination; mais ceux qui avoient perſiſté dans leur alliance avec Pompée, lui étoient d'autant plus affectionnés, qu'il les avoit comblés de bienfaits; au lieu que le nom de Céſar n'étoit preſque pas connu de ces Barbares. Voilà pourquoi nos ennemis en attendoient de grands ſecours tant en cavalerie qu'en infanterie, & ils ſe flattoient que de ce pays, qui étoit de leur dépendance, ils pourroient prolonger la guerre juſqu'à l'hiver. Cette réſolution priſe, ils firent amener à Octogéſa (a) tous les bateaux qui ſe trouvoient ſur l'Ibe-

(a) Cette ville n'exiſte plus aujourd'hui; elle étoit ſituée à l'embouchure de la Ségre dans l'Ebre, ſur la rive gauche de la Ségre; cependant quelques-uns croient que c'eſt aujourd'hui Mequinenza, ville ſituée à l'embouchure de la Ségre dans l'Ebre, mais ſur la rive droite. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le pont d'Afranius avoit été conſtruit ſur l'Ebre à la rive gauche de la Ségre; ce qui le prouve, c'eſt qu'il lui fallut paſſer cette rivière ſur celui qu'il avoit près de Lérida, & que ce fut à Octogéſa, ſituée ſur la rive gauche, où l'on aſſembla les bateaux pour la conſtruction du pont.

LXII. Qua re per exploratores cognita; summo labore militum Cæsar, conti-

LXII. César en ayant été instruit par ses coureurs, fit travailler ses soldats jour & nuit à détourner le

passât l'Ebre, à s'éloigner de ses subsistances & des secours qu'il pouvoit attendre des Gaules.

Ces motifs furent sans doute ce qui engagea Afranius à transporter la guerre par-delà l'Ebre, & de quitter le poste excellent qu'il occupoit près de Lérida, quoiqu'il n'eût essuyé aucun échec, que même il eût remporté un avantage manifeste à l'attaque que fit César de la colline située entre Lérida & la hauteur où l'armée d'Afranius étoit campée; qu'il eût de gros magasins dans cette ville, & que ses derrières fussent libres depuis son camp jusqu'à l'Ebre, sur la rive droite de la Ségre.

On ne voit point les raisons que put avoir Afranius pour prendre sa route, plutôt sur la rive gauche de cette rivière que sur la rive droite. De son pont près de Lérida à celui qu'il avoit fait jetter sur l'Ebre près d'Octogésa, il y avoit environ vingt & un milles, ou sept lieues; de son camp sur la rive droite de la Ségre à l'Ebre, près Méquinenza, il n'y avoit pas plus de distance. Sur la rive gauche de la Ségre, il avoit des montagnes à gravir & des défilés à passer. César maître des deux rives pouvoit également le suivre, & en le devançant, s'emparer des montagnes & des défilés, & lui couper la communication avec son pont sur l'Ebre. Les habitans du pays, depuis Barcelone jusqu'à Tortose, par lequel Afranius prenoit sa route, s'étoient déclarés pour César; ainsi celui-ci pouvoit espérer des secours en vivres, de trouver des espions, des guides, auxquels Afranius ne devoit pas s'attendre. Sur la droite, il avoit la Noguera & la Cinca à passer. La première de ces rivières ne peut pas servir à couvrir une armée; par la même raison elle ne pouvoit pas mettre obstacle à sa marche : la seconde, sans être aussi forte que la Ségre, peut, étant défendue par une armée, être un obstacle difficile à surmonter. On objectera, peut-être, que le camp de César étoit trop près de celui d'Afranius, pour que celui-ci pût lui dérober une marche & passer la Noguera & la Cinca, sans que Jules pût le savoir à tems & ne le pas suivre de très-

Avant J. C. 49
An de Rome 605.

nuato diem noctemque opere in flumine avertendo, huc jam rem deduxerat, ut equi-

cours du Sicoris, & il y avoit si bien réussi, que la cavalerie pouvoit & osoit y passer, quoiqu'avec

près; qu'il lui auroit été difficile, par la même raison, de cacher à l'ennemi la construction de ses ponts sur ces deux rivières. Si Afranius avoit été aussi actif que César, les ponts auroient été jettés & l'armée en marche avant que César en eut été informé; s'il avoit jugé ne pas pouvoir sortir de son camp, ni faire établir des ponts sans que César en eût connoissance: il avoit alors deux partis à prendre, celui de marcher sur la rive gauche, comme il fit; mais au lieu de ne faire passer la Ségre qu'à deux Légions, la faire passer à toute l'armée, dont le camp n'étoit éloigné du pont près de Lérida, que de trois cents pas, & sans s'arrêter, marcher sur le champ en descendant la Ségre pour gagner les montagnes, les défilés & son pont sur l'Ebre: marche qu'il pouvoit d'autant plus facilement exécuter, que l'écoulement des eaux dans les canaux & le bassin que César avoit fait faire, n'avoit point encore découvert le gué par lequel Jules espéroit faire passer son infanterie, & qu'il auroit été forcé de lui faire faire quatorze milles en remontant la Ségre pour lui faire gagner le pont établi au-dessus de Balaguer. En supposant que la cavalerie de César eût pu passer, jamais elle n'auroit pu arrêter l'armée entière d'Afranius, & ce Lieutenant de Pompée auroit exécuté sans aucun danger sa marche sur l'Ebre, avant même que l'infanterie de César eût traversé la Ségre & une partie de la plaine d'Urguel. Si au lieu de marcher sur la rive gauche, il avoit voulu prendre sa route sur la rive droite; il devoit de même faire passer la Ségre sur son pont sous Lérida à toute l'armée, envoyer en même-tems des ouvriers escortés de quelques troupes armées à la légère pour jetter des ponts sur la Noguera & la Cinca, laisser sur la colline située entre le camp & Lérida, dont César avoit voulu s'emparer précédemment, un poste suffisant pour le bien défendre, & quelques troupes dans Lérida pour soutenir ce poste. César trompé sur ses véritables desseins, & voyant toute l'armée ennemie sur la rive gauche, se seroit hâté de décamper, de passer la Ségre sur son pont au-dessus de Balaguer, se seroit mis en

tes, etsi difficulter atque ægre fiebat, possent tamen atque auderent flumen transire :

peine & difficulté; mais l'infanterie y auroit eu de l'eau jusqu'aux épaules, de sorte cependant que la profon-

mesure de le suivre de près lorsqu'il se seroit mis en marche, & auroit tâché de s'emparer avant lui des montagnes & des défilés; mais Afranius sachant César en marche pour passer son pont, sans s'arrêter sur cette rive gauche, auroit pu, la nuit même, repasser la Ségre & marcher en diligence sur la Noguera, & delà sur la Cinca, qu'il auroit mis entre lui & César; les troupes restées dans Lérida & sur la colline auroient fait son arrière-garde, rompu les ponts sur ces deux rivières, avant que César pût les joindre, & la marche d'Afranius, depuis la Cinca jusqu'à l'Ebre, n'étant au plus que de trois lieues, il auroit pu aisément passer l'Ebre sur le pont qu'il auroit fait jetter sur ce fleuve, comme celui qu'il avoit fait construire sous Octogésa, & il auroit exécuté ses projets de transporter la guerre par-delà l'Ebre, sans que César eût pu lui nuire dans sa marche sur l'Ebre.

Il n'est pas dit dans le texte si, dans le conseil que dut tenir Afranius pour passer l'Ebre, il y fut agité si la marche se feroit sur la rive droite de la Ségre ou sur la gauche; il paroit même qu'il n'y eut aucune discussion, & qu'on se détermina sur le champ à marcher sur la rive gauche, & c'est conséquemment à ce parti pris que le pont fut ordonné près d'Octogésa. Cependant, sur l'inspection de la carte, que l'on peut consulter dans l'ouvrage de Guischard sur la campagne de César en Espagne & sur le plan que j'en donne d'après cet Auteur (*), il semble qu'il auroit été plus facile à Afranius de marcher sur la rive droite que sur la gauche. Sur cette rive gauche, j'ai dit plus haut les obstacles qu'Afranius pouvoit rencontrer, tant de la situation du pays que de la part de ses habitans. Sur la rive droite, il avoit moins d'obstacles à craindre; les peuples étoient encore affectionnés à Pompée, & il avoit l'avantage de pouvoir se couvrir de deux rivières avant que d'arriver sur l'Ebre; mais pour exécuter cette marche plus sûrement, il auroit dû faire ce que j'ai dit plus haut, ou partir de nuit & sans bruit de son camp sous Lérida, ou donner le change à César, en faisant passer toute l'armée sur la rive gauche pour

(*) Mem. crit. & hist. tom. II.

Avant J. C. 49. An de Rome 705.

pedites vero tantummodo humeris ac summo pectore exstabant : ut, quum altitudeur & la rapidité du fleuve ne l'auroient pas empêché de le traverser. Enfin, presque dans le

---

repasser la même nuit sur la rive droite, & continuer sa marche sur la Noguera & la Cinca. Cette marche bien ordonnée, Afranius auroit pu passer la Cinca avant la pointe du jour. César n'auroit jamais pu le joindre, parce qu'avant qu'il eût été instruit du départ de l'armée ennemie, avant qu'il eût fait repasser la Ségre à la sienne, il se seroit écoulé bien du tems, dont Afranius auroit profité pour s'avancer sur l'Ebre. Arrivé sur les bords de ce fleuve, il auroit eu tout le tems de faire ses dispositions pour le passer sur le pont que je suppose avoir été construit de même que celui d'Octogésa, rompre son pont après le passage de l'armée, brûler les bateaux, afin que César ne pût s'en servir, observer ce à quoi César se détermineroit, le suivre à l'œil, soit qu'il remontât ou descendit le fleuve, se préparer à lui en défendre le passage, & en supposant que Jules pût parvenir à le passer, il auroit eu tout le tems de reconnoitre de bonnes positions pour y camper son armée; positions qui auroient encore eu l'avantage de couvrir le pays qu'il vouloit défendre, & d'où il comptoit tirer ses subsistances, de se faire joindre par Varron, s'il l'avoit jugé nécessaire; enfin, de trainer la guerre en longueur, & donner le tems à Pompée d'arriver avec des troupes & de prendre la supériorité sur César.

Voilà, à ce que je pense, la conduite qu'Afranius auroit dû tenir, s'il avoit eu plus de résolution, s'il avoit su user de toutes les ressources que la situation des choses lui offroit, s'il avoit su se décider sur le champ sur le parti qu'il lui convenoit de prendre dans ce moment critique; si enfin il avoit moins craint César & son armée.

Afranius avoit encore un moyen plus certain pour exécuter sa marche sur l'Ebre; qu'il l'eût faite par la rive gauche de la Ségre ou par la rive droite, la chose devenoit alors indifférente. S'il avoit mandé à Varron, qui étoit dans l'Andalousie, de s'avancer sur l'Ebre avec ses deux Légions, d'y faire jetter un pont, de passer ce fleuve & de s'emparer des montagnes &

dine aquæ, tum etiam rapiditate fluminis, ad transeundum non impedirentur. Sed tamen eodem fere tempore pons in Ibero prope effectus nunciabatur; & in Sicori vadum reperiebatur.

même-tems, on apprit que le pont sur l'Ibérus étoit presque achevé, & le Sicoris se trouva guéable.

Avant J. C. 49. An de Rome 705.

des défilés, en supposant qu'Afranius eût voulu marcher par la rive gauche de la Ségre, il auroit été assuré de sa communication avec le pont établi sur l'Ebre; il n'auroit eu que quatre lieues au plus à faire pour joindre Varron. Il auroit pu être suivi & harcelé pendant cette marche par l'armée de César; mais celui-ci n'auroit pas pu le devancer, ni s'emparer avant lui des montagnes & des défilés occupés par les deux Légions de Varron, & ces passages gardés & défendus lui assuroient sa marche sur l'Ebre d'autant plus certainement, qu'il auroit été renforcé de deux Légions. César, tout entreprenant qu'il pouvoit être, étoit trop prudent pour hasarder de passer ces défilés avant que de les avoir bien reconnus & fait fouiller, dans la crainte des embuscades qu'Afranius pouvoit placer dans des endroits favorables pour attaquer avec avantage les troupes que Jules y auroit fait entrer. Une reconnoissance de montagnes ne se fait pas aussi promptement que celle d'une plaine: deux mille hommes suffisent souvent pour en arrêter vingt mille; pendant ce tems l'armée qui se retire a le loisir de marcher & de gagner le point où elle veut arriver. Ainsi Afranius auroit pu marcher en sûreté vers son pont, le passer, & les troupes destinées à faire son arrière-garde se seroient retirées quand elles auroient jugé l'armée passée ou prête à passer; elles se seroient hâté de gagner le pont, de le rompre & de faire passer les bateaux sur la rive droite ou de les brûler. En supposant qu'Afranius se fût retiré par la rive droite de la Ségre, la même disposition auroit dû être faite relativement à Varron & à ses Légions; mais au lieu

Avant J. C. 49. An de Rome 005.

LXIII. Jam vero eo magis illi maturandum iter existimabant : itaque, duabus auxiliaribus cohortibus Ilerdæ præsidio relictis, omnibus copiis Sicorim transeunt ; & cum duabus legionibus, quas superioribus diebus transduxerant, castra conjungunt. Relinquebatur Cæsari nihil, nisi uti equitatu agmen adversariorum male haberet & carperet : pons enim ipsius, magnum circuitum habebat ; ut

(*) Voyez la Planche XXVI.

LXIII. Ce fut pour les ennemis un nouveau motif de hâter leur départ. Ils laissent donc deux cohortes espagnoles à la garde d'Ilerda, font passer le Sicoris à toutes leurs troupes, & vont joindre les deux Légions auxquelles ils avoient déja fait passer cette rivière (*). Tout ce que César pouvoit faire dans cette occasion, c'étoit d'envoyer sa cavalerie après eux pour les harceler, retarder leur marche & la troubler : il lui falloit faire un trop grand détour pour gagner son pont avec l'infanterie, au lieu que les ennemis n'avoient que peu de chemin à faire

d'établir son pont près d'Octogésa, il auroit dû être jetté detrière la hauteur où est aujourd'hui Méquinenza ; Varron se seroit avancé sur la Cinca, y auroit fait jetter des ponts, & auroit attendu dans cette position l'armée d'Afranius. La Cinca passée, les ponts rompus, il auroit été difficile à César de suivre Afranius, & peut-être même dangereux, parce qu'il ne connoissoit pas le pays & qu'Afranius auroit été renforcé de deux Légions ; mais ou cette idée ne vint point à ce Lieutenant de Pompée, ou si elle lui vint, il ne crut pas devoir s'en servir, parce qu'il connoissoit l'incertitude de Varron, qu'il savoit être peu à affectionné à Pompée ; que ce Lieutenant, sans aucun caractère, ne régloit sa conduite que sur les événemens, & qu'on ne pouvoit faire aucun fond sur lui ; ainsi il ne crut pas qu'il y eût sûreté de l'employer dans une circonstance aussi importante où il s'agissoit du salut de l'armée & de sa marche sur l'Ebre, pour transporter la guerre par-delà ce fleuve dans la Celtibérie.



Paquenet Sculp.

And. Carrasse del. mée en marche M. Camp d'Afranius. N. Camp de César. O. Marche de

A. Lérida Marche de l'Armée de César pour gagner les defilés avant celle d'Afranius.

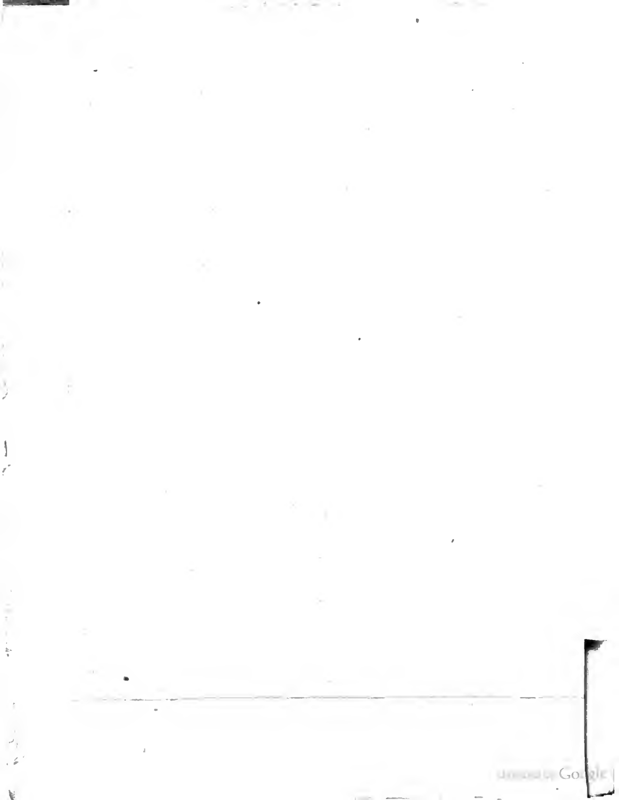
Camp. D. ar harcelle et attaque l'Armée d'Afranius dans sa marche et la force

pour passe qu'Afranius occupa voyant que César l'avoit devancé et étoit maitre

Armée au que prit Afranius et les Retranchements qu'il fit faire. T. Pont d'Afra-

l'Ennemi. ctogesa.

tour en fai



multo breviore itinere illi ad Iberum pervenire possent. Equites ab eo missi, flumen transeunt : &, cum de tertia vigilia Petreius atque Afranius castra movissent, repente sese ad novissimum agmen ostendunt ; &, magna multitudine circumfusa, morari atque iter impedire incipiunt.

pour arriver à l'Iberus. Sa cavalerie ayant donc passé la rivière, se montra tout-à-coup à la vue de l'arrière-garde d'Afranius & de Pérréius qui avoient décampé vers minuit, les enveloppe de toutes parts, & commence à l'arrêter & à l'empêcher d'avancer (*).

(*) Voyez la même Planche.

LXIV. Prima luce ex superioribus locis, quæ Cæsaris castris erant conjuncta, cernebatur equitatus nostri prœlio novissimos illorum premi vehementer; ac nonnunquam sustinere extremum agmen, atque interrumpi : alias inferri signa, & universarum cohortium impetu nostros

LXIV. A la pointe du jour, des hauteurs voisines de notre camp, on voyoit notre cavalerie aux prises avec cette arrière-garde, la presser vivement quelquefois, & l'obliger à s'arrêter & à se détacher du gros, d'autres fois les ennemis tournoient tête contr'elle, la chargeoient avec toute leur infanterie, la repoussoient, & ensuite se remettoient en marche, toujours poursuivis par nos troupes (*a*). A cette vue, ce

(*a*) Il n'est pas fait mention ici de la cavalerie d'Afranius ; mais seulement de son infanterie qu'il opposa à la cavalerie de César ; cependant il est dit qu'Afranius avoit cinq mille hommes de cavalerie : or, il semble que, dans cette circonstance, il auroit dû s'en servir de préférence à son infanterie.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

propelli; deinde rursus conversos insequi. Totis vero castris milites circulari & dolere, hostem ex manibus dimitti, bellum necessa-

n'étoit que plaintes & que murmures par tout le camp, de ce qu'on laissoit échapper l'ennemi, ce qui traînoit, sans nécessité, la guerre en longueur. Les soldats chargeoient leurs Centurions &

& la faire soutenir par des archers & des armés à la légère. Puisque la cavalerie de César pouvoit agir, la même facilité devoit être pour celle d'Afranius. Dans un pays montueux, de broussailles, de bois, coupé de ravins, c'est sans doute de l'infanterie qu'il faut employer de préférence; mais dans un pays de plaine, c'est la cavalerie qui doit agir. Dans un pays couvert, l'infanterie à un très-grand avantage sur la cavalerie; non que dans un pays de plaine, on ne puisse employer très-utilement l'infanterie; mais il faut qu'elle soit soutenue, & que ses flancs soient couverts par de la cavalerie. La cavalerie de César, après avoir passé la Ségre, fit un détour pour tourner une montagne qui bordoit la rive gauche de la Ségre, monta dessus & trouva une belle plaine où l'armée d'Afranius marchoit, cependant plus rapprochée du penchant qui descendoit vers la Ségre. C'étoit donc sa cavalerie qu'il auroit dû opposer à celle de César, puisqu'elle auroit combattu en plaine, & qu'elle auroit couvert son infanterie. Il est vrai que sa cavalerie avoit été plusieurs fois battue par celle de César, & il étoit possible qu'il n'eut pas en elle la plus grande confiance; n'importe, c'étoit le moment de la faire agir, même de la sacrifier, pour donner le tems à son infanterie de gagner les défilés qui conduisoient à son pont, & de les garder: il falloit qu'Afranius se mît à la tête de sa cavalerie, & qu'il lui donnât l'exemple de la valeur. Il y a des occasions à la guerre où le Général doit se montrer à la tête de ses troupes, & s'exposer même aux plus grands dangers pour éviter la perte totale de son armée, & celle-ci étoit importante. En opposant son infanterie, il retarda sa marche, donna le tems à César de la joindre avec la sienne, de la dévancer, d'arriver aux défilés des montagnes, de s'en emparer, & de lui couper sa communication avec son pont sur l'Ebre.

leurs

rio longius duci. Centuriones tribunosque militum adire atque obsecrare, ut per eos Cæsar certior fieret, ne labori suo nec periculo parceret. Paratos esse sese; posse & audere ea transire flumen, qua transductus esset equitatus. Quorum studio & vocibus excitatus Cæsar, etsi timebat tantæ magnitudinis flumini exercitum objicere, conandum tamen atque experiendum judicat. Itaque infirmiores milites ex omnibus centuriis deligi jubet, quorum aut animus aut vires videbantur sustinere non posse; hos cum legione una præsidio castris relinquit: reliquas legiones expeditas educit; magnoque numero jumentorum in flumine supra atque infra constituto, transducit exercitum. Pauci ex his militibus, vi fluminis abrep-

leurs Tribuns d'assurer César qu'il ne devoit épargner ni leurs peines ni leurs vies, qu'ils étoient prêts à tout entreprendre, & qu'ils ne manquoient pas de courage pour oser traverser la rivière au même endroit où la cavalerie l'avoit passée. Quoique César craignît d'exposer tant de braves gens à la rapidité d'un si grand fleuve, cependant touché de leur zèle & de leurs plaintes, il crut devoir tenter & essayer ce passage. Dans cette vue, il sépara de toutes les centuries les soldats qui ne lui parurent ni assez robustes ni assez déterminés, & les laissa à la garde du camp avec une Legion; ensuite il décampa avec le reste de ses troupes sans bagages; fit placer grand nombre de chevaux de charge au-dessus & au-dessous du fil de l'eau, & passa ainsi la rivière avec toute son armée: quelques soldats emportés par le courant furent repris & sauvés par la cavalerie, & il n'en périt aucun. Après avoir ainsi fait passer ses troupes, il se range en bataille sur trois lignes, & marche à l'ennemi; & quoiqu'il eût été obligé de

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

(*) Voyez la même Planche.

ti, ab equitatu excipiuntur ac sublevantur: interiit tamen nemo. Transducto incolumi exercitu, copias instruit; triplicemque aciem ducere incipit: ac tantum fuit in militibus studium, ut, millium sex addito circuitu, magnaque ad vadum fluminis mora interposita, eos, qui de tertia vigilia exissent, ante horam diei nonam consequerentur.

prendre un détour de six milles, quoiqu'il eût perdu beaucoup de tems au passage de la rivière, l'ardeur de ses soldats fut telle, qu'avant qu'il fût neuf heures du jour, ils atteignirent l'ennemi qui étoit parti dès minuit (*) (*a*).

(*a*) On ne doit point être surpris de ce que produisent la confiance & l'attachement des troupes pour leur Général. Ces deux sentimens redoublent leur zèle, accroissent leurs forces, animent leur valeur, & leur font vaincre tous les obstacles qu'elles rencontrent; rien ne les étonne, ni ne les rebute; longueur de chemin, passage de rivières à gué, tems froid ou chaud ou de pluie, montagnes à gravir, tout leur est égal. Telles étoient les troupes de César, tant il avoit su leur communiquer son ardeur & son activité. Dans ses huit campagnes des Gaules, il avoit élevé leur ame au niveau de la sienne, avoit habitué leur corps aux fatigues indispensables de la guerre, & quoiqu'il y eut une partie de soldats & de Centurions alors dans son armée qui n'avoit pas été avec lui à la conquête des Gaules, elle fut bientôt égale aux vainqueurs des Gaulois; parce que César avoit su lui inspirer cet esprit d'ordre, de discipline, de subordination & d'amour de la gloire dont ses vieilles Légions étoient animées, & dont elles donnoient l'exemple. On a vu dans ses huit premières campagnes, le soin qu'il prenoit pour que ses troupes fussent toujours en mouvement, afin qu'elles ne perdissent point, par un

LXV. Quos ubi Afranius procul visos, cum Petreio conspexit; nova re perterritus, locis superioribus con-

LXV. Afranius & Pétréius, qui nous apperçurent de loin, furent dans une telle surprise de cette diligence, qu'ils s'arrêtèrent sur les

trop long repos, l'usage de marcher & de travailler; au plus petit soupçon de trouble qui s'élevoit chez quelque peuple de la Gaule, il y marchoit avec plus ou moins de Légions, suivant que le danger étoit plus pressant, & dans ces expéditions, souvent faites au cœur de l'hiver, comme dans les grandes chaleurs, il ne vit jamais ses troupes murmurer, ni se plaindre. Falloit-il retrancher un camp, élever des lignes, bâtir des tours, construire des vaisseaux, c'étoit ses soldats qu'il employoit à ces ouvrages; aussi, dans les occasions, supportoient-ils les plus grandes fatigues sans que leur santé en fut altérée, soutenoient-ils le combat le plus opiniâtre, souffroient-ils la faim, la soif avec la plus grande patience. On ne pourroit pas exiger aujourd'hui de pareils travaux des troupes d'aucunes Puissances de l'Europe, non qu'elles n'en fussent aussi capables que pouvoient l'être les Romains, mais on ne prend point les moyens nécessaires pour seconder leur bonne volonté qui, souvent & malheureusement, n'est pas aussi démonstrative qu'on le désireroit. La manière dont on les traite, le peu de considération qu'on a pour elles, la sévérité outrée, conséquemment déplacée, de la plupart des Chefs envers elles, font les causes de ce peu d'activité qu'on remarque dans des occasions où il seroit essentiel qu'elle fût plus vive & plus décidée. On ne les habitue point à marcher; on ne leur fait jamais, ou très-rarement, manier des instrumens propres à remuer la terre; l'attention la plus scrupuleuse ne porte pas même jusqu'à veiller à ce que leur nourriture soit bonne, solide & suffisante. Que l'on tienne les soldats en haleine, ainsi que faisoient les Romains, sans cependant les excéder; qu'ils soient bien nourris; que les Chefs sachent les priser ce qu'ils valent; qu'ils aient l'art de mériter, par une conduite sage & savante, leur amour & leur confiance, on aura alors des armées semblables à celles de César.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

ſiſtit, aciemque inſtruit. Cæſar in campis exercitum reficit, ne defeſſum prœlio objiciat : rurſus conantes progredi, inſequitur & moratur. Illi neceſſario maturius, quam conſtituerant, caſtra ponunt. Suberant enim montes, atque a millibus paſſuum quinque itinera difficilia atque anguſta excipiebant. Hos intra montes ſe recipiebant, ut equitatum effugerent Cæſaris ; præſidiiſque in anguſtiis collocatis, exercitum itinere prohiberent ; ipſi, ſine periculo ac timore, Iberum copias tranſducerent : quod fuit illis conandum, atque omni ratione efficiendum : ſed, totius diei pugna atque itineris labore defeſſi, rem in poſterum diem diſtulerunt. Cæſar

hauteurs & s'y rangèrent en bataille. Céſar fit rafraîchir ſon armée dans la plaine, pour ne pas l'expoſer à combattre fatiguée comme elle étoit, & quand les ennemis voulurent ſe remettre en marche, il les ſuivit & les arrêta : ils furent obligés de camper plutôt qu'ils n'avoient réſolu, car ils avoient des montagnes à paſſer & à environ deux lieues delà ſe trouvoient des chemins étroits & difficiles. Ce fut dans ces défilés qu'ils ſe retirèrent pour ſe mettre à couvert de la cavalerie de Céſar, & ils mirent des corps-de-garde dans ces chemins étroits pour nous arrêter, pendant que ſans crainte & ſans danger ils traverſeroient l'Iberus : c'étoit alors tout ce qu'ils pouvoient & devoient faire de mieux pour toute ſorte de raiſons ; mais fatigués du combat du jour & de la marche qu'ils avoient faite, ils remirent cette affaire au lendemain (*a*). Céſar de ſon côté alla camper ſur une colline voiſine.

(*a*) On ignore les raiſons que purent avoir Afranius & Pétréius qui étoient en pleine marche, qui avoient les plus grands intérêts de gagner le pont qu'ils avoient ſur l'Ebre, & mettre ce fleuve entr'eux & Céſar, de s'arrêter

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

quoque in proximo colle castra ponit.

LXVI. Media circiter nocte, iis, qui adaquandi causa longius a castris proces-

LXVI. Vers minuit sa cavalerie ayant pris quelques soldats des ennemis qui s'étoient éloignés du

dès qu'ils apperçoivent de loin l'armée ennemie, & de se ranger en bataille. Si leur intention avoit été de prendre une position avantageuse, de s'y retrancher pour arrêter César, ils auroient dû au moins détacher dix à douze mille hommes d'infanterie pour aller s'emparer des défilés qui menoient à l'Ebre, & dont il leur étoit très-important d'être les maîtres; ils auroient alors agi en gens de guerre : César même dit qu'ils ne pouvoient & ne devoient rien faire de mieux dans cette circonstance. Mais sans prendre aucune précaution, ils donnent à César, en s'arrêtant, le tems de faire reposer son armée très-fatiguée de la marche rapide qu'elle avoit faite, & quand ils veulent se remettre en marche, l'armée de César reposée, les suit & les force encore à s'arrêter. Si après avoir détaché dix à douze mille hommes pour aller s'emparer des défilés, ils avoient mis leurs armés à la légère, leurs frondeurs & leurs archers à l'arrière-garde, soutenus d'une Légion; s'ils avoient fait prendre les devans à leur cavalerie, qui ne pouvoit, dans ces défilés, leur être d'aucune utilité, & dans laquelle d'ailleurs ils n'avoient pas une grande confiance; s'ils avoient ensuite fait marcher en ordre leurs Légions, ils auroient pu espérer de se tirer de ce mauvais pas, & César ne les auroit pas prévenu dans ces défilés. Mais, dira-t-on, leur armée étoit très-fatiguée du combat du jour & de la marche qu'elle avoit faite (¶)? elle ne l'auroit pas été si Afranius & Pétréius, au lieu d'opposer leurs Légions

(¶) L'armée de César n'étoit partie de son camp que deux heures après le jour (*), avoit passé la Ségre & fait douze milles; celle d'Afranius s'étoit mise en mouvement vers minuit, & n'avoit fait qu'environ neuf milles : or, l'armée de Jules ne fut à la vue de celle d'Afranius que vers les trois heures après midi; ainsi pour passer la Ségre & faire douze milles, elle avoit mis dix heures, tandis qu'il en avoit fallu seize à l'armée d'Afranius pour ne faire qu'environ neuf milles : mais César marchoit sans équipages, & l'armée d'Afranius avec tous les siens.

(*) Cette marche se fit du 30 Mai au 1er Juin.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

ferant, ab equitibus correptis; fit ab his certior Cæfar, duces adverfariorum filentio copias caftris educere. Quo cognito; fignum dari jubet, & vafa militari more conclamari. Illi, exaudito clamore, veriti ne noctu impediti fub onere confligere cogerentur, aut ne ab equi-

camp pour chercher de l'eau, il apprit d'eux que les Chefs faifoient décamper leur armée fans bruit. Sur cet avis, il fait donner le fignal & fonner la marche, fuivant la coutume. Les ennemis ayant entendu ce bruit, dans la crainte d'être obligés de combattre de nuit chargés de bagage, ou d'être enfermés par notre cavalerie, s'arrêtent & rentrent dans leur camp. Le lendemain

---

à la cavalerie de Céfar, s'étoit fervi de la leur, foutenue des armés à la légère, des archers & des frondeurs; mais ces Lieutenans de Pompée, incertains de ce qu'ils avoient à faire, affemblent un confeil au moment où il leur eft le plus intéreffant d'agir & de marcher; remettent au lendemain ce qu'ils auroient dû exécuter fur le champ, s'arrêtent & fe campent, comme s'ils n'avoient pas été fuivis par Céfar, & s'ils avoient été maîtres des défilés. Il y a un principe certain à la guerre. Une armée en retraite doit toujours marcher, mais lentement, pour ne point fe fatiguer; en ordre, pour n'être pas attaquée avec avantage; avoir fes flancs couverts & gardés, prendre le chemin le plus court, quand même il feroit plus difficile; fe débarraffer de fes équipages, & les envoyer plufieurs jours devant dans un lieu sûr; éviter les féjours autant qu'elle le pourra, & enfin avoir une arrière-garde compofée de troupes d'élite, & fuffifante pour fe faire refpecter. Je dis qu'il faut prendre le plus court chemin, quoique le plus difficile, pourvu cependant qu'il ne le foit pas trop, parce que les longues retraites font prefque toujours funeftes aux troupes, elles les fatiguent & les ennuient : en un mot, les momens font précieux à la guerre, fur-tout dans une circonftance femblable à celle où fe trouvoit Afranius, & le tems que l'on donne à fe repofer & à délibérer, doit être employé à fe mettre hors de portée d'être attaqué.

tatu Cæsaris in angustiis tenerentur; iter supprimunt, copiasque in castris continent. Postero die Petreius, cum paucis equitibus, occulte ad exploranda loca proficiscitur; hoc idem fit ex castris Cæsaris: mittitur Lucius Decidius Saxa cum paucis, qui loci naturam perspiciat. Uterque idem suis renunciat, quinque millia passuum proxima intercedere, itineris campestris; inde excipere loca aspera & montuosa: qui prior has angustias occupaverit, ab hoc hostem prohiberi nihil esse negotii.

Pétréius part secrétement avec quelque cavalerie pour reconnoître le pays. César, de son côté, détache Lucius Decidius Saxa peu accompagné, pour le même dessein. Tous deux rapportèrent aux leurs qu'après avoir traversé une plaine de cinq milles, on trouvoit des lieux rudes & montueux, & que qui s'en empareroit le premier, n'auroit pas de peine à empêcher l'ennemi d'en approcher.

LXVII. Disputatur in concilio a Petreio & Afranio, & tempus profectionis quæritur. Plerique censebant, ut noctu iter facerent: posse prius ad angustias veniri,

LXVII. Sur ce rapport, Pétréius & Afranius tiennent conseil pour délibérer du tems du départ (a). La plupart étoient d'avis de partir de nuit, afin de gagner ces défilés avant que César fût informé de leur marche; les autres, sur ce que César

(a) Voyez la note précédente, sur le conseil tenu par Afranius & Pétréius.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

quam sentirentur. Alii, quod pridie noctu conclamatum esset in castris Cæsaris, argumenti sumebant loco, non posse clam exiri: circumfundi noctu equitatum Cæsaris, atque omnia loca atque itinera obsideri; nocturnaque prœlia esse vitanda, quod perterritus miles in civili dissensione timori magis quam religioni consulere consueverit: at lucem multum per se pudorem omnium oculis, multum etiam tribunorum militum & centurionum præsentiam afferre: quibus rebus coerceri milites, & in officio contineri soleant: quare omni ratione esse interdiu perrumpendum: etsi aliquo accepto

avoit la nuit précédente fait publier le départ, concluoient delà qu'il ne leur étoit pas possible de partir secrétement; que la cavalerie ennemie battoit la campagne pendant la nuit, & ne laissoit aucun chemin libre; qu'il falloit éviter d'en venir aux mains pendant la nuit, tems auquel, principalement dans une guerre civile, le soldat fait bien plus d'attention au danger qu'il court qu'à son devoir; que de jour, au contraire, la honte & la présence de ses officiers le retenoient & l'empêchoient de commettre une lâcheté aux yeux de tout le monde, qu'ainsi il ne falloit décamper que de jour; qu'au cas que l'on fit quelque perte, au moins le gros de l'armée se sauveroit & pourroit s'emparer du poste où l'on aspiroit. Cet avis l'emporta, & il fut décidé que l'on se mettroit en marche le lendemain à la pointe du jour (*a*).

(*a*) Les raisons données pour ne partir que le lendemain & de jour, toutes absurdes & ridicules qu'elles étoient, pouvoient-elles empêcher qu'on ne détachât sur le champ des troupes pour aller s'emparer des défilés? parce que la cavalerie de César battoit la campagne pendant la nuit, étoit-elle un obstacle à ce que celle d'Afranius en fit autant? C'étoit même une raison de

LXVIII. César

detrimento, tamen, summa exercitus salva, locum quem petant capi posse. Hæc vicit in concilio sententia; & prima luce postridie constituunt proficisci.

---

plus pour la faire marcher, afin de connoitre les desseins de César, lui tendre des embuscades, & empêcher sa cavalerie de barrer les chemins. La cavalerie de César étoit-elle si supérieure à celle d'Afranius, que celle-ci n'osât se mesurer avec elle? Elle en avoit été battue plusieurs fois, dira-t-on. Quoi, pour avoir été battu, est-il dit qu'on le sera toujours? Si on lui avoit donné des Chefs capables de la bien conduire, elle auroit été aussi nerveuse & aussi valeureuse que celle de César; ainsi sa foiblesse ne provenoit que de celle de ses Chefs qui redoutoient Jules: or, Afranius & Pétréius, timides, irrésolus, devoient nécessairement rendre leur armée aussi timide qu'eux; car les Généraux communiquent à leurs troupes les impressions de leur ame. Quant aux raisons qui furent alléguées, qu'il étoit à craindre que si l'on attaquoit la nuit, les soldats ne fissent pas leur devoir. Il est certain qu'il y a des braves de jour qui n'ont pas la même fermeté dans les ténèbres; mais si les Chefs ont leur confiance; s'ils marquent eux-mêmes une audace éclairée par la prudence & par l'expérience, ils ne craindront point la foiblesse de leurs soldats. César attaquoit de jour & de nuit indifféremment, & ne craignoit point que ses soldats manquassent à leur devoir. Mais quelle différence extrême entre Jules & ces deux Lieutenans de Pompée! Ce qu'il y a de probable, c'est que si Afranius avoit pris le parti de marcher la nuit, au lieu de remettre le départ au lendemain, César, qui n'étoit pas alors aussi instruit du terrein qu'il le fut dans la suite, n'auroit certainement pas osé le suivre de si près, & Afranius auroit eu le tems de s'emparer des défilés, poste qu'il lui étoit très-important d'occuper pour pouvoir joindre son pont sur l'Ebre, & mettre ce fleuve entre lui & César.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

LXVIII. Cæſar, exploratis regionibus, albente cœlo, omnes copias caſtris educit; magnoque circuitu, nullo certo itinere, exercitum ducit: namque itinera quæ ad Iberum atque Octogeſam pertinebant, caſtris hoſtium oppoſitis tenebantur. Ipſi erant tranſcendendæ valles maximæ ac difficillimæ: ſaxa multis locis prærupta, iter impediebant: ut arma per manus neceſſario transderentur: militeſque inermes, ſublevatique alii ab aliis, magnam partem itineris conficerent. Sed hunc laborem recuſabat nemo; quod eum omnium laborum finem fore exiſtimabant, ſi hoſtem Ibero intercludere & frumento prohibere potuiſſent.

LXVIII. Céſar qui avoit auſſi fait reconnoître le pays, décampa dès que le jour parut & prit un grand détour ſans tenir de route certaine, parce que les ennemis étoient campés ſur les chemins qui menoient à l'Iberus & à Octogéſa : il fut obligé de traverſer dans ſa marche de grands vallons très-difficiles, ſouvent des rochers eſcarpés batroient ſon chemin, de ſorte que pour y monter, les ſoldats étoient obligés de ſe donner leurs armes de main en main, & de ſe ſoulever les uns les autres; mais pas un ne ſe refuſoit à ce travail, dans l'eſpérance qu'il ſeroit le dernier de tous ſes travaux, s'il pouvoit venir à bout de couper les vivres aux ennemis & les empêcher de paſſer l'Iberus (*).

(*) Voyez la même Planche.

LXIX. Ac primò Afraniani milites, viſendi cauſa, læti ex caſtris procurrebant; con-

LXIX. Les ſoldats d'Afranius voyant la route que nous prenions ſortent avec joie de leur camp &

tumeliosisque vocibus prosequebantur, necessarii victus inopia coactos fugere, atque ad Ilerdam reverti. Erat enim iter a proposito diversum; contrariamque in partem iri videbatur. Duces vero eorum suum consilium laudibus ferebant, quod se castris tenuissent: multumque eorum opinionem adjuvabat, quod sine jumentis impedimentisque ad iter profectos videbant; ubi non posse diutius inopiam sustinere confiderent. Sed ubi paulatim retorqueri agmen ad dextram conspexerunt, jamque primos superare regionem castrorum animadverterent; nemo erat adeo tardus, aut fugiens laboris, quin statim castris exeundum atque occurrendum putaret. Conclamatur ad arma; atque omnes copiæ, paucis præsidio relictis cohortibus, exeunt,

nous insultent, dans l'idée que le défaut de vivres nous obligeoit de fuir & de retourner à Ilerda : car nous prenions un chemin tout opposé à celui qu'il paroissoit que nous aurions dû suivre, & les Chefs ennemis commençoient à s'applaudir du parti qu'ils avoient pris de ne point décamper. Ce qui servoit encore à les entretenir dans le jugement qu'ils avoient fait de notre départ, c'est que nous n'étions suivis, ni de bêtes de charge, ni de bagages; d'où ils concluoient que nous ne pourrions pas soutenir la disette long-tems; mais lorsqu'ils virent que notre armée tournoit peu à peu sur la droite, & que la tête de nos troupes avoit déja gagné le devant de leur camp, pas un ne fut assez paresseux, ni assez ennemi de la peine pour ne pas conclure qu'il falloit au plutôt sortir du camp & marcher droit à notre rencontre. On crie donc aux armes, & toutes leurs troupes, excepté quelques cohortes qu'ils laissèrent à la garde du bagage, sortent & prenennt le droit chemin de l'Ibérus.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

rectoque ad Iberum itinere contendunt.

LXX. Erat in celeritate omne positum certamen, utri prius angustias montesque occuparent : sed exercitum Cæsaris, viarum difficultates tardabant; Afranii copias, equitatus Cæsaris insequens morabatur. Res tamen ab Afraniis huc erat necessario deducta ; ut, si priores montes, quos petebant, attigissent, ipsi periculum vitarent: impedimenta totius exercitus, cohortesque in castris

LXX. De part & d'autre le succès consistoit dans la diligence & à gagner le premier les défilés des montagnes. La difficulté des chemins retardoit César, & sa cavalerie arrêtoit la marche des troupes d'Afranius ; que s'ils arrivoient les premiers aux montagnes où ils tendoient, ils étoient hors de danger ; mais en ce cas, ils ne pouvoient sauver ni le bagage de toute l'armée, ni les cohortes qu'ils avoient laissées dans leur camp, l'armée de César les tenant alors enfermés, sans qu'il fût possible de les secourir (*a*). César arriva le premier, & ayant trouvé une plaine en

(*a*) Si Afranius & Pétréius avoient eu la précaution de se débarrasser de leurs bagages, & s'ils les avoient envoyés devant escortés des troupes qu'ils auroient dû détacher pour aller s'emparer des défilés des montagnes, ils ne se feroient pas trouvés dans la nécessité de les abandonner, ainsi que les cohortes qu'ils laissèrent pour les garder, & qui furent sacrifiées au salut général de l'armée. Extrémité fâcheuse, quelquefois nécessaire ; mais à laquelle on ne se voit forcé que faute d'avoir pris de bonnes positions, de ne s'être pas mis cinq ou six heures plutôt en marche, & d'avoir été indécis sur le parti qu'on devoit prendre. Ce qu'il y eut de plus fâcheux dans cette circonstance-ci, c'est que les cohortes restées avec les bagages, pour ainsi dire, abandonnées à la merci de l'ennemi, ne sauvèrent point l'armée. Afranius

relictas, servare non possent; quibus interclusis exercitu Cæsaris, auxilium ferri nulla ratione poterat. Confecit prior iter Cæsar; atque ex magnis rupibus nactus planitiem, in hac contra hostem aciem instruit. Afranius, quum ab equitatu novissimum agmen premeretur, & ante se hostem videret; collem quemdam nactus, ibi constitit. Ex eo loco quatuor cetratorum cohortes in montem, qui erat in conspectu omnium excelsissimus, mittit: hunc magno cursu concitatos jubet occupare; eo consilio, uti ipse eodem omnibus copiis contenderet, &,

sortant de ces rochers, il s'y rangea en bataille, faisant face à l'ennemi (*). Afranius, dont l'arrière-garde étoit pressée par notre cavalerie & qui nous voyoit devant lui, trouva une colline où il s'arrêta; delà il détacha quatre cohortes d'infanterie espagnole, pour gagner une haute montagne qui étoit à la vue des deux armées, & leur ordonna de courir de toute leur force & de s'y loger, parce que son dessein étoit de s'y rendre ensuite avec toutes ses troupes, & changeant de route, de gagner Octogésa par les hauteurs; mais comme ces cohortes prenoient un chemin de biais pour arriver à cette montagne, la cavalerie de César les apperçut, tomba sur elles, sans qu'elles pussent seulement résister un instant, les enveloppa & les

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

(*) Voyez la même Planche.

espéroit, sans doute, que César en marchant vers les défilés, auroit un si grand détour à faire, qu'il auroit le tems de faire joindre ses bagages & les cohortes: il se trompa, César ne marcha qu'avec son infanterie pour s'emparer des défilés, & fit suivre l'arrière-garde des ennemis par sa cavalerie; de sorte qu'elle étoit entre son arrière-garde & les cohortes qui gardoient les bagages, & qui se trouvèrent absolument coupées.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

mutato itinere, jugis Octogesam perveniret. Hunc cum obliquo itinere cetrati peterent ; conspicatus equitatus Cæsaris, in cohortes impetum facit : nec minimam partem temporis equitum vim cetrati sustinere potuerunt ; omnesque ab his circumventi, in conspectu utriusque exercitus interficiuntur.

tailla en pièces à la vue des deux armées (*a*).

(*a*) Suivant le texte, la cavalerie de César étoit absolument séparée de son infanterie, puisque celle-ci marchoit par un détour pour devancer l'armée d'Afranius & s'emparer des défilés avant elle, & que la cavalerie suivoit & attaquoit l'arrière-garde ennemie. Il est dit *qu'Afranius détacha quatre cohortes d'infanterie espagnole pour gagner une haute montagne qui étoit à la vue des deux armées, & leur ordonna de courir de toutes leurs forces & de s'y loger, parce que son dessein étoit de s'y rendre avec toutes ses troupes.* Guischard dit, *l'exécution de ce plan n'auroit peut-être pas rencontré de difficulté, s'il n'avoit pas été nécessaire de faire passer à ces cohortes la plaine en présence de la redoutable cavalerie de César* (*). Comment est-il possible que cette cavalerie ait pu appercevoir ces quatre cohortes détachées de l'avant-garde pour aller occuper la haute montagne, & les joindre assez à tems pour les entourer & les tailler en pièces, puisqu'elle suivoit & harcelloit l'arrière-garde de l'armée d'Afranius. On peut même voir dans le plan qu'il en donne qu'il étoit impossible que la cavalerie de César pût les joindre ; mais supposons qu'elle l'ait pu, Afranius avoit sa cavalerie sous sa main, puisqu'il l'avoit enfermée au milieu de son infanterie, & quelque peu de confiance qu'il eût en elle ; c'étoit le moment de s'en servir, même de la

(*) Mémoire Crit. & Hist. sur plusieurs points d'Antiquités, tome II, page 127.

LXXI. Erat occasio bene gerendæ rei. Neque vero id Cæsarem fugiebat, tanto sub oculis accepto detrimento, perterritum exercitum sustinere non posse; præsertim circumdatum undique equitatu; quum in loco æquo atque aperto confligeretur. Idque ex omnibus partibus ab eo flagitabatur. Concurrebant legati, centuriones, tribunique militum; ne dubitaret prœlium committere: omnium esse militum; paratissimos animos: Afranianos

LXXI. L'occasion étoit favorable, & César lui-même ne doutoit pas qu'après avoir reçu sous ses yeux un si grand échec, l'armée ennemie effrayée ne fut hors d'état de résister, sur-tout étant enveloppée de tous côtés par sa cavalerie & forcée de combattre dans un pays plat & découvert. De toute part on le sollicitoit d'attaquer; les Centurions, les Tribuns militaires & ses Lieutenans, lui représentoient qu'il ne devoit pas balancer à livrer bataille, que tous ses soldats étoient dans les meilleures dispositions; qu'au contraire, ceux d'Afranius avoient donné plusieurs marques de crainte, n'ayant osé secourir

sacrifier pour faciliter à ces quatre cohortes leur marche sur cette hauteur & sauver l'armée. Il devoit faire passer sa cavalerie, ou la plus grande partie, dans la petite plaine qu'il falloit que ces cohortes traversassent, couvrir ces quatre cohortes de cette cavalerie, & pendant que celle de César l'auroit attaquée, elles auroient traversé la plaine & se seroient emparé de cette hauteur; l'armée les auroit suivi, & quelqu'échec qu'eût pu recevoir la cavalerie d'Afranius, quoique César l'eût dévancé dans les défilés, Afranius en changeant de route, comme il est dit que c'étoit son projet, auroit gagné Octogésa & son pont par les hauteurs, où il n'auroit pas eu à craindre la cavalerie ennemie, & César, trompé dans ses espérances, n'auroit plus été à portée de le joindre.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

contra, multis rebus sui timoris signa misisse; quod suis non subvenissent; quod de colle non decederent; quod vix equitum incursus sustinerent; collatisque in unum locum signis conferti, neque ordines neque signa servarent. Quod si iniquitatem loci timeret; datum iri tamen aliquo loco pugnandi facultatem; quod certe inde decedendum esset Afranio, nec sine aqua permanere posset.

leurs gens ni soutenir la vue de notre cavalerie, & se bornant à se tenir serrés autour de leurs drapeaux, qu'ils avoient disposés dans un seul endroit, sans se mettre en peine de les défendre ni de garder leurs rangs; que s'il ne jugeoit pas à propos de les attaquer sur leur hauteur, l'occasion s'en présenteroit assez dans leur marche, parce qu'ils seroient nécessairement obligés d'en sortir faute d'eau.

LXXII. Cæsar in eam spem venerat, se, sine pugna & sine vulnere suorum, rem conficere posse; quod re frumentaria adversarios interclusisset. Cur, etiam secundo prœlio, aliquos ex suis amitteret? cur vulnerari pateretur optime meritos de se milites? cur denique fortunam periclitaretur? præsertim quum non minus esset imperatoris,

LXXII. César se flattoit que, sans combat & sans exposer ses troupes, il viendroit à bout des ennemis auxquels il avoit coupé les vivres. Pourquoi achèteroit-il la victoire au prix du sang de quelqu'un de ses soldats? & pourquoi exposeroit-il à recevoir des blessures de braves gens qui l'avoient servi & qui le servoient encore avec tant de zèle & d'affection? pourquoi enfin tenter la fortune, sur-tout le devoir d'un Général ne consistant pas moins dans la prudence que dans la valeur? d'ailleurs

consilio superare, quam gladio: movebatur etiam misericordia civium, quos interficiendos videbat: quibus salvis atque incolumibus rem obtinere malebat. Hoc consilium Cæsaris, a plerisque non probabatur; milites vero palam inter se loquebantur; quoniam talis occasio victoriæ dimitteretur; etiam quum vellet Cæsar, sese non esse pugnaturos. Ille in sua sententia perseverat; & paulum ex eo loco digreditur, ut timorem adversariis minuat. Petreius atque Afranius, oblata facultate, in castra sese

d'ailleurs il étoit touché du malheur de ses concitoyens, dont il voyoit la perte inévitable, & il aimoit mieux une victoire qui ne coûtât la vie à personne. Ce ménagement déplaisoit à la plupart de ses soldats; ils disoient tout haut que, puisqu'il perdoit une si belle occasion de vaincre, ils ne combattroient pas lorsqu'il le voudroit. Ces menaces le firent si peu changer de résolution, qu'il recula un peu pour rassurer les ennemis. Afranius & Pétréius profitèrent de ce moment & rentrèrent dans leur camp. César se rendit maître de toutes les hauteurs, ferma tous les chemins qui conduisoient à l'Iberus, & vint camper le plus près qu'il put des ennemis (*a*).

(*a*) Puisque César, après avoir coupé les vivres à l'ennemi, comptoit le réduire sans combat & sans exposer ses propres troupes, il y auroit eu de l'imprudence à lui de l'attaquer, & de le forcer par un combat à se rendre & à mettre bas les armes. Souvent le désespoir fait ce que la force & la valeur n'ont pu opérer; d'ailleurs il est bien plus glorieux de forcer l'ennemi à rendre les armes sans répandre de sang, que de remporter la victoire la plus complette, mais achetée par la mort de plusieurs milliers d'hommes, tant des siens que de ceux de l'ennemi. César avoit d'ailleurs de fortes raisons pour épargner le sang de l'armée d'Afranius & celui de ses propres troupes;

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

referunt. Cæſar, præſidiis in montibus diſpoſitis, omni ab Iberum intercluſo itinere, quam proxime poteſt hoſtium caſtris caſtra communit.

LXXIII. Poſtero die duces adverſariorum perturbati,

LXXIII. Le lendemain leurs Généraux troublés d'avoir perdu

ſous le voile ſacré du bien de la République, il faiſoit la guerre à cette même République, au Sénat, à ſes propres compatriotes; mais comme il vouloit toujours jouer le rôle d'un citoyen zélé pour le bien de la patrie, il étoit de ſa politique de ne pas acheter par la mort de tant de Romains, amis & ennemis, la prépondérance qu'il vouloit avoir ſur Pompée. Cette politique, auſſi profonde que prudente, étoit d'ailleurs d'un Général conſommé dans l'art de la guerre; mais on ne doit lui ſavoir aucun gré de n'avoir pas détruit, ainſi qu'il le pouvoit, l'armée d'Afranius. Comme il vouloit paroître aux yeux des Romains plus juſte & plus pacifique que ſon compétiteur, il étoit intéreſſé à leur conſervation. S'il avoit eu à combattre des Gaulois, ou toute autre nation, & qu'il ſe fût trouvé dans la même poſition, quant aux affaires de la guerre, il n'auroit certainement pas agi avec tant de circonſpection & d'humanité; la deſtruction totale de l'ennemi auroit mis fin à la guerre; mais il avoit à faſciner les yeux de la République, à ſe concilier ſon ſuffrage, il avoit encore à ménager ſes propres ſoldats, & il ne voulut pas, malgré leurs repréſentations & leurs prières, les expoſer à un combat qui, malgré tous les avantages qu'il avoit, étoit cependant douteux; qui, s'il avoit détruit l'armée de Pompée, auroit non-ſeulement ouvert les yeux aux Romains, mais encore à ſes propres partiſans ſur ſes véritables deſſeins, & auroit pu lui faire perdre un grand nombre d'officiers & de ſoldats de qui il attendoit les plus grands ſervices, ainſi il aima mieux ne pas écouter leurs cris, leurs clameurs & même leurs menaces; il fit plus, il s'éloigna pour laiſſer à l'ennemi la liberté de rentrer dans ſon camp.

quod omnem rei frumentariæ fluminisque Iberi spem amiserant, de reliquis rebus consultabant. Erat unum iter, Ilerdam si reverti vellent; alterum, si Tarraconem peterent. Hæc consiliantibus eis, nunciatur aquatores ab equitatu premi nostro : qua re cognita ; crebras stationes disponunt equitum & cohortium alariarum, legionariasque

tout espoir de parvenir au fleuve & de tirer des vivres du pays, tinrent conseil pour délibérer sur ce qui leur restoit à faire : il s'agissoit de savoir s'ils retourneroient à Ilerda ou s'ils marcheroient vers Tarragone (a). Ils délibéroient sur ces objets, lorsqu'on vint leur dire que ceux qu'ils avoient envoyés faire de l'eau, étoient chargés par notre cavalerie. Sur cet avis, ils posent plusieurs corps-de-garde de cavalerie & d'infanterie, les entremêlant de cohortes légionnaires & font

(a) Dans la position critique où se trouvoient les Lieutenans de Pompée, ils devoient renoncer à passer l'Ebre, & à porter la guerre au-delà de ce fleuve. Ils n'avoient donc que deux partis à prendre ; l'un de marcher sur Tarragone en prenant sur la gauche, l'autre de retourner à Lérida, où ils avoient encore quelques magasins de bled. Le premier parti étoit le moins praticable, l'armée auroit eu au moins trente lieues à faire : or, sans subsistances, dans une saison où la terre ne fournissoit encore rien, entreprendre cette marche dans un pays inconnu, & au travers de nations qui, la plupart, étoient dans les intérêts de César, étoit une chose impossible ; retourner en arrière pour aller gagner le pont de Lérida, étoit sans doute la route la plus courte, la plus facile à faire, parce qu'elle étoit connue ; mais elle devenoit très-difficile à exécuter, vu le découragement général de l'armée, le manque de subsistances, & César qui ne la perdroit certainement pas de vue ; ainsi Afranius forcé de renoncer à passer l'Ebre, n'ayant que deux partis à prendre, tous deux très-difficiles & très-dangereux, se vit, par sa conduite & celle de son collègue, dans la position la plus triste & la plus critique.

Avant J. C. 49. de Rome 605.

(*) Voyez la Planch. XXVII.

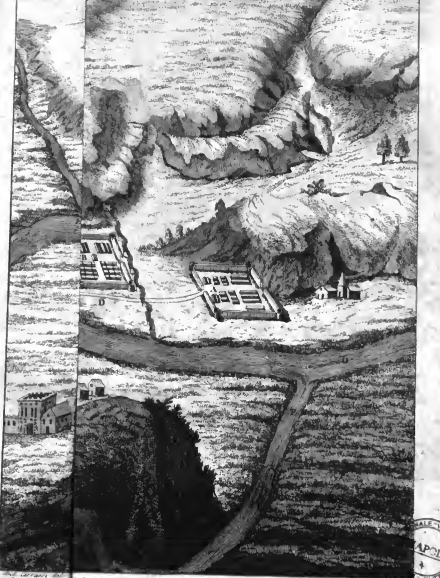
que interjiciunt cohortes: vallumque ex castris ad aquam ducere incipiunt; ut intra munitionem & sine timore, & sine stationibus, aquari possent. Id opus inter se Petreius atque Afranius partiuntur: ipsique, perficiendi operis causa, longius progrediuntur.

commencer un retranchement depuis leur camp jusqu'à l'eau, afin de pouvoir y aller à couvert en tout tems sans escorte (*). Afranius & Pétréius partagent entr'eux cet ouvrage, & chacun part de son côté pour y faire travailler.

LXIV. Quorum discessu liberam nacti milites colloquiorum facultatem, vulgo procedunt; & quem quisque in castris notum aut municipem habebat, conquirit atque evocat. Primum agunt gratias omnes omnibus; quod sibi perterritis pridie pepercissent: eorum se beneficio vivere. Deinde Imperatoris fidem quærunt; recte ne se illi sint commissuri. Et, quod non ab initio fecerint; armaque cum hominibus necessariis & consanguineis contu-

LXXIV. L'un & l'autre étant partis, leurs soldats trouvèrent une occasion favorable pour parler aux nôtres, sortirent en foule du camp, appellant ceux qui étoient de leur connoissance ou de leur pays; ils les remercient d'abord de les avoir épargnés la veille dans la circonstance où ils étoient, avouant qu'ils leur devoient la vie; ensuite ils leur demandent s'ils peuvent compter sur la clémence de César, regrettant de n'y avoir pas eu recours plutôt & de n'avoir pas porté les armes avec leurs parens & leurs amis. De discours en discours, ils demandent de César assurance pour la vie d'Afranius & de Pétréius, afin qu'on ne

Pl. 27.



A. *Camp de l'Armée d'Afranius.*

B. *Camp d'*

C. *Marche de César.*

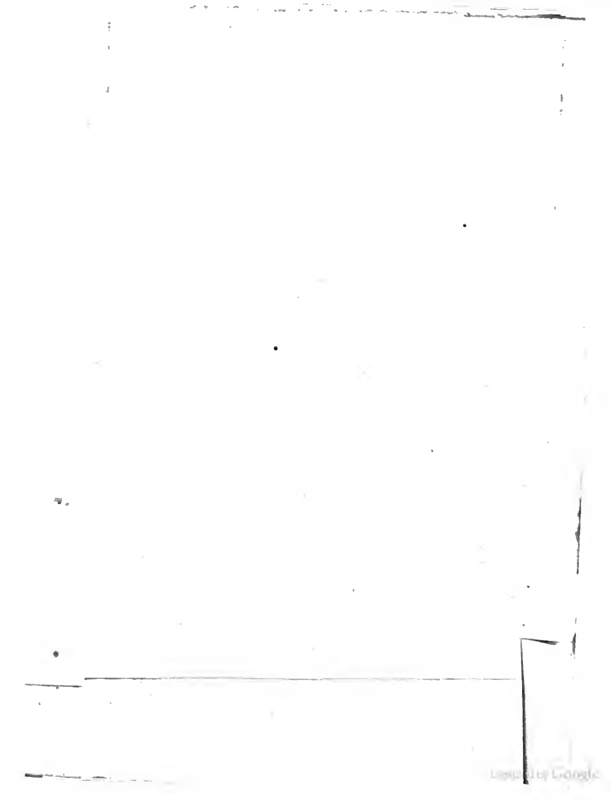
D. *Marche César.*

E. *César fait ar pour enfermer Afranius.*

F. *Position*

G. *Position*

H. *Marche*



lerint ; conqueruntur. His provocati sermonibus, fidem ab Imperatore de Petreii & Afranii vita petunt ; ne quod in se scelus concepisse, neu suos, prodidisse videantur : quibus confirmatis rebus, se statim signa translaturos confirmant ; legatosque de pace, primorum ordinum centuriones ad Cæsarem mittunt. Interim alii suos in castra, invitandi causa, adducunt ; alii ab suis abducuntur : adeo, ut una castra jam facta ex binis viderentur ; compluresque tribuni militum & centuriones ad Cæsarem veniunt, seque ei commendant. Hoc idem fit a principibus Hispaniæ ; quos illi evocaverant, & secum in castris habebant obsidum loco. Ii suos notos hospitesque quærebant, per quem quisque eorum aditum commendationis haberet ad

puisse pas les accuser d'avoir voulu se charger d'un crime aussi noir que celui de les trahir, & sur la parole qu'on leur en donne, ils s'engagent à passer aussi-tôt dans le parti de César, & lui députent leurs principaux Centurions pour convenir de tout avec lui. En attendant, ils passent dans le camp les uns des autres, de sorte que les deux camps ne paroissoient plus en former qu'un seul ; plusieurs même des Tribuns militaires & des Centurions se rendirent auprès de César pour lui demander sa protection : on en voit faire autant aux principaux de l'Espagne qu'ils avoient fait venir dans leur camp, & qui y étoient comme en ôtages ; ils cherchoient des connoissances ou des protecteurs auprès de César pour être présentés à lui. Le fils même d'Afranius, qui étoit alors fort jeune, avoit engagé Sulpicius, Lieutenant de César, à demander sa grace & celle de son père. La joie régnoit dans les deux camps ; les uns se félicitoient d'avoir évité un si grand danger, les autres d'avoir fini une affaire aussi importante, sans avoir répandu du sang, & César

Avant J. C. 49.
An de Rome 405.

Cæsarem. Afranii etiam filius adolescens, de sua & parentis sui salute cum Cæsare per Sulpicium legatum agebat. Erant plena lætitia & gratulatione omnia; eorum, qui tanta pericula vitasse; & eorum, qui sine vulnere tantas res confecisse videbantur: magnumque fructum suæ pristinæ lenitatis, omnium judicio, Cæsar ferebat; consiliumque ejus a cunctis probabatur.

recueilloit, au jugement de tout le monde, un merveilleux fruit de sa clémence & de son ancienne douceur : enfin sa conduite avoit l'approbation générale (*a*).

(*a*) La conduite de César devoit être certainement approuvée de l'armée d'Afranius, puisqu'elle lui conservoit la vie que Jules étoit, pour ainsi dire, le maître de lui ôter, & qui paroissoit devoir finir la guerre sans effusion de sang. Cette clémence apparente auroit été digne des plus grands éloges, si elle n'avoit pas caché des vues d'ambition funestes à la République; ce qui doit cependant surprendre, c'est que dans les deux armées, il ne se trouva pas un seul homme assez éclairé, ni assez dépouillé de tout esprit de parti pour apprécier à sa juste valeur l'humanité simulée du conquérant des Gaules. César avoit eu l'art de fasciner les yeux, non-seulement de ses partisans, mais encore de ceux qui lui étoient les plus opposés. En habile Chef de de parti, il savoit se plier aux circonstances; tantôt il affectoit de se montrer humain, clément; tantôt plus fier, il intimidoit ceux qui balançoient à se déclarer pour lui, & savoit masquer ses projets par des actions qui paroissoient, aux yeux du vulgaire, tendre vers le bien général, tandis qu'en elles-mêmes, elles lui étoient diamétralement opposées, & conduisoient insensiblement Jules à l'exécution de ses desseins.

LXXV. Quibus rebus nunciatis Afranio, ab instituto opere discedit, seque in castra recipit; sic paratus, (ut videbatur), ut, quicumque accidisset casus, hunc quieto & æquo animo ferret. Petreius vero non deserit sese: armat familiam: cum hac, & prætoria cohorte cetratorum, barbarisque equitibus paucis, beneficiariis suis, quos suæ custodiæ causa habere consueverat, improviso ad vallum advolat: colloquia militum interrumpit: nostros repellit ab castris: quos deprehendit, interficit: reliqui coëunt inter se; &, repentino periculo exterriti, sinistras sagis involvunt, gladiosque distringunt; atque ita se a cetratis, equitibusque defendunt, castrorum propinquitate confisi: seque in castra recipiunt; & ab iis cohor-

LXXV. Ces choses rapportées à Afranius, il quitte les travaux & revient au camp disposé, comme il paroissoit, à supporter avec patience & tranquillité tout ce qui pourroit arriver. Quant à Pétréius, il prit son parti en homme décidé; il arma ses domestiques, y joignit une cohorte prétorienne espagnole, avec quelque cavalerie barbare qu'il avoit à sa solde & qui lui servoit ordinairement de garde; il vole aussi-tôt aux retranchemens, interrompt les entretiens avec les soldats, chasse les nôtres de son camp, & passe au fil de l'épée ceux qui se laissent prendre: les autres se rassemblent, & dans un péril aussi pressant, enveloppent leurs bras gauche de leurs manteaux, & mettent l'épée à la main. En cet état, comptant sur le voisinage de notre camp, ils se défendent contre la cavalerie & l'infanterie, & regagnent leurs retranchemens à la faveur de nos corps-de-garde qui étoient aux portes.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

tibus, quæ erant in ftatione ad portas, defenduntur.

LXXVI. Quibus rebus confectis, flens Petreius manipulos circuit, militefque appellat; neu fe, neu Pompeium abfentem Imperato-

LXXVI. Ces chofes ainfi paffées, Pétréius en pleurant (*a*) court de manipules en manipules, appelle les foldats & les conjure de ne livrer ni lui ni Pompée, leur Général abfent, aux fupplices que leurs ennemis

(*a*) Pétréius venoit de faire une action courageufe & de vigueur en armant fes domeftiques, en y joignant une cohorte prétorienne efpagnole avec de la cavalerie, pour voler aux retranchemens & interrompre les entretiens des foldats de Céfar avec ceux de Pompée; il fit même une action barbare en faifant paffer au fil de l'épée ceux des foldats de Céfar qui ne fe retirèrent pas affez promptement; mais on eft juftement étonné que ce Lieutenant de Pompée en rentrant dans fon camp, de le voir, *en pleurant*, courir de manipules en manipules, *flens Petreius manipulos circuit*, pour les conjurer de ne pas livrer lui ni Pompée, leur Général abfent, aux fupplices que leurs ennemis lui préparoient. C'étoit donc uniquement la crainte des fupplices qui lui arrachoit des larmes, & non un fentiment généreux qui lui rappelloit la fidélité qu'il devoit à Pompée. Si ce fentiment eût exifté en lui, ce n'étoit pas par des larmes qu'il devoit le faire connoître; mais en tâchant par fes difcours de le rappeller dans le cœur de fes foldats. Il eft permis de verfer des larmes; mais leur fource ne doit être que dans le dépit & la douleur; non cette douleur phyfique du corps, mais celle de l'ame qui eft affectée: les fiennes ne provenoient que de pufillanimité. D'ailleurs fes larmes ne pouvoient que décourager fes foldats, & dans une circonftance femblable, il eft d'un bon Général d'infpirer à fes foldats une fécurité dont lui-même ne jouiroit pas, & il arrive fouvent qu'en montrant de la confiance dans les affaires les plus défefpérées que l'on n'a pu prévoir, & d'où il femble que l'on ne pourra jamais fortir, on vient à bout de furmonter les plus grands obftacles.

ennemis

rem suum, adversariis ad supplicium transdant; obsecrat. Fit celeriter concursus in prætorium. Postulat ut jurent omnes, se exercitum ducesque non deserturos, neque prodituros; neque sibi separatim a reliquis consilium capturos. Princeps in hæc verba jurat ipse : idem jusjurandum adigit Afranium ; subsequuntur tribuni militum, centurionesque : centuriatim producti milites, idem jurant; edicunt, penes quem quisque sit miles Cæsaris, ut producatur; productos, palam in prætorio interficiunt : sed plerosque hi qui receperant, celant; noctuque per vallum emittunt. Sic terror oblatus a ducibus, crudelitas in supplicio, nova religio jurisjurandi, spem præsentis deditionis sustulit; mentesque

ennemis lui préparent. Aussi-tôt il les fait assembler dans le Prétoire & leur fait jurer de n'abandonner ni leurs Chefs ni leurs camarades, de ne point les trahir & de ne faire aucun traité particulier; il en fait serment le premier, & engage Afranius à en faire de même. Les Tribuns, les Centurions & les centuries suivent leur exemple. Ils ordonnent à quiconque aura un soldat de César de le livrer, & ils tuent dans le Prétoire même tout ce qui s'en trouve; mais plusieurs les cachèrent & les firent sauver la nuit par-dessus les remparts. C'est ainsi que la terreur que les Généraux ennemis inspirèrent à leur armée, la cruauté dont ils usèrent envers nos gens & la religion du serment qu'ils exigèrent de nouveau de toutes les troupes, firent évanouir toutes les espérances d'accommodement, changèrent les dispositions, & obligèrent d'en venir aux mains.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

militum convertit; & rem ad priftinam belli rationem redegit.

LXXVII. Cæfar, qui milites adverfariorum in caftra per tempus colloquii venerant, fumma diligentia conquiri & remitti jubet: fed ex numero tribunorum militum, centurionumque, nonnulli fua voluntate apud eum remanferunt; quos ille poftea magno in honore habuit. Centuriones, in ampliores ordines; equites Romanos, in Tribunitium reftituit honorem.

LXXVII. Céfar fit faire une exacte perquifition des foldats d'Afranius qui étoient venus dans fon camp lors de leurs conférences avec les fiens, & les lui renvoya; il y eut feulement quelques Tribuns militaires & quelques Centurions qui d'eux-mêmes reftèrent auprès de lui, & dans la fuite il les diftingua fort: il éleva les Centurions à des grades fupérieurs, & fit les Chevaliers romains Tribuns des foldats.

LXXVIII. Premebantur Afraniani pabulatione; aquabantur ægre: frumenti copiam, legionarii nonnullam habebant; quod dierum duorum & viginti ab Ilerda frumentum juffi erant efferre: cetrati auxiliarefque, nullam;

LXXVIII. Les foldats d'Afranius manquoient toujours de fourrage & n'avoient de l'eau qu'avec peine: car pour du bled, les légionaires n'en manquoient pas abfolument, ayant eu ordre en partant d'Ilerda de s'en pourvoir pour vingt-deux jours; mais les troupes efpagnoles & les troupes

quorum erant & facultates ad parandum exiguæ, & corpora insueta ad onera portanda : itaque magnus eorum quotidie numerus ad Cæsarem perfugiebat. In his erat angustis res : sed ex propositis

auxiliaires n'en avoient point du tout (*a*). Elles manquoient d'argent pour en acheter, & leurs corps n'étoient point habitués à porter des fardeaux ; aussi en venoit-il tous les jours en grand nombre se rendre à César. Dans cette extrémité, des deux partis proposés, celui de

(*a*) Il est vraisemblable qu'Afranius fit porter le bled dont les soldats légionnaires eurent ordre de se pourvoir ; car on ne peut pas croire que chaque soldat pût en porter pour vingt-deux jours. Quelque habitués qu'étoient les soldats romains à porter des fardeaux, il n'étoit pas possible qu'ils pussent, outre leur bagage, leur bouclier, leurs armes offensives & défensives, se charger encore pour vingt-deux jours de bled. J'ignore quel étoit le poids de la ration que les Romains donnoient à leurs soldats. Il est dit que leur nourriture étoit du lard, du fromage & du biscuit, leur boisson de l'eau mêlée avec un peu de vinaigre (*) ; mais il n'est pas fait mention du poids de la ration. Je pense que la ration de biscuit ne pouvoit pas être moindre que celle de pain que l'on donne en France au soldat pendant la guerre : or, cette ration est d'une livre trois quarts. Il faut admettre cette ration, puisqu'alors Afranius étoit en guerre. Pour vingt-deux jours, cela doit faire, à une livre trois quarts par jour, trente-huit livres & demi de biscuit ; mais comme ils ne portoient point le biscuit en nature, ni en farine, mais en bled, ce poids ne devoit plus être le même. Pour faire une livre trois quarts de biscuit, il faut deux livres & une demi-once de farine ; ainsi pour vingt-deux jours, il faut quarante-quatre livres & demie & trois onces de farine ; que l'on ajoute les bagages, les armes offensives & défensives qui, suivant le rapport de tous les Historiens, pesoient ensemble soixante livres, on verra que les deux poids réunis pesoient aux environs de quatre-vingt-quinze à cent livres, poids impossible à porter à un soldat pendant une marche ed cinq, six ou huit lieues ; car il est dit que les Romains faisoient

(*) Mœurs des Romains, liv. III. chap. VI.

Avant J. C. 47
An de Rome 605.

consiliis duobus, explicitius videbatur Ilerdam reverti; quod ibi paululum frumenti reliquerant. Ibi se reliquum consilium explicaturos confidebant. Tarraco aberat longius; quo spatio plures rem posse casus recipere intelligebant. Hoc probato consilio, ex castris proficis-

retourner à Ilerda parut le plus sûr aux ennemis, parce qu'ils y avoient laissé un peu de bled, & qu'ils comptoient pouvoir y prendre leur dernière résolution. Tarragone étoit plus éloigné, & ils jugeoient que ce long trajet les exposeroit à plus d'accidens. Cet avis fut goûté & ils décampèrent. César envoya d'abord sa cavalerie pour inquiéter leur arrière-garde & en retarder la

vingt-quatre milles en cinq heures, ce qui, à trois milles par lieues, faisoit huit lieues. Le soldat français, en tems de guerre, porte dans les marches environ vingt-neuf à trente livres pesant, compris ses armes, son fourniment, son bagage, le bidon, la marmite & les bâtons de tente, encore ces ustensiles de la chambrée sont-ils répartis dans les soldats de cette même chambrée. Dans les marches forcées & indispensables, on leur fait quelquefois porter pour cinq jours de pain; mais ce poids ne fait pas une augmentation très-considérable, puisqu'il ne va qu'à huit livres trois quarts, poids qui diminue tous les jours; ainsi en portant du pain pour cinq jours, le soldat ne porte pas quarante livres, & encore se plaint-il souvent qu'il est trop chargé. Cela provient du peu d'habitude qu'il a de porter des fardeaux: or, c'est pendant la paix qu'on devroit l'y accoutumer; il trouveroit, lorsqu'il faudroit camper, le poids de ses armes & de ses bagages plus léger. Dans l'ordre d'Afranius aux soldats légionnaires de se pourvoir pour vingt-deux jours de bled, il n'est point fait mention des Espagnols & des auxiliaires: il semble que cet ordre auroit dû être général pour toute l'armée; cependant, dans cette circonstance où l'armée devoit faire une route pénible & difficile, il semble que les Généraux auroient dû pourvoir à la subsistance de toute l'armée, & qu'ils ne devoient pas mettre leurs troupes en marche sans en être assurés.

cuntur. Cæſar, equitatu præmiſſo, qui noviſſimum agmen carperet atque impediret; ipſe cum legionibus ſubſequitur. Nullum intercedebat tempus, quin extremi cum equitibus prœliarentur.

marche, après quoi il ſuivit avec les Légions. Sa cavalerie ne donnoit pas un moment de relâche à l'arrière-garde.

LXXIX. Genus erat hoc pugnæ. Expeditæ cohortes noviſſimum agmen claudebant; complures in locis campeſtribus ſubſiſtebant. Si mons erat adſcendendus, facile ipſa loci natura periculum repellebat; quod ex locis ſuperioribus, qui anteceſſerant, ſuos adſcendentes protegebant: cum vallis aut locus declivis ſuberat; neque ii qui anteceſſerant, morantibus opem ferre poterant; equites vero ex loco ſuperiore in averſos tela conjiciebant; tum magno erat in periculo res. Requirebatur, ut quum

LXIX. Voici ce qui ſe paſſoit dans ce combat. Quelques cohortes fermoient l'arrière-garde & faiſoient ſouvent face dans la plaine: s'il falloit monter une montagne, la nature ſeule du terrein les défendoit aſſez contre l'ennemi, parce que les premiers ſecouroient de deſſus la hauteur ceux qui ſuivoient; lorſqu'il ſe trouvoit un vallon ou une colline à deſcendre, & que les premiers ne pouvoient plus ſecourir les derniers, notre cavalerie des hauteurs les accabloit de traits & les mettoit alors en danger; quand donc ils approchoient de ces endroits, il falloit qu'ils fiſſent faire halte à leurs Légions qui repouſſoient vigoureuſement notre cavalerie, après quoi ils couroient

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

ejusmodi esset locis appropinquatum, legionum signa consistere juberent, magnoque impetu equitatum repellerent; eo summoto, repente incitato cursu sese in valles universi demitterent, atque ita transgressi rursus in locis superioribus consisterent: nam tantum ab equitum suorum auxiliis aberant, (quorum numerum habebant magnum,) ut eos superioribus perterritos prœliis, in medium reciperent agmen, ultroque eos tuerentur; quorum nulli ex itinere excedere licebat, quin ab equitatu Cæsaris exciperetur.

(*) Voyez la même Planche.

de toutes leurs forces dans la vallée jusqu'à ce qu'ils eussent gagné une autre colline. Pour ce qui est de leur cavalerie, quoique très-nombreuse, loin de leur être d'aucun secours, elle étoit si effrayée des combats précédens, qu'ils se trouvoient obligés de la renfermer dans le centre, & de la défendre elle-même, parce qu'aucun cavalier ne se détachoit du gros qu'il ne fut d'abord enlevé par la cavalerie de César (*) (*a*).

(*a*) Les troupes en général ne valent que ce qu'on les fait valoir. Chaque individu peut être très-brave, fort, nerveux & habitué à la fatigue; mais toutes ces qualités militaires n'auront d'effet démonstratif que relativement au degré de confiance qu'il aura dans ses Chefs, & le zèle qu'ils sauront lui inspirer. Il n'est pas étonnant que la cavalerie d'Afranius fut découragée par les combats précédens; battue par-tout par celle de César, elle ne devoit avoir aucune confiance dans ceux qui la commandoient; celle de César, au contraire, conduite avec intelligence & audace, avoit autant de succès

LXXX. Tali dum pugnatur modo; lente ac paulatim proceditur; crebroque, ut sint auxilio suis, subsistunt. Ut tum accidit: millia enim progressi quatuor, vehementiusque peragitati ab equitatu; montem excelsum capiunt, ibique una a fronte contra hostem castra muniunt, neque jumentis onera deponunt. Ubi Cæsaris castra posita, tabernaculaque constituta,

LXXX. Pendant que l'on étoit ainsi toujours aux prises, on avançoit peu & fort lentement. Ces fréquentes haltes pour se secourir au besoin, ne permettoient pas de faire grande diligence; aussi à peine les ennemis avoient-ils fait environ une lieue, que, toujours poursuivis par notre cavalerie, ils furent obligés de gagner nne haute montagne & d'y ranger toutes leurs troupes de front, sans faire décharger le bagage : ensuite, lorsqu'ils virent notre armée campée, nos tentes dressées & notre cavalerie partie

qu'elle comptoit de combats. César avec une prudence active, une connoissance profonde de la guerre, ne faisoit pas un mouvement qu'il n'eut réfléchi & combiné, qu'il n'en eut pesé les avantages & les inconvéniens. Afranius & Pétréius, timides, indécis, se méfiant d'eux-mêmes, craignant toujours de faire une fausse démarche, n'agissoient que d'après les mouvemens de César, & se tenoient toujours sur la défensive, quoiqu'ils eussent pu, s'ils avoient eu plus de nerf & de connoissance de la guerre, agir offensivement : eux & leur armée étoient, pour ainsi dire, aux ordres de César. Leur conduite, dans cette campagne, confirme l'ascendant qu'a le génie sur ces esprits ordinaires que le hasard ou la fortune élève à des places autant au-dessus de leur capacité qu'ils sont au-dessous d'elles. On a vu dans tous les tems des hommes que la faveur ou l'intrigue avoient portés à des grades éminens, être plus embarrassés pour les remplir, qu'ils n'avoient eu d'ambition pour y monter. Que d'Afranius & de Pétréius il y a encore aujourd'hui! ces deux maisons sont de toute ancienneté, & malheureusement elles ne s'éteindront pas sitôt.

& dimiſſos equites pabulandi cauſa, animadvertere; ſeſe ſubito proripiunt, circiter hora ſexta ejuſdem diei: & ſpem nacti moræ, diſceſſu noſtrorum equitum; iter facere incipiunt. Qua re animadverſa, Cæſar eductis legionibus ſubſequitur; præſidio impedimentis paucas cohortes relinquit; hora decima ſubſequi pabulatores, equiteſque revocari jubet. Celeriter equitatus ad quotidianum itineris officium revertitur. Pugnatur acriter ad noviſſimum agmen; adeo ut pene terga convertant: compluresque milites, etiam nonnulli centuriones interficiuntur. Inſtabat agmen Cæſaris, atque univerſum imminebat.

pour le fourrage, ils ſe mirent auſſi-tôt en marche vers midi, dans l'eſpérance de prendre le devant, avant que notre cavalerie pût être de retour. Céſar en étant en averti, les ſuit avec ſes Légions, après avoir ſeulement laiſſé quelques cohortes pour garder le bagage. Vers les quatre heures du ſoir, il envoya ordre de faire ſuivre ſes fourrageurs & de rappeller ſa cavalerie: elle revint auſſi-tôt reprendre ſon exercice ordinaire, & le combat s'échauffa tellement entr'elle & l'arrière-garde ennemie, qu'il s'en fallut peu que celle-ci ne tourna le dos: elle eut quantité de ſoldats & même des Centurions de tués; cependant notre armée entière approchoit & leur alloit tomber ſur les bras.

LXXXI. Tum vero neque ad explorandum idoneum locum caſtris, neque ad progrediendum data facultate;

LXXXI. Alors n'ayant ni le tems de chercher un lieu propre pour camper, ni la poſſibilité de continuer leur chemin, les ennemis

consistunt necessario; & procul ab aqua, & natura iniquo loco, castra ponunt: sed iisdem de causis Cæsar, quæ supra sunt demonstratæ, prœlio non lacessit; & eo die tabernacula statui passus non est; quo paratiores essent ad insequendum omnes, sive noctu sive interdiu erumperent. Illi, animadverso vitio castrorum, tota nocte munitiones proferunt; castraque castris convertunt. Hoc idem postero die a prima luce faciunt; totumque in ea re diem consumunt: sed, quantum opere processerant, & castra protulerant; tanto aberant ab aqua longius; & præsenti malo aliis malis remedia dabantur. Prima nocte, aquandi causa, nemo egreditur ex castris: proximo die, præsidio in castris relicto, uni-

mis furent nécessairement obligés de s'arrêter & de camper dans un endroit désavantageux & éloigné de l'eau. César ne voulant pas les attaquer pour les raisons que l'on a dites, il ne vouloit pas non plus faire dresser ses tentes, afin d'être plus à portée de les suivre, soit qu'ils décampassent de jour, ou que ce fût de nuit. L'ennemi remarquant le désavantage de son poste, travailla toute la nuit à étendre ses retranchemens & à multiplier ses campemens; il fit encore la même chose le lendemain, depuis le point du jour jusqu'au soir; mais plus il embrassoit de terrein, plus il s'éloignoit de l'eau; ainsi il remédioit à un mal par un autre. La première nuit personne ne sortit pour aller à l'eau; le jour suivant ayant laissé au camp une simple garde, toute l'armée y alla en corps & aucun n'alla au fourrage. César aimoit mieux les forcer à se rendre par la faim & par la soif, que par les armes; cependant il travailla à les enfermer par un retranchement & par un fossé (a), pour se garantir

Avant J. C. 49. An de Rome 705.

(a) La sécurité des Lieutenans de Pompée est incompréhensible; l.[illegible]

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

(*) Voyez la même Planche.

versas ad aquam copias educunt : pabulatum emittitur nemo. His eos supplices malis haberi Cæsar, & necessariam subire deditionem, quam prœlio decertare, malebat : conatur tamen eos vallo fossa-

de leurs irruptions & de leurs sorties inopinées, auxquelles il prévoyoit bien qu'ils seroient obligés (*). Alors voyant que le fourrage leur manquoit, & ne voulant pas se charger de bagage dans leur marche, ils firent tuer toutes leurs bêtes de somme.

voient César monter sur la hauteur où ils s'étoient campés sans s'y opposer, ce qu'ils pouvoient faire avec avantage, puisqu'ils dominoient sur l'armée de Jules, qui étoit obligée de gravir la montagne. Mais je veux qu'ils n'aient pu y mettre aucun obstacle, ils le voient élever des retranchemens autour de leur camp pour leur ôter tous les moyens de retraite, & ils n'osent faire attaquer ses travailleurs ; ils se laissent enfermer comme s'ils n'avoient ni armes ni bras pour s'en servir ; au moins devoient-ils faire quelques efforts pour empêcher ces travaux. D'ailleurs ces retranchemens ne pouvoient pas être en force dans toutes leurs parties ; ils tenoient une trop grande étendue de terrein, & César n'avoit pas assez de troupes pour garder son camp & ses retranchemens avec des forces égales par-tout. Qui pouvoit donc empêcher Afranius d'attaquer vigoureusement la partie qui lui auroit paru la plus foible ou la plus aisée à attaquer, & de se tirer glorieusement de l'entonnoir où son ineptie & son imprudence l'avoient placé ? Comment Pétréius, ce vieux Général que César peint comme un homme courageux, même fougueux, put-il voir de sang-froid élever ces retranchemens sans proposer à Afranius de les faire attaquer & de se tirer, par un généreux effort, de la position critique où se trouvoit l'armée ? Il semble que le génie de César avoit privé Afranius & Pétréius de tout entendement, & qu'il avoit lié les mains à tout ce qui les environnoit. Tout ce qu'on peut penser de la conduite foible des deux Généraux, c'est qu'eux & leurs Légions étoient comme anéantis, & qu'effrayés de la poursuite vive de César & des attaques réitérées de sa cava-

Avant J. C. 49.
An de Rome 705.

que circumvenire ; ut quam maxime repentinas eorum eruptiones demoretur, quo necessario descensuros existimabat. Illi, & inopia pabuli adducti, & quo essent ad iter expeditiores ; omnia sarcinaria jumenta interfici jubent.

LXXXII. In his operibus consiliisque, biduum consumitur : tertio die magna jam pars operis Cæsaris processerat. Illi, impediendæ rei causa, hora circiter octava signo dato, legiones educunt ; aciemque sub castris instruunt. Cæsar ab opere legiones revocat ; equitatum omnem convenire jubet ; aciem instruit : contra opinionem enim militum, famamque omnium, videri prœlium diffu-

LXXXII. Ils employèrent deux jours à faire leurs préparatifs ; le troisième voyant que les ouvrages de César étoient bien avancés, ils sortirent vers la huitième heure (*), ils se rangèrent en bataille. César de son côté rappella ses Légions, rassembla toute sa cavalerie & se mit aussi en bataille : car paroître refuser d'en venir aux mains, contre le désir, tant des Officiers que des soldats, & contre ce qu'on attendoit de lui, ç'auroit été se faire tort ; cependant les mêmes motifs dont on a déja parlé, l'empêchoient de souhaiter une bataille, sur-tout

(*) Deux heures après midi.

lerie, ils crurent le mal sans remède, & qu'ils ne cherchèrent pas même à en trouver. Malheur aux Souverains qui n'ont que de tels Généraux pour commander leurs armées, plus malheureuses encore les armées qui n'ont que de tels Chefs ; leur sort est décidé avant que d'entrer en campagne.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

gisse, magnum detrimentum afferebat. Sed eisdem de causis quæ sunt cognitæ, quo minus dimicare vellet, movebatur: atque hoc etiam magis, quod spatii brevitas, etiam in fugam conjectis adversariis, non multum ad summam victoriæ juvare poterat : non enim amplius pedum millibus duobus ab castris castra distabant: hinc duas partes, acies occupabant; tertia vacabat, ad incursum atque impetum militum relicta. Si prœlium committeretur, propinquitas castrorum celerem superatis ex fuga receptum dabat. Hac de causa constituerat signa inferentibus resistere, prior prœlio non lacessere.

LXXXIII. Acies erat Afraniana duplex, legionum quinque, & tertium in subsidiis locum alariæ cohortes obtinebant. Cæsaris triplex;

parce que le petit espace de terrein ne permettoit pas une victoire complette, après qu'il auroit mis en fuite les ennemis. En effet, d'un camp à l'autre il n'y avoit guère que deux mille pas : les deux armées en occupoient chacune un tiers, l'autre tiers étoit pour le choc. Si donc on en venoit aux mains, la proximité des deux camps donnoit aux vaincus la facilité de se retirer promptement dans le leur, sans crainte d'être poursuivis. Cette nouvelle raison servit encore à le fortifier dans sa résolution de rester sur la défensive, & de ne pas attaquer le premier.

LXXXIII. L'armée d'Afranius étoit rangée sur deux lignes composées de cinq Légions, & les troupes auxiliaires formoient le corps de réserve ; celle de César étoit rangée sur trois : dans la pre-

sed primam aciem quaternæ cohortes ex quinis legionibus tenebant : has subsidiariæ ternæ, & rursus aliæ totidem, suæ cujusque legionis, subsequebantur ; sagittarii funditoresque, media continebantur acie : equitatus latera cingebat. Tali instructa acie, tenere uterque propositum videbatur ; Cæsar, ut, nisi coactus, prœlium non committeret ; ille ut, opera Cæsaris impediret. Producitur tamen res ; aciesque ad solis occasum continentur : inde utrique in castra discedunt. Postero die, munitiones institutas Cæsar parat perficere ; illi vadum fluminis Sicoris tentare, si transire possent :

mière il mit quatre cohortes tirées de chacune de ses cinq Légions, dans la seconde trois, & autant dans la troisième : ce qui faisoit en tout cinquante cohortes : les gens de trait & les frondeurs étoient au milieu, & la cavalerie sur les aîles. L'armée ainsi rangée, on paroissoit de part & d'autre disposé à remplir son objet ; César a n'en point venir aux mains, s'il n'y étoit forcé ; Afranius à empêcher César de continuer ses travaux. Les deux armées restèrent en cet état jusqu'au soleil couché, après quoi chacun rentra dans son camp. Le lendemain César fit continuer ses travaux, & Afranius essaya s'il ne pouvoit pas parvenir à passer le Sicoris. César s'en apperçut, envoya au-delà de cette rivière une partie de sa cavalerie avec l'infanterie légère des Germains & mit plusieurs corps-de-garde sur les bords de la rivière (*a*).

(*a*) On a vu que des deux partis qui avoient été proposés dans le conseil des Lieutenans de Pompée, l'un de marcher sur Tarragone, l'autre de retourner à Lérida ; le dernier avoit été préféré, malgré toutes les difficultés qui se présentoient, parce qu'elles lui parurent moins multipliées que celles qu'ils auroient trouvé s'ils avoient marché sur Tarragone ; mais en prenant ce

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

qua re animadversa, Cæsar Germanos levis armaturæ, equitumque partem, flumen transjicit; crebrasque in ripis custodias disponit.

parti, ils décidèrent qu'au lieu de marcher par la plaine qui est entre la Ségre & les montagnes, l'armée suivroit la crête de ces montagnes, quoique le chemin fût plus difficile pour les troupes; mais qu'il valoit mieux qu'elles prissent un chemin moins aisé, qu'un qui les exposeroit à être sans cesse harcelées par la cavalerie de César, ainsi qu'elles l'avoient été lorsqu'elles avoient passé la Ségre pour gagner le pont qu'elles avoient sur l'Ebre. Les Lieutenans de Pompée ne pouvoient pas craindre que César voulût les devancer pour leur couper le chemin de Lérida; s'il avoit pris ce parti, Afranius auroit pu profiter de ce mouvement en avant de l'armée ennemie pour retourner sur ses pas, faire une marche forcée, s'emparer des défilés que César avoit occupé quelques jours devant, & delà marcher en sûreté sur l'Ebre, passer ce fleuve, rompre le pont & se mettre en position de lui en défendre le passage, ou au moins de transporter le théâtre de la guerre sur la rive droite, comme tel étoit son projet en partant de son camp près de Lérida; mais César marche à sa hauteur dans la plaine, à portée ou de le devancer sur la Ségre, ou de lui couper le chemin des défilés, si Afranius avoit tenté d'y marcher. Celui-ci s'arrête sur un plateau; César y monte avec ses Légions; alors les Lieutenans de Pompée, pour l'engager à y établir son camp, font élever une ligne de retranchemens sur leur front qu'ils étendent le plus qu'ils peuvent, dans le projet cependant de partir aussi-tôt que le camp de César seroit assis, de gagner du terrein, & tâcher d'arriver devant lui au pont de Lérida. En effet, cette ligne de retranchement fit croire à César que les ennemis avoient dessein de camper où ils étoient; ainsi il établit son camp, mais de façon à pouvoir leur couper le chemin qui menoit à l'Ebre, ou les devancer, s'ils continuoient leur marche sur la Ségre;

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

LXXXIV. Tandem, omnibus rebus obsessi; quartum jam diem sine pabulo retentis jumentis; aquæ, lignorum, frumenti inopia; colloquium petunt; & id, si fieri possit, semoto a mi-

LXXXIV. Tandis que ces choses se passoient, les Généraux ennemis voyant leur cavalerie depuis quatre jours sans fourrage, les soldats sans eau, sans bois, sans vivres, demandent à parlementer dans un lieu éloigné des troupes, si cela se peut. César refusa l'entrevue secrette & la

---

il envoie ensuite plusieurs détachemens d'infanterie & une grande partie de sa cavalerie dans les environs, pour y chercher des vivres & des fourrages. Les Généraux ennemis profitent de l'éloignement de ces troupes pour se remettre en marche & continuer leur route vers la Ségre & Lérida; mais au premier avis qu'en a César, il rappelle ses troupes détachées & suit l'ennemi. Afranius & Pétréius troublés de la promptitude avec laquelle la cavalerie de Jules étoit revenue, au lieu de suivre le chemin qui menoit à la Ségre, tournent sur leur droite, & gravissent une montagne pour se mettre à l'abri des attaques de la cavalerie de César; mais ne connoissant pas le terrein, ils se trouvent sur une position où ils pouvoient être enfermés de tous côtés. César profite de cette circonstance, choisit un terrein commode & suffisamment étendu, à portée du camp ennemi, y établit le sien, & se saisit des postes les plus propres à lui fermer toute espèce de retraite (*). Enfin, l'ennemi réduit à manquer de tout, veut tenter de passer la Ségre; les eaux alors étoient très-basses; il espère trouver un gué facile; mais avant que d'y passer il fait sonder la rivière, ce qui découvre son dessein à César, qui renforce les gardes qu'il avoit sur la Ségre, la fait passer à une partie de sa cavalerie & à un corps d'infanterie qui se postent sur le bord opposé, de sorte qu'il ne fut plus possible à Afranius de tenter le passage. On admire avec raison la conduite de César. Il ne perd point l'ennemi de vue; il le cerne de façon qu'il ne peut lui échapper; il lui ôte jusqu'à l'eau; mais on ne peut qu'être étonné de celle des Généraux ennemis qui devoient

(*) Voyez la Planch. XXIII.

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

litibus loco. Ubi id a Cæsare negatum, &, palam si colloqui vellent, concessum est; datur obsidis loco Cæsari, filius Afranii. Venitur in eum locum, quem Cæsar delegit : audiente utroque exercitu, loquitur Afranius : « Non esse aut ipsi aut militibus succensendum, quod fidem erga Imperatorem suum Caium Pompeium conservare voluerint; sed satis jam fecisse officio, satisque supplicii tulisse, per-

voulut publique. On lui donne en ôtage le fils d'Afranius, & l'on se rend au lieu qu'il avoit marqué. Là, en présence des deux armées, Afranius dit qu'on ne devoit pas trouver mauvais que lui & ses troupes eussent voulu demeurer fidèles à Pompée leur Général; mais qu'ils avoient assez satisfait à leur devoir & qu'ils avoient assez soufferts; qu'ils avoient éprouvé la plus grande disette pour l'amour de lui; qu'à présent ils se voyoient enfermés comme des bêtes, sans pouvoir entrer ni sortir; que leurs corps étoient fatigués & épuisés par la famine, & leur front couvert de honte; qu'ils

mieux connoitre que César la Ségre dans cette partie, puisqu'ils avoient été long-tems campés près de Lérida; ils n'osent pas la passer sans l'avoir fait sonder, tandis que Jules la fait traverser hardiment à une partie de sa cavalerie & à plusieurs corps d'infanterie; qui, en pleine marche pour passer la Ségre, se jettent imprudemment sur leur droite qui les en éloignoit, pour se porter sur un terrein qu'ils ne connoissent pas; enfin, qui se laissent enfermer, tandis qu'avec plus de fermeté & d'activité, ils auroient pu passer la Ségre sans que César eût jamais pu les en empêcher (5). Depuis l'arrivée de César en Espagne, les Lieutenans de Pompée ne firent que fautes sur fautes, & ils contribuèrent autant & plus à la défection de leur armée que la prudente & active conduite de César.

(5) On a pu voir dans la note page 429, la conduite qu'auroient dû tenir les deux Lieutenans de Pompée.

se

pessos omnium rerum inopiam : nunc vero, pene ut feras, circummunitos, prohiberi aqua, prohiberi ingressu : neque corpore dolorem, neque animo igno-

se confessoient donc vaincus, & qu'ils demandoient instamment qu'au cas qu'il y eût lieu à la clémence, on leur épargnât l'horreur du dernier supplice. Il fit ces représentations avec toute la soumission & l'humilité possibles (a).

(a) Il y a une présomption coupable à se charger d'un emploi, d'une commission, quand on ne se sent pas la capacité nécessaire pour remplir l'un ou l'autre avec honneur ; mais il est encore plus honteux de joindre la bassesse à l'ignorance & à l'ineptie. Afranius semble vouloir rendre ses troupes participantes des malheurs de cette campagne, comme si lui & son collègue Pétréius n'étoient pas les seuls qui, par leur conduite, les avoient attirés sur leurs troupes. Elles n'avoient point refusé d'obéir à leurs ordres ; elles avoient montré de la valeur dans les différentes occasions qui s'étoient présentées. Si elles firent de fausses démarches, si elles furent battues faute de bonnes dispositions, c'est aux Chefs seuls qu'il faut attribuer leur défaite. Un Général peut sans doute être battu, sans que le revers qu'il essuie entraîne aucun déshonneur après lui ; mais lorsqu'il l'est par sa faute, par son ignorance & sa mauvaise conduite, & qu'il veut encore rendre ses troupes en partie cause de sa défaite, c'est le comble de la bassesse ; c'est montrer une ame vile & incapable de commander. Que signifie qu'ils avoient assez satisfait à leur devoir, qu'ils avoient assez souffert, qu'ils avoient éprouvé la plus grande disette pour l'amour de Pompée ; enfin, qu'ils se voyoient enfermés comme des bêtes, sans aucune issue pour sortir de l'espèce d'entonnoir où ils étoient ? A qui les troupes devoient-elles ces désastres, si ce n'est à l'ignorance de leurs Généraux ? D'ailleurs le devoir a-t-il des bornes ? Peut-on légitimement lui en prescrire ? Si les troupes éprouvoient la plus grande disette, ce n'étoit certainement pas pour l'amour qu'elles portoient à Pompée, mais par une suite de la mauvaise conduite de leurs Chefs ; si elles se voyoient enfermées comme des bêtes, c'est que leurs Chefs en avoient

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

miniam ferre posse : itaque se victos confiteri : orare atque obsecrare, si quis locus misericordiæ relinquatur, ne ad ultimum supplicium progredi necesse habeant. Hæc quam potest demississime atque subjectissime exponit.

---

l'imbécillité. Cependant Afranius veut se disculper de la position fâcheuse où il se trouve lui & son armée, & le texte dit qu'il exposa ses représentations *avec toute la soumission & l'humilité possible. Hæc quam potest demississime atque subjectissime exponit.* Il ne faut pas en être surpris : il ne pouvoit pas se dissimuler son incapacité, & les revers mérités par l'ignorance d'un Chef, rendent ce même Chef humble & même bas. La demande qu'il fait, s'il y a encore lieu à la clémence, ainsi que sa prière pour qu'on lui épargne les horreurs du dernier supplice, en sont une suite. Pouvoit-il ignorer qu'un Républicain qui voit sa patrie divisée, l'autorité du Sénat méprisée par un citoyen qui veut s'emparer à main armée de cette même autorité, & qui se jette dans le parti qui s'oppose à celui-ci, parce qu'il le croit le plus juste, ne doit point craindre pour sa vie, encore moins la demander, quel que soit l'esprit de vengeance qui anime le vainqueur? Au lieu qu'un sujet, dans un Etat monarchique, qui auroit l'audace d'armer contre son Souverain, & qui se trouveroit dans la position d'Afranius, devroit sans doute craindre sa juste colère, & s'attendre à subir le juste châtiment que mérite son crime. Le sujet de l'Etat monarchique ne peut pas se dissimuler qu'il est coupable de crime au premier chef; le Républicain ne doit pas même se soupçonner criminel, parce que, s'il s'est trompé sur le parti qu'il a embrassé, ses vues étoient droites & tendoient à rendre à sa patrie sa première tranquillité, & aux Chefs leur autorité.

LXXXV. Ad ea Cæsar respondit: Nulli omnium has partes, vel querimoniæ, vel miserationis, minus convenisse. Reliquos enim omnes, suum officium præstitisse: se, qui etiam bona conditione, & loco & tempore æquo, confligere noluerit; ut quam integerrima essent ad pacem omnia: exercitum suum; qui, injuria etiam accepta, suisque interfectis, quos in sua potestate habuerit, conservarit & texerit; illius denique exercitus milites; qui per se, de conciliandа pace egerint; qua in re, omnium suorum vitæ consulendum putarunt. Sic omnium ordinum partes, in misericordia constitisse: ipsos duces a pace abhorruisse: eos, neque colloqui, neque induciarum jura servasse; & homines imperitos, & per colloquium deceptos, crudelis-

LXXXV. A ce discours César répondit qu'il n'y avoit personne à qui dans cette occasion il convint moins qu'à Afranius de se plaindre & de chercher à exciter la compassion; que tous les autres avoient fait leur devoir : lui César, parce que pouvant attaquer avec avantage dans des postes désavantageux à l'ennemi, & dans un tems favorable, il n'en avoit rien fait, pour qu'il fût plus facile d'en venir à un accommodement; son armée, puisque, malgré l'outrage qu'elle avoit reçu du massacre de ses camarades, elle avoit conservé & mis à couvert de toutes insultes les soldats ennemis qu'elle avoit en son pouvoir; les soldats enfin d'Afranius, qui étoient venus eux-mêmes parler de paix, ce qu'ils croyoient devoir faire pour se soustraire à la mort. César conclut que chacun avoit fait paroître ses bonnes dispositions pour la douceur; que les Chefs seuls n'avoient point voulu entendre parler d'accord; que loin d'observer les loix des trêves & des entrevues, ils avoient cruellement massacré des gens sans défense,

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

fime interfeciffe. Accidiffe igitur his, quod plerumque hominibus nimia pertinacia atque arrogantia accidere foleat; uti eo recurrant, & id cupidiffime petant, quod paulo ante contempferint. Neque nunc fe illorum humilitate, neque aliqua temporis opportunitate poftulare, quibus rebus augeantur opes fuæ; fed eos exercitus, quos contra fe multos jam annos aluerint, velle dimitti: neque enim fex legiones alia de caufa miffas in Hifpaniam, feptimamque ibi confcriptam; neque tot tantafque claffes paratas; neque fummiffos duces, rei militaris peritos: nihil horum ad pacandas Hifpanias, nihil ad ufum provinciæ provifum; quæ, propter diuturnitatem pacis, nullum auxilium defiderarit: omnia hæc jam pridem contra fe parari: in fe,

abufés fous le nom de conférence: qu'il leur arrivoit donc ce qui arrive d'ordinaire à ceux qui ne fuivent que leur opiniâtreté & leur fierté, de rechercher & de demander avec un extrême empreffement ce qu'ils méprifoient auparavant; que cependant il ne vouloit profiter ni de leur abattement, ni des circonftances favorables où il fe trouvoit, pour augmenter fon pouvoir; qu'il vouloit feulement qu'on licenciât les armées que l'on entretenoit depuis long-tems contre lui: car, ajouta-t-il, ce n'eft pas pour un autre motif qu'on a envoyé ici fix Légions, qu'on en a levé une feptième, qu'on y a entretenu tant de nombreufes flottes & de Généraux fi expérimentés: ce n'étoit ni pour pacifier l'Efpagne, ni pour fecourir la province, qui, jouiffant d'une longue paix, n'avoit befoin d'aucun fecours. Il dit que c'étoit contre lui qu'on faifoit depuis long-tems ces préparatifs, qu'on vouloit établir un nouveau genre de Gouvernement, dans lequel on voyoit le même homme des portes de Rome préfider à toutes les délibérations,

novi generis imperia constitui; ut idem ad portas urbanis præsideat rebus, & duas bellicosissimas provincias absens tot annos obtineat: in se, jura magistratuum commutari, ne ex prætura & consulatu, ut semper, sed per paucos probati & electi in provincias mittantur: in se, ætatis excusationem nihil valere; quod superioribus bellis probati, ad obtinendos exercitus evocentur: in se uno non servari, quod sit omnibus datum semper imperatoribus; ut, rebus feliciter gestis, aut cum honore aliquo, aut certe sine ignominia domum revertantur, exercitumque dimittant. Quæ tamen omnia, & se tulisse patienter & esse laturum: neque nunc id agere, ut ab illis abductum exercitum teneat ipse, (quod tamen sibi difficile non sit;) sed ne illi habeant,

& régler, quoiqu'absent, pendant plusieurs années, deux provinces très-belliqueuses; qu'on violoit à son occasion les droits sacrés des Magistrats, & qu'au lieu de donner le gouvernement des provinces à des Préteurs & à des Consuls, comme cela s'étoit toujours pratiqué, on y envoyoit des particuliers choisis par le parti; qu'on n'avoit point voulu souffrir qu'il jouit du du bénéfice de l'âge, qui permettoit d'appeller au commandement des armées ceux qui s'étoient distingués dans les guerres précédentes: qu'il étoit le seul de tous les Généraux à qui on n'avoit pas voulu permettre, après avoir bien servi la République, de rentrer dans Rome avec honneur, ou du moins sans honte, & de congédier son armée; qu'il avoit souffert toutes ces injustices, & qu'il étoit encore prêt à les souffrir; que son intention n'étoit pas de leur ôter le commandement pour se l'approprier, ce qui cependant ne lui seroit pas difficile; que son dessein étoit uniquement de les priver des forces dont ils abusoient pour lui

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

quo contra se uti possint. Proinde, ut esset dictum, provinciis excederent, exercitumque dimitterent : si id sit factum, nociturum se nemini : hanc unam atque extremam pacis esse conditionem.

mire ; qu'il falloit donc, comme il l'avoit déja proposé, qu'ils sortissent de la province & qu'ils licenciassent leurs troupes, moyennant quoi il ne feroit mal à personne ; que c'étoit à cette dernière & seule condition qu'il attachoit la paix (a).

(a) La réponse de César au discours d'Afranius, prouve plus que jamais son ambition deméfurée & le désir ardent qu'il avoit de s'emparer des rênes du Gouvernement, de supplanter Pompée qui les lui disputoit, & enfin de devenir le maître absolu de la République. On sait ce mot de César, lorsqu'au sortir de sa Préture, il partit pour l'Espagne ultérieure qui lui étoit échue. En passant par les Alpes, ceux qui étoient avec lui remarquèrent une méchante bourgade dont les habitans paroissoient pauvres & manquant de tout ; ils se demandoient par plaisanterie les uns les autres, si dans ce lieu, comme à Rome, il y avoit des disputes pour les charges, des querelles pour le premier rang, des jalousies entre les puissans. César d'un ton sérieux leur dit : *J'aimerois mieux être ici le premier que le second dans Rome* (*). Ce mot dévoiloit son ame altière & impérieuse ; il se refusa à toute espèce d'égalité, voulut être supérieur à tous, & sa conduite, pour parvenir à ce haut degré de puissance, ne se démentit jamais. En pesant chaque mot de sa réponse à Afranius, on remarque qu'il affecte de faire l'éloge de sa propre conduite, de celle de ses troupes, & de celle de l'armée d'Afranius, dont les soldats étoient venus d'eux-mêmes parler de paix : il se fait un mérite de n'avoir pas attaqué l'ennemi, lorsqu'il pouvoit le combattre avec un avantage certain ; il rappelle le massacre fait de ses soldats par l'ordre d'Afranius, pour relever davantage sa douceur & sa générosité d'avoir empêché que ceux de l'armée ennemie qui étoient venus dans son camp ne fussent insultés. S'il rapporte ce trait, ce n'étoit que pour disposer en sa faveur les soldats d'Afranius, & les engager à passer de son côté :

(*) Plut. Vie de César. Histoire Rom. tom. XII.

LXXXVI. Id vero militibus fuit pergratum & jucundum, (ut ex ipsa significatione potuit cognosci;) ut, qui aliquid victi incommodi expectavissent, ultro inde præmium missionis ferrent. Nam, quum de loco & tempore ejus rei controversia inferretur; & voce & manibus universi ex vallo, ubi constiterant, significare cœperunt, ut sta-

LXXXVI. Ce discours fut très-agréable aux soldats, comme il parut par la joie qu'ils témoignèrent; il étoit en effet bien doux pour des vaincus qui s'attendoient à quelque mauvais traitement, de se voir offrir la liberté de se retirer: aussi, comme on contestoit sur le lieu & sur le tems où l'on devoit les licencier, tous firent signe & crièrent du rempart où ils étoient, qu'il falloit que ce fut sur l'heure; que si l'on différoit, les plus grands sermens ne feroient pas capables de

clément par politique plus que par un penchant naturel, il fait valoir le pardon qu'il leur accorde, sous la condition cependant qu'Afranius licenciera son armée; enfin son amour-propre va jusqu'à exalter la capacité & l'expérience des Généraux ennemis, pour élever davantage sa gloire de les avoir réduits à se soumettre sans combattre & à lui demander la paix. Cet éloge affecté qu'il fait des Lieutenans de Pompée, devoit leur paroître très-amer, d'autant qu'ils ne pouvoient point se cacher à eux-mêmes leur incapacité dans le commandement des armées; d'ailleurs il étoit si fort au-dessus d'eux, ses talens militaires étoient si supérieurs aux leurs, qu'il n'auroit pas dû prendre le moment qu'ils étoient à ses genoux pour les humilier encore, en leur supposant des vertus guerrières qu'ils n'avoient pas. Si César n'avoit eu d'autre dessein que de rendre la paix à sa patrie; s'il n'avoit fait la guerre que pour remettre le gouvernement de la République entre les mains du Sénat, cette conduite lui auroit mérité le surnom de Restaurateur & de Pacificateur de sa patrie; mais ses projets étoient dévoilés & ils annonçoient à ses compatriotes le sceptre du despotisme.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

tim dimitterentur ; neque omni interposita fide firmum esse posse, si in aliud tempus differretur. Paucis quum esset in utramque partem verbis disputatum, res huc deducitur; ut ii, qui habeant domicilium aut possessiones in Hispania, statim; reliqui ad Varum flumen dimittantur. Ne cui de eis noceatur, neve quis invitus sacramento dicere cogatur a Cæsare, cavetur.

LXXXVII. Cæsar ex eo tempore, dum ad flumen Varum veniatur, se frumentum daturum pollicetur: addit etiam, ut, quid quisque eorum in bello amiserit, quæ sint penes milites suos, iis qui amiserint, restituatur: militibus, æqua facta æstimatione, pecuniam pro iis rebus dissolvit. Quascumque postea controversias inter

les assurer de l'obtenir. Après que l'ont eut encore agité un moment cette question de part & d'autre, il fut réglé que ceux qui étoient domiciliés en Espagne, ou qui y avoient du bien, auroient sur le champ leur congé, & qu'on licencieroit le reste à la rivière du Var. César leur promit qu'il ne leur feroit fait aucun tort & qu'il n'obligeroit personne à s'engager dans ses troupes malgré lui.

LXXXVII. César s'engagea à les nourrir depuis ce moment jusqu'à leur arrivée au Var; il ordonna encore que tout ce qu'ils avoient perdu à la guerre & qui se trouveroit entre les mains de ses soldats, leur fut rendu; & il paya à ses troupes le prix auquel ces effets furent estimés. Depuis ce moment les troupes le firent l'arbitre de leurs différens; & sur ce qu'Afranius & Pétréius refusoient de leur payer leur montre qu'elles demandoient avec hauteur, les Chefs alléguant qu'elle n'étoit

se milites habuerunt, sua sponte ad Cæsarem in jus adierunt. Petreius atque Afranius; quum stipendium ab legionibus, pene seditione facta, flagitraretur, cujus illi diem nondum venisse dicerent; Cæsar ut cognosceret, postulant; eoque utrique, quod statuit, contenti fuerunt. Parte circiter tertia exercitus eo biduo dimissa, duas legiones suas antecedere, reliquas subsequi jussit; ut non longo inter se spatio castra facerent: eique negotio Q. Fusium Kalenum legatum præfecit. Hoc ejus præscripto, ex Hispania ad Varum flumen est iter factum; atque ibi reliqua pars exercitus dimissa est.

n'étoit par encore échue; on pria César de juger; & les uns & les autres s'en tinrent à ce qu'il décida. Environ le tiers de cette armée fut licencié pendant les deux jours qu'on resta au camp; après quoi César fit prendre les devans à deux Légions & ordonna au reste de suivre, afin qu'elles ne campassent pas loin les unes des autres. Il donna la conduite de cette marche à Q. Fusius Ka'enus, son Lieutenant. Après avoir réglé toutes choses, il quitta l'Espagne & se rendit sur le Var, où le reste de l'armée ennemie fut licencié.

LIBER SECUNDUS.

I. *Massiliensium obsidionis continuatio.*
II. *Totius Hispaniæ deditio.*
III. *Massiliæ redditio.*
IV. *Curionis clades in Africa.*

I. DUM hæc in Hispania geruntur, Caius Trebonius legatus, qui ad oppugnationem Massiliæ relictus erat, duabus ex partibus aggerem, vineas, turresque ad oppidum agere instituit. Una erat proxima portui, navalibusque: altera ad partem, qua est aditus ex Gallia atque Hispania, ad id mare, quod attigit ad ostium Rhodani. Massilia enim fere ex tribus oppidi partibus, mari alluitur: reliqua quarta est, quæ aditum habet a terra. Hujus quoque spatii pars ea, quæ ad arcem per-

LIVRE SECOND.

I. *Continuation du Siège de Massilia.*
II. *Soumission de toute l'Espagne.*
III. *Reddition de Massilia.*
IV. *Défaite de Curion en Afrique.*

I. PENDANT que ceci se passoit en Espagne, C. Trébonius, Lieutenant que César avoit laissé au siège de Massilia, forma deux attaques & fit ses approches avec des mantelets & des tours : il avoit dressé l'une de ces attaques dans le voisinage du port & de l'arsenal pour les vaisseaux, l'autre vers l'embouchure du Rhône, dans l'endroit où l'on passe en venant de la Gaule & de l'Espagne pour se rendre à cette mer qui en est voisine; car Massilia est baignée par la mer presque de trois côtés, & ce n'est que par le quatrième qu'on peut y entrer par terre. Une partie même de ce côté qui joint le château est très-forte, tant par sa situation que

tinet, loci natura & valle altiſſima munita, longam & difficilem habet oppugnationem. Ad ea perficienda opera, Caius Trebonius magnam jumentorum atque hominum multitudinem ex omni provincia vocat; vimina materiamque comportari jubet. Quibus comparatis rebus, aggerem in altitudinem pedum octoginta exſtruit.

par une vallée profonde qui en rend l'attaque fort longue & fort difficile. Pour finir promptement ces travaux, C. Trébonius avoit fait venir de toute la province grand nombre d'hommes & de chevaux, quantité de bois & d'oſier, dont il fit faire une terraſſe de quatre-vingt pieds de haut.

II. Sed tanti erant antiquitus in oppido omnium rerum ad bellum apparatus, tantaque multitudo tormentorum, ut eorum vim nullæ contextæ viminibus vineæ ſuſtinere poſſent. Aſſeres enim pedum duodecim, cuſpidibus præfixi, atque hi maximis baliſtis miſſi, per quatuor ordines cratium in terra defigebantur. Itaque pedalibus lignis conjunctis inter ſe, porticus integebatur; at-

II. Mais on avoit depuis ſi longtems pourvu cette ville de toutes les choſes néceſſaires à la guerre, & on y avoit fait proviſion de tant de machines, qu'il n'y avoit point de mantelets d'oſier qui puſſent réſiſter à leur effort; leurs baliſtes lançoient des ſolives de douze pieds de long pointues par le bout, qui perçoient quatre rangs de claies & entroient encore aſſez avant en terre. Pour ſoutenir d'auſſi lourdes maſſes, on fit une galerie couverte de pièces de bois jointes enſemble d'un pied d'épaiſſeur, à l'abri de laquelle on ſe donnoit de main en

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

que hac agger inter manus proferebatur. Antecedebat testudo pedum sexaginta, æquandi loci causa; facta item ex fortissimis lignis, involuta omnibus rebus, quibus ignis jactus & lapides defendi possent. sed magnitudo ope-

main ce qui étoit nécessaire pour la construction de la terrasse; pour égaliser le terrein, on faisoit précéder une tortue de soixante pieds de longueur, composée de même d'un bois très-fort & enveloppée de tout ce qui pouvoit la défendre du feu & des pierres (a). Malgré cela, la grandeur des ouvrages, la

(a) Il y avoit plusieurs espèces de tortues. Celle dont il est ici question, étoit un grand bâtiment plus ou moins long, fait de charpente & couvert d'un toit capable de résister aux pierres que l'ennemi jettoit du haut des murailles. Ce toit, ainsi que les côtés, étoient couverts de peaux de bœufs fraîches, afin qu'on ne pût pas y mettre le feu; elle étoit plus longue que large, & étoit portée, suivant sa longueur, sur plus ou moins de roues pleines & basses, afin qu'il fût plus aisé de la transporter d'un lieu à un autre. Sous cette tortue, les soldats étoient à couvert, & avec des pinces & d'autres outils, ils travailloient sans aucun danger à miner le mur de la place; quelquefois on suspendoit en-dedans un bélier, & lorsqu'on avoit roulé la tortue jusqu'au pied du mur, les soldats le balançoient, & en frappoient le mur pour le détruire. Il y avoit une autre espèce de tortue. Les soldats se serroient; ceux du premier rang mettoient leur bouclier devant eux, mais un peu élevé, de façon que l'extrémité d'en-haut dépassoit un peu la tête; ceux du second rang se couvroient la tête du leur, & en appuyoient l'extrémité sur les boucliers du premier rang: le troisième couchoit ses boucliers sur ceux du second, & ainsi de même jusqu'à la dixième file. Cette espèce de tortue formée, ils l'approchoient des murs; alors d'autres soldats montoient dessus & escaladoient ainsi les murailles d'une place ou les retranchemens d'un camp; mais lorsque les unes & les autres étoient plus élevées, cette espèce de tortue ne pouvoit plus avoir lieu, & alors ils se servoient d'échelles.

rum, altitudo muri atque turrium, multitudo tormentorum, omnem administrationem tardabat : tum crebræ per Albicos eruptiones fiebant ex oppido ; ignesque aggeri & turribus inferebantur : quæ facile nostri repellebant milites ; magnisque ultro illatis detrimentis, eos, qui eruptionem fecerant, in oppidum rejiciebant.

hauteur des tours & des murailles de la ville, le grand nombre de machines des assiégés empêchoient les ouvrages d'avancer ; outre cela, les Albici (*) faisoient de fréquentes sorties & venoient mettre le feu à nos tours & à notre terrasse ; mais nos soldats l'éteignoient aisément, après avoir fait périr plusieurs montagnards, & les repoussoient jusques dans la ville.

(*) Montagnards voisins de Marseille, dans le territoire de Reez.

III. Interim Lucius Nasidius ab Cneio Pompeio cum classe navium sexdecim, in quibus paucæ erant æratæ, Lucio Domitio Massiliensibusque subsidio missus ; freto Siciliæ, imprudente atque inopinante Curione, provehitur : appulsique Messanam navibus, atque inde, propter repentinum terrorem, Principum ac Senatus fuga facta ; ex navibus eorum, unam deducit. Hac adjuncta ad reliquas

III. Cependant L. Nasidius, que Pompée envoyoit au secours de L. Domitius & de Massilia avec seize vaisseaux dont quelques-uns avoient la proue armée d'airain, passa le détroit de Sicile sans que Curion en fût informé & s'y attendît. Etant abordé à Messana (**), il y causa une telle épouvante, que les Chefs & le Sénat de la ville ayant pris la fuite, lui donnèrent le moyen d'enlever une galère de l'arsenal : il la joignit à ses autres navires, & prit sa route vers Massilia, après avoir envoyé secrètement une petite barque donner avis de sa venue à Do-

(**) Messine.

Avant J. C. 49. An de Rome 705.

naves, curſum Maſſiliam verſus perficit; præmiſſaque clam navicula, Domitium Maſſilienſeſque de ſuo adventu certiores facit; eoſque magnopere hortatur, ut rurſus cum Bruti claſſe, additis ſuis auxiliis, confligant.

mitius & aux Maſſiliens, les exhortant fortement à tenter un ſecond combat naval contre Brutus avec le ſecours qu'il leur amenoit.

IV. Maſſilienſes, poſt ſuperius incommodum, veteres ad eumdem numerum ex navalibus productas naves refecerant; ſummaque induſtria armaverant: remigum gubernatorumque magna copia ſuppetebat; piſcatoriaſque adjecerant atque contexerant, ut eſſent abictu telorum remiges tuti: has ſagittariis tormentiſque compleverant. Tali modo inſtructa claſſe; omnium ſeniorum, matrum familiæ, virginum, precibus & fletu excitati, ut extremo tempore civitati ſubvenirent; non minore animo ac fiducia,

IV. Les Maſſiliens, depuis leur première défaite, avoient tiré de leur arſenal le même nombre de galères que la première fois, les avoient radoubées & les avoient armées avec beaucoup de ſoin; ils y avoient embarqué quantité de braves rameurs & d'habiles pilotes; ils y avoient ajouté des barques de pêcheurs, les avoient garnies de parapets pour mettre les rameurs à couvert du trait & les avoient remplies d'archers & de machines. Leur flotte ainſi équippée & encouragée par les prières & les pleurs des vieillards & des mères de famille, & des filles qui les conjuroient de ſecourir leur patrie dans cette extrémité, ils s'embarquent avec autant de réſolution & d'aſſurance que la première fois: car les hommes ſont

quam ante dimicaverant, naves conscendunt. Communi enim fit vitio naturæ, ut invisis, latitantibus, atque incognitis rebus magis confidamus, vehementiusque exterreamur : ut tum accidit : adventus enim Lucii Nasidii, summa spe & voluntate civitatem compleverat. Nacti idoneum ventum, ex portu exeunt; & Tauroënta, quod est castellum Massiliensium, ad Nasidium perveniunt; ibique naves expediunt : rursusque se ad confligendum animo confirmant; & consilia communicant. Dextra pars Massiliensibus attribuitur, sinistra Nasidio.

V. Eodem Brutus contendit; aucto navium numero. Nam ad eas, quæ factæ fuerant Arelate per Cæsarem, captivæ Massiliensium accesserant sex. Has superioribus

si foibles, que tout ce qu'ils n'ont jamais vu ou qui leur paroît nouveau & extraordinaire, produit toujours en eux beaucoup de confiance ou beaucoup d'effroi : ce fut ce que l'on vit alors; car l'arrivée de Nasidius avoit rempli tous les esprits des espérances les plus flatteuses & de la meilleure volonté. Dans ces dispositions, le vent s'étant trouvé favorable, ils mirent à la voile & se rendirent à Tauroenta (*), château appartenant aux Massiliens, où ils joignirent Nasidius. Là ils se communiquent leurs desseins & se fortifient dans la résolution de combattre. Les Massiliens eurent l'aîle droite & Nasidius la gauche.

Avant J. C. 49. An de Rome 705.

(*) Toulon.

V. Brutus va au-devant d'eux avec sa flotte augmentée de plusieurs vaisseaux : car outre les galères que César avoit fait construire à Arélate, (**) Brutus y avoit joint les six qu'il avoit enlevées aux Massiliens; il les avoit peu

(**) Arles.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

refecerat diebus, atque omnibus rebus instruxerat. Itaque suos cohortatus, quos integros superavissent, ut victos contemnerent: plenus spei bonæ atque animi, adversus eos proficiscitur. Facile

auparavant remises en état & pourvues de tout. Après donc avoir exhorté ses gens à mépriser un ennemi affoibli qu'ils avoient déja vaincu lorsqu'il avoit toutes ses forces (a), il va à eux plein d'espérance & de résolution. Il étoit facile du camp de Trébonius & de

(a) Je l'ai déja dit, & je ne cesserai de le répéter, la plus mauvaise impression qu'on puisse donner à des troupes, est celle de leur inspirer du mépris pour l'ennemi. Le moyen le plus sûr pour exciter le courage & l'ardeur du soldat, & pour qu'il profite de toutes les ressources qu'il a pour vaincre, est de lui persuader que, quelque brave qu'il soit, l'ennemi l'est autant que lui. Il ne faut pas le lui faire craindre; mais le lui faire envisager comme ne pouvant être vaincu sans efforts. Du mépris qu'on a pour l'ennemi s'en suit nécessairement la négligence dans le service, dans les marches, dans le choix des positions; de l'estime, au contraire, émanent toujours la vigilance, l'attention à maintenir l'ordre & la discipline dans toutes les circonstances qui se présentent à la guerre. Le sentiment de mépris excite à la paresse, celui de l'estime à l'activité. Que l'on rappelle au soldat les victoires qu'il a remportées dans telles & telles occasions sur le même ennemi qu'il a à combattre, cela est dans l'ordre, & n'a rien d'injurieux pour l'ennemi; parce qu'on peut avoir été battu sans être méprisable. Si cela n'étoit pas, il n'y auroit aucune nation dans l'Europe, même dans l'univers, qui ne le fût, parce que toutes ont été battues; mais toutes aussi ont remporté des victoires sur les mêmes ennemis qui les avoient vaincues. César, en parlant de Brutus prêt à combattre la flotte ennemie, s'exprime ainsi: *Itaque suos cohortatus quos integros superavissent, ut victos contemnerent. Après donc avoir exhorté ses gens à mépriser un ennemi qu'ils avoient déja vaincu lorsqu'il avoit toutes ses forces.* Il est étonnant que César, qui connoissoit si bien les hommes, ait pu se servir d'un terme aussi impropre & aussi injurieux; d'autant que les

toutes

erat ex castris Caii Trebonii, atque omnibus superioribus locis, prospicere in urbem; ut omnis juventus quæ in oppido remanserat, omnesque superioris ætatis, cum liberis, atque uxoribus, publicisque custodiis, aut ex muro ad cœlum manus tenderent, aut templa Deorum immortalium adirent, & ante simulacra

toutes les hauteurs, de découvrir dans la ville : on y voyoit toute la jeunesse qui y étoit restée, les vieillards, les femmes, les enfans, la garnison même, lever les mains au ciel de dessus les murailles ou courir aux temples de leurs Dieux, & là, prosternés au pied des autels, leur demander la victoire : car tous étoient persuadés que cette journée devoit décider du salut commun & de celui de la ville, puisque la fleur

Marseillois, depuis le commencement du siége, avoient montré le plus grand courage. Il est possible qu'un Général ait des raisons fondées pour n'avoir pas du Général ennemi la plus grande opinion ; mais ce sentiment doit être renfermé en lui-même, & il seroit injuste de l'étendre à l'armée qu'il commande, parce qu'elle peut être composée de bons & braves soldats, mais mal conduits. Si une armée perd une bataille, la honte peut tomber sur le Général qui n'a pas su faire de bonnes dispositions ; qui n'a pas su placer chaque arme sur le terrein qui lui étoit propre pour combattre avec avantage ; qui n'a pas su porter des secours à propos ni assez prompts aux endroits qui foiblissoient, enfin, qui n'a pas su profiter des avantages que le terrein lui présentoit ; c'est quelquefois aussi la faute de quelques Officiers-Généraux, qui n'ont pas compris ses ordres ou ne les ont pas exécutés avec assez de promptitude & de précision ; c'est quelquefois aussi celle de quelques corps qui n'ont pas attaqué avec assez de vigueur ou qui n'ont pas soutenu l'attaque de l'ennemi avec assez de fermeté ; en un mot, quelles que soient les raisons qui ont fait battre une armée, elle ne l'est jamais par pusillanimité générale ; ainsi le sentiment de mépris est déplacé, injurieux & très-dangereux à inspirer aux troupes.

projecti victoriam ab Diis exposcerent. Neque erat quisquam omnium, qui non in ejus diei casu suarum omnium fortunarum eventum consistere existimaret : nam & honesti ex juventute, & cujusque ætatis amplissimi, nominatim evocati atque obsecrati, naves conscenderant; ut, si quid adversi accidisset, ne ad conandum quidem sibi quidquam reliqui fore viderent : si superavissent, vel domesticis opibus, vel externis auxiliis, de salute urbis confiderent.

de la jeunesse, avec tout ce qu'il y avoit de distingué & de considérable dans la place, étoit monté sur la flotte, à la prière & aux instances des habitans; de sorte qu'en cas de malheur ils se trouvoient absolument sans ressource; si au contraire ils étoient vainqueurs, ils espéroient sauver leur ville, tant par leurs propres forces que par les secours qui leur viendroient de dehors.

VI Commisso prœlio, Massiliensibus res nulla ad virtutem defuit : sed memores eorum præceptorum quæ paulo ante ab suis acceperant, hoc animo decertabant, ut nullum aliud tempus ad conandum habituri viderentur; &, quibus in pugna vitæ

VI. Le combat engagé, les Marsiliens firent tout ce que l'on pouvoit attendre de braves gens. Le souvenir de ce que leurs femmes & leurs enfans leur avoient représenté à leur départ, les animoit tellement au combat, qu'ils paroissoient persuadés qu'il ne leur restoit que ce seul moment pour faire leur devoir, & que ceux qui viendroient

periculum accideret, non ita multo se reliquorum civium factum antecedere existimarent, quibus, urbe capta, eadem esset belli fortuna patienda. Diductisque nostris paulatim navibus, &, artificio gubernatorum, mobilitati navium locus dabatur; &, si quando nostri, facultatem nacti, ferreis injectis mani-

à être tués dans le combat ne précéderoient pas de beaucoup la mort de leurs concitoyens, puisque le même sort les attendoit, dès que la ville seroit prise (a). Nos vaisseaux s'étoient un peu éloignés les uns des autres, ce qui donnoit lieu aux pilotes ennemis de montrer leur adresse à faire manœuvrer les leurs. Si quelquefois nous trouvions le moyen d'en accrocher quelqu'un, de toutes parts ils courroient à son

(a) Le courage seul ne suffit pas pour vaincre, il faut encore y joindre de l'ordre & des dispositions : or, sur l'exposé de César, il paroît que les Marseillois se battirent en désespérés qui ne cherchent qu'à mourir, plutôt qu'en braves gens qui veulent vaincre ; cependant s'ils avoient été soutenus par L. Nasidius que Pompée avoit envoyé à leur secours, & s'il ne s'étoit pas honteusement enfui, lorsqu'il les vit aux prises avec la flotte que commandoit D. Brutus, peut-être l'évènement auroit-il été différent. Il y a une maxime constante à la guerre : toute troupe qui marche à l'ennemi avec le projet seulement de n'être pas battue, il est très à craindre qu'elle ne le soit ; au lieu que celle qui marche dans le dessein déterminé de battre, il y a tout lieu de croire qu'elle sera victorieuse ; parce que la première ne prend de précautions que pour la défensive, & que l'autre en prend pour l'offensive. Le désespoir peut quelquefois conduire à des succès inattendus ; mais plus souvent à une déroute totale, parce qu'il ne raisonne pas ; il marche à l'ennemi avec intrépidité ; mais sans ordre, sans dispositions, & attaque comme un furieux : son emportement fait toute sa force ; mais il oublie que l'ensemble & la manœuvre sont des conditions absolues ; & dans toute action de guerre, s'il n'y a ni l'un ni l'autre, la valeur est en pure perte.

Avant J. C. 47. An de Rome 605.

bus navem religaverant, undique suis laborantibus succurrebant. Neque vero conjuncti Albicis, cominus pugnando deficiebant; neque multum cedebant virtute nostris. Simul ex minoribus navibus magna vis eminus missa telorum, multa nostris de improviso imprudentibus atque impeditis vulnera inferebant. Conspicatæque naves triremes duæ navem D. Bruti, quæ ex insigni facile agnosci poterat; duabus ex partibus sese in eam incitaverant; sed tantum, re provisa, Brutus celeritate navis enisus est; ut parvo momento antecederet: illæ adeo graviter inter se incitatæ conflixerunt, ut vehementissime utræque ex concursu laborarent; altera vero, perfracto rostro, tota collabefieret. Qua re animadversa, quæ

secours. Joints aux Albici, ils se défendoient courageusement de près, & ne cédoient même que peu à nos gens; cependant de leurs moindres vaisseaux, ils nous lançoient sans cesse une grêle de dards qui surprenoient & blessoient ceux qui n'étoient pas sur leurs gardes. Deux de leurs galères ayant remarqué celle que montoit Brutus, qu'il étoit aisé de reconnoitre à son pavillon, partirent chacune de leur côté & vinrent sur lui à force de rames; mais il les évita si promptement & si à propos, que dans l'instant il gagna les devans. Ces deux galères se heurtèrent si violemment, qu'elles en furent très-endommagées; l'une eut sa proue brisée & fut toute fracassée. Quelques vaisseaux de la flotte de Brutus qui étoient proches, s'apperçurent du mauvais état où elles étoient, les attaquèrent & les coulèrent bientôt à fond.

proximæ ei loco ex Bruti classe naves erant, in eas impeditas impetum faciunt, celeriterque ambas deprimunt.

VII. Sed Nasidianæ naves nulli usui fuerunt, celeriterque pugna excesserunt : non enim has aut conspectus

VII. Dans cette occasion, les vaisseaux de Nasidius ne furent d'aucun usage ni d'aucun secours, & ils se retirèrent promptement du combat (a) ; car ni la vue de leur pa-

(a) Que ce fût par lâcheté ou par trahison que Nasidius ne prit aucune part au combat, & qu'il s'éloigna de la flotte des Marseillois dès qu'il la vit engagée avec celle Brutus, il n'en est pas moins vrai que, malgré la valeur avec laquelle leurs soldats avoient combattu, il fut la principale cause de leur défaite, & de la destruction de la plus grande partie de leur flotte. Les Marseillois ne s'étoient déterminés à tenter un second combat que sur la certitude qu'ils avoient que Nasidius se joindroit à eux pour combattre la flotte de César. Nasidius avoit même dépêché une barque à Domitius & aux habitans, pour les prévenir de son arrivée avec une flotte de dix-sept galères (*), & pour qu'ils se tinssent prêts à se joindre à lui pour attaquer Brutus ; mais ce lâche Lieutenant de Pompée, ou plutôt ce traître, les abandonne dès qu'il les voit attaquer l'ennemi, & fait voile vers la côte de l'Espagne citérieure, sous le prétexte faux & absurde, *que la vue de leur patrie & les instances de leurs proches n'engageoint pas ses soldats à risquer leur vie pour le salut des Marseillois.* Comme son intention, malgré ce qu'il avoit mandé à Domitius & aux Marseillois, étoit de les laisser engager le combat & de n'y prendre aucune part, c'étoit une trahison mani-

(*) Nasidius étoit parti avec seize galères, dont plusieurs avoient la proue armée d'airain ; en chemin, étant abordé à Messine, il y causa une telle frayeur, que les Chefs & le Sénat prirent la fuite & lui donnèrent le tems d'enlever une galere de l'arsenal ; ainsi il arriva près de Toulon avec dix-sept galères.

Avant J.C. 49. An de Rome 605.

patriæ, aut propinquorum præcepta, ad extremum vitæ periculum adire cogebant. Itaque ex eo numero navium nulla desiderata est : ex Massiliensium classe, quinque sunt depressæ, quatuor

trie, ni les instances de leurs proches, ne les engageoient à risquer leur vie ; aussi ne périt-il aucun de ces vaisseaux. Les Massiliens eurent cinq galères coulées à fond, quatre de prises, & une s'enfuit avec les vaisseaux de Nasidius, & gagna avec eux la côte de l'Espagne citérieure.

feste ; aussi furent-ils battus, leurs vaisseaux coulés à fond, pris & dispersés, ce qui accéléra la prise de leur ville.

On ne peut pas supposer que Pompée eût donné des ordres secrets à Nasidius de ne pas exposer sa flotte ; ils auroient été contraires à ses intérêts ; il auroit manqué à la reconnoissance qu'il devoit aux Marseillois qui s'étoient déclarés pour lui contre César, & qui avoient fait entrer dans leur ville Domitius, un de ses Lieutenans, à qui ils avoient donné un pouvoir absolu pour sa défense ; d'ailleurs il lui importoit que César ne se rendît pas maître de Marseille, par les avantages qu'il en retireroit, & la flotte des Marseillois battue pour la seconde fois, accéléroit certainement la reddition de la place.

Il peut se faire que Nasidius fût lâche ; mais sa conduite fut encore plus d'un traître. En supposant qu'il fût lâche, il n'est pas probable que ses officiers & les troupes qu'il commandoit lui ressemblassent. Il peut y avoir des poltrons, des gens pusillanimes dans une armée ; mais ce n'est pas le plus grand nombre, & il est étonnant qu'il ne se trouva pas parmi les principaux officiers, ceux qui avoient un libre accès auprès de Nasidius, des hommes assez fermes & qui aimassent assez leur propre gloire, pour lui représenter qu'il se couvroit de honte & qu'ils ne vouloient point la partager. Il peut se faire aussi qu'il supposa des ordres secrets de Pompée. Dans une circonstance aussi délicate & aussi importante, un Général doit les montrer en plein conseil, quand ce ne seroit que pour se disculper aux yeux de son

captæ, una cum Nasidianis profugit: quæ omnes citeriorem Hispaniam petiverunt. At ex reliquis una præmissa Massiliam, hujus nuncii perferendi gratia, quum jam appropinquaret urbi, omnis sese multitudo ad cognoscendum effudit: ac, re cognita,

Une de celles qui restoient aux vaincus, fut dépêchée à Massilia pour y porter cette triste nouvelle. Lorsqu'elle approcha de la ville, tout le monde sortit avec empressement pour savoir ce qui s'étoit passé, & quand ils en furent instruits, i's jettèrent de si grands cris & de si tristes gémissemens, qu'il sembloit que la ville fut déja prise;

armée d'une conduite aussi étrange; mais ces ordres n'existoient que dans sa lâcheté ou sa perfidie.

Si c'étoit par trahison que Nasidius agit ainsi, c'est qu'en apparence du parti de Pompée, il étoit secrettement de celui de César, & en refusant tout secours aux Marseillois, il voulut faciliter à Jules, non-seulement de battre & de détruire leur flotte, mais encore de se rendre maître de Marseille, qui devoit lui être d'une ressource infinie pour la guerre qu'il entreprenoit.

Il n'est pas rare de voir des traîtres; il y en a dans tous les Etats & dans tous les ordres; mais il est étonnant que parmi des gens de guerre, dont la profession a pour base le courage, l'honneur & la grandeur d'ame, à qui les destins d'une nation sont confiés, il s'y trouve des membres assez bas pour s'avilir au point d'être perfides à leur patrie, à leurs Chefs & à leurs compatriotes. Il est cependant vrai que l'état militaire offre un vaste champ à la trahison; il y a cent moyens pour un, plus cachés les uns que les autres, pour être perfide. Je n'entrerai dans aucun détail sur cette odieuse matière; il n'y en a que trop d'exemples, tant anciens que modernes, qui appartiennent à toutes les nations, & que l'on peut lire dans les annales de l'univers; mais je ne me permettrai jamais de mettre sous les yeux du lecteur des forfaits qui mettent le comble à la dépravation des mœurs, révoltent & font rougir l'honnête homme, & avilissent l'humanité.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

tantus luctus excepit, ut urbs ab hostibus capta eodem vestigio videretur. Massilienses tamen nihilo sequius ad defensionem urbis reliqua apparare cœperunt.

cependant ils ne laissèrent pas de faire tous les préparatifs nécessaires pour la défendre.

VIII. Est animadversum ab legionariis qui dextram partem operis administrabant, ex crebris hostium eruptionibus magno sibi esse præsidio posse, si, pro castello ac receptaculo, turrim ex latere sub muro fecissent. Quam primo, ad repentinos incursus, humilem parvamque fecerant. Huc se referebant : hinc, si qua major oppresserat vis, propugnabant : hinc, ad repellendum & prosequendum hostem procurrebant. Patebat hæc quoquo versus pedes triginta : sed parietum crassitudo pedum quinque. Postea vero, (ut est rerum omnium

VIII. Pendant que le siége continoit, les légionnaires qui travailloient aux ouvrages sur la droite, remarquèrent que si l'on élevoit une tour de brique au pied de la muraille, elle pourroit leur servir de défense & de retraite contre les fréquentes sorties des ennemis; car celle que l'on avoit faite d'abord étoit trop basse & trop petite : cependant elle leur servoit à se retirer & à se défendre quand l'ennemi les pressoit vivement; delà ils fondoient pour le repousser & le poursuivre. Cette tour avoit trente pieds en tout sens, & ses murs avoient cinq pieds d'épaisseur. Dans la suite, comme l'expérience est un grand maître, lorsqu'on sait en faire usage, on reconnut que si on l'élevoit davantage, elle feroit d'un plus grand service; & voici comment ce projet fut exécuté.

IX. Lorsque

magister usus, hominum adhibita solertia;) inventum est, magno esse usui posse, si hæc esset in altitudinem turris elata. Id hac ratione perfectum est.

IX. Ubi turris altitudo perducta est ad contabulationem; eam in parietes instruxerunt ita, ut capita tignorum extrema parietum structura tegerentur; ne quid emineret, ubi ignis hostium inhæresceret. Hanc insuper contignationem, quantum tectum plutei ac vinearum passum est, laterculo adstruxerunt; supraque eum locum duo tigna transversa injecerunt, non longè ab extremis parietibus; quibus suspenderent eam contignationem, quæ turri tegumento esset futura: supraque ea tigna, directo transversas trabes injecerunt; easque axibus re-

IX. Lorsque cette tour eut été élevée à la hauteur d'un étage, ils assirent dessus un plancher dont le bout des poutres étoit caché dans l'épaisseur du mur, afin que rien ne débordât & que l'ennemi ne pût y mettre le feu. Au-dessus de ce plancher, ils continuèrent le mur de briques, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés aux mantelets & aux parapets qui les couvroient & qui leur servoit de toit. Au-dessus de cet étage ils placèrent vers le bout des murs deux solives en croix pour y suspendre le toit ou le plancher qui devoit servir de couverture à la tour, & sur ces solives ils mirent des poutres de traverse qui portoient sur chaque bout & qu'ils lièrent ensemble avec de fortes chevilles. Ils choisirent ces poutres un peu longues, afin qu'elles avançassent au-delà du mur & qu'on pût

Avant J.C. 49.
An de Rome 605.

ligaverunt. Has trabes paulo longiores atque eminentiores, quam extremi parietes erant, effecerunt; ut esset ubi tegumenta præpendere possent, ad defendendos ictus ac repellendos, dum inter eam contignationem parietes exstruerentur: eamque contabulationem summam, lateribus lutoque constraverunt; ne quid ignis hostium nocere posset: centonesque insuper injecerunt; ne aut tela tormentis missa tabulationem perfringerent, aut saxa ex catapultis lateritium discuterent. Storias autem ex funibus anchorariis tres, in longitudinem parietum turris, latas quatuor pedes, fecerunt; easque ex tribus partibus, quæ ad hostes vergebant, eminentibus trabibus circum turrem præpendentes religaverunt: quod unum

y attacher de quoi mettre à couvert les ouvriers, pendant que sous le toit, ils travailloient à la muraille. Ils couvrirent ce plancher de briques liées avec du mortier, afin qu'il fût à l'épreuve du feu que les ennemis pourroient y lancer, & ils jettèrent par-dessus des mantelets & de grosses couvertures, afin que les traits lancés par les machines des assiégés ne pussent endommager le plancher, & que les briques ne pussent être brisées par les pierres qui partoient de leurs catapultes. Après cela, ils attachèrent au bout des poutres qui excédoient le mur, trois nattes faites de gros cables d'ancres de la longueur des murs de la tour & de la largeur de quatre pieds, qui pendoient autour des trois côtés de la muraille & qui étoient exposés aux traits des assiégés: l'expérience leur avoit appris que ces sortes de nattes étoient impénéttables aux traits & aux machines de guerre. Cette partie de la tour étant finie, couverte & fortifiée contre toutes les attaques de l'ennemi, ils transportèrent leurs mantelets aux autres ouvrages, &

genus tegumenti, aliis locis erant experti nullo telo neque tormento transjici posse. Ubi vero ea pars turris, quæ erat perfecta, tecta atque munita est ab omni ictu hostium; pluteos ad alia opera abduxerunt: turris tectum per se ipsum prehensionibus ex contignatione prima suspendere ac tollere cœperunt: ubi, quantum storiarum demissio patiebatur, tantum elevabant. Intra hæc tegumenta abditi atque muniti, parietes lateribus extruebant:

avec des poulies ils élevèrent le toit entier depuis le premier étage jusqu'à la hauteur que les nattes des cables pouvoient mettre à couvert: là cachés & hors d'insultes, ils travailloient à la muraille de briques, élevoient le toit de nouveau, & se donnoient, par ce moyen, de la place pour continuer les murs de la tour. Etoient-ils parvenus à un nouvel étage, après avoir fait le plancher, ils y plaçoient de nouveau des solives avec des poutres, comme ils avoient fait d'abord, & delà élevant leurs nattes, ils continuoient derrière à construire le mur (a). Ce fut ainsi qu'ils vinrent à bout de pousser sûrement, sans

(a) Guischard, dans ses Mémoires militaires sur les Grecs & les Romains, donne une description très-détaillée de cette tour de brique construite par les Romains au siége de Marseille (*). Il dit que jusqu'ici aucun Commentateur n'a expliqué le mécanisme de ce surprenant ouvrage; qu'il s'est appliqué à le développer, & qu'il croit y avoir réussi. Guischard se trouve en contradiction avec l'Auteur des Recherches d'Antiquités militaires (**). Je ne déciderai point quel est celui des deux Auteurs qui a raison; il me semble cependant que le dernier a plus exactement compris la construction de cette tour que le premier, & qu'il s'écarte moins du texte. Au surplus, je renvoie le lecteur à ces deux Ouvrages, afin qu'il puisse juger par lui-même lequel des deux a le mieux compris le détail qu'en donne César.

(*) Tome II, pag. 23 & suiv.

(**) Pag. 41 & suiv.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

rursusque alia prehensione, ad ædificandum sibi locum expediebant. Ubi tempus alterius contabulationis videbatur; tigna item, ut primo, tecta extremis lateribus instruebant; exque ea contignatione rursus summam contabulationem storiasque elevabant. Ita tuto, ac sine ullo vulnere ac periculo, sena tabulata exstruxerunt: fenestrasque, quibus in locis visum est, ad tormenta mittenda instruendo reliquerunt.

que les ouvriers reçussent de blessures, & sans danger, cette tour de briques à la hauteur de six étages. Ils y ménagèrent des fenêtres dans les endroits convenables au service de leurs machines.

X. Ubi ex ea turri, quæ circum essent opera tueri se posse confisi sunt; musculum pedum sexaginta longum ex materia bipedali, quem a turri lateritia ad hostium turrim murumque perducerent, facere instituerunt. Cujus musculi hæc erat forma. Duæ primum trabes in solo, æque longæ, distantes inter

X. Lorsqu'ils se furent assurés que de cette tour ils pouvoient défendre tous les ouvrages qui étoient aux environs, ils commencèrent à construire, avec des poutres de deux pieds d'épaisseur, une galerie de soixante pieds de long, afin de pouvoir aller à couvert de leur tour à celle des assiégés & au mur de la ville. Voici comment cet ouvrage fut exécuté. On coucha d'abord par terre deux poutres d'une même longueur, à quatre

ſe pedes quatuor, collocantur : inque eis columellæ, pedum in altitudinem quinque defiguntur. Has inter ſe capreolis molli faſtigio conjungunt ; ubi tigna, quæ muſculi tegendi cauſa ponant, collocentur : eo ſuper tigna bipedalia injiciunt ; eaque laminis claviſque religant. Ad extremum muſculi tectum, trabeſque extremas ; quadratas regulas, quatuor patentes digitos, defigunt ; quæ lateres, qui ſuper muſculo ſtruantur, contineant. Ita faſtigiato atque ordinatim ſtructo, ut trabes erant in capreolis collocatæ, lateribus lutoque muſculus, (ut ab igne, qui ex muro jaceretur, tutus eſſet,) contegitur : ſupra lateres coria inducuntur ; ne canalibus aqua immiſſa, lateres diluere poſſet. Coria autem, ne rurſus igni

pieds de diſtance l'un de l'autre ; on fit entrer dans ces poutres des piliers de cinq pieds de haut ; on les lia enſemble par des traverſes un peu inclinées, afin qu'ils euſſent la force de porter les ſolives deſtinées à ſoutenir le toit de la galerie ; au-deſſus de ces piliers on plaça des ſolives de deux pieds d'épaiſſeur, attachées avec des bandes & des chevilles de fer ; enfin, le deſſus du toit qui couvroit ces dernières poutres, étoit compoſé de lattes quarrées, éloignées les unes des autres de quatres pouces, pour porter les tuiles que l'on mit deſſus. Après avoir ainſi conſtruit la galerie & en avoir formé le toit de manière que les ſolives portoient ſur les piliers, on la couvrit de tuiles enduites de mortier pour la garantir du feu ; au-deſſus de ces tuiles on mit encore des cuirs pour empêcher l'eau de détremper le mortier ; enfin, pour garantir ces cuirs du feu & des pierres, on jetta deſſus de groſſes couvertures & des matelas. Tout cet ouvrage ſe fit au pied de la tour, où l'on étoit cou-

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

ac lapidibus corrumpantur, centonibus conteguntur. Hoc opus omne tectum vineis, ad ipsam turrim perficiunt; subitoque, inopinantibus hostibus, machinatione navali, phalangis subjectis, ad tur-

vert par des mantelets (a), après quoi, sans différer, & lorsque les assiégés s'y atendoient le moins, on roula la galerie sur des pièces de bois rondes, dont on se sert pour lancer un navire à l'eau, jusqu'au pied de la tour de la ville.

(*) Tome II. Traité de l'attaq. des Places.

(a) Le Chevalier Folard, dans ses Commentaires sur Polybe (*), parle de cette galerie, & remarque avec raison que quatre pieds de largeur que les Romains lui avoient donnés, n'étoient pas suffisans pour que deux soldats de front pussent manier des outils & travailler sans se nuire l'un l'autre. Le pied romain étoit de treize lignes plus petit que le pied de roi, conséquemment cette galerie, suivant notre mesure, n'avoit que trois pieds sept pouces huit lignes; d'ailleurs elle avoit trop peu de largeur, relativement à sa longueur; ainsi elle ne pouvoit pas être solide sur son aplomb. Guischard donne aussi une description de cette galerie (**); mais il ne fait aucune remarque sur sa largeur. Dans le plan qu'il donne de la tour & de la galerie, il fait celle-ci plus large & plus courte qu'il n'est dit dans le texte, & il y ajoute un bélier suspendu pour frapper le mur de la tour des assiégés. Cependant César n'en fait point mention; il dit: *Interim sub musculo milites cum vectibus infima saxa turris hostium quibus fundamenta continebantur, convellunt. Les soldats à couvert sous la galerie travailloient avec des leviers à arracher les fondemens de la tour des ennemis.* On voit qu'il n'est point question ici de bélier; mais seulement de soldats qui, avec des leviers, *cum vectibus*, travailloient à abatre le mur; ainsi le bélier que Guischard met sous la galerie, est absolument de son imagination. Il y auroit d'autres observations à faire sur la hauteur qu'avoit cette galerie, relativement au jeu que pouvoit avoir le bélier de Guischard; mais elles mèneroient trop loin, & ces machines de guerre n'étant plus d'usage, l'examen qu'on en feroit seroit plus curieux qu'utile.

(**) Mémoir. militaires sur les Grecs & les Romains. Tome II.

rim hostium admovent, ut ædificio jungatur.

XI. Quo malo perterriti subito oppidani saxa quam maxima possunt vectibus promovent, præcipitaque muro in musculum devolvunt. Ictum firmitas materiæ sustinet; & quidquid incidit, fastigio musculi elabitur. Id ubi vident, mutant consilium : cupas tæda ac pice refertas, incendunt; easque de muro in musculum devolvunt. Involutæ labuntur : delapsæ ab lateribus, longuriis furcisque ab opere removentur. Interim sub musculo milites vectibus infima saxa turris hostium, quibus fundamenta continebantur, convellunt. Musculus ex turri latericia a nostris, telis tormentisque defenditur : hostesque ex muro ac turribus submoventur. Non datur libera muri

XI. L'ennemi effrayé de cette opération, fait avancer à force de leviers, de très-gros quartiers de pierres, & les fait tomber du haut du mur sur notre galerie; mais la construction solide de la charpente résista aux coups, & tout ce qui tomba roula du haut de la galerie en bas. Sur cela, ils s'y prirent différemment; ils précipitèrent sur sur nous des tonneaux de poix & de goudron embrasés; mais ils roulèrent comme les pierres, sans rien endommager, & l'on eut soin de les éloigner de notre ouvrage avec des perches & des fourches. Pendant cela nos gens, à couvert sous la galerie, travailloient avec des leviers à arracher les fondemens de la tour des ennemis, & de notre tour de briques nous défendions la galerie à coups de traits & avec nos machines; de sorte qu'ils n'osoient se montrer ni sur leur tour, ni sur la muraille, pour défendre l'un & l'autre : enfin on arracha tant de pierres des fondemens de la tour,

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

defendendi facultas. Compluribus jam lapidibus ex ea quæ ſuberat turri ſubductis, repentina ruina pars ejus turris concidit : pars reliqua conſequens procumbebat.

XII. Tum hoſtes, turris repentina ruina commoti, inopinato malo turbati, Deorum ira perculſi, urbis direptione perterriti ; inermes cum infulis ſeſe porta foras univerſi proripiunt ; ad legatos atque exercitum ſupplices manus tendunt. Qua nova re oblata, omnis adminiſtratio belli conſiſtit : militeſque averſi a prœlio, ad ſtudium audiendi & cognoſcendi feruntur. Ubi hoſtes ad legatos exercitumque pervenerunt, univerſi ſe ad pedes projiciunt : orant, ut adventus Cæſaris exſpectetur ; captam ſuam urbem videre, opera perfecta, turrem ſub-

qu'une partie tomba tout-à-coup ; & que le reſte commença à menacer ruine.

XII. Alors les ennemis effrayés & alarmés de la ruine de la tour, ſi peu attendue, & qu'ils regardoient comme un effet de la colère des Dieux, & voyant leur ville prête à être ſaccagée & miſe aux pillage, ſortirent tous ſans armes en habits de ſupplians & vinrent rendre les bras aux Généraux & à l'armée de Céſar. A la vue d'un ſpectacle ſi nouveau, tout ſervice de guerre ceſſa, & chaque ſoldat ſuſpendit ſes occupations pour aller voir & entendre ce dont il étoit queſtion. Dès que les Députés des ennemis furent en préſence de l'armée & des Généraux, ils ſe jetrèrent à leurs pieds & les conjurèrent d'attendre l'arrivée de Céſar, diſant qu'ils voyoient bien que, puiſque les ouvrages étoient achevés & leur tour détruite, la ville ne pouvoit pas manquer d'être priſe ; qu'ainſi

rutam; itaque a defensione desistere: nullam exoriri moram posse, quo minus, quum venisset, si imperata non facerent, ad nutum e vestigio diriperentur. Docent, si omnino turris concidisset, non posse milites contineri, quin spe prædæ in urbem irrumperent, urbemque delerent. Hæc, atque ejusdem generis complura, ut ab hominibus doctis, magna cum misericordia fletuque pronunciantur.

qu'ainsi ils ne songeoient plus à se défendre, & que dès que César seroit arrivé, rien ne pouvoit l'empêcher de les traiter comme il lui plairoit, en cas qu'ils refusassent de se soumettre: ils ajoutèrent que si l'on attendoit que toute la tour fût tombée, on ne pourroit jamais retenir le soldat, & que l'espérance du pillage le porteroit à emporter la ville d'assaut & à la détruire. Toutes ces choses, & plusieurs autres de même nature, furent dites d'une manière fort pathétique & très-affligée, ainsi qu'on devoit l'attendre de gens habiles, tels qu'ils l'étoient.

XIII. Quibus rebus commoti legati, milites ex opere deducunt; oppugnatione desistunt; operibus custodias relinquunt. Induciarum quodam genere misericordia facto, adventus Cæsaris exspectatur. Nullum ex muro, nullum a nostris mittitur telum: ut re confecta, omnes curam & diligentiam remit-

XIII. Les Généraux, touchés de leurs larmes, firent aussi-tôt cesser tous les travaux, discontinuer les attaques, & se contentèrent de poster quelques corps-de-garde dans les ouvrages. La compassion fit donc faire une espèce de trève, en attendant César: de part & d'autre on ne tira plus; tout soin & toute activité cessèrent, comme si le siège eût été fini. En effet, César avoit fortement recommandé, par ses lettres

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

tunt. Cæſar enim per litteras Trebonio magnopere mandaverat, ne per vim oppidum expugnari pateretur; ne gravius permoti milites, & defectionis odio, & contemptione ſui, & diutino labore, omnes puberes interficerent : quod ſe facturos minabantur : ægreque tunc ſunt retenti, quin oppidum irrumperent; graviterque eam rem tulerunt, quod ſtetiſſe per Trebonium, quo minus oppido potirentur, videbatur.

à Trébonius, d'empêcher que la ville ne fût priſe d'aſſaut, de crainte que les troupes indignées de la révolte des Maſſiliens, du mépris qu'ils avoient fait d'elles & de la peine que ce ſiége leur avoit coûté, ne fiſſent main-baſſe ſur tous les jeunes gens, comme elles en avoient menacé; auſſi eut-on toutes les peines du monde à les empêcher de prendre la ville de force, & elles en voulurent beaucoup de mal à Trébonius, qu'elles crurent être l'auteur de l'ordre qui les retenoit (*a*).

(*a*) L'ordre que Céſar avoit envoyé à Trébonius de faire enſorte que la ville ne fut pas priſe d'aſſaur, avoit pour but de conſerver une place qui pouvoit lui être d'une très-grande utilité, parce qu'elle lui donneroit un port ſur la Méditéranée, & que ce feroit un entrepôt, tant en troupes qu'en vivres, en cas de beſoin. Mais cet ordre ne diſpenſoit pas Trébonius, malgré la trêve qu'il venoit d'accorder aux Marſeillois, de tenir ſes troupes prêtes à prendre les armes au premier ordre, ni de veiller très-exactement à la garde de ſes retranchemens, de la tour, enfin de ſes travaux. En ceſſant d'attaquer la ville, il ne devoit pas diſcontinuer d'être très-attentif ſur les moindres démarches des aſſiégés dont il avoit lieu de ſoupçonner la bonne-foi; car il n'ignoroit pas ce que leurs Députés avoient répondu à Céſar

XIV. At hostes sine fide tempus atque occasionem fraudis ac doli quærunt : interjectisque aliquot diebus, nostris languentibus atque animo remissis, subito, meridiano tempore, quum alius discessisset, alius ex diutino labore in ipsis operibus quieti se dedisset; arma vero omnia reposita contectaque essent; portis se foras erumpunt : secundo magnoque vento ignem operibus inferunt. Hunc

XIV. Cependant les ennemis, gens sans foi, ne cherchoient que le tems & l'occasion de nous tromper & de mettre à profit la perfidie qu'ils méditoient. En effet, au bout de quelques jours, lorsque nos gens ne s'attendoient à rien & se reposoient tranquillement, tout d'un coup sur le midi, l'un étant retiré dans sa tente, l'autre las & fatigué du travail, dormant dans la tranchée, & toutes leurs armes étant couvertes dans l'endroit où on les avoit posées, ils font une sortie, & à la faveur d'un vent violent, ils mettent le feu à nos ouvrages. Ce

lorsqu'il avoit été question qu'ils se déclarassent ou pour lui ou pour Pompée; ainsi il devoit penser que, si pendant qu'ils vouloient faire croire à César qu'ils demeureroient neutres, & qu'ils ne prendroient aucun parti, Domitius, Lieutenant de Pompée, entroit dans le même moment avec des troupes dans Marseille, ils pouvoient bien encore le tromper, malgré leur apparente soumission. Il auroit donc dû être plus méfiant, & sans donner lieu à une rupture, garnir la tour & ses retranchemens de troupes, avec ordre d'être sur leur garde & d'avoir un œil attentif sur les moindres mouvemens des Marseillois. La confiance déplacée de Trébonius dans la parole des assiégés, lui fit négliger la garde de ses retranchemens, & les décida à exécuter le projet qu'ils méditoient de faire une sortie & de brûler tous les travaux des Romains. Cette entreprise leur réussit; mais ne sauva pas leur ville, & elle leur auroit attiré les châtimens les plus sévères, si César n'avoit eu de fortes raisons pour les conserver eux & leur ville.

sic distulit ventus, uti uno tempore agger, plutei, testudo, turris, tormentaque flammam conciperent; & prius hæc omnia consumerentur, quam, quemadmodum accidisset, animadverti posset. Nostri repentina fortuna permoti, arma, quæ possunt, arripiunt; alii ex castris sese incitant. Fit in hostes impetus: sed e muro, sagittis, tormentisque fugientes persequi prohibentur. Illi sub murum se recipiunt; ibique musculum, turrimque lateritiam, libere incendunt. Ita multorum mensium labor, hostium perfidia, & vi tempestatis, puncto temporis interiit. Tentaverunt hoc idem Massilienses postero die, eamdem nacti tempestatem; majorique cum fiducia ad alteram turrim aggeremque eruptione pugnaverunt;

vent les seconda si bien & porta tellement le feu de tous côtés, que dans le même instant il prit aux retranchemens, aux mantelets, à la tortue, à la tour, aux machines, & que tout fut consumé avant qu'on eût pu découvrir comment cela étoit arrivé. Nos gens frappés d'un malheur si subit, prennent les armes qui leur tombent dans la main, sortent du camp & courrent sur l'ennemi; mais de la ville on les arrêta à coups de traits & de machines. Les assiégés se retirèrent donc sous leurs murailles, & brûlèrent tout à leur aise la tour de brique & la galerie. Ainsi, par la trahison des assiégés & par la violence du vent, nous vîmes périr en un instant le travail de plusieurs mois. Le lendemain les ennemis tentèrent la même chose, favorisés du même vent; ils firent, avec plus d'assurance encore que la veille, une sortie contre la tour & la terrasse de notre première tour, & tentèrent de même d'y mettre le feu; mais, au lieu que le jour précédent nos gens s'étoient relâchés de leur vigilance ordinaire, ce jour-ci, avertis par l'aventure

multumque ignem intulerunt: sed, ut superioris temporis contentionem nostri omnem remiserant; ita proximi diei casu admoniti, omnia ad defensionem paraverant. Itaque multis interfectis, reliquos infecta re in oppidum repulerunt.

XV. Trebonius ea, quæ sunt amissa, multo majore studio militum administrare & reficere instituit. Nam ubi tantos suos labores & apparatus, male cecidisse viderunt; induciisque per scelus violatis, suam virtutem irrisui fore perdoluerunt: quod, unde agger omnino comportari posset, nihil erat reliquum, omnibus arboribus longe lateque in finibus Massiliensium excisis, & convectis; aggerem novi generis atque inauditum, ex lateritiis duobus muris senum pedum crassitu-

de la veille, ils avoient tout préparé pour la défense : ainsi, après avoir tué des ennemis, ils empêchèrent les autres de rien faire, & les repoussèrent dans la ville.

XV. Trébonius résolut de réparer la perte qu'il venoit de faire, & trouva les troupes disposées à le seconder : car lorsqu'elles virent toutes leurs peines perdues & tous leurs travaux devenus inutiles, & que les ennemis ayant violé la trève, insultoient à leur valeur, parce qu'il ne restoit plus de quoi réparer les ouvrages détruits, tous les arbres ayant été coupés & enlevés dans tous les environs de Massilia, elles résolurent de faire une terrasse d'une espèce nouvelle dont on n'avoit jamais entendu parler. Elles élevèrent donc deux murs de briques de six pieds d'épaisseur, & à peu près aussi éloignés l'un de l'autre que la première terrasse avoit

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

dine, atque eorum murorum contignationem facere instituerunt, æqua fere latitudine atque ille congestus ex materia fuerat agger : ubi autem spatium inter muros, aut imbecillitas materiæ, postulare videretur ; pilæ interponuntur ; transversaria tigna injiciuntur, quæ firmamento esse possint ; & quidquid est contignatum, cratibus consternitur ; cratesque luto integuntur. Sub tecto miles, dextera ac sinistra, muro tectus ; adversus, plutei objectu, operi quæcumque usui sunt, sine periculo supportat. Celeriter res administratur : diuturni laboris detrimentum, solertia & virtute militum brevi reconcinnatur. Portæ, quibus locis videtur, eruptionis causa, in muro relinquuntur.

de longueur, avec un plancher qui portoit sur les deux murs. Pour rendre ce plancher solide, on mit entre ces murs, dans tous les endroits foibles ou qui avoient trop de portée, des piliers sur lesquels on fit passer des solives de traverse pour le soutenir, & cette espèce de toit fut couvert de claies enduites de mortier. Sous ce toit, le soldat à couvert de tous côtés & caché de front par des manteles, portoit sans risque tout ce qui étoit nécessaire à l'ouvrage. Tout fut bientôt rétabli & le dommage réparé, par l'ardeur & le courage avec lesquels ils travailloient. On y ménagea des portes aux endroits qui parurent les plus propres à des sorties.

XVI. Quòd ubi hostes viderunt ; ea, quæ diu lon-

XVI. Quand les ennemis virent sitôt rétabli ce qu'ils croyoient de-

goque ſpatio refici non poſſe ſperaſſent, paucorum dierum opera & labore ita refecta, ut nullus perfidiæ neque eruptioni locus eſſet; neque quidquam omnino relinqueretur, quo aut vi militibus, aut igni operibus, noceri poſſet; eodemque exemplo ſentiunt totam urbem, qua ſit aditus ab terra, muro turribuſque circumveniri poſſe; ſic, ut ipſis conſiſtendi in ſuis munitionibus locus non eſſet, cum pene inædificata in muris ab exercitu noſtro mœnia viderentur, ac tela manu conjicerentur; ſuorumque tormentorum uſum, quibus ipſi magna ſperaviſſent, ſpatio propinquitatis interire; parique conditione e muro ac turribus bellandi data, virtute ſe noſtris adæquare non poſſe intelligunt: ad eaſdem deditiones recurrunt.

voir nous occuper long-tems, & qu'il n'y avoit plus moyen ni de nous tromper, ni de faire des ſorties ſur nous, que nos travaux étoient à l'épreuve de la valeur de leurs ſoldats & de la violence du feu; qu'il nous étoit facile de fermer de même toutes les avenues de leur ville du côté de la terre, par un mur & des tours; qu'ils n'oſoient plus ſe montrer ſur leurs remparts, nos gens ayant élevé des murs juſqu'au pied des leurs, d'où il nous étoit aiſé de lancer des javelots ſur eux avec la main; conſidérant d'ailleurs que leurs machines, ſur leſquelles ils avoient fondé de ſi grandes eſpérances, leur étoient devenues inutiles par la trop grande proximité, & que, lorſque de leurs murs & de leurs tours ils faudroit en venir aux mains avec nous, ils ne pouvoient comparer leur valeur à la nôtre; ils penſèrent à ſe ſoumettre aux mêmes conditions qu'ils avoient déja propoſées.

Avant J. C. 49
An de Rome 605.

XVII. M. Varro in ulteriore Hispania initio, cognitis his rebus quæ sunt in Italia gestæ, diffidens Pompeianis rebus, amicissime de Cæsare loquebatur: præoccupatum sese legatione ab Cneio Pompeio, teneri obstrictum fide: necessitudinem quidem sibi nihilo minorem cum Cæsare intercedere: neque se ignorare, quod esset officium legati qui fiduciariam operam obtineret, quæ vires suæ, quæ voluntas erga Cæsarem totius provinciæ. Hæc omnibus ferebat sermonibus; neque se in ullam partem movebat. Postea vero, quum Cæsarem ad Massiliam distineri cognovit; copias Petreii, cum exercitu Afranii esse conjunctas; magna auxilia, convenisse; magna, esse in spe atque exspectatione; consentire om-

XVII. M. Varron, qui étoit dans l'Espagne ultérieure, ayant appris ce qui s'étoit passé en Italie, & craignant que les projets de Pompée ne pussent réussir, sembloit d'abord pencher pour le parti de César. Il disoit qu'à la vérité, il se trouvoit attaché à Pompée, qui l'avoit fait son Lieutenant; mais qu'il n'avoit pas de moindres liaisons avec César; qu'il n'ignoroit pas les devoirs d'un Lieutenant, qui n'avoit d'autorité qu'autant qu'on avoit de confiance en lui; qu'il connoissoit ses forces & combien toute la province étoit attachée à César. Il tenoit par-tout ces discours, sans se déclarer pour aucun parti; mais lorsque, dans la suite, il apprit que César étoit arrêté par le siège de Massilia, que les troupes de Pétréius avoient joint celles d'Afranius, qu'ils avoient reçu de grands secours, qu'on en attendoit encore de plus considérables, & que toute la province citérieure étoit bien intentionnée; quand il fut instruit d'ailleurs de l'extrémité où César se trouvoit réduit auprès

de

nem citeriorem Provinciam; quæque postea acciderant, de angustiis ad Ilerdam rei frumentariæ accepit; atque hæc ad eum latius atque infatius Afranius perscribebat : se quoque ad motum fortunæ movere cœpit.

d'Ilerda par le défaut de vivres, & que les lettres qu'il recevoit d'Afranius grossissoient encore, il commença à se laisser entraîner au torrent de la fortune (*a*).

XVIII. Delectum habuit tota provincia; legionibus completis duabus, cohortes circiter triginta alarias addidit; frumenti magnum numerum coëgit, quod Massiliensibus, item quod Afranio Petreioque mitteret: naves longas decem Gaditanis, ut

XVIII. En conséquence, il fit faire des levées dans toute la province, ajouta trente cohortes auxiliaires à ses deux Légions complettes; fit grand amas de bled pour envoyer aux Massiliens, ainsi qu'à Afranius & à Pétréius, donna ordre aux habitans de Gades (*) de lui fournir dix galères, en fit faire plusieurs à Hispalis (**), fit

(*) Cadix.

(**) Séville.

(*a*) L'incertitude de Varron sur le parti qu'il croit devoir prendre; s'il restera fidèle à Pompée ou s'il se déclarera pour César, est d'un homme sans caractère, & qui, suivant les évènemens, étoit le matin pour Pompée & le soir pour César; ainsi l'un & l'autre ne devoient pas faire un grand fond sur lui. Des hommes tels que Varron n'ont aucune opinion à eux, ils se laissent aller au courant de l'eau, & conduire par le vent qui souffle : entre deux objets, ils ne sont pas plus affectés de l'un que de l'autre; réussite ou non, tout leur est égal. De tels hommes ne sont propres à aucunes affaires; mais encore bien moins à la guerre: ce sont des individus végétatifs intermédiaires entre l'homme & la brute.

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

facerent, imperavit; complures præterea in Hispali faciendas curavit: pecuniam omnem, omniaque ornamenta, ex Fano Herculis in oppidum Gades contulit: eo sex cohortes, præsidii causa, ex provincia misit: Caiumque Gallonium, equitem Romanum, familiarem Domitii, qui eo procurandæ hereditatis causa venerat missus a Domitio, oppido Gadibus præfecit: arma omnia, privata & publica, in domum Gallonii contulit. Ipse habuit graves in Cæsarem conciones: sæpe ex tribunali prædicavit, adversa Cæsarem prœlia fecisse; magnum numerum ab eo militum, ad Afranium perfugisse; hæc se certis nunciis, certis auctoribus comperisse. Quibus rebus perterritos cives Romanos ejus provinciæ, sibi ad rempubli-

transporter à Gades tout l'argent & tous les ornemens qui se trouvèrent dans le temple d'Hercule, y envoya six cohortes sous les ordres de Caius Gallonius, Chevalier Romain, ami de Domitius, qui l'y avoit envoyé pour recueillir une succession; fit porter chez le même Gallonius toutes les armes, tant celles des particuliers que du public; ensuite il parla contre César, dit souvent de dessus la tribune, qu'il avoit été battu par Afranius, & qu'un grand nombre de ses soldats avoit déserté pour se rendre à son vainqueur: qu'il savoit tout cela de science certaine & de bonne part. Ayant effrayé par ces discours les citoyens romains de cette province, il en exigea, pour le service de la République, quatorze cents mille livres d'argent & cent vingt mille boisseaux de bled. Quant aux provinces qu'il croyoit attachées à César, il les surchargeoit, y mettoit garnison; il rendoit des jugemens arbitraires contre les particuliers qui avoient mal parlé de la République, & vendoit leurs biens à l'encan; enfin il engagea toute la

cam administrandam H S cxc aut argenti pondo viginti millia, tritici modios, cxx millia, polliceri coëgit. Quas Cæsari esse amicas civitates arbitrabatur, iis graviora onera injungebat: præsidiaque eo deducebat: & judicia in privatos reddebat: qui verba atque orationem adversus Rempublicam habuissent; eorumque bona in publicum addicebat, provinciam omnem in sua & Pompeii verba per jusjurandum adigebat. Cognitis iis rebus, quæ sunt gestæ in citeriore Hispania; parabat bellum. Ratio autem hæc erat belli; ut se cum duabus legionibus Gades conferret; naves, frumentumque omne, ibi contineret: (provinciam enim omnem, Cæsaris rebus favere cognoverat:) in insula, frumento navibusque compara-

province, par un serment, à être fidelle à Pompée & à lui. A la nouvelle de ce qui s'étoit passé dans l'Espagne citérieure, il se prépara ouvertement à la guerre. Son but étoit de s'enfermer dans Gades avec deux Légions, toutes ses provisions & ses galères, parce qu'il avoit reconnu que toute la province étoit dans les intérêts de César. Il comptoit que dans cette île, avec les vaisseaux & les provisions qu'il avoit, il lui seroit aisé de tirer la guerre en longueur. Quoique plusieurs affaires importantes rappellassent César en Italie, il avoit pourtant résolu de ne laisser en Espagne aucune semence de guerre; car il savoit que Pompée, ayant rendu de grands services à la province citérieure, y avoit beaucoup de partisans.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

tis, bellum duci non difficile existimabat. Cæsar, etsi multis necessariisque rebus in Italiam revocabatur; tamen constituerat nullam partem belli in Hispaniis relinquere: quod magna esse Pompeii beneficia & magnas clientelas in citeriore provincia, sciebat.

XIX. Itaque duabus legionibus missis in ulteriorem Hispaniam cum Quinto Cassio Tribuno plebis, ipse cum equitibus sexcentis magnis itineribus progreditur; edictumque præmittit, ad quam diem magistratus principesque omnium civitatum sibi esse præsto Cordubæ vellet. Quo edicto tota provincia pervulgato; nulla fuit civitas, quin ad id tempus partem Senatus Cordubam mitteret; nullusque civis Romanus paulo notior, quin ad diem conveniret. Si-

(*) Cordoue.

XIX. Après donc avoir envoyé deux Légions dans l'Espagne ultérieure sous le commandement de Q. Cassius, Tribun du peuple, il marcha lui-même à grandes journées de ce côté-là avec six cents chevaux. Il envoya auparavant ordre aux Magistrats & aux principaux de tous-les cantons, de se trouver à un jour nommé à Corduba (*), où il devoit se rendre. Cet ordre ayant été publié dans la province, il n'y eut point de ville qui n'envoyât ses Députés au jour marqué; il n'y eut pas même de citoyen romain un peu considérable, qui ne s'y rendit. En même-tems les Magistrats de Corduba

Avant J. C. 49.
An de Rome 705.

muli pſe Cordubæ conventus, per ſe portas Varroni clauſit; cuſtodias vigiliaſque, in muro turribuſque diſpoſuit : cohortes duas, quæ colonicæ appellabantur, quum eo, caſu veniſſent; tuendi oppidi cauſa, apud ſe retinuit. Iiſdem diebus Carmonenſes, quæ eſt longe firmiſſima totius provinciæ civitas; deductis tribus in arcem oppidi cohortibus a Varrone præſidio, per ſe cohortes ejecit, portaſque præcluſit.

XX. Hoc vero magis properare Varro, ut cum legionibus quamprimum Gades contenderet; ne itinere aut transjectu intercluderetur : tanta ac tam ſecunda in Cæſarem voluntas provinciæ reperiebatur. Progreſſo ei paulo longius, litteræ a Gadibus redduntur; ſimul atque cognitum ſit de edicto Cæſaris,

firent de leur propre mouvement fermer les portes à Varron, mirent des corps-de-garde & des ſentinelles ſur les murailles & dans les tours de la ville, retinrent deux cohortes de celles que l'on nommoit *coloniques*, qui par haſard paſſoient par-là, & s'en ſervirent pour la garde de leur place. Dans le même-tems ceux de Carmone, peuples des plus puiſſans de toute la province chaſsèrent trois cohortes que Varron avoit fait entrer dans leur citadelle pour la garder, & lui fermèrent leurs portes,

XX. Cela fit hâter Varron de ſe jetter au plus vîte dans Gades avec ſes Légions, de crainte qu'on ne lui barrât les paſſages, tant on voyoit que ces provinces étoient affectionnées à Céſar; mais à peine étoit-il un peu avancé qu'on lui rendit des lettres de Gades, où on lui marquoit que ſitôt que les habitans avoient eu connoiſſance des ordres de Céſar, leurs Chefs avec les Tribuns des cohortes qui étoient

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

consensisse Gaditanos principes cum Tribunis cohortium quæ essent ibi in præsidio, ut Gallonium ex oppido expellerent, urbem insulamque Cæsari servarent: hoc inito consilio, denunciavisse Gallonio, ut sua sponte, dum sine periculo liceret, excederet Gadibus; si id non fecisset, sibi consilium capturos: hoc timore adductum Gallonium, Gadibus excessisse. His cognitis rebus, altera ex duabus legionibus, quæ Vernacula appellabatur, ex castris Varronis, adstante & inspectante ipso, signa sustulit, sesque Hispalim recepit, atque in foro & porticibus sine maleficio consedit: quod factum adeo ejus conventus cives Romani comprobaverunt, ut domum ad se quisque hospitio cupidissime reciperet. Quibus rebus

(*) Sevilla la Vieja.

en garnison dans leur ville, avoient résolu d'en chasser Gallonius & de la conserver aussi bien que l'île à César; qu'en conséquence de cette résolution, ils avoient fait savoir à Gallonius qu'il eût à sortir de bonne grace de Gades pendant qu'il pouvoit le faire sans danger, le menaçant de prendre leur parti, s'il ne le faisoit pas, & que sur cette menace il s'étoit retiré. A cette nouvelle, celle des deux Légions de Varron qu'on nommoit *Vernacula*, parce qu'elle étoit composée de naturels du pays, enlève son enseigne, à la vue de Varron, se retire à Hispalis, & s'arrête dans la place publique & sous les portiques, sans faire tort à personne. Cette conduite fut si agréable au citoyens romains qui étoient du conseil de la ville, que chacun en prit chez soi & les logea avec grand plaisir. Varron étonné de ce qu'il voyoit, retourna sur ses pas dans le dessein de se rendre à Italica (*), comme il l'avoit promis; mais les siens l'assurèrent que les portes en étoient fermées pour lui. Enfin voyant que tous les chemins lui étoient fermés,

perterritus Varro ; cum , itinere converso , sese Italicam venturum pronunciasset; certior a suis factus est perclusas esse portas. Tum vero omni interclusus itinere, ad Cæsarem mittit ; paratum se esse, legionem, cui jusserit, transdere. Ille ad eum Sex. Cæsarem mittit, atque huic transdi jubet. Transdita legione, Varro Cordubam ad Cæsarem venit : relatis ad eum publicis rationibus ; cum fide, quod penes eum est pecuniæ, transdit : &, quod ubique habeat frumenti ac navium, ostendit.

il envoya dire à César qu'il étoit prêt à remettre sa Légion à qui il ordonneroit. Celui-ci lui envoya Sex. César, à qui il donna ordre de la remettre. Après cela Varron vint trouver César à Corduba, lui rendit fidèlement compte de la province, lui remit l'argent qu'il en avoit tiré, & lui indiqua où étoient les vivres & les vaisseaux qu'il avoit rassemblés (*a*).

(*a*) M. Varron, Lieutenant de Pompée, abandonné, au seul nom de César, des peuples de l'Espagne ultérieure & de la plus grande partie de ses troupes, est une preuve évidente de l'ascendant du génie de César sur celui de Pompée. En effet, quelle différence de l'un à l'autre ! César actif agissoit par lui-même, savoit employer à propos la douceur, la persuasion & la fermeté ; Pompée, lent, irrésolu, ne conduisoit cette guerre que par ses Lieutenans, dont les uns foibles, timides, incapables de conduire une affaire de cette importance, ne savoient prendre aucun parti ; les autres durs, avares, révoltoient les peuples & se faisoient abhorrer des troupes. Si Pompée avoit

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

XXI. Cæfar, habita concione Cordubæ, omnibus generatim gratias agit; civibus Romanis; quod oppidum in fua poteftate ftuduiffent habere; Hifpanis, quod

XXI. Céfar ayant tenu les Etats à Corduba, rendit graces à tout le monde en général; aux citoyens romains de s'être rendus maîtres de la ville; aux Efpagnols, d'avoir chaffé leurs garnifons; à ceux de Gades, d'avoir rendu inutiles les deffeins

plus confulté la connoiffance qu'il devoit avoir des hommes, que l'amitié qu'il portoit aux uns & la confidération qu'il croyoit devoir à d'autres; fi ces perfonnes euffent fu fe faire aimer & eftimer, & fe concilier la confiance des peuples & des troupes; fi mieux il eût lui-même paffé en Efpagne, & fe fût mis, ainfi que Céfar, à la tête de fon armée, Jules auroit peut-être trouvé plus de difficultés à s'emparer & à fe rendre maître de l'Efpagne citérieure & ultérieure; mais le génie de Céfar, fon activité, fon éloquence perfuafive, fa réputation, fa préfence, éclipsèrent le mérite de Pompée abfent, & firent méprifer l'autorité de fes Lieutenans, qui ne furent ni fe faire refpecter, ni fe faire craindre, & qui, indéterminés, balançoient toujours fur ce qu'ils devoient faire. Il y a des hommes de génie chez toutes les nations, il en eft dans tous les états, il en eft dans tous les arts; & quoiqu'il foit aifé de les diftinguer, parce qu'ils font comme le foleil, qui ne tire fa lumière que de lui-même, cependant ils ne font pas toujours apperçus de ceux qui font les plus intéreffés à les connoître, ou parce qu'ils ne veulent pas les voir, ou enfin, qu'ils n'ont pas affez de talens pour les diftinguer de la foule. C'eft ainfi que Louis XIV ne vit dans Fénélon que l'homme d'efprit, & ne diftingua pas l'homme d'Etat, qu'il apperçut dans la fuite; mais trop tard. C'eft moins un malheur pour les hommes de génie que pour les Souverains & pour leurs Etats; auffi c'en fut un pour Pompée de n'avoir pas confié le commandement de fes troupes & le gouvernement des provinces à des hommes plus capables de conduire des troupes & de gouverner des peuples, & un plus grand encore de n'être pas venu lui-même les commander.

da

præſidia expuliſſent; Gaditanis; quod conatus adverſariorum infregiſſent, ſeſeque in libertatem vindicaſſent; tribunis militum centurionibuſque, qui eo præſidii cauſa venerant; quod eorum conſilia, ſua virtute confirmaſſent. Pecunias, quas erant in publicum Varroni cives Romani polliciti, remittit: bona reſtituit iis, quos liberius locutos hanc pœnam tuliſſe cognoverat: tributis quibusdam publicis privatiſque præmiis, reliquos in poſterum bona ſpe complet: biduumque Cordubæ commoratus, Gades proficiſcitur: pecunias monumentaque, quæ ex Fano Herculis collata erant in privatam domum, referri in templum jubet: provinciæ, Quintum Caſſium præficit; huic quatuor legiones attribuit: ipſe iis navibus, quas Marcus

parti contraire & de s'être mis en liberté; aux Tribuns & aux Centurions qui étoient venus garder la ville, d'avoir affermi par leur exemple ceux qui étoient dans de bons ſentimens pour lui. En même-tems il fit remiſe aux citoyens romains de l'argent qu'ils s'étoient engagés de fournir à Varron, reſtitua les biens à ceux ſur qui on les avoit confiſqués, ſous prétexte qu'ils avoient parlé trop librement; accorda quelques récompenſes, tant en public qu'en particulier & remplit tout le reſte de bonnes eſpérances pour l'avenir. Enſuite, après être reſté deux jours à Corduba, il ſe rendit à Gades, où il fit reporter dans le temple d'Hercule les tréſors & les ornemens qu'on en avoit enlevés pour les mettre dans une maiſon particulière; donna le gouvernement de la province à Q. Caſſius, qu'il y laiſſa avec quatre Légions, & partit enſuite pour Tarragonne ſur les vaiſſeaux que Varron s'étoit fait fournir par ceux de Gades, & y arriva en peu de jours. Les Députés de preſque toute la province citérieure y attendoient ſon arrivée.

Avant J. C. 49. An de Rome 705.

Varro, quasque Gaditani jussu Varronis fecerant, Tarraconem paucis diebus pervenit. Ibi totius fere citerioris provinciæ legationes, Cæsaris adventum exspectabant. Eadem ratione privatim ac publice quibusdam civitatibus habitis honoribus, Tarracone discedit; pedibusque Narbonem, atque inde Massiliam pervenit. Ibi legem de Dictatore latam, seque Dictatorem dictum a Marco Lepido prætore, cognoscit.

Après avoir traité de même fort honorablement quelques-uns de ces peuples, tant en particulier qu'en public, il sortit de cette ville & vint par terre à Narbonne, & de-là à Massilia, où il apprit la nouvelle de la loi qui venoit d'être portée à Rome pour créer un Dictateur, & que le Préteur M. Lepidus l'avoit nommé à cette dignité.

XXII. Massilienses, omnibus defessi malis; rei frumentariæ ad summam inopiam adducti; bis prœlio navali superati; crebris eruptionibus fusi; gravi etiam pestilentia conflictati, ex diutina conclusione & mutatione victus; (panico enim vetere, atque hordeo corrupto, omnes alebantur; quod ad hujusmodi

XXII. Les Massiliens rebutés de tous les maux qu'ils avoient soufferts, réduits à la dernière disette, deux fois battus sur mer, toujours repoussés dans leurs fréquentes sorties, affligés de la perte causée par la longueur du siège & par le changement de nourriture, (car ils ne vivoient que de vieux millet & d'orge gâté qu'on avoit autrefois préparé & serré dans les greniers publics en cas de siège), voyant leurs tours & la plus grande

casus antiquitus paratum, in publicum contulerant;) dejecta turri; labefacta magna parte muri; auxiliis provinciarum & exercituum desperatis, quos in Cæsaris potestatem venisse cognoverant: sese dedere sine fraude constituunt. Sed paucis ante diebus Lucius Domitius, cognita Massiliensium voluntate; navibus tribus comparatis, (ex quibus duas familiaribus suis attribuerat, unam ipse conscenderat,) nactùs turbidam tempestatem, est profectus. Hunc conspicatæ naves, quæ, jussu Bruti, consuetudine quotidiana ad portum excubabant; sublatis anchoris, sequi cœperunt: ex iis unum, ipsius navigium, contendit, &. fugere perseveravit; auxilioque tempestatis, ex conspectu abiit: duo, perterrita concursu

partie de leurs murailles renversées, sans espoir de secours des provinces & de leurs armées, qu'ils avoient appris s'être rendues à César, résolurent enfin de se soumettre à lui de bonne-foi & sans supercherie. Quelques jours auparavant, Domitius, qui connut leur intention, prépara trois vaisseaux, embarqua ses gens sur deux, monta le troisième & partit par un brouillard. Les vaisseaux qui, par ordre de Brutus, avoient coutume de veiller dans le port, l'ayant apperçu, levèrent l'ancre & le poursuivirent. Le vaisseau de Domitius força de rames, & continuant à fuir, échappa à la faveur du brouillard; les deux autres effrayés de se voir poursuivis par nos gens, rentrèrent dans le port. A l'égard des Massiliens, ils firent sortir de la ville, selon l'ordre qui leur fut donné, toutes leurs armes & leurs machines de guerre, tirèrent tous leurs vaisseaux de leur port & de leurs arsénaux, & remirent à César tout ce qu'il y avoit d'argent dans leur épargne; après quoi il les conserva plutôt par considération

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

nostrarum navium, sese in portum receperunt. Massilienses arma tormentaque ex oppido, ut est imperatum, proferunt: naves ex portu navalibusque educunt: pecuniam ex publico transdunt. Quibus rebus confectis; Cæsar magis eos pro nomine & pour leur antiquité & leur réputation, que parce qu'ils l'avoient mérité (*a*); mit deux Légions en garnison dans la place, envoya les autres en Italie, & partit pour Rome.

(*a*) Dans les tems les plus reculés, où les hommes sans loix suivoient les seules impressions de la nature, où errans, sauvages, féroces, ils n'étoient retenus par aucun frein, le courage, chez les ennemis même, fut toujours respecté & estimé : or, dans le siècle de César, les différens peuples, quoiqu'encore barbares, sans être plus éclairés que ceux du premier âge, avoient cependant des mœurs moins âpres, & quelques connoissances sur leurs propres intérêts. Les Marseillois avoient montré pendant le siége la plus grande valeur; ils avoient employé tout l'art alors connu pour défendre leur ville & leur liberté; ainsi ils avoient mérité à juste titre l'estime des Romains. César dit *qu'il ne les conserva que par considération pour leur antiquité & leur réputation* (*). Je voudrois pour César qu'ils n'eussent dû leur conservation

(*) Marseille est très-ancienne; elle fut fondée cinq cents ans avant Jesus-Christ par des Phocéens. Les arts & les sciences y fleurirent aussi-tôt que ses habitans se furent enrichis par leur commerce, & c'est à eux que les Gaulois furent redevables de les avoir introduits dans les Gaules. Ils formèrent une Académie qui fut rivale de celles d'Athènes & de Rhodes, & Pline la nomme la Maîtresse des études, *Magistram studiorum*. Plusieurs grands hommes, dans tous les genres de sciences & d'arts, sont sortis de son sein. Tite-Live dit que Marseille étoit aussi polie que si elle avoit été au milieu de la Grèce; & c'est pourquoi les Romains y faisoient élever leurs enfans. Elle a essuyé diverses révolutions; la dernière arriva l'an 1660. Louis XIV subjugua les Marseillois, leur ôta leurs droits & leur liberté; bâtit une citadelle au-dessus de l'Abbaye de Saint-Victor, qu'il nomma sa Bastide, & fortifia la tour de Saint-Jean qui est vis-à-vis la citadelle, à l'entrée du port. Marseille est très commerçante, & par les prerogatives dont elle jouit; elle a, pour ainsi dire, le commerce exclusif des Echelles du Levant.

vetustate, quam pro meritis in se civitatis, conservans, duas ibi legiones præsidio relinquit; ceteras in Italiam mittit: ipse ad urbem proficiscitur

XXIII. Iisdem temporibus C. Curio, in Africam profectus ex Sicilia, & jam ab initio copias P. Attii Vari despiciens; duas legiones, ex quatuor quas a Cæsare acceperat, & quingentos equites transportabat: biduoque & noctibus tribus navigatione consumptis, appellit ad eum locum qui appellatur Aqui-

XXIII. Dans ce même-tems C. Curion passa de Sicile en Afrique, & méprisant par avance les forces d'Attius Varus, s'avança avec seulement deux Légions des quatre que César lui avoit données, & cinq cents chevaux, & après deux jours & trois nuits de navigation, il aborda à un lieu nommé Aquilaria (a) : cet endroit est à environ sept lieues de Clupea (*) ; c'est une assez bonne rade en été, parce qu'elle est entre deux hauts

(*) Quispia.

qu'à leur grand courage ; mais on a pu voir dans une note précédente, page 145, que des raisons très-importantes pour César, lui avoient fait ordonner à Trébonius de faire ensorte que la ville ne fût pas prise d'assaut ; & ce furent ces mêmes raisons qui l'empêchèrent de la détruire, lorsqu'elle se fut rendue, & non son antiquité & le courage de ses habitans. Leur perfidie, malgré le traité & la convention faite entr'eux & Trébonius, méritoit sans doute le châtiment le plus sévère ; mais il y a des circonstances où il est nécessaire de ne pas user d'une trop grande sévérité, par les avantages qu'on peut retirer d'une conduite opposée.

(a) Cette ville n'existe plus ; elle étoit située à la pointe du promontoire de Mercure, *promontorium Mercurii*, aujourd'hui le Cap-Bon.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

laria. Hic locus abest a Clupea, passuum duorum & viginti millia; habetque non incommodam æstate stationem; & duobus eminentibus promontoriis continetur. Hujus adventum L. Cæsar filius, cum decem longis navibus, ad Clupeam præstolans; (quas naves, Uticæ ex prædonum bello subductas, P. Attius reficiendas hujus belli causa curaverat;) veritus navium multitudinem, ex alto refugerat: appulsaque ad proximum littus trireme constrata, & in littore relicta, pedibus Adrumetum profugerat: id oppidum C. Considius Longus, unius legionis præsidio tuebatur: reliquæ Cæsaris naves, ejus fuga Adrumetum se receperunt. Hunc sequutus Marcus Rufus Quæstor navibus duodecim, quas præsidio onerariis navi-

caps. L. César le fils l'attendoit à Clupea avec dix galères qui avoient été prises dans la guerre contre les pirates, & qu'Attius avoit fait radouber à Utique pour s'en servir dans la présente guerre; mais le voyant venir avec tant de vaisseaux, la peur lui fit abandonner la pleine mer; il alla échouer avec sa galère sur la côte prochaine, la laissa sur le rivage & se retira à pied à Adrumetum (*). C. Considius Longus y commandoit avec une Légion. Après la fuite de L. César, le reste de ses galères se rendit aussi dans ce port. Le Questeur M Rufus le suivit avec douze galères que Curion avoit amenées avec lui de Sicile pour escorter les vaisseaux de charge, & ayant apperçu celle de L. César échouée & abandonnée sur le rivage, il la fit remorquer & revint trouver Curion avec sa flotte.

(*) Mahometa.

bus Curio ex Sicilia eduxerat; poſtquam relictam in littore navem conſpexit, hanc remulco abſtraxit : ipſe ad Curionem cum claſſe redit.

XXIV. Curio Marcum, Uticam navibus præmittit : ipſe eodem cum exercitu proficiſcitur ; biduique iter progreſſus, ad flumen Bagradam pervenit. Ibi C. Caninium Rebilum legatum, cum legionibus relinquit: ipſe cum equitatu antecedit, ad caſtra exploranda Corneliana ; quod is locus peridoneus caſtris habebatur. Id autem eſt jugum directum, eminens in mare, utraque ex parte præruptum atque aſperum, ſed paulo tamen leniore faſtigio ab ea parte quæ ad Uticam vergit. Abeſt directo

XXIV. Curion envoya Marcus à Utique (*a*) avec ſes vaiſſeaux, & il le ſuivit en même-tems par terre avec l'armée. Au bout de deux jours de marche il arriva au fleuve Bagrada (*), où il laiſſa C. Caninius Rébilus avec ſes Légions; pour lui il prit les devans avec la cavalerie pour aller reconnoître le camp de Scipion, parce que ce poſte paſſoit pour être très-avantageux : c'eſt un rocher droit qui commande la mer, rude & eſcarpé des deux côtés, mais ayant une pente un peu plus douce du côté d'Utique : en droite ligne, il n'eſt qu'à un peu plus d'un mille de cette place ; mais, dans ce chemin, il y a une fontaine qui communique à la mer & rend cet endroit très-marécageux ; ſi on veut l'éviter, il

(*) Magrada.

(*a*) Cette ville, qui devint la capitale de la province après la ruine de Carthage, n'exiſte plus ; elle étoit ſituée entre Biſerte & le promontoire de Carthage.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

itinere ab Utica, paulo amplius passuum mille : sed hoc itinere est fons, quo mare succedit ; longe lateque is locus restagnat : quem si quis vitare voluerit, sex circuitu millium in oppidum perveniet.

faut prendre un détour de deux lieues pour arriver à la ville.

XXV. Hoc explorato loco, Curio castra Vari conspicit, muro oppidoque conjuncta ad portam, quæ appellatur Bellica ; admodum munita, natura loci : una ex parte, ipso oppido Utica ; altera theatro, quod est ante oppidum : substructionibus ejus operis maximis ; aditu ad castra difficili & angusto. Simul animadvertit multa undique portari atque agi plenissimis viis, quæ repentini tumultus timore ex agris in urbem conferebantur. Huc equitatum mittit, ut diriperet, atque haberet loco prædæ. Eodem-

XXV. Après avoir reconnu ce poste, Curion examina de-là le camp de Varus qui, placé sous les murs de la ville vers la porte qu'on nomme de la guerre, étoit extrêmement fort d'assiette. Utique le couvroit d'un côté & de l'autre ; il étoit défendu par une espèce de théâtre bâti devant la ville & d'une fort grande étendue, ensorte qu'il n'y avoit qu'un passage étroit & difficile pour approcher du camp. On vit en même-tems tous les chemins couverts de gens en mouvement, qui, dans la crainte d'être pillés, portoient de la campagne dans la ville leurs effets les plus précieux. Il détacha contr'eux sa cavalerie pour avoir occasion de faire quelque butin. Dans le même-

tems

que tempore his rebus ſubſidio ſexcenti equites Numidæ ex oppido, pediteſque quadringenti mittuntur a Varo; quos, auxilii cauſa, rex Juba paucis ante diebus Uticam miſerat. Huic & paternum hoſpitium cum Pompeio, & ſimultas cum Curione intercedebat; quod tribunus plebis legem promulgaverat, qua lege regnum Jubæ publicaverat. Concurrunt equites inter ſe; neque vero primum impetum noſtrorum, Numidæ ferre potuerunt: ſed, interfectis circiter centum & viginti, reliqui ſe in caſtra ad oppidum receperunt. Interim, adventu longarum navium, Curio pronunciari onerariis navibus jubet, quæ ſtabant ad Uticam numero circiter ducentæ; « ſe in hoſtium habiturum loco, qui non e veſtigio ad caſtra

tems Varus fit ſortir de la ville ſix cents chevaux numides à leur ſecours avec quatre cents fantaſſins que le Roi Juba avoit depuis peu de jours envoyés à Utique. Ce Roi étoit, comme ſon père, attaché à Pompée, & il haïſſoit Curion qui, pendant ſon Tribunat, avoit fait confiſquer ſon Royaume. La cavalerie numide en vint aux mains avec la nôtre, mais elle ne put réſiſter à ſon premier choc. Après avoir perdu environ cent vingt hommes, elle ſe retira dans ſon camp ſous la ville. Sur ces entrefaites, les galères de Curion étant arrivées, il fit dire à deux cents vaiſſeaux marchands, ou environ, qui étoient à l'ancre devant Utique, qu'il traiteroit en ennemis tous ceux qui ne ſe rendroient pas auſſi-tôt au camp de Scipion. A cette menace, tous au même inſtant lèvent l'ancre, quittent Utique & ſe rendent au lieu marqué; ce qui mit l'abondance dans ſon armée.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

Corneliana vela direxisset ». Qua pronunciatione facta; temporis puncto, sublatis anchoris, omnes Uticam relinquunt, &, quo imperatum est, transeunt. Quæ res, omnium rerum copia complevit exercitum.

XXVI. His rebus gestis, Curio se in castra ad Bagradam recepit; atque universi exercitus conclamatione, Imperator appellatur. Postero die Uticam exercitum ducit, & prope oppidum castra ponit. Nondum opere castrorum perfecto, equites ex statione nunciant, magna auxilia equitum peditumque ab rege missa Uticam venire; eodemque tempore vis magna pulveris cernebatur; & è vestigio temporis primum agmen erat in conspectu. Novitate rei Curio permotus præmittit equites, qui pri-

XXVI. Ces affaires terminées, Curion se retira dans son camp de Bagrada, où d'une commune voix, il fut proclamé Empereur par toutes ses troupes. Le lendemain il vint camper devant Utique. Il n'avoit pas fini ses retranchemens, que la cavalerie qui étoit de garde vint l'avertir que de grands secours, tant de cavalerie que d'infanterie, envoyés de la part de Juba, s'avançoient vers la ville; en même-tems on apperçut un gros nuage de poussière, & aussi-tôt après parut leur avant-garde. Curion étonné de cette nouveauté, envoie sa cavalerie au-devant d'eux pour soutenir leurs premiers efforts & les arrêter, pendant qu'au plus vite, il faisoit revenir ses Légions occupées aux

Avant J. C. 49.
An de Rome [illegible]

mum impetum sustineant ac morentur : ipse celeriter ab opere deductis legionibus, aciem instruit. Equites committunt prœlium : & prius quam plane legiones explicari & consistere possent, tota auxilia regis impedita ac perturbata, quod nullo ordine & sine timore iter fecerant, in fugam se conjiciunt : equitatuque omni fere incolumi, quod se per littora celeriter in oppidum recepit ; magnum peditum numerum interficiunt.

travaux du camp, & les rangeoit en bataille. La cavalerie en vint aux mains, & avant que nos troupes eussent pu se développer & se ranger en bataille, tous les secours que le Roi envoyoit, embarrassés & en désordre, parce qu'ils avoient marché sans ordre & sans défiance, prirent la fuite. La cavalerie souffrit peu, parce qu'elle gagna promptement la ville le long du rivage ; mais ils perdirent un grand nombre de fantassins (*a*).

(*a*) Quel que soit l'éloignement de l'ennemi, on doit toujours marcher dans le plus grand ordre & avec les plus grandes précautions. Il est possible que l'ennemi ait fait une marche forcée, qu'il l'ait dérobée, & qu'il soit à une lieue, plus ou moins, de l'armée en marche, tandis qu'on le croit encore à dix ou douze. On dira peut-être, cela ne peut arriver, parce qu'on prend toujours la précaution de faire éclairer les flancs d'une armée en marche, & d'avoir une avant-garde qui, elle-même, est éclairée & couverte par des détachemens en avant d'elle. Cela doit être, sans doute ; mais n'est pas toujours ; car lorsqu'on néglige d'observer l'ordre dans la marche, on néglige de même les précautions nécessaires pour l'assurer. Quand même il n'y auroit rien à craindre, l'ordre dans une marche est de la plus grande

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

XXVII. Proxima nocte centuriones Marsi duo ex castris Curionis, cum manipularibus suis duobus & viginti, ad Attium Varum perfugiunt. Ii, seu vere, quam habuerant, opinionem perferunt; sive etiam auribus

XXVII. La nuit suivante, deux Centurions Marses avec vingt-deux soldats de leurs manipules, quittèrent Curion & allèrent se rendre à Attius Varus. Soit qu'ils le crussent ou qu'ils voulussent le flatter (car on croit volontiers ce que l'on souhaite, & nous nous imaginons aisément que les autres doi-

importance; ne fusse que pour y habituer l'officier & le soldat. Les précautions ne sont jamais superflues à la guerre; & toutes inutiles qu'elles paroissent dans le moment par l'éloignement de l'ennemi, il se présente mille circonstances où elles sont absolument nécessaires; ainsi, pour éviter de tomber dans des embuscades & d'être attaqué à l'improviste, il faut éclairer les flancs; que l'avant-garde ait des détachemens en avant d'elle; que les troupes détachées sur les flancs, & celles en avant de l'avant-garde, fouillent très-exactement le pays, & que l'armée dans sa marche observe le plus grand ordre. Si les troupes que Juba envoyoit au secours d'Attius Varus avoient observé l'ordre ci-dessus, elles auroient été averties à tems, & auroient pu se ranger en bataille, prêtes à recevoir la cavalerie de Curion, ou bien se retirer en ordre sur le gros de leur armée, si Sabura l'avoit jugé à propos. La trop grande confiance dans ses forces est toujours funeste; elle dégénère en négligence, & le désordre s'en suit. En en mot, ce n'est qu'avec de l'ordre, de la discipline & des dispositions relatives au terrein & à l'espèce d'armes qu'on a sous ses ordres qu'on peut espérer des succès. J'ai déja établi ce principe, & j'y ramène souvent le lecteur, comme chose indispensable. Il faut encore se persuader que l'ennemi a assez de capacité pour imaginer & exécuter tout ce qu'il est possible de faire pour le mieux; ainsi on ne se trompera jamais, lorsqu'on lui fera faire les meilleures dispositions, & qu'on agira en conséquence pour faire échouer ses projets.

Vari serviunt ; (nam quæ volumus, & credimus libenter ; &, quæ sentimus ipsi, reliquos sentire speramus :) confirmant quidem certe totius exercitus animos alienos esse a Curione ; maxime opus esse in conspectu exercitum venire, & colloquendi dare facultatem. Qua opinione adductus Varus, postero die mane legiones ex castris educit. Facit idem Curio : atque una valle non magna interjecta, suas uterque copias instruit.

vent penser comme nous), ils lui dirent qu'ils étoient certains que toute l'armée n'avoit aucune affection pour Curion; qu'il falloit qu'il conduisit ses soldats en présence de l'ennemi, & les mettre à portée de se parler. Varus, persuadé par ce discours, fait le lendemain matin sortir ses Légions du camp : Curion en fait autant, & n'étant séparés que par un petit vallon, ils rangent l'un & l'autre leur armée en bataille.

XXVIII. Erat in exercitu Vari, Sext. Quinctilius Varus ; quem fuisse Corfinii, supra demonstratum est. Hic dimissus a Cæsare in Africam venerat : legionesque eas transduxerat Curio, quas superioribus temporibus Corfinio receperat Cæsar ; adeo ut, paucis mutatis centurionibus,

XXVIII. Il y avoit dans l'armée de Varus un nommé Sextius-Quintilius Varus qui s'étoit trouvé dans Corfinium, comme on l'a dit. César l'ayant laissé aller, il s'étoit retiré en Afrique. Curion avoit amené avec lui ces mêmes Légions que César avoit prises à son service après le siège de Corfinium ; de sorte que c'étoient encore à peu près les mêmes Officiers avec les-

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

iidem ordines manipulique constarent. Hanc nactus appellationis causam Quinctilius, circumire aciem Curionis, atque obsecrare milites cœpit, » ne primi sacramenti, quod apud Domitium atque apud se Quæstorem dixissent, memoriam deponerent; neu contra eos arma ferrent, qui eadem essent usi fortuna, eademque in obsidione perpessi; neu pro iis pugnarent, a quibus in contumeliam perfugæ appellarentur ». His pauca ad spem largitionis addit, quæ ab sua liberalitate, si se atque Attium secuti essent, exspectare deberent. Hac habita oratione, nullam in partem ab exercitu Curionis fit significatio : atque ita suas uterque copias reducit.

quels ce même Varus avoit servi. Celui-ci prend cette occasion de leur parler, voltige autour de l'armée de Curion, exhorte ses soldats à se souvenir du premier serment qu'ils avoient prêté à Domitius & à lui-même, qui lui servoit alors de Questeur; les prie de ne point porter les armes contre des camarades qui avoient couru la même fortune qu'eux, & avec qui ils avoient partagé les dangers du siége, & de ne point combattre pour des gens qui les traitoient injurieusement de transfuges : il ajouta qu'ils pouvoient s'assurer d'être libéralement récompensés par lui & par Attius, s'ils vouloient passer à son service. Ce discours ne produisit aucun effet dans l'armée de Curion, & chacun ramena ses troupes dans son camp (*a*).

(*a*) Les pourparler entre des armées de nations différentes, sont pernicieux; mais ils sont bien plus dangereux entre citoyens armés les uns contre les autres, telle que peut être une guerre civile semblable à celle dont il

XXIX. At in castris Curionis, magnus omnium incessit timor : nam is variis hominum sermonibus celeriter augetur : unusquisque enim opiniones fingebat : & ad id, quod ab alio audierat, sui aliquid timoris addebat : hoc ubi uno auctore ad plures permanaverat, atque alius alii transdiderat ; plures auctores ejus rei videbantur.

XXIX. Cependant une frayeur subite se répandit en un instant dans tout le camp de Curion : car c'est un mal que les différens rapports augmentent en fort peu de tems. Chacun se forgeoit des chimères, & ce que l'un lui avoit dit, la crainte le lui faisoit rapporter avec exagération à un autre. Dès qu'un seul homme rapportoit une chose à d'autres, & que ceux-ci l'avoient communiqué à leurs camarades, on se persuadoit que plusieurs avoient fait en même-tems ce rapport ; on

est ici qnestion. Quelle que soit la confiance qu'ont les Chefs dans la fidélité de leurs soldats, quel que soit l'attachement que ceux-ci paroissent avoir pour eux, il est toujours très-imprudent de permettre ces pourparler. Des soldats qui suivent un parti plutôt qu'un autre, ne savent souvent pas pourquoi ils le suivent ; c'est quelquefois la circonstance qui les y conduit, souvent un caprice, ou la persuasion ; car la plupart du tems, ils ignorent pourquoi la nation est armée contr'elle-même ; ils n'ont d'autre intérêt que celui qui leur est personnel par l'espérance du butin, & dans le fond ils ne sont pas plus attachés à un parti qu'à un autre ; ainsi un propos vague, un parent, un ami, qui se trouve dans le parti contraire peut les faire passer d'un camp dans l'autre : c'est l'action du moment sur laquelle ils ne réfléchissent point. S'il ne résulta rien de fâcheux du pourparler entre les soldats de Curion & ceux d'Attius Varus, ce n'est cependant pas un exemple à suivre dans aucune position que ce puisse être, & ces espèces de conférence doivent être absolument défendues, même aux nations différentes, gouvernées par leurs Souverains légitimes.

Avant J. C. 49. An de Rome 705.

(*) Le Texte est ici tronqué jusqu'à *Quibus de causis*.

[Civile bellum; (*) genus hominum, quod liceret libere facere & sequi quod vellet: legiones eæ, quæ paulo ante apud adversarios fuerant; nam etiam Cæsaris beneficium mutaverat consuetudo, qua offerrentur: municipia etiam adversis partibus conjuncta; neque enim ex Marsis Pelignisque veniebant, ut qui superiore nocte in contuberniis: commilitonesque nonnulli, graviores sermones militum vulgo durius accipiebant; nonnulla etiam ab iis, qui diligentiores videri volebant, fingebantur.]

se disoit mutuellement que dans une guerre civile le soldat se croyoit permis de suivre le parti qu'il lui plairoit & de faire tout ce qu'il vouloit; que les mêmes Légions qui, peu auparavant, avoient servi les ennemis pourroient bien retourner à leurs premiers maîtres, la licence des tems où l'on vivoit faisant tourner contre César ses propres bienfaits; que toutes les villes dont ils étoient environnés, tenoient pour le parti ennemi, & que ces discours ne venoient que des Marses & des Pelignes (a) seuls, comme ceux qu'on leur avoit tenu la nuit précédente dans leurs tentes; quelques-uns même des soldats donnoient souvent aux raisonnemens de leurs camarades un sens encore plus fâcheux, & d'autres qui vouloient paroître mieux informés, inventoient toujours quelques nouvelles.

XXX. Quibus de causis, concilio convocato, de summa rerum deliberare incipit. Erant sententiæ, quæ conan-

XXX. Sur ces différentes choses, Curion assembla le conseil pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire: les uns étoient d'avis de faire un

(a) Peuples d'Italie qui habitoient un canton dans ce qu'on nomme aujourd'hui l'Abruzze ultérieure & citérieure.

effort

dum omnibus modis, castraque Vari oppugnanda, censerent; quod hujusmodi militum consiliis, otium maxime contrarium esse arbitrarentur: postremo, præstare dicebant, per virtutem in pugna belli fortunam experiri; quam desertos, & circumventos a suis, gravissimum supplicium pati. Porro, erant qui censerent, de tertia vigilia in castra Corneliana recedendum; ut, majore spatio temporis interjecto, militum mentes sanarentur: simul, si quid gravius accidisset, magna multitudine navium & tutius & facilius in Siciliam receptus daretur.

effort & d'attaquer le camp de Varus pour occuper les soldats; persuadés que dans une pareille disposition des troupes, l'oisiveté étoit absolument contraire: ils ajoutoient qu'après tout, il valoit mieux tenter vaillamment la fortune dans un combat, & mourir glorieusement, que de se voir abandonnés des leurs & livrés à la barbarie des ennemis. D'autres vouloient que vers minuit on se retirât dans le camp de Scipion, où l'on auroit plus de tems pour guérir les esprits des soldats, & d'où, en cas de malheur, on pourroit plus sûrement, & avec plus de facilité, se retirer en Sicile, à la faveur du grand nombre de vaisseaux dont on étoit pourvu.

XXXI. Curio utrumque improbans consilium, quantum alteri sententiæ deesset animi, tantum alteri superesse dicebat; hos turpissimæ fugæ rationem habere, illos etiam

XXXI. Curion n'approuvant ni l'un ni l'autre de ces avis, dit qu'autant que l'un marquoit peu de courage, l'autre en marquoit trop; que par l'un on vouloit justifier une honteuse fuite, & par l'autre engager à combattre même dans un poste

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

iniquo loco dimicandum putare. Qua enim, inquit, fiducia, & opere & natura loci munitissima castra expugnari posse confidimus? aut vero quid proficimus, si, accepto magno detrimento, ab oppugnatione castrorum discedimus? quasi non & felicitas rerum gestarum, exercitus benevolentiam imperatoribus; & res adversæ, odia concilient. Castrorum autem mutatio, quid habet nisi turpem fugam & desperationem omnium, & alienationem exercitus? nam neque pudentes suspicari oportet, sibi parum credi; neque improbos scire, sese timeri: quod illis licentiam timor augeat noster, his studia diminuat. Quod si jam, inquit, hæc explorata habemus, quæ de exercitus alienatione dicuntur; quæ quidem ego

désavantageux. *En effet*, dit-il, *avec quelle assurance pouvons-nous espérer de forcer un camp fortifié par la nature & par l'art? & quel avantage tirerons-nous de l'attaque de ce camp, si nous sommes obligés de nous retirer avec grande perte? Ne sait-on pas que les heureux succès concilient au Général l'affection des troupes, & qu'il ne manque jamais d'en être haï lorsqu'il est malheureux? Quant au changement de camp*, ajoûta-t-il, *pourquoi le prendroit-on, sinon pour une fuite honteuse & un parti de gens désespérés qui ne feroit qu'aliéner toute l'armée? Il ne faut pas donner lieu aux gens sages de croire qu'on ne se fie pas à eux, ni aux méchans qu'on les craint; parce que cette crainte ne feroit que rendre ceux-ci plus insolens & plus hardis, & que le soupçon diminueroit le zèle & l'affection des autres. Si ce que l'on dit du mécontentement de l'armée est vrai, mécontentement que je crois ou entièrement supposé ou moindre assurément qu'on ne le fait, il est sans contredit bien plus à propos de le cacher & de le dissimuler, que de*

aut omnino falsa, aut certe minora opinione esse confido: quanto dissimulari & occultari hæc, quam per nos confirmari præstat? An non, uti corporis vulnera, ita exercitus incommoda sunt tegenda; ne spem adversariis augeamus? At etiam, ut media nocte proficiscamur, addunt; quo majorem, credo, licentiam habeant, qui peccare conentur: namque hujusmodi res aut pudore aut metu tenentur, quibus rebus nox maxime adversaria est. Quare neque tanti sum animi, ut sine spe castra oppugnanda censeam; neque tanti timoris, ut ipse deficiam: atque omnia prius experienda arbitror; magnaque ex parte jam me una vobiscum de re judicium facturum confido.

contribuer nous-mêmes à le fortifier. N'en est-il pas des plaies d'une armée comme de celles du corps, qu'il faut toujours cacher pour ne pas augmenter la confiance de l'ennemi? Quand on nous propose de partir la nuit, c'est sans doute pour que les mal-intentionnés puissent plus librement se déranger: car, dans ces conjonctures, c'est par la crainte ou par la honte qu'on est retenu, & ces motifs n'ont guères lieu dans l'obscurité de la nuit. Je ne suis donc ni assez téméraire pour vouloir attaquer le camp ennemi sans espérance de réussir, ni assez timide pour me manquer à moi-même. Je pense donc qu'il faut mettre tout en œuvre avant d'en venir là; & je me flatte que j'éprouverai bientôt avec vous quel pourra être le succès de cette résolution (a).

(a) L'avis de Curion, étoit d'un Général prudent, ferme, expérimenté, & qui connoissoit l'art, si peu connu, de conduire des hommes. Les raisons qu'il donne prouvent des connoissances profondes sur l'art de la guerre, &

Avant J. C. 49. An de Rome 603.

XXXII. Dimiſſo concilio, concionem advocat militum : commemorat, quo ſit eorum uſus ſtudio ad Corfinium Cæſar ; ut magnam partem Italiæ, beneficio atque auctoritate eorum, ſuam

XXXII. Le conſeil congédié, il fait aſſembler ſes ſoldats, leur rappelle leur affection pour Céſar à Corfinium ; qu'elle lui avoit ſervi à conquérir une grande partie de l'Italie : *Car c'eſt vous*, leur dit-il, *qui, par votre exemple, avez déterminé toutes les villes à ſe ſou-*

---

un ſens droit qui prévoit les évènemens. En effet, entreprendre l'attaque d'un camp retranché par la nature & l'art, ſans être parfaitement inſtruit de ſa poſition & des chemins qui y conduiſoient avec plus de facilité, auroit été l'action d'un téméraire ignorant qui ſe perſuade que le courage ſeul peut tout ſurmonter ; partir de nuit pour aller occuper le camp de Scipion, auroit pu reſſembler à une fuite honteuſe. Des deux avis donnés, le ſecond étoit cependant le meilleur ; mais il ne falloit en partir que de jour, & ne point couvrir la marche des ténèbres de la nuit, ſur-tout d'après les diſpoſitions où l'on croyoit les eſprits. Curion arrivé au camp de Scipion, auroit dû faire partir une partie de la flotte avec ordre d'aller chercher les deux Légions & le reſte de ſa cavalerie qu'il avoit laiſſé en Sicile, & attendre dans cette poſition leur arrivée pour agir offenſivement, ce qu'il ne pouvoit raiſonnablement entreprendre avec le peu de troupes qu'il avoit, vu l'armée de Varus, jointe encore à celle de Juba. Curion prit cependant un troiſième parti ; celui d'attendre dans ſon camp que les circonſtances lui permiſſent d'attaquer l'ennemi avec l'eſpérance de le battre, & avant d'agir, de ſonder la diſpoſition de ſes ſoldats. Il les aſſemble, leur parle avec une éloquence mâle & ſi perſuaſive, qu'ils l'interrompent pluſieurs fois, l'aſſurent de leur fidélité, & le prient de les mener à l'ennemi. Certain de leur volonté & de leur courage, il ſe détermine à les ſatisfaire ; mais il attend une occaſion favorable pour combattre. Rien de plus ſage que la conduite de Curion. On peut cependant lui reprocher d'avoir trop préſumé de ſes forces & de n'avoir pas aſſez eſtimé Varus & ſes troupes. Pourquoi, en partant de Sicile, ne

fecerit. Vos enim vestrumque factum, inquit, omnia deinceps municipia sunt secuta; neque sine causa & Cæsar amicissime de vobis, & illi gravissime judicaverunt. Pompeius enim, nullo prœlio pulsus, vestri facti præjudicio demotus, Italia excessit: Cæsar me, quem sibi carissimum habuit, provinciamque Siciliam atque Africam, sine quibus Urbem atque Italiam tueri non potest; vestræ fidei commisit. Adsunt qui vos hortentur, ut a nobis desciſ-

mettre, & ce n'est pas sans raison qu'il vous est si attaché, & que Pompée vous hait si fort. C'est vous qui l'avez obligé de quitter l'Italie sans y avoir été forcé par la perte d'une bataille. César qui m'aime, m'a confié à votre fidélité avec la Sicile & l'Afrique, sans lesquelles il ne pouvoit défendre ni Rome ni l'Italie; cependant nos ennemis vous exhortent à nous abandonner. Et que peuvent-ils en effet souhaiter avec plus d'ardeur, que de vous porter à un crime qui nous perde en même-tems les uns & les autres? Quelle plus mauvaise opinion peuvent-ils avoir de vous, que de vous croire capables de trahir ceux qui

prend-il avec lui que deux Légions & une partie de sa cavalerie, persuadé, sans doute, qu'elles suffiroient pour soumettre cette partie du monde & vaincre Attius Varus? Il ne pouvoit cependant pas ignorer que ce Lieutenant de Pompée avoit sous ses ordres une armée nombreuse; qu'il étoit allié de Juba, Roi d'une partie de la Numidie; qu'il en attendoit de puissans secours; qu'ainsi ses deux Légions, avec le peu de cavalerie qu'il avoit, n'étoient pas suffisantes pour résister à tant d'ennemis réunis, & que la conquête de l'Afrique lui étoit, pour ainsi dire, impossible. Cela est si vrai qu'ayant appris que Juba arrivoit avec son armée pour joindre Varus, il ne crut pas devoir rester dans son camp, qu'il en partit pour aller occuper celui de Scipion, & qu'il envoya ordre aux deux Légions & au reste de sa cavalerie restée en Sicile, de partir promptement & de venir le joindre.

catis : quid enim eſt illis optatius, quam uno tempore & nos circumvenire, & vos nefario ſcelere obſtringere? aut qui irati gravius de vobis ſentire poſſunt, quam ut eos prodatis, qui ſe vobis omnia debere judicant ; in eorum poteſtatem veniatis, qui ſe per vos periiſſe exiſtimant? An vero in Hiſpania res geſtas Cæſaris non audiſtis? duos pulſos exercitus? duos ſuperatos duces? duas receptas provincias? hæc acta diebus quadraginta, quibus in conſpectu adverſariorum venerit Cæſar. An qui incolumes reſiſtere non potuerunt, perditi réſiſtant? vos autem, incerta victoria Cæſarem ſecuti ; dijudicata jam belli fortuna victum ſequamini, quum veſtri officii præmia percipere debeatis? Deſertos enim ſe ac proditos a vobis

avouent qu'ils vous doivent tout? Quel plus grand malheur, au contraire, peut-il vous arriver que de tomber entre les mains de ceux qui vous croient la cauſe de tous leurs malheurs? N'avez-vous pas entendu parler des exploits de Céſar en Eſpagne, de deux armees qu'il a miſes en fuite, de deux Généraux qu'il a vaincus, de deux provinces, qu'il a ſoumiſes ; tout cela dans l'eſpace de quarante jours, après être arrivé en préſence de l'ennemi? Croyez-vous que ceux qui, avec toutes leurs forces, n'ont pu tenir contre lui, réſiſteroient après leur défaite? Vous qui l'avez ſuivi avant que la fortune ſe fut déclarée en ſa faveur, ſuivrez-vous le parti vaincu, lorſque la fortune a décidé & que vous devez recevoir la récompenſe de vos ſervices? Ils vous accuſent de les avoir abandonnés & trahis contre la foi de vos premiers ſermens ; mais eſt-ce vous qui avez abandonné Lucius Domitius? N'eſt-ce pas lui qui vous a abandonné, & qui s'eſt retiré dans le tems que vous étiez prêts à tout ſouffrir pour lui? N'eſt-ce pas lui

dicunt, & prioris sacramenti mentionem faciunt : vosne vero Lucium Domitium, an vos Lucius Domitius deseruit ? nonne extremam pati fortunam paratos, projecit ille ? non sibi, clam vobis, salutem fuga petivit ? non, proditi per illum, Cæsaris beneficio estis conservati ? Sacramento quidem vos tenere qui potuit ; quum, projectis fascibus, & deposito imperio, privatus & captus ipse in alienam venisset potestatem ? Relinquitur nova religio, ut, eo neglecto sacramento quo nunc tenemini, respiciatis illud, quod deditione ducis & capitis deminutione sublatum est. At credo, si Cæsarem probatis, in me offenditis ; qui de meis in vos meritis prædicaturus non sum, quæ sunt adhuc & mea voluntate, & vestra

qui a tâché de s'enfuir à votre insu? N'est ce pas lui qui vous a trahis; & n'est-ce pas à la bonté de César que vous devez votre conservation? Votre serment pouvoit-il donc vous retenir au service de Domitius, pendant que, devenu simple particulier, depouillé de toute marque de dignité, sans commandement, il étoit lui-même prisonnier, & au pouvoir d'autrui? Pouvez vous oublier le nouveau serment qui vous lie aujourd'hui pour avoir égard à celui dont vous avez été déliés par la soumission d'un Chef qui n'est pas maitre de sa personne? Mais peut-être, contens de César, avez-vous quelque chose à me reprocher? Il me conviendroit peu de vanter les services que je vous ai rendus; il sont peu importans jusqu'à présent, vu mes bonnes intentions & votre attente; mais vous savez que les soldats attendent toujours l'evénement de la guerre pour demander des récompenses, & vous ne doutez pas, je crois, quel il doit être; du reste, je ne crois pas devoir vous laisser oublier quels ont ete mes soins, & de quels succès ils ont été

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

exſpectatione leviora : ſed tamen ſui laboris milites ſemper, eventu belli, præmia petiverunt ; qui qualis ſit futurus, ne vos quidem dubitatis. Diligentiam quidem noſtram, aut quem ad finem adhuc res proceſſit, fortunamque cur præteream? An pœnitet vos, quod ſalvum atque incolumem exercitum, nulla omnino nave deſiderata, tranſduxerim ? quod claſſem hoſtium, primo impetu advenien s profligaverim ? quod bis per biduum equeſtri prœlio ſuperaverim ? quod ex portu, ſinuque adverſariorum ducentas naves onerarias adduxerim ; eoque illos compulerim, ut neque pedeſtri itinere neque navibus commeatu juvari poſſint ? Hac vos fortuna atque his duci-

ſuivis. Avez-vous regret que j'aie fait paſſer dans ce pays l'armée ſaine & ſauve ſans avoir perdu un ſeul vaiſſeau ? que j'aie défait l'armée navale des ennemis en arrivant ? que j'aie battu deux fois leur cavalerie, que je leur aie enlevé deux cents vaiſſeaux marchands qui étoient dans leurs ports ? que je les aie réduits enfin à ne pouvoir recevoir des ſécours & des vivres ni par terre ni par mer ? Quoi donc abandonneriez-vous un parti couvert de gloire & des Chefs de cette eſpèce, pour vous attacher à un parti couvert de honte à Corfinium, chaſſé de l'Italie, forcé de ſe ſoumettre en Eſpagne, &, comme on peut le croire après ce qui a précédé, déja preſque vaincu en Afrique ? Je me diſois ſimplement ſoldat de Céſar, il vous a plu de me donner le nom d'Empereur ; ſi vous vous en repentez, je vous remets vos bienfaits, rendez-moi mon nom, afin qu'il ne ſoit pas dit que vous ne m'avez honoré que pour me faire un affront (*a*).

(*a*) Ce diſcours de Curion à ſes ſoldats, quoique beaucoup trop long, étoit

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

bus repudiatis, Corfiniensem ignominiam, an Italiæ fugam, an Hispaniarum deditionem, an Africi belli præjudicia sequimini? Equidem me Cæsaris militem dici volui; vos me Imperatoris nomine appellavistis: cujus si vos pœnitet, vestrum vobis beneficium remitto, mihi meum restituite nomen, ne ad contumeliam honorem dedisse videamini.

étoit très-propre à fixer leur volonté qu'il croyoit chancelante, & à les déterminer à rester fidèles à César. On remarque avec plaisir, que Curion dans ce discours, n'oublie point de rappeller à ses soldats les obligations qu'on leur a, leur serment qui les lie à César, sans qu'ils y aient été forcés par la perte d'une bataille. Il auroit dû peut-être moins parler de lui; les succès qu'il avoit eu depuis son entrée en Afrique, n'étoient pas assez considérables pour être rappellés; mais Curion étoit jeune, avide de gloire, & effectivement il avoit remporté quelques avantages, sur-tout celui d'avoir forcé l'armée d'Attius à rentrer dans son camp, & ensuite à se réfugier dans Utique, ainsi qu'on le verra dans la suite; entreprise hardie qu'il dût entièrement aux conseils de Rébilus, très-versé dans l'art de la guerre, & dont il sut profiter. Il auroit été très-heureux pour lui, pour César & pour ses troupes, s'il avoit soutenu le caractère de prudence qu'il avoit d'abord montré; mais malheureusement il oublia bientôt ses bonnes résolutions, & poussé par un courage bouillant & fougueux, il entraîna son armée dans le précipice, & se livra lui-même à la mort, pour ne pas survivre à sa honte.

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

XXXIII. Qua oratione permoti milites, crebro etiam dicentem interpellabant; ut magno cum dolore infidelitatis suspicionem sustinere viderentur: discedentem vero ex concione, universi cohortantur; magno sit animo: neu dubitet prœlium committere, & suam fidem virtutemque experiri. Quo facto, commutata omnium voluntate & opinione, consensu summo constituit Curio, quum primum sit data potestas, prœlio rem committere. Postero die productos, loco eodem quo superioribus diebus constiterat, in acie collocat. Ne Varus quidem Attius dubitat copias producere; sive sollicitandi milites, sive æquo loco dimicandi detur occasio, ne facultatem prætermittat.

XXXIII. Les soldats touchés de ces remontrances, l'interrompoient à tout moment pendant qu'il parloit, & paroissoient fort affligés de ce qu'il les soupçonnoit d'infidélité. Lorsqu'il se retira, tous le prièrent de se rassurer, & de mettre à l'épreuve leur fidélité & leur courage. Quand Curion vit l'effet qu'avoit fait son discours, & que tous étoient de si bonne volonté, il résolut, de l'avis de tout le conseil, d'en venir aux mains dès que l'occasion s'en présenteroit. Le lendemain il fit sortir du camp toutes ses troupes, & les rangea en bataille au même endroit que les jours précédens. Attius Varus n'hésita pas à faire la même chose, soit pour avoir occasion de débaucher les soldats de Curion, soit pour ne pas perdre celle qui pourroit se présenter de combattre avec avantage.

XXXIV. Erat vallis inter

XXXIV. Il y avoit un vallon

duas acies, ut supra demonstratum est; non ita magna, at difficili & arduo adscensu. Hanc uterque, si adversariorum copiæ transire conarentur, exspectabat; quo æquiore loco prœlium committeret. Simul a sinistro cornu, P. Attii equitatus omnis, & una levis armaturæ interjecti complures, quum se in vallem demitterent, cernebantur. Ad eos Curio equitatum, & duas Marrucinorum cohortes mittit : quarum primum impetum, equites hostium non tulerunt; sed, admissis equis, ad suos refugerunt : relicti ab iis, qui una procurrerant, levis armaturæ; circumveniebantur, atque interficiebantur ab nostris. Huc tota Vari conversa acies, suos

entre les deux armées, ainsi qu'on l'a déja dit, dont la pente étoit très-roide & fort difficile; chacun attendoit que l'ennemi le traversât pour l'attaquer avec avantage. Dès que l'on vit toute la cavalerie de l'aîle gauche de Varus entremêlée d'infanterie légère entreprendre de le traverser, Curion détacha contr'eux sa cavalerie avec deux cohortes de Marrucini (*a*). Les ennemis ne purent en soutenir le choc, & s'enfuirent à toute bride vers leurs gens; l'infanterie légère qui les avoit suivis, privée de leur secours, fut enveloppée & taillée en pièces à la vue de toute l'armée de Varus, qui fut aussi témoin de la fuite des uns & de la mort des autres. Alors Rébilus, un des Lieutenans de César, que Curion avoit amené avec lui de Sicile, parce qu'il le savoit consommé dans l'art de la guerre, dit à Curion: *Tu vois l'ennemi étonné, que balances-tu à profiter de l'occasion*? Curion ne dit qu'un mot à

(*a*) Peuples qui habitoient les bords du fleuve nommé aujourd'hui Pescara, qui se jette dans le golfe de Venise, ou la mer Adriatique : ce fleuve sépare l'Abruzze citérieure de l'Abruzze ultérieure.

fugere & concidi videbat. Tum Rebilus legatus Cæsaris, quem Curio secum ex Sicilia duxerat, quod magnum habere usum in re militari sciebat; Perterritum, inquit, hostem vides, Curio. Quid dubitas uti temporis oportunitate? Ille, unum elocutus, ut memoria tenerent milites ea, quæ pridie sibi confirmassent; sequi sese jubet, & præcurrit ante omnes: adeoque erat impedita vallis, ut in adscensu, nisi sublevati a suis, primi non facile eniterentur. Sed præoccupatus animus Attianorum militum, timore, & fuga, & cæde suorum; nihil de resistendo cogitabat; omnesque jam sese ab equitatu circumveniri arbitrabantur. Itaque prius, quam telum adjici posset, aut nostri propius accederent, omnis Vari

ses soldats pour les exhorter à se souvenir de ce qu'ils lui avoient promis la veille: ensuite il marcha le premier & leur ordonna de le suivre. La pente du vallon étoit si roide, que les premiers ne pouvoient presque pas monter sans être aidés par ceux qui les suivoient; mais les soldats de Varus, l'esprit tout occupé & rempli de frayeur de la fuite & du massacre de leurs gens, ne songeoient pas seulement à se défendre, & se croyoient déja enveloppés par notre cavalerie; ainsi sans attendre que nous fussions arrivés à la portée du trait, toute cette armée tourna le dos & se retira dans son camp.

acies terga vertit, seque in castra recepit.

XXXV. Qua in fuga Fabius Pelignus quidam, ex infimis ordinibus, de exercitu Curionis, primum agmen fugientium consecutus, magna voce Varum nomine appellans requirebat; uti unus esse ex ejus militibus, & monere aliquid velle ac dicere, videretur. Ubi ille sæpius appellatus adspexit, ac restitit; & quis esset, aut quid vellet, quæsivit; humerum apertum, gladio appetit; paulumque abfuit quin Varum interficeret: quod ille periculum, sublato ad ejus conatum scuto vitavit: fabius, a proximis militibus circumventus, interficitur. Hac fugientium multitudine ac turba, portæ castrorum occupantur, atque iter impeditur; pluresque in eo loco sine

XXXV. Dans cette fuite, un certain Fabius Pelignus (*), simple soldat dans l'armée de Curion, poursuivant les premiers qui fuyoient, appelloit hautement Varus, comme s'il eût été un de ses soldats & qu'il eût eu quelque chose à lui dire, ou quelque avis à lui donner. Varus s'entendant nommer plusieurs fois s'arrête, lui demande qui il étoit & ce qu'il vouloit: celui-ci lui porte un coup d'épée sur l'épaule qui n'étoit point armée, & l'auroit tué, si Varus n'avoit paré le coup avec son bouclier: Fabius fut enveloppé & tué par des soldats qui étoient proches. Cependant les fuyards étoient en si grand nombre qu'ils bouchoient les portes du camp & embarrassoient tellement le passage, qu'il y en eut plus de tués dans cet endroit, que dans le combat & dans la fuite. Il s'en fallut même peu que le camp ne fût forcé; ensorte que plusieurs, sans s'arrêter pour se défendre, couroient tout droit à la ville; mais outre qu'il étoit très-fort

(*) Du pays de l'Abruzze.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

vulnere, quam in prœlio aut fuga intereunt : neque multum abfuit, quin etiam caftris expellerentur; ac nonnulli protinus eodem curfu in oppidum contenderunt. Sed quum loci natura, tum munitio caftrorum aditum prohibebat; quod ad prœlium egreffi Curionis milites, iis rebus indigebant, quæ ad oppugnationem caftrorum erant ufui. Itaque Curio exercitum in caftra reducit; fuis omnibus, præter Fabium, incolumibus; ex numero adverfariorum circiter DC interfectis, ac M vulneratis : qui omnes, difceffu Curionis; multique

par fa fituation & par les travaux dont on l'avoit encore fortifié, nos foldats, qui n'étoient armés que pour le combat, manquoient de tout ce qui étoit néceffaire à l'attaque d'un camp; ainfi Curion ramena fes troupes dans le fien fans avoir perdu un feul homme, fi l'on excepte ce Fabius. Les ennemis eurent dans cette occafion environ fix cents hommes de tués & mille bleffés. Ces derniers, après la retraite de Curion, quittèrent le camp & fe retirèrent dans la ville, ainfi que plufieurs autres à qui la crainte fit prendre le même parti fous prétexte de bleffure; ce que voyant Varus, & que fon armée étoit effrayée, il laiffa un trompette dans le camp avec quelques tentes pour faire montre, & vers minuit il fit entrer fans bruit fes troupes dans la place (*a*).

(*a*) Cette action, entre l'armée de Curion & celle d'Attius Varus, eft à remarquer par les évènemens qui s'y pafsèrent. Curion fait fortir fon armée de fon camp, & la range en bataille, fans cependant avoir le projet de lui faire paffer le vallon pour aller attaquer l'ennemi; mais dans l'efpérance d'engager Varus à le paffer & à venir à lui. Varus fait de même fortir fes troupes de leur camp; mais plus impatient que Curion, & peut-être avec

præterea, per ſimulationem vulnerum; ex caſtris in oppidum, propter timorem, ſeſe recipiunt. Qua re animadverſa, Varus, & terrore exercitus cognito; buccinatore in caſtris, & paucis ad ſpeciem tabernaculis relictis; de tertia vigilia ſilentio exercitum in oppidum reducit.

---

le même deſſein de l'engager à deſcendre, il détache ſon aile gauche de cavalerie avec de l'infanterie légère, & fait deſcendre le vallon à l'une & à l'autre. Il eſpéra ſans doute que Curion en feroit autant, & qu'il marcheroit avec toutes ſes troupes au-devant de cette cavalerie & de ces armés à la légère pour les combattre; qu'alors l'une & l'autre feindroient une retraite précipitée; que Curion les ſuivroit avec vivacité, feroit gravir la hauteur à ſes troupes, & que l'armée rangée en bataille ſur ſon plateau les accableroit de traits lancés du haut en bas, ſans que l'ennemi pût lui cauſer aucun dommage; mais Curion plus prudent que ne le croyoit Varus, ne detache que ſa cavalerie & deux cohortes. Ces troupes attaquent celles de Varus avec tant de vivacité & de valeur, qu'elles les enfoncent & les forcent à précipiter leur retraite. Suivant le texte, il paroît que Curion n'avoit point le projet d'engager une affaire générale, & qu'il ne vouloit que battre les troupes deſcendues dans le vallon; car, vu la poſition excellente de l'armée ennemie, il ne pouvoit ſonger à engager une affaire générale, à moins que l'ennemi n'eût l'imprudence de quitter ſon poſte pour marcher au ſecours de la cavalerie & de ſes armés à la légère. Il ne pouvoit pas non plus s'imaginer que la défaite de la cavalerie & des armés à la légère, pût jamais répandre une ſi grande terreur dans l'armée ennemie; ainſi, après ce

Avant J. C. 49. An de Rome 403.

XXXVI. Postero die Curio Uticam obsidere, & vallo circumvenire instituit. Erat in oppido multitudo insolens belli, diuturnitate otii; Uticenses, pro quibusdam Cæsaris in se beneficiis, illi amicissimi : conventus is, qui ex variis generibus constaret; terror ex superioribus prœliis magnus. Itaque de deditione palam loquebantur

XXXVI. Le lendemain Curion fit tirer une ligne de contrevallation autour d'Utique, dans le dessein de l'assiéger. Il y avoit alors dans cette ville quantité de gens peu accoutumés à la guerre, engourdis par une longue oisiveté, & les habitans étoient fort attachés à César, qui leur avoit rendu quelques services. Le conseil étoit composé de différentes sortes de gens, & le succès des combats précédens avoit répandu la consternation dans tous les esprits : ils ne parloient donc publi-

premier succès, il auroit probablement fait retirer sa cavalerie & ses deux cohortes, sans Rébilus, qui l'engagea à profiter de l'occasion & à tirer parti de cette terreur aussi étonnante qu'inattendue. Il est dit que l'escarpement, pour parvenir du vallon sur le plateau où étoit assis le camp de Varus, étoit si roide, que ceux qui marchoient à la tête ne pouvoient pas monter sans être aidés de ceux qui les suivoient. Il auroit donc été imprudent à Curion d'attaquer Varus sur cette position ; mais l'épouvante s'étant mise dans l'armée ennemie, il profita de l'avis de Rébilus pour la forcer à rentrer dans son camp, & ensuite à se refugier dans Utique : action qui, dans toutes les règles de l'art, n'auroit pas dû se tenter ; mais que, vu la circonstance, il auroit mal fait de ne pas poursuivre : l'occasion fait tout à la guerre ; si elle se présente il faut la saisir : ce qui paroît aux yeux du vulgaire une imprudence, une témérité, est pour l'homme éclairé & expérimenté une chose possible & même indispensable. Curion poursuivit une action qui, en elle-même, paroissoit téméraire ; mais qui étoit autorisée par l'effroi général de l'armée ennemie.

quement

omnes ; & cum P. Attio agebant, ne sua pertinacia omnium fortunas perturbari vellet. Hæc quum agerentur ; nuncii præmissi ab rege Juba venerunt, qui illum cum magnis copiis adesse dicerent, & de custodia ac defensione urbis hortarentur : quæ res, eorum perterritos animos confirmavit.

quement que de se rendre, & ils sollicitoient Attius de ne pas les perdre par son opiniâtreté. Pendant qu'on le tourmentoit ainsi, il reçut des Députés du Roi Juba qui lui donnoit avis de sa prompte arrivée avec de grandes forces, & l'exhortoit à garder & à défendre la place. Cette nouvelle rassura tous les esprits.

XXXVII. Nunciabantur hæc eadem Curioni : sed aliquandiu fides fieri non poterat ; tantam habebat suarum rerum fiduciam. Jamque Cæsaris in Hispania res secundæ, in Africam nunciis ac litteris perferebantur. Quibus omnibus rebus sublatus, nihil contra se regem nisurum existimabat. sed ubi certis auctoribus comperit, minus quinque & viginti millibus longe ab Utica ejus copias abesse ; relictis munitionibus sese in

XXXVII. Curion fut informé de la même chose ; mais il eut d'abord peine à croire ce qu'on en disoit, tant il étoit plein de confiance : d'ailleurs le bruit des heureux succès de César en Espagne s'étoit déja répandu en Afrique ; ensorte qu'animé par ces nouvelles, Curion se persuadoit que le Roi n'oseroit rien entreprendre contre lui : mais quand il fut à n'en pouvoir douter, qu'il étoit à peine éloigné d'Utique de vingt milles avec ses troupes, il décampa & se retira dans le camp de Scipion. Il y fit porter du bled & du bois, commença à s'y fortifier, & envoya aussi-tôt en Sicile pour

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

castra Corneliana recepit. Huc frumentum comportare, castra munire, materiam conferre cœpit; statimque in Siciliam misit, uti II legiones reliquusque equitatus ad se mitteretur. Castra erant ad

faire venir les deux Légions qu'il y avoit laissées avec le reste de sa cavalerie (*a*). Ce poste étoit très-commode pour tirer la guerre en longueur, à cause de sa situation & des fortifications qu'on y avoit faites, du voisinage de la mer, de l'eau douce qu'on y trouvoit, & de

(*a*) Curion, en partant de Sicile pour passer en Afrique, n'ignoroit pas qu'Attius Varus, à la tête de deux Légions & d'une nombreuse cavalerie, s'opposeroit à ce qu'il s'emparât de l'Afrique, ainsi qu'il avoit fait lorsque Tubéron vint pour y débarquer; que Juba, Roi de Mauritanie, étoit depuis long-tems attaché à Pompée, que conséquemment il joindroit ses troupes à celles de Varus; que ce Roi le haïssoit personnellement, parce qu'étant Tribun, il avoit fait confisquer son Royaume. Ces raisons étoient plus que suffisantes pour se persuader qu'il auroit à combattre les forces réunies de Varus & de Juba: il devoit donc rassembler toutes les siennes, & ne partir de Sicile qu'avec ses quatre Légions & toute sa cavalerie. Le mépris qu'il avoit pour les troupes qu'il alloit combattre, lui persuada que deux Légions & cinq cents chevaux suffiroient pour exécuter les ordres de César, & que l'ennemi n'oseroit pas même se présenter devant lui. Curion arrivé en Afrique, remporta d'abord quelques avantages sur les troupes de Varus, ce qui ne fit qu'augmenter le mépris qu'il avoit pour elles, & accrut son amour-propre & sa confiance; cependant ayant appris que Juba, à la tête de ses troupes, marchoit au secours d'Attius, & qu'il n'étoit plus qu'à vingt milles d'Utique, la crainte d'avoir trop d'ennemis à combattre le décida à se retirer dans le camp de Scipion (*), & à mander aux deux Légions & au reste de sa cavalerie qu'il avoit laissé en Sicile, de venir le joindre. Rien n'étoit

(*) Ce camp avoit été choisi par Scipion dans la guerre que les Romains eurent contre les Carthaginois, & depuis ce tems il avoit conservé le nom de camp de Scipion.

bellum ducendum aptissima, natura, & loci munitione, & maris propinquitate, & aquæ & salis copia; cujus magna vis jam ex proximis erat salinis eo congesta. Non materia, multitudine arborum; non frumentum, cujus erant plenissimi agri; deficere

la grande quantité de sel qu'on y avoit amassé des salines du voisinage. Les arbres des environs qui étoient en très-grand nombre, fournissoient du bois, & la campagne étoit couverte de bled. Il résolut donc, de concert avec toute l'armée, d'attendre le reste de ses troupes & de traîner les affaires en longueur.

---

encore perdu, si Curion avoit persisté dans la sage résolution de rester dans son camp, & d'y attendre que ses deux Légions & le reste de sa cavalerie l'eussent joint; mais emporté par un tempérament fougueux & un courage téméraire, il apprend que Juba à la tête de ses troupes approche, il détache sur le champ le peu de cavalerie qu'il avoit, non pour les reconnoître & se retirer ensuite sur son camp; mais avec ordre d'attaquer ce qu'elle trouvera devant elle. Elle bat l'avant-garde de l'armée de Juba, conduite par Sabura, son Lieutenant. L'impatient Curion fait sortir de son camp son infanterie & marche sur le chemin qu'avoit pris sa cavalerie; il la voit revenir fatiguée du combat qu'elle avoit livré, cela ne l'arrête pas, il lui ordonne de retourner, & la suit avec son infanterie; mais Juba qui avoit rassemblé ses troupes & les avoit mis en ordre, attaque la cavalerie de Curion, l'oblige de se retirer sur son infanterie, environne l'armée romaine, & à peine resta-t-il, tant infanterie que cavalerie, un seul homme pour porter cette triste nouvelle au camp.

La conduite inconsidérée de Curion est un exemple bien frappant pour les Généraux qui n'écoutent que leur courage, la confiance qu'ils ont dans leur opinion & dans la valeur de leurs soldats, qui se persuadent que jamais l'ennemi n'osera se mesurer contre leurs troupes, & qui affectent un mépris injurieux pour ce même ennemi; mais au plus petit échec, ce mépris se

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

poterat. Itaque suorum omnium consensu Curio reliquas copias exspectare, & bellum ducere parabat.

XXXVIII. His constitutis rebus, probatisque consiliis; ex persugis quibusdam oppidanis audit, Jubam, revocatum finitimo bello, & controversiis Leptitanorum, restitisse in regno; Saburam, ejus præfectum, cum mediocribus copiis missum, Uticæ appropinquare. His auctoribus temere credens, consilium commutat, & prœlio

(*) Lebéda.

XXXVIII. Ces choses résolues & approuvées de tout le conseil, quelques gens de la ville qui vinrent se rendre à lui, lui dirent que Juba rappellé par la guerre qu'il avoit contre quelques peuples voisins & par les différens des habitans de Leptis (*), n'étoit pas sorti de ses Etats; mais que Sabura, son Lieutenant, s'approchoit d'Utique avec un corps de troupes. Sur ce rapport, qu'il crut trop légèrement, il changea d'avis & résolut de donner bataille: il fut excité à ce parti par

change en estime, souvent même en crainte: l'audace disparoît pour faire place à la timidité & à l'irrésolution; & ce Général présomptueux qui croyoit faire trembler l'ennemi & le vaincre sans beaucoup d'efforts, tremble à son tour, & n'agit plus que d'après les mouvemens de cet ennemi si injustement méprisé. Un Général sage & expérimenté ne méprise ni ne craint l'ennemi; mais il fait assez l'estimer pour ne pas négliger de prendre les moyens les plus justes & les précautions les plus prudentes pour parvenir à ses propres projets, & pour rompre ceux de l'ennemi: c'est le seul moyen qu'il ait pour n'être pas aux ordres de ce même ennemi & même pour le forcer, si ce n'est à être aux siens, du moins à n'agir que d'après ses manœuvres & ses mouvemens.

rem committere constituit. Multum ad hanc rem probandam adjuvat adolescentia, magnitudo animi, superioris temporis proventus, fiducia rei bene gerendæ. His rebus impulsus, equitatum omnem prima nocte ad castra hostium mittit, ad flumen Bagradam; quibus præerat Sabura, de quo ante erat auditum. Sed rex omnibus copiis insequebatur, & sex millium passuum intervallo a Sabura consederat. Equites missi, nocte iter conficiunt; imprudentes atque inopinantes hostes aggrediuntur: Numidæ enim, quadam barbara consuetudine, nullis ordinibus passim consederant. Hos oppressos somno & dispersos adorti,

le feu bouillant de la jeunesse, l'ardeur de son courage, ses heureux succès & l'espérance de réussir. Entraîné par ces considérations (a), il envoya à l'entrée de la nuit toute sa cavalerie vers le camp des ennemis qui étoient sur la rivière de Bagrada, sous les ordres de Sabura, dont on vient de parler; mais le Roi le suivoit de près avec toutes ses troupes, & n'étoit éloigné de lui que de six milles. La cavalerie que Curion avoit fait partir le soir, arrive au point du jour; elle attaque les ennemis qui n'étoient pas sur leurs gardes & ne s'attendoient point à être attaqués; car ils étoient, selon leur coutume barbare, campés sans ordre & dispersés çà & là. Surpris en cet état, & accablés de sommeil, un grand nombre fut passé au fil de l'épée, & le reste s'enfuit. Après cette expédition, la cavalerie revint trouver Curion avec les prisonniers qu'elle avoit faits.

(a) Curion ne devoit écouter ni son courage, ni le feu de son tempérament, ni songer à ses premiers succès : il devoit assembler le conseil, y exposer ses projets; il devoit sur-tout consulter Rébilus, à qui il étoit redevable des avantages qu'il avoit remporté à son arrivée en Afrique sur les troupes d'Attius.

Avant J. C. 49. An de Rome 605

magnum eorum numerum interficiunt : multi perterriti profugiunt. Quo facto, ad Curionem equites revertuntur, captivosque ad eum reducunt.

XXXIX. Curio cum omnibus copiis quarta vigilia exierat, cohortibus quinque castris præsidio relictis. Progressus millia passuum sex, equites convenit; rem gestam cognovit; ex captivis quærit, quis castris ad Bagradam præsit : respondent, Saburam. Reliqua, studio itineris conficiendi, quærere prætermittit ; proximaque respiciens signa ; Videtisne, inquit, milites, captivorum orationem cum perfugis convenire ? abesse regem : exiguas esse copias missas, quæ paucis equitibus pares esse non potuerint. Proinde ad prædam, ad gloriam, properate ; ut jam de præmiis

XXXIX. Curion étoit parti vers le point du jour avec toutes ses troupes, & n'avoit laissé que cinq cohortes pour garder son camp. Après avoir fait six milles, il rencontre sa cavalerie qui lui rend compte de ce qui s'étoit passé ; il s'informe des prisonniers qui commandoit au camp de Bagrada ; ils lui répondent que c'est Sabura. Sur cette réponse, sans faire d'autres informations, pour ne pas retarder sa marche : *Camarades*, dit-il, en s'adressant aux troupes qui étoient les plus proches de lui ; *vous voyez que le rapport des prisonniers s'accorde avec celui des transfuges : Juba n'est point à l'armée, & il faut qu'il y ait peu de troupes, puisqu'elles n'ont pu tenir contre un petit corps de cavalerie. Hâtez-vous de courir à la gloire & au butin, & donnez-nous lieu à ne plus penser qu'à vous remercier & à vous*

veſtris, & de referenda gratia, cogitare incipiamus. Erant per ſe magna quæ geſſerant equites; præſertim quum eorum exiguus numerus cum tanta multitudine Numidarum conferretur: hæc tamen ab ipſis inflatius commemorabantur; ut de ſuis homines laudibus libenter prædicant; multa præterea ſpolia præferebantur; capti homines, equiteſque producebantur: ut, quidquid intercederet temporis, hoc omne victoriam morari videretur. Ita ſpei Curionis, militum ſtudia non deerant. Equites ſequi jubet ſeſe; iterque accelerat, ut quam maxime ex fuga perterritos adoriri poſſet. At illi itinere totius noctis

récompenſer de vos ſervices. Ce qu'avoit fait notre cavalerie étoit beau, en comparant ſon petit nombre à la multitude des Numides; mais comme on ſe loue volontiers ſoi-même, elle exageroit beaucoup le mérite de cette action; elle faiſoit encore plus grande parade du butin qu'elle avoit remporté, des priſonniers, tant d'infanterie que de cavalerie qu'elle faiſoit marcher devant elle avec oſtentation; enſorte qu'il ſembloit que différer d'en venir aux mains, c'étoit différer la victoire: ainſi l'ardeur des troupes ſecondoit parfaitement l'eſpérance de Curion. Il hâte donc ſa marche & donne ordre à la cavalerie de le ſuivre, pour attaquer l'ennemi effrayé & en fuite; mais les cavaliers haraſſés par la marche de la nuit précédente, ne pouvoient ſuivre, & pluſieurs reſtoient en chemin: rien de tout cela ne put retarder les eſpérances de Curion (*a*).

(*a*) Un courage actif, mais réfléchi, tranquille; enfin, ce courage qui émane de l'ame, eſt celui qui convient au Général & à tous ceux qui commandent; non ce courage bouillant, cette valeur chaude qui veut toujours ſe battre, ſans examiner ſi le moment eſt favorable & le lui permet,

Avant J. C. 49. de Rome 605.

confecti, subsequi non poterant : atque alii alio loco resistebant. Ne hæc quidem res Curionem ad spem morabatur.

---

ou non ; courage qui n'est que l'effervescence du sang & du tempérament, & qui convient mieux à ceux qui reçoivent des ordres. Tel fut cependant, dans cette circonstance, celui de Curion ; informé que Juba marchoit avec de grandes forces pour joindre Attius Varus, il prend le parti sage de se retirer dans le camp de Scipion, & d'y attendre que les deux Légions & le reste de sa cavalerie restés en Sicile fussent arrivés pour agir après avec vigueur contre les ennemis réunis. Il ne pouvoit pas pour le moment tenir une conduite plus prudente : il est étonnant que, capable de prendre un parti aussi sage & aussi relatif à sa position, il en change sur le champ, sur l'avis de quelques habitans d'Utique qui, ou gagnés par Attius, ou peut-être de bonne-foi, vinrent lui dire que Juba, retenu dans ses Etats par une guerre qui lui étoit personnelle, n'envoyoit à Attius qu'un corps de troupes commandé par Sabura, son Lieutenant. Sur ce simple avis, sans prendre aucunes précautions, sans s'assurer de la vérité de ce rapport, il se détermine à marcher & à combattre Sabura. Si, sans sortir de son camp, il avoit envoyé sa cavalerie pour reconnoitre l'ennemi ; s'il s'étoit tenu prêt à marcher, en cas que les nouvelles qu'elle lui auroit envoyées eussent été conformes aux premières, il auroit agi prudemment & en Général consommé dans l'art de la guerre ; mais comme un jeune homme bouillant, sans principes, sans expérience, il n'écoute qu'un aveugle courage, & sort de son camp trois heures apres le départ de sa cavalerie. A peine a-t-il fait six milles qu'il la rencontre revenant après avoir battu Sabura, menant avec elle des prisonniers & un grand butin ; il s'informe aux prisonniers, qui commandoit les troupes de Juba : on lui répond que c'est Sabura. Sans autre information, sans demander si c'étoit l'avant-garde de l'armée ou seulement un corps de troupes envoyé

XL. Juba

XL. Juba certior factus a Sabura de nocturno prœlio; duo millia Hispanorum & Gallorum equitum, quos suæ custodiæ causa circum se habere consueverat; & peditum eam partem, cui maxime confidebat; Saburæ submittit. Ipse cum reliquis copiis, elephantisque quadraginta, lentius subsequitur; suspicatus, præmissis equitibus, ipsum affore Curionem. Sabura copias equitum peditumque instruit; atque his imperat, ut simulatione timoris

XL. Juba instruit par Sabura de ce qui s'étoit passé dans le combat de la nuit, lui envoya deux mille chevaux espagnols & gaulois qui étoient sa garde ordinaire; il y joignit la partie de son infanterie en qui il avoit le plus de confiance: il les suivit plus lentement avec le reste de ses troupes & quarante éléphans, se doutant bien que Curion, qui avoit fait prendre le devant à sa cavalerie, ne manqueroit pas de la suivre. Sabura rangea ses troupes, tant d'infanterie que de cavalerie, en bataille, & leur commanda de céder & de reculer peu à peu comme si elles avoient peur; ajoutant qu'il donneroit le signal du combat,

par Juba, de quelle force étoit ce corps, & si Juba suivoit avec le reste de ses troupes; quoique sa cavalerie fut fatiguée & sur les dents, il lui ordonne de suivre. On ne comprend point comment Curion put prendre un parti aussi opposé à la conduite prudente qu'il avoit tenue jusqu'alors, comment il se laissa emporter par une ardeur aussi inconsidérée, & comment il put oublier, dans la circonstance la plus importante, que la prudence doit toujours conduire la valeur. Mais Curion, emporté par la fougue de son courage, animé par ses premiers succès, oublie même ce Rébilus qui les lui avoit procurés; il ne le consulte pas, & marche à la rencontre de Sabura, persuadé qu'il n'aura à combattre que les troupes que sa cavalerie avoit déja battues; mais il trouve Juba avec toute son armée prête à le si bien recevoir, qu'elle lui fit payer bien cher son audace & sa témérité.

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

paulatim cedant ac pedem referant : sese, quum opus esset, signum prœlii daturum; & quod, rem postulare cognovisset, imperaturum. Curio, ad superiorem spem addita præsentis temporis opinione, hostes fugere arbitratus, copias ex locis superioribus in campum deducit.

XLI. Quibus ex locis quum longius esset progressus; confecto jam labore exercitu, sexdecim millium spatio consistit. Dat signum suis Sabura; aciem constituit, & circuire ordines atque hortari incipit : sed peditatu duntaxat procul ad speciem utitur ; equites in aciem mittit. Non deest negotio Curio ; suosque hortatur, ut spem omnem in virtute reponant. Nec militibus quidem, ut defessis; neque equitibus, ut paucis & labore confectis ; studium ad pug-

lorsqu'il le faudroit, ainsi que les ordres nécessaires, selon les circonstances. Curion flatté d'une nouvelle espérance, par les mouvemens qu'il vit faire alors aux ennemis, & s'imaginant qu'ils prenoient la fuite, fit descendre ses troupes de la montagne dans la plaine.

XLI. Après avoir fait descendre ses troupes & leur avoit fait faire seize milles, il fit halte pour leur laisser reprendre haleine. Sabura, de son côté, donne le signal, range son armée en bataille, parcourt les rangs, exhorte ses troupes, fait marcher sa cavalerie, & tient son infanterie en arrière à portée de soutenir sa cavalerie. Curion de son côté accepte hardiment le combat, encourage les siens & les exhorte à mettre toute leur espérance dans leur valeur : son infanterie, quoique lasse & fatiguée, ainsi que sa cavalerie réduite à un petit nombre, (car elle n'étoit plus que de deux cents chevaux), le reste étoit de-

nandum virtusque deerat: sed ii erant numero cc; reliqui in itinere substiterant. Hi, quamcumque in partem impetum fecerant, hostes loco cedere cogebant: sed neque longius fugientes prosequi, nec vehementius equos incitare poterant. At equitatus hostium ab utroque cornu circumire aciem nostram, & aversos proterere incipit. Quum cohortes ex acie procurrissent; Numidæ integri, celeritate impetum nostrorum effugiebant; rursusque ad ordines suos se recipientes circumibant, & ab acie excludebant. Sic neque in loco manere, ordinesque servare; neque procurrere, & casum subire, tutum videbatur. Hostium copiæ, summissis ab rege auxiliis, crebro augebantur: nostros, vires lassitudine deficiebant. Simul ii,

meuré derrière & n'avoit pu suivre, ne manquoit ni d'ardeur ni de courage pour combattre; aussi la cavalerie fit-elle plier l'ennemi partout où elle donna; mais elle ne pouvoit poursuivre les fuyards fort loin, ni pousser ses chevaux qui étoient sur les dents, au lieu que la cavalerie ennemie commença insensiblement à l'envelopper & à la charger en queue, lorsque nos cohortes se détachoient; les Numides qui n'étoient point fatigués, évitoient leur choc par la fuite, ensuite revenoient les envelopper dans le tems qu'elles se retiroient à leur gros & les empêchoient de le joindre; ainsi elles ne pouvoient ni demeurer fermes dans leur poste & garder leur rangs, ni avancer sur l'ennemi sans s'exposer: outre cela, l'armée ennemie grossissoit de moment en moment par les secours que Juba lui envoyoit, pendant que nos gens défailloient de lassitude. Nos blessés ne pouvoient se retirer, & on ne savoit où les mettre en sûreté, parce que la cavalerie numide nous tenoit enveloppés de tous côtés; ainsi, désespérés & ne comptant plus pou-

Sss ii

Avant J. C. 49.
An de Rome 605.

qui vulnera acceperant, neque acie excedere, neque in locum tutum referri poterant; quod tota acies equitatu hostium circumdata tenebatur. Hi, de sua salute desperantes, (ut extremo vitæ tempore homines facere consueverunt;) aut suam mortem miserabantur, aut parentes suos commendabant, si quos ex eo periculo fortuna servare potuisset. Plena erant omnia timoris, & luctus.

XLII. Curio; ubi, perterritis omnibus, neque cohortationes suas, neque preces audiri intelligit; unam, ut in miseris rebus, spem reliquam salutis esse arbitratus; proximos colles capere universos, atque eo inferri signa jubet: hos quoque præoccupat missus a Sabura equitatus. Tum vero ad summam desperationem nostri perveniunt;

voir sauver leur vie, ils faisoient ce qu'on a coutume de faire dans une pareille extrémité: ils s'affligeoient de périr aussi misérablement, & recommandoient leurs familles à leurs camarades, au cas qu'il en échappât quelques-uns. Toute l'armée étoit dans la consternation & dans la douleur.

XLII. Curion voyant l'alarme générale, & qu'on n'écoutoit plus ni ses exhortations, ni ses prières, prend le seul parti auquel on a recours dans de semblables circonstances; il commande à ses troupes de se saisir des montagnes & d'y marcher en bataille; mais la cavalerie de Sabura le prévint & leur en ôta les moyens; alors nos gens n'ayant plus aucun rayon d'espérance, les uns sont massacrés par la cavalerie ennemie en voulant prendre la suite, les autres tombent de

& partim fugientes ab equitatu interficiuntur, partim integri procumbunt. Hortatur Curionem Cneius Domitius præfectus equitum, cum paucis equitibus circumsistens; ut fuga salutem petat, atque in castra contendat; & se ab eo non discessurum pollicetur. At Curio, nunquam, amisso exercitu quem a Cæsare fidei suæ commissum acceperit, se in ejus conspectum reversurum, confirmat; atque

foiblesse & de langueur. Cneius Domitius, qui commandoit la cavalerie, prie Curion de se sauver avec le peu de cavalerie qu'il avoit autour de lui, & de tâcher de gagner son camp, lui promettant de ne point l'abandonner. Curion lui répond qu'après la perte qu'il vient de faire de l'armée que César lui avoit confiée, il ne se présentera pas devant lui, & il se fit tuer les armes à la main (a). Quelques cavaliers échappèrent en petit nombre : ceux d'entr'eux qui étoient restés en arrière pour laisser reposer leurs chevaux, voyant de loin la déroute de leur

(a) On ignore comment & par qui César, qui étoit en Italie pendant que ces affaires se passoient en Afrique, put être si bien informé des circonstances qui occasionnèrent la défaite totale de Curion, pour en donner un détail si exact : car il la raconte comme s'il y avoit été en personne. Que ce soit Cn. Domitius, commandant la cavalerie, ou ce Rébilus dont il n'est plus parlé, ou quelqu'autre : car M. Rufus, que Curion avoit laissé à la garde de son camp avec cinq cohortes, n'étoit pas à même de lui faire un rapport juste, puisqu'il n'étoit pas à l'affaire; il est certain que César fut très-bien instruit de ce combat; le détail qu'il en donne est clair, & l'on voit l'action comme si on y avoit été; mais peu importe la voie par laquelle César fut instruit de cette défaite, il est bien plus intéressant d'examiner la conduite imprudente & peu réfléchie de Curion. Il n'est pas douteux que, si ce Lieutenant de César ne s'étoit pas laissé emporter par une valeur impétueuse & téméraire, s'il ne s'étoit pas persuadé que Juba n'étoit point en personne à la

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

ita prœlians interficitur. Equites perpauci ex prœlio se recipiunt. Sed ii, quos ad novissimum agmen, equorum reficiendorum causa, substitisse demonstratum est; fuga totius exercitus procul animadversa, sese incolumes in castra conferunt. Milites, ad unum omnes interficiuntur.

armée, gagnèrent le camp, & s'y sauvèrent. Toute l'infanterie fut taillée en pièces, sans qu'il en restât un seul homme.

---

tête de son armée, & que ce n'étoit qu'un corps de troupes commandé par Sabura, il auroit encore pu éviter de tomber dans le piége que lui tendoit Juba qui, afin de l'engager à descendre de la montagne sur laquelle son infanterie étoit postée, fit retirer les troupes de son avant-garde, avec la précaution cependant de les renforcer par des secours successifs; mais Curion persuadé que ce n'étoit qu'un corps de troupes peu redoutable que sa cavalerie venoit de battre, abandonne imprudemment son poste, descend du plateau sur lequel étoient ses Légions en bataille, pour suivre un ennemi qui ne faisoit qu'une retraite simulée. Il est incroyable que, dans toute cette armée, il ne se trouva pas un seul homme qui pût ou qui osât lui donner un bon avis, & lui ouvrir les yeux sur une démarche aussi imprudente. Ce savant militaire, ce Rébilus que Curion avoit amené, parce qu'il le savoit consommé dans l'art de la guerre, qui lui avoit donné un si bon conseil quelques jours devant, étoit cependant avec lui; pourquoi Curion ne le consulte-t-il point avant que de faire marcher ses troupes à l'ennemi? Certainement il l'auroit dissuadé de poursuivre une entreprise dont toutes les apparences paroissoient devoir être funestes à l'armée. Il n'est pas dit si Rébilus fut consulté, ni s'il osa faire des représentations, & s'il en fit, s'il fut écouté; ce qu'il y a de certain, c'est que Curion descendit de son plateau

XLIII. His rebus cognitis; M. Rufus quæstor, in castris relictus a Curione, cohortatur suos ne animo deficiant. Illi orant atque obsecrant, ut in Siciliam navibus reportentur. Pollicetur: magistrisque imperat navium,

XLIII. Ces choses apprises par M. Rufus, Questeur que Curion avoit laissé à la garde du camp, il tâcha d'encourager le peu de troupes qu'il avoit avec lui. Elles lui demandent instamment de les faire repasser en Sicile; il leur promet, & ordonne aux pilotes de tenir leurs chalouppes prêtes & à bord

avec ses troupes, qu'il attaqua l'ennemi, qu'il en fut entouré, battu, ses troupes mises en fuite, & qu'il ne trouva d'autre ressource dans son désastre que de se précipiter au milieu des ennemis pour y trouver la mort, & laver dans son sang son imprudence, sa honte & sa défaite. Triste & inutile ressource pour un Général qui se fait battre par sa faute & par son opiniâtreté; sa mort ne dédommage pas le Souverain de la perte d'une ou de deux provinces, de l'humiliation que reçoit sa couronne, & de la mort de plusieurs milliers de soldats. Comme il n'étoit pas possible à Curion de rassembler les débris de son armée, qu'il ne pouvoit plus lui faire regagner le plateau qu'elle avoit abandonné, parce qu'il étoit occupé par les ennemis, il auroit dû au moins profiter de l'offre que lui fit Cn. Domitius, non dans le dessein de conserver sa vie, mais pour la sauver aux cinq cohortes qu'il avoit laissées à la garde de son camp & au reste de ses troupes qui avoit échappé au fer de l'ennemi. Si ces troupes n'avoient pas été suffisantes pour défendre le camp, qui étoit très-bon par lui-même, il auroit eu au moins le tems de les faire embarquer pour la Sicile: là il auroit fait des levées, tant en infanterie qu'en cavalerie, & il auroit pu alors repasser en Afrique en force pour se vanger d'une défaite aussi honteuse, & qu'il ne devoit attribuer qu'à son imprudence & à sa témérité; mais il y a lieu de croire qu'il n'étoit plus à lui, la tête étoit perdue, & que n'osant plus se présenter devant César, il ne vit d'autre remède à son malheur que la mort.

Avant J. C. 49. de Rome 605.

ut primo vespere omnes scaphas ad littus appulsas habeant. Sed tantus fuit omnium terror, ut alii adesse copias Jubæ dicerent; alii cum legionibus instare Varum, jamque se pulverem venientium cernere; quarum rerum nihil omnino acciderat: alii classem hostium celeriter advolaturam suspicarentur. Itaque, perterritis omnibus, sibi quisque consulebat. Qui in classe erant, proficisci properabant. Horum fuga, navium onerariarum magistros incitabat. Pauci lenunculi ad officium imperiumque conveniebant: sed tanta erat completis littoribus contentio, qui potissimum ex magno numero conscenderent; ut multitudine atque onere nonnulli deprimerentur, reliqui ob timorem propius adire tardarentur.

XLIV. Quibus rebus ac-

sur le soir: mais la frayeur les avoit tellement saisis, que les uns croyoient déja voir Juba avec ses troupes; d'autres Varus & la poussière que levoit la marche de ses Légions; d'autres enfin s'imaginoient que la flotte ennemie alloit aborder dans un instant: cependant rien de tout cela n'étoit vrai. Dans cette épouvante, chacun ne songeoit qu'à lui. Ceux qui étoient sur la flotte se hâtèrent de partir; leur fuite engagea les pilotes des vaisseaux de charge à les suivre: quelques chalouppes, en petit nombre, se rendirent à l'ordre & se trouvèrent au rendez-vous; mais le désordre fut si grand sur le rivage, qui étoit couvert de monde empressé à s'embarquer, que quelques-unes coulèrent bas par trop de charge, & que les autres n'oseroient approcher de crainte qu'il ne leur en arrivât autant.

XLIV. Cela fut cause qu'il n'y eut

cidit, ut pauci milites patresque familiæ, qui aut gratia aut misericordia valerent, aut naves adnare possent; recepti, in Siciliam incolumes pervenirent. Reliquæ copiæ; missis ad Varum noctu, legatorum numero, centurionibus; sese ei dediderunt. Quorum cohortes militum, Juba postero die ante oppidum conspicatus; suam esse prædicans prædam, magnam partem eorum interfici jussit: paucos electos in regnum remisit. Quum Varus suam fidem ab

eut qu'un petit nombre de soldats ou de citoyens romains qui, par pitié ou ayant eu la force de gagner les vaisseaux à la nage, furent embarqués & arrivèrent en Sicile. Le reste des troupes envoya la nuit même des Centurions en députation à Varus, & se rendit à lui. Le lendemain Juba appercevant ces cohortes soumises, campées sous les murs de la ville, en fit massacrer une grande partie, disant que c'étoient ses prisonniers, & il en envoya quelques-uns des principaux dans son Royaume; tandis que Varus se plaignoit qu'on violoit la foi qu'il avoit donnée, mais sans oser s'y opposer (a). Le Roi fit à cheval son

(a) On ne reconnoît pas la fierté & la grandeur d'ame romaine dans la conduite d'Attius Varus. Des cohortes de l'armée de Curion se rendent à lui; il leur donne sa foi qu'il ne leur sera fait aucun mal; il les prend sous sa protection, & les laisse égorger devant lui par Juba. Quelles que fussent les obligations qu'il eût à Juba, devoit-il permettre qu'on attentât à la vie de ses propres concitoyens à qui il venoit de promettre sûreté? Quoi, parmi les Romains, qui regardoient un Roi fort au-dessous d'un citoyen de la République, il s'en trouve un assez foible, assez bas, pour ne pas s'opposer à la barbarie de Juba! Qu'avoit à redouter Attius de ce Roi Numide? il avoit une armée à ses ordres; & quand même Juba auroit rompu l'alliance qui étoit entr'eux, l'action de sauver la vie à ses compatriotes étoit plus

Avant J. C. 49. An de Rome 605.

eo lædi quereretur, neque resistere auderet : ipse equo in oppidum vectus, prosequentibus compluribus senatoribus, quo in numero erat Ser. Sulpicius & Lisinius Damasippus; paucis diebus, quæ fieri vellet, Uticæ constituit atque imperavit ; diebusque post paucis se in regnum cum omnibus copiis recepit.

entrée dans Utique suivi de plusieurs Sénateurs, entr'autres de S. Sulpicius & de Lisinius Damasippus. Il y resta quelques jours pour donner ses ordres, après quoi il se retira dans ses Etats avec toutes ses troupes.

grande qu'il ne pouvoit lui être avantageux de conserver l'amitié de Juba. Je suppose que l'alliance avec ce Roi lui fût absolument nécessaire pour conserver l'Afrique à Pompée ; auroit-il dû l'acheter par une bassesse & une infamie. Je pense donc que Varus se manqua à lui-même, à la République, au peuple romain, & à tout ce qu'il y a de plus sacré, la foi promise.

Fin du second Volume.



ERRATA.

TEXTE.

De la guerre des Gaules.

Liv. VII.

Paragraphe V, page 20, ligne 11, nihil constat, *lisez*, nihil nobis constat.

Parag. XV, pag. 26, lig. 17, fluminea, *lisez*, flumine.

Parag. XLVII, pag. 63, lig. 3, conconatus, *lisez*, concionatus.

Parag. LXXI, pag. 115, lig. 26, intelligentiores, *lis.* diligentiores.

Parag. LXXII, pag. 128, lig. 4, tardaverunt, *lisez*, tardarent.

Parag. LXXIX, pag. 143, lig. 23, agere, *lisez*, aggere.

Parag. LXXXII, pag. 148, lig. 5, succesSerant, *lisez*, successerunt.

Parag. LXXXVII, pag. 153, lig. 22, addauxit, *lisez*, adducit.

Liv. VIII.

Parag. IV, pag. 164, lig. 5, abhibernis, *lisez*, exhibernis.

Parag. V, pag. 169, lig. 14, praelata, *lisez*, perlata.

Parag. XXXV, pag. 220, lig. 26, si, lvestris, rapprochez si de l, pour lire silvestris.

Parag. LI, pag. 244, lig. 20, insequentis, *lisez*, in insequentis.

TRADUCTION.

De la guerre des Gaules.

Liv. VII.

Parag. III, pag. 4, lig 16, Cunctodunus, *lisez*, Cotuatus.

Parag. V, pag. 8, lig. 3, Cardurcus, *lisez*, Cadurcus.

Parag. LXVIII, pag. 122, lig. 19, circonvallation, *lisez*, contrevallation.

Parag. LXXII, pag. 127, lig. 8, circonvallation, *lisez*, contrevallation.

Liv. VIII.

Parag. XX, pag. 200, lig. 3, ne doute pas, *lisez*, ne douta pas.

NOTES.

De la guerre des Gaules.

Liv. VII.

Parag. XXV, pag. 46, lig. 21, la soutenir, *lisez*, les soutenir.

Parag. LXIII, pag. 114, lig. 6, ils sont si persuadés, *lisez*, ils en sont si persuadés.

Parag. LXXIV, pag. 132, lig. 2, Paterentulus, *lisez*, Paterculus.

Parag. LXXXVIII, pag. 157, lig. 9, tant en infanterie, *lisez*, tant infanterie.

Liv. VIII.

Parag. VI, pag. 173, lig. 11, seroient dépourvus, *lisez*, sont dépourvus.

Parag. XIV, pag. 190, lig. 16, pour la chère la plus délicate, *lisez*, pour faire la chère la plus délicate.

Parag. XVI, pag. 195, lig. 1ere, dans ces occasions, *lisez*, dans des occasions.

Parag. XXXVIII, pag. 226, lig. 11, sans lui refuser, *lisez*, sans refuser à César.

TEXTE.

De la guerre Civile.

Liv. I.

Paragraphe III, page 257, ligne 25, pollicitur, *lisez*, pollicetur.

Parag. XX, pag. 290, lig. 18, Caesare, *lisez*, Caesarem, & supprimez la premiere m de innuitruntur.

Parag. XXV, pag. 300, lig. 20, pateis, *lisez*, pluteis.

Parag. LXIX, pag. 407, lig. 13, ubi non posse, *lisez*, ut non posse.

Idem, ligne 20, animadverterent, *lisez*, animadverterunt.

Parag. LXX, pag. 408, lig. 21, Afranius, *lisez*, Afranianis.

Parag. LXXXIV, pag. 436 lig. 12, Caium Pompeium, *lisez*, Cneium Pompeium.

Liv. II.

Parag. VI, pag. 453, lig. 3, fastum, *lisez*, fatum.

Parag. XV, pag. 463, lig. 14, appartus, *lisez*, apparatus.

Parag. XVI, pag. 475, lig. 26, deditionis recurrunt, *lisez*, deditionis conditiones recurrunt.

Parag. XVIII, pag. 470, lig. 2, aut argenti, *lisez*, & argenti.

Parag. XXV, pag. 498, lig. 10, intercedebat, *lisez*, intercedebant.

TRADUCTION.

De la Guerre Civile.

Liv. I.

Parag. LXXX, pag. 428, lig. 5, en étant en averti, *lisez*, en étant averti.

Liv. II.

Parag. XXII, pag. 467, lig. 14, de veiller dans le port, *lisez*, de veiller sur le port.

NOTES.

De la guerre Civile.

Liv. I.

Parag. VI, pag. 263, lig. 13, se serviroit, *lisez*, se servoit.

Parag. XV, pag 280, lig. dernière, à Afranius, supprimez à.

Parag. LIII, pag. 356, lig. 8, contasté, *lisez*, constaté.

Liv. II.

Parag. XXII, pag. 489, lig. 2, pag. 145, *lisez*, 470.

Parag. XXVI, pag. 496, lig. 14, En en mot, *lisez*, En un mot.

